Painted by L.T. Fogelhuber Esq.

Engraved by E. Fogelhuber

Joseph Bouchette Esq.

Surveyor General of Lower Canada,

and

Lieut. Colonel &c. &c.

Published as the Act directs by W. Faden Geographer to the Kings Most Excellent Majesty

Description Topographique

DE LA PROVINCE DU

BAS CANADA,

AVEC DES

REMARQUES

SUR

LE HAUT CANADA,

ET SUR LES RELATIONS DES DEUX PROVINCES AVEC

Les Etats Unis de l'Amérique.

PAR JOSEPH BOUCHETTE, ÉCUYER,

ARPENTEUR-GÉNÉRAL DU BAS CANADA ET LIEUTENANT-COLONEL DE LA MILICE CANADIENNE.

ENRICHIE DE

PLUSIEURS VUES, PLANS DE PORTS, DE BATAILLES, &c.

A LONDRES:

IMPRIMÉE POUR L'AUTEUR, ET PUBLIÉE PAR W. FADEN, GÉOGRAPHE DE SA MAJESTÉ ET DU PRINCE RÉGENT, CHARING-CROSS.

1815.

267828

De l'Imprimerie de T. DAVISON,
Whitefriars, à Londres.

A

SON ALTESSE ROYALE

GEORGE AUGUSTE FRÉDÉRIC,

PRINCE DE GALLES, DUC DE CORNOUAILLE ET DE ROTHSAY, *&c. &c. &c.*

ET

PRINCE RÉGENT

DES

Royaumes Unis de la Grande-Bretagne, et de l'Irlande.

MONSEIGNEUR,

EXCITÉ par le désir d'être utile à mon pays natal, aussi-bien qu'à sa mère patrie, c'est avec le respect le plus profond que je soumets humblement à l'acceptation de Votre Altesse Royale, une Carte et une Description Topographique de la Province du Bas Canada, fruit de plusieurs années d'une application sans

relâche, et, j'ose le dire, d'une assiduité infatigable. Si mon travail peut obtenir la faveur inappréciable d'être honoré de votre approbation, je considèrerai ce bonheur comme une nouvelle preuve de la bonté avec laquelle Votre Altesse Royale protége tous les ouvrages qui peuvent procurer quelques connaissances d'une utilité réelle, même les moins importantes, plutôt que comme la marque d'un talent supérieur de ma part. La plus grande partie de ma vie ayant été consacrée au service de notre Monarque révéré, j'ai toujours cru de mon devoir de répondre à la confiance dont j'étais honoré, en préférant à toute autre considération le service public, toutes les fois que l'accomplissement de mes devoirs, ou d'autres efforts personnels pouvaient y contribuer. Ce désir, principal mobile de mes travaux, m'a porté à croire que tout ce qui pouvait tendre à faire connaître l'état actuel du Canada, et à mettre sous un vrai point de vue ses ressources susceptibles d'une grande amélioration, et considérées comme de précieux

joyaux de la couronne d'Angleterre, pourrait être regardé comme également important et avantageux : en conséquence, j'ai dirigé vers cet objet tous les moyens qui étaient à ma disposition. Si j'ai pu réussir en aucune manière, la bienveillance gracieuse de Votre Altesse Royale me fera regretter que mes faibles talens n'aient pas répondu à la grandeur de la tâche que je me suis imposée. Canadien de naissance, j'ai, dans l'éloignement, contemplé avec admiration, et avec un respect profondément senti, les avantages incomparables de notre constitution, qui couvre de son égide protectrice les sujets les plus éloignés, aussi puissamment que ceux de la métropole, et qui a fait éprouver si libéralement sa pureté et sa justice inimitable à mes compatriotes en particulier. Mais mon respect est porté au plus haut degré aujourd'hui, que j'éprouve que cette constitution donne à un simple individu comme moi, né dans un autre hémisphère, le privilége d'approcher librement de son souverain, et de déposer au pied du Trône le résultat d'un

travail dirigé par de bonnes intentions. C'est avec une admiration non moins grande que je dois exprimer ma reconnaissance pour la bonté que Votre Altesse Royale a daigné me témoigner, en permettant que mon travail parût sous vos auspices. Une telle marque de distinction doit ajouter aux sentimens de gratitude avec lesquels je me fais un honneur de me dire,

Monseigneur,

De Votre Altesse Royale,

Le très-dévoué, très-fidèle,

et très-obéissant serviteur,

JOSEPH BOUCHETTE.

PRÉFACE.

La reddition de Quebec à l'armée du Général Wolfe, en 1759, assura définitivement à l'Angleterre la possession de l'immense étendue de territoire qui forme à présent les provinces du Haut et du Bas Canada. Cette conquête fut hautement appréciée, tant que les circonstances glorieuses de la victoire continuèrent à attirer l'admiration universelle ; mais lorsque les transports de joie eurent cessé, on fit moins d'attention à la grandeur et à l'importance de cette acquisition, et en peu de temps on n'en fit guères plus de cas que des autres provinces du nord de l'Amérique. Dans la guerre que les colonies firent à la mère-patrie, les Canadiens, quoique devenus depuis si peu de temps sujets de l'Angleterre, résistèrent avec fidélité à tous les efforts qu'on fit pour les engager à violer leurs nouveaux sermens, et ils repoussèrent avec bravoure tous ceux qu'on fit pour les subjuguer par la force. Un pareil dévouement fut hautement apprécié, et l'An-

gleterre, à la fin de cette guerre dénaturée, s'occupa des moyens de donner une plus grande importance aux possessions qui lui restaient, afin d'en tirer quelques-uns des secours qu'elle avait coutume de recevoir des provinces qui venaient de se soustraire à sa domination. Cette conduite releva beaucoup les espérances des colons, et fut un nouvel aiguillon pour leurs travaux, ce qui propagea considérablement l'agriculture et le commerce. Mais malheureusement l'espoir qu'ils avaient conçu diminua bientôt par les grands avantages qu'on accorda au peuple qui venait de s'introduire dans le monde comme formant un état indépendant, et contre lequel les colonies ne purent rivaliser avec succès dans le grand commerce de la fourniture du bois de construction et des provisions pour les îles des Indes Occidentales, attendu que les réglemens de commerce étaient trop favorables à leurs concurrens.

L'importance de ces provinces doit moins se calculer d'après l'étendue de leur territoire, que d'après les ressources qu'elles offrent déjà, la possibilité de les améliorer, et le grand accroissement qu'on peut donner à leur commerce, qui même à présent, sur l'examen des registres d'exportation et d'importation, pré-

sentent un fret d'un peu plus de 300,000 tonneaux. Les vaisseaux ainsi employés et manœuvrés par des sujets Anglais, assurent en outre l'avantage de procurer des marins courageux et expérimentés, toutes les fois qu'il sera nécessaire de faire sortir les flottes de la Grande Bretagne pour repousser une attaque ou défendre ses possessions. La nature des cargaisons qui partent de ces provinces est aussi de la plus haute conséquence, puisqu'elles consistent en articles d'une nécessité indispensable pour les îles des Indes Occidentales, et en une grande quantité de bois de construction pour l'usage de la marine Anglaise, à quoi l'on pourrait ajouter, sous très-peu d'années, d'autres munitions navales que fournissent à présent d'autres pays.

La valeur réelle de ces colonies dans leur état actuel paraît n'avoir été jusqu'ici connue, sur l'autre hémisphère, que par très-peu de personnes qui étaient en relation avec elles : cependant on peut raisonnablement espérer qu'avant peu on s'occupera plus soigneusement de ce sujet, en voyant les efforts que les Américains ont faits récemment pour s'emparer de ces colonies, efforts qu'ils répéteront certainement s'il s'en présente encore une occasion favorable. Le gouvernement peut de

plusieurs manières s'occuper avantageusement de leur sûreté permanente : un des moyens les plus efficaces est l'encouragement des progrès de l'agriculture. Parmi plusieurs centaines de milliers d'acres d'excellente terre maintenant couverte d'epaisses forêts, on pourrait en défricher et en mettre bientôt en culture une grande quantité, si l'autorité suprême encourageait d'une manière convenable l'introduction d'un système d'agriculture régulier, judicieux et pratique. En effet pour repandre la prospérité dans la province, il ne faut guère autre chose que d'assujettir le sol aux opérations de la charrue. Si l'on donne un mobile à l'industrie du cultivateur, l'amélioration dans la plupart des autres branches de l'économie politique doit s'ensuivre nécessairement ; les richesses réelles et la force intérieure de tout pays en sont le résultat, et c'est aussi la cause de l'opulence qui y reflue des autres états.

Vingt-cinq années d'une guerre, la plus pénible et la plus dispendieuse qui ait jamais épuisé un pays, nous ont enfin donné l'espérance, et, nous sommes autorisés à y compter, ont posé les fondemens d'une paix qui ne sera point interrompue pendant une longue suite d'années, grâce au courage de l'Angleterre, et à des exploits militaires qui éclipsent par leur

éclat et leur héroïsme ce que l'histoire de ce royaume présente de plus glorieux. Pendant une si longue suite d'efforts et de sacrifices généraux, lorsque notre pays combattait pour maintenir son existence comme une nation du premier ordre, il n'est pas très-surprenant que quoiqu'on ait adopté plusieurs plans d'amélioration, on en ait encore malgré soi ajourné un plus grand nombre, jusqu'à une époque plus favorable pour les mettre en exécution. Cette époque, si long-temps désirée par des millions de personnes souffrantes, est peut-être sur le point d'arriver, où les talens et les vues des hommes d'état n'auront d'autre objet que de diminuer la chance du retour de calamités semblables, et de donner une nouvelle vigueur à l'industrie et aux arts qui fleurissent dans la paix. A une telle époque, les besoins et les réclamations des provinces Anglaises de l'Amérique Septentrionale attireront sans doute l'attention qu'ils méritent. Il appartient à la sagacité des économistes politiques de découvrir de quelle manière leur situation intérieure peut s'améliorer avec le plus d'avantage, leur population s'accroître le plus promptement par l'encouragement des colons laborieux, et surtout la culture du chanvre et du lin être protégée, laquelle peut en effet être presque portée

au plus haut point : et si les moyens proposés étaient secondés et soutenus par le gouvernement Anglais, la sûreté de ces provinces, leur richesse et leur prospérité, ne seraient point douteuses, et après une courte époque, elles ne seraient pas exposées à souffrir matériellement des casualités. L'intérieur du Bas Canada étant si peu connu au delà des limites de la province, la persuasion qu'une description détaillée servirait à faire connaître son état actuel, et en fixant davantage l'attention générale, aiderait au développement de ses vastes ressources, a engagé à dresser une Carte Topographique sur une grande échelle, et à publier le livre suivant, pour la rendre plus claire. On présente donc aujourd'hui au public le résultat de plusieurs années d'un travail continuel, mais non pas sans que l'auteur éprouve la plus grande défiance de lui-même en soumettant son ouvrage au tribunal de l'opinion publique, dont même les productions les plus scientifiques et les plus parfaites ont souvent à redouter les décisions. L'exécution et la méthode de l'ouvrage doivent parler pour elles-mêmes ; mais il peut-être bon de dire quelque chose du sujet, et sur ce point on pardonnera peut-être à l'auteur de se flatter avec confiance de l'authenticité et de l'exactitude des matériaux sur

lesquels il a eu à travailler, et qui consistent principalement en documens précieux et en registres officiels, qui, par sa qualité d'Arpenteur Général de la Basse Province, sont placés dans son département, et dont le libre usage lui a été permis. On peut donc compter sur ces pièces qui donnent un détail exact de la date et de l'étendue des tenures féodales, et de toutes les concessions faites par le gouvernement Anglais. Outre cette source, la longue durée de l'exercice de sa profession l'a mis en état d'acquérir une connaissance locale très-précise de presque toutes les parties de la province, et de la vérifier par de nombreux arpentages, et par des observations exactes sur la nature, la qualité, et les propriétés des terres les meilleures et les plus précieuses. D'après cela il ose croire qu'il a pu présenter, relativement à cette partie des états Anglais d'au delà de l'Ocean Atlantique, un corps de renseignemens que jusqu'ici l'on a cherché en vain dans tout autre ouvrage. Il n'a rien inséré dans sa description sans mûre réflexion, ni rien qu'il ne puisse considérer avec une juste confiance comme constaté par l'état actuel du pays. Ce qu'il dit de la province du Haut Canada forme la substance de notes et de memorandums pris très-récemment

dans ce pays, aussi-bien que de la connaissance qu'il en a acquise durant un service antérieur de six années comme officier de la marine provinciale sur les lacs ; ces observations ont été confirmées et augmentées d'après d'autres sources dont on ne peut nier les lumières et la véracité. Si l'on peut croire qu'il ait été prolixe dans les détails, cela provient du désir de faire connaître les traits, la nature et les productions du pays de manière à indiquer les endroits où il est le plus susceptible d'amélioration, et où l'agriculture peut-être portée au-delà des bornes étroites de la science et de l'expérience des fermiers Canadiens, avec une perspective de succès qui monte presque à une certitude absolue. Il ne se permettra de troubler le lecteur par aucune remarque sur le style et la disposition de son ouvrage, mais persuadé de ses défauts sous ces deux rapports, il s'en remet à la candeur du public. Son objet est de donner des instructions dont il est assuré qu'on avait besoin, et il regrette que les bornes de ses talens ne répondent pas parfaitement à ses désirs, en finissant son esquisse avec une main plus habile, ou en le rendant tel que probablement aurait pu le rendre une personne à qui ses occupations auraient permis de consacrer plus de temps à

la littérature. Vingt-trois années de sa vie ont été consacrées au service du gouvernement, dans des emplois civils et militaires, où ses devoirs ont toujours été d'une nature trop active pour lui laisser la tranquillité et le repos nécessaires pour acquérir la science et cette maturité de connaissances qui préparent un écrivain à se lancer sur l'ocean de l'opinion publique avec l'espoir bien fondé de s'y faire une réputation. Il renonce sincèrement à cet espoir, qui comme un feu follet a trompé tant de personnes : mais le seul motif qui l'a porté à chercher à fixer l'attention publique, a été un désir honnête, quoiqu'humble, de se rendre utile à son pays natal, en établissant sa réputation avec impartialité, et en le représentant sous le vrai jour sous lequel il croit fermement qu'on doit le considérer. Si ses faibles efforts ont le bonheur d'obtenir l'approbation, plutôt en faveur de leur motif que de leur mérite réel, sa plus grande ambition sera pleinement satisfaite.

LONDRES,
Novembre, 1815.

A
pa
de
be
pa
à
d'e
ma
par

le
prè
du
au
Bai
gol
la p

*
du L
en 17
gouv
la pr
au go

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE.

Antérieurement à l'année 1791, tout le pays qui porte aujourd'hui le nom de Haut et de Bas Canada, s'appelait la province de Quebec; mais comme la direction des affaires d'un pays si étendu présentait des difficultés, on jugea à propos de la diviser en deux provinces, afin d'en faciliter le gouvernement, et d'en rendre la marche plus efficace, et ce plan fut sanctionné par un acte du parlement d'Angleterre.

La province du Bas Canada est située entre le 45ᵉ et le 52ᵉ degré de latitude nord, et à-peu-près entre le 63ᵉ et 81ᵉ degré de longitude ouest, du méridien de Greenwich. Elle est bornée au nord par le territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ou Main Oriental; à l'est par le golfe de St. Laurent, la rivière de St. Jean, et la partie de la côte du Labrador*, qui conjointe-

* Sous le gouvernement Français, cette portion de la côte du Labrador était censée renfermée dans la province de Quebec; en 1764 elle en fut séparé par acte du parlement, et annexée au gouvernement de Terre-Neuve; elle fut ensuite réincorporée à la province de Quebec, et en 1809, elle fut finalement soumise au gouverneur de Terre-Neuve.

ment avec l'isle d'Anticosti à l'embouchure du St. Laurent, fut finalement annexée au gouvernement de Terre-Neuve, par un acte du parlement d'Angleterre, en 1809; par le New-Brunswick et une partie du territoire des Etats-Unis, savoir le district de Main, la province de New-Hampshire, l'état de Vermont, et l'état de New-York; et à l'ouest par une ligne qui la sépare du Haut Canada, et qui fut fixée par l'acte du parlement ci-dessus mentionné, et promulguée dans la province le 18 Novembre, 1791, par une proclamation où il était dit: " à " commencer à une borne de pierre sur la rive " nord du lac St. François, à la crique ouest de " la Pointe au Baudet, dans la limite entre le " township de Lancaster et la seigneurie de " Nouvelle-Longeuil, s'étendant le long de la " dite limite dans la direction du nord à 34 de- " grés nord, jusqu'à l'angle le plus occidental " de la dite seigneurie de Nouvelle-Longeuil; " ensuite le long des bornes nord-ouest de la " seigneurie de Vaudreuil, en allant vers le nord, " à 25 degrés est, jusqu'à ce que la ligne touche " la rivière Ottawa; monter ensuite la dite ri- " vière jusqu'au lac Temiscaming, et de la tête " du dit lac, par une ligne tirée au nord, jusqu'à " ce qu'elle touche les bornes de la Baie d'Hud- " son, renfermant tout le territoire à l'ouest et " au sud de la dite ligne jusqu'à l'éxtrémité du

" pays communément connu sous le nom de " Canada*."

* Ces bornes occidentales, telles qu'elles sont décrites, doivent avoir été fondées sur une carte fautive de cette partie du pays, où l'angle occidental de la seigneurie de la Nouvelle Longeuil, et l'angle sud-ouest de la seigneurie de Vaudreuil sont représentés comme coïncidens; tandis qu'en réalité ils sont à environ neuf milles l'un de l'autre. Il paraît donc que l'acte doit s'entendre de cette manière: Que les bornes entre le Haut et le Bas Canada commenceront à la borne de pierre au-dessus de la Pointe au Baudet, et s'étendront le long de la ligne qui divise le township de Lancaster de la seigneurie de Nouvelle-Longeuil, (et il faut observer que cette ligne, aussi-bien que la plupart des lignes seigneuriales de la province, doivent se diriger au nord-ouest et au sud-est, à compter du méridien astronomique, conformément à une ancienne ordonnance de la province, ou " Arrêt " et règlement du conseil supérieur de Quebec, daté du 11 Mai " 1676") jusqu'à l'angle occidental de la seigneurie de Rigaud, et se continuer le long de la ligne occidentale de Rigaud jusqu'à ce qu'elle touche la rivière Ottawa, comme on peut le voir sur la carte topographique, par les lettres AB, BC, CD. Il faut observer que la ligne occidentale de la seigneurie de Rigaud, aussi-bien que les autres lignes sur l'Ottawa doit, suivant l'ancienne ordonnance, courir nord-quart-nord-est, égal à 11 degrés 15 minutes est du méridien astronomique. Il y a aussi une variation entre la portée de la ligne du township de Lancaster, et la ligne seigneuriale de Nouvelle-Longeuil, tandis que dans le fait elles devraient n'en faire précisément qu'une; et quelques concessions faites par le gouvernement passent pour empiéter sur la seigneurie, d'où il est résulte des procès entre les concessionaires de la couronne et le tenancier seigneurial. Il pourra peut-être en survenir fréquemment de nouveaux, parce que la province est actuellement dans un état florissant de culture, à moins que les gouvernemens des deux provinces ne donnent quelque considération à ce sujet, maintenant que les prétentions des individus établis de chaque côté de la ligne peuvent se régler plus aisément, que lorsqu'une possession longue et paisible aura produit de grandes améliorations sur les terres.

L'étymologie du nom de Canada est très-incertaine, et l'on n'a pas d'autorité suffisante pour pouvoir décider positivement s'il a été donné au pays par les aborigènes, ou par les premiers Européens qui l'ont découvert. Il suffira donc de dire que depuis l'année 1535, que Jacques Cartier, Français, reconnut la rivière St. Laurent, ainsi nommée de ce qu'il y entra le jour de St. Laurent, nous trouvons le nom de Canada donné au pays situé des deux côtés de la rivière, aussi loin qu'il la remonta. Cartier avait visité le golfe de St. Laurent en 1534; mais il ne tenta aucune découverte au-delà des rivages, quoiqu'il soit probable qu'il conçut alors un dessein, et forma un plan d'opérations qu'il devait mettre en exécution l'année suivante, où il remonta la rivière jusqu'à Montréal, ou plutôt jusqu'au village Indien sur le terrain duquel cette ville est située à présent. Là finirent ses recherches, et le Canada doit son étendue actuelle aux différentes découvertes des hommes industrieux et entreprenans qui s'y sont établis à diverses époques.

Dès l'époque où les Européens s'emparèrent du Canada, le gouvernement et la conduite des affaires du pays, sous la domination Française, furent très-irréguliers, et assez souvent désastreux, étant confiés ou à des compagnies de

commerce qui avaient plus d'empressement à retirer un profit actuel, que de prudence à proposer des plans pour l'agrandissement futur d'une colonie au berceau ; ou à des individus entreprenans qui avaient assez de crédit pour obtenir des commissions pour faire des conquêtes et former des établissemens partout on leurs armes pourraient les rendre maîtres du sol. Ce systême ne varia guères jusqu'en 1663, que la cour de France commençant à concevoir une idée plus claire de l'importance de cette colonie, jugea à-propos de donner plus d'attention à l'administration de ses affaires, et l'éleva à la dignité de gouvernement royal. Depuis cette époque les gouverneurs furent nommés par commission spéciale du roi ; et la colonie, jusqu'alors peu considérée, devint généralement connue en Europe sous le nom de Canada ou de Nouvelle France. La population n'excédait guère alors 7,000 âmes : mais d'après le nouvel arrangement, et une meilleure direction, outre les avantages qu'on retirait d'un commerce, alors presque libre, on vit en peu de temps le pays passer de la barbarie et de la pauvreté à la civilisation et à la prospérité. Si les gouverneurs avaient employé leur politique à se concilier les tribus voisines des aborigènes, ou à éviter avec elles des guerres destructives qui désolaient continuellement le pays, on pourrait

présumer avec raison que ses progrès vers un état florissant auraient été aussi rapides, et probablement, d'après l'avantage des localités, plus rapides que ne le sont ceux des colonies en général ; mais malheureusement, comme on n'adopta jamais, ou au moins que très-rarement, un systême conciliant, les incursions nombreuses des Indiens dont les mouvemens furent toujours marqués par les dévastations qu'ils commettaient, paralysèrent tellement les efforts de la colonie, qu'en 1714 on y comptait à peine 20,000 âmes.

On éprouva encore de très-grands désavantages par les guerres entre la métropole et l'Angleterre*, dont l'influence désastreuse s'étendait toujours sur les colonies, et auxquelles des colons des deux partis prenaient une part active, avec une haine et une animosité inconnue entre les belligérants en chef. Au milieu de calamités si fréquentes et si prolongées, on ne pouvait guère attendre aucune amélioration, et les affaires du Canada continuaient à flotter entre des avantages partiels et des maux réels, jusqu'à ce qu'il devînt la conquête des armes Anglaises, dirigées par le génie victorieux du Général

* En 1629 le Canada fut pris par les Anglais ; mais on en faisait alors si peu de cas, que trois ans après, jugeant que leur conquête ne valait pas les dépenses qu'occasionnerait sa conservation, ils le rendirent à ses premiers possesseurs.

Wolfe, en 1759, époque à laquelle la population du pays peut être evaluée à 70,000.

Une nouvelle époque s'ouvre en ce moment dans l'histoire de la province ; depuis cette date sa prospérité a été progressive, et si elle n'a pas été aidée par tous les encouragemens qu'on aurait pu lui donner, cependant elle n'a jamais été retardée par son nouveau gouvernement, soit par des motifs de parsimonie, ou par la partialité pour des possessions plus anciennes. Après l'heureux succès de l'entreprise contre Quebec, qui fit passer toutes les possessions Françaises sous la domination Anglaise, les conquérans s'occupèrent sur-le-champ des moyens qui pouvaient rendre le changement de souverain aussi peu pénible pour les habitans, que la nature des circonstances pouvait le permettre, et ils s'efforcèrent de les présenter sous une forme qui indiquât une libéralité propre à s'attirer la bonne volonté de leurs nouveaux sujets. On y réussit jusqu'à un certain point, en ne faisant point de changement dans les lois, en assurant la paisible possession des terres aux anciens tenanciers, en accordant le libre exercice de la religion, et l'inviolabilité de toute propriété religieuse, et par plusieurs autres concessions importantes qui rendirent presque inutile le changement de coutumes et d'habitudes particulières. Le Canadien eut le bonheur de passer

de la domination d'un souverain à celle d'un autre qui professait une religion différente, sans éprouver aucun préjudice, dans sa manière de vivre, dans la forme de son culte, dans les longs usages de son commerce et de son trafic, ni dans l'éducation de ses enfans. Depuis cette époque jusqu'au commencement de la guerre entre l'Angleterre et les colonies révoltées de l'Amérique, la plus grande amélioration qui ait eu lieu, c'est la stabilité et la régularité que le nouveau gouvernement a acquises dans toutes ses branches, et l'attachement affectionné que les Canadiens ont montré pour une constitution qui les confirmait et les protégeait dans tous leurs droits naturels et acquis. Une preuve décisive et incontestable de la force de cet attachement, c'est l'enthousiasme avec lequel ils ont couru aux armes, et le courage avec lequel ils ont combattu pour defendre leur sol contre les attaques d'ennemis invétérés qui si peu de temps auparavant reconnaissaient le même souverain. On remarque quelque accroissement dans la population, car en 1775 elle montait à un peu plus de 90,000 âmes y compris la province actuelle du Haut Canada; mais comme on n'y avoit encore fait que très-peu d'établissemens, les habitans de cette partie ne peuvent faire qu'une très-légère différence dans ce recensement. L'armée Américaine qui entra en Canada eut

quelques succès, mais non assez importans pour pouvoir s'y maintenir un temps considérable, car vers la fin de la même année 1775, elle fut chassée du territoire, de manière à ne lui laisser que peu d'espoir de jamais obtenir à l'avenir autre chose que des avantages temporaires, tant que les naturels du pays conserveront leur loyauté, et cet amour de leur pays, qui les a excités à des efforts si vigoureux pour en chasser les ennemis*. Le résultat de l'invasion ainsi repoussée a été une sécurité assez grande pour que l'agriculture et le commerce n'aient plus craint d'être molestés, et depuis cette époque ils ont continué à s'élever par degrés à l'état actuel de grandeur remarquable, qui a produit un bien considérable pour les individus, et des avantages encore plus importans pour l'état. Par les progrès de l'agriculture, qui forme la

* En qualité d'un de ces naturels du pays, je puis prendre sur moi de dire en faveur de mes compatriotes, d'après la profonde connaissance que j'ai de leurs dispositions et de leurs sentimens, que les services qu'ils rendirent alors, aussi-bien que les exploits encore plus brillans qu'ils ont faits récemment contre le même ennemi, devenu encore plus envenimé et plus implacable, sont des preuves d'un attachement inaltérable pour leur gouvernement, autant que ce terme peut s'appliquer avec justice à un peuple reconnaissant; et ce sont aussi des indices nullement équivoques, que l'énergie d'un tel peuple, gouverné comme il l'est à présent d'une manière douce et honorable, s'élevera toujours en proportion de la grandeur des dangers qui le menaceront.

richesse fondamentale de tous les états, le commerce et tous les arts utiles éprouvent ordinairement une amélioration relative ; l'augmentation de la population en est toujours la consequence, et dans le cours de 39 ans, on voit par les rôles de la capitation, qu'elle s'est accrue de 90,000 âmes à non moins de 335,000, formant la population entiere du Bas Canada. Ce total tiré des sources, et formé d'après des données qui ne peuvent s'écarter beaucoup de l'exactitude des nombres ronds, causera de l'étonnement à toute personne qui réfléchit, et il doit porter dans l'esprit une conviction puissante de l'importance d'une telle colonie, dont les ressources naturelles, qui ne sont encore déployées que partiellement, ont favorisé un accroissement si vaste. De ce nombre total 275,000 peuvent être appelés Canadiens naturels, descendant des premiers colons Français ; le reste est composé d'un mélange de plusieurs nations, tels qu' Anglais, Ecossais, Irlandais, Américains, enfin de presque toutes les nations.

Lorsque ce pays tomba au pouvoir du gouvernement Anglais, le systême féodal régnait généralement dans la tenure des terres, et comme nous l'avons déjà dit, il dure encore à l'égard de celles qui avaient été accordées alors ; mais les territoires des villes et les terres dont l'administration Anglaise a disposé, ont été ac-

cordés en roture libre et commune, et l'on ne connaît que deux ou trois exemples du contraire.

Suivant l'ancienne coutume du Canada, les terres étaient tenues immédiatement du roi en fief ou en roture, à condition de rendre foi et hommage en parvenant à la propriété seigneuriale ; et en cas de cession, par vente ou autrement, excepté la succession héréditaire, cette propriété était sujette au paiement d'un cinquième du prix de l'acquisition, et si l'acquéreur payait sur-le-champ, il avait droit au *rabat* ou à une réduction des deux tiers du cinquième. Cette coutume subsiste encore.

Les tenanciers en roture sont sujets à quelques conditions particulières ; mais elles ne sont point du tout onéreuses : par exemple ils payent une petite rente annuelle, ordinairement de 2*s*. 6*d*. à 5*s*. (quoique dans plusieurs seigneuries les rentes des nouvelles concessions aient été considérablement augmentées) ; à quoi il faut ajouter quelques articles de provision, comme une couple de volailles, ou une oie, ou un boisseau de froment, ou quelque autre chose servant à la consommation. Ils sont aussi obligés de faire moudre leur blé au moulin banal, ou moulin du seigneur, qui en retient un quatorzieme pour la mouture, ou paiement, de réparer les grandes routes et

les chemins de traverse qui passent par leurs terres, ou d'en faire de nouveaux, qui, lorsqu'ils sont ouverts, doivent être arpentés et approuvés par le grand voyer du district, qui en dresse un procès verbal. Quelquefois les terres sont tenues à *bail amphitéotique*, ou à long bail de 20, 30, 50 ans, plus ou moins, et sujettes seulement à une très-petite rente. Le *franc alleu* est une tenure sous laquelle les terres sont exemptes de tous droits envers les seigneurs, n'en reconnaissant d'autre que le roi. La *censive* est une tenure féodale sujette à une rente annuelle en argent ou en nature.

Les seigneurs, d'après les anciennes lois qui n'ont pas été rappelées, ont le droit de former les tribunaux et d'y présider comme juges, dans ce qui s'appelle haute et basse justice, et ils prennent connaissance de tous les crimes commis dans l'enceinte de leur jurisdiction, excepté le meurtre et la trahison. Ce privilége est suspendu depuis la conquête, et il n'est pas probable qu'on le fasse jamais revivre, après avoir pourvu aussi amplement à l'administration régulière des lois. Les *lods et ventes* constituent une partie du revenu du seigneur. C'est un droit sur le douzième du prix de l'acquisition de chaque bien dans l'arrondissement de sa seigneurie, qui change de propriétaire par vente, ou autre moyens équivalant à une vente. Ce douzième

doit être payé par l'acquéreur, et il n'est pas compris dans la somme convenue entre lui et le vendeur. On fait ordinairement une déduction d'un quart en cas de prompt paiement. Dans les ventes de cette nature, le seigneur possède le *droit de retrait*, qui est le privilége de préemption, d'après la plus haute enchère, dans l'espace de quarante jours après que la vente a eu lieu : cependant ce privilége s'exerce rarement. Toutes les pêcheries dans l'enceinte d'une seigneurie contribuent à accroître le revenu du propriétaire, parce qu'il perçoit une dîme de tout le poisson qui s'y prend, ou une somme équivalente. Outre ces droits, il a le privilége de couper du bois de construction dans l'enceinte de sa seigneurie, pour élever des moulins, réparer les routes, en construire de nouvelles, ou pour d'autres ouvrages d'une utilité publique et générale. Plusieurs propriétaires de seigneuries se sont fort enrichis par ces revenus, attendu que dans ces dernières années les ventes et échanges de biens ont été très multipliés. Les terres tenues par les Catholiques Romains, sous aucune des tenures ci-dessus, sont en outre sujettes à payer à leurs curés le vingt-sixième de tout le grain qu'elles produisent, et à des taxes occasionnelles pour la bâtisse ou la réparation des églises, des presbitères, ou pour d'autres travaux qui concernent l'église. Le

reste des terres octroyées dans la province, et non comprises dans aucune de ces tenures, sont en roture libre et commune, avec une réserve de deux septièmes, dont l'un va à la couronne, et l'autre est réservé pour le soutien du clergé Protestant. Plusieurs des lots ainsi reservés pour cet effet sont actuellement affermés pour vingt-et-un ans aux conditions suivantes: savoir, pour les sept premières années, vingt-cinq chelins, ou huit boisseaux de froment par an; pour les sept années suivantes, cinquante chelins, ou seize boisseaux de froment; et pour le reste du temps, soixante-quinze chelins, ou vingt-quatre boisseaux de froment par chaque lot; le bailleur ayant l'option d'exiger le paiement de l'une ou l'autre des manières stipulées*. Ces réserves ont, depuis plusieurs années, été exposées à diverses déprédations considérables, de la part de personnes qui s'y établissaient et occupaient plusieurs des meil-

* En 1812, la quantité de terre ainsi réservée montait à 1,438,872 acres, sur lesquels 363 lots de 200 acres chacun étaient affermés pour vingt-et-un ans aux conditions ci-dessus. La valeur totale, pour cette époque, se trouve monter a 19,057*l.* 10*s.* monnaie du pays, ou un neuvième moins que la livre sterling; mais si la rente se prend en froment, et qu'on en calcule le prix à 6*s.* 8*d.* par boisseau, l'un portant l'autre, évaluation qui est plutôt au-dessous du prix moyen dans la province, le total se montera à 40,656*l.* sterling. Dans la même année, on fit la description de 307 lots, pour répondre à différentes demandes, et un grand nombre a été loué depuis.

leurs lots, sans aucun titre, ni paiement d'aucune rente; et par d'autres qui coupaient et enlevaient une grande quantité du plus beau bois de construction, particulièrement dans les endroits situés le long des rivières. Il est bien connu que ces délits étaient principalement commis par les naturels des Etats-Unis. On ne peut douter qu'il ne fût très-facile d'apporter remède à ce mal.

En formant le plan de gouvernement pour le Canada, on a introduit les principes généraux de la constitution Anglaise partout où cela était praticable. On n'a éprouvé aucun obstacle à ce procédé dans la province haute; mais dans la basse, il a paru nécessaire de s'en écarter un peu, afin de s'accommoder au génie d'un peuple depuis si long-temps accoutumé à un régime différent. Le civil est administré par un gouverneur qui est ordinairement un officier militaire et commandant des troupes, par un lieutenant-gouverneur, un conseil exécutif, un conseil de législation, et une chambre d'assemblée, ou des représentans du peuple. Le gouverneur et le lieutenant-gouverneur exercent naturellement leur autorité en vertu d'une commission royale. Les membres du conseil exécutif, qui montent à dix-sept, reçoivent leur nomination du roi, et ce corps a la direction de toutes les affaires de la province,

à-peu-près comme le conseil privé dirige celles de l'Angleterre. Le conseil de législation, par l'acte de la constitution, est composé de quinze membres, quoiqu'à présent ce nombre se soit accru. Ils sont tous nommés par un ordre du roi, et on peut les appeler le second état de la province; et avec la troisième branche, ou la chambre de l'assemblée, ils forment le parlement provincial. Le gouverneur est investi du pouvoir de proroger, ou même d'après son propre jugement, de dissoudre le parlement, de donner la sanction royale ou le refus aux actes qui s'y font, ou de les suspendre en cas de doute ou de difficulté, jusqu'à ce que sa majesté fasse connaître son bon plaisir à ce sujet. Les actes qui reçoivent le consentement du gouverneur sont d'ordinaire mis immédiatement en exécution; mais il lui est enjoint d'en faire passer des copies en Angleterre, pour y recevoir l'approbation du roi dans son conseil, et sa majesté a le droit d'après l'avis de son conseil, d'annuller tout acte rendu dans le parlement provincial, dans l'espace de deux ans de la date de son arrivée en Angleterre; mais jusqu'ici ses membres ont rempli avec tant de sagesse la tâche difficile de législateurs, qu'on ne cite encore aucun exemple de l'exercice de cette prérogative. Les actes qui émanent du parlement provincial sont tous d'une nature

locale, comme, par exemple, de pourvoir aux règlemens intérieurs du pays dans les différens départemens ; à sa défense, en ce qui concerne l'enrôlement et l'incorporation de la milice ; à l'imposition des taxes nécessaires pour défrayer les dépenses du gouvernement. Mais tous les actes qui ont pour objet l'altération ou le rapport des lois antérieures à la constitution accordée en 1791 ; les dîmes ; les concessions de terres pour l'entretien du clergé Protestant ; les droits de présentation aux cures ou la dotations des presbytères ; tout ce qui a rapport à l'exercice du culte religieux, ou à l'incapacité pour cause de croyance religieuse ; les droits du clergé ; les changemens ou modifications de la discipline de l'église Anglicane, ou de la prérogative royale au sujet des terres superflues de la couronne ; tous ces actes, dis-je, après avoir été votés dans le parlement provincial, doivent être soumis au parlement Britannique, et recevoir la sanction royale, avant de pouvoir avoir force de lois. La chambre de l'assemblée est composée de cinquante-deux membres, et est, sur une moindre échelle, un modèle de la chambre des communes du parlement impérial. Les représentans sont grands propriétaires de terres, et sont élus pour les districts et les comtés, par des personnes qui sont elles-mêmes en possession de proprietés territoriales du re-

venu net d'au moins quarante schellings par an ; pour la ville de Quebec et les autres villes, ils sont choisis par des électeurs qui doivent posséder un logis et une pièce de terre du revenu annuel d'au moins cinq livres sterling, ou bien être domiciliés dans l'endroit depuis un an avant la publication de l'ordre de convocation, et avoir payé pour une maison ou un logement un loyer d'une année qui ne soit pas au-dessous de dix livres sterling. La croyance religieuse n'établit aucune incapacité ni pour les électeurs ni pour les élus, car dans ce pays où la tolérance règne dans toute sa plénitude, chacun, quelle que soit sa religion, est éligible à remplir toute charge ou tout emploi, pourvu qu'il ait les autres qualités requises par la loi. Les séances de la chambre commencent en Janvier, et toutes les affaires publiques et particulières, sont ordinairement terminées vers la fin de Mars, époque où elle est prorogée, en sorte que la session n'excède jamais le terme de trois mois entre Janvier et Avril. Si le parlement n'est pas dissous par le gouverneur, ce qui à la vérité arrive très-rarement, sa durée est limitée par l'acte constitutionnel au période de quatre ans ; alors ses fonctions expirent et l'on donne aussitôt des ordres pour en élire un autre. Dans ce moment de crise, l'indépendance et l'énergie des divers votans, les protestations et

l'humilité des candidats, forment un tableau aussi frappant que dans les contestations les plus turbulentes qui ont lieu en semblable occasion dans la métropole. Le code criminel des royaumes unis s'étend au Canada, et y est mis en exécution sans la plus legère variation. Pour l'administration de la justice civile, il y a une cour d'appel, où le gouverneur préside, assisté du lieutenant-gouverneur, de non moins de cinq membres du conseil exécutif, et de ceux des principaux magistrats qui n'ont pas pris connaissance du jugement primitif; on peut, en dernier ressort, faire appel au roi en son conseil, contre les décisions de cette cour. Il y a aussi une cour du banc du roi, une cour des plaidoyers communs, ayant chacune un juge en chef et trois juges inférieurs. Il se tient quatre fois par an des sessions des juges de paix, et il y a en outre des magistrats de police subordonnés pour régler les affaires de moindre importance.

D'après ce que nous avons déjà rapporté, que la très-grande majorité des habitans ont pour ancêtres des Français, le lecteur en conclure aisément que la religion la plus généralement suivie, est la Catholique Romaine. Il y a un Evêque de Quebec de cette religion, un coadjuteur avec le titre d'Evêque de Salde, neuf vicaires généraux, et environ 200 curés et mis-

sionnaires répandus sur les différens districts de la province, lesquels enseignent les dogmes de leur religion avec zèle et dévouement, sans faire paraître que très-peu de cette bigoterie ou de cette intolérance qui malheureusement forment souvent le caractère de cette religion dans l'ancient continent. Comme ils exercent leurs fonctions sacrées sous les auspices d'un gouvernement Protestant, ils sentent tout le prix de sa douceur à leur égard, et ils s'efforcent ardemment de témoigner leur reconnaissance pour sa protection, en remplissant leurs devoirs avec zèle, et en inspirant à leur troupeau une obéissance pleine de gratitude pour les lois, le respect pour la constitution, aussi-bien que les obligations que leur impose de titre de bons citoyens. Ils s'occupent aussi principalement des soins importans de l'éducation, dont ils s'acquitent d'une manière qui fait le plus grand honneur à leurs efforts. Les séminaires de Quebec et de Montréal, et le Collége de Nicolet sont une preuve frappante de ce fait. Dans ces établissemens, où les hautes sciences et les sciences abstraites le cèdent à celles qui sont d'une utilité plus générale et plus ordinaire, des professeurs à qui leurs connaissances feraient un nom dans tout autre pays, s'emploient à enseigner les différentes branches des études classiques, les mathématiques et les belles-

lettres. Ils se servent généralement de la langue Française pour donner leurs instructions ; mais dans le collége il y a un professeur de langue Anglaise, exemple digne d'être suivi dans les deux autres établissemens, puisque cette langue devient à présent une partie essentielle des études de la jeunesse. Les revenus du clergé Catholique proviennent de concessions de terres qui lui furent faites sous l'ancien régime, et des contributions ordinaires ordonnées par leur gouvernement ecclésiastique, qui sont payées plus volontiers par les Canadiens, et recueillies d'une manière plus exempte de vexations et d'exactions que dans tout autre pays. Les affaires spirituelles des Protestans sont sous la direction du Lord Evêque de Quebec, de neuf recteurs, d'un nombre compétent d'autres ecclésiastiques ; un salaire annuel qu'ils reçoivent du gouvernement, la réserve d'un septième de toutes les terres concédées, établie par l'acte constitutionnel, et les autres sources de revenu particulières à l'église Anglicane, les entretiennent dans un état d'honnête aisance, exempte d'un côté de toute inféodation désordonnée, et de l'autre d'une misérable parsimonie. Par ce moyen le clergé jouit dans les classes supérieures de la société de cette sorte de conséquence qui est due à son ministère. Dans le libre exercice du culte de deux religions dont les dogmes sont

si différens, il est agréable de voir qu'elles n'éprouvent jamais d'une de l'autre les moindres obstacles ; au contraire il règne la meilleure volonté, et la plus grande harmonie, aussi-bien entre les pasteurs qu'entre les troupeaux confiés à leurs soins.

Le gouvernement Britannique entretient pour la défense des deux Canadas un établissement militaire régulier, qui, en temps de paix, peut monter à environ six ou sept mille hommes, y compris l'artillerie, les ingénieurs, le commissariat, etc. ; mais quand on est en guerre avec les Etats-Unis, on augmente cette force suivant l'exigence des circonstances ; et à cette époque-ci (1815), on peut la calculer, quoique sans documens officiels pour en fixer le nombre précis, de 27 à 30,000 hommes dans les deux provinces. Pour venir à l'aide des troupes régulières, et afin que, dans toute exigence, le gouvernement puisse mettre en campagne une force suffisante, le Bas-Canada est distribué en cinquante-deux divisions, où tous les hommes, depuis seize ans jusqu'à soixante, sont obligés par la loi d'enrôler chaque année, dans le courant du mois d'Avril, leurs noms chez les capitaines des compagnies nommés pour leur paroisse. Après que l'enrôlement est terminé, on les exerce quatre fois l'année, ou les dimanches, ou les jours de fêtes, et on leur enseigne alors les principes de l'exer-

cice militaire, autant que les circonstances le permettent. Outre ces quatre jours d'exercice, ils sont passés en revue, une fois chaque année, par le commandant en chef, ou par l'officier qui commande la division. C'est là ce qu'on appelle la milice sédentaire ; et comme, l'un portant l'autre, la force de chaque division ainsi enrôlée peut être calculée à environ mille hommes, cela fait monter le total à plus de 52,000 hommes.* La milice incorporée, par un acte rendu dans le parlement provincial le 19 Mai, 1812, est fixée, durant la guerre, à 2,000 hommes ; mais en vertu de l'autorité dont le gouverneur est revêtu, elle est à présent portée à cinq bataillons, ou à près du double, ce qui, au rétablissement de la paix avec les Etats-Unis, sera de nouveau réduit au nombre fixé dans l'acte. Ce corps est choisi au ballottage parmi les hommes non mariés de la milice sédentaire ; le terme de son service est de deux ans. Il est aussi réglé que la moitié de chaque régiment peut-être licenciée chaque année, et les places vacantes remplies par un nouveau ballottage, plan qui produira le bon effet de répandre insensiblement une certaine connaissance de la discipline militaire parmi la plus grande partie de la population capable de

* Le rapport de l'adjudant-général présente 52,500 hommes.

porter les armes. Les bataillons ainsi formés d'hommes non mariés rendent le service militaire moins désagréable aux individus, et moins dispendieux pour l'état qui n'a pas à pourvoir aux besoins des femmes et des enfans des miliciens en activité de service. Par le même acte on lève chaque année la somme de 12,000*l.* sterling pour l'entretien de cette force constitutionnelle. La milice incorporée est bien équipée, et dans un état de discipline qui mérite les plus grands éloges, ce qui l'a mise en état d'être embrigadée avec les troupes régulières durant la guerre actuelle, et de prendre une part si distinguée à quelques-unes des actions, que le gouvernement doit nécessairement en concevoir une ferme confiance dans ses efforts à l'avenir, et dans son dévouement à la cause de son pays. Dans le Haut-Canada, il règne le même systême, avec quelques légères modifications; mais la population étant moins nombreuse, la force est en proportion beaucoup moindre; cependant sa milice a partagé pleinement les travaux de la guerre, aussi-bien que plusieurs occasions de se distinguer en présence de l'ennemi, et l'on peut juger de l'importance de ses services, quand on considère que c'est pour en avoir profité que le gouverneur-général, Sir George Prevost, avec un nombre de troupes de ligne trop foible, suivant les calculs militaires

ordinaires, a été en état, non-seulement de repousser tous les efforts des commandans Américains pour envahir le territoire Anglais dans les années 1813 et 1814, mais aussi de faire éprouver aux assaillans des défaites qui pendant long-temps imprimeront une tache ineffaçable à leur réputation militaire.

Pour donner une idée générale de la face et des contours de la province, avant d'entrer dans une description plus détaillée, je prendrai Quebec comme un point central, où le Saint Laurent a environ 750 toises de largeur : de ses bords escarpés, vis-à-vis de la ville, le terrain s'élève en pente par gradation pendant la distance d'environ dix lieues vers la première chaîne de montagnes qui prenant sa direction au nord-est, se termine à la rivière dans le voisinage de la Rivière du Loup, et forme entre elle et les deux rivières les bornes d'un espace uni, bien cultivé et fertile, singulièrement remarquable par plusieurs collines isolées, extraordinaires, ou plutôt par de gros rochers, parsemés de petits arbres vers leur sommet. En retournant vis-à-vis de Quebec, pour prendre un nouveau point de départ, on trouve que la même chaîne prend sa direction à peu près au sud-ouest, en traversant la ligne qui sépare la province des Etats-Unis, à l'ouest du Lac Memphrémagog, et en continuant la même

direction jusqu'à ce qu'elle rencontre la rivière d'Hudson. Entre cette direction et le Saint Laurent, excepté deux ou trois des collines isolées dont on a parlé ci-dessus, le terrain est presque uni, et par la richesse du sol, il est couvert d'habitations et très-peuplé. Au-delà de cette chaîne, à environ cinquante milles de distance, se trouve la chaîne généralement nommée Land's Height, qui sépare les rivières qui tombent dans le Saint Laurent de celles qui prennent leur cours vers l'océan Atlantique; c'est le long de son sommet qu'on suppose que passe la ligne frontière entre le territoire de la Grande Bretagne, et les Etats-Unis d'Amérique. Cette chaîne commence à la branche orientale de la rivière de Connecticut, se dirige au nord-est, et se termine près du Cap Rosier dans le golfe de St. Laurent. L'étendue de pays située entre ces deux chaînes varie beaucoup en qualité et en fertilité, suivant sa situation particulière ; mais on pourra peut-être s'en former une idée passable d'après la division suivante. Depuis la frontière au 45e degré de latitude nord, jusqu'à la rivière la Chaudière, est un district d'un sol excellent et fertile, divisé en townships et leur territoire, dont plusieurs parties sont habitées et en culture. Il offre en général des facilités pour les spéculations de l'agriculture, et entre les mains de cultivateurs entreprenans,

les terres ne manqueraient pas de fournir d'amples dédommagemens des capitaux qu'on y emploierait. En effet, l'étendue de terrain borné par le St. Laurent, la Chaudière, et la frontière de la province, en forme de triangle, dont St. Regis forme l'extrémité occidentale, présente la perspective flatteuse de devenir à une très-prochaine époque, moyennant les encouragemens nécessaires, la partie la plus florissante du Bas Canada, non seulement par son sol fécond, mais encore en ce qu'elle touche aux Etats-Unis, et renferme les grandes routes et les principaux points de communication entre les deux pays, tant par terre que par eau, ce qui rend si facile d'entretenir une correspondance non interrompue en tout temps et malgré les prohibitions. De la Chaudière au Lac Temiscouata le terrain est très-coupé, très-irrégulier, et d'une qualité indifférente, mais de temps en temps on rencontre quelques terrains productifs qui dédommageraient bientôt de la dépense de les défricher et de les cultiver.

Du Lac Temiscouata, près de l'endroit où il entre dans le district de Gaspé, jusqu'au Cap Rosier, l'intérieur n'a été observé que partiellement : cependant ce qu'on en connaît présente une apparence de stérilité qui ne donne qu'un faible espoir de récompense pour les travaux du laboureur, n'offrant généralement que des

rochers et des montagnes. Cette description ne doit s'appliquer dans toute son étendue qu'à l'intérieur ; car sur les bords du St. Laurent on rencontre fréquemment de bons terrains ; mais jusqu'ici l'on n'y a point encore formé d'établissemens. Au sud de la chaîne jusqu'au rivages de Gaspé et à la baie des Chaleurs, le pays est de même généralement montagneux ; malgré celà dans plusieurs parties du district, particulièrement la dernière, il y a une portion considérable d'excellente terre, bien habitée, et qui contient une population de 3,000 habitans, dont la plupart étant employés dans les pêcheries, font malheureusement assez peu d'attention aux devoirs importans de la culture qui par la situation du terrain et d'autres avantages, deviendrait bientôt pour eux, à tout événement, d'un aussi grand produit que les travaux auxquels ils se livrent à présent. Au nord du St. Laurent et depuis la rivière de St. Jean, ce qui forme l'extrémité orientale du Bas Canada, une chaîne de montagnes prend sa direction parallèle au fleuve et tout auprès, ou plutôt dans la plupart des endroits elle en forme les rivages jusqu'au Cap Tourment, où, prenant sa direction à l'ouest-sud-ouest, elle finit à la rivière Ottawa à environ 38 lieues au-dessus de son confluent avec le St. Laurent, renfermant entre elle et les deux rivières un pays superbement pittoresque, bien

arrosé et uni, particulièrement depuis Deschambault à l'ouest, et qui relativement à sa population, à bonne culture et à son sol riche, surtout le long du cours de la rivière, doit être considéré comme la meilleure partie de la province. Au nord de la chaîne qu'on vient de décrire est situé le reste du Bas Canada qui n'est pas encore bien connu, et qui est renfermé entre la rivière Ottawa, le 81 degré de longitude ouest, et le 52 degré de latitude nord. Ce pays est entrecoupé latéralement par une autre chaîne de montagnes plus hautes, qui forme les Land's Height, et partage les rivières qui se déchargent dans le St. Laurent, de celles qui tombent dans la Baie d'Hudson. Ce grand espace a été si peu observé, qu'on sait seulement qu'il est couvert d'immenses forêts, dont les tristes solitudes ne sont troublées que par les tribus errantes des naturels, qui y pénètrent quelquefois dans leurs parties de chasse, pour s'y procurer les fourures dont ils trafiquent avec les postes les plus proches de la compagnie du nord-ouest. C'est dans l'Amérique que la nature a déployé toute sa puissance à former des objets grands, sublimes, et plus imposans que tout ce qu'on peut voir dans les autres parties du monde. Les montagnes s'y élèvent à un hauteur qui est rarement égalée, et elles se prolongent à une distance sans exemple sur

l'ancien continent; les rivières, dont le cours est d'une longueur sans égale, roulent leurs eaux gigantesques jusqu'à l'océan, et procurent pour les communications avec les pays les plus éloignés des facilités entièrement inconnues dans les autres contrées; les forêts ne souffrent aucune comparaison avec les plus énormes de l'autre hémisphère, tant pour leur étendue, que pour la varieté, la grandeur et l'utilité des arbres dont elles abondent. Mais peut-être que de tous les efforts étonnans qu'à faits la nature pour ouvrir un si vaste champ où la sagesse humaine puisse s'étudier à découvrir les effets de son pouvoir créateur, il n'y en a pas de plus propre à exciter l'admiration et à confondre les recherches des philosophes, que la vaste collection d'eaux vives qui forme cette chaîne de lacs qui par le canal du St. Laurent descendent comme une autre mer, et vont grossir l'océan Atlantique.

Je laisse à une main plus habile de rechercher les moyens et de découvrir les causes secrètes qui produisent ces objets magnifiques; mon dessein est de décrire, autant que le permettent mes foibles talens, l'état actuel de quelques-unes des scènes extraordinaires d'un pays peu connu, en comparaison du reste du monde, telles que je les ai vues, et suivant le rapport qu'elles ont avec l'ouvrage que j'ai en-

trepris. Le fleuve majestueux du St. Laurent, à raison de son importance pour les possessions Anglaises sur ce continent, et pour l'intérêt général de l'empire Britannique, peut prétendre à occuper la première place dans cette relation, sous quelque point de vue qu'on l'envisage. Comme il embrasse une navigation intérieure de près de 1000 milles jusqu'à Niagara, sur son propre courant seulement, et que dans cet espace, à l'exception d'environ 300 milles, il est entièrement enclavé dans le territoire Anglais*; il procure au pays à travers lequel il coule, des bienfaits peu ordinaires, et qui deviendraient d'une valeur presque inestimable, si la métropole adoptait des moyens judicieux pour assurer au Canada, en tout ou en partie, les grands avantages que ses ressources naturelles lui promettent. On ne formera jamais aucun doute sur son importance réelle pour l'intérêt général de l'empire, si on le considère comme l'issue par où les productions qui sont la propriété des sujets Anglais, et d'une importance vitale pour l'état, peuvent être exportées sur les vaisseaux de la nation dans la mère patrie, et la rendre indépendante des chances politiques par lesquelles

* De l'embouchure du St. Laurent jusqu'à St. Regis, à une distance d'environ 660 milles, la rivière est entièrement dans les états Anglais; mais depuis cette dernière place, la limite entre le Canada et les Etats Unis est censée passer le long du milieu du fleuve et des lacs.

une confédération continentale pourrait de nouveau chercher à l'exclure des ports de l'Europe. On peut prouver évidemment que ces avantages n'ont rien d'idéal, par la comparaison des exportations de la colonie pendant les dix dernières années; et quoiqu'elles aient été négligées ou dédaignées pendant une époque longue et féconde en événemens d'une guerre presque universelle, il reste encore l'espoir qu'avec le retour de la paix, les vues des hommes d'état se tourneront vers l'industrie et le commerce, et que ce sujet sera examiné avec toute l'attention que mérite son importance. La rivière de St. Laurent, (qui depuis sa première découverte en 1535, a été appelée par les habitans du pays, pour marquer sa prééminence, la Grande Rivière) reçoit presque toutes les rivières qui ont leur source dans la vaste chaîne de montagnes au nord, appelée le Land's Height, et qui sépare les eaux qui tombent dans la Baie d'Hudson encore plus au nord, de celles qui se déchargent dans la mer Atlantique: elle reçoit aussi celles qui sortent de la chaîne qui commence sur sa rive méridionnale et se dirige presqu'au sud, se terminant au lac Champlain. Les principales de ces rivières sont l'Ottawa, le Masquinongé, le St. Maurice, la Ste. Anne, le Jacques Cartier, le Saguenay, la Betsiamites et le Manicouagan au nord; la rivière du Saumon, de Châteaugay, de Chambly ou de Riche-

lieu, de Yamaska, de St. François, de Becancour, du Chêne, de la Chaudiere, et du Loup au sud. Dans les différentes parties de son cours, le St. Laurent porte différens noms; ainsi depuis la mer jusqu'à Montréal, il s'appelle St. Laurent; le Cataraqui ou Iroquois, depuis Montréal jusqu'à Kingston dans le Haut Canada; la rivière de Niagara, entre le Lac Ontario et le Lac Erie; le Détroit, entre le Lac Erie et le Lac St. Clair; la rivière St. Clair, entre le Lac St. Clair et le Lac Huron; le Narrows, ou les Chutes de Ste. Marie, entre le Lac Huron et la Lac Supérieur, le tout formant une liaison non-interrompue de 2,000 milles. Le Lac Supérieur peut, sans grand effort d'imagination, être considéré comme la source inépuisable d'où, pendant des siècles sans nombre, le St. Laurent a continué à tirer son vaste courant. Je ne pense pas qu'on ait auparavant assigné cette source à cette rivière; mais en examinant la manière ordinaire de tracer le cours des grandes rivières depuis leur source jusqu'à leur embouchure, je crois pouvoir dire que je suis fondé à adopter cette hypothèse. Ce lac immense, qui n'est égalé en grandeur par aucune réunion d'eau vive sur le globe, est de forme presque triangulaire; sa plus grande longueur est de 381 milles, sa largeur de 161, et sa circonférence d'à peu près 1152; et il est aussi remarquable

par la transparence sans egale de ses eaux, que par sa profondeur extraordinaire. Sa côte septentrionale, entrecoupée de vaste baies, est élevée et pleine de rochers; mais sur la rive meridionale, le terrain est généralement bas et uni: formant presque une mer par lui-même, il est sujet à plusieurs des vicissitudes de cet élément; car les orages y exercent leur furie, et les vagues s'y brisent avec une violence qui le cède à peine aux tempêtes de l'océan. De la chaîne éloignée de montagnes qui forment la Hauteur des Terres, au-delà de ses rives septentrionales et occidentales, sortent plusieurs rivières considérables, et un grand nombre de petites, qui étant grossies dans leur cours par plusieurs petits lacs, se déchargent enfin dans le Lac Supérieur. Il y a aussi au sud une autre chaîne de montagnes qui sépare les rivières qui se déchargent dans le golfe du Mexique par le canal du Mississipi, de celles qui coulent vers le nord et tombent dans le grand lac, ensorte que sa masse d'eau s'accroît du tribut de plus de trente rivières. Au nord et au nord-est de ce lac il y a plusieurs îles, dont l'une appelée l'Ile Royale est la plus grande, ayant 100 milles de longueur sur 40 de largeur. A la sortie du Lac Supérieur, un courant très-rapide est interrompu et brisé par plusieurs petites îles, ou plutôt par de grandes masses de rochers, à travers un canal de

27 milles de longueur qui se décharge dans le Lac Huron. Les Chutes de Ste. Marie sont à peu près à moitié chemin entre les deux lacs : cette dénomination, quoique généralement reçue, s'accorde peu avec le nom ordinaire de Chutes, qui s'applique à de grandes masses d'eau qui se précipitent de très-haut, et qui se rencontrent si souvent dans les rivières de l'Amérique ; car dans cet endroit, ce n'est autre chose que le courant impétueux de la masse d'eau énorme qui se décharge du Lac Supérieur, se force un passage à travers un canal resserré, et ce brise avec une violence proportionnée contre les obstacles que la nature lui oppose : cependant cette scène produite sans cesse par l'agitation tumultueuse de l'eau, jointe au bruit et à la blancheur éblouissante de la lame, ne manque ni de grandeur ni de magnificence. Le Lac Huron, sous le rapport de l'étendue, ne le cède guère au Lac Supérieur : sa plus grande longueur de l'est à l'ouest, est de 218 milles ; à l'extrémité occidentale il a moins de cent milles de largeur, et à environ cent milles de la rive orientale, il n'a que soixante milles de largeur ; mais près du centre, il tourne tout-à-coup au sud, et prend une largeur de 180 milles : si l'on mesure sa circonférence en suivant toutes ses courbures, on aura une distance d'à peu près 812 milles ; sa forme est extrêmement irrégulière ; cepen-

dant, avec un peu de secours de l'imagination, on peut lui attribuer quelque chose de semblable à une forme triangulaire. A partir de la rive occidentale, une longue suite d'îles appelées les Manatoulines, s'étend en tirant à l'est à la distance de 160 milles, plusieurs ayant de vingt à trente milles de longueur sur dix, douze et quinze milles de largeur; dans quelques unes la terre s'élève à une hauteur considrable. Outre cette grande chaîne, il y a plusieurs autres îles de moindre dimension, groupées en grande nombre dans différentes parties, et qui rendent la navigation difficile, et même dangereuse en quelques endroits, particulièrement vers l'extrémité occidentale. Sur ce lac, le navigateur est souvent assailli par de violentes tempêtes, accompagnées de tonnerre et d'éclairs plus épouvantables que dans aucune autre partie de l'Amérique Septentrionale. A l'angle occidental du Lac Huron est le Lac Michigan, qui, quoique distingué par un nom particulier, peut être considéré seulement comme une partie du précédent qui s'enfonce dans une baie de 262 milles de longueur sur 55 de largeur, et dont la circonférence totale est de 731 milles. Entre ces deux lacs est une péninsule qui dans sa plus grande largeur a 150 milles, et le long de laquelle, ainsi qu'au fond du Michigan, se prolonge vers le sud une partie de la chaîne qui

forme la Hauteur des Terres, et d'où partent plusieurs grandes rivières et un grand nombre de courans inférieurs qui se déchargent dans le Michigan. Au nord du Lac Huron il y a plusieurs rivières considérables qui s'y rendent de la Hauteur des Terres. Une d'elles, appelée la Rivière Française, communique avec de Lac Nipissing, d'où une suite de plus petites, unies par de courts portages, ouvrent une communication avec la rivière Ottawa qui joint le St. Laurent près de Montréal. A l'extrémité orientale du Lac Huron est la rivière Matchedash, qui, à travers une autre suite de lacs séparés seulement par un court portage, établit une communication par le Lac Simcoe, la rivière de Hollande et Yonge-street, avec la ville d'York, actuellement appelée la capitale du Haut Canada. Cette route accourcirait de beaucoup la distance entre les lacs supérieurs et inférieurs, et elle est tellement susceptible d'amélioration, qu'elle deviendrait très-avantageuse pour le Haut Canada. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet. En partant de l'extrémité du Lac Huron au sud, le cours des eaux se resserre dans une rivière (appelée de St. Clair) qui coule entre des rivages d'une hauteur modérée, ornés d'une grande quantité de beautés naturelles, pendant une distance de soixante milles, presque droit au sud; ensuite elle se déploie et forme le petit Lac St. Clair,

presque de forme circulaire, de 30 milles de diamètre, et d'environ 90 de circuit, trop petit en comparaison des précédens pour exiger une plus longue description, n'ayant d'ailleurs rien autre chose de remarquable. Au sortir de ce lac les eaux reprennent la forme d'une rivière, appelée le Détroit, qui suit la même direction au sud pendant le cours de 40 milles jusqu'au Lac Erie : d'espace en espace son courant est divisé en deux canaux par des îles de différentes grandeur, dont les plus considérables ont environ dix milles de long. A l'est de cette rivière, la vue est diversifiée et agréable, et présente quelques-unes des beautés d'un sol fécond, aidé d'un état de culture respectable et animé par le spectacle riant des établissemens et des villages qui prennent insensiblement de l'importance, par l'industrie d'une population toujours croissante. Le Détroit débouche à l'extrémité sud-ouest du Lac Erie. Ce lac s'étend du sud-ouest au nord-est dans la longueur de 231 milles, sa plus grande largeur est de 63 milles ½, et sa circonférence de 658 : près du Détroit il est orné d'un grand nombre d'îles agréables et pittoresques, et ses bords des deux côtés présentent plusieurs marques d'établissemens et de culture. Il arrive fréquemment des coups de vents qui occasionnent de fortes vagues, avec tous les caractères des coups de vent en mer ; mais il y a

plusieurs bons hâvres particulièrement du côté du nord, qui procurent un abri aux bâtimens nombreux qui y naviguent; sa plus grande profondeur est de 40 à 45 brasses; le fond en est généralement plein de rochers, ce qui rend l'ancrage incertain, particulièrement lorsque le vent est fort. A l'extrémité nord-est du Lac Erie, il communique avec le Lac Ontario par la rivière Niagara, qui a 36 milles de longueur, et depuis un demi mille jusqu'à une lieue de largeur: sa direction est à peu près vers le nord; le cours dans quelques endroits est divisé en deux canaux par des îles dont la plus grande a sept milles de longueur. Son cours est impétueux, et étant rompu dans plusieurs endroits par un fond inégal et plein de rochers, il est très-agité; les bords de chaque côté de la rivière sont presque perpendiculaires, etont beaucoup plus de cinquante toises de hauteur. Du côté de l'ouest la route passe sur le sommet de cette élévation, et le voyageur est charmé par plusieurs points de vue intéressans, tant de la rivière que du pays qui est très-habité et dans un excellent état de culture. Là aussi son esprit se perd dans l'étonnement à la vue de la prodigieuse cataracte du Niagara, sans contredit l'un des spectacles les plus extraordinaires dans la nature, et qui offre à l'imagination la réunion la plus frappante de sublimité et de

grandeur, de magnificence et de terreur. Le tableau le plus animé, soit qu'il naisse sous le pinceau plein de feu de l'artiste guidé par l'imagination la plus vive, ou qu'il coule de la plume la plus éloquente qui puisse embellir une narration, serait probablement encore loin de rendre justice à la réalité. Cependant on l'a tant de fois tenté et dans quelques circonstances avec assez de succès, que la description de la cataracte de Niagara est devenue familière à presque tous ceux qui s'adonnent à la lecture. Autant pour cette raison que parce qu'en faisant un nouvel effort, j'aurais peu d'espoir de traiter ce sujet suivant son mérite, ou d'ajouter aux connaissances qu'on a déjà, je m'abstiendrai de repéter ce qu'on a si souvent dit, et je me bornerai à donner de mon mieux une esquisse générale de cette rivière. A cinq milles de la grande cataracte s'en trouve une autre presque aussi terrible et aussi curieuse, appelée le Tournant : il est occasionné par le courant qui descend de la cataracte, et qui tourne avec une violence impétueuse autour d'un bassin naturel renfermé entre quelques promontoires garnis de rochers, où il forme un gouffre qui assure une destruction inévitable à tout ce qui s'approche à la portée de son attraction. En s'écartant ainsi de sa direction en droite ligne, et se trouvant en quelque sorte renfermé quelque temps

dans une baie, le courant devient moins rapide et s'avance plus tranquillement vers le Lac Ontario. A quatre milles du Tournant se trouve Queen's Town, ville propre et bien bâtie, et qui mérite l'attention, en ce que c'est le dépot de toutes les marchandises et des provisions qu'on apporte de Montréal et de Quebec pour l'usage de la province haute, aussi-bien que par la beauté romantique et la grandeur locale de sa situation. Pendant l'espace de sept milles plus loin jusqu'à la ville de Newark ou de Niagara, la rivière forme un port vaste et excellent pour les vaisseaux de toute grandeur, qui est parfaitement bien abrité de chaque côté par des rivages élevés, avec un bon ancrage dans toutes les parties. La rivière de Niagara communique à la partie occidentale du Lac Ontario, devenu mémorable par les événemens qui viennent de s'y passer et qui très-probablement est destiné à devenir le théâtre des guerres qui dans les siècles à venir doivent avoir une influence importante sur le sort de l'Amérique Septentrionale. Sa longueur est de 171 milles, sa plus gran de largeur de 59½, et sa circonférence de 467 : la profondeur de l'eau varie beaucoup, mais elle est rarement de moins de trois brasses ou de plus de cinquante, excepté au milieu où l'on a essayé une sonde de 300 brasses sans trouver le fond ; sa position est à peu près de

l'est à l'ouest, et ses rivages offrent à la vue une grande diversité ; vers le nord-est ils sont bas et marécageux, au nord et au nord-ouest ils s'élèvent très-haut, mais ils se rabaissent à une hauteur très-modérée vers le sud. Le pays qui borde le lac est partout couvert de bois, à travers les ouvertures desquels on aperçoit fréquemment des établissemens qui produisent un effet agréable, auquel ajoutent beaucoup les rochers blancs de Toronto, et la hauteur remarquable qui couronne la Presqu'île appelée le Nez du Diable : la vue au sud est embellie dans l'enfoncement par un rideau produit par la chaîne de collines qui après avoir formé le précipice de la cataracte, se dirigent à l'est ; la perspective est terminée de ce côté par une éminence de forme conique qui s'élève au dessus de la chaîne de hauteurs et qu'on appelle la Colline de Cinquante Milles, pour indiquer sa distance de la ville de Niagara. Parmi le grand nombre de rivières qui se jettent dans le Lac Ontario, si l'on excepte le Genesée et l'Oswego, il n'y en a aucune qui mérite une attention particulière, si ce n'est par la singularité d'avoir toutes une barre de sable en travers de leur entrée. Il y a quelques belles baies, et des ouvertures dans les terres où les bâtimens de toute espèce peuvent trouver un abri contre le mauvais temps. La Baie de Burlington est à

la fois spacieuse et sûre ; mais ces avantages deviennent de peu d'importance en ce que son entrée étroite a si peu de profondeur qu'elle ne peut recevoir que des batteaux. La Baie d'Hungry au contraire est remarquable par le bon ancrage et l'abri sû[illegible] er[illegible] les îles qu'elle pro cure en toute saison aux plus grands vaisseaux. Les ports d'York et de Kingston qui appartiennent aux Anglais, et celui de Sacket qui est aux Américains, sont incontestablement les meilleurs qu'il y ait sur le lac, en ce qu'ils possedent tous les avantages naturels : les deux derniers sont très-fortifiés, et forment les arsenaux où les deux puissances ont construit des vaisseaux de guerre même de première classe, et d'où sont sorties ces fortes escadres qui ont rendu si importantes les opérations navales dans cette partie du monde. On éprouve fréquemment sur ce lac de forts coups de vent ; mais il n'en resulte ni difficultés ni dangers, si l'on y oppose les précautions ordinaires que connaissent tous les marins. Entre les îles nombreuses qui sont à l'extrémité orientale de l'Ontario, la Grande Ile, située vis-à-vis de Kingston, est la plus étendue, et se trouvant à l'entrée de la rivière Cataraqui, elle forme deux canaux qui y conduisent et qui portent les noms de Canal du Nord ou de Kingston, et de Canal du Sud ou de l'Ile Carleton. Le Cataraqui, depuis son

entrée jusqu'au lieu appelé le Petit Détroit à environ 39 milles, est presque rempli d'un groupe prolongé de petites îles, si nombreuses qu'on leur a donné la dénomination générale de Mille Iles. La distance entre Kingston et Montréal est d'environ 190 milles ; les bords de la rivière presentent un spectacle qui ne peut manquer d'exciter la surprise, quand on considère le peu, d'années qui se sont écoulées depuis la formation du premier établissement dans ce pays, (en 1783) : on y trouve réunis tous les avantages d'une population nombreuse, du terrain fertile et d'une bonne culture. De grandes routes bien construites qui bordent les deux rives, avec des embranchemens qui conduisent dans l'intérieur,rendent la communication facile et prompte, tandis qu'un grand nombre de batteaux chargés et de radeaux qui montent et descendent continuellement depuis le commencement du printemps jusqu'à la fin de l'automne, annoncent clairement un commerce étendu. Les îles, les bancs de sable, les courans rapides ou se trouvent des inventions pour les passer, forment une suite d'objets nouveaux qui procurent à la fois le plaisir et l'étonnement. Avant d'arriver à Montréal on rencontre les lacs de St. François, de St. Louis, et des Deux Montagnes : ils ne peuvent entre en comparaison avec ceux dont nous avons déjà parlé, et on ne peut les

considérer que comme autant d'élargissemens de la rivière; ils n'ont pas une grande profondeur, mais ils offrent une agréable variété par le grand nombre de jolies îles qui y sont dispersées. Le Lac St. François a 25 milles de longueur, sur quatre et demi de largeur, les rivages en quelques endroits sont marécageux, ne s'élevant pas beaucoup au-dessus du niveau de l'eau. Le Lacs de St. Louis et des Deux Montagnes se forment à la jonction de l'Ottawa avec le St. Laurent; le premier a douze milles de longueur sur six de largeur; le second est très-irrégulier et a 24 milles dans toute sa longueur, mais sa largeur varie depuis un mille jusqu'à six. Au confluent de deux rivières se trouvent l'île de Montréal; l'Ile Jésus; l'Ile Bizarre, et l'Ile Perrot. La première est peut-être le plus beau site de tout le Bas Canada, et nous en ferons une description particulière dans le cours de cet ouvrage. Au sud de cette île est la ville du même nom, avec un port commode, à 580 milles du golfe de St. Laurent, et où les vaisseaux de 600 tonneaux peuvent remonter très aisément. Au nord-ouest est l'Ile Jésus, qui par sa position forme deux autres canaux d'une médiocre largeur, l'un appelé la rivière des Prairies, et l'autre la rivière de St. Jean ou de Jésus; elles sont toutes deux navigables pour les batteaux et les radeaux, et se ré-

unissent à la principale rivière au Bout de l'Ile, ou à l'extrémite orientale de l'île de Montréal. Au-dessous de cette ville la navigation prend un caractère plus imposant qu'au-dessus, se faisant avec des vaisseaux pontés de toute espèce ; de là à Quebec, dans une distance de 180 milles, peu d'obstacles s'opposent à ce que les vaisseaux d'un port considérable puissent monter et descendre, et ils sont faciles à surmonter, si l'on juge plus convenable de s'en servir que de transporter les cargaisons sur de petits bâtimens. Des deux côtés la vue est admirable ; les différentes seigneuries, toutes dans le plus grand état de perfection que l'agriculture de ce pays puisse admettre, annoncent l'abondance et l'industrie ; les points de vue sont agréables et souvent superbes, quoique les détails n'offrent pas ce degré de grandeur qu'on aperçoit au-dessous de Quebec ; des villages nombreux, bâtis pour la plupart autour d'une belle église en pierre, semblent inviter l'attention du voyageur, tandis que des maisons et des fermes isolées à des distances agréables, paraissent entretenir une chaîne régulière de communication ; et en effet quiconque passe d'une ville à l'autre, par eau ou par terre, ne peut manquer d'éprouver une grande satisfaction, et de rencontrer un grand nombre d'objets dignes d'exciter son attention et ses réflexions. A environ

44 milles au-dessous de Montréal, sur la rive méridionale, est la ville de Guillaume-Henry ou de Sorel, bâtie à l'endroit où la rivière de Richelieu tombe dans celle de St. Laurent. Près de cette ville, cette dernière rivière s'élargit et forme un autre lac, le dernier du côté de la mer. Il s'appelle le Lac de St. Pierre, et a 25 milles de longueur sur 9 de largeur; comme la plupart des autres, celui-ci a un groupe d'îles qui couvrent environ neuf milles, dans sa partie occidentale, entre lesquelles se forment deux canaux distincts, l'un au sud étant le plus profond et le plus clair, est par conséquent le meilleur pour les vaisseaux; les bords de chaque côté sont très-bas, et ont des bancs de sable qui se prolongent à une distance considérable, en sorte qu'il ne reste de libre qu'un passage étroit, dont la profondeur est en général de 12 à 18 pieds. A environ 45 milles de Guillaume-Henry, sur la rive du nord à l'embouchure de la rivière de St. Maurice, est située la ville des Trois Rivières, qui tient le troisième rang dans la province. En cet endroit la marée cesse entièrement, et même elle ne se fait guères sentir à plusieurs milles au-dessous. Depuis cette ville on trouve à peine aucune variété dans l'aspect général du St. Laurent jusqu'à ce qu'il arrive au Rapide de Richelieu, à environ 52 milles, où son lit est tellement resserré et obstrué

par des masses énormes de rochers, qu'il ne reste qu'un canal très-étroit, où à la marée descendante la chûte est si grande, qu'il faut beaucoup de précaution, et prendre bien son temps pour le traverser : à l'extrémité du rapide est un bon ancrage où les vaisseaux peuvent attendre le moment favorable. De Montréal jusque là les bords sont d'une très-médiocre élévation et uniformément unis ; mais vers cet endroit ils sont beaucoup plus hauts, et ils s'élèvent par degrés, à leur approche de Quebec, jusqu'à ce qu'ils atteignent la hauteur du Cap de Diamant, sur lequel la ville est bâtie. Cette capitale de la province, siége du gouvernement, a un excellent port et un vaste bassin, où la plus grande profondeur de l'eau est de 28 brasses, et la marée s'élève de 17 à 18 pieds, et la grande marée de 23 à 24. De là, et de la Pointe de Levi sur la rive meridionale, se présente à la vue un des coups d'œil les plus frappans qu'offre peut-être le monde entier : l'assemblage des divers objets a tant de grandeur, et quoique contrastés naturellement les uns avec les autres, il paraissent l'être avec tant d'art, que le spectateur éprouve un mélange de surprise et de satisfaction. La capitale sur le sommet du cap, la rivière de St. Charles qui coule à une grande distance à travers une superbe vallée abondamment pourvue de beautés

naturelles, les Chutes de Montmorency, l'île d'Orléans, et les établissemens bien cultivés répandus de tout côté, forment ensemble un coup d'œil qui peut le disputer à ce qu'il y a de plus romantique. Au bassin de Quebec le St. Laurent a deux milles de traversée, et sa largeur continue à s'accroître jusqu'à son entrée dans le golfe du même nom, où, du Cap du Rosier à l'établissement de Mingan sur le rivage du Labrador, il a près de 105 milles de largeur. Un peu au-dessous de Quebec est l'Ile d'Orléans, placée au milieu du fleuve, et formant par conséquent deux canaux ; l'un au sud est toujours fréquenté par les vaisseaux ; le rivage de ce côté est élevé, et de l'autre, en quelque endroits, il est même montagneux ; mais ils sont l'un et l'autre extrêmement bien habités, et les terres y sont dans un tel état d'amélioration, qu'une vaste étendue dans le voisinage de la Rivière du Sud, s'appelle familièrement le grenier de la province. Au-delà de l'île d'Orléans, s'en trouvent plusieurs autres, comme l'Ile aux Oies, l'Ile aux Grues, et plusieurs plus petites ; celles-ci sont passablement bien cultivées, mais le reste est négligé. A la Rivière du Sud, la grande rivière s'accroît à onze milles de largeur, et le pays adjacent présente en général une apparence qui ne peut guère avoir rien d'égal : le grand nombre des églises, des

positions télégraphiques, et des villages, dont les maisons sont presque toutes blanchies, ressort si bien par le sombre contraste des bois épais qui couvrent jusqu'à leur sommet des éminences placées dans l'enfoncement, et couronnées par une chaîne de hautes montagnes qui forment les limites dont nous avons parlé, qu'on trouverait peu de paysages qui soient supérieurs en beauté. Au-delà de la Rivière du Sud est un canal nommé la Traverse, qui mérite d'être mentionné en ce que le St. Laurent a dans cet endroit treize milles de traversée ; cependant l'Ile aux Coudres, le Banc de St. Roch, et un autre, appelé le Banc Anglois, interrompent tellement la passe, que cette voie que les pilotes préfèrent ordinairement n'a pas plus de 850 à 900 toises entre les deux bouées qui marquent les bords des bancs de sable ; c'est la partie de la rivière la plus remplie de difficultés au-dessous de Quebec ; les courans sont nombreux, irréguliers et très-forts, et pour cette raison les grands vaisseaux sont obligés de choisir le temps le plus favorable de la marée, pour y passer sans accident. Sur la rive septentrionale entre l'Ile aux Coudres et la terre ferme, il y a un autre canal ; mais le courant est si rapide, l'eau si profonde, et le fond si mauvais, en cas qu'on soit obligé d'y jeter l'ancre, que les pilotes préfèrent toujours de passer par

la Traverse. On n'éprouvera jamais la moindre difficulté à rendre bon ce passage, si l'on donne une attention convenable aux relèvemens et aux directions tracées sur ma Carte Topographique. Je puis parler avec confiance, ayant eu la satisfaction de les vérifier très-complètement dans le mois d'Août 1814, à bord du vaisseau de roi l'Ajax de 74 canons, commandé par le Contre-Amiral Otway, à qui je me fais un bonheur de témoigner ma reconnaissance pour la politesse avec laquelle il a facilité, par tous les moyens en son pouvoir, mon désir de faire les nouvelles remarques qui m'ont paru nécessaires. En passant la Traverse, on jouit d'une vue très-agréable des établissemens de la Baie de St. Paul, entourée d'un amphithéâtre de colines très-élevées, aussi-bien que de l'Ile aux Coudres, bien cultivée, qui est située à son entrée. En continuant à descendre la rivière, les premières îles qu'on rencontre sont celles de Kamourasca, des Pélerins, du Lièvre, et le groupe de petites îles près de là, les Brandy Pots: elles sont à 103 milles de Quebec, et bien connues pour être le rendez-vous général où les vaisseaux marchands se réunissent pour marcher sous convoi. En partant de là, à peu de distance, est l'Ile Verte, où il y a un fanal qui est allumé depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, à commencer au 15 d'Avril,

jusqu'au 10 de Décembre. Près de l'Ile Verte est l'Ile Rouge, et vis-à-vis, sur la rive Septentrionale, est l'embouchure de la rivière de Saguenay, remarquable, même en Amérique, par le volume d'eau immense qu'elle décharge dans le St. Laurent. En s'avançant plus bas, on rencontre l'Ile de Bic, à 153 milles de Quebec, où les vaisseaux cherchent toujours à aborder, à raison de son bon ancrage, et parce que c'est l'endroit où ordinairement les vaisseaux de guerre attendent les vaisseaux marchands qui descendent: après l'Ile de Bic est l'Ile de St. Barnabé, et un peu plus loin la Pointe aux Pères. Depuis cette pointe, la rivière est parfaitement libre jusqu'au golfe, et les pilotes n'étant plus nécessaires, ils cessent de se charger des vaisseaux destinés à sortir, et reçoivent ceux qui remontent. Au-dessous de la Pointe aux Pères on rencontre tout près l'une de l'autre, deux montagnes très-extraordinaires, appelées les Paps de Matane, et presque vis-à-vis, est le promontoire hardi et élevé du Mont Pélée, où la rivière a un peu plus de 25 milles de largeur, mais tout à coup la côte se déploie en tirant presque au nord, à un tel point qu'aux Sept Iles la largeur est de 73 milles. Les établissemens du côté du sud s'étendent jusque là, mais on peut les considérer comme se terminant vers cet endroit, puisqu'à l'est du Cap Chat les

progrés de l'industrie ne se font plus remarquer : du côté du nord les terres cultivées ne s'étendent que jusqu'à Mallbay. Dans la rivière elle-même rien ne mérite de fixer notre attention, excepté la distance de ses rivages déjà mentionnée du Cap Rosier à l'établissement de Mingan*. A l'embouchure du St. Laurent est la grande île d'Anticosti, de 125 milles de longueur, et de trente dans sa plus grande largeur ; elle le partage en deux canaux. Comme cette île est très-importante pour les marins lorsqu'ils découvrent la rivière, sa position géographique a été constatée avec exactitude, et fixée ainsi ; la pointe orientale, lat. 49. 5. long. 62. 0. ; la pointe occidentale, lat. 49. 48. long. 64. 35. ; et la pointe sud-ouest, lat. 49. 23. long. 63. 44. Dans toute son étendue, elle n'a ni baie ni hâvre assez sûr pour abriter les vaisseaux ; elle est inculte, ayant généralement un sol ingrat, qui ne laisse guère d'espoir d'amélioration ; cependant toute sauvage et inhospitalière qu'elle paraît, elle n'est pas absolument dépourvue de moyens de secours pour les malheureux qui font naufrage sur ses côtes ; y ayant deux personnes qui y résident toute l'année à deux postes dif-

* Dans la description du cours de la rivière, et partout où les distances sont données en milles, il faut toujours entendre le mille d'Angleterre de $69\frac{1}{2}$ au degré, à moins qu'il ne soit spécifié autrement.

férens, comme agens du gouvernement, et qui sont pourvus de provisions à l'usage de ceux qui en ont malheureusement besoin. Des écriteaux sont placés sur différens points pour indiquer la distance de ces places secourables et le chemin qui y conduit. Ces établissemens furent formés en 1809, et les motifs d'humanité qui les ont dirigés seront honorés partout où on les connaîtra, en ce que les équipages des vaisseaux jetés sur le rivage ont couru quelquefois le plus grand péril pour leur vie, en négligeant de s'y rendre pour s'échapper à Gaspé. Anticosti ne forme point une partie de la province de Canada; mais elle est à présent dans le gouvernement de Terre-Neuve. Convaincu comme je le suis de la haute estime où doit être la rivière de St. Laurent, qui se présente comme l'issue destinée en quelque sorte par la nature à être le canal le plus commode pour l'exportation des productions de ces deux vastes provinces qui s'améliorent chaque jour, aussi-bien que du pays qui s'étend au nord-ouest presque jusqu'à l'Océan Pacifique, et même des parties adjacentes des Etats Unis qui malgré les décrets prohibitifs, trouveront un débouché par cette voie, je crains de m'être exposé au reproche de prolixité dans mes efforts pour donner aux autres une idée claire de son importance. Je dois cependant encore mettre à l'épreuve la pa-

tiencede mes lecteurs, et leur dire que les observations ci-dessus ne s'appliquent qu'à une partie de l'année, et que depuis le commencement de Décembre jusqu'au milieu d'Avril, toute communication par eau est interrompue par la gelée. Durant ce temps la rivière depuis Quebec jusqu'à Kingston et entre les grands lacs, excepté le Niagara et les Rapides, est entièrement gelée; les lacs, à la vérité, ne sont jamais entièrement couverts par la glace, mais elle bouche ordinairement toutes les baies et les ouvertures entre les terres, et s'étend à plusieurs milles vers le centre: au-dessous de Quebec elle n'est point entièrement gelée, mais la force des marées détache continuellement la glace des rivages, et des masses si énormes sont tenues dans une agitation continuelle par le flux et le reflux, que durant ces mois la navigation est totalement impraticable. Mais quoique pendant un si long hiver la terre et l'eau soient presque identifiées, l'utilité de la rivière, quoique moindre, est loin de cesser entièrement; car sa surface offre encore la meilleure route pour la charriage de terre, si je puis me servir de cette métaphore, et l'on a bientôt tracé des chemins, où, par le moyen de voitures de toute espèce, l'on entretient des communications plus promptes qu'on ne le pourrait faire sur les routes ordinaires qui dans cette saison sont couvertes de neige à une

si grande hauteur. Ces chemins sur la rivière sont praticables jusqu'à ce que les approches du printemps rendent la glace poreuse, et que les sources d'eau chaude occasionnant de larges crevasses la rendent peu sure. Quand ce changement a lieu, la glace se rompt bientôt, et vers le commencement de Mai, elle est ou fondue ou enlevée par le courant. Le Golfe de St. Laurent qui reçoit les eaux de cette rivière gigantesque, est situé entre la partie occidentale de Terre-Neuve, les côtes orientales de Labrador, l'extrémité orientale de la province de New-Brunswick, une partie de la province de la Nouvelle Ecosse, et l'île du Cap Breton. Il communique avec l'Océan Atlantique par trois différens passages, savoir, au nord par le détroit de Belleisle, entre le Labrador et Terre-Neuve ; au sud-est par le passage entre le Cap Ray, l'extrémité sud-ouest de Terre-Neuve, et le cap nord de l'Ile Bretonne ; enfin par le canal étroit nommé le Boyau de Canso, qui sépare le Cap Breton de la Nouvelle Ecosse. La distance du Cap Rosier au Cap Ray est de 79 lieues, et de la Nouvelle Ecosse au Labrador, de 106. Au sud du golfe est de l'île St. Jean, autrement dite l'île du Prince Edward, à peu près de la forme d'un croissant, d'environ 123 milles de longueur, de 32 dans sa plus grande largeur, et d'un peu moins de quatre dans la partie la plus

étroite, à l'extrémité de deux baies profondes; le sol en est bon et propre à toute sorte de culture, quoique étant sujet à des brouillards épais et fréquens, la production du grain y soit précaire; elle est bien habitée et renferme à présent une population d'au moins 10,000 âmes: la principale place est Charlotte Town, où réside le gouverneur, parce qu'elle forme un gouvernement distinct, quoique soumise au commandant en chef de l'Amérique Septentrionale. Au nord de St. Jean, sont les îles de la Madeleine, au nombre de sept, habitées seulement par quelques centaines de personnes, employées principalement dans les pêcheries: par quelque cause extraordinaire ou autre, ces îles sont considerées comme étant du district de Quebec. En traversant le golfe, on rencontre quelquefois des îles de glace durant les mois d'été: les glaces qui sortent du St. Laurent disparaissent toutes vers la fin du Mai, mais ces masses n'en font pas partie. On conjecture qu'elles ne se forment sur aucune des côtes voisines, mais qu'elles descendent des régions plus septentrionales de la Baie d'Hudson et du Détroit de Davis, où l'on présume qu'elles se séparent par la violence des tempêtes des vastes amas que l'hiver forme vers le pole arctique, et que passant près de la côte de Labrador, elles sont entraînées par la force du courant dans le dé-

troit de Belleisle. Elles ont souvent plus de cent pieds de hauteur, et plusieurs milliers de circonférence ; la température de l'atmosphère en est sensiblement affectée, ce qui indique suffisamment leur voisinage, même dans les temps de brouillard où elles ne sont pas visibles ; la réflexion éblouissante des rayons du soleil dans le jour, aussi-bien que de la lumière de la lune, leur donne un aspect brillant et agréable.

L'Amérique a un climat qui lui est particulier ; la durée et l'influence du froid et du chaud semblent être gouvernées par des lois qui diffèrent matériellement de celles qui règlent la température des autres parties de la terre. Il est certain qu'on se tromperait beaucoup si l'on se formait une opinion de la température du Canada d'après l'analogie de sa situation. Il est, par exemple, à la même latitude que la France ; mais au lieu de produire, comme ce pays, des fleurs qui exhalent un parfum exquis, et d'amener à maturité des fruits délicats et d'une excellence délicieuse ; sa surface est couverte pendant la moitié de l'année, de neiges accumulées, et la végétation se trouve arrêtée pendant tout ce temps par des gelées continuelles. Cependant le climat n'est pas pour cela aussi rigoureux qu'on pourroit le soupçonner, et malgré sa sévérité apparente, il est éminemment favorable à la santé, et contribue

beaucoup à fertiliser le sol. Le chaud et le froid sont, sans doute, extrêmes dans le Canada; on suppose que le dernier qui par sa durée et son intensité, prédomine de beaucoup, tire une grande partie de sa force des causes suivantes. La terre s'étend du St. Laurent vers le pôle nord dont elle s'approche beaucoup plus près, et est moins entrecoupée par la mer que sur l'ancien continent; elle se prolonge aussi à une distance immense à l'ouest; ainsi les vents entre le nord-est et le nord-ouest, passant sur une moindre surface d'eau que dans la même portion de l'autre hémisphère, sont par consequent dépouillés d'une plus petite quantité de leur froideur excessive, et ensuite traversant la chaîne immense de montagnes couvertes de neiges et de glaces éternelles qui coupe la totalité de ces tristes régions, ils acquièrent, en traversant une aussi vaste étendue de terres glacées, une rigueur pénétrante dont leur passage dans une latitude plus méridionale ne peut les dépouiller. De ces vents, celui de nord-ouest est le plus rigoureux, et même dans l'été, aussitôt qu'il règne, le passage du chaud au froid est si soudain qu'on a vu le thermomètre tomber de près de trente degrés en très-peu d'heures. La plus grande élévation dans les chaleurs de l'été est ordinairement entre 96 et 102 degrés sur le thermomètre de Farenheit; mais une atmosphère toujours

extrêmement pure, tempère la chaleur accablante que l'on éprouve dans les autres pays à la même hauteur du thermomètre. Dans l'hiver le mercure descend quelquefois à 31 degrés au-dessous de zéro ; mais ceci doit être considéré comme son plus grand abaissement, et comme n'arrivant qu'une ou deux fois dans une saison, ou peut-être pas plus de trois fois en deux ans, et alors sa durée excède rarement 48 heures ; mais dans les années moyennes le froid peut être calculé de vingt degrés au-dessus, à vingt-cinq degrés au-dessous de zéro. La gelée qui discontinue rarement pendant l'hiver, est presque toujours accompagnée d'un ciel sans nuage et d'un air pur et sec qui la rend agréable et saine, et qui diminue considérablement ce qu'elle a de perçant quand l'atmosphère est chargée de vapeurs. A l'extrémité orientale de la province, à raison du voisinage de la mer, le vent d'est amène des brouillards ; mais à l'ouest on en voit rarement, et même à Quebec ils sont presque inconnus. La neige reste ordinairement sur terre jusqu'à la fin d'Avril, qu'elle se fond plus par la force des rayons du soleil qu'elle ne se dissout par les progrès du dégel, la pureté de l'air et la gelée continuant toujours. Quand la neige a disparu, on peut dire que le printemps commence ; et comme la terre, protégée par une couverture aussi épaise durant

l'hiver, est rarement gelée a plusieurs pouces de profondeur, la végétation reprend presque aussitôt son activité, et la belle saison se remontre avec une rapidité qui, dans une personne étrangère au pays, exciterait le plus grand étonnement. La pluie règne principalement dans le printemps et à la fin de l'année; mais elle est rarement violente ou de longue durée dans le pays plat; cependant vers les montagnes, elles sont plus fréquentes et durent plus long-temps. Sur les bords du golfe St. Laurent, le terrain qui est inégal et montagneux, influe un peu sur le climat qui est malsain; mais en avançant à l'ouest, il devient plus doux, et favorise la reprise des travaux de l'agriculture beaucoup plus tôt, particulièrement dans la partie occidentale de la basse province, et dans toutes les parties habitées de la haute. Par exemple à Montréal, qui n'est qu'à 79 milles géographiques plus au sud et à 145 plus à l'ouest que Quebec, le printemps commence cinq ou six semaines plus tôt qu'à cette dernière place. La végétation est en général plus abondante et plus vigoureuse, les récoltes sont plus considérables, en ce que la gelée blanche si nuisible partout où elle règne à la croissance des plantes arrête rarement leurs progrès. Si l'on compare le climat de la Grande Bretagne avec celui du Canada, il en

résultera quelques avantages pour le dernier, en ce qu'il y règne, beaucoup plus que dans la première, un temps beau et clair et une atmosphère pure : en outre l'expérience prouve que le froid n'est pas proportionné au degré indiqué par le thermomètre, et l'on remarque par exemple que dans sa plus grande sévérité, qui a lieu dans les mois de Janvier et de Février, les travaux des artisans hors des maisons sont rarement suspendus plusieurs jours de suite.

Après avoir parlé du climat d'un pays, on doit en venir naturellement à examiner son sol. Le calcul de la superficie de terrain renfermée entre les deux chaînes de montagnes dont nous avons parlé, présente environ 16,028,000 acres carrés, formant la plus grande partie des terres de la basse province qui ont été arpentées, et qui sont susceptibles d'être employées utilement, sous le point de vue de l'agriculture. Dans une si grande étendue, on doit trouver indubitablement toutes les différentes qualités, depuis la plus mauvaise jusqu'à la meilleure ; mais il serait difficile de donner un état passablement correct de la proportion relative de chaque espèce. Sentant bien qu'en généralisant ainsi le tout ensemble, je ne puis donner qu'une esquisse imparfaite, mon intention est de prendre tout le soin possible pour rendre le sujet plus clair et plus familier, quand je donnerai une

description topographique des différens districts et des différentes divisions. Il suffira de dire pour le présent, que sous le rapport de la bonté, les parties orientales sont inférieures à cette de l'ouest, la surface en étant plus irréguliere et moins unie, et consistant en plusieurs endroits dans un sol leger et sabloneux sur une couche de sable ou de gravier parfait: dans d'autres on trouve un mélange d'argile, de marne, et quelquefois une bonne terre végétale sur un fond rougeâtre et argileux, ce qui établit un milieu entre les deux extrêmes; on croit que cette dernière espèce se trouve en plus grande quantité que les espèces inférieures. et qu'en donnant des soins modérés à sa culture, le fermier peut en retirer d'assez bonnes récoltes. Dans la partie occidentale de la province, quoique la variété soit à peu près aussi grande que dans l'autre, la terrain est d'une nature bien supérieure. Celui que l'on estime le plus est une composition de belle marne grasse d'une couleur jaune et bleuâtre, et d'une bonne terre noire, formant un sol qui passe dans le pays pour avoir plus qu'aucune des classes naturelles, les propriétés propres à le rendre fertile; et c'est de cette espèce de sol qu'est composée la plus grande partie des terres dans la division occidentale; le reste est toujours au-dessus de la médiocrité. On peut assurer avec vérité que dans

tout le nord de l'Amérique, et même dans bien d'autres pays, il serait difficile de trouver une terre qui invite plus à former de nouveaux établissemens, et où ce qui est déjà cultivé puisse devenir plus productif par l'introduction d'un système perfectionné d'agriculture. Sa supériorité sur celle des districts voisins des Etats Unis paraît clairement par l'empressement avec lequel un grand nombre de familles Américaines ont abandonné depuis plusieurs années les champs moins fertiles qui les avaient vus naître, pour s'établir sur un sol où ils sont certains d'être abondamment récompensés de leur industrie et de leurs soins. Il n'est pas douteux que le fardeau des impôts et des lois particulières n'aient contribué à occasionner ces émigrations d'un pays dans un autre où l'on n'est vexé ni par les uns ni par les autres. Quoi qu'il en soit, plusieurs fermiers, en changeant ainsi le théâtre de leurs travaux, ont obtenu ou par achat ou par bail de vastes terres, et se sont naturalisés sous le gouvernement Anglais, tandis que d'autres aussi empressés de jouir des mêmes avantages, mais moins délicats sur les moyens de les obtenir, ont choisi des emplacements commodes parmi les terres en réserve, où, sans cérémonie, ils se sont fait un domicile, sans licence ni titre; et même sans se reconnaître redevables d'aucune rente, ils ont continué à cultiver et à améliorer le ter-

rain favori qu'ils s'étaient ainsi choisi. La couronne ne devrait certainement pas favoriser cette sorte de tenure, et il n'y a pas de doute qu'on ne dût chasser de parcils tenanciers, parce que leur titre de premiers occupans, dont l'irrégularité est généralement inconnue, prive les sujets naturels de prendre les lots aux conditions ci-dessus mentionnées page 14. Il est aussi à souhaiter qu'on ne souffre pas que le pernicieux exemple de la possession sans autorité d'une propriété de prix, étende son influence, ni même qu'il existe aucunement. Il est bien à désirer que dans le Bas Canada, le système de culture fût aussi bon que la terre sur laquelle il s'exerce: les richesses de l'agriculture formeraient une source abondante et inépuisable; car si l'excellence naturelle du sol et la bonté du climat, qui ont à lutter contre les désavantages d'un mode de culture inférieur pour ne pas dire mauvais, sont capable de fournir des récoltes de 15 à 18 pour un, que n'en devrait-on pas attendre, si les améliorations modernes, tant dans les instrumens que dans la culture, qui ont été introduits avec tant d'avantage en Angleterre, y étaient mis en usage. Malheureusement, et c'est une circonstance bien déplorable, le fermier Canadien n'a point eu jusqu'ici les moyens de s'instruire des nouvelles méthodes nombreuses et utiles, par où les sciences modernes ont si fort

aidé les travaux du cultivateur. Comme il ignore tout autre mode, il continue à cultiver son champ suivant les mêmes règles que ses ancêtres ont suivies pendant plusieurs générations, et qu'une longue habitude, fortifiée d'une vaine partialité, paraît lui faire chérir. Connaissant la bonté naturelle de son terrain, il y met sa plus grande confiance, et se contente de recueillir une récolte égale à celle de l'année précédente, sans aucun désir apparent d'accroître ses richesses en adoptant de nouveaux moyens. La crainte du mauvais succès, et de la perte qui s'ensuivrait, opère plus fortement sur lui que le défaut d'inclination, car le désir d'augmenter ses profits est tout aussi vif en lui que dans un autre, ce qui aidé par un génie actif pour imiter, le porterait certainement à tenter le succès d'une innovation qui produirait des avantages convenables, et qui serait introduite par un autre. L'exemple est le seul stimulant qu'il faudrait; et il est bien digne de l'attention de ceux à qui la prospérité des colonies Anglaises est confiée, et qui doivent sentir l'importance de celle-ci en particulier, de réfléchir aux moyens par lesquels on pourrait mettre efficacement en activité ce stimulant. Tout encoragement quelconque que l'on pourrait donner pour exciter l'industrie des colons, naturels ou étrangers, à persévérer dans un plan approuvé, pour défricher, dessécher et

mettre en rapport de nouvelles terres, ou pour améliorer celles qui sont déjà en culture, par une réforme dans le système actuel, par une variation judicieuse de récoltes, et par l'introduction de nouvelles productions convenables au climat, et qui sont en grand nombre, cet encouragement, dis-je, produirait un si grand avantage qu'en très-peu d'années cette province deviendrait nécessairement une des plus précieuses de toutes les possessions extérieures de la Grande Bretagne.

La pratique de l'agriculture en Canada est défective dans quelques points très-importans, et d'abord l'usage de la charrue qui doit être considérée comme la base de tous les progrès de la culture, n'attire pas assez l'attention, et quand on l'emploie, on le fait d'une manière qui remplit si peu le but, qu'au contraire elle nuit beaucoup au bien qu'on veut en retirer; généralement parlant cette opération se fait si légèrement qu'on ne brise guère que la surface du terrain; les mauvaises herbes qui devraient être extirpées, ne sont que coupées; en conséquence elles repoussent et absorbent en grande partie la vigueur du sol, qui sans cela nourrirait les semences et les plantes qu'on lui confie. Si le laboureur du Canada pouvait voir la différence entre la manière de labourer en Angleterre et la sienne, je suis certain qu'il serait bientôt con-

vaincu de son utilité et disposé à adopter une méthode si propre à favoriser ses espérances pour l'automne. Un autre objet important pour l'amélioration des terres, est l'emploi judicieux des différens engrais suivant les différens sols, et il faut convenir que sous ce rapport les Canadiens sont bien en arrière, puisque ce n'est que depuis quelques années, et dans le voisinage des grandes villes que quelques fermiers plus intelligens que leurs confrères s'en sont occupés; cette négligence jointe à l'usage de semer la même espèce de grain chaque année sur la même terre, sans autre moyen de renouvellement que de la laisser en jachère pendant une saison, doit faire paraître surprenant qu'elle puisse produire d'aussi abondantes récoltes. Quand on suppose que la terre est épuisée ou très-détériorée, le remède est, après y avoir fait une récolte de froment, de lui donner une couche naturelle de luserne et d'herbe, qui sert de nourriture aux bestiaux pendant l'été; dans l'automne elle reçoit un labour comme à l'ordinaire, et le printemps suivant on y remet du froment ou de l'avoine. Ce plan n'est ni profitable ni judicieux; on ne tire que peu d'avantages de l'herbage, tandis qu'avec un peu plus de soin le terrain pourrait être mis bien plus à profit. L'introduction des différentes espèces d'herbes, et des autres végétaux, dirigée avec un peu

d'adresse, ne pourrait manquer d'avoir un succès complet : parmi les différentes espèces, la luserne rouge d'Angleterre, et la blanche de Hollande méritent une attention particulière, étant également propres à la nourriture des bestiaux dans l'été, et à faire d'excellentes provisions pour l'hiver : à celà on peut ajouter le navet jaune de Suède, espèce supérieure peut-être à toutes les autres, en ce qu'il supporte les gelées les plus violentes, et qu'il conserve sa bonté jusqu'au printemps, aussi-bien que dans l'automne : il n'est pas douteux que l'acquisition d'une telle plante deviendrait bientôt précieuse pour un pays toujours sujet à de longs hivers ; elle mérite l'attention du fermier, comme étant d'un très-grand profit : on peut, en prenant les soins nécessaires, recueillir de 20 à 25 tonnes de navets par acre, et s'ils sont logés avant que l'hiver commence, ils peuvent fournir une excellente nourriture pour les bestiaux pendant cette saison. Par ce moyen le fermier se procurerait une occupation lucrative en engraissant les bêtes qu'il destine pour le marché, et une grande quantité d'engrais précieux prêt à être répandu sur les terres pauvres et épuisées à la fin des gelées. Il résulterait encore plusieurs autres avantages, si l'on substituait un arrangement systématique dans le changement des récoltes, à la routine qui existe à présent ; on ferait par là de grands progrès dans la science de l'agriculture, et

un long catalogue d'erreurs héréditaires ferait place à une amélioration radicale. Il faut le répéter, les fermiers du Canada n'ont besoin que de l'exemple, pour bannir les méthodes inefficaces qu'ils ont si long-temps suivies, et adopter des innovations profitables. Il y a encore une ou deux autres branches de culture de la plus grande importance pour la mère patrie, et qui seraient certainement très-lucratives pour ces provinces, si l'on y donnait une attention suffisante. La première est le chanvre, bien connu pour être une plante naturelle au pays, et à laquelle le climat et le sol sont favorables. Dans bien des fermes on en a récolté en petite quantité, quoique comme objet de commerce, sa culture n'ait pas été couronnée du succès, malgré la protection du gouvernement qui l'a encouragée par des primes, et en y ajoutant l'appât d'un bon prix pour chaque tonne de chanvre propre à remplir ses vues. Ces circonstances n'ayant pu produire un effet si désirable, il semblerait en resulter que quelque obstacle insurmontable s'y oppose. Cependant il n'y en a réellement aucun ; le sol et le climat sont aussi favorables que la nature peut les rendre, et les grandes demandes qu'on reçoit de l'Angleterre doivent toujours assurer un marché sûr, à des prix assez hauts pour recompenser amplement les cultivateurs ; la cause du manque de succès doit se chercher ailleurs que dans les

vices naturels. C'est une vérité incontestable qu'on a perdu beaucoup de temps et d'argent ; mais il est aussi de fait que les bonnes intentions du gouvernement ont échoué à raison des mesures insuffisantes qu'on a employées dans l'exécution des plans, et que le grand obstacle vient du manque de connaissances générales en agriculture, dans les personnes à qui la conduite de l'entreprise avait été confiée. On ne peut nier qu'il n'y ait quelques difficultés à lever avant que la culture du chanvre puisse convenir généralement à toutes les personnes intéressées dans les productions de l'agriculture dans la province, mais comme la principale de ces difficultés provient du mauvais accueil que le clergé pourrait faire à son introduction sur une grande échelle, d'après la supposition que cela l'empêcherait de recueillir du froment et d'autres grains sur les terres actuellement en labour, et diminuer un peu son revenu, ne peut-on pas y remédier en rendant le chanvre sujet à la dîme, et en fixant le taux comme en Angleterre à cinq chelins par acre, ou bien dans la même proportion que la contribution en grain qu'il perçoit à present, savoir un vingt-sixième. Par ce réglement le clergé consulterait son propre intérêt en favorisant la culture de cette production, et il y réussirait aisément par la grande influence qu'il a sur toutes les affaires des gens de campagne, tant spirituelles que temporelles.

Un particulier, qui a consacré la plus grande partie de sa vie à perfectionner les moyens de faire croître et de serancer le chanvre et le lin, m'a assuré positivement qu'il a soigneusement examiné plusieurs ballots de chanvre envoyés il y a quelque temps du Canada à Londres, et il est décidement d'opinion qu'il est d'une venue supérieure à celui qu'on importe en général de la Russie; mais d'un autre côté, pour s'y être mal pris après l'avoir arraché et pour l'avoir fait rouir dans de mauvaise eau, la qualité et la couleur en sont bien inférieures à ce qu'elles auraient été si l'on avait suivi les procédés convenables. La conduite de cette plante n'a rien de mystérieux, et elle est si simple qu'elle est à la portée du laboureur le moins intelligent de la colonie, pourvu qu'on le mette une fois au fait de la routine. Le point principal, c'est le choix d'un sol convenable; et celui qu'on regarde comme le meilleur, est une marne grasse et profonde, sur laquelle on peut faire une bonne récolte sans engrais: mais le chanvre peut croître sur toute espèce de terre qui n'est pas absolument d'une mauvaise qualité, en la fumant bien; pourvu que le fond du terrain ne soit pas froid, ou sa superficie peu profonde. Pour s'assurer une bonne récolte, il faut donner la plus grande attention à la manière de labourer et de préparer la terre. Le sillon doit être aussi étroit et aussi profond que possible, circonstance à

laquelle le plupart de nos fermiers Canadiens ont peu fait attention jusqu'ici, et par cette négligence le produit a diminué matériellement. La semence dont il faut environ quatre boisseaux par acre, ne doit point être mise en terre que le temps ne soit devenu chaud, car lorsque les plantes commencent à percer, elles sont extrêmement tendres, et sujettes à souffrir s'il survient des gelées pendant la nuit dans le commencement de leur croissance. Le mois de Mai est généralement le meilleur pour semer le chanvre, mais au Canada ce temps doit être réglé par une connaissance exacte du climat. Après que la semence est jetée en terre, il faut se servir d'une herse légère, et l'on n'a plus à s'en occuper jusqu'à ce qu'il soit bon à arracher, ce qui a lieu au bout de dix à quatorze semaines. Dans le chanvre, les plantes mâles et femelles sont plus distinctement marquées que dans la plupart des autres espèces ; les premières portent une fleur d'une couleur légère, mais elles ne produisent jamais de semence ; les dernières au contraire produisent de la semence, mais elles ne portent point de fleur. La culture du chanvre n'appauvrit nullement la terre, car après en avoir arraché une bonne récolte, elle ne peut être en meilleur état pour y semer du froment ou toute autre chose. Les différens sols du Haut et du Bas Canada sont pareillement très-propres à la culture du lin, article qui mérite

bien l'attention du fermier, en ce qu'avec des soins passables, il donne un profit plus grand et plus certain que la plupart des autres récoltes. La marne, seule ou mêlée d'argile, le gravier, le sable, ou l'argile, et même toute espèce de terre qui n'est pas très-humide ou très-peu profonde, sont propres à cette culture. Dans les terrains chauds et secs les semailles peuvent commencer à la mi-Mars, et continuer suivant l'état et la qualité de la terre jusqu'à la première semaine de Mai ; mais il en est du lin comme du chanvre, le temps des semailles doit se régler sur la connaissance du climat. La terrain peut être préparé par un médiocre labour qui n'a pas besoin d'être très-profond. Il faut de deux boisseaux et demi à trois boisseaux de semence par acre, ensuite il faut y passer la herse, ou un fagot de broussailles, et ensuite le rouleau. Quand la plante a de quatre à six pouces de haut, il faut avoir soin de bien sarcler, et ensuite on n'a plus besoin de s'en occuper jusqu'à ce que la saison de l'arracher arrive. Le lin reste sur terre de douze à seize semaines, et il est assez dur pour ne point souffrir des gelées nocturnes. On peut recueillir au Canada du lin, de la graine de lin, et du chanvre qui égalent, pour ne rien dire de plus, ce qu'on en récolte dans tout autre pays, mais on s'y est toujours pris avec si peu de jugement après les avoir arrachés, que leurs bonnes qualités naturelles en

ont été sérieusement détériorées ; d'où l'on pourrait conclure qu'à moins d'avoir recours à un système très-différent, on ne peut raisonnablement attendre de profit de cette culture précieuse, et qu'ainsi on fera peu d'efforts pour la propager. Mais pour combattre cette supposition, j'ai le plaisir de pouvoir faire connaître à mes compatriotes, que la méthode actuellement en usage de faire rouir et pourrir la rosée, peut être entièrement abandonnée, et que désormais la culture de ces productions importantes peut se faire avec la certitude absolue d'en tirer un très-grand profit. Quelque douteuse que cette assertion puisse paraître à bien des gens, elle peut cependant être réalisée par l'usage de machines pour battre la semence, et séparer les parties boiseuses des fibreuses tant du chanvre que du lin, inventées par Mr. Lee, qui a obtenu un privilége pour cette découverte précieuse. D'après un examen détaillé et soigneuse de cette machine, simple dans sa construction au-delà de toute idée, aussi-bien que complètement efficace dans son exécution, et d'après la preuve oculaire du succès parfait de son opération, que j'ai eu la satisfaction de recevoir de l'inventeur à sa manufacture, je suis autorisé à dire avec la plus grande confiance que si elle est introduite dans les colonies Anglaises de l'Amérique septentrionale, il en résultera les plus grands avantages, non-seulement

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

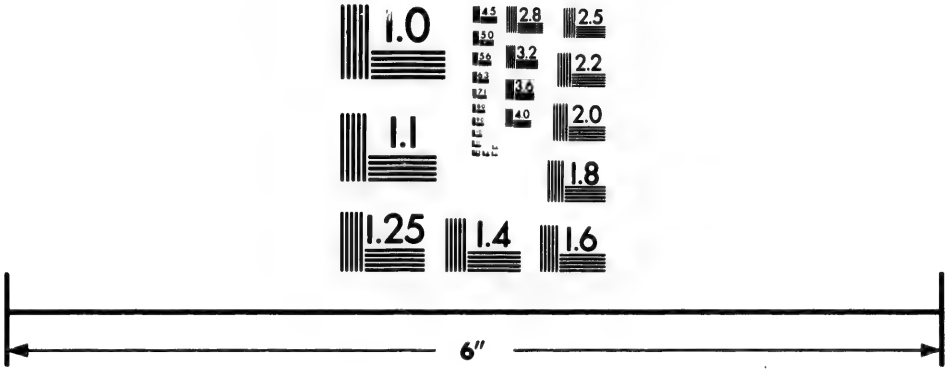

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

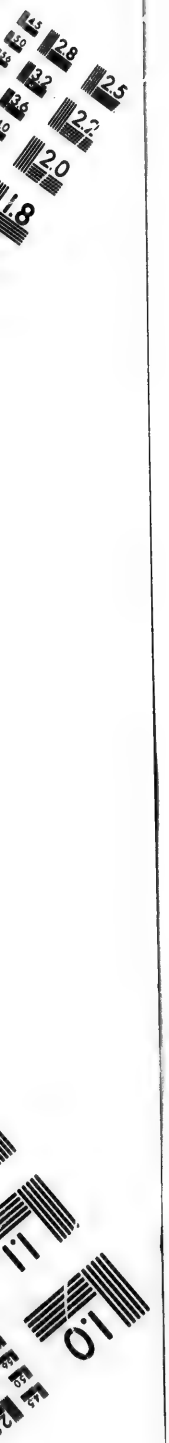
2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.1
1.0

pour elles, mais aussi pour la Grande Bretagne, en ce que les possesseurs de terres seront plus encouragés à se livrer à cette branche de culture, qu'ils ne le seraient par les primes ou par les autres moyens employés par le gouvernement, avec l'ancienne méthode. Par l'usage de cette invention, comme on évite la nécessité de faire rouir, ou pourrir à la rosée, le fermier, après avoir arraché sa récolte, n'a rien à faire qu'à l'entasser quand elle est suffisamment sèche, et à la laisser en cet état, jusqu'à ce qu'il se présente une occasion favorable de la mettre en état d'être portée au marché, ce qui peut s'exécuter en très-peu d'heures. La supériorité de ce mode de préparation est très-grande, et les avantages qui en resultent sont proportionnés. On sauve entièrement le travail et les dépenses nécessaires pour rouir, étendre, sécher, etc., aussi-bien que les pertes attachées à ces opérations ; le produit de la fibre est d'un grand tiers plus considérable par cette méthode que par les précedentes, tandis que la fibre elle-même conserve toute sa force naturelle, sans souffrir par aucun procédé destructif. En nettoyant le lin, on conserve toute la semence, et quelques parties de la plante que le roui détruit entièrement, sont sauvées pour servir à des usages très-profitables ; la paille, par exemple, est une excellente nourriture pour les chevaux, les vaches,

les moutons, etc., et la partie boiseuse séparée de la fibre est un fort engrais, particulièrement bon à répandre sur le froment : jusqu'ici l'une et l'autre ont été perdues. La manière de se servir de ces machines est si aisée que les femmes et même les enfans peuvent les mettre en œuvre ; elles peuvent, sans inconvénient pour une famille, se fixer dans les chaumières, ou les appentis de toute espèce, de manière à fournir une occupation constante dans les maisons, pendant les mois d'hiver. Le chanvre ou le lin préparé par cette invention se trouve, par l'expérience, bien supérieur en force à tout autre. On a eu recours à l'épreuve la plus certaine, celle de suspendre un poids à des cordes faites de différentes espèces, et égales en longueur, en grosseur et en pesanteur, et la corde préparée de cette manière a supporté plus du double des poids de l'autre. D'après plusieurs conversations que j'ai eues avec Mr. Lee au sujet de sa machine, outre des preuves fréquentes de son efficacité, je suis fortement convaincu que le mérite de son invention sera bientôt apprécié au Canada, si elle y est introduite. Avec une pareille conviction, je suis persuadé que je contribuerai à accroitre également le profit et l'aisance de mes compatriotes en favorisant autant qu'il est en mon pouvoir l'usage général d'une machine si simple et si bien imaginée. Pour

prouver jusqu'à un certain point la réalité de ce que j'ai avancé, je vais donner un tarif des dépenses et du produit de chaque acre de lin : Mr. Lee m'a assuré plusieurs fois qu'il est le résultat d'une expérience pratique de plusieurs années, comme cultivateur, et formé d'après un calcul que toute bonne récolte bien conduite ne manquera pas de réaliser toujours, l'une dans l'autre, et que très-souvent elle excédera de quelque chose.

DEPENSE PAR ACRE, MONNOIE STERLING.

	£.	s.	d.
Rente du terrain	5	0	0
Pour labourer et herser	1	10	0
Pour ensemencer, herser, et faire passer le rouleau	0	7	6
Pour sarcler à la main	0	15	0
Pour arracher et dresser	1	0	0
Pour trois boisseaux de semence .	1	11	6
Pour charrier, entasser, etc. . . .	1	[illegible]	0
Pour retirer la semence et habiller le lin, prêt à envoyer au marché .	8	10	0
	19	14	0

PRODUIT PAR ACRE.

	£.	s.	d.
10 quintaux à 60*s*.	30	0	0
9 boisseaux de semence à 10*s*. . .	4	10	0
Paille	1	11	6
Engrais	2	0	0
	38	1	6
Dépense .	19	14	0
Profit . .	18	7	6

Ce calcul est fait au prorata des dépenses de l'agriculture en Angleterre : quelques articles sont sans doute différens de ce qu'ils seraient dans les colonies ; mais l'excédent de l'un serait balancé, ou à peu près, par la réduction d'un autre ; et comme les prix marqués pour le produit, sont ceux que donne toujours l'état ordinaire du marché, et après avoir fait une déduction raisonnable pour les dîmes, le fret, etc., le résultat général suffit pour encourager les spéculations, par l'espoir d'un profit passablement honnête. On doit aussi prendre en considération que la dépense de la machine est très-modique, et l'on ne doit pas oublier que l'on recevrait d'Angleterre des demandes constantes de lin et de graine à des prix honnêtes. Quant au chanvre, on ne peut douter que le gouvernement ne soit encore disposé à donner toute sorte de

soutien et d'encouragement à la production d'un article dans nos propres états, que nous avons long-temps été forcés d'acheter des étrangers ; et cette culture éprouvant du succès, peut en quelques années rendre notre pays intièrement indépendant du nord de l'Europe pour son approvisionnement, et à tout événement le délivrer de toute crainte d'éprouver des inconvéniens sérieux par le changement de politique dans les souverains. Le bonheur de ma province natale, et de sa mère patrie, a toujours été en moi le plus fort encouragement de mes efforts, et l'espoir de pouvoir être l'humble instrument qui servirait à activer une culture aussi avantageuse à l'une et à l'autre, m'a fait traiter ce sujet plus au long que je ne me l'étois d'abord proposé. Si mes espérances sont trop flatteuses pour être appuyées par l'opinion de personnes plus éclairées sur ce sujet que je ne prétends l'être, je désire qu'on les attribue plutôt à un jugement erroné, qu'à l'intention de m'exposer à la chance d'égarer un seul individu, en hasardant des exposés mal fondés.

Pour constater à quel degré d'importance les colonies du Nord de l'Amérique peuvent s'élever, leur valeur présente, et combien cette valeur est susceptible de s'accroître, il faut jeter un coup d'œil sur leurs affaires commerciales, afin d'avoir une idée claire de leurs ressources. En entre-

prenant de toucher ce sujet, j'éprouve une forte défiance, par la réflexion qu'il s'écarte beaucoup de la ligne des devoirs de ma profession, qu'on peut facilement dans une telle discussion introduire des opinions erronnées, et que je puis être accusé par bien des personnes de l'avoir traité imparfaitement. Mon objet est d'attirer l'attention des hommes qui connaissent parfaitement les questions obscures de la police mercantile, dans l'espoir que quelque plume beaucoup plus habile que la mienne, pourra sous peu la rendre plus claire et plus palpable, plutôt que de chercher à décider par mes propres remarques. Mes efforts se borneront donc à présenter des idées générales sur les ressources que ces provinces possèdent pour s'élever à une grandeur commerciale, si l'on s'occupait de leurs intérêts, et qu'on les protégeât. La situation du Haut et du Bas Canada présente une foule de commodités pour le commerce: la vaste étendue du fleuve St. Laurent, avec plusieurs ports accessibles aux vaisseaux d'une charge considérable; sa navigation intérieure, même jusqu'à l'extrémité des lacs; les rivières et les ruisseaux nombreux qui s'y déchargent, par où l'on peut transporter les productions de toute espèce des établissemens les plus éloignés à Quebec ou autres places d'embarcation, ouvrent aux spéculations mercantiles des facilités plus grandes

peut-être qu'aucun autre pays n'en peut offrir. Cette rivière est le seul canal par où les marchandises de ces deux provinces peuvent s'exporter dans les pays lointains, et c'est aussi l'issue la plus naturelle comme la plus avantageuse pour les productions que les districts des Etats Unis situés sur sa rive meridionale, peuvent fournir au-delà de leur propre consommation. Il est vrai que dernièrement le sénat Américain a rendudes lois prohibitives contre l'exportation par cette voie, mais on n'y a pas fait autant d'attention qu'on l'avait cru. Une grande étendue de pays fertile de ce côté de la rivière est bien habitée et en grand rapport; l'industrie des habitans leur assure toujours une grande quantité disponible des fruits de leurs travaux, que la vigilance et l'esprit de spéculation ne manquera pas de trouver le moyen d'envoyer au marché le plus à portée, malgré des lois qui ne sont pas moins désagréables que désavantageuses. En favorisant cette communication, le Canada s'assurerait toujours un vaste surcroît d'articles de première nécessité, joint à l'excédent de son propre produit, pour faire face au grand accroissement de son commerce d'exportation, si ce commerce était délivré par le gouvernement Anglais de quelques-uns des obstacles qui résultent des règlemens existans qui sont très-favorables au commerce des Américains.

Les principales exportations du Canada consistent en vaisseaux neufs, en bois de construction de chêne et de pin, en sapin, en mats, en beauprés, en membrures de toute espèce, en merrain, en potasse et en vaidasse, en pelleterie, en froment, en farine, en biscuit, en maïs, en légumes, en provisions salées, en poissons, et quelques autres différens articles, le tout employant ordinairement des vaisseaux à la concurrence de 150,000 tonneaux. Dans cette énumération, les articles de première importance pour l'Angleterre sont le produit des forêts, soit qu'on le considère comme une source d'occupations pour les vaisseaux Anglais et les matelots du pays occupés à le transporter, s'ils pouvaient pour le fret soutenir la concurrence qui résulte des facilités accordées à leurs adversaires, ou comme étant d'une consommation considérable et continuelle, et par conséquent de nécessité indispensable. Depuis 1806 le commerce des colonies en bois de construction, mais surtout du Canada, s'est accru à un point extraordinaire; jusqu'à ce que sa situation au commencement des hostilités avec l'Amérique vînt non-seulement en arrêter les progrès, mais même le réduire au-dessous de l'état où il était les années précédentes. Cependant cette diminution ne doit être considérée que comme accidentelle, et comme n'ayant aucune liaison avec les ressources

du commerce, qui suivant les calculs les plus modérés, est en état non-seulement de remplir abondamment les demandes des îles Anglaises dans les Indes Occidentales, en bois de construction carré, en planches, en sapin, en merrain, et en tout ce qui porte le nom général de *lumber*, mais encore de fournir une grande quantité des mêmes articles pour l'usage de la Grande Bretagne. C'étoit, et c'est peut-être encore chez bien des personnes la coutume de considérer ces ressources du Canada comme problématiques ; mais que l'on examine les états d'exportation de 1806 à 1810, et l'on verra bientôt que pendant ces quatre années ils se sont accrus d'environ 100,000 à près de 375,000 tonneaux, de toutes les provinces, dont près de la moitié était de Quebec seul. Pour faire face à cette demande, on n'a éprouvé aucune difficulté à se procurer les quantités nécessaires, soit par le manque de bras destinés à les rassembler, soit parce que les forêts ne pouvaient y fournir : et quand la demande eût été du double, on eût pu y répondre avec la même facilité, en proportion gardée. Durant l'époque ci-dessus, l'accroissement du commerce dans le Canada seulement a été plus qu'équivalent à la consommation totale des îles des Indes Occidentales, estimée à 142,000 tonneaux par an ; et dans l'année 1810, le bois de chêne de construction embarqué à

Quebec s'est monté à 28,165 tonneaux, ce qui n'est qu'un peu moins de la moitié de la quantité nécessaire chaque année pour le service de la marine royale. L'exportation du bois de construction cette année-là est peut-être la plus grande qui ait eu lieu; cependant la facilité avec laquelle on se l'est procuré est certainement une forte preuve contre l'assertion que les colonies de l'Amérique Septentrionale ne peuvent fournir aux besoins des Indes Occidentales.

Quant à l'exportation de la farine et du grain, les progrès n'en sont certainement pas aussi satisfaisans que ceux du bois de construction; il s'en faut cependant que cette circonstance soit une preuve que le Canada ne puisse fournir la quantité nécessaire pour la consommation des îles des Indes Occidentales, dont les demandes annuelles en farine, en grain, et en biscuit sont calculées à un peu plus de 1,200,000 boisseaux. Sur cette quantité, le Canada jusqu'ici n'a guère exporté plus d'un tiers l'un dans l'autre. Une si grande disproportion n'est pas une raison suffisante pour abandonner sans autre réflexion l'idée que les fournitures puissent devenir égales aux demandes. Tout à coup, celà est impossible; mais au bout de quelques années ne pourrait-on pas atteindre à un but si désirable, lorsque les avantages d'un systême perfectionné d'agriculture qu'on ne saurait trop encourager,

auraient commencé à se faire sentir, surtout si l'on y joignait des mesures telles qu'il fût de l'intérêt du peuple des provinces bien cultivées des Etats Unis qui bordent notre frontière, d'apporter ses productions disponibles dans les ports du St. Laurent? On poserait certainement les fondemens de ces avantages, en plaçant les marchands de la colonie dans une situation à pouvoir rivaliser ceux de l'Amérique dans l'approvisionnement des îles. Jusqu'au commencement des dernières hostilités, les derniers ont eu tout l'avantage de fournir à nos possessions des Indes Occidentales les provisions et le bois, et ce profit leur était assuré par l'acte du parlement d'Angleterre de 1807, par lequel le conseil privé est autorisé à suspendre l'effet de l'acte de la douzième année de Charles II qui exclue les vaisseaux étrangers du commerce avec les colonies Anglaises. A la faveur de cette suspense, ils ont employé dans ce commerce un nombre immense de vaisseaux, dont chaque tonneau portait un détriment manifeste à nos provinces et à notre marine marchande. L'admission des productions des Etats Unis dans les ports de la Grande Bretagne, en payant seulement les mêmes droits que pour l'importation des mêmes articles de nos propres colonies, est un autre puissant obstacle à la prospérité de celles-ci, qui par la réunion de ces diverses

contradictions aura beaucoup de peine à atteindre la supériorité où elle serait parvenue, à moins que ce pays qui a cessé depuis si peu de temps d'être un ennemi invétéré, ne soit remis par la libéralité du gouvernement Anglais dans une situation qui entrave son progrès, et qu'il ne soit considéré à l'avenir sous le même point de vue que les autres nations étrangères, et soumis comme elles à des restrictions, et à des droits de compensations. Alors les provinces du nord de l'Amérique amélioreront bientôt leur situation intérieure, et la mère patrie tirera de ces provinces des avantages qui la rendront plus indépendante qu'elle ne l'a été jusqu'ici des autres nations pour les denrées de première necessité.

C'est par cette notice imparfaite du commerce du Canada que je terminerai ces details succincts que j'ai cru utile de donner à mes lecteurs, afin qu'ils puissent avoir sous les yeux un sommaire de l'état actuel de la Province Basse, avant d'entrer dans un détail topographique. Mon objet a été de présenter une courte esquisse, et non d'écrire une histoire, et mes désirs seront remplis, si j'ai eu le bonheur de fournir des renseignemens propres à mettre sous son vrai point de vue cet appanage important de la couronne de Sa Majesté.

DIVISIONS DU BAS-CANADA.

La province du Bas Canada est divisée en quatre districts, de Montréal, des Trois Rivières, de Quebec, et de Gaspé, lesquels par une proclamation du gouvernement, en date du 7 Mai, 1792, ont été subdivisés en vingt-et-un comtés, savoir, Bedford, Buckingham, Cornwallis, Devon, Dorchester, Effingham, Gaspé, Hampshire, Hertford, Huntingdon, Kent, Leinster, Montréal, St. Maurice, Northumberland, Orléans, Quebec, Richelieu, Surrey, Warwick et York. Les divisions inférieures sont, 1. Les seigneuries, ou concessions primitives du gouvernement Français sous le systême féodal; celles-ci sont ensuite partagées en paroisses dont l'étendue a été fixée exactement par un règlement fait en Septembre 1721, par MM. de Vaudreuil et Bigon, assistés de l'Evêque de Quebec, et confirmé par un arrêt du conseil supérieur du 3 Mai, 1722. On ne s'est pas cependant attaché strictement à ces limites; car à mesure que la population s'est accrue, et que les établissemens sont devenus plus nombreux et plus étendus, on a jugé à propos de bâtir plusieurs nouvelles églises, afin que les moyens et les commodités pour le culte religieux fussent en proportion de l'accroissement numérique des communians.

Pour le soutien de ces églises, on a pris de temps en temps des portions des anciennes paroisses pour en faire de nouvelles. 2. Les townships ou concessions de terre faites par le gouvernement Anglais depuis 1796, en roture libre et commune. Après avoir ainsi marqué les divisions générales, nous pouvons entrer dans le détail des parties qui méritent une attention particulière ; et en commençant notre description topographique à l'endroit qui forme la séparation des deux provinces, le district de Montréal se présente le premier.

DISTRICT DE MONTREAL.

Ce district est borné au nord-est par le district des Trois Rivières, au sud par les états d'York et de Vermont, où la ligne frontière qui court le long du 45e dégré de latitude nord, sépare le territoire des deux gouvernemens, Anglais et Américain ; au sud-ouest par la province de Haut Canada et la Grande Rivière, ou l'Ottawa ; et au nord et au nord-ouest, on peut supposer qu'il s'étend jusqu'aux limites de la province dans cette direction, qui sont à 52 degrés de latitude nord. Sa largeur perpendiculaire depuis St. Régis, le long du cours général de la rivière, est de 73½ milles. Il renferme les comtés d'York, d'Effingham, de Leinster, de Warwick, d'Huntingdon, de Kent, de Surrey, de

Bedford, de Richelieu, et de Montréal, lesquels envoient chacun deux membres au parlement de la province, excepté Bedford, qui n'en élit qu'un; 56 seigneuries et fiefs; 32 townships entiers, et une partie de huit autres coupés par la ligne du district des Trois Rivières; tous ces territoires sont déjà distribués en lots séparés, outre 32 autres qui ne sont que projetés: on y compte 54 paroisses, avec une partie de celle d'Yamaska située principalement dans le district voisin. Les terres accordées en fief et seigneurie montent à 2,786,101 acres, ou 3,269,966 arpens de France; et les townships déjà distribués contiennent 816,776 acres. La proportion de ces deux quantités actuellement en culture peut être portée à la moitié pour les terres concédées par le gouvernement Français; mais dans les townships le montant est peu de chose en comparaison, comme ce doit necessairement être le cas, à raison de la date récente des patentes; et même quelques-uns de ces territoires, quoique complètement arpentés et distribués en lots, offrent à peine aucun établissement formé. Comme les seigneuries offrent le meilleur moyen de juger de l'amélioration générale, et de l'aisance des paysans, aussi-bien que du degré de prospérité ou la province s'est élevée, il ne sera pas hors de propos de commencer par là notre des-

cription, et de parler ensuite des townships, et des autres établissemens plus récens.

Nouvelle Longeuil, (la seigneurie de) la plus occidentale de toute la Basse Province, sur la rive nord du St. Laurent, est dans le comté d'York, et s'étend le long du lac St. François, sur un front de deux lieues, jusqu'à la ligne frontière du Haut Canada, qui forme ses limites au sud-ouest, et sur trois lieues de profondeur ; au nord une location de 1000 acres faite au feu Lieutenant Colonel de Longeuil la sépare du township de Newton, et au nord-est elle est bornée par la seigneurie de Soulange. Le 21 Avril 1734, elle fut accordée au Sieur Joseph Lemoine, Chevalier de Longeuil, et c'est maintenant la propriété de Saveuse de Beaujeu, Ecuyer. Ce terrain est assez bas ; au nord-est, une partie d'un grand marais en couvre un vaste espace rempli de cedre, sapinette blanche et pruche, sûrs indices d'un tel sol, mais qui n'aurait besoin que d'être desséché pour être converti en terre bonne et profitable. Au sud-ouest le terrain s'élève beaucoup au-dessus du niveau du côté opposé, et présente un grand nombre de morceaux de terre propres à produire du grain de toute espèce, aussi-bien que favorables à la culture du chanvre et du lin, et à tout ce qui est nécessaire pour l'agriculture. Les bois produisent une grande quantité de beaux arbres, mais

le hêtre et l'érable dominent ; cependant on y trouve aussi en abondance toutes les autres espèces qui servent à la construction et au chauffage. Cette seigneurie est très-avantageusement arrosée par les rivières Delisle et Baudet ; la première la traverse diagonalement depuis le Haut Canada où elle prend sa source, jusqu'à la seigneurie de Soulange, et la dernière à l'angle sud-ouest, depuis la partie supérieure du township de Lancaster, jusqu'à la Pointe au Baudet : elles ne sont navigables ni l'une ni l'autre, quoique sur la dernière, dont les bords sont beaucoup plus élevés et le courrant plus fort, on fasse flotter jusqu'au St. Laurent une grande quantité de merrain et d'autre bois qu'on coupe dans le voisinage : cette opération a lieu dans le printemps que les eaux de cette rivière sont grossies par la fonte des neiges et des glaces ; ces deux rivières font tourner des moulins à farine et des scieries. Le front de la seigneurie, le long du St. Laurent, entre l'Anse aux Bateaux et la Pointe au Baudet est très-bas, et si souvent inondé qu'il est impossible d'entretenir une route de communication dans toute cette distance ; mais dans l'hiver on préfère la route qui se pratique sur la glace le long de cette partie, et au nord du lac, pour aller dans le Haut Canada, parce que le trajet est plus court que par la route qui passe le long de la rivière Delisle ;

cependant cette route-ci s'appelle la principale route entre les deux provinces, mais il y aurait beaucoup à faire pour la rendre aussi commode qu'elle devrait être pour faciliter les communications entre ces deux pays. La plus grande partie des concessions *, dans la Nouvelle Longueil, sont vers l'Anse aux Bateaux et la Pointe au Baudet de chaque côté de la rivière Delisle, et plus loin encore dans les Côtes St. Georges et St. André, où il s'est établi un grand nombre de familles Ecossaises, dont l'industrie a tellement fait profiter les terres que ce sont à présent les meilleures de la seigneurie, quoique les autres lots soient en bon état. Les habitans mâles de cette seigneurie et de trois ou quatre autres dans cette partie du district, sont la plupart *voyageurs*, nom donné aux personnes employées dans le commerce des fourures du nord-ouest, pour qui une vie errante, toute pénible et laborieuse qu'elle est, a des charmes supérieurs aux occupations plus régulières et plus profitables de

* Par le mot *concessions* on entend des lots de terre ordinairement de trois arpents de front sur 20, 30, ou 40 de profondeur que les seigneurs louent pour une rente modique, en argent ou en nature, suivant leur qualité, à des personnes qui veulent bien s'y établir et les cultiver. Comme il est intéressant pour les propriétaires de céder autant de ces lots qu'ils le peuvent, les conditions sont en général favorables aux tenanciers, afin de les encourager à mettre de nouvelles terres en rapport.

l'agriculture. Un tel dégoût pour l'uniformité d'une résidence fixe nuit beaucoup aux progrès de la culture dans des cantons qui sont assez peu peuplés, et c'est pour cette raison que ni ces concessions ni celles du voisinage qui contiennent un grand nombre d'hommes qui se livrent à cette occupation, ne sont dans un état aussi florissant qu'elles le seraient probablement, par leur grande fertilité et leurs nombreux avantages naturels, si tous les habitans avaient plus de goût pour la vie domestique.

Soulange (la seigneurie de) s'étend l'espace de quatre lieues sur la rive nord du St. Laurent, depuis la seigneurie de Nouvelle Longeuil jusqu'à la Pointe des Cascades ; une petite partie du township de Newton et la seigneurie de Rigaud la bornent au sud-ouest, comme le fait la seigneurie de Vaudreuil au nord ; elle occupe avec cette dernière toute la langue de terre formée par le confluent de l'Ottawa et du St. Laurent, à l'extrémité supérieure du Lac St. Louis ; elle fut accordée le 12 Octobre, 1702, au Chevalier de Soulange, et c'est maintenant la propriété de Saveuse de Beaujeu, Ecuyer. En général le sol est bon dans toute cette seigneurie, et si avantageusement varié qu'il est propre à toutes les productions naturelles au pays. A l'angle sud-ouest, le même vaste marais qui règne dans Nouvelle Longeuil, s'étend aussi sur un

espace considérable ; l'orme, le frêne, le chêne, le hêtre, et un grand nombre d'arbres de différentes espèces, procurent en abondance du bois pour les charpentes, et autres besoins. Les rivières à la Graisse, Rouge, et Delisle entrecoupent cette seigneurie avantageusement et l'arrosent de leurs eaux ; cette dernière est la plus grande, quoiqu'on ne puisse se servir à présent pour le transport ; elle pourrait cependant devenir navigable pour des bateaux, à la distance de plusieurs milles, en dégageant seulement son lit des troncs d'arbres qui depuis des siècles y tombent continuellement et l'obstruent. Toute l'étendue de cette propriété, le long du St. Laurent, est très-habitée, et si les habitans étaient aussi fortement attachés à l'agriculture qu'ils le sont à l'état de *voyageurs*, le terrain pourrait devenir excellent et d'un très-grand rapport ; mais même à présent il est bien au-dessus de la médiocrité. A cinq milles de la Pointe des Cascades est le joli village des Cèdres, composé d'environ quarante maisons et d'une église bien bâtie : comme c'est le point de rendez-vous de tous les bateaux qui montent et descendent la rivière, et qu'il y a un bac pour passer à la seigneurie de Beauharnois vis-à-vis, il est fort fréquenté par les voyageurs et les marchands. Il n'y a dans la seigneurie de Soulange qu'un moulin à farine, situé sur une pointe

de terre à environ un mille et demi au-dessous du village, et bien connu sous le nom du moulin de Longueil. A quelque distance de la Pointe des Cascades, est l'Ile des Cascades, qui avec deux ou trois autres plus petites, rompt le cours de la rivière à son entrée dans le lac St. Louis. Un abaissement soudain de son lit, obstrué par des rochers en quelques endroits, et en d'autres creusé en cavités, produit le mouvement le plus singulier, appelé les Cascades ; c'est une agitation extraordinaire des eaux qui se précipitent avec une grande vélocité entre les îles, et qui sont repoussées par les rochers et les cavités au-dessous, ce qui fait remonter les vagues en forme sphérique beaucoup au-dessus de la surface, et les chasse avec la plus grande violence sur le courant : ce tableau produit à peu-près le même effet que la tempête la plus furieuse. Pour éviter le danger qu'il y aurait à passer en cet endroit, on a construit à travers la pointe de terre un canal nommé communément le canal militaire, et par où passent à présent tous les batteaux jusqu'aux vannes au Buisson : il a 250 toises de longueur, et est garni de toutes les vannes nécessaires ; de chaque côté un espace de terrain de 100 pieds de profondeur a été cédé par les propriétaires de Soulange et de Vaudreuil, et est réservé pour les besoins publics : à l'entrée du canal du côté du lac St. Louis,

est un corps de garde, où sont toujours stationnés quelques militaires. Dans un endroit près du moulin de Longeuil, on décharge les batteaux qui remontent le St. Laurent, et on en transporte le fret sur des charrettes jusqu'au village, pour pouvoir les remorquer, à travers la Grande Batture, ou le Rapide du Côteau des Cèdres. Sur la rive opposée est le Rapide de Bouleau, plus profond, mais non moins difficile à passer : les effets combinés de ces deux Rapides rendent cet endroit le plus difficile et le plus dangereux que l'on trouve entre Montréal et le lac Ontario. Sous le point de vue militaire, c'est un des postes les plus importans que l'on pût choisir, si malheureusement il fallait encore se mettre sur la défensive, en ce que des ouvrages jetés sur les pointes saillantes des deux côtés empêcheraient complètement d'entreprendre d'amener par eau une force suffisante pour attaquer Montréal. Au Coteau du Lac, immédiatement au-dessus de la rivière Delisle, les batteaux rentrent dans des vannes, pour éviter un courant très-rapide entre l'Ile de la Prison, et la pointe qui est vis-à-vis ; on y paye un droit sur les vins, les liqueurs fortes et plusieurs autre articles qu'on transporte par là dans le Haut Canada. Cette place a toujours été regardée comme un poste militaire d'importance ; on y a élevé, et on y tient en bonne ré-

paration des ouvrages qui dominent le passage du côté nord de la rivière; et si l'on en construisait d'autres sur l'Ile de la Prison, ils rendraient le passage si difficile, qu'il n'est nullement probable que l'ennemi, quelque entreprenent qu'il fût, voulût s'y hasarder, ni même tenter le canal extérieur entre l'Ile de la Prison, et Grande Ile. Vers cet endroit le courant est interrompu par plusieurs îles entre lesquelles il se précipite avec beaucoup d'impétuosité, et il est si agité, que les batteaux et les radeaux éprouvent beaucoup d'inconvénient à le descendre; pour le faire avec sûreté, il faut qu'ils longent de près le rivage de l'Ile de la Prison. A deux milles du Coteau du Lac, est la taverne de M'Donell, excellent logement pour les voyageurs qui se rendent dans la province haute, et située commodément pour cet effet. La grande route, les chemins de communication entre les concessions, et trois bons ponts sur les rivières, sont tenus en excellente réparation dans toute cette seigneurie.

Vaudreuil (la seigneurie de) est très-avantageusement située sur la rive meridionale de la rivière Ottawa, ou plutôt de cet élargissement nommé le Lac des deux Montagnes, dans le comté d'York. Elle commence à la Pointe des Cascades, et s'étend le long de la rivière jusqu'à Rigaud, comprenant la moitié de cette

grande langue de terre dont on a parlé dans l'article précédent. Elle fut accordée le 23 Octobre, 1702, à Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, et elle appartient à présent à l'Honorable M. E. G. A. Chartier de Lotbinière. Cette seigneurie est dans un état très-florissant; les deux tiers sont concédés en lots de trois acres de front sur vingt à trente de profondeur, formant six rangs différens parallèles à l'Ottawa: le total des lots est de 377, dont 290 sont actuellement en culture excellente. Le sol est bon presque partout, et dans plusieurs endroits, de la meilleure qualité, produisant du grain, et toutes les récoltes ordinaires du pays. Elle est arrosée par trois petites rivières qui dans le printemps sont navigables pour des batteaux; mais quand les eaux sauvages ont diminué on n'y peut même faire manœuvrer de petits canots. On y trouve du chêne, de l'orme, du frêne et du hêtre d'une qualité supérieure, outre plusieurs autres espèces de bois propres à tous les usages. Sur le bord de la rivière, à environ six milles de la Pointe des Cascades, est un joli petit village de 20 à 25 maisons, bien bâties en bois, et qui entourent l'église et le presbytère, qui sont en pierre. La maison seigneuriale est située sur un terrain bien choisi, près d'un petit rapide, à environ un mille et demi de l'église, entourée de bosquets d'ormes, de platanes et de tilleuls,

ce qui, joint à des avenues, et à d'autres plantations dans le genre Anglais, forme des points de vue très-agréables; à peu de distance de la maison, se trouvent un moulin à eau et un moulin à vent qui servent à tous les habitans. La majeure partie des hommes dans cette seigneurie, sont voyageurs comme leurs voisins; cependant l'agriculture ne languit pas, et l'on trouve des ouvriers de tous les métiers utiles; il y a aussi cinq manufactures de potasse et de vaidasse. Les bacs qui partent de Ste. Anne, dans l'île de Montréal, ce qui est la route générale du Haut Canada, débarquent leurs passagers près de la maison seigneuriale, et par le nombre de voyageurs qui passent continuellement, le voisinage présente un tableau très-intéressant et très-varié. Outre la principale route, il y en a plusieurs autres qui traversent le Vaudreuil, et qui sont toutes en bonne réparation, aussi-bien que les ponts. De la Pointe Cavagnal jusqu'à la maison, il y a plusieurs petites îles, qui dependent toutes de la concession originale. Deux arrière-fiefs dans la seigneurie, sont l'un et l'autre possédés par Mr. de Lotbinière.

Rigaud (la seigneurie de) est située au sud de l'Ottawa dans le comté d'York, et elle est bornée par Vaudreuil à l'est, la ligne frontière du Haut Canada à l'ouest, et le township de

Newton dans l'enfoncement; elle a trois lieues de face sur trois de profondeur, et elle fut accordée le 29 Octobre, 1732, à MM. de Vaudreuil et Rigaud; le propriétaire actuel est l'Honorable M. E. G. A. Chartier de Lotbinière. Le sol y est partout très-fertile, et les parties cultivées sont très-propres à produire du grain et des légumes de toute espèce. Les Rivières à la Graisse, et Raquette, coulent à travers; la première, qui passe à peu près au milieu de la seigneurie, est en tout temps navigable depuis l'Ottawa jusqu'à la chute, et est très-avantageuse aux habitans de ses deux rives; l'autre, qui coule dans la partie orientale, n'est pas navigable. Parmi le gros bois, on trouve de très-bons ormes, de très-bons frênes et quelques chênes, aussi-bien que quelques pins d'une belle venue. A partir de la rive sud-est de la Rivière à la Graisse, deux montagnes d'une grande hauteur pénètrent à quelques milles dans l'intérieur, et diminuent beaucoup la quantité de terre labourable; cependant à peu près la moitié du terrain est concédée en lots de trois acres sur 20 ou 25, et passablement améliorée; ces concessions sont situées de chaque côté de la Rivière à la Graisse, où elles sont les plus nombreuses, dans la Nouvelle Lotbinière, et dans la Côte Ste. Magdeleine; près de la chute sont un moulin à grain et une scierie, et un peu au-

dessous, au bout de la route qui conduit à la Nouvelle Lotbinière, est un vaste presbytère bâti en pierre, au second étage duquel se fait le service divin, en attendant que l'eglise qui est déjà commencée soit finie ; autour du presbytère est un village. Les hommes, dans cette seigneurie, sont généralement voyageurs, actifs, résolus, et entreprenans. Ceux qui suivent ce genre de vie étant détournés des soins de l'agriculture, il n'y a qu'un petit nombre de fermiers en comparaison, mais ceux-ci se livrent à cet état avec zèle et avec un succès proportionné.

Argenteuil (la seigneurie d') est sur la rive nord de l'Ottawa, dans le comté d'York. Elle joint la seigneurie du Lac des Deux Montagnes à l'est, le township de Chatham à l'ouest, et une étendue de terres en friche de la couronne au nord ; elle a deux lieues de face le long de la rivière sur quatre de profondeur. Elle fut accordée le 7 Mars, 1725, à Mr. Daillebout ; le propriétaire actuel est Sir John Johnson, Baronnet. Il ne se trouve peut-être pas dans toute la partie supérieure du district de Montréal, un terrain aussi étendu qui soit plus fertile, ou qui soit plus capable de devenir en peu d'années une propriété très-précieuse. Le terrain est extrêmement gras dans presque toutes les parties, et les différentes espèces de sol sont si bien variées qu'on peut y faire des récoltes abon-

dantes en tout genre. La partie la plus basse qui borde l'Ottawa est passablement dégarnie de bois, et on y trouve de grandes prairies et de vastes pâtures ; de là le terrain s'éleve en pente douce vers le fond. Dans l'enfoncement il y a des bois d'une grande étendue, qui fournissent pour la construction différentes espèces d'arbres de première grandeur et de première qualité, et jusqu'ici la hache du bûcheron ne les a que très-peu éclaircis. La Rivière du Nord traverse la partie supérieure de la seigneurie de l'est à l'ouest, et se décharge dans l'Ottawa, environ quatre milles au-dessous de la grande chute et à peu près à moitié chemin entre les limites latérales. Elle est navigable en remontant, jusqu'au premier moulin, à la distance de trois milles. Il y a un courant plus petit, appelé la Rivière Rouge, qui traverse la partie inférieure, dans la même direction que la Rivière du Nord, et qui tombe dans la partie navigable de cette dernière. Les établissemens déjà formés dans Argenteuil, montent à peine au tiers de la totalité ; cependant le reste présente beaucoup d'encouragemens aux spéculations de l'agriculture. Parmi les concessions actuelles, quelques-unes sont situées sur la rive de l'Ottawa, où elles paraissent être les plus nombreuses et les mieux cultivées ; d'autres sur la Riviere Rouge ; d'autres sur une ligne entre cette rivière et la Ri-

vière du Nord ; d'autres enfin le long des deux rives de cette dernière : elles présentent toutes de fortes preuves des progrès de l'industrie dans ceux qui les occupent. Il y a deux moulins à grain, deux scieries, et un moulin à papier, le seul, je crois, dans la province, et où l'on fabrique une grande quantité de papier de toute qualité, sous la direction du propriétaire, Mr. Brown, de Montréal. Un peu au-dessous de ce moulin est un bon pont sur lequel passe la principale route du township de Chatham, et des autres situées sur l'Ottawa. A la gauche de la Rivière du Nord, sur une pointe de terre près de son embouchure, et dans une situation très-agréable, se trouve la résidence du Major Murray, ancien propriétaire de la seigneurie : cette rivière et les baies de l'Ottawa qui rentrent dans les terres de la seigneurie, abondent en excellent poisson de différentes espèces, et les terres du voisinage fournissent une grande quantité d'oiseaux sauvages et de gibier. L'île Carillon, de trois milles de longueur sur trois quarts de mille de largeur, offre une très-bonne terre, mais qui est inculte ; cette île, aussi-bien qu'une plus petite tout auprès, et une autre à l'entrée de la Rivière du Nord, est une dépendance de la seigneurie. Si la fertilité du sol et la facilité du transport par eau doivent influer sur le choix des situations où l'on veut défricher

et cultiver de nouvelles terres, il n'est probablement pas facile de choisir une position où ces avantages se trouvent mieux réunis que dans la seigneurie d'Argenteuil.

Lac des deux Montagnes (la seigneurie du) est sur la rive nord de l'Ottawa, dans le comté d'York ; elle joint Argenteuil à l'ouest, Mille Iles à l'est, et au nord elle est bornée par une partie de l'augmentation de Mille Iles, et une étendue de terres incultes de la couronne. Elle a trois lieues et demie de face sur trois de profondeur : elle fut cédée le 17 Octobre, 1717, aux ecclésiastiques du Séminaire de Montréal qui l'ont toujours conservée. La cession originale s'est accrue de deux augmentations, en date du 26 Septembre, 1732, et du 1er. Mars, 1735, dont l'étendue respective se trouve parmi les Extraits des Concessions Originales, sous ce titre, dans l'Appendice. La surface de cette seigneurie est irrégulière, à raison d'une incision formée par l'angle nord-ouest de Mille Iles, d'environ quatre milles de profondeur. Le sol est partout très-favorable ; dans plusieurs parties il consiste en une belle marne forte, mélangée de terre noire et grasse, qui contribue beaucoup à la fertilité. Le terrain en est inégal, mais jamais jusqu'à porter aucun préjudice ; sur le bord du lac, dans le voisinage du village Indien, il est d'une élévation modérée, de là en tirant à l'ouest

jusqu'aux Eboulis, il s'affaisse par degré et devient plat ; ensuite il se relève près des limites d'Argenteuil ; à l'est du village, une bruyère basse se prolonge presque jusqu'à la seigneurie de Mille Iles, ayant une large baie d'un côté. A peu de distance de l'Ottawa se trouvent les deux montagnes remarquables qui donnent le nom à la seigneurie et au lac ; l'une d'elles nommée le Mont Calvart présente sur son sommet les restes de quelques bâtimens qui ont long-temps porté le nom des Sept Chapelles. Vers l'intérieur le terrain descend plus bas que vers la rivière ; et en avançant plus loin vers le fond, on trouve quelques rangées de hauteurs qui ont assez la forme de montagnes ; mais dans les espaces intermédiaires il y a plusieurs sites excellents pour former des établissemens. La seigneurie est très-bien arrosée par la Grande et la Petite Rivière du Chêne, par la Rivière du Nord, et la Rivière au Prince, qui dans leur cours font tourner plusieurs moulins à grain et plusieurs scieries. L'influence des vénérables propriétaires sur l'industrie, et leurs talens à la diriger vers des travaux utiles, se manifestent évidemment par l'état florissant de leur propriété, dont plus des trois quarts est divisé en 661 lots ou concessions, dont le plus grand nombre est habité et bien cultivé, et produit du grain de toute sorte, des légumes, et d'autres récoltes,

outre une quantité suffisante de bonnes prairies et de bons pâturages. On trouve en quelques endroits du chêne et du pin, mais le hêtre, l'érable, le bouleau, et les autres espèces inférieures se trouvent en abondance dans les bois. Le village Indien est agréablement situé sur une pointe de terre qui s'avance dans le lac, et est composé d'environ 60 maisons, d'une église et d'un presbytère où réside toujours un missionnaire pour diriger et instruire les habitans dans les principes de la religion Chrétienne. Les Indiens de ce village descendent d'une tribu qui habitait autrefois, ou plutôt frequentait les terres qui bordent le Lac Huron: mais s'étant engagés dans une de ces guerres qui ont si souvent détruit des nations entières de ces peuples errans, ils furent surpris par la vigilance de leurs ennemis, et presque exterminés; le petit nombre de ceux qui échappèrent à ce massacre, se réfugièrent à l'est, et leurs descendans occupent à present deux ou trois petits villages dans différentes parties de la province. Ceux du village des Deux Montagnes se sont civilisés, et ont adopté plusieurs des manières et des coutumes des Canadiens qui résident dans leur voisinage; et ont acquis une certaine connaissance de la langue Française qu'ils parlent assez couramment; ils mènent une vie paisible et innocente, observant la plus grande harmonie

entre eux, et la plus grande civilité envers les autres habitans. Ils ont une confiance sans réserve dans le ministre qui réside au milieu d'eux, et qui a sur eux une influence absolue. On leur a assigné quelques terres près de leur village, où ils cultivent du froment, du maïs, et d'autres grains ; ils ont aussi dans ces dernières années planté des pommes de terre en très-grande quantité. C'est de ces sources, jointes au produit de la chasse, à laquelle les hommes se livrent pendant l'hiver, qu'ils tirent leur subsistance qui forme leur jouissance apparente, avec quelques-unes des douceurs de la vie civilisée.

Mille Iles (la seigneurie de) est sur la rive nord de la Rivière St. Jean ou Jésus, en partie dans le comté d'York et en partie dans celui d'Effingham ; elle a quatre lieues et demi de front sur trois de profondeur, et elle est bornée au sud-ouest par la seigneurie du Lac des Deux Montagnes, au nord-est par Terrebonne, et au fond par le township d'Abercrombie. Elle fut cédée le 5 de Mai, 1714, à MM. de Langloiserie et Petit. Elle forme à présent deux seigneuries distinctes, nommées Du Chêne et Blainville. Le terrain renfermé dans le concession de Mille Iles présente pour la plupart un sol bon, gras et fertile, de différente espèce, très-propre à faire croître toutes les diverses sortes de grain et de productions en usage dans cette partie de la

province. La division appelée Du Chêne, proprieté de M. Dumont, joint la seigneurie du Lac des deux Montagnes, et a près de deux lieues de front sur trois de profondeur. Elle est extrêmement bien arrosée par la Grande Rivière du Chêne ou Belle Rivière, et par quelques autres courans plus petits qui tous font marcher des scieries et des moulins à blé : les principales sortes de bois de construction sont le frêne, l'hêtre, l'érable, et quelques chênes : la plus grande partie de cette propriété est concédée, et la plupart des lots sont habités par des tenanciers industrieux. A l'embouchure de la Rivière du Chêne, est situé le village agréable et bien bâti de St. Eustache, qui contient 80 à 90 maisons, une belle église, et un beau presbytère. Les concessions de la Rivière St. Jean et Du Chêne sont dans un bon état de culture qui fait honneur aux talens de ceux qui les occupent, et qui montre les heureux effets de l'industrie bien dirigée, sur un sol fertile. Du village de St. Eustache, on jouit d'un point de vue superbe ; les beaux établissemens bien cultivés de l'Ile Jésus, le moulin à l'ouest du village, et les îles nombreuses et bien diversifiés dont la rivière est parsemée, offrent un des tableaux les plus pittoresques.

Blainville (seconde division de Mille Iles) joint Du Chêne, a près de trois lieues de front

sur trois de profondeur, et est la propriété de M. La Croix. Cette seigneurie ressemble beaucoup à celle Du Chêne, quant à la nature du sol, aux variétés locales, et à l'espèce de bois de construction dont elle est garnie. Une partie de la rivière Mascouche la traverse, et plusieurs petits ruisseaux contribuent à sa fertilité, en distribuant leurs eaux de toute part. Tous ces courans font marcher des scieries et des moulins à blé. La plus grande partie de Blainville est concédée en lots de l'étendue ordinaire ; la plupart sont habités, et paraissent dirigés d'après un systême très-avantageux. Sur les bords de la Rivière St. Jean, de Terrebonne à Du Chêne, tout le terrain est occupé, outre de longue rangées d'établissemens le long des bords de la Mascouche, formant tout ensemble une propriété précieuse et très-améliorée.

Terrebonni, (la seigneurie de) au nord de la Rivière St. Jean ou Jésus, est dans le comté d'Effingham, entre celles de Blainville et de La Chenaie, bornée au fond par les townships d'Abercrombie et de Kilkenny. Elle fut accordée le 23 Décembre 1673, à Mr. Dautier Des Landes. Elle avoit alors deux lieues de front sur deux de profondeur; mais le 10 Avril 1731, on y ajouta la concession du terrain appelé Desplaines, d'une égale dimension, et le 12 Avril 1753, Desplaines fut augmenté d'une pa-

reille étendue de terrain, ce qui forme la seigneurie actuelle de deux lieues de front sur six de profondeur. C'est actuellement la propriété des héritiers de feu Simon M'Tavish, Ecuyer, de Montréal. Le sol, vers la partie basse, est aussi riche et aussi fertile qu'aucun de la province; vers Desplaines il est généralement de la première qualité; mais les parties les plus éloignées sont montagneuses, et le sol en est graveleux ou pierreux. Les rivières Achigan et Mascouche, avec trois ou quatre ruisseaux, l'arrosent complètement. Les terres hautes produisent en abondance du frêne, de l'érable, du bouleau, et de l'orme; dans quelques endroits qui sont bas et humides, il y a des cèdres et de la pruche blanche. Les deux tiers de cette propriété sont concédés, et la plus grande partie des lots est dans un état de culture aussi respectable que dans aucune autre partie du district, et l'on y recueille en abondance du froment, de l'orge, et d'autres grains. La façade le long de la rivière est particulièrement bien habitée, et l'on voit dans cette partie toute l'apparance de l'aisance et même de l'abondance parmi les tenanciers. Les différens courans font marcher de très-bons moulins à grain et des scieries; mais les moulins connus sous le nom de Terrebonne, sont sans contredit les plus complets et les mieux construits de tout le pays.

Ils ont été beaucoup perfectionnés par le dernier propriétaire, qui n'a épargné ni soins, ni dépense pour les rendre d'une utilité générale à tout le district. Son désir de contribuer à l'avantage de la classe laborieuse a parfaitement réussi. Quelques-unes des maisons et une partie des machines ont été détruites par un incendie, il y a quelques années ; mais elles ont été reconstruites sur le champ, et rétablies dans leur premier état par le tenancier actuel, Henry M'Kenzie, Ecuyer. On a aussi construit une machine à carder et un moulin à foulon, qui sont d'une grande utilité dans un pays où la classe des pauvres ne peut porter communément que des étoffes de drap fabriquées sur les lieux. Le village de Terrebonne est agréablement situé sur une pointe de terre saillante qui a en face plusieurs îles superbes, qui, par des scènes variées et romantiques, contribuent beaucoup à embellir le point de vue. Il contient environ 150 maisons, bien bâties en bois et en pierre, outre l'église, le presbytère, la maison seigneuriale, et la maison de Roderick M'Kenzie, Ecuyer, laquelle est digne d'être remarquée par l'élegance de sa construction. On trouve vraiment plusieurs maisons bâties dans un style supérieur, dans ce village, qui est un lieu favori, où plusieurs particuliers qui ont réalisé de grandes fortunes dans le commerce des fourures

de la compagnie du nord-ouest, se retirent pour jouir des aisances et des plaisirs de la vie privée. Il s'y fait aussi quelque commerce occasionné par l'arrivée continuelle des personnes qui apportent du grain aux moulins, des cantons éloignés, et par la grande exportation de farine qui a lieu chaque année : en conséquence la plupart des habitans sont des marchands et des artisans, dont le commerce donne une sorte d'importance au village. La population est assez grande pour y entretenir un maître d'école pour l'éducation des enfans. Terrebonne est une propriété très-précieuse, qui depuis plusieurs années s'est accrue continuellement : on peut en donner une idée, aussi-bien que de quelques autres propriétés seigneuriales du Canada, par l'achat qu'en a fait Simon M'Tavish, Ecuyer, en 1803, pour la somme de 25,100*l.* monnaie de la province ; depuis cette époque on a dépensé de grandes sommes d'argent pour y faire un grand nombre d'améliorations judicieuses et profitables.

Beauharnois ou Villechauve, (la seigneurie de) est située au sud de la rivière St. Laurent, dans le comté d'Huntingdon ; elle s'étend en front le long de la rivière à six lieues, sur autant de profondeur : elle est bornée dans l'enfoncement par le township d'Hemmingford, au sud-ouest par les townships de Godman-

chester et d'Hinchinbrook, et au nord-est par les seigneuries de Chateauguay, de La Salle, et le township de Sherrington. Cette vaste étendue fut accordée le 12 Avril, 1729, au Sieur Claude de Beauharnois de Beaumont, et elle est actuellement possédée par les héritiers d'Alexandre Ellice, Ecuyer. La seigneurie renferme les divisions intérieures suivantes, savoir, Catherine's Town, Helen's Town, Mary's Town, Orme's Town, North et South George Town, William's Town, James Town, Russel Town, et Edward's Town. Soit qu'on en juge par la bonté générale de la terre, par la variété de bois de construction de toute espèce, parmi lesquels on trouve en grande quantité, du chêne, de l'orme, du pin et du hêtre, par l'avantage du transport par eau en tout temps depuis le dégel jusqu'au commencement de l'hiver, ou par sa proximité de l'état de New York, où l'on se rend aisément par des grandes routes, cette étendue de terre est une des plus précieuses, et elle offre autant de moyens d'amélioration qu'aucune autre peut-être dans le Bas Canada. Sur le front, ou sur la partie nord-ouest, il y a quelques places marécageuses, couvertes de cédres et de pruche blanche, mais elles ne sont pas de grande étendue, et généralement entre les bords du Chateauguay et du St. Laurent, ce qui forme une largeur d'environ trois lieues, le pays offre la

localité la plus avantageuse, est favorable à tous les travaux de l'agriculture, et abonde en terrains propres à faire croître du chanvre et du lin. Depuis le Chateauguay jusqu'au township d'Hemmingford le terrain s'élève par degré, et présente plusieurs grandes éminences couvertes de bois de construction d'une grande dimension, et la terre y est peut-être supérieure à celle qui est vers le St. Laurent. Dans les divisions de James Town et de South George Town, est un espace uni d'environ trois milles et demi de longueur sur deux de largeur, appelé Blueberry Plains, qui est une couche horizontale de roc quartzeux, des crevasses duquel sort une quantité immense d'arbustes qui portent les baies qui donnent le nom à cette plaine. Les rivières Chateauguay et St. Louis traversent la seigneurie du sud-ouest au nord-est : de la première partent plusieurs branches assez considérables qui s'avançent dans l'intérieur, et dont quelques-unes traversent la ligne frontière de la province, et entrent sur le territoire Américain ; les principales s'appellent la Rivière Anglaise, Bean River, Rivière aux Outardes et Sturgeon River. Le Chateauguay est une belle rivière, navigable pour les batteaux, et les embarcations de rivière ordinaires ; des radeaux qui portent une grande quantité de bois de construction abattu dans Beauharnois et les townships adjacens de God-

manchester et d'Hinchinbrook descendent cette rivière jusqu'au St. Laurent. Il y a des routes qui passent le long de ses bords, d'où d'autres se rendent dans les Etats Unis. On a fait dans cette seigneurie un grand nombre de concessions, mais il n'y en a pas encore plus d'un quart de défrichées et d'habitées ; elles sont dispersées sur le seigneurie de la manière suivante : dans Russel Town 100 lots qui aboutissent au township d'Hemmingford ; dans South George Town, 17 lots de la rive sud du Chateauguay à la Rivière Anglaise ; dans William's Town, 110 lots sur la rive sud du Chateauguay et des deux côtés de Bean River ; dans Ann's Town, 95 lots sur le St. Laurent et la rive nord du Chateauguay ; dans North George Town, 43 lots ; et dans Orme's Town, 47 lots, tous sur le Chateauguay ; dans Mary's Town, 57 lots ; dans Helen's Town, 61 lots ; et dans Catherine Town, 20 lots, tous sur le St. Laurent : à l'embouchure de la rivière St. Louis, est le domaine appelé St. Louis, où il y a de bons moulins à blé et des scieries : il y en a aussi plusieurs autres dans les différentes concessions ; dans St. Mary's Town il y a un autre domaine appelé du Buisson. Avant le commencement des dernières hostilités entre la Grande Bretagne et les Etats Unis, la population de Beauharnois était un mélange de Canadiens et d'Américains, les derniers montant à

environ 200 familles, qui, lors de cet événement, se retirèrent aussitôt dans leur propre pays, comme firent plusieurs autres établies dans les townships près de la ligne frontière. La position de cette propriété et des townships adjacens, relativement aux Etats Unis, doit leur assurer de grands avantages, lorsque les relations commerciales entre les deux pays seront rétablies, étant contigus comme ils le sont à la ligne de communication avec Montréal, et ayant dans plusieurs directions des routes, et des moyens nombreux de transport expéditif par eau, et un sol si fertile que toutes les parties cultivées produisent d'abondantes récoltes. On a donc de solides raisons de conjecturer que cette partie du district de Montréal attirera l'attention des commerçans et des cultivateurs, et qu'en peu d'années elle le disputera à la plupart des autres de la province en population, aussi-bien que par l'état florissant de l'agriculture. La Grande Ile, de quatre milles et demi de longueur, sur à peu près un mille et demi de largeur, et sur le rivage méridional de laquelle le Colonel de Lotbinière fit construire une redoute en 1813, et fit ouvrir une route dans sa largeur pour communiquer avec Coteau du Lac, est une dépendance de Beauharnois, aussi-bien que deux ou trois plus petites îles adjacentes. La Grande Ile partage le St. Laurent en deux

canaux ; celui qui est au sud s'appelle le canal de Beauharnois, le long duquel on trouve les rapides Croche, Les Faucilles, et de Bouleau ; le dernier est un passage à la fois difficile et dangereux. C'est par ce canal que, dans la vue d'éviter le Rapide et le Poste de Coteau du Lac, alors occupé par un détachement Anglais, le Général Américain Wilkinson voulait conduire l'armée sous ses ordres, avec le projet avoué d'envahir le Bas Canada. Cependant l'exécution de son projet fut arrêtée, et la supériorité tant vantée de ses armes fut bien diminuée par la défaite inattendue d'une partie de sa troupe qui fut repoussée par une force bien inférieure en nombre, à une place appelée Christler's Farm, dans le Haut Canada, le 11 Novembre, 1813, ce qui le força à une retraite précipitée, et à abandonner le territoire Anglais, en repassant le St. Laurent, et en remontant la Rivière du Saumon jusqu'à une place nommée les Moulins Français, sur le territoire Américain : dans cette situation, attendu la terreur panique qui entravait toutes ses opérations, il se crut si peu en sûreté, qu'il jugea à propos de détruire tous ses batteaux et toutes les embarcations qu'il avait rassemblées pour exécuter son plan, et de se retirer dans une position plus éloignée et plus à l'abri de toute attaque. Le manque de succès de cette invasion devint décisif par la retraite pré-

alable, ou plutôt la défaite complète d'une force montant à 7000 hommes sous le Général Hampton, qui était destinée à faire une diversion en faveur de Wilkinson, sur la frontière du sud-ouest. Ces généraux avaient conçu un tel espoir de succès, qu'ils s'attendaient à former la jonction de leurs troupes à Montréal, où ils se promettaient de prendre leurs quartiers d'hiver, et de là, ils devaient, la campagne prochaine, suivre la carrière de leurs victoires. La bataille de La Fourche ou de Chateauguay, qui vint anéantir cette gloire imaginaire, est un de ces événemens singuliers qui ne peuvententrer dans les calculs ordinaires des opérations militaires, et les gens de l'art ne pourront s'empêcher d'admirer que les efforts d'une troupe qui ne montait pas à un douzième des assaillans, aient pu non-seulement arrêter les progrès d'une telle force, mais même l'obliger à se retirer. Cet exploit, car il mérite bien ce nom, fut l'ouvrage d'une compagnie de fencibles Canadiens, de deux compagnies de voltigeurs, de quelques milices de différentes descriptions, et de quelques auxiliaires Indiens, le tout montant seulement à 300 hommes, qui formaient les piquets avancés de la chaîne de positions du Major-Général de Watteville, établies vers les frontières, et sous le commandement du lieutenant-colonel des voltigeurs Canadiens, de Salaberry. Vers dix heures

du matin, le 26 Octobre, 1813, cet officier actif et courageux découvrit la cavalerie et les troupes légères de l'ennemi qui s'avançaient en force des deux côtés de la rivière Chateauguay; aussitôt il forma la résolution de leur opposer tous les obstacles qu'un courage invincible, et les moyens qui étaient à sa disposition, pouvaient lui offrir. Sa poignée d'hommes était postée sur la rive nord de la rivière, dans la division de South George Town, et couverte en front par un petit fort et un abattis construits à la hâte; le flanc droit était appuyé par un parti de 22 Indiens, et la gauche par la compagnie de flanc droit du troisième bataillon de la milice incorporée (70 hommes), sous le Capitaine Daly, vis à vis de la rivière, à environ 350 pas de distance; ainsi en position, il attendit l'approche de l'ennemi. L'armée Américaine quitta son camp de Quatre Coins le 21, passa la ligne frontière, et obtint un léger avantage, en surprenant un petit détachement d'Indiens, et en repoussant un piquet de milice sédentaire posté à la jonction des rivières Outarde et Chateauguay, sur le terrain duquel elle campa, et sans perdre de temps elle commença à établir une communication avec sa position précédente, pour pouvoir faire avancer l'artillerie. Le 24 ces arrangemens furent terminés, et le lendemain le Général Hampton fit tous ses préparatifs pour marcher

en avant. Le 26 au matin il fit passer la rivière a sa colonne de droite, composée du 4e, du 13e, et du 33e regiment d'infanterie, à environ trois quarts de mille en front des piquets Anglais ; bientôt après elle se forma sur deux lignes, à environ 75 toises de la position occupée par le Capitaine Daly. En même temps la colonne gauche, commandée par le Général Hampton en personne, et composée du 10e, du 31e, et de deux autres régimens d'infanterie, avec 200 hommes de cavalerie, ayant son artillerie, de dix pièces, sur l'arrière, s'avança en colonne vers l'abattis, et commença l'attaque ; mais malgré tous ses efforts pour se forcer un passage par des assauts répétés, il fut tenu en échec par le feu vigoureux et bien dirigé du Colonel de Salaberry. Sur le côté opposé de la rivière, la brigade légère Américaine, sous le Colonel M'Carty, qui avait été détachée de la colonne de droite pour tourner en flanc la position du Capitaine Daly, et la prendre de revers, fut arrêtée dans son progrès par la vivacité avec laquelle cet officier marcha en avant, soutenu par une compagnie de chasseurs de Chateauguay, sous le Capitaine Bruyers : le feu vif et les manœuvres savantes de ces compagnies firent échouer l'entreprise ; mais les deux officiers étant blessés, et ayant en outre éprouvé quelque perte, ils se replièrent, et leur position fut

sur-le-champ occupée avec la plus grande résolution par une compagnie de flanc du premier bataillon de milice qui réussit à s'y maintenir. Sur ces deux points, quoique les Américains fussent repoussés plusieurs fois, ils se rallièrent aussi souvent, et reprirent l'attaque avec aussi peu de succès jusqu'à la chute du jour que leur commandant ne pouvant faire aucune impression sur la bravoure invincible de cette bande de vrais Spartiates, jugea à propos d'abandonner un combat si inégal, abattu de sa défaite et de sa disgrâce. La perte que l'ennemi éprouva par le feu des Anglais fut considérable, et s'accrut encore beaucoup par le méprise de quelques uns de ses corps détachés, qui firent feu les uns sur les autres dans les bois, et causèrent une destruction sérieuse. D'après les événemens de cette journée, le Général Hampton perdit tellement l'espoir d'établir ses quartiers d'hiver à Montréal, qu'il résolut de se retirer au-delà de ses propres frontières, et de s'en rapporter d'avantage aux ressources de son pays, qu'à ses propres efforts pour s'en procurer qui fussent la récompense de la victoire. Dans ce combat, le dévouement des Canadiens pour la défense de leurs pays se fait remarquer de la manière la plus avantageuse. Qu'au défaut de troupes régulières, une milice incorporée et disciplinée à la hâte, pour résister à une crise

qui menaçait d'une danger extraordinaire, ait pu remplir les devoirs importans qui lui étaient imposés, en formant une barrière contre un ennemi enflé de sa propre force, et qui ne croyait trouver de courage qu'en proportion du nombre, c'est ce qui fera toujours le plus grand honneur à ce dévouement, et non-seulement lui assurera l'admiration des siècles futurs, mais aussi répandra dans tout l'empire la confiance que les drapeaux, que le Prince Régent a daigné confier aux bataillons incorporés de la milice du Canada, seront toujours défendus avec la bravoure et l'enthousiasme si naturels aux hommes, quand les bienfaits d'un gouvernement doux et libéral les excitent à préserver leur terre natale d'être souillée par le joug d'un conquérant. Le Canadien, flatté d'un honneur aussi distingué que les remerciemens de son prince pour des services méritoires, conservera toujours la volonté et même le désir de répandre son sang, toutes les fois qu'un danger semblable pourra l'appeler sur le champ de bataille. Dans un temps où les ressources militaires de la province étaient tellement affaiblies par la guerre continentale la plus difficile où la Grande Bretagne ait jamais été engagée, il est surprenant qu'on ait pu faire autant avec de si foibles moyens. Un ennemi enhardi par le grand nombre de troupes qu'il possède, et animé par l'espoir de

s'emparer d'un pays fertile, depuis long-temps l'objet de ses désirs ambitieux, ne pouvait trouver une résistance efficace que dans la réunion de la plus grande énergie et des mesures les plus actives : il est incontestable qu'on les lui a opposées, et l'honneur de les avoir mises en œuvre avec une persévérance sans relache est dû aux dispositions judicieuses du Gouverneur-Général, Sir George Prevost, et à ses efforts vigoureux pour faire de l'enthousiasme du peuple un rempart plus fort et plus impénétrable que les retranchement et les forteresses. Après une invasion répoussée par le courage d'une population résolue à maintenir l'intégrité de son sol, on doit espérer que la folle ambition de faire des conquêtes ne fera plus renaître d'inimitié entre deux gouvernemens que l'intérêt mutuel de leurs sujets porte à vivre ensemble en bonne intelligence.

Chateauguay (la seigneurie de) au sud du St. Laurent, dans le comté d'Huntingdon, joint celle de Beauharnois au sud-ouest, Sault St. Louis au nord-est, et La Salle au fond ; elle s'étend en front sur la rivière à la distance de deux lieues sur trois de profondeur. Elle fut accordée le 29 Septembre, 1673, à Le Moine, Sieur de Longeuil, et elle appartient à présent à la communauté des Sœurs Grises de Montréal. Le terrain varie très-peu dans toute l'étendue de cette propriété ; il est partout à peu près uni,

et généralement de bonne qualité pour la culture, et la partie labourable produit de très-belles récoltes en grain de toute espèce. Les rivières Chateauguay et St. Régis la traversent diagonalement ; la première est navigable, dans toute l'étendue de son cours à travers la seigneurie, pour les batteaux et les radeaux, mais la dernière n'a pas cet avantage. Il y a quelques bonnes rangées d'établissemens le long des bords du St. Laurent, des deux côtés du Chateauguay et du St. Régis, et dans les espaces intermédiaires, et l'on peut compter qu'environ la moitié de toute la seigneurie est en assez bonne culture. On n'y voit point de village, mais sur la rive occidentale du Chateauguay, près de son embouchure, il y a une église dédiée à St. Jean, et sur ses bords il y a un moulin à blé et une scierie. A son embouchure est l'Ile de St. Bernard, appelée quelquefois l'Ile des Nonnes : elle a environ un mille d'étendue, est très-bien cultivée, et forme une dépendance de la seigneurie. Il y a une maison, appelée ordinairement un couvent, mais certainement mal à propos, car elle ne répond nullement à un établissement de ce genre, à moins que la résidence de deux des religieuses qui en ont la propriété ne puisse en faire une habitation de cette espèce.

Sault St. Louis, (la seigneurie de) est sur la rive méridionale du St. Laurent, dans le

comté d'Huntingdon, bornée par les seigneuries de Chateauguay, de La Prairie de la Magdeleine, et de La Salle; c'est un carré de deux lieues en tout sens, accordé le 29 Mai, 1680, à l'ordre des Jésuites. C'est aujourd'hui la propriété de la tribu d'Indiens domiciliés qui habitent le village Coghnawaga. La situation de ce terrain, entre les seigneuries ci-dessus mentionnées, peut en donner une idée suffisante, sans autre description, y ayant très-peu de variété dans tout le pays plat depuis La Prairie jusqu'à St. Régis. Les rivières La Tortue, St. Régis et du Portage la coupent de manière à l'arroser complètement dans toutes ses parties. Presque toute la moitié de la seigneurie qui est située vers La Salle, est bien habitée et cultivée par des familles Canadiennes; mais depuis la rivière St. Régis vers le St. Laurent, le reste est couvert de bois de toutes les espèces ordinaires, excepté une petite portion que les propriétaires se sont réservée pour leur propre usage. Le village de Coghnawaga est placé sur les bords du St. Laurent, et est composé d'une église, d'une maison pour le missionnaire qui y réside, et d'environ 140 autres, principalement bâties en pierre, et placées sur deux ou trois rangs qui ressemblent un peu à des rues, mais elles n'ont rien de remarquables pour la propreté ou la régularité intérieure ou extérieure. Il peut y

avoir en tout environ 900 habitans qui tirent principalement leur subsistance du produit de leurs champs de blé, de la volaille et des cochons qu'ils élèvent, quelquefois aussi de la pêche et de la chasse dont ils ne font cependant pas leur principale occupation comme les sauvages. Cette tribu, la plus nombreuse de toutes celles qui ont été converties au Christianisme dans le Canada, est Iroquoise de nation, et elle a été long-temps établie à quelques milles du village actuel ; elle descend de quelques-uns des premiers prosélytes que fit le pieux zèle des missionnaires Jésuites, et elle s'est établie sous la protection de la colonie, dans un temps où sa population et ses limites étaient très-bornées. Malgré l'époque reculée où leurs ancêtres se sont laissé persuader d'abandonner leurs forêts et les coutumes barbares de la vie sauvage, et malgré la manière de vivre innocente de leurs descendans, ceux-ci n'ont encore pu acquérir les habitudes régulières, et la patience dans le travail qui sont nécessaires pour la perfection de la société civile ; et les personnes qui ont eu l'occasion d'observer les particularités de leur caractère, et de tâcher de leur inculquer les principes de la philosophie et les élémens des sciences, ne pourront jamais concevoir des espérances bien vives que le laps du temps ou de plus grands efforts puissent produire un change-

ment plus radical ; tout ce qu'on peut attendre raisonnablement est de les empêcher de dégénérer. On ne peut nier que l'esprit inquiet et féroce du sauvage errant n'ait fait place à une sorte de docilité : la preuve en est que quelques hommes de ce village, aussi-bien que quelques autres de celui des Deux Montagnes, ont été dernièrement employés comme auxiliaires dans l'armée Anglaise, et durant l'époque de leur service on n'a trouvé aucune difficulté à les assujettir à une stricte obéissance, et à régler leurs opérations d'après les lois de la guerre civilisée. Entre l'île de Montréal et la terre ferme, vis-à-vis le village de Coghnawaga, la largeur du St. Laurent se réduit à environ un demi-mille ; depuis cet endroit jusqu'à l'extrémité la plus basse de ce qu'on appelle le Sault ou Rapide St. Louis, à la distance de près de quatre milles, son lit plein de rochers descend par une pente graduée. En passant par ce canal, le courant acquiert une impétuosité irrésistible, et vers la partie la plus basse il coule avec une vélocité de 18 milles par heure, jusqu'à ce qu'il se trouve divisé en plusieurs canaux par quelques petites îles situées plus bas. Le mugissement continuel du torrent, la rapidité inconcevable avec laquelle les masses énormes des radeaux sont en quelque sorte entraînées à une ruine inévitable, et la surface agitée de l'eau offrent une scène à la fois extraordinaire,

effrayante et terrible. Les batteaux et les radeaux qui descendent la rivière sont forcés de franchir ce passage affreux qui n'est jamais exempt de difficulté ni de danger imminent, quoique guidés par des personnes expérimentées qu'on emploie toujours comme pilotes, et à l'adresse desquels on peut attribuer le bonheur singulier qu'il n'arrive que très-rarement des accidens : ils sont forcés de longer le rivage méridional aussi près que possible, et s'ils venaient à commettre quelque faute dans la manœuvre, il s'ensuivrait une destruction certaine.

La Salle (la seigneurie de) est composée de deux portions de terre qui joignent les limites de fond des seigneuries de Chateauguay et du Sault St. Louis, et qui sont renfermées entre les lignes latérales de celles de Beauharnois et de La Prairie de la Magdeleine ; ces deux pièces s'étendent à une lieue et demie de profondeur, et sont bornées sur les derrières par le township de Sherrington. Cette seigneurie fut accordée le 20 Avril, 1750, à Jean Baptiste Leber de Senneville, et c'est actuellement la propriété d'Ambroise Sanguinet, Ecuyer. On aperçoit très-peu de différence entre cette seigneurie et celle de Chateauguay et la partie basse de Sault St. Louis, quant à la qualité de la terre, qui pour la plus grande partie peut être employée aux mêmes objets d'agriculture. La rivière La

Tortue, La Petite Rivière, et le Ruisseau St. Jacques traversent les deux pièces. La partie qui est derrière le Sault St. Louis est presque toute habitée, et présente une culture avantageuse; mais ce qui est sur les derrières de Chateauguay est encore en friche, et il n'y en a qu'une très-petite portion qui soit concédée.

La Prairie de la Magdeleine (la seigneurie de) est située au sud du St. Laurent, dans le comté d'Huntingdon, et a deux lieues de largeur sur quatre de profondeur. Elle est bornée en front par la rivière, sur les derrières par la seigneurie De Leri et la baronnie de Longeuil, au nord-est par la seigneurie de Longeuil, et au sud-ouest par celles du Sault St. Louis, de La Salle, et par le township de Sherrington. Ce terrain fut accordé le 1er Avril, 1647, à l'ordre des Jésuites, dont les possessions dans la province étaient autrefois si grandes et si précieuses. A la mort du dernier de cet ordre établi dans la province, elle retourna à la couronne, et elle lui appartient à présent. Toute cette concession présente un sol uni, gras et excellent, où il y a quelques-uns des meilleures pâturages et des meilleures prairies qui se trouvent dans tout le district, et qui fournissent toujours des récoltes très-abondantes de bon foin. La partie labourable est aussi d'une espèce supérieure, et généralement parlant les moissons

sont d'un produit plus que moyen. Dans la partie appelée la Côte Ste. Catherine il y a une vaste couche de pierre à chaux. Les différentes rangées de concessions se montent en tout à environ 300 lots de la dimension ordinaire, presque entièrement dépourvus de bois, ou d'au cune espèce d'arbres propres à la construction, n'y en restant sur pied à présent que très-peu d'une bonne dimension. Des ruisseaux nombreux la traversent dans toutes les directions; en outre elle est arrosée par les trois rivières La Tortue, St. Lambert, et Du Portage, qui toutes la traversent diagonalement du sud-ouest au nord-est: aucune d'elles n'est navigable pour les batteaux à une plus grande distance qu'une demi-lieu depuis son embouchure, et cela seulement durant les eaux sauvages du printemps: elles donnent cependant toujours assez d'eau pour faire marcher plusieurs moulins à blé et plusieurs scieries. En front de la seigneurie est le village de La Nativité de Notre Dame, ou de La Prairie, appelé autrefois le Fort de La Prairie, en ce qu'il y avait une défense grossière, honorée de ce nom, construite pour protéger le petit nombre de ses habitans des surprises ou des attaques ouvertes des cinq tribus d'Iroquois, qui possédaient le pays voisin. Dans les premiers temps de la colonie, lorsque les Indiens étaient encore assez puissans pour arrêter et

même souvent repousser les progrès des colons, on établit de pareils postes en différens endroits, quoiqu'à présent aucun ne conserve de vestiges de leur ancienne forme, et que même très-peu portent le nom primitif. La Nativité est aujourd'hui un beau village florissant, de 100 maisons bien bâties: le quart à peu près est en pierre, et d'un bon style, ce qui donne à la totalité un air propre et respectable. Dans la paroisse est une école, peu considérable à la vérité, quoiqu'au centre d'une population nombreuse; cependant comme on ne peut manquer d'éprouver les bons effets d'un pareil établissement, tout modeste qu'il est dans son principe, il n'y a pas de doute que la génération naissante n'en reçoive de très-grands avantages. Un couvent de sœurs de Notre Dame, tirées de la communauté anciennement fondée à Montréal par Madame Bourgeois, est dans un état beaucoup plus florissant: toutes les branches nécessaires et agréables de l'éducation des femmes y sont cultivées d'après un très-bon système, et avec un succès qui fait beaucoup d'honneur à l'établissement. La position de la seigneurie de La Prairie est extrêmement favorable par les routes nombreuses qui la traversent dans plusieurs directions, et surtout en ce qu'il y a un passage d'eau qui de Montréal communique avec la grande route qui conduit à St. Jean et de là par le Lac

Champlain aux Etats Américains, ce qui est la route générale pour les voyageurs depuis la capitale du Bas Canada jusqu'à la ville de New York. Sous le point de vue dont j'ai parlé ci-dessus, savoir, l'encouragement du transport des productions des pays qui bordent nos frontières aux ports de St. Laurent, les seigneuries adjacentes à cette ligne de communication sont très-heureusement situées, et si l'on encourageait les mesures à cet égard, elles parviendraient indubitablement à un haut degré d'importance commerciale. Par la proximité de la ligne frontière, cette partie du district s'est trouvée condamnée à soutenir le choc de la guerre déclarée à la basse province, et en 1812, lorsque le gouvernement Américain manifesta formellement ses projets mal cachés de conquête, un corps d'observation Anglais campa vers le centre de La Prairie pour veiller sur les mouvemens du Général Dearborn qui avait alors assemblé une force considérable sur les frontières, mais dont l'entreprise se borna à quelques manœuvres, et à déployer une force peu propre à faire craindre du danger, ou à faire respecter ses talens militaires; mais se trouvant prévenu dans tous ses mouvemens, et voyant qu'on pénétrait tous ses desseins, il renonça à la gloire qu'il pouvait acquérir en faveur du Général Wilkinson, qui, plus entreprenant, chercha, la campagne sui-

vante, à exécuter le plan, mais heureusement avec aussi peu de succès qu'en avaient eu les démonstrations de son prédécesseur.

La superbe île de Montréal forme la seigneurie du même nom, aussi-bien que le comté de Montréal ; elle est de forme triangulaire, de 32 milles de long sur 10½ de large, et est située au confluent de la Grande Rivière ou de l'Ottawa et du St. Laurent. La Rivière des Prairies au nord-ouest la sépare de l'Ile Jésus. La plus grande partie en fut concédée en 1640 à M. M. Cherrier et Le Royer, mais on ne conserve aucun acte authentique qui fasse connaître s'ils en ont disposé ou si elle a été confisquée au profit de la couronne : elle est à présent en totalité la propriété du séminaire de St. Sulpice, à Montréal, dont les supérieurs, en rendant foi et hommage le 3 Février, 1781, ont produit pour titres, 1°. Un acte passé par-devant le conseiller du roi à Paris, en date du 20 Avril, 1664, par lequel le séminaire de St. Sulpice de cette ville, et d'autres personnes intéressées dans cet établissement, accordaient au séminaire du Canada les terres et la seigneurie de Montréal ; 2°. Un arrêt du conseil d'état de Sa Majesté Très-Chrétienne, fait à Versailles au mois de Mars, 1693, par lequel le roi agrée et accepte la remise qui lui est faite par les ecclésiastiques du séminaire de St. Sulpice, à Paris, de toute la propriété

qu'ils possédent dans l'île de Montréal ; et 3°. Des lettres patentes, en forme d'édit, rendues par le roi de France en Juillet, 1714, qui confirment tous les titres des terres accordées aux ecclésiastiques du dit séminaire de Paris, par lettres patentes du mois de Mars, 1677, avec droits d'aliénation. Dès l'année 1657, une grande partie de cette propriété, déjà précieuse à cette époque, était défrichée et habitée, sous la direction de l'Abbé Quetus, qui était arrivé de France, avec autorisation du séminaire, à cet effet et pour d'autres desseins. L'île est partagée entre les neuf paroisses suivantes, Ste. Anne, Ste. Geneviève, Pointe Claire, La Chine, Sault au Récollet, St. Laurent, Rivière des Prairies, Pointe-au-Tremble, et Longue Pointe. Il y a en tout 1376 concessions, formées par rangées, ou comme on les appelle par *côtes* distinguées sous les noms de Ste. Anne, Pointe Claire, Ste. Marie, Ste. Geneviève, St. Charles, St. Jean, St. Remi, St. François, de Liesse, St. Luc, St. Paul, de Vertu, Sault au Récollet, St. Laurent, des Neiges, de Verdure, St. Michel, Longue Pointe, Pointe-au-Tremble, la Visitation, St. Antoine, Léonore, Rivière des Prairies, Coteau St. Louis, et St. Pierre, lesquelles forment autant de subdivisions irrégulières, ou de districts intérieurs : il y a aussi un domaine très-étendu, entre les Côtes St. Lau-

rent et St. Michel que le séminaire s'est réservé pour son usage. A l'exception de la montagne, de la chaîne du Coteau St. Pierre, et d'une ou deux plus petites de peu d'élévation, l'île presente une surface unie, arrosée par plusieurs petites rivières ou ruisseaux, tels que la petite Rivière St. Pierre, la Rivière Dorval, le Ruisseau de l'Orme, le Ruisseau de Notre Dame des Neiges, la Coulée des Roches, le Ruisseau de la Prairie, le Ruisseau Migeon, et quelques-autres moins considérables. Ces courans font marcher un grand nombre de moulins à blé et de scieries dans l'intérieur, tandis que plusieurs autres situés autour de l'île, sont mis en œuvre par les grandes rivières. Depuis la ville de Montréal vers l'est les rivages s'élèvent de 15 à 20 pieds au-dessus du niveau du St. Laurent; mais dans la direction opposée vers La Chine, ils sont bas: entre le Coteau St. Pierre et la rivière, le terrain est si plat, et, particulièrement vers le petit lac St. Pierre, si marécageux, que l'on conjecture qu'il était autrefois couvert d'eau. On a le projet d'ouvrir un canal en cet endroit, pour établir une communication directe entre la ville et La Chine, et éviter le passage difficile du Rapide de St. Louis. Le parlement de la province a voté recemment la somme de 25,000*l.* sterling pour commencer cet ouvrage. Le sol de toute l'île, si l'on en excepte quelques ter-

rains de peu d'étendue, est aussi bon qu'on puisse en trouver dans aucun pays, et produit abondamment du grain de toute espèce, des légumes, et différentes sortes de fruits : il n'y en a par conséquent presque aucune partie qui ne soit dans un état florissant de culture, et il peut avec justice réclamer la prééminence sur toutes les parties du Bas Canada. Plusieurs routes qui partent du nord-est au sud-est, presque parallèles entre elles, sont croisées par d'autres à des distances convenables, de manière à former une communication complète et facile dans toutes les directions. Depuis quelques années on a construit une bonne route garnie de barrières depuis Montréal, presque en droite ligne, jusqu'au village de La Chine, à la distance de sept milles, et par où la communication entre ces deux endroits est beaucoup plus facile qu'elle ne l'était auparavant ; c'est par cette route qu'on transporte toutes les marchandises qu'on veut embarquer pour le Haut Canada. Cet espace présente une grande variété, et des points de vue très-romantiques : à un mille ou deux de la ville, près des tanneries, la route monte sur une colline escarpée et se prolonge sur une chaîne élevée pendant plus de trois milles : de cette hauteur on a une vue superbe des champs cultivés qui sont au-dessous, du rapide de St. Louis, des îles du St. Laurent, et

des différens bois qui sont sur la rive opposée : en descendant de cette hauteur, la route parcourt un pays plat jusqu'à ce qu'elle arrive à La Chine. Cette route était autrefois mauvaise, tortueuse, et coupée par de grandes masses de rocher, tellement qu'il fallait près d'une journée aux charrettes chargées pour aller d'une place à l'autre. Les provisions et autres articles destinés pour les magasins du roi, situés un peu au-delà du rapide, sont envoyés par une autre route, qui passe le long de la rivière.

La Chine est le village le plus important de toute l'île, en ce qu'il est le centre de tout le commerce entre la haute et la basse province, aussi-bien qu'avec le pays du nord-ouest, toutes les marchandises qu'on envoie dans le pays d'amont, y sont apportées de Montréal par les rouliers, et l'on y débarque toutes les importations. Il est composé d'environ 20 maisons habitées, outre un grand nombre de magasins qui appartiennent aux marchands ou au département Indien. Un bassin sec d'une grande étendue, pour retirer les batteaux, forme une partie précieuse de l'habitation de Mr. Grant. Depuis le mois de Mai jusqu'au mois de Novembre, les batteaux de Kingston et des différentes parties du Haut Canada y arrivent et en partent continuellement, ce qui donne toujours à ce village beaucoup d'activité et d'occupation. On peut

faire en peu de mots la description de cette sorte d'embarcation : ils sont à fond plat, ils ont de 35 à 40 pieds de longueur, se terminant en pointe à chaque bout, avec environ six pieds de largeur au centre : le fret ordinaire est de quatre tonneaux ou quatre tonneaux et demi ; ils manœuvrent à l'aide des rames, d'un mât et d'une voile, d'un câble de remorque, et de longues perches pour les diriger à travers les courans ou les rapides ; quatre hommes les conduisent dans l'été, mais sur la fin de l'année, on y en ajoute toujours un autre, et l'un d'eux sert de guide. Dans les batteaux des marchands, la cargaison, en remontant, est un assortiment général de marchandises, en échange desquelles ils rapportent de la farine, du froment, des provisions salées, de la potasse, de la vaidasse, et des pelleteries. Le temps employé à faire le voyage de Kingston est de 10 à 12 jours, mais le retour n'en prend pas plus de trois ou quatre. Ils partent généralement plusieurs ensemble, depuis quatre jusqu'à quinze, afin que leurs équipages puissent s'aider mutuellement à remonter les rapides ; chaque compagnie est sous la direction d'un homme qu'on appelle le conducteur. C'est aussi de la Chine que partent les canots employés par la compagnie du nord-ouest dans le commerce des fourrures. De toutes les inventions nombreuses pour transporter de

pesans fardeaux par eau, ces bâtimens sont peut-être les plus extraordinaires : par la légèreté de leur construction, on ne peut guère rien concevoir de moins proportionné à l'usage auquel on les emploie, et de moins propre à résister à l'impétuosité des rapides qu'il faut traverser dans le cours d'un voyage. Ils ont rarement plus de trente pieds de longueur sur six de largeur, se terminant en pointe aiguë à chaque bout, sans distinction de proue ou de poupe ; la carcasse est composée de petites pièces de bois très-léger, recouvertes d'écorce de bouleau coupée en bandes convenables qui ont rarement plus d'un huitième de pouce d'épaisseur ; elles sont cousues ensemble avec des fils faits des fibres torses de la racine d'un arbre particulier, et renforcées où il est nécessaire par des bandes étroites de la même matière appliquées dans l'intérieur : on rend les jointures de ce bordage fragile impénétrables à l'eau, en le couvrant d'une espèce de gomme qui s'y attache fortement et devient parfaitement dure. On n'emploie dans la construction de ces légers bâtimens ni ferrure d'aucune espèce, ni même de clous, et lorsqu'ils sont finis, ils ne pèsent qu'environ cinq cens livres chacun. Lorsqu'ils sont préparés pour le voyage, ils reçoivent leur chargement, qui pour la commodité des portages qu'il faut traverser, est distribué en ballots d'environ

trois quarts de quintal chacun, et monte en tout au poids de cinq tonneaux ou un peu plus, y compris les provisions et autre choses nécessaires pour les hommes qui sont employés au nombre de 8 à 10 par chaque canot : ils partent par compagnies comme les batteaux, et dans le cours d'un été on expédie plus de cinquante de ces bâtimens. Ils remontent la Grande Rivière ou l'Ottawa jusqu'à la branche sud-ouest, par où, aussi-bien que par une chaîne de petits lacs, ils gagnent le Lac Nipissing, qu'ils traversent et descendent par la Rivière Française dans le Lac Huron, dont ils longent la côte nord jusqu'au détroit de Ste. Marie, d'où ils entrent dans le Lac Supérieur, et ensuite ils s'avancent le long de la rive du nord jusqu'au Grand Portage, à la distance d'environ 1100 milles du lieu de leur départ. Il est difficile de concevoir les difficultés de ce voyage ; le grand nombre de rapides dans les rivières, les différens portages de lac en lac qui varient depuis quelques toises jusqu'à trois milles et plus de longueur, et où il faut décharger les canots et les porter avec leur cargaison jusqu'à l'eau la plus proche, occasionnent une suite de travaux et de fatigues dont on se ferait une très-faible idée, si l'on en jugeait par les occupations ordinaires des autres classes laborieuses. Depuis le Grand Portage, qui a neuf milles de traversée, on a à subir une suite

de travaux semblables dans des canots d'écorce de moindre grandeur, à travers la chaîne de lacs et de courans qui partent des montagnes à l'ouest, jusqu'au Lac des Bois, au Lac Winnepeg, et à des établissemens plus éloignés appartenans à la compagnie, dans les contrées lointaines du nord-ouest. On appelle voyageurs les hommes employés à ce service ; ils sont robustes, hardis, résolus, capables de supporter long-temps avec une patience à toute épreuve les rigueurs de la fatigue et de la privation. Dans les grands lacs, ils ont souvent la hardiesse de traverser des baies larges, à une distance de plusieurs lieues, dans leurs canots, pour éviter d'alonger leur route en les côtoyant : cependant malgré tous les risques et toutes les fatigues qui accompagnent leur profession, ils la préfèrent à toute autre, et ils se déterminent rarement à l'abandonner, pour des occupations plus sédentaires. Le peu d'argent qu'ils reçoivent en compensation de tant de privations et de dangers est en général dissipé avec l'indifférence la plus insouciante sur leurs besoins futurs, et quand ils n'en ont plus, ils se livrent patiemment aux mêmes travaux pour s'en procurer d'autre. A trois lieues de La Chine est le village de Pointe Claire, situé sur une pointe de terre du même nom ; il contient de 90 à 100 maisons, bâties régulièrement, et formant de pe-

tites rues qui coupent la grande route à angles droits. Il y a une jolie église paroissale, un presbytère, et une ou deux maisons assez bonnes pour recevoir les voyageurs. Les beautés locales de cette place sont très-attrayantes, étant entourée de vastes vergers et d'excellens jardins. A environ trois lieues à l'est de Montréal, est Pointe-au-Tremble, joli village de 50 maisons, avec une église, une chapelle, et un presbytère. La grande route de Quebec passe par cette place, ce qui y amène constamment des voyageurs qui y trouvent des auberges où ils peuvent se procurer toutes les commodités nécessaires. Ce sont là les seuls villages de l'île, mais dans chaque paroisse il y a un grand nombre de belles maisons dispersées çà et là, quoique très-peu soient placées près les unes des autres : elles sont la plupart bâties en pierre qui se trouve partout en grande quantité.

La ville de Montréal est dans cette seigneurie ; elle est situé au sud de l'île, lat. 45°. 31′ N. long. 73°. 35′ O. du méridien de Greenwich ; c'est la seconde de la province pour la grandeur, mais par sa situation, ses commodités locales, et la supériorité du climat, elle ne le cède certainement pas à Quebec même ; elle a la forme d'un carré long, qui, avec les faubourgs, couvre environ 1020 acres de terrain, quoique l'enceinte des murs des anciennes fortifications ne con-

tienne pas plus de 100 acres. Quelques maisons bâties près les unes des autres, en 1640, furent le commencement de Montréal, ou, comme on l'appela d'abord, de Villemarie. Comme la situation était bien choisie, et que les colons y trouvaient plusieurs motifs de s'y réunir pour se procurer les commodités et les avantages de la société, on fit bientôt quelque attention à la régularité et à la solidité des bâtimens, et la population se monta à 4000 habitans : ses progrès et son agrandissement furent rapides. En 1644 l'Hôtel-Dieu fut fondé par la pieuse charité de Madame de Bouillon, et six ans après le zèle de Mademoiselle Marguerite de Bourgeois établit le couvent de Notre Dame. La ville dans son enfance, et presque dès son commencement, fut exposée à l'animosité des Iroquois, qui l'attaquèrent plusieurs fois. Pour la protéger contre ces hostilités répétées, on construisit alentour une espèce de barrière, composée uniquement de palissades ; mais une si faible défense n'inspirant pas aux habitans beaucoup de confiance pour leur sûreté ; on y substitua une muraille de 15 pieds de hauteur, avec des créneaux, ce qui produisit l'effet désiré de repousser les ennemis formidables de sa prospérité ; mais comme l'ardeur avec laquelle les colons Français se livrèrent au commerce des fourrures, les fit craindre de plus en plus des sauvages

leurs voisins qu'ils parvinrent à repousser à une plus grande distance, et dont ils réprimèrent les incursions en élevant des forts et en établissant des postes militaires, on négligea insensiblement de réparer la muraille, et elle tomba en ruines. Les derniers restes de cette ancienne fortification ont été récemment enlevés, en vertu d'un acte du parlement de la province, pour faire place à des améliorations judicieuses, pour la commodité, l'avantage et l'embellissement de la ville. A différentes époques la ville a souffert de grands dommages des incendies; mais par l'élargissement successif des rues, à mesure qu'on élève de nouveaux bâtimens, par une meilleure construction des maisons, et par d'autres moyens de précaution qu'on emploie maintenant, ce fléau, quand il arrive, cause rarement de grands ravages. Montréal, dans son état actuel, mérite certainement le nom de ville superbe. Il est divisé en ville haute et basse, quoique l'élévation de l'une au-dessus de l'autre soit à peine sensible: ces deux parties se subdivisent en quartiers. Les rues sont bien aérées, et les nouvelles, particulièrement, sont d'une largeur commode; quelques-unes traversent la ville dans toute sa longueur, sur une ligne parallèle à la rivière, et sont coupées par d'autres à angles droits. Les maisons sont pour la plupart bâties d'une pierre grisâtre, plusieurs sont

grandes, belles, et dans le style moderne ; les toits sont généralement couverts en tôle ou en fer-blanc. La rue Notre-Dame, qui s'étend depuis la citadelle jusqu'au faubourg des Récollets, a 672 toises de longueur et 30 pieds de largeur : c'est sans contredit la plus belle rue de la ville, et elle contient un grand nombre d'édifices publics ; mais la cathédrale est si mal placée, qu'elle en occupe toute la largeur à la Place d'Armes, ce qui, sans obstruer le passage, détruit le coup d'œil qu'on pourrait avoir de la citadelle à la porte des Récollets. La rue St. Paul est une autre belle rue qui traverse la ville dans toute sa longueur, mais elle est plus irrégulière dans son alignement et dans sa largeur que la précédente; par sa proximité de la rivière, la situation en est très-convenable pour les affaires. Parmi les édifices qui attirent l'attention, plus peut-être par l'utilité des établissemens que par leur beauté, sont l'Hôtel-Dieu, le Couvent de Notre-Dame, l'Hôpital Général, la Cathédrale Française, le Couvent des Récollets, le Couvent des Sœurs Grises, le Séminaire de St. Sulpice, le Nouveau Collége ou Petit Séminaire, les églises Anglaise et Ecossaise, le Palais de Justice, la nouvelle geole, le Palais du Gouvernement, le monument de Nelson, et les Casernes de Quebec. L'Hôtel-Dieu, rue St. Paul, qui a 324 pieds Anglais de

facade, sur 468 pieds de profondeur, dans la rue St. Joseph, est un établissement pour les malades des deux sexes ; il est administré par une supérieure, la Sœur le Pailleur, et 36 religieuses. Autrefois le gouvernement Français fournissait les remèdes et plusieurs autres choses nécessaires ; mais aujourd'hui les fonds pour supporter cette charité se tirent principalement des propriétés en fond de terre qui malheureusement ne sont pas aussi considérables que son utilité le requerrait ; cependant cette institution charitable, aussi-bien que toutes les autres de la province, est aidée suivant le besoin par des sommes d'argent accordées par le parlement provincial. La totalité des bâtimens compris dans l'espace ci-dessus mentionné, renferme l'hôpital, un couvent et une église ; il y a en outre un grand jardin, une basse-cour, de vastes étables et des bâtimens détachés, et un cimetière. Le couvent de la Congrégation de Notre-Dame est dans la rue Notre-Dame, et forme une rangée de bâtimens de 234 pieds de facade sur 433 de profondeur le long de la rue St. Jean-Baptiste, lesquels contiennent, outre l'édifice principal, une chapelle, de nombreux bâtimens détachés pour les usages domestiques, et un grand jardin. La congrégation est composé d'une supérieure (la Demoiselle Deroussel, la Sœur la Nativité) et de soixante sœurs ;

l'objet de cette institution est l'instruction des filles dans ses différentes branches, dont la plus grande partie des membres s'occupent; on prend dans la maison, pour un prix très-modique, des pensionnaires qui reçoivent une éducation soignée. On envoie de cet établissement des sœurs dans les différentes parties du district, afin de mieux remplir les intentions de la fondation, en ouvrant des écoles dans les paroisses éloignées du couvent. L'hôpital général, ou le couvent des Sœurs Grises, situé à environ 150 toises au sud-ouest de la Pointe Callière, fut fondé en 1750, par Madame de Youville, pour servir d'azile aux pauvres infirmes et aux invalides: il occupe un espace de 678 pieds, le long de la petite rivière St. Pierre, sur à peu près la même profondeur: il contient un couvent pour la résidence des religieuses, une église, des bâtimens pour les malades des deux sexes, toutes les offices nécessaires, et un bâtiment détaché, pour la réception de ceux qui ont l'esprit dérangé. Il est gouverné par une supérieure, Mademoiselle Thérèse Coutlée, et 24 sœurs. Les soins qu'elles donnent à ceux que le malheur oblige d'implorer leur secours, sont dirigés par une grande douceur, et un zèle infatigable à chercher à soulager le poids de la misère humaine. L'église cathédrale de Notre-Dame est simple et solidement bâtie; elle a

144 pieds de long sur 94 de large, mais son élévation n'est pas proportionnée aux autres dimensions ; elle est cependant sous tous les rapports convenable à l'exercice du culte catholique, quoique pas assez grande à raison de l'accroissement de la population de la ville, dont les neuf dixièmes professent cette religion. Les décorations intérieures sont assez magnifiques et distribuées avec goût. L'église Anglaise, rue Notre-Dame, n'est pas encore finie ; mais d'après le dessin et le style de la bâtisse, elle annonce devoir être un des plus beaux morceaux d'architecture moderne de la province : les progrès en ont été retardés, en ce que les fonds qui avaient été destinés ne se sont pas trouvés suffisans pour l'achever. Le Séminaire de St. Sulpice, ou de Montréal, est un bâtiment vaste et commode, tout près de la cathédrale ; il occupe les trois côtés d'une place ; il a 132 pieds de long sur 90 de profondeur, avec des jardins spacieux, et un terrain qui en depend, et qui s'étend à 342 pieds dans le rue Notre-Dame, et à 444 le long de la rue St. François Xavier. Cette fondation a pour but l'éducation de la jeunesse dans toutes ses différentes branches, jusqu'à la haute philosophie et les mathématiques. Il fut fondé vers 1657 par l'Abbé Quetus, qui, comme nous l'avons déjà dit, arriva alors de France, chargé par le séminaire de St. Sulpice de Paris

de surveiller la culture de leur propriété dans l'île de Montréal, et d'y établir un séminaire sur le plan de celui de Paris. Il remplit si bien ses instructions, que l'établissement qu'il forma a subsisté jusqu'à présent, avec plusieurs améliorations considérables. Le supérieur de ce séminaire est Mr. Roux, assisté par des professeurs de mérite dans les différentes sciences, et d'autres maîtres subordonnés, qui suivent un plan judicieux d'instruction générale qui leur fait beaucoup d'honneur, et qui contribue à accroître continuellement les connaissances d'un nombre très-considérable d'étudians et de gens de lettres. Le Nouveau College, ou Petit Séminaire, près de la Petite Rivière, dans le faubourg des Récollets, est situé très-avantageusement: le corps de bâtiment a 210 pieds de long sur 45 de large, et est terminé à chaque bout par une aile qui s'avance à angle droit à la longueur de 186 pieds sur à peu près 45. C'est un très-bel édifice régulier, construit il y a quelques années par les séminaristes de St. Sulpice, qui y ont dépensé plus de 10,000*l.* sterling, pour faire jouir des avantages de leur plan d'éducation un plus grand nombre de personnes que n'en pouvait admettre le premier établissement. A l'intérieur, la décoration et l'élégance sont si judicieusement réunies qu'elles lui donnent un air de grandeur, auquel la distribution

intérieure répond parfaitement ; on a fait dans les arrangemens la plus grande attention à la commodité, à l'utilité, et à la salubrité : le bâtiment renferme des appartemens pour le directeur, les professeurs, et les maîtres ; une chapelle, des dortoirs bien aérés, des salles pour les hautes et les basses classes, outre toutes les offices nécessaires. Le but de cette institution, sous tous les rapports, est rempli avec la plus grande régularité, et de la manière la plus efficace, tant dans ce qui concerne l'instruction, que l'économie intérieure. Le directeur, Mr. Roque, et les principaux professeurs, se distinguent autant par leurs connaissances littéraires que par leur zèle à les répandre : les examens publics qui se font tous les ans, offrent la preuve des progrès non-seulement dans les connaissances utiles, mais même dans ce que les sciences abstraites ont de plus relevé ; ils font un honneur infini à la diligence des maîtres, et surpassent de beaucoup ce qu'on pourrait généralement attendre du collége d'une colonie ; mais sur ce point, comme sur bien d'autres, on ne connait guère en Europe ce dont la province est susceptible, ou l'on en donne une très-fausse idée. Dans ce collége aussi-bien que dans le séminaire, le nombre des élèves est très-grand, et ils payent une pension annuelle très-modique. Les avantages qui résultent de la propagation

des sciences utiles dans une aussi grande étendue de pays que le Bas Canada, ne peuvent manquer d'être appréciés comme ils le méritent, par toutes les âmes sensibles ; et les efforts des vénérables Sulpiciens, qui produisent de si grands bienfaits, leur donnent un juste titre à la reconnaissance de tous leurs frères du Canada. Outre ces principaux berceaux des sciences où le Français est la langue maternelle, il y a à Montréal plusieurs bonnes écoles Anglaises, dirigées par des maîtres distingués par leurs mœurs et leurs talens, et dont les efforts suppléent en quelque sorte au défaut d'un collége Anglais. Il est certainement étonnant qu'on n'ait pas encore formé d'établissement de ce genre, qui serait infiniment utile, en contribuant à rendre d'un usage plus général la langue de la mère patrie. Je suis cependant convaincu qu'on n'aura pas plus long-temps à regretter un pareil établissement, surtout depuis que la base en a été posée par l'Honorable James Mc Gill, mort en 1814, qui a légué par testament une superbe maison de campagne et les terres qui en dependent, située à la montagne près de Montréal, avec la somme de 10,000*l.* sterling, pour doter un collége Anglais, à condition que ce legs sera appliqué à cet usage dans l'espace de dix ans après la donation, faute de quoi la propriété doit retourner à sa famille. On a déjà

fait les premières démarches pour assurer à la colonie l'avantage d'une donation si généreuse. On ne peut douter que pour y donner un plein effet, le parlement de la province, et, s'il est nécessaire, celui de la Grande Bretagne, ne secondent avec leur libéralité ordinaire les louables intentions du testateur, si le legs était insuffisant pour ce dessein. Le Palais de Justice, au nord de la rue Notre-Dame, est un bâtiment simple et beau, construit depuis peu, de 144 pieds de façade, et où se tiennent les cours de judicature civile et criminelle. L'intérieur est distribué en salles pour les séances des principales cours, outre des appartemens pour les affaires de police, et les cours d'un ressort inférieur. Ce bâtiment renferme aussi une vaste salle, qui forme la bibliothéque publique de la ville, laquelle renferme plusieurs milliers de volumes des meilleurs auteurs dans toutes les branches de littérature : les sages règlemens de cet établissement, et l'arrangement méthodique des livres, font beaucoup d'honneur au commité qui en est chargé, et contribuent beaucoup à l'amusement des nombreux souscripteurs. La beauté de cet édifice est relevée par sa position à quelque distance de la rue, avec un gazon en face, entouré d'un grille de fer ; sa proximité du Champ de Mars le rend extrêmement aéré et agréable. La prison du

district est près du Palais de Justice; c'est un bâtiment solide et vaste, élevé il y a environ sept ans, sur l'emplacement de l'ancien qui fut détruit par un incendie en 1803. La situation salubre de cet endroit, est particulièrement propre à un tel établissement: dans la distribution de l'intérieur, on a tâché, avec toute l'attention possible, que les malheureux qui l'habitent, tant débiteurs que criminels, y trouvassent la santé, la propreté, et la commodité, autant que cette dernière est compatible avec la nature d'une telle place. La maison du gouvernement, classée ordinairement parmi les bâtimens publics, est située au sud de la rue Notre-Dame; comme elle est très-ancienne, et un des premiers modèles de l'architecture grossière de la province, elle ne mérite pas beaucoup d'attention; elle est cependant tenue en bonne réparation, et c'est la résidence accidentelle du gouverneur en chef, quand il visite le district supérieur; un vaste et excellent jardin qui en dépend, est situé de l'autre côté de la rue, et borde le Champ de Mars. Le vieux monastère des Récollets est situé à l'extrémité occidentale de la rue Notre-Dame; c'est un solide bâtiment de pierre, formant un carré d'environ 140 pieds, de tout côté, et plus remarquable, en ce qu'il convient à sa destination primitive, que par sa beauté. L'église sert encore pour le culte divin, mais la

maison elle-même a été convertie en casernes, et le vaste terrain qui en dépend a été retenu par le gouvernement pour le service militaire. Dans la partie supérieure de la place du marché neuf, tout près de la rue Notre-Dame, est un beau monument en l'honneur du Héros de Trafalgar, l'immortel Nelson : il est composé d'une colonne pyramidale placée sur un piédestal carré ; à la base de la colonne, sur les différens angles, sont des figures allégoriques, d'un très-beau travail, qui réprésentent les principaux attributs du vainqueur, et sur les côtés sont des inscriptions convenables ; dans des compartimens, sur chaque face du piédestal, sont des bas-reliefs de ses quatre principaux exploits, exécutés avec beaucoup d'énergie et de liberté, et composés avec une pureté de dessin guidée par une correction très-classique. Ce superbe tribut élevé au mérite a été achevé à Londres, les dépenses en ont été payées par une souscription entre les habitans de Montréal, et il fera passer à la postérité leurs sentimens publics et leur reconnaissance envers le chef invincible qui a si bien mérité de toutes les parties d'un empire qu'il a défendu avec tant de valeur. Les principales rues, tant latérales que de traverse, communiquent directement avec les faubourgs qui occupent beaucoup plus d'espace que la ville elle-même; ils l'entourent de trois côtés ;

au sud-ouest sont les faubourgs Ste. Anne, des Récollets, et St. Antoine; au nord-ouest, les faubourgs St. Laurent, St. Louis, et St. Pierre; et au nord-est le faubourg de Quebec; les rues y suivent la même direction que celles de la ville; elles sont très-régulières, et contiennent un grand nombre de très-belles maisons, bâties en pierre, et qui forment la résidence de plusieurs habitans du premier rang. Entre les anciennes murailles et les faubourgs, il y a un espace de plus de 50 toises de largeur, que le gouvernement a réservé jusqu'à présent pour y élever des fortifications, et pour d'autres usages militaires; mais comme le nombre des habitans et des maisons s'est accru si prodigieusement, et que la nécessité de ces moyens de défense a presque cessé, on a changé la destination primitive de ce terrain pour y substituer des amélioration et des embellissemens qu'on a en vue. Montréal, dans son état actuel, contient une population de 15,000 âmes, rivalise avec la capitale du Canada, et la surpasse certainement comme ville de commerce: situé près duconfluent de plusieurs grandes rivières avec le St. Laurent, il reçoit par leur moyen les productions des parties du district les mieux habitées et les plus éloignées, aussi-bien que des Etats Unis: c'est en outre le dépôt de la principale compagnie de commerce du nord de l'Amé-

rique, dont les affaires sont si étendues et si importantes. Avec ces ressources, on peut raisonnablement présumer que dans le cours de quelques années cette ville deviendra la plus florissante des états Anglais dans le nord de l'Amérique; et Quebec, sous le point de vue militaire, en sera toujours regardé comme le boulevard imprenable. Lorsque l'acte rendu par le parlement provincial en 1801, " pour en-
" lever les anciennes murailles et les fortifica-
" tions qui entourent la ville de Montréal, et
" pour pourvoir à la salubrité, à la commodité,
" et à l'embellissement de la dite ville," aura été mis en exécution, suivant le plan projeté, aucune des possessions extérieures de l'Angleterre, excepté celles de l'Inde, n'offrira une ville aussi belle, aussi régulière, aussi étendue, ni aussi commode que celle-ci. On a déjà fait une partie de ces changemens, autant que les sommes assignées jusqu'ici ont permis aux commissaires de le faire, et on continuera le reste à mesure qu'on pourra y appliquer d'autres fonds. Telles sont les améliorations projetées: on doit élever une terrasse le long de la rivière depuis les faubourgs au sud-ouest de la ville, jusqu'à celui de Quebec, laquelle, outre son utilité comme route, sera assez haute pour arrêter efficacement les glaçons flottans au moment du dégel; elle empêchera aussi le feu de se communiquer à la ville,

s'il venait à prendre dans l'immense quantité de bois de construction et de toute espèce qui est toujours entassé sur le rivage. On doit faire une chaussée des deux côtés de la petite rivière St. Pierre, jusqu'au nouveau collége, formant un canal de 20 pieds de largeur, qui doit être continué le long du sud-ouest et du nord-ouest jusqu'au faubourg de Quebec, avec des ponts qui le traverseront à l'ouverture des principales rues, et à d'autres endroits convenables ; on doit former des bassins circulaires aux angles, et une vanne près de l'embouchure de la petite rivière, pour detourner l'eau afin de nettoyer le canal : cet ouvrage sera construit de maniere à pouvoir faire remonter les batteaux, etc., depuis le St. Laurent jusqu'à l'extrémité du canal. Les bâtimens des deux côtés doivent être reculés à trente pieds de l'eau, ce qui formera une rue de 80 pieds de largeur, ayant le canal au centre. Au nord de la rue Notre-Dame, il doit y en avoir une autre parallèle, de soixante pieds de largeur, nommé la rue St. Jacques, qui parcourira la ville dans toute sa longueur, et se terminera au faubourg de Quebec, par une autre de la même largeur qui conduira au St. Laurent : entre la rue St. Jacques et le canal, sur une ligne parallèle, et en suivant la même direction, sera une rue de 24 pieds de largeur. Où est à présent la porte de Quebec, on doit

former une place de 174 pieds sur 208, qui s'étendra vers le faubourg. La Place d'Armes doit être portée à la dimension de 392 pieds sur 344, ce qui la prolongera jusqu'au canal: depuis le côté sud-ouest du canal, vers le faubourg St. Antoine, on fera une autre place, ou plutôt un parallélograme de 468 pieds sur 180. Le Champ de Mars étant très-circonscrit, et peu propre à faire une place d'exercice, sera nivelé et continué presque jusqu'au canal, et formera un espace de 114 toises sur 57: ce travail est presque achevé, et est à présent une excellente parade, aussi-bien qu'une promenade agréable pour les habitans: on a placé des bancs pour la commodité du public, et on a planté des arbres dans plusieurs endroits. De cette place on a une superbe vue de champs bien cultivés, de beaux vergers, et de maisons de campagne vers les montagnes. Près le nouveau collége, un terrain de 156 pieds sur 258 est réservé pour l'emplacement d'une nouvelle maison de correction. La place du nouveau marché qui occupe le terrain où était autrefois le collége, fondé par le Sieur Charron en 1719, et détruit par le feu il y a quelques années, a été finie suivant le plan proposé; elle a 18 toises de large, et s'étend depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue St. Paul; au milieu il y a des rangées d'étaux pour les bouchers, couverts

d'un toit soutenu par des piliers de bois: on a grand soin de faire exécuter les règlemens pour entretenir la propreté dans cet endroit. Les deux principaux jours de marché chaque semaine offrent toutes les choses nécessaires, et presque toutes les délicatesses pour la table, en grande abondance, et à des prix extrêmement modérés. On y met en vente la presque totalité des productions de la partie supérieure de ce district fertile, outre une grande quantité qu'on apporte des Etats Unis, particulièrement durant l'hiver, où il vient souvent du poisson de Boston et des pays adjacens. Tout ce plan sanctionné par acte du parlement, a été tracé et conduit par des commissaires nommés par le même acte, qui pendant plusieurs années ont travaillé avec une zèle infatigable à le mettre en exécution: comme leurs fonctions ont été pénibles et souvent désagreables, à raison des procès nombreux qu'il a fallu intenter et poursuivre dans les cas où les prétentions étaient disputées, ils ont droit à l'estime de leurs concitoyens pour la manière gratuite dont ils ont toujours rempli ces devoirs à l'égard du public. Le port de Montréal n'est pas très-grand, mais il est toujours sûr pour les bâtimens, tout le temps que la navigation de la rivière est ouverte. Les vaisseaux qui tirent quinze pieds d'eau, peuvent se tenir tout près du rivage, auprès de

la porte du Marché, pour recevoir ou décharger leur cargaison : la profondeur de l'eau est en général de trois brasses à quatre et demie, avec un très-bon ancrage partout, entre l'Ile de la porte du Marché et le rivage : dans le printemps cette île est presque entièrement submergée par les grosses eaux, mais même alors elle sert à protéger les vaisseaux à l'ancre des courants violens, et dans les autres saisons, elle offre un lieu fort commode pour réparer les batteaux, les tonneaux, et pour faire d'autres ouvrages indispensables. Deux petits bancs de sable situés vis-à-vis l'extrémité occidentale de l'île, à l'entrée du port, et le peu de largeur du canal au-dessous, obligent ordinairement de touer les grands vaisseaux qui sortent, et de leur faire descendre le courant à l'aide des ancres de touée, jusqu'à ce qu'ils arrivent en face de la place du marché neuf, parce qu'on ne peut pas toujours compter sur les vents propres à les faire sortir : à l'extrémité orientale de l'île, il y a un canal dont les petits bâtimens peuvent toujours profiter. Le plus grand désagrément de ce port est le rapide de Ste. Marie, à environ un mille au-dessous, dont le courant est si fort que sans un grand vent de nord-est, les vaisseaux ne peuvent aller contre, et ils sont quelquefois retenus des semaines entières à environ deux milles seulement du lieu où ils doivent dé-

charger leur frêt. D'après le grand projet d'améliorations, on pourrait peut-être trouver le moyen de remédier à ce mal, en creusant un autre canal très-court, ou en prolongeant celui dont le plan est déjà formé au pied du rapide ; les vaisseaux pourraient alors décharger leur cargaison à leur ancrage au-dessous du courant, sur des bâtimens de rivière, qui par cette communication arriveraient directement à la ville. Les environs de Montréal offrent le pays le plus riche, le plus fertile, et le plus superbement varié qu'on puisse imaginer. A la distance d'un mille et demi de la ville, dans la direction du sud-ouest au nord-est, est une hauteur très-pittoresque, dont le point le plus élevé, à l'extrémité la plus reculée, a environ 550 pieds au-dessus du niveau de la rivière ; elle s'élève d'abord à une hauteur moderée par une pente douce, qui se rabaisse vers le milieu ; de là le terrain est rompu et inégal jusqu'à ce qu'il se termine par une élévation soudaine en forme de cône. La partie basse est très-bien cultivée, mais le haut est couvert de bois ; plusieurs sources qui sortent vers le sommet fournissent abondamment de l'eau à la ville, par le moyen de tuyaux de bois placés sous terre. Le sommet où l'on monte par une route facile, domine une vue grande et magnifique, qui embrasse toutes les variétés qui peuvent embellir un pay-

sage : on découvre à une distance immense les nombreux détours de la noble et majestueuse rivière de St. Laurent : au sud la vue est bornée par la longue chaîne de montagnes dans l'état de New York, laquelle se perd graduellement dans la perspective aérienne. L'espace près de la ville, et tout autour du bas de la montagne, est principalement occupé par des vergers et des jardins : ceux-ci produisent des légumes de toute espèce, et d'une excellente qualité, qui fournissent abondamment à la consommation de la ville. On y recueille en grande quantité tous les fruits de jardin ordinaires, tels que groseilles vertes, groseilles, fraises, framboises, pêches, abricots, et prunes, et l'on peut dire avec vérité, qu'ils sont aussi parfaits, et même plus, que dans bien des climats méridionaux. Les vergers produisent des pommes telles qu'on n'en voit nulle part de meilleures ; la pomme de neige entre autres est remarquable par sa grande blancheur et son goût exquis : les espèces que les habitans appellent la fameuse, la pomme grise, la bourrassa, et quelques autres, sont excellentes pour la table ; les espèces propres pour le cidre sont en si grande abondance qu'on en fait tous les ans une grande quantité d'aussi excellent qu'on en puisse trouver ailleurs. Sur les lisières de la montagne il y a plusieurs belles maisons de campagne qui appartiennent aux

habitans de la ville; elles sont délicieusement situées, et possèdent tous les agrémens qui peuvent embellir une demeure. A côté de la route qui passe sur la montagne est un bâtiment de pierre entouré d'une muraille, qu'on appelait autrefois le Château des Seigneurs de Montréal; il se nomme généralement aujourd'hui La Maison des Prêtres, en ce qu'il appartient au séminaire: il y a de vastes jardins, des vergers, et une ferme qui en dépendent, et que les propriétaires ont retenu pour leur usage; c'est aussi un lieu de récréation, où, pendant l'été, tous les membres de l'établissement, supérieurs et élèves, se rendent une fois la semaine. A environ un quart de mille au-dessous, est la belle résidence et la ferme de l'Honorable William M'Gillivray, membre du conseil. A un peu plus d'un quart de mille au nord, dans une superbe situation, au pied de la partie escarpée de la montagne, est une habitation construite par feu Simon M'Tavish, Ecuyer, dans un style très-élégant: ce particulier avait projété de grandes améliorations dans le voisinage de ce lieu agréable et chéri; s'il eût assez vécu pour les achever, l'endroit serait devenu un ornement pour l'île. Mr. M'Tavish, pendant sa vie, s'était fait respecter de tous ceux qui avaient le plaisir de le connaître, et qui ont bien regretté sa mort. Son corps a été déposé à peu de distance de la

maison, dans un tombeau entouré d'arbustes. Sur une éminence pleine de rochers, au-dessus du tombeau, ses amis ont élevé une colonne funéraire, comme un tribut rendu à son merite, et un souvenir de leurs regrets. La maison et la colonne sont des objets très-saillans, qui se découvrent dans presque toutes les directions.

Des dix passages d'eau établis pour sortir de l'île, dans différentes directions, le plus long est celui par lequel on va de la ville à la Prairie de la Magdeleine, à la distance de six milles ; c'est aussi le plus fréquenté, en ce que les passagers debarquent sur la rive sud, au pied de la grande route qui conduit au Fort St. Jean, et dans les Etats Américains : de la ville à Longeuil est le Passage du Roi, de trois milles de traversée, et aussi très-fréquenté, parce que plusieurs routes partent dans toutes les directions du village de Longeuil, où les batteaux arrivent; celui qui part de l'extrémité occidentale de l'île pour Vaudreuil, a trois milles de traversée, et est dans la ligne directe de communication entre le Haut et le Bas Canada ; à l'est, du Bout de l'Ile à Repentigny, où passe la route entre Montréal et Quebec, le passage d'eau n'a qu'environ 650 toises. Les autres offrent une moindre distance et on y trouve toujours tout prêts des batteaux, des canots, des pontons pour transporter les passagers, les che-

vaux, les voitures, etc. d'un côté à l'autre. De Repentigny à l'Ile Bourdon, dans la Rivière des Prairies, et de là à l'Ile de Montréal, Mr. Porteous de Terrebonne, autorisé par un acte du parlement provincial en 1808, avait construit à grands frais un beau pont de bois, mais il fut malheureusement détruit le printemps après qu'il avait été fini, par la pression de la glace lors du dégel. Le même particulier avait précédemment obtenu un acte semblable en 1805, mais dans le printemps de 1807 les ouvrages furent entraînés avant que l'entreprise fût entièrement achevée. Malgré ce manque de réussite, on croit qu'il serait encore possible de former un plan pour construire un pont dont les ouvertures seraient assez élevées pour laisser passer les masses de glace avant qu'elles s'accumulent de manière à acquerir une force irrésistible. Un tel travail serait d'une grande utilité publique, en ce qu'il unirait les grandes routes les plus fréquentées de la province. Les Iles Bourdon, ci-dessus mentionnées, furent accordées le 3 Novembre, 1672, au Sieur Repentigny, et c'est aujourd'hui la propriété de Mr. Porteous. Au confluent de la Rivière des Prairies et du St. Laurent, est un groupe de petites îles, qui se nomment l'Ile Ste. Thérèse, l'Ile à l'Aigle, l'Ile au Cerf, l'Ile au Canard, l'Ile au Bois Blanc, l'Ile aux Asperges, et l'Ile au Ver.

La première est la plus grande, ayant deux milles et demi de longueur sur un mille de largeur, avec un bon sol, qui est entièrement cultivé; le nombre des maisons peut se monter à vingt; il y a une route qui en fait le tour, outre d'autres qui pénètrent dans l'intérieur, et qui sont tenues en très-bonne réparation: c'est la propriété de Mr. Ainse. Le Capitaine Cartwright est propriétaire de l'Ile à l'Aigle, terrain très-pittoresque et très-joli, la plupart en bonnes prairies: le propriétaire réside dans la seule maison qui s'y trouve, et dont la situation est charmante. Les autres îles sont de peu d'étendue, mais elles fournissent d'excellens pâturages et quelques bonnes prairies; elles appartiennent à deux personnes, nommées Dubreuil et Montreuil, qui sont aussi propriétaires des passages d'eau, de chaque côté de la Rivière des Prairies. L'Ile St. Paul est à peu de distance de celle de Montréal, et un peu au-dessus de la ville; elle a environ trois milles de circonférence, et elle fut accordée au Sieur Le Ber, le 23 Avril, 1700; elle appartient actuellement à une des communautés de religieuses de Montréal.

Ile Jesus, (la seigneurie de l'), dans le comté d'Effingham, comprend toute l'île, qui a 20 milles de longueur, sur six dans sa plus grande largeur. Elle est située au nord-ouest de celle de Montréal, dont elle est séparée par la Rivière

des Prairies, et de la terre ferme par la Rivière St. Jean ou Jésus. Elle fut accordée avec l'Ile aux Vaches qui est adjacente, le 23 Octobre, 1699, à l'évêque et aux ecclésiastiques du séminaire de Quebec, qui la possèdent encore. Son nom primitif était l'Ile de Montmagny, mais bientôt après la concession les propriétaires jugèrent à propos de lui donner le nom qu'elle porte à présent. Le terrain est partout uni, gras et bien cultivé ; au sud-est, sur le bord de la rivière, il y a d'excellens pâturages, et de très-belles prairies ; les autres parties produisent du grain, des légumes, et des fruits parfaits et abondans. Comme presque tous les points en sont employés à l'agriculture, il n'y reste que très-peu de bois, excepté pour l'ornement des différentes fermes. Il y a une route qui fait entièrement le tour de l'île, et une qui la coupe par le milieu dans la longueur ; elles sont unies par d'autres qui ouvrent une communication facile entre toutes ses parties. Il y a deux paroisses, St. Vincent de Paul, et Ste. Rose ; les maisons, la plupart en pierre, sont dispersées des deux côtés des routes ; de temps en temps, quelques-unes sont placées près les unes des autres, mais nulle part en nombre suffisant pour mériter le nom de village. Autour de l'île il y a plusieurs moulins à blé et plusieurs scieries sur les deux grandes rivières ; dans l'intérieur il n'y a

pas de courant assez fort pour en faire marcher aucun. Presque à moitié chemin de la Rivière des Prairies est le fort rapide appelé le Saut au Récollet. Les radeaux de bois de construction qui descendent l'Ottawa des townships supérieurs, se rendent par cette rivière dans le St. Laurent au Bout de l'Ile. La communication entre l'Ile Jésus et les îles de Montréal et Bizarre, et la terre ferme, se fait par plusieurs passages d'eau situés convenablement pour entretenir une correspondance sûre et continuelle. L'Ile Bizarre est séparée de l'extrémité sud-ouest de l'Ile Jésus par la Rivière des Prairies : elle est à peu près de forme ovale, et a un peu plus de quatre milles de long sur deux de large. Il ne s'est conservé aucun acte rélatif à cette propriété dans le secrétariat de la province ; mais quand le propriétaire actuel, Pierre Forestier, Ecuyer, prêta fidélité et hommage, le 3 Février, 1781, il fit preuve qu'elle avait été accordée le 24 et le 25 Octobre, 1678, au Sieur Bizarre. C'est un terrain très-fertile, entièrement défriché et cultivé. Une bonne route règne tout autour, près de la rivière, et une autre la traverse vers le milieu ; le long de ces routes, les maisons des habitans sont assez nombreuses ; mais il n'y a ni village, ni église, ni moulin.

Ile Perrot, (la seigneurie de l') est située vis-a-vis l'extremité sud-ouest de l'île de Mont-

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

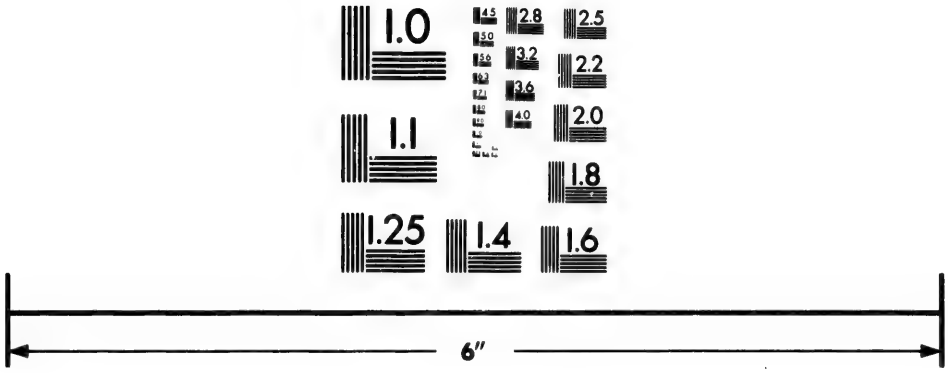

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

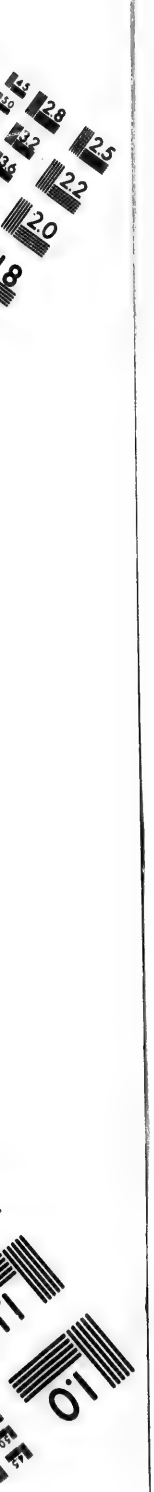
2.8
2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

réal, et comprend l'île dont elle porte le nom, et les Iles de la Paix, situées en face des seigneuries de Chateauguay et de Beauharnois; elle fut accordée au Sieur Perrot, le 29 Octobre, 1672, et c'est actuellement la propriété d'Amable Dézéry, Ecuyer. La longueur de l'île est de sept milles, ou un peu plus, et sa plus grande largeur de près de trois milles. De 143 concessions, un peu plus de la moitié est habitée et passablement bien cultivée; le sol est généralement léger et sabloneux, mais où ce n'est pas le cas, sa surface présente un roc inégal. On n'a pas encore entièrement abattu le bois, et le hêtre et l'érable forment la principale partie de ce qui en reste. Les maisons des habitans sont dispersées près des différentes routes; mais il n'y a aucun village; il y a une église, et seulement un moulin à vent. Des deux fiefs que renferme la seigneurie, l'un s'appelle le Fief Brucy; il a dix acres de face sur trente de profondeur, et appartient aux représentans d'Ignace Chenier; l'autre, nommé La Framboise, est d'une forme irregulière, contient une superficie de 180 acres, et appartient à François Freinch. Il y a quatre passages d'eau qui partent de l'Ile Perrot: le premier pour Ste. Anne, dans l'île de Montréal, pour lequel on prend deux schellings; un pour la terre ferme, au-dessus du rapide de Vaudreuil, et un autre au pied du même rapide, chacun d'un schelling

huit sous, et le quatrième pour le canal à la Pointe des Cascades, pour lequel on prend trois schellings quatre sous par personne. Les Iles de la Paix servent seulement de pâturages.

Longeuil, (la seigneurie de) est située sur la rive sud du St. Laurent, dans le comté de Kent, et bornée par La Prairie de la Magdeleine au sud-ouest; par le fief Tremblay et Montarville au nord-est, et par la baronie de Longeuil et la seigneurie de Chambly dans le fond; elle a deux lieues de largeur sur trois de profondeur; elle fut accordée le 3 Novembre, 1672, au Sieur Le Moine de Longeuil; et c'est actuellement la propriété de Madame Grant, Baronne de Longeuil. Ce terrain, d'un bout à l'autre, est entièrement uni, le sol est généralement d'une belle terre noire, très-propre à la culture du grain et des autres productions; vers le milieu est une place marécageuse, appelée *La Grande Savanne*, et à peu de distance du St. Laurent, il y en a une autre appelée *La Petite Savanne*; mais on a retiré un si grand avantage d'un bon systême de desséchement, qu'elles sont toutes deux presque converties en bonne terre fertile. Presque toute la seigneurie est concédée, et les deux grands tiers en sont en bon état de culture; elle est peut-être moins arrosée qu'aucune autre située sur les bords du St. Laurent; le petit ruisseau de St. Antoine,

près de sa facade, et un autre aussi insignifiant qui traverse l'angle inférieur et se jette dans la rivière de Montréal, étant les seuls courants renfermés dans ses limites. Plusieurs bonnes routes la traversent presque en tout sens ; mais les plus passagères sont celles qui conduisent du village ou de l'église de Longeuil au Fort Chambly et au Fort St. Jean, la route du milieu de Côte Noire au passage de l'eau de Longeuil, et la route haute de La Prairie au même endroit. Le village, près du ruisseau de St. Antoine, ne contient que quinze maisons qui entourent la vieille église, actuellement en ruine; tout auprès est le presbytère, et à peu de distance un moulin à vent, converti depuis peu en magasin à poudre et en arsenal. Près de ce village était l'ancien fort de Longeuil, un de ceux qu'on avait élevés autrefois pour servir de barrière contre les Iroquois ; mais son emplacement est maintenant couvert par une très-belle église bien bâtie, placée sur le côté ouest de la route de Chambly. La situation de cette petite place et ses environs sont agréables, que plusieurs personnes des plus respectables y résident, et ç'a été long-temps la retraite favorite de feu Mr. Deneaux, Evêque Catholique de Quebec, qui lorsqu'il fut elevé à cette dignité, ne voulut pas abandonner un lieu pour lequel il avait tant de prédilection. L'Ile Ste. Hélène, située

presque en face de Montréal, l'Ile Ronde, plusieurs petites tout auprès, et l'Ile au Héron, sont des dépendances de Longeuil. Ste. Hélène étant assez élevée, présente un point de vue très-favorable de la ville; elle est réservée comme domaine, très-fertile, extrêmement bien cultivée, et embellie par de très beau bois de construction. La Baronne de Longeuil y réside au sud dans une belle maison, entourée de bons jardins et de promenades; du côté opposé sont les vastes moulins appelés les moulins de Grant, qui appartiennent à la même famille; il n'y a pas d'autres habitans sur ce superbe petit terrain.

Chambly (la seigneurie de), sur la rivière de Richelieu, est dans les comtés de Kent et de Bedford, bornée au nord-ouest par les seigneuries de Longeuil et de Montarville; au sud-est par Monnoir, au nord-est par Rouville et Belœil, et au sud-ouest par la baronie de Longeuil: elle a trois lieues de longueur sur une de profondeur de chaque côté du Richelieu, et fut accordée le 29 Octobre, 1672, à Mr. de Chambly. Cette propriété précieuse est à présent divisée en plusieurs portions, tenues par le Général Christie Burton, le Colonel de Rouville, Sir John Johnson, Mr. Jacobs et Mr. Yule. Dans toute la seigneurie le terrain est à peu près uni, d'une qualité qui généralement partout ne le

cède a aucune autre dans le district, et presque tout cultivé d'une manière très-avantageuse. Le Richelieu, ou la Rivière Chambly, qui est navigable dans toute sa longueur, coulant au milieu de la seigneurie, ajoute encore aux avantages naturels de cette propriété. Dans ses limites se trouve le superbe élargissement de la rivière appelé le Bassin de Chambly, presque de forme circulaire, et d'environ deux milles de diamètre, embelli de plusieurs petites îles couvertes d'une belle verdure et de bois naturels, et aussi agréablement disposées que si l'art y avait employé son pouvoir. Trois de ces îles sont situées à l'embouchure de la rivière Montréal; quelques autres plus petites, appelées les Ilots de St. Jean, sont placées d'une manière très-pittoresque à la descente du rapide de Chambly dans le bassin; le sombre feuillage des bois qui les couvre presque entièrement, forme un contraste agréable avec la blancheur éclattante du courant brisé. A l'ouest du bassin est le Fort Chambly, qui, vu d'une certaine distance, ressemble assez à un ancien château. Il fut bâti en pierre par Mr. de Chambly, quelques années avant la conquête du Canada par les Anglais, et c'est le seul de cette espèce qui soit dans la province; sa forme est à peu près carrée, et il contient plusieurs bâtimens, et tous les moyens nécessaires de défence

usités dans les temps modernes ; il a été depuis peu solidement réparé ; les approches n'en sont défendues par aucun ouvrage extérieur, et il n'y a pas de fossé alentour. Avant les dernières hostilités avec l'Amérique, sa garnison ne consistait que dans un petit détachement d'environ deux compagnies ; mais quand la guerre a commencé, sa position avantageuse, et sa proximité de la frontière ennemie, l'ont fait considérer comme un fort point d'appui, où l'on pouvait assembler les troupes, et former un dépôt considérable : durant la saison des opérations, en 1812, 1813 et 1814, il y a toujours eu une force considérable campée dans la plaine qui est auprès, et la dernière année cette force excédait 6000 hommes : durant cette époque on a élevé de nouveaux magasins et d'autres bâtimens sur le terrain qui a toujours été réservé par le gouvernement pour cet effet. Le village de Chambly est à l'ouest du Richelieu, non loin du fort ; il contient 90 ou 100 maisons, la plupart de bois, qui forment une principale rue. A l'extrémité sud du village sont plusieurs grands moulins précieux, qui appartiennent au Général Christie Burton ; ils sont situés tout près du rapide de Chambly, ce qui leur donne l'avantage de pouvoir travailler dans toutes les saisons de l'année : près des moulins est une belle maison seigneuriale, qui appartient au même particu-

lier. Cet endroit est un grand passage, en ce que la principale route de Montréal aux Etats Unis le traverse, ce qui, joint au concours continuel occasionné par les moulins, donne beaucoup d'activité aux marchands et aux artisans, et contribue beaucoup à en faire un lieu de résidence très-gai; on compte parmi les habitans plusieurs des familles les plus respectables du district qui y sont attirées par l'agrément de la situation. Le paysage des environs est riche et très-varié, et présente plusieurs superbes points de vue, dont on peut jouir d'une manière très-avantageuse de plusieurs endroits. Le fort, les moulins, l'église de St. Joseph, les maisons dispersées dans des champs bien cultivés, toutes les scènes variées des bois, tant auprès que dans l'éloignement, l'église placée au loin sur la Pointe Olivier, avec la montagne encore plus éloignée de Chambly ou de Rouville, en outre le changement continuel d'objets sur le bassin et la rivière, où des vaisseaux à la voile, des batteaux et des canots montent et descendent continuellement, le spectacle singulier des radeaux pesans qui descendent le rapide avec une vélocité incroyable, tout contribue à exciter amplement l'admiration du spectateur.

La baronnie de Longeuil, dans les comtés d'Huntingdon et de Kent, est entre les seigneuries de La Prairie de La Magdeleine et de

Chambly, bornée au fond par la seigneurie de Longeuil, et en front par le Richelieu ; elle a trois lieues de longueur sur une lieue de profondeur de chaque côté de la rivière ; elle fut accordée le 8 Juillet, 1710, au Baron de Longeuil, et c'est à présent la propriété de Madame Grant, Baronne de Longeuil. C'est une étendue de terre très-unie, et extrêmement fertile, bien habitée et bien cultivée, traversée par la grande route du sud et par plusieurs autres, arrosée par le Richelieu, et commodément située pour le transport par eau. Elle contient les paroisses de St. Luc et de Blairfindie, la ville de Dorchester et le Fort St. Jean. Dorchester mérite à peine le nom de ville, contenant tout au plus 80 maisons, dont plusieurs servent de magasins ; mais probablement sous peu d'années il deviendra plus important, étant situé assez favorablement pour devenir, entre les deux provinces, tant en été qu'en hiver, l'entrepôt des marchandises qui y passent par terre ou par eau ; pendant l'hiver il y a une communication très-active par le moyen des traîneaux qui voyagent sur la surface glacée des lacs et des rivières. Avant la guerre on y faisait un commerce très-étendu de bois de construction, et il est probable qu'il reprendra son activité avec le retour de la paix. Une grande partie des habitans qui y résident sont des émigrés Américains, qui ont

fait le serment d'allégeance au gouvernement Britannique ; quelques-uns d'eux tiennent les meilleures auberges de l'endroit, et sont propriétaires des voitures publiques qui partent régulièrement de là pour La Prairie d'un côté, et pour les états de Vermont et de New York de l'autre. Le Fort St. Jean, sur la rive occidentale du Richelieu, est d'une forme irrégulière, et c'est une ancienne place frontière ; mais il y a peu à dire en faveur de sa construction ou des défenses qui l'entourent, qui ne sont que des ouvrages de terre fortifiés par des palissades et des piquets; il y a dans le fort environ vingt maisons, y compris les arsenaux, les magasins publics, etc. Etant si près de la frontière, c'est un poste très-important ; on y a entretenu dernièrement une force considérable et on a mis les ouvrages dans un état de défense respectable. L'officier qui y commande est chargé de la surveillance des postes plus avancés sur cette ligne, dont il reçoit tous les rapports militaires, et les transmet au général qui commande dans le district. La force navale Anglaise employée sur le Lac Champlain, a sa principale station et son arsenal en cet endroit, où l'on a construit des vaisseaux qui portaient de 20 à 32 canons, et qui ont maintenu notre supériorité sur le lac jusqu'au malheureux combat devant Plattsbourg, en 1814,

qui a fini par la destruction de la flotille; cet événement, quoique désastreux, n'a point été déshonorant pour le pavillon national, et si la guerre avait continué, des efforts redoublés, joints aux moyens qu'on avait préparés, lui auraient sans doute bientôt redonné son ascendant ordinaire.

De Lery (la seigneurie de) est dans le comté d'Huntingdon : elle est bornée par la baronnie de Longeuil au nord-est, par le township de Sherrington et la seigneurie de La Prairie de la Magdeleine à l'ouest et au nord-ouest, par la seigneurie de La Colle au sud, et par la rivière de Richelieu à l'est : elle a deux lieues de front sur trois de profondeur; elle fut accordée le 6 Avril, 1733, à Chaussegros de Lery, et c'est actuellement la propriété du Général Burton. Tout ce terrain est bas et en grande partie couvert de marais, et de marécages remplis de cèdres; dans les endroits où le terrain est sec, on trouve ordinairement un sol noir, qui bien cultivé est très-fertile; mais cette seigneurie n'est pas en proportion aussi bien habité que les seigneuries adjacentes; une grande partie est encore dans son état naturel de bois. La rivière de Montréal la traverse, et le Bleuri et le Jackson Creek y prennent leur source. Un petit lac vers le milieu inonde souvent les terres voisines, et forme un marais à une distance considérable

alentour : mais les marais ni les marécages ne sont pas si profonds qu'on ne puisse, à l'aide d'un travail bien dirigé, les dessécher, et les rendre propres au labour, ou les convertir en excellens pâturages : cependant tant qu'il restera une aussi grande quantité de bonne terre à concéder, et qui demanderait en comparaison si peu de peine à défricher et à améliorer, il est très-probable que ces marais resteront longtemps dans leur état actuel. La partie la mieux habitée est vers L'Acadie, et le long de la route qui conduit dans l'état de New-York, ce qui, avec quelques autres établissemens dispersés, peut former environ un tiers de toute la seigneurie. La route qui passe à travers les bois de l'Acadie, étant la route militaire qui conduit aux frontières, et le passage des troupes qui se rendent dans cette direction, elle a éprouvé dernierement quelques réparations importantes, et dans plusieurs parties on y a fait une chaussée pour le passage de l'artillerie et du gros bagage. Près des bornes de La Colle, est une petite place appelée Burtonville, composée de quelques maisons distribuées irrégulièrement des deux côtés de la principale route. Dans le Richelieu, près de l'endroit où le Bleuri s'y décharge, est l'Ile aux Noix, autrefois la propriété de feu le Général Christie, mais appartenant aujourd'hui à la couronne : elle est

plate, s'élève peu au-dessus du niveau de la rivière, et contient en tout seulement 85 acres; elle est à 10 ¼ milles de la ligne frontière, dans une excellente position pour arrêter toute communication par eau avec le Lac Champlain; conséquemment c'est une position militaire très-importante, qui a été fortifiée avec tout le soin que mérite sa situation imposante. A l'ouest de cette île, le principal ouvrage est un fort irrégulier, très-bien construit, et d'une grande force, entouré d'un fossé, et garni de canons de gros calibre: en avant, à une courte distance, sont deux forts moins considérables, mais fortifiés en proportion, aussi entourés de fossés: il y a en outre plusieurs redoutes sur différens points où un ennemi entreprenant pourrait former des attaques. En 1814, l'île fut encore fortifiée d'une chaîne qui s'étendait à travers la rivière, et une ligne de chaloupes canonières fut amarrée dans une direction telle que leur feu pouvait enfiler tout le passage; par ce moyen elle était toujours à l'abri de l'attaque, quand même l'ennemi aurait eu sur le lac une force qui n'eût pas éprouvé d'opposition. A l'extrémité orientale du fort est un chantier pour la construction des vaisseaux, et c'est là que fut lancée la Confiance de 32 canons.

Beaujeu, ou La Colle (la seigneurie de) à l'ouest de la Rivière de Richelieu, dans le

comté d'Huntingdon, bordée par De Lery au nord, par l'état de Vermont au sud, et le township d'Hemmingford sur l'arrière, s'étend en front à deux lieues le long de la rivière, sur trois de profondeur: elle fut accordée le 22 Mars, 1743, à Daniel Lumard de Beaujeu, et c'est actuellement la propriété du Général Christie Burton. Vers le front de la seigneurie, le terrain est assez bas, avec quelques endroits marécageux ; mais à cela près le sol est bon en général et très-bien boisé ; sur l'arrière il est plus élevé, et quoique entrecoupé partiellement de couches de roc, et de veines pierreuses, qui se trouvent un peu au-dessous de sa surface, le sol est riche, et peut-être supérieur à celui des terres les plus basses. Sur ces terrains élevés, il y a beaucoup de hêtres, d'érables et d'ormes ; les endroits humides produisent en abondance du cèdre, du tamaris, de la pruche blanche, et de la sapinette. Quoique la plus grande partie de cette seigneurie soit très-propre à la culture, et qu'elle puisse produire toute sorte de grains en abondance, outre qu'elle est très-convenable à la culture du chanvre et du lin, il n'y en a cependant pas plus d'un tiers d'habité. La rivière La Colle, qui serpente de l'ouest à l'est, la coupe et tombe dans le Richelieu, mais elle n'est pas navigable, pas même pour des canots : aux nombreux rapides qui se trouvent depuis sa

source, il y a d'excellentes situations pour des moulins. Un certain nombre de maisons situées de chaque côté de la route qui passe le long de la chaîne de montagnes depuis l'état de New York, et à environ deux milles et demi vers La Colle, portent le nom d'Odell Town, du Capitaine Odell, qui a été un des premiers habitans de cette partie, et un des plus actifs : il est Américain de naissance, ainsi que la plupart des autres habitans, mais ils sont maintenant soumis au gouvernement Anglais. Les effets de l'activité et de la bonne culture qui sont naturelles aux fermiers Américains, se font beaucoup admirer dans ce petit établissement naissant : des champs bien labourés, des récoltes bien dirigées, des jardins plantés avec économie, des vergers en plein rapport, et surtout de bonnes routes dans presque toutes les directions, mais particulièrement vers la ville de Champlain, attestent leur industrie ; et à raison du voisinage de cet établissement avec les townships les mieux habités du côté de la frontière des Etats Unis, de sa petite distance de Champlain, de Plattsbourg et de Burlington, de l'accès facile du Richelieu pour le prompt transport par eau, et surtout de la persévérance des habitans dans le travail, il est probable que l'agriculture y fera continuellement de nouveaux progrès, et qu'il deviendra une petite ville riche

et florissante. La rivière Richelieu et la route auprès d'Odell Town étant les deux principaux points d'entrée dans le Bas Canada, ont fait dernièrement de cette place la scène des opérations militaires, et elle a par conséquent éprouvé les désastres ordinaires de la guerre, par la nécessité de défendre ces passages contre l'invasion de l'armée Américaine. En 1813, on construisit un parapet de troncs d'arbres sur la rive nord de La Colle, assez étendu pour couvrir la route et bloquer le passage; à une petite distance en front et sur la gauche de la route, on construisit une redoute pour flanquer l'approche de cette défense; à la gauche du parapet et sur l'arrière des moulins de La Colle, était la redoute Sydney, ouvrage fort, qui défendait le passage de la rivière sur ce point; pour soutenir ces positions, il y avait plusieurs petits camps presque le long de toute la ligne de front. L'ennemi fit à diverses reprises plusieurs démonstrations contre cette ligne, lesquelles occasionnèrent de légères escarmouches; mais la plus remarquable fut l'affaire des moulins de La Colle, qui eut lieu le 30 Mars, 1813, et se termina avec éclat en faveur des armes Anglaises. Le Général Wilkinson avait rassemblé à Burlington et à Plattsbourg ce qu'il croyait être une force suffisante pour assurer le succès de ses opérations; il s'avança par la route qui conduit

à travers Odell Town à Burtonville, dans la seigneurie de Lery, jusqu'à la route qui tourne vers les moulins de La Colle, où, laissant un corps de troupes pour masquer son dessein, il fit à la hâte un mouvement par le flanc vers les moulins. L'approche de l'ennemi fut un peu arrêtée par les piquets avancés qui se retirèrent en bon ordre et en combattant contre cette force supérieure. L'attaque sur la principale route n'étant qu'une feinte, ne continua pas, et la principale fut dirigée contre le poste des moulins que le Major Handcock, du 13ᵉ régiment, défendit avec autant de talent que de bravoure : ses piquets, placés à environ un mille et demi en front, furent repoussés, et bientôt après l'ennemi se montrant en force, fut en état d'établir une batterie de canon de douze, qui bientôt s'ouvrit contre la position Anglaise. Le Major Handcock étant averti de l'approche de deux compagnies de flancs du 13ᵉ régiment qui venaient le renforcer, fit une attaque vigoureuse contre les canons, mais il ne put les emporter, par ce que les bois qui les entouraient étaient remplis d'infanterie pour les soutenir, et après un combat très-vif, il réussit à retirer sa troupe. Une autre occasion favorable se présentant bientôt après, elle fut saisie avec empressement par une compagnie de grenadiers des Fencibles Canadiens, et une autre de Voltigeurs Canadiens,

qui s'étaient tenues sur le flanc gauche de l'ennemi durant tous ses mouvemens, afin de porter du secours sur le point où il dirigerait son attaque : mais leur bravoure fut sans effet par le même raison que ci-devant ; cependant ils réussirent à renforcer le poste. Au premier bruit de l'entreprise de l'ennemi, un sloop et quelques chaloupes canonières partirent promptement de l'Ile aux Noix pour l'embouchure de la rivière La Colle, où ouvrant un feu destructif sur les Américains, ils ne leur laissèrent que très-peu de chance de gagner la victoire : cependant ils persévérèrent dans leurs vains efforts jusqu'à la nuit, qu'ils enlevèrent leurs canons et se retirèrent par Odell Town à Champlain, après avoir éprouvé une perte considérable, mais sans que les troupes Anglaises pussent les inquiéter dans leur mouvement rétrograde. Près de l'embouchure de la rivière La Colle est l'Ile aux Têtes, ou l'Ile Ash, sur laquelle est une redoute qui domine toute la largeur du Richelieu. Ce petit terrain et la flotille amarrée entre l'île et la rivière La Colle, en Juillet, 1814, formaient la position navale avancée, vers le Lac Champlain, lorsque la flotille Américaine était stationnée à la Pointe au Fer, et à l'Ile à la Motte, à environ dix milles de distance.

Bleurie (la seigneurie de) est dans le comté de Bedford, sur la rive orientale du Richelieu ;

elle est bornée au nord-est par les seigneuries de Chambly et de Monnoir, au sud par la seigneurie de Sabrevois, et à l'ouest par la rivière : elle fut accordée le 30 Novembre, 1750, au Sieur Sabrevois de Bleurie, et c'est à présent la propriété du Général Christie Burton : suivant les termes de la concession originale, elle devrait avoir trois lieues de front sur trois de profondeur; mais comme les concessions des seigneuries adjacentes sont d'une date antérieure, et comme une telle étendue ne pourrait avoir lieu sans empiéter sur les autres, elle forme à présent un espace triangulaire dont la surface présente une dimension moins considérable. Quoique basse en général, avec de grands marais en plusieurs endroits, il y a quelques parties qui offrent une très-bonne terre, ainsi que de beau bois de construction : les terrains qui sont cultivés sont principalement situés sur le Richelieu, et sont peu de chose en proportion de la totalité. Une nouvelle route, appelée la Barrière de Bedford, qui traverse diagonalement la seigneurie jusqu'à la rivière, vis-à-vis le Fort St. Jean, a été tracée et arpentée ur le terrain, et se continue à présent. Elle à été entreprise par une compagnie qui a obtenu un acte du parlement provincial à cet effet : quand elle sera finie, elle ajoutera beaucoup à la valeur de cette propriété et des autres par où elle passera, en ouvrant une com-

munication plus courte avec Montréal, et en rendant plus aisée la correspondance avec des places éloignées.

Sabrevois (la seigneurie de), dans le comté de Bedford, sur la rive orientale du Richelieu, bornée au nord par Bleurie, à l'est par les townships de Stanbridge et de Farnham, au sud par la seigneurie de Noyan, et à l'ouest par la rivière : elle fut accordée le 1er Novembre, 1750, au Sieur Sabrevois ; elle a deux lieues de front sur trois de profondeur ; c'est actuellement la propriété du Général Christie Burton. Il y a une grande ressemblance pour la situation et la qualité de la terre entre cette seigneurie et celle de Bleurie ; les marais y sont peut-être plus étendus, mais on trouve de temps en temps quelques pièces d'un sol bon et fertile, et on pourrait y en ajouter une plus grande quantité par le desséchement qui dans plusieurs endroits pourrait se faire avec peu de frais et de travail. A présent la quantité de terre en culture est assez peu de chose. La Barrière de Bedford passera par cette seigneurie, et sera probablement un moyen d'en accroître les établissemens.

Noyan (la seigneurie de), dans le comté de Bedford, joint Sabrevois au nord, le township de Stanbridge à l'est, la seigneurie de Foucault au sud, et la rivière de Richelieu à l'ouest : elle fut accordée le 8 Juillet, 1743, au Sieur Chavoye

de Noyan, et elle est actuellement possédée par le Général Christie Burton. L'Ile aux Têtes, ou l'Ile Ash, près de l'embouchure de la Rivière La Colle, est renfermée dans cette concession. La sol de cette seigneurie est aussi bas et aussi marécageux que celui des deux précédentes; mais les parties qui sont cultivées, ou capables de l'être, sont d'une qualité riche et très-fertile: elle abonde en beau bois de construction de plusieurs espèces, parmi lequel on trouve quelque pins très-forts. La Rivière du Sud, qui tombe dans le Richelieu un peu au-dessous de l'Ile aux Noix, arrose la seigneurie très-avantageusement, et elle est navigable pour les batteaux et les canots l'espace d'environ six milles. Il y a une route depuis la Baie de Missisqui jusqu'à cette seigneurie, par laquelle les productions, après avoir été apportées de Phillipsbourg par le passage d'eau, sont transportées sur des fourgons, pour être embarquées, et descendre le Richelieu jusqu'à St. Jean et d'autres places: ici, comme dans les seigneuries adjacentes sur la frontière, il y a moyen de faire des améliorations de la plus grande utilité. Si l'on ouvrait un canal pour joindre la Baie de Missisqui à la Rivière du Sud, (ce qui ne demanderait pas plus de deux milles et demi ou trois milles), il serait extrêmement utile, non-seulement aux habitans du voisinage, mais aussi aux nouveaux town-

ships sur la frontière du Canada, lesquels contiennent une population qui, en 1812, excédait dix-sept mille âmes : par ce canal la communication avec le Richelieu serait entièrement dégagée, et il contribuerait efficacement à faire passer une grande quantité des productions des townships populeux du territoire Américain, entre les mains des marchands Anglais, pour les exporter par le St. Laurent en tout temps, soit en paix, soit en guerre. Cette route vers un marché certain serait plus courte et bien moins dispendieuse que de transporter les productions de ces districts à New York ou à d'autres places d'exportation ; et quiconque connaît le caractère du fermier Américain, sera convaincu que son ardeur pour les spéculations lui fera toujours préférer un marché où il peut promptement et sans risque convertir le produit de ses champs en capitaux : poussé par le désir insatiable du gain, tout moyen facile de réaliser ses profits fixera bien plus son attention que les lois prohibitives qui l'empêchent de choisir les personnes avec qui il veut trafiquer. Sous peu d'années, l'accroissement de la valeur et de l'importance des townships et des établissemens Anglais sur cette ligne deviendra sensible, et c'est un sujet qui à cette époque mérite bien une attention sérieuse, en ce que non-seulement ils contribueront à accroître la prospérité de la

province, mais surtout à assurer sa sûreté et sa protection à l'avenir. Si l'on pouvait fixer l'attention du gouvernement sur ce point, et le déterminer à profiter de tous les moyens justes et honnêtes que le pays offre pour son amélioration, il en résulterait bientôt les avantages les plus importans pour le Bas Canada, et par conséquent pour tout l'empire ; mais si le pays est laissé à ses propres efforts, l'époque de ses progrès doit nécessairement être beaucoup plus reculée.

Il y a une autre objet sur lequel les habitans Anglais de ce district ont droit à reclamer fortement l'intervention du gouvernement en leur faveur, pour les délivrer des délais vexatoires, et des impositions arbitraires auxquels ils ont été forcé de se soumettre depuis plusieurs années, dela part des douanes établies sur le Lac Champlain par les Américains. La navigation de Phillipsbourg, sur la côte orientale de la Baie de Missisqui, à St. Jean sur la rivière de Richelieu, par laquelle presque toutes les productions de ces townships sont portées au marché, se fait pendant une distance considérable dans les limites des Etats Unis, parce que les bâtimens de toute espèce sont obligés de s'avancer à plusieurs milles dans le lac, avant de pouvoir doubler la pointe d'Alburg pour entrer dans la rivière. Dans ce trajet ils sont arrêtés par les

batteaux des douanes des Etats Unis, et souvent retenus sous des prétextes très-frivoles, et par de mauvaises querelles, pendant long-temps, souvent à la détérioration des cargaisons, et toujours au détriment des propriétaires. Toutes les remonstrances faites aux autorités locales contre ces procédés ont jusqu'ici été reçues avec indifférence ou avec mépris, et l'on en a en vain demandé justice ; il est donc devenu nécessaire pour le gouvernement qui est intéressé à veiller au bien de tous ses sujets, et à protéger les plus éloignés contre l'injustice, de s'opposer à la continuation d'un tel abus ; autrement, d'après l'esprit d'usurpation naturel au gouvernement Américain, une longue indulgence passera pour un droit naturel.

Foucault (la seigneurie de), dans le comté de Bedford, est bornée au nord par la seigneurie de Noyan, au sud par l'état de Vermont, à l'est par la Baie de Missisqui, et à l'ouest par le Richelieu ; elle fut accordée le 1er Mai, 1743, au Sieur Foucault ; elle a deux lieues de front sur deux et demie de profondeur, et elle est maintenant possédée par le Général Burton. La ligne frontière entre le Bas Canada et les Etats Unis traverse cette seigneurie, dont une grande partie est dans l'état de Vermont. Le terrain y est bas, mais d'une qualité bien supérieure aux autres terres basses situées sur la

rive orientale du Richelieu, et l'on y peut cultiver avec le plus grand succès du grain et d'autres productions; mais cette supériorité, jointe à l'avantage des communications par eau à l'est et à l'ouest, n'y a encore attiré que peu d'habitans, principalement des fermiers Américains, fixés dans les différentes parties de la seigneurie; cependant à mesure que la prospérité des townships voisins s'accroîtra, il est très-probable que les commodités locales de Foucault lui procureront un accroissement de population.

St. Armand, (la seigneurie de) située à l'est de la Baie de Missisqui, dans le comté de Bedford, est bornée au nord par les townships de Stanbridge et de Dunham, au sud par l'état de Vermont, à l'ouest par la Baie de Missisqui, et à l'ouest par le township de Sutton; elle fut accordée le 28 Septembre, 1748, au Sieur Nicolas Réné Le Vasseur, et c'est actuellement la propriété de l'Honorable Thomas Dunn. Suivant les termes de la concession originale, la seigneurie devrait avoir une étendue de six lieues de front sur trois de profondeur; mais comme la ligne frontière des Etats Unis la traverse, elle n'a pas à présent plus d'une lieue et demie de front dans le territoire Anglais. La plus grande partie de la terre est d'une qualité supérieure, présentant de bonnes situations, et

le choix du sol pour toute espèce de culture ; la surface est irrégulière, et dans quelques endroits, particulièrement vers le township de Sutton, il y a des chaînes qui s'élèvent à une hauteur considérable, et plusieurs éminences qui forment presque des montagnes, et qui sont couvertes d'hêtre, de bouleau, d'érable et de pin. Les rivages de la baie, au sud du village, sont assez élevés, et descendent en pente douce jusqu'au bord de l'eau ; mais en avançant vers la tête de la baie, ils s'abaissent au niveau général. Elle est arrosée par plusieurs courans, dont le plus considérable est la Rivière au Brochet, qui prend sa source dans le township voisin de Dunham, et après des détours très-irréguliers à travers la seigneurie et le township de Stanbridge, tombe dans la Baie de Missisqui. Cette propriété est bien située relativement aux moyens d'amélioration, en ce qu'elle joint l'état de Vermont qui est un district populeux et florissant, avec de bonnes routes qui conduisent dans toutes les directions, outre la grande route qui passe par Phillipsbourg, Burlington, Vergennes, jusqu'à Albany, et qui est la ligne de communication la plus directe avec New York: elle ne peut que profiter par les avantages qu'elle tire d'une communication si facile avec un pays qui a déjà fait de grands progrès dans la science de l'agriculture. Le

premier établissement dans cette seigneurie fut formé en 1785 par quelques loyaux Hollandais, dont l'industrie s'est si bien exercée qu'il s'est accru au point de devenir un bien d'une grande valeur ; il y a 187 lots de 200 acres chacun qui ont été concédés, outre une étendue de près de trois milles de profondeur depuis la Baie de Missisqui, sur toute la largeur de la seigneurie, divisée en portions plus petites, et à présent extrêmement bien cultivée. Le village de Phillipsbourg est commodément situé sur le bord de la baie, à environ un mille de la ligne frontière ; c'est un très-bel endroit qui contient à peu près 60 maisons, parfaitement bien bâties en bois ; plusieurs ont cet air de propreté si particulier aux Hollandais, et les autres sont plus dans le goût des villages Américains que des Canadiens : on a eu égard à la régularité dans la construction de la principale rue qui a un air gai et agréable ; entre cette rue et la baie il y a plusieurs magasins, avec des quais pour débarquer les marchandises à quelque distance. Dans ce village, plusieurs des habitans s'occupent du négoce et du commerce, outre des artisans et des cabaretiers qui sont peut-être trop nombreux en proportion. Au sud de la route qui conduit du village à la partie orientale de la seigneurie, est une belle église, bâtie en bois, dédiée à St. Paul, et un

bon presbytère ; il y a aussi deux chapelles d'Anabaptistes, une école publique gratuite, et plusieurs écoles particulières ; à partir des quais, il y a un passage d'eau pour le côté opposé de la baie, éloigné d'environ quatre milles. Le village de Frelighsbourg est sur la rive sud de la Rivière au Brochet, à environ douze milles de Phillipsbourg, composé de dix-sept maisons seulement, avec une école gratuite, une forge, un martinet, des moulins, et quelques bâtimens extérieurs ; l'église (la Trinité) est à peu de distance de la rivière, sur la rive nord. La population de St. Armand s'est beaucoup accrue depuis quelques années, et elle monte à présent à 2500 âmes ; une émigration des Etats Unis a été la principale cause de cet accroissement. Parmi les personnes qui se sont ainsi établies, il faut remarquer qu'un grand nombre n'ont point fait le serment d'allégeance au gouvernement Britannique, devoir dont les magistrats du district ne devraient point dispenser ceux qui veulent s'établir si près des frontières, puisqu'en cas d'hostilités, comme cela a eu lieu dernièrement, plusieurs de ces gens transporteraient leurs effets et leurs provisions sur le territoire Américain. Les terres ne sont concédées par la couronne à aucun individu sans qu'il ait préalablement fait le serment d'allégeance, et l'on devrait prendre les mêmes

précautions, surtout dans les townships limitrophes, à l'égard des étrangers qui acquièrent des terres par achat ou autrement. Les différens courans font marcher des moulins à blé et des scieries qui sont au nombre de huit aux environs du village. Le Mont Pinnacle, une des plus grandes éminences dont on a déjà parlé, couvre une superficie d'environ 600 acres, et s'élève en forme de cône à une hauteur considérable : on le voit à une grande distance dans le pays d'alentour. Entre Phillipsbourg et la ligne frontière est une chaîne de terrain élevé, sur laquelle le Général Macombe campa en Mars, 1813, lorsqu'il fit une incursion dans la province, et il prit possession du village pour quelque temps ; il réussit à répandre l'alarme parmi les habitans, à enlever du bétail, et à détruire les jeunes vergers, avant qu'il reçût la nouvelle qu'un détachement Anglais s'avançait contre lui : à cette nouvelle il donna promptement ses ordres pour un mouvement rétrograde, ce qui fut exécuté par ses troupes avec une célérité unanime.

Monnoir, (la seigneurie de) dans le comté de Bedford, avec son augmentation, s'étend depuis l'arrière de la seigneurie de Chambly, jusqu'au township de Farnham, et au rivage de la rivière Yamaska ; elle est bornée au sud-ouest par la seigneurie de Bleurie, et au nord-est par

celles de St. Hyacinthe et de Rouville; son étendue est de deux lieues de front sur trois de profondeur; elle fut accordée le 25 Mars, 1708, au Sieur de Ramzay: l'augmentation, égale en dimensions à la seigneurie, fut accordée le 12 Juin, 1739, au Sieur Jean-Baptiste Nicolas Roc de Ramzay; le tout est actuellement la propriété de Sir John Johnson, Baronnet. Cette étendue de terre, quoique d'une nature variée, est partout d'une qualité passablement bonne, et dans les parties cultivées, elle produit de très-bonnes récoltes de grain; plusieurs parties non encore défrichées, seraient très-favorables à la culture du lin; la division haute, limitrophe de Chambly, est presque toute cultivée, aussi-bien qu'une vaste rangée sur la rive gauche du Yamaska et sur les deux rives d'un ruisseau près du township de Farnham; vers la limite occidentale le terrain est assez bas, et un peu marécageux. La partie supérieure est arrosée par plusieurs courans qui sont des embranchemens de la rivière Huron, et qui pénètrent vers le milieu de la seigneurie. Le terrain en friche est assez couvert de bois, la plupart de l'espèce inférieure, quoiqu'on trouve çà et là de bon bois de construction d'une belle grandeur. Il y a plusieurs routes, dans presque toutes les directions, quelques-unes des principales se dirigent au sud vers les townships de la fron-

tière, et dans les Etats Unis. Presque au milieu de la seigneurie, il y a une montagne isolée, nommée le Mont Johnson, laquelle a peu de circonférence, mais elle s'élève assez pour qu'on l'aperçoive de plusieurs milles à la ronde ; elle n'est cependant pas si remarquable que plusieurs autres montagnes isolées dans quelques seigneuries adjacentes. Comme cette seigneurie touche, ou à peu près, les rivières de Richelieu et d'Yamaska, qui sont l'une et l'autre navigables tout l'été pour les batteaux et les radeaux, les avantages de sa situation offrent plusieurs motifs de s'y établir, possédant à d'autres égards de grands moyens d'amélioration.

Montarville, (la seigneurie de) est située dans le comté de Kent, entre celles de Boucherville et de Chambly ; elle est bornée au nord-est par la seigneurie de Belœil et son augmentation, et au sud-ouest par le fief Tremblay ; son étendue est d'une lieue et trente arpens Français en front, sur une lieue et demie de profondeur ; elle fut accordée le 17 Octobre, 1710, au Sieur Boucher, et c'est à présent la propriété de Réné Labruere, et de X. Beaubien, Ecuyers. Le terrain y est d'une bonne espèce, et produit en abondance du grain et des légumes de toutes les espèces communes dans le pays ; environ les deux tiers sont dans un état de culture très-favorable. Le bois qui

reste est d'une espèce inférieure, qui sert pour le chauffage; on trouve parmi très-peu de bois de construction. Vers l'angle nord-est de la seigneurie est la Montagne de Boucherville, sur le sommet de laquelle il y a deux petits lacs, d'où coule le seul ruisseau qui arrose cette propriété, et qui dans son cours le long du penchant de la montagne, fait tourner deux moulins à grain: le premier est dans une situation agréable et assez singulière, sur le sommet. Une route qui conduit du St. Laurent au Richelieu, et plusieurs autres qui la croisent, traversent la seigneurie.

Tremblay, (fief) est sur la rive méridionale du St. Laurent, dans le comté de Kent, entre les seigneuries de Longeuil et de Boucherville, borné sur l'arrière par Montarville; sa façade n'a que 28 arpens Français; sa profondeur est de deux lieues; il fut accordé le 29 Octobre, 1672, au Sieur de Varennes, et c'est à présent la propriété de Joseph Dubai, Ecuyer, et des héritiers d'Edward William Gray, Ecuyer. Dans ce petit terrain, le sol est d'une excellente qualité, propre à toutes les branches de culture, et presque tout cultivé; il n'est que très-peu arrosé.

Boucherville, (la seigneurie de) sur la rive sud du St. Laurent, dans le comté de Kent, ayant le fief Tremblay à l'ouest, la seigneurie

de Varennes à l'est, et bornée par Montarville au fond ; ses dimensions sont de 114 arpens Français (dont 84 font une lieue) de face, sur deux lieues de profondeur; elle fut accordée le 3 Novembre, 1672, au Sieur Boucher, et elle appartient actuellement à Madame Boucherville. Si la qualité du terrain de cette concession n'est pas de la première classe, elle est cependant beaucoup au-dessus de la médiocre, étant pour la plupart une terre légère, qui tire un peu sur le sable, et avec une culture soignée, elle ne manque nullement de fertilité ; en effet, presque la totalité est à présent cultivée, et produit de très-bonnes récoltes de toute espèce. Le bois qui y reste est en petite quantité, et seulement d'une espèce inférieure. Deux petits ruisseaux qui tombent dans le St. Laurent l'arrosent en partie sur le devant, l'un d'eux fait marcher le moulin seigneurial dans son cours ; il n'y a aucun courant quelconque dans la partie basse. Il y a une grande route qui conduit du village de Boucherville au Richelieu, et de là à Chambly; plusieurs autres routes bien entretenues passent par toutes les parties habitées de la seigneurie. Le village est très-agréablement et très-commodément situé sur le bord de la rivière ; il contient de 90 à 100 maisons, une église et un presbytère, une chapelle et un couvent, ou plutôt une habitation pour deux ou

trois sœurs de la congrégation de Notre Dame de Montréal, qui y sont envoyées du principal établissement comme missionnaires pour l'éducation des filles ; il y a aussi une école de garçons. Dans cet endroit, plusieurs familles, qui conservent encore les titres de l'ancienne noblesse du pays, ont fixé leur résidence, et forment entre elles une société, où l'on observe autant de cérémonie et d'étiquette que dans les hauts cercles de la nation Française, avec moins d'éclat à la vérité, mais avec autant de formalités. Plusieurs de ces familles se sont bâti des maisons qui ont très-bonne apparence, et qui ressortent encore davantage par le contraste qu'elles forment avec la plupart de celles qui appartiennent aux autres habitans, qui ne sont nullement propres à attirer l'attention ; car il semble qu'on a autant violé les règles de la symétrie et des proportions dans leur construction, qu'on a négligé la régularité dans les rues. Cependant ce défaut ne nuit que peu ou point du tout à l'agrément général de la situation.

Les Iles Communes, ou les Iles Percées, qui règnent le long du front de presque toute la seigneurie, sont renfermées dans la concession ; la plus grande a environ trois quarts de mille de largeur ; elles sont entièrement plates et très-unies ; quelques-unes presentent de très-bonnes prairies, et les autres forment le pâturage com-

mun des bestiaux qui appartiennent aux habitans du village.

Varennes, (fief) dans le comté de Surrey, entre les seigneuries de Boucherville, et du Cap St. Michel ou de la Trinité, est borné au fond par l'augmentation de la seigneurie de Belœil ; il contient vingt-huit arpens Français de front sur une lieue de profondeur ; il fut accordé le 29 Octobre, 1672, au Sieur de Varennes, et c'est actuellement la propriété de Paul Lussier, Ecuyer. Tout ce petit fief offre une terre bonne et fertile, presque toute en culture, et agréablement arrosée par deux ou trois petits ruisseaux. L'église qui dépend de cette propriété surpasse en beauté toutes celles des seigneuries d'alentours, et mérite d'être remarquée autant pour ses ornemens extérieurs que pour sa décoration intérieure : quand on descend la rivière, ses trois clochers qu'on peut voir de Montréal, à une distance de cinq lieues, forment un objet frappant ; tout auprès est un beau presbytère ; il y a aussi une jolie chapelle dans ce fief. Les maisons des tenanciers sont pour la plupart bien bâties, et dispersées sur tous les points, mais nulle part en assez grand nombre pour former un village.

Cap St. Michel, ou La Trinité, (la seigneurie de), dans le comté de Surrey, joint Varennes au sud-est, le fief Guillaudière au nord-

est, et est bornée par l'augmentation de Belœil dans le fond : elle a une lieue de front sur une lieue et demie de profondeur ; elle fut accordée le 3 Novembre, 1672, à Monsieur de St. Michel, et c'est maintenant la propriété de Jacques Le Martigny, et de Trapui Gautier, Ecuyers. Il règne une diversité de sol dans cette seigneurie, dont la plus grande partie est bonne, et d'une belle terre noire ou grisâtre, qui est fertile quand elle est passablement bien cultivée. La quantité qui est en culture monte à deux tiers de la totalité. Les rivières St. Charles et Notre Dame coulent à travers, et elles sont assez profondes pour être navigables pour les bâteaux de charge. Les terres incultes qui s'étendent à peine à plus d'une demi-lieue carrée, n'offrent guères d'autre bois que la pruche blanche, espèce de très-peu de valeur. Il y a sur les rivières deux moulins à grain et une scierie. Une partie de la seigneurie est divisée en quatre petits fiefs, qui appartiennent à MM. Delette, Beaubien, Gautier et Mondelette, et qui ont ensemble un quart de lieue de largeur sur une demi lieue de profondeur. Deux îles dans le St. Laurent, situées en face de la seigneurie, en sont des dependances ; chacune d'elles a environ trois quarts de mille de longueur, et huit a dix arpens de largeur : on y fait quelquefois paître les bestiaux.

Guillaudiere, (fief) est dans le comté de Surrey, et contigu au Cap St. Michel; il a trente arpens de front sur une lieue de profondeur; il fut accordé le 3 Novembre, 1672, au Sieur de Grand Maison, et appartient à présent à ——— Hertel, Ecuyer.

St. Blain, fief) entre Guillaudière, et la seigneurie de Verchères, a vingt-trois arpens de largeur sur deux lieues de profondeur; il fut accordé le 29 Octobre, 1672, au Sieur de Vercheres, et est à present la propriété de Madame de Boucherville. Il y a beaucoup d'affinité entre les sols de ces deux fiefs, qui consistent principalement en une terre noirâtre et friable, qui passablement bien cultivée est très-fertile; environ les trois quarts de l'un et de l'autre sont en labour.

Vercheres, (la seigneurie de) au sud du St. Laurent, dans le comté de Surrey, joint le fief St. Blain au sud-ouest, le fief Bellevue au nord-est, et est bornée au fond par Cournoyer; elle a une lieue de front sur deux de profondeur; elle fut accordée le 29 Octobre, 1672, au Sieur de Vercheres, et est à présent la propriété de Madame Boucherville. La terre en est bonne pour la plupart, et le sol en est varié; la plus grande partie est dans un assez bon état de culture; elle est arrosée par une petite rivière et deux ou trois ruisseaux qui font marcher un

moulin à grain et quelques scieries. Elle a une jolie église, un presbytère, et une chapelle, au centre d'un petit village.

Bellevue, (fief) est situé entre les seigneuries de Vercheres et de Contrecœur, et borné au fond par Cournoyer; il a une demi-lieue de front sur une lieue de profondeur; il fut accordé le 3 Novembre, 1672, au Sieur de Vitré, et appartiennent actuellement à ——— Chicoine, Ecuyer. Tout ce terrain est en bonne culture, mais il n'est arrosé par aucune rivière ni ruisseau.

Contrecœur, (la seigneurie de), au sud du St. Laurent, dans le comté de Surrey, est bornée par le fief Bellevue et par Cournoyer au sud-ouest, par la seigneurie de St. Ours au nord-est, et la seigneurie de St. Denis au fond; elle a deux lieues de front sur deux de profondeur; elle fut accordée le 29 Octobre, 1672, au Sieur de Contrecœur, et c'est actuellement la propriété des héritiers de Monsieur de Laperriere. Le terrain dans cette seigneurie est gras et fertile; dans quelques endroits il est plat et bas, mais il est presque partout dans un état favorable de culture et produit de bonnes récoltes de grain d'une excellente qualité. Il y en a une si grande partie qui est habitée, que les bois qui restent ne sont rien en proportion de toute son étendue, et même dans ces bois il y a très-

peu de grands arbres. La Ruisseau La Prade qui prend sa source vers le milieu de la seigneurie, et plusieurs ruisseaux plus petits, contribuent à la fertilité du sol, et dans leur cours ils font marcher plusieurs moulins à grain et plusieurs scieries. Il y a cinq rangées de concessions de différentes profondeur, qui sont séparées par autant de routes publiques, lesquelles sont coupées par d'autres qui partent du St. Laurent, ainsi que par la grande route qui conduit de St. Denis et de St. Antoine sur le Richelieu, au même fleuve, à une distance de deux lieues, d'où il y a un passage d'eau pour la Valtrie sur la rive opposée : le prix du passage est de deux schellings pour chaque personne, et de sept schellings six sous pour un cheval et une voiture: Dans la seconde rangée de concessions est le Brûlé St. Antoine, et dans la quatrième le Grand Brûlé : ces endroits tirent leur nom de la méthode qu'on adopte quelquefois de défricher les terres en brûlant le bois sur le terrain où on l'a abattu, après en avoir retiré les pièces dont on a besoin pour un usage immédiat, ou bien en mettant le feu aux arbres et aux arbustes pendant qu'ils sont sur pied : quand une fois ils sont bien en feu, ils continuent souvent à brûler pendant plusieurs semaines, avant que les flammes s'appaisent. On voit jusqu'où l'incendie s'est étendue, par les bois contigus qui

sont noircis et grillés, et par plusieurs des troncs à demi brûlés, et les racines qui restent des années en terre, n'étant extirpées qu'à mesure que le fermier en a le loisir, et en trouve une occasion favorable. Le feu prend quelquefois aux forêts par accident, et se propageant par le vent, et faute de prendre les moyens pour l'éteindre, il forme des *brûlés* d'une grande étendue. Il y a deux jolies églises et deux jolis presbytères dans la seigneurie, mais point de village; cependant les maisons sont nombreuses, distribuées le long des différentes routes dans les concessions, et vers les bords du St. Laurent. Le groupe de petites îles vis à vis, appelées les Ilots de Contrecœur, est une dépendance de la propriété.

St. Ours, (la seigneurie de), ainsi que son augmentation, est située au sud du St. Laurent; une petite partie est dans le comté de Surrey, et le reste dans celui de Richelieu ; elle est bornée au sud-ouest par les seigneuries de Contrecœur, de St. Denis, et de St. Hyacinthe, au nord-est par celles de Sorel et de Bourchemin, et au fond par la rivière Yamaska; elle a deux lieues de largeur sur un peu plus de sept de profondeur ; elle fut accordée le 29 Octobre, 1672, au Sieur de St. Ours, et c'est à présent la possession de Charles de St. Ours, Ecuyer. Le terrain de cette vaste concession est partout d'une bonne

qualité, et varié d'une manière propre à toute espèce de culture ; les neuf-dixièmes pleins en sont cultivés. Il y a dix rangées, qui contiennent en tout 800 concessions ; celles qui sont situées le long du St. Laurent, et sur les deux rives du Richelieu sont peut-être les parties les plus riches du sol, et elles sont bien supérieures, quant à la culture, à celles qui sont au fond de la seigneurie. Il reste encore du bois de construction de la meilleure espèce et de la première grandeur, aussi-bien que d'autre d'une sorte inférieure. La rivière de Richelieu, qui traverse diagonalement la partie supérieure, est navigable depuis le St. Laurent pour des batteaux de 150 tonneaux ; l'Yamaska, à l'extrémité la plus basse, est aussi navigable ; ces deux rivières lui procurent dans un degré éminent la facilité d'un prompt transport par eau ; joint à cela, elle est arrosée par trois autres rivières non navigables, appelées La Prade, La Plante, et Salvayle. Sur la rive droite du Richelieu est le village de St. Ours, d'environ soixantes maisons, dont plusieurs bien et solidement bâties en pierre ; au centre sont une belle église et un beau presbytère, et à peu de distance est la maison seigneuriale : outre les marchands et les artisans, il y réside plusieurs personnes jouissant d'une propriété considérable, qui font le commerce de blé, et qui font de

grands achats de grain de toute espèce, que produisent en abondance cette seigneurie et celles qui sont adjacentes; ils le chargent sur de grands batteaux dans le Richelieu et l'Yamaska, et l'envoient à Quebec pour être exporté. Il y a dans presque toutes les directions plusieurs routes publiques tenues en bonne réparation, particulièrement des deux côtés des deux grandes rivières, et celles qui conduisent du St. Laurent à l'Yamaska. Du village, il y a un passage d'eau sur le Richelieu, sur la rive gauche duquel il y a deux excellens moulins à grain. L'Ile Deschaillons, à peu de distance du village, a un grand mille et demi de largeur. En face de la seigneurie est un groupe d'îles qui en dépendent; la plus grande s'appelle l'Ile Commune, et on y trouve de bons pâturages. Sous les différens rapports de l'étendue, de la situation, des avantages locaux, de la quantité des terres cultivées, de l'état de l'agriculture, et de la population, qui monte à 3000 âmes, il y a certainement bien peu de possessions dans la province qui soient supérieures à celles-ci en valeur.

Belœil, (la seigneurie de), au nord-ouest du Richelieu, dans le comté de Surrey, est bornée à l'ouest par la seigneurie de Chambly, à l'est par celle de Cournoyer, au sud par la rivière, et au nord par des terres qui s'étendent jusqu'à

la partie de derrière de la seigneurie du Cap St. Michel, et des fiefs adjacens, et qui forment l'augmentation de Belœil ; elle a deux lieues de front sur une et demie de profondeur ; l'augmentation offre à peu près la même superficie. La principale concession fut faite le 18 Janvier, 1694, au Sieur Joseph Hertel, et la concession accessoire le 24 Mars, 1731, au Sieur de Longeuil. La Baronne de Longeuil est actuellement propriétaire de l'une et de l'autre. Le sol de cette seigneurie est bon, et ressemble dans ses variétés à celui de Chambly, ayant quelques pièces de terre aussi grasses qu'aucune autre du district de Montréal. Sur le bord de la rivière, et dans la partie orientale, les établissemens sont nombreux, et environ les trois quarts sont en culture. Les parties en friche produisent du hêtre, de l'érable, et du bouleau, mais une plus grande quantité de pruche blanche, de cèdre, et d'autre bois inférieur. La partie nord-est est bien arrosée par la petite rivière de Belœil, qui se décharge dans le Richelieu, et il y a le long de ses bords une rangée d'excellentes concessions ; elle fait marcher dans son cours un moulin à grain et une scierie : quelques courans plus petits traversent la partie basse, et se déchargent pareillement dans le Richelieu. Différentes bonnes routes traversent la seigneurie ; mais celle qui suit le cours de la rivière est la

principale route publique. Les maisons des habitans, dont plusieurs sont extrêmement bien bâties, sont dispersées sur les différentes concessions ; on en trouve ça et là quelques-unes réunies, mais point de village. L'église et le presbytère sont près du Richelieu.

Rouville, (la seigneurie de) sur le Richelieu, vis à vis de Belœil, est dans le comté de Bedford, elle est bornée à l'ouest par Chambly, à l'est par St. Charles, au sud par la seigneurie de St. Hyacinthe, et en front par la rivière ; elle a deux lieues de front sur une et demie de profondeur ; elle fut accordée le 18 Janvier, 1694, à Jean Baptiste Hertel, Sieur de Rouville, et c'est actuellement la propriété de J. B. M. H. de Rouville, Ecuyer. Le terrain y est d'une si bonne qualité que la presque totalité est dans un état très-avancé d'amélioration, particulièrement pour la culture du grain : les concessions sont divisées en huit rangées toutes à peu près parallèles à la rivière ; elles sont arrosées par plusieurs petits courans, outre la Rivière des Hurons, qui est d'une grandeur considérable et qui serpente à travers la partie basse, et après avoir continué ses détours, tombe dans le Bassin de Chambly ; elle prend sa source dans la seigneurie de St. Charles, et parcourt environ vingt milles ; non-seulement elle contribue à la fertilité du sol, mais même par ses sinuosités

elle forme un des plus grands embellissemens du pays. Vers le milieu de la seigneurie, entre la seconde et la troisième rangée, est la montagne, souvent appelée le Mont Chambly et Belœil, mais plus correctement le Mont Rouville ; à sa base elle couvre environ 600 acres ; elle s'étend principalement du sud-ouest au nord-est ; son élévation est très-peu inférieure à celle de la montagne de Montréal ; du côté du sud sa pente est douce, mais du côté opposé, elle est très-escarpée. Sur le sommet de cette montagne est un superbe petit lac d'une belle eau claire, d'où coule un ruisseau en serpentant jusqu'à la Rivière des Hurons, lequel fait marcher dans sa partie supérieure un moulin à grain. Le penchant de la montagne est en plusieurs endroits coupé de bois qui ajoutent beaucoup à sa beauté pittoresque. L'église de St. Jean Baptiste est située au sud et un peu sur l'arrière de la montagne ; en front et près du Richelieu sont l'église et la paroisse de St. Hilaire, vis à vis celle de Belœil dans la seigneurie opposée. Les routes qui conduisent le long du rivage du Richelieu, et des deux côtés de la Rivière des Hurons, sont bonnes ; il y en a aussi deux qui se dirigent au sud, et qui ouvrent une communication directe avec la Rivière Yamaska.

St. Charles (la seigneurie de), au sud de la

rivière de Richelieu, dans le comté de Richelieu, est bornée au sud-ouest par la seigneurie de Rouville, au nord-est par celle de St. Denis, au sud par celle de St. Hyacinthe, et en front par la rivière ; elle renferme un espace de deux lieues carrées: elle fut accordée le 1 Mars, 1695, au Sieur Hertel de la Fresnière, et elle appartient à présent à l'Honorable P. D. Debartzch. La sol ne le cède généralement en bonté à aucune des seigneuries voisines ; la qualité qui règne le plus est une belle marne forte ; dans quelques endroits on trouve une terre végétale grasse sur un lit d'argile, et dans d'autres un mélange d'argile et de sable : une très-petite proportion reste inculte. Le mode de culture est très-bon, et rapporte prèsque tous les ans une abondante récolte. La population des parties habitées est, en proportion de leur étendue, un peu au-dessus de la raison numérique. La partie basse de la seigneurie est arrosée par la Rivière des Hurons, et l'angle nord-est ou supérieur est traversé par la petite rivière Miot. Les maisons des tenanciers sont dispersées sur les concessions, mais il n'y a pas de village: l'église, dédiée à St. Charles, et le presbytère, sont situés sur le bord du Richelieu, environ à moitié chemin entre les limites latérales ; et près de là est une belle maison seigneuriale où réside le propriétaire. A l'extrémité occidentale du front, le Richelieu,

par un détour soudain, s'élargit de plus d'un demi mille; et dans cet élargissement il y a deux petites îles appelées les Iles aux Cerfs, qui font partie de la propriété seigneuriale.

Cournoyer (la seigneurie de), sur la rivière Richelieu, dans le comté de Surrey, est bornée au nord-ouest par Verchères et Bellevue, au sud-ouest par Belœil, au nord-est par Contrecœur, et au fond par la rivière: elle a deux lieues de front sur une égale profondeur; elle fut accordée le 1er Mars, 1695, au Sieur de Cournoyer, et elle appartient actuellement à A. Bellefeuille, Ecuyer. La terre dans cette seigneurie est à peu près semblable à celle de Verchères et de Contrecœur, et elle est pour la plupart d'une bonne qualité, produisant, comme plusieurs des propriétés adjacentes, du froment et d'autres grains en abondance; la partie la mieux cultivée est sur le bord de la rivière, et vers Contrecœur: la quantité qui est en culture forme à peu près les deux tiers de la totalité. Les terres en friche sont principalement à l'angle nord-ouest, et elles ne produisent de bois que d'une espèce inférieure. La seigneurie est arrosée par le Richelieu, mais elle n'a point de courant dans son intérieur. Une excellente route conduit du village de Verchères, tout près du St. Laurent, jusqu'au Richelieu, où elle joint la principale route publique de Chambly, etc.

L'église de St. Marc est sur le bord de la rivière, mais il n'y a pas de village.

St. Denis (la seigneurie de), dans le comté de Richelieu, est bornée en front par la seigneurie de Contrecœur, au nord-est par celle de St. Ours, au sud-ouest par Verchères, et dans le fond par St. Hyacinthe; elle a deux lieues de largeur sur autant de profondeur; elle fut accordée le 20 Septembre, 1694, à Louis de Ganne, Sieur de Falaise. La propriété appartient à présent aux héritiers de —— Montarville, Ecuyer. Presque toute le terrain renfermé dans ces limites est d'une bonne espèce, et très-fertile, étant principalement composé d'une terre légère sur un lit de marne jaune: le froment et les autres grains y profitent parfaitement bien, et donnent d'abondantes récoltes. Plus des deux tiers sont défrichés et en labour, y ayant cinq rangées de concessions qui forment en tout 300 lots, dont un très-petit nombre n'est pas occupé. La rivière de Richelieu traverse le front, et l'arrière est arrosé par la petite rivière, ou plutôt le ruisseau appelé Le Miot. Sur la rive sud du Richelieu est le village de St. Denis, où l'on compte environ 80 maisons, avec une très-belle église, le tout passablement bien bâti, dans une situation agréable et riante: ce village, vu de l'autre côté de la rivière, où quelques-unes des plus belles maisons, et l'église

avec ses trois beaux clochers, se présentent de face, forme un des points de vue les plus pittoresques : entre la principale rue et la rivière, il y a de vastes magasins, qui servent principalement de greniers, où l'on amasse une grande quantité de blé des seigneuries adjacentes, pour l'exporter, attendu que les terres, à plusieurs lieues aux environs de cet endroit, passent pour les plus fertiles en grain de tout le district de Montréal. Dans la rivière, presque en face du village, est l'Ile de Madère, ainsi qu'une autre plus petite ; de ce village on passe l'eau pour aller vis-à-vis dans la seigneurie de Contrecœur. Une chose remarquable, c'est qu'il n'y a ni scieries, ni moulins à grain sur les rivières ; les derniers sont remplacés par des moulins à vent. Il y a une école de filles, sous la direction de deux sœurs de la congrégation de Notre-Dame, qu'on y envoie de Montréal. Cette seigneurie, à proportion de sa superficie, est très-bien habitée, le nombre des maisons dispersées sur sa surface, y compris le village, excédant 400. Il y a en front un fief de douze acres, appelé Cascarinette ; mais c'est actuellement la propriété du seigneur. Les routes publiques qui partent dans toutes les directions sont nombreuses ; les principales sont celles qui entretiennent la communication entre les rivières de St. Laurent et d'Yamaska.

St. Hyacinthe (la seigneurie de), dans le comté de Richelieu, est bornée au sud-ouest par la seigneurie de Monnoir et le township de Farnham, au nord-est par les seigneuries de St. Ours et de Ramzay, au nord-ouest par celles de Rouville, de St. Charles et de St. Denis, au sud-est par les townships de Milton et de Granby; elle a six lieues de front sur six de profondeur, dont trois lieues de chaque côté de la rivière d'Yamaska: elle fut accordée le 23 Novembre, 1748, au Sieur François de Rigaud, Seigneur de Vaudreuil, et c'est maintenant la propriété de Monsieur Desolles et de l'Honorable P. D. Debartzch, héritiers de feu H. M. Delorme, Ecuyer. Cette vaste concession est dans une situation qui jointe à plusieurs autres avantages en fait une possession très-précieuse, et très-susceptible d'amélioration. Une si grande étendue embrasse naturellement plusieurs sols variés; la meilleure mais l'espèce y domine, et il n'y en a que très-peu au-dessous de la médiocrité; le sol le moins propre à la culture se trouve vers le nord et le nord-est, où le terrain est bas, et dans quelques endroits assez marécageux: en approchant du township de Granby il s'élève et présente une étendue très-propre à toute espèce de culture qui demande un sol gras et sec. Dans plusieurs parties il y a des terres extrêmement propres à produire du chanvre et

du lin en grande quantité, et nulle partie du district n'est plus convenable à la culture de tous les grains particuliers au pays. Les bords de l'Yamaska et des autres courans offrent une grande quantité de bonnes prairies; enfin les différentes classes de terres labourables, de prairies, et de pâturages, peuvent toutes être regardées comme étant d'une qualité supérieure. Il y a beaucoup de beau bois de construction, hêtre, érable, bois blanc; le cedre et la pruche blanche sont abondans dans les terres basses et humides: on trouve du chêne et du pin en assez grande quantité, et d'une belle grosseur, vers les townships de Granby et de Farnham. La partie de la seigneurie située au nord-ouest de l'Yamaska est presque toute employée en agriculture; la rive opposée et les parties vers l'extrémité sud-est présentent aussi plusieurs vastes rangées de terres cultivées. L'Yamaska coulant au milieu de cette vaste propriété, et étant navigable pour les grands batteaux et les radeaux, offre de grands moyens de transporter promptement les fruits de la campagne et les productions des forêts. Une branche de cette même rivière qui se rend à l'est, dans les nouveaux townships, et qui reçoit plusieurs courans inférieurs, arrose abondamment cette partie; tandis que la rivière de Salvayle qui a sa source près des limites de St.

Charles, avec quelques autres moins importantes, contribue amplement à arroser la partie occidentale. Les routes sont bien entretenues, et passent dans presque toutes les directions; celles qui sont de chaque côté de la rivière, sont les principales routes publiques, qui servent de communication directe avec Trois Rivières, Quebec, et l'état de Vermont; l'importance de ces routes fait que les officiers des différens districts ont la plus grande attention de les entretenir dans le meilleur état possible pour la commodité publique. De ces routes, quelques autres d'une utilité non moins générale se rendent dans les nouveaux townships, et de là par plusieurs ramifications dans l'état de New Hampshire, etc.; formant toutes ensemble des moyens précieux de correspondence pour cette partie de la province. Il y a plusieurs paroisses dans cette seigneurie, et quoiqu'elles soient passablement bien habitées, il n'y a que le seul village de St. Hyacinthe, qui est très-commodément situé sur un angle formé dans la partie nord-est, par un vaste détour de l'Yamaska: il contient de 80 à 90 maisons, bâties pour la plupart dans un style supérieur, et habitées par des personnes très-respectables, une grande et belle église, un bon presbytère, et un collége, ou plutôt une école publique. Comme il est sur la grande route, il y a un concours

continuels d'étrangers qui se rendent aux frontières ou qui en viennent, et il y a pour les recevoir une ou deux auberges, où ils trouvent toutes les commodités possibles ; les environs présentent une agréable diversité de jardins, et de vergers dans un état florissant, de prairies, de pâturages, et d'enclos de fermes. A peu de distance du village, il y a un moulin à grain et une scierie. Près des limites de la seigneurie de Rouville, il y a une montagne isolée, semblable à celle de Belœil, mais moins haute, et moins étendue, ornée presque jusqu'au sommet de bois, qui forment un très-beau coup-d'œil sur son penchant, et qui contiennent de très-beaux arbres de construction. Au sud-ouest de la rivière, il y en a une autre, appelée la Montagne d'Yamaska, presque de la même forme et de la même grandeur, mais ayant, parmi les forêts qui la couvrent, d'excellent bois de construction.

Bourchemin (la seigneurie de), sur la rivière d'Yamaska, dans le comté de Richelieu, est bornée par les seigneuries de St. Hyacinthe et de St. Ours au sud-ouest, de St. Charles, d'Yamaska, et de Ramzay au nord-est, et par Sorel au nord-ouest ; elle a une lieue et demie de largeur de chaque côté de la rivière, et trois lieues de profondeur : elle fut accordée le 22 Juin, 1695, au Sieur Jacques François Bour-

chemin, et c'est actuellement la propriété de Madame Barrow.

Bourgmarie Ouest (la seigneurie de) s'étend depuis l'arrière de la seigneurie de Sorel jusqu'à la rivière d'Yamaska, et joint Bourchemin au sud-ouest; elle a soixante arpens de front sur une lieue et demie de profondeur, et fut accordée le 1er Août, 1708, à Marie Fézéret: c'est à présent la propriété de Madame Barrow.

Louise de Ramzay est une petite pièce de terre d'environ une lieue et demie de superficie, et de forme triangulaire, située sur l'arriere de la seigneurie de Sorel, entre celles de St. Ours, de Bourchemin, et de Bonsecours; elle fut accordée le 18 Juin, 1739, aux Demoiselles Angélique, Louise, et Elizabeth de Ramzay.

Bonsecours (la seigneurie de) est située entre la seigneurie de Sorel et la rivière d'Yamaska, ayant la seigneurie d'Yamaska pour limites au nord-ouest; elle a 74 arpens Français de largeur sur deux lieues de profondeur; elle fut accordée le 16 Avril, 1678, au Sieur Villeneuve, et est actuellement possédée par Madame Barrow. La même espèce de terre règne généralement dans ces quatres concessions, dont il n'y a qu'une petite partie qui puisse passer pour être d'une qualité supé-

rieure. Bourchemin, dans l'endroit où l'Yamaska le traverse, est le mieux habité, mais là même, la culture n'a pas fait de très-grands progrès: en effet la plus grande partie de ces concessions est encore couverte de bois, parmi lesquels on peut trouver un peu de bon bois de construction; mais les espèces inférieures y sont en assez grande abondance.

Ramzay (la seigneurie de) dans le comté de Richelieu, est bornée au sud-ouest par St. Hyacinthe, à l'est et au nord-est par le township d'Upton, et au nord-ouest par St. Charles Yamaska et Bourchemin; elle a trois lieues de front sur autant de profondeur, et fut accordée le 17 Octobre, 1710, au Sieur de Ramzay; c'est à présent la propriété des héritiers de P. Langan, Ecuyer. Une très-petite partie de cette seigneurie est cultivée, ou même défrichée. A juger de la qualité de la terre par le bois qui y croît, on a tout sujet de supposer qu'on pourrait la mettre en œuvre avec espoir de succès. Vers le nord-est, il y a quelques marais, abondamment couverts de cèdre et de pruche blanche, indices certains d'un tel sol; mais les bois des parties plus élevées sont d'une bien meilleure espèce, et ils indiquent dans quelques endroits que le terrain est d'une qualité forte et bonne. Elle est arrosée par la rivière Chibouet, qui a

sa source dans les forêts, et après un cours irrégulier, tombe dans l'Yamaska.

St. Charles Yamaska (la seigneurie de) sur la rive orientale de l'Yamaska, dans le comté de Richelieu, est bornée au nord par le seigneurie de Bourgmarie Est, au sud par Bourchemin, à l'est par de Ramzay, et à l'ouest par la rivière : elle a une lieue et demie de superficie ; elle fut accordée le 14 Août, 1701, au Sieur Réné Fézéret, et c'est actuellement la propriété de Madame Barrow. La meilleure partie du terrain, et la seule cultivée, est située le long de la rivière, mais elle ne s'étend qu'à peu de distance de là, et elle produit du grain en médiocre qualité. A l'exception de cette partie, la seigneurie est presque toute couverte de bois, mais dans quelques endroits elle indique un sol qui dedommagerait de la dépense et de la peine qu'on prendrait à le mettre en labour, si la persévérance dans le travail se joignait à l'industrie.

Sorel (la seigneurie de), au sud du St. Laurent, dans les comtés de Richelieu et de Surrey, est bornée au sud-ouest par la seigneurie de St. Ours, au nord-est par celle d'Yamaska, et dans le fond par les petites concessions de Bourgmarie Ouest et de Louise de Ramzay ; elle a deux lieues et demie de largeur, sur deux de

profondeur, dont une lieue de chaque côté de la rivière de Richelieu; elle fut accordée le 29 Octobre, 1672, à Sorel, Sieur de Saurel; elle fut achetée, en 1781, de son propriétaire actuel, pour l'usage du gouvernement, par Sir Frédérick Haldimand, gouverneur et commandant en chef. Une partie de cette seigneurie présente un sol léger et bon, qui dans quelques endroits tire sur un mélange de sable et d'argile; au nord-est le terrain est bas, dans l'endroit où la Baie de la Vallière, ou d'Yamaska, rentre dans les terres et y occasionne des marais d'une étendue considérable. Environ les deux tiers de toute la seigneurie sont cultivés, et sont une assez bonne preuve que partout où l'on met en usage une culture convenable, le terre devient fertile. Les parties basses et humides, particulièrement ce qu'on appelle le Grand Marais, situé entre la Rivière Pot au Beurre, et la ville de William Henry, actuellement couvert de pruche blanche et de cèdres, pourrait être saigné et desséché et converti en bonnes prairies et en pâturages, et quelques parties pourraient être propres à la culture du chanvre. Les terrains élevés produisent du bois de construction de la meilleure espèce, en petite quantité, et ils offrent quelques endroits où l'on pourrait introduire la culture du lin avec espoir de succès. La Rivière Pot au Beurre qui se par-

tage en trois canaux distincts qui se rendent dans la Baie de La Vallière, arrose le fond de la seigneurie; le Richelieu traverse la partie supérieure, et s'y décharge dans le St. Laurent. De la ville de Sorel partent des routes dans plusieurs directions, dont les deux principales qui conduisent à Yamaska, et le long du Richelieu, sont les meilleures et les plus importantes. La ville de Sorel ou de William Henry, est très agréablement située à l'endroit où le Richelieu et le Sorel ou Chambly, également connu sous chacun de ces noms, se réunit au St. Laurent, sur l'emplacement d'un fort bâti en 1665, par Monsieur de Tracy, et semblable à ceux qui furent construits dans le voisinage de Montréal, etc., pour servir de défense contre les incursions des Indiens, et qui prit son nom de Sorel capitaine d'ingénieurs, qui en dirigea la construction. La ville couvre environ 120 acres de terrain, quoiqu'à présent le nombre des maisons n'excède guères 150, outre les magasins, les casernes, et les bâtimens du gouvernement. Elle est bâtie sur un plan régulier, les rues se coupent à angles droits, et il y a au centre une place de 85 toises carrées. Les habitations sont en bois, bâties solidement, mais les églises, Protestante et Catholique, sont l'une et l'autre en pierre; il y a huit rues principales, qui, comme la ville elle-même, portent le nom

J. Walker Sculp.

Published by W. Faden 1st May 1805.

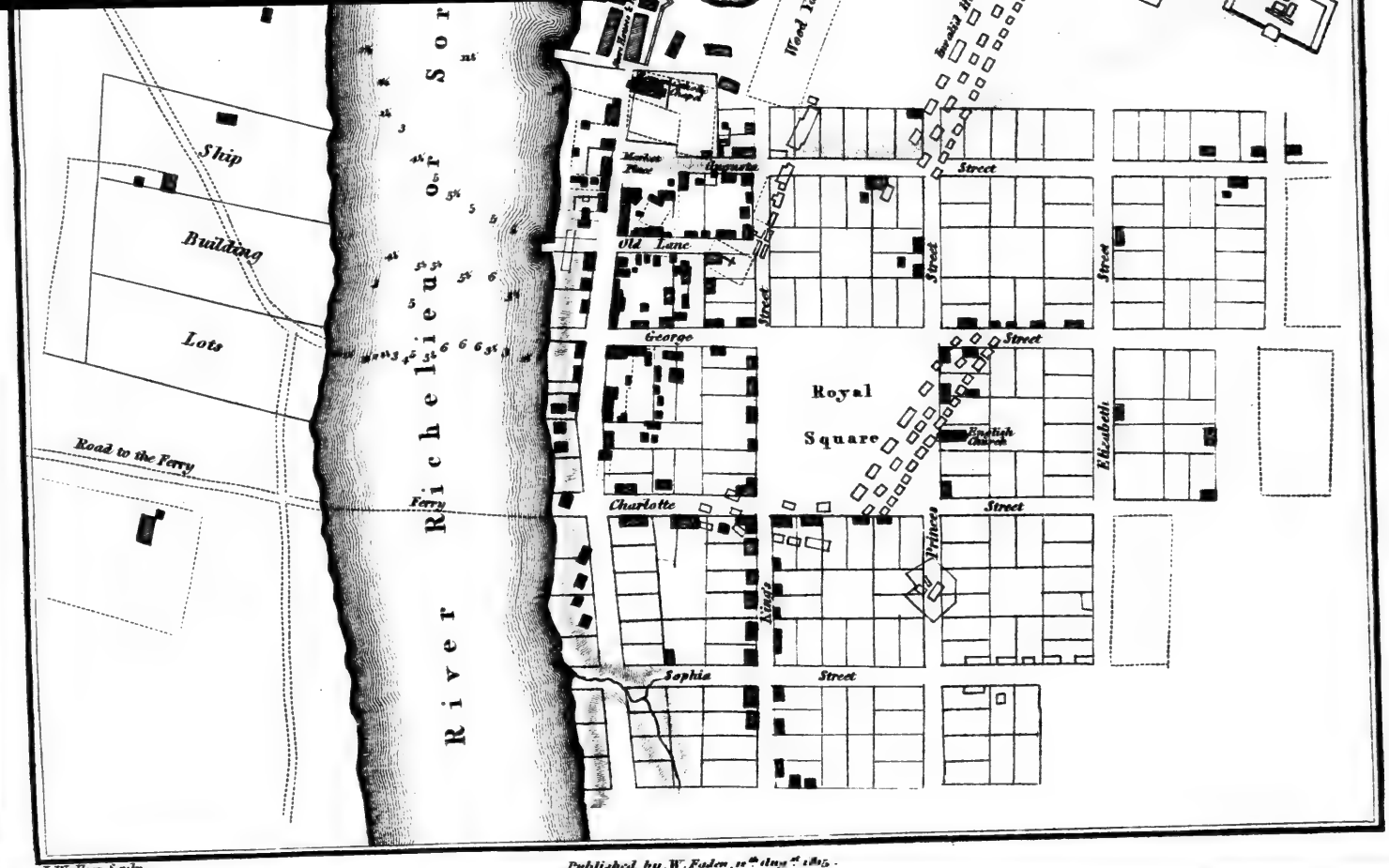

J. Walker Sculp.

Published by W. Faden, 10th Aug.st 1815.

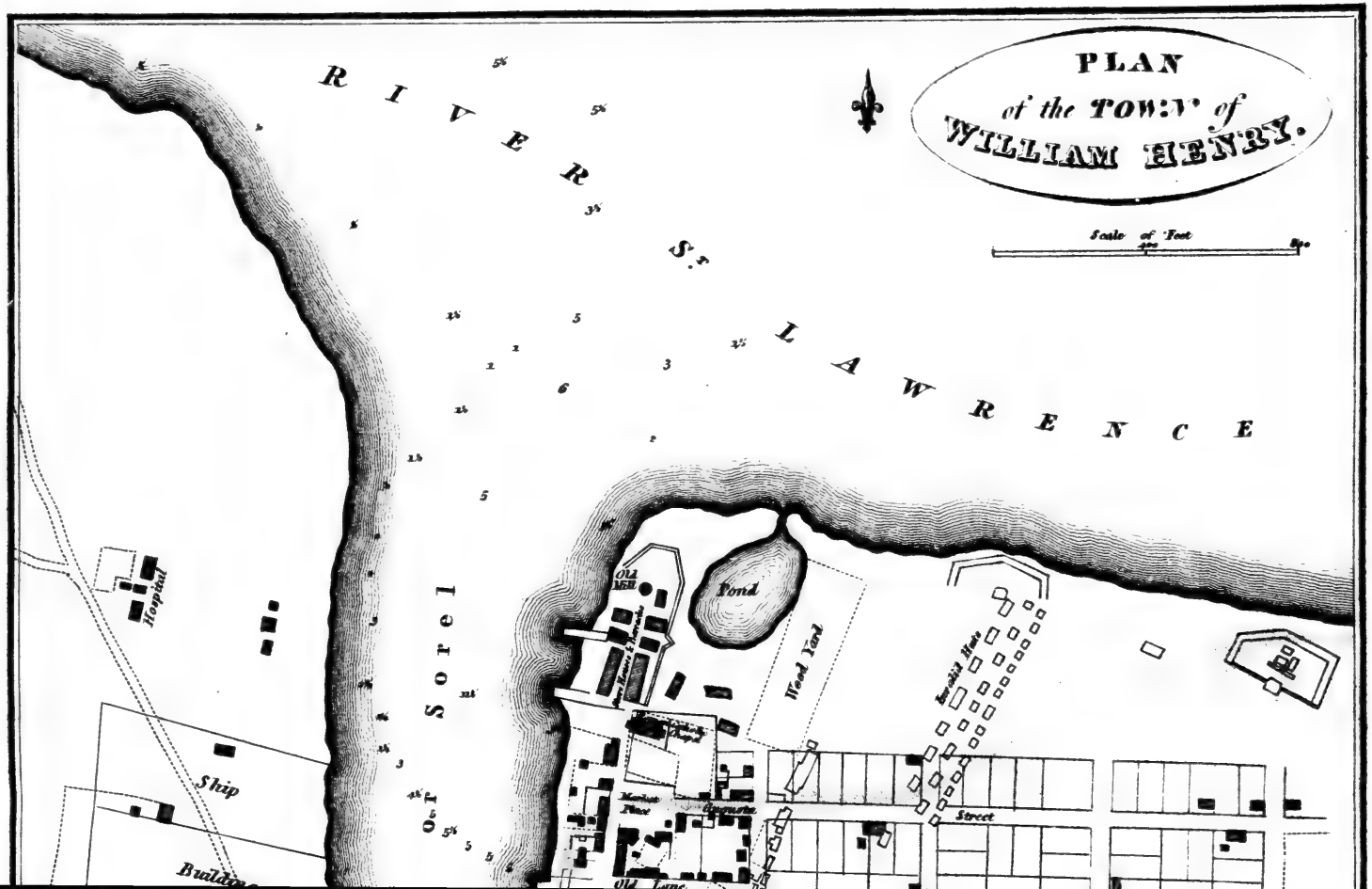
PLAN
of the TOWN of
WILLIAM HENRY.
Scale of Feet
RIVER ST. LAWRENCE
Sorel
Hospital
Ship
Building
Old Mill
Pond
Wood Yard
Barrack Hill
Street
Old Lane

de
po
la
pi
de
viè
de
pr
pla
et
ma
cor
pou
cou
pet
dou
bât
etc.
de
tion
nai
Au
où l
ouv
gers
qu'c
tière
posi
prov

des différentes branches de la famille royale : la population est d'environ 1500 âmes. Devant la ville, le rivage du Richelieu a de dix à douze pieds de hauteur, et il y a près de la pointe deux quais ou lieux de debarquement ; la rivière a en ce lieu 125 toises de largeur, et de deux brasses et demie à cinq et demie de profondeur. Sur le rivage opposé, il y a des places commodes pour construire des vaisseaux, et où l'on en a construit d'un port considérable ; mais depuis peu on a négligé cette branche de commerce, quoique les commodités qu'on a pour s'y livrer pussent faire croire qu'on l'encouragerait beaucoup. A peu de distance d'un petit ruisseau au sud de la ville, il y a une redoute et un hôpital, et un peu plus loin un beau bâtiment en bois, avec des appentis, des jardins, etc., appelé la Maison du Gouvernement ; il sert de résidence au commandant des troupes stationnées dans cette ville, et qui forment ordinairement une ou deux compagnies d'infanterie. Au sud-est de la ville, il y a un terrain élevé, où l'on a eu autrefois intention d'élever quelques ouvrages militaires solides, mais jusqu'ici de légers ouvrages en terre sont les seules défenses qu'on y ait construites. On ne devrait pas entièrement négliger une pareille mesure, car la position étant importante pour la sûreté de la province, et n'étant pas naturellement forte, s'il

fallait repousser une invasion bien dirigée, le secours qu'elle recevrait de l'art la mettrait en état de tenir long-temps contre une force considérable, attendu que c'est un point contre lequel un ennemi entreprenant chercherait, pour plusieurs raisons, à diriger une attaque principale. La ville actuelle de Sorel fut commencée vers 1785, par quelques royalistes, et quelques soldats licenciés qui s'y établirent, et c'est encore la résidence de plusieurs anciens militaires qui vivent de la pension qu'ils reçoivent du gouvernement. Il s'y fait quelque commerce, mais non pas autant que l'on croirait que l'exigerait sa situation à la jonction de deux rivières navigables : le commerce de bois de construction, l'exportation du grain de cette partie du pays, et le commerce d'échange entre les états Américains, pourraient être portés à une grande étendue, et à ce qu'il paraît, produire des avantages considérables. Depuis peu de temps on a établi une poste régulière de William Henry à St. Jean, par laquelle les voyageurs qui vont de Quebec aux nouveaux townships et dans les Etats Unis, peuvent arriver promptement, et trouver toutes les commodités nécessaires, tant en chevaux qu'en voitures, à des prix fixés par le gouvernement de la province. Le Richelieu procurant une communication prompte et facile du territoire Amé-

ricain, jusqu'au centre de la province, mérite l'attention sous plus d'un point de vue. Comme moyen de communication entre les districts fertiles des deux pays, il doit fixer l'attention, mais surtout en ce qu'il forme une entrée principale sur le territoire Anglais, par où l'on pourrait diriger des opérations hostiles avec une rapidité alarmante, et peut-être pendant quelque temps avec des conséquences sérieuses, avant qu'on pût les arrêter et les repousser. On pourra encourager le commerce, et probablement l'étendre avantageusement, aussi facilement qu'on peut se mettre en garde contre les hostilités, dès qu'on connaîtra la possibilité de l'entreprise, et ses résultats. Cette rivière sort du Lac Champlain, et coule au nord, jusqu'à son embouchure dans le St. Laurent, à travers les seigneuries bien cultivées dont nous avons déjà donné la description. Ses bords ont en général de huit a douze pieds de hauteur, et variés de chaque côté par des fermes et de vastes établissemens en très-bonne culture, par des villages propres, bien peuplés et florissans, par de belles églises, de nombreux moulins de différente espèce, de bonnes routes dans toutes les directions, et par tous les autres indices d'un pays habité par une population industrieuse. La navigation se fait par des batteaux, des canots, et d'autres embarcations d'une grande

dimension et d'un grand poids, ainsi que par des radeaux. Depuis sa jonction avec le St. Laurent, des vaisseaux pontés du ports de 150 tonneaux peuvent le remonter jusqu'à douze ou quinze milles. Cette rivière est remarquable en ce qu'elle est beaucoup plus étroite à son embouchure qu'au lieu où elle se forme, et par la diminution graduelle de la largeur de son lit. A son embouchure elle a environ 125 toises de largeur, et à l'exception d'un ou deux élargissemens occasionnés par quelques petites îles qui ajoutent beaucoup à la beauté du coup-d'œil, elle conserve cette largeur jusqu'au bassin de Chambly, dont nous avons déjà parlé; de là jusqu'à l'Ile du Portage, la largeur est de 250 toises; au-delà elle s'élargit du double et continue à s'élargir encore plus jusqu'à St. Jean d'où partent des vaisseaux pour les villes situées sur le Lac Champlain. Du bassin de Chambly jusqu'au St. Laurent le courant est régulier et paisible, et quoiqu'il y ait quelques bas-fonds, ils ne changent rien à l'égalité de son cours; mais depuis le Lac Champlain le courant est plus fort, dans quelques endroits il est assez violent, et dans d'autres brisé par des rapides. Le passage pour les batteaux chargés et autres embarcations qui descendent est en général prompt et n'éprouve pas la plus petite difficulté, excepté celle qui est occasionnée par les rapides.

En remontant, jusqu'à Chambly, il ne faut que le soin ordinaire pour éviter les bas-fonds, mais de là à St. Jean, il faut plus de travail, pour les causes dont nous venons de parler. Le grand nombre d'embarcations de rivière, de canots, etc. avec leurs différens chargemens, aussi-bien que l'immense quantité de bois de construction qui compose les nombreux radeaux qui descendent continuellement, et sur lesquels on apporte chaque été plusieurs centaines de tonneaux de potasse et de vaidasse, et de grandes cargaisons de farine, sans compter ce qu'on transporte par les batteaux, prouve d'une manière non équivoque le prix et l'importance de cette communication. L'Ile Ste. Thérèse, entre Chambly et St. Jean, a environ un demi-mille de largeur, et avec la petite île adjacente, elle fut accordée le 3 Novembre, 1672, au Sieur Dugué ; elle est plate et basse, couverte en partie de petit bois de construction et de brossailles ; mais où elle est défrichée, il y a de bonnes prairies, et de beaux pâturages pour les bestiaux. L'Ile du Portage, un peu au-dessous, n'est d'aucune valeur. Près de l'Ile Thérèse il y a un passage d'eau, où l'on paye un schelling trois sous pour un cheval et une voiture ; sept sous et demi pour un seul cheval, et deux sous et demi par chaque personne ; il y a aussi des passages d'eau en plusieurs autres endroits,

près des grandes routes qui conduisent de Montréal aux nouveaux townships.

La Chenaie (la seigneurie de) est située au nord de la rivière St. Jean ou de Jésus, dans le comté de Leinster ; elle est bornée au nord-est par la seigneurie de St. Sulpice, au sud-ouest par celle de Terrebonne, et au fond par les townships de Kilkenny et de Rawdon ; elle a quatre lieues de front sur six de profondeur, et elle fut accordée le 16 Avril, 1647, à Pierre Legardeur. Ce terrain fut ensuite divisé, et il forme à présent les deux seigneuries distinctes de La Chenaie et de L'Assomption ; la première est la propriété de Pierre Pangman, Ecuyer, et la dernière appartient aux héritiers de feu P. R. de St. Ours, Ecuyer, excepté une petite portion qui est la propriété du Général Christie Burton. La Chenaie joint Terrebonne, et a deux lieues de front. La terre est d'une qualité variée, mais elle est partout passablement bonne, et il n'y en a que très-peu qui soit au-dessous de la médiocrité. On y cultive les espèces ordinaires de grain, et les autres productions du pays, et on recueille d'excellentes moissons ; il y a aussi plusieurs pièces de terre propres à la culture du lin, qui pourrait être portée avec succès à une étendue considérable. Les rivières Achigan et Mascouche, avec plusieurs courants plus petits, ou ruisseaux qui en

forment les branches, l'arrosent très-favorablement; ni l'une ni l'autre rivière ne sont navigables pour les batteaux, mais on y fait descendre du bois de construction jusqu'au St. Laurent. Dans le printemps et l'automne leurs eaux grossissent beaucoup, et dans ces saisons quelques-uns des rapides qui s'y trouvent sont très-violens; mais même dans les temps ordinaires de sécheresse, il est rare qu'il n'y ait pas assez d'eau pour faire marcher les moulins. Sur les bords du St. Jean, de l'Achigan, de la Mascouche, du Ruisseau des Anges, du St. Pierre, et des autres courans, il y a neufs rangées de concessions qui contiennent en tout 456 lots, et qui forment à peu-près la moitié de la seigneurie; plus de 400 de ces lots sont défrichés, bien habités, et bien améliorés. Quoique si bien habités, il n'y a pas un village remarquable; des deux églises, l'une est dédiée à St. Henri et l'autre se nomme La Chenaie. Sur l'Achigan il y a un moulin à grain, et un autre sur la Mascouche, ainsi qu'une scierie. A environ un mille de la Rivière Jésus, il y a un fief, de 18 arpens de front, qui s'étend dans la seigneurie adjacente de l'Assomption, jusqu'aux limites de St. Sulpice, et dont Madame Devienne est propriétaire. Sur les différentes rivières il y a de bons ponts, et deux passages d'eau de La Chenaie, l'un qui conduit à la Rivière des Prairies, où

l'on fait payer un schelling huit sous par personne, et l'autre à l'Ile Jésus, où l'on ne prend que dix sous.

L'Assomption (la seigneurie de) possède plusieurs avantages locaux, et un sol varié, propre à encourager la culture dans presque toutes les branches. Vers le township de Rawdon le terre est plus haute que vers le front, et elle est principalement composée d'une marne jaune, mêlée de sable en quelques endroits, et qui, lorsqu'elle est labourée, devient très-fertile ; mais elle est peut-être encore un peu inférieure aux parties basses, où il y a quelques pièces extrêmement belles, propres à la culture de toute espèce de grain. Sur les hauteurs on trouve du bouleau, du hêtre, et de l'érable d'une grande perfection, avec du pin d'une belle venue ; mais dans les vallées le bois est d'une qualité inférieure, et l'on n'y en trouve que très-partiellement de la meilleure espèce. La Rivière de l'Assomption tombe dans la Rivière St. Jean, et arrose la partie basse : l'Achigan traverse la seigneurie de La Chenaie, entre dans celle de l'Assomption vers le milieu de sa profondeur, y forme un circuit considérable, et ensuite repasse la ligne de division ; la partie supérieure est entrecoupée par des courants plus petits qui contribuent beaucoup à sa fertilité aussi-bien qu'à son ornement L'Assomption et l'Achigan

peuvent passer l'une et l'autre pour de grandes rivières, mais elles ne sont navigables ni l'une ni l'autre, quoiqu'elles servent toutes deux à faire descendre le bois de construction qui se coupe dans les seigneuries et les townships adjacens. Il y a très-peu de propriétés qui surpassent celle-ci pour la proportion des terres cultivées, les quatre cinquièmes étant défrichées et bien habitées : il y a dix rangées de concessions, qui contiennent 1000 lots, sur lesquels il y a près de 700 maisons de toute espèce. Les établissemens les mieux cultivés sont ceux qui sont situés sur les bords des deux grandes rivières. Dans le circuit de l'Achigan, sur un terrain superbe et bien choisi, est la belle église de St. Roc, et il y a autour quelques maisons bien bâties, qui forment le commencement d'un village ; et quoiqu'il ne soit pas encore très-considérable, il y a une bonne école publique. Outre l'église de St. Roc, il y a en a une autre vers le fond de la seigneurie. L'Achigan fait marcher deux moulins à blé et une scierie.

St. Sulpice (la seigneurie de), au nord du St. Laurent, dans le comté de Leinster, est bornée en front par la rivière, au fond par le township de Rawdon, au nord-est par la seigneurie de La Valtrie, et au sud-ouest par celle de l'Assomption ; elle a deux lieues de front sur six de profondeur ; elle fut accordée le 17 Dé-

cembre, 1640, à M. M. Cherrier et Le Royer, et c'est actuellement la propriété du séminaire de St. Sulpice à Montréal. Plus des trois quarts de cette seigneurie sont bien cultivés, et attendu la bonté du sol, la qualité du bois de construction, et son état d'amélioration, elle ne le cède à aucune de celles qui l'entourent. Elle est parfaitement bien arrosée par la Rivière de l'Assomption, l'Achigan, le St. Esprit, le Ruisseau Vacher, la Rivière Rouge, le Ruisseau Point du Jour, et le Lac Ouareau, dont la plupart se déchargent dans l'Assomption après beaucoup de détours, ce qui, dans quelques parties où le terrain est élevé et garni de bois, offre un point de vue vraiment pittoresque et superbe. Les différentes rangées de concessions contiennent plus de 300 lots de différentes dimensions, presque tous habités, et généralement parlant, dans un état respectable de culture ; mais ceux qui sont dans le plus grand état d'amélioration, sont situés sur les bords du St. Laurent, et sur les deux rives de l'Assomption. La seigneurie contient deux églises et deux presbytères et un village ; les différens ruisseaux et les rivières font marcher plusieurs moulins à grain, et plusieurs scieries. Le village est situé au sud-ouest de l'Assomption, et couvre environ un demi mille carré ; il contient de 80 à 90 maisons, outre plusieurs magasins, quelques-uns pour

toutes sortes de marchandises, et d'autres pour le grain, qu'on y amasse en grande quantité pour l'exportation : on envoie aussi de là dans les autres seigneuries, et dans les townships vers l'Ottawa, une grande quantité de marchandises, et plusieurs articles de consommation générale, ce qui en fait une petite place de commerce : les maisons des plus riches habitans sont extrêmement bien bâties en pierre. Il y a plusieurs bonnes routes qui conduisent de ce village dans l'intérieur de St. Sulpice et des seigneuries adjacentes ; et l'on trouve des ponts sur les grandes rivières, à des intervalles convenables.

La Valtrie (la seigneurie de) et son augmentation, dans le comté de Warwick, a la rivière de St. Laurent en front, la seigneurie de St. Sulpice au sud-ouest, celle de La Noraye au nord-est, et le township de Kildare sur l'arrière ; elle a une lieue et demie de largeur sur autant de profondeur ; elle fut accordée le 29 Octobre, 1672, au Sieur de la Valtrie. L'augmentation, de la même largeur que la seigneurie, mais ayant deux lieues et demie de profondeur, fut accordée le 21 Avril, 1734, au Sieur Marganne de La Valtrie ; elles sont restées l'une et l'autre entre les mains des héritiers des propriétaires primitifs. C'est une possession très-précieuse ; le terrain, généralement parlant, est uni depuis le fond jusqu'au St. Lau-

rent, vers les bords duquel il est un peu bas. La qualité du sol varie un peu; mais il est pour la plupart bon et fertile, composé d'une terre légère et grisâtre, d'une marne jaunâtre, ou d'argile mêlée de sable; la presque totalité est en culture, et d'amples récoltes sont le fruit d'un système d'agriculture qui fait honneur aux fermiers. La Rivière de l'Assomption, dont le lit est large mais peu profond, serpente à travers la partie supérieure de la seigneurie, et la partie basse est arrosée par la petite Rivière de la Valtrie, qui tombe dans le St. Laurent. Le froment et les autres grains forment la principale partie des productions disponibles de ce terrain; on récolte une grande quantité de bon foin dans les vastes et excellentes rangées de prairies. Quoique bien habitée, il n'y a cependant pas de village dans La Valtrie; les maisons sont dispersées sur les concessions, et placées en petit nombre sur le bord des routes qui conduisent le long du St. Laurent; l'église, le presbytère, une chapelle, la maison seigneuriale, et quelques autres, sont situées un peu à l'est de la Rivière de La Valtrie; à peu de distance de là est le bois de La Valtrie, qui, même en Canada, est digne d'être remarqué, par la beauté, la hauteur, et la belle venue des arbres de construction de différente espèce qui le composent. La principale route de Quebec à

Montréal passe à travers ce bois, et le long de la rivière, et offre au voyageur en été pendant plusieurs milles, une suite de scènes superbes et romantiques. Outre la grande route, il y en a plusieurs qui conduisent aux seigneuries populeuses situées de chaque côté: ces routes sont coupées à angles droits par d'autres qui conduisent dans Kildare, et qui ouvrent une communication très-commode et très-facile avec les townships voisins. Sur la Rivière de La Valtrie, il y a un moulin à grain et une scierie. La ligne frontière du fond de cette seigneurie n'a été fixée soigneusement que depuis très-peu de temps, qu'on a découvert qu'outre sa profondeur de quatre lieues, il y avait encore un espace d'environ un mille de largeur entre La Valtrie et Kildare, qu'on avait toujours supposé former partie de la concession, et il s'y était établi plusieurs personnes qui tenaient leurs titres du seigneur de La Valtrie; cet espace est très-bien cultivé, et on y a bâti une église et un grand nombre de maisons, par la confiance erronée de tous les partis qu'ils étaient dans les justes limites de la seigneurie. En conséquence de cette usurpation occasionnée dans le principe par un mesurage insuffisant, il se fit un compromis, et le gouverneur et le conseil rendirent un ordre pour accorder la partie cultivée au propriétaire actuel de La

Valtrie, et pour réserver le reste pour l'usage du clergé Protestant, et les dispositions futures du gouvernement. En face de la seigneurie sont les deux Iles de la Valtrie, qui en sont des dépendances.

La Noraye et Dautré, (les seigneuries de) avec leur augmentation, sont situées au nord de la Rivière St. Laurent, dans le comté de Warwick ; elles sont bornées au sud-ouest par La Valtrie, à nord-est par la seigneurie de Berthier, en front par la rivière, et au fond par les seigneuries de D'Aillebout d'Argenteuil et de Ramzay. La Noraye, de deux lieues de largeur sur deux de profondeur, fut accordée le 7 Avril, 1688, au Sieur de La Noraye. Dautré fut accordée en deux portions, l'une à l'ouest, d'une demi-lieue de largeur sur deux de profondeur, au Sieur Jean Bourdon, le 1er Décembre, 1637 ; l'autre à l'est, ayant exactement les mêmes dimensions, le 16 Avril, 1647, aussi au Sieur Jean Bourdon. L'augmentation, sous le titre de Derrière Dautré et La Noraye, ayant la largeur des deux précédentes (trois lieues) et s'étendant jusqu'à la Rivière de l'Assomption, à environ quatre lieues, fut accordée le 4 Juillet, 1739, au Sieur Jean Baptiste Neveu. Le tout est actuellement la propriété de l'Honorable Ross Cuthbert. Le vaste terrain renfermé dans ces différentes concessions, contient une grande

quantité d'excellente terre labourable qui est en général assez unie. Le sol est varié ; en front il est d'une terre légère et rougeâtre, avec un peu d'argile ; vers le fond le sol devient plus fort par le mélange de différentes marnes, et la terre y est forte, grasse et noire. Le bois de construction offre presque toutes les différentes espèces, et il y en a d'une qualité supérieure de chaque espèce, ainsi que de très-bon chêne et de très-bon pin. Le terrain est arrosé convenablement au sud-ouest par les rivières de St. Joseph et de St. Jean, et par le petit Lac Romer ; un peu à l'ouest du St. Jean est un autre petit lac qui se joint à cette rivière par un canal de peu de longueur qui lui assure toujours un courant permanent. Les rivières La Chaloupe et Bayonne traversent le côté du nord-est, et se rendent dans la seigneurie de Berthier ; elles font marcher plusieurs bons moulins à grain et plusieurs scieries. Dans le fond de la seigneurie, vers la rivière de l'Assomption, est une éminence appelée Castle Hill, qui domine une vue variée et superbe du pays d'alentour, et sur laquelle le propriétaire actuel travaille à faire élever une belle maison pour y faire à l'avenir sa résidence. Dans cette propriété la culture a fait de grands progrès ; environ les deux tiers en sont habités, et les parties les plus florissantes sont peut-être les paroisses de Ste. Elizabeth

dans le fond, les bords du St. Laurent, les Coteaux de St. Martin et de Ste. Emilie. Il n'y a point de villages; mais de bonnes maisons, avec des fermes vastes et solidement bâties sont dispersées sur toutes ses parties.

D'Aillebout D'Argenteuil, (la seigneurie de) dans le comté de Warwick, est bornée en front par la rivière de L'Assomption, au sud-ouest par le township de Kildare, au nord-est par la seigneurie de Ramzay, et dans le fond par des terres en friche de la couronne; elle a une lieue et demie de front sur quatre lieues de profondeur: elle fut accordée le 6 Octobre, 1736, au Sieur Jean D'Aillebout D'Argenteuil.

De Ramzay, (la seigneurie de) joint d'Aillebout, et est bornée au nord-est par le township de Brandon; elle a exactement les mêmes dimensions que la précédente; elle fut accordée le 7 Octobre, 1736, à la Dame Geneviève de Ramzay, veuve du Sieur de Boishébert. Ces deux seigneuries sont actuellement la propriété des héritiers de feu l'Honorable P. L. Panet. Ces concessions offrent une bonne terre grasse dans la partie basse; mais dans le fond, vers les montagnes, le sol est ou une argile dure et stérile, que le fermier travaillerait en vain, ou une couche irrégulière de rochers. Il est cependant assez bien boisé, outre les espèces ordinaires de bois de chauffage, en hêtre, en bou-

leau, en érable, avec quelques chênes et quelques pins. Une petite rangée sur la rive occidentale de l'Assomption, forme le seul terrain cultivé dans l'une et l'autre seigneurie.

Berthier, (la seigneurie de) sur la rive nord du St. Laurent, dans le comté de Warwick, avec ses fiefs et ses augmentations, est bornée au sud-ouest, par la seigneurie de Dautré et son augmentation, telles qu'on vient de les décrire; au nord-est par celles de Dusablé ou de New York, et de Maskinongé; au fond par le township de Brandon, et en front par le St. Laurent; elle fut accordée le 27 Avril, 1674, à M. Berthier; l'augmentation fut accordée le 31 Décembre, 1732, au Sieur Pierre L'Etage; la propriété, telle qu'elle est actuellement possédée par l'Honorable James Cuthbert, a deux lieues et trois quarts de front, sur quatre et demie de profondeur. Sur les dix rangées de concessions, qui contiennent 600 lots ou environ, presque tout est entre les mains de tenanciers, mais plusieurs seulement comme bois, et sans être habitées. Le sol en général est bon, excepté vers le fond, où il est plein de rochers et stérile; on trouve dans la concession nommée de St. Cuthbert, une belle terre végétale de plusieurs pouces de profondeur, sur un fond d'argile forte; dans celle du St. Esprit, une marne forte et profonde; dans St. Pierre une terre grasse et

légère ; dans Ste. Catherine, une petite partie en bonne marne, et le reste d'une qualité un peu inférieure ; dans St. Jean, il y a un mélange de différentes espèces qui prises ensemble égalent en fertilité toutes les autres. En front la terre est basse, particulièrement vers la limite du nord-est ; mais la terre labourable est très-fertile, et le reste forme une suite de belles prairies. Les autres parties de la seigneurie sont d'une qualité assez indifférente, et quelques-unes vers la limite de fond sont même stériles et peu propres au labourage. La plupart de ces concessions ont de fort belles fermes ; mais celles où l'on apperçoit la plus grande amélioration sont St. Cuthbert, Le St. Esprit, et St. Pierre, où l'industrie et des soins bien dirigés ont donné au plus grand nombre des fermes une apparence qui offre une idée de l'aisance et même de l'abondance dont jouissent ceux qui les occupent. Le froment forme la principale production de ces terres, mais elles sont propres, généralement parlant, à toute espèce de culture ; et l'on pourrait y récolter en grande quantité les articles importans du chanvre et du lin, si les fermiers voulaient s'en occuper convenablement, et suivre dans leur culture une méthode différente de celle qu'on a suivi jusqu'à présent dans la province. Les Rivières Chicot, la Chaloupe, Bayonne, et la

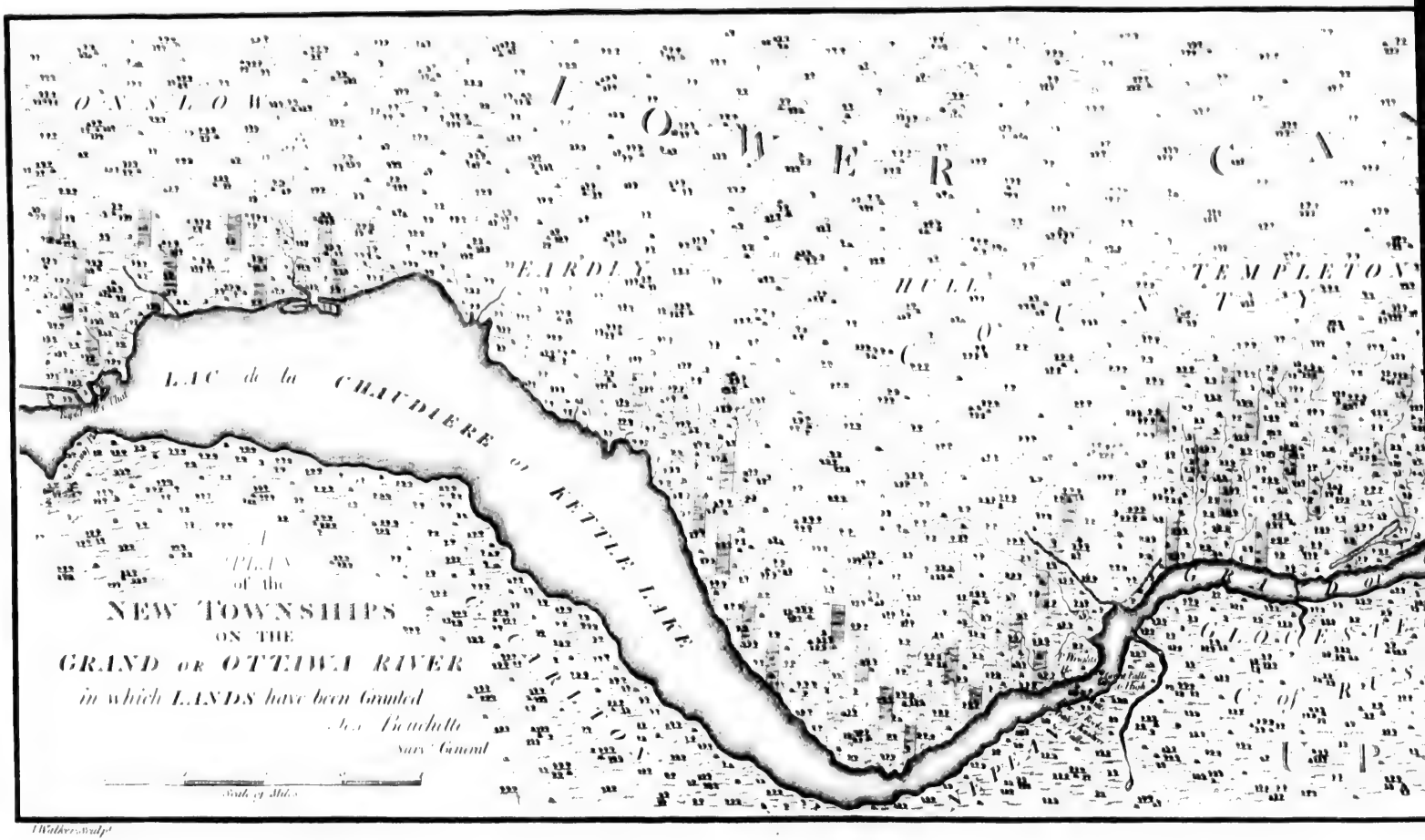

T. Walker Sculp.

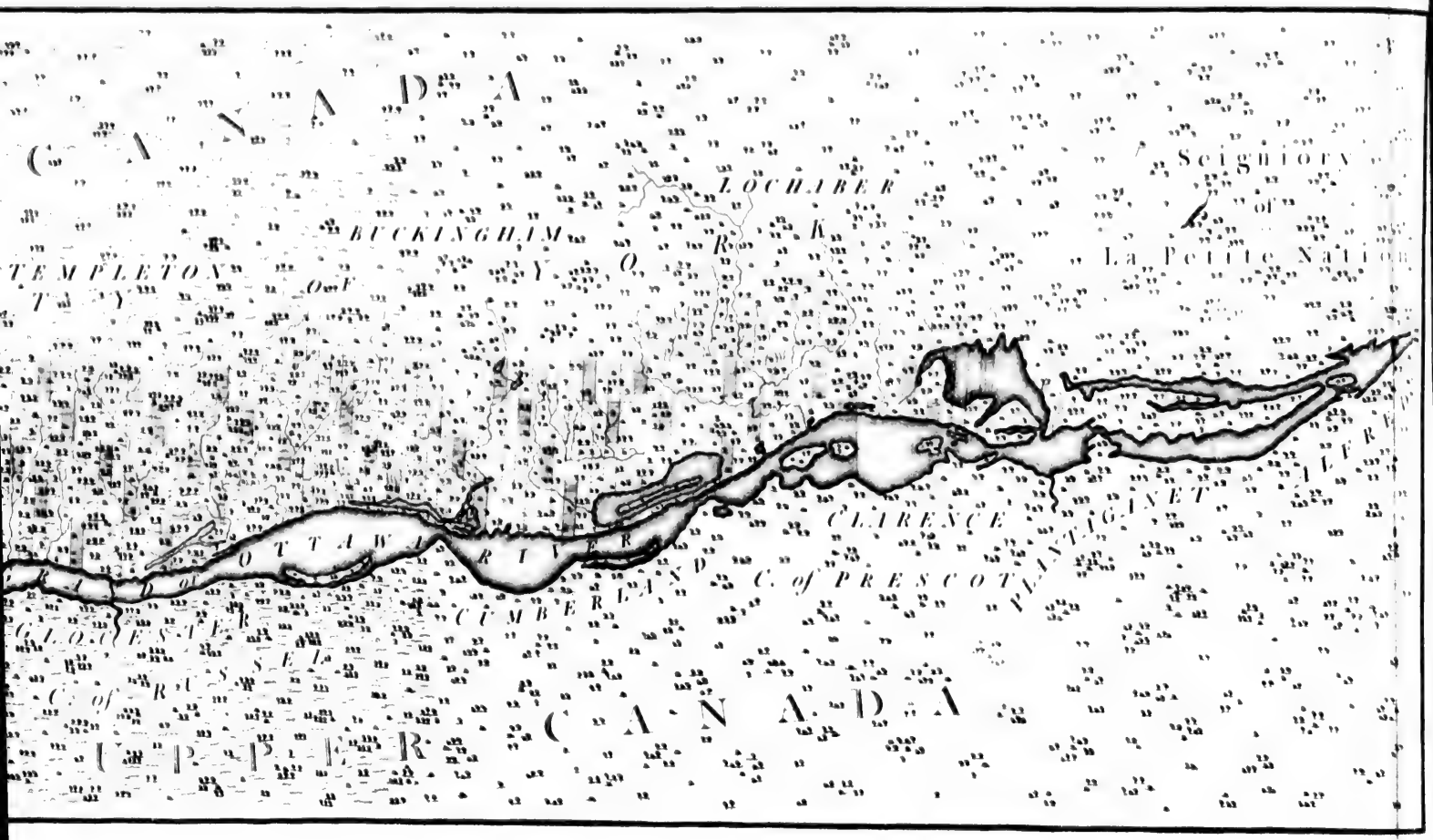
CANADA
LOCHABER
Seigniory
of
La Petite Nation
BUCKINGHAM
TEMPLETON
OTTAWA RIVER
CLARENCE
C. of PRESCOTT
CUMBERLAND
GLOUCESTER
C. of RUSSELL
CANADA
UPPER

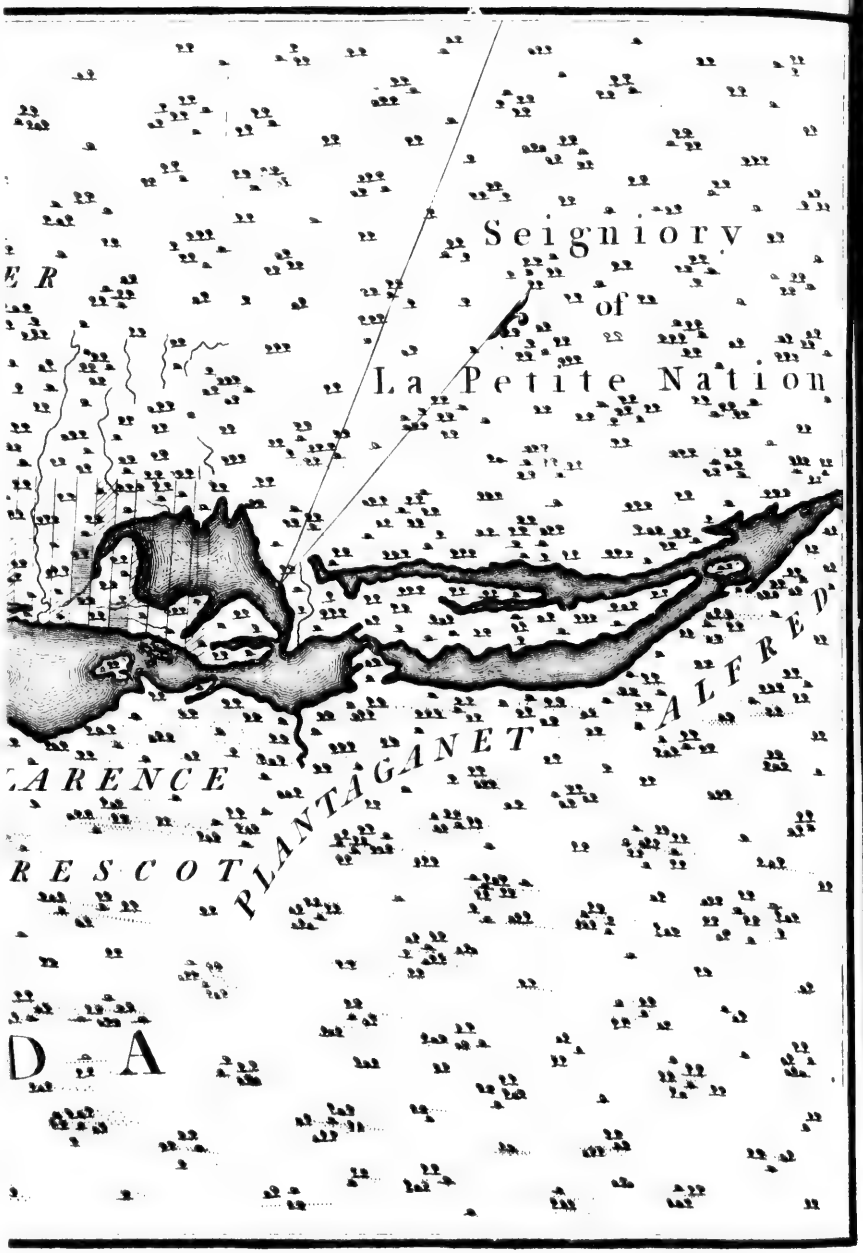
Seigniory
of
La Petite Nation
ER
ALFRED
PLANTAGANET
LARENCE
RESCOT
D A

crique Bonaventure, branche de la dernière, qui s'étend presque à la limite du fond, procurent un arrosement commode et égal ; la première est navigable pour les batteaux jusqu'au moulin seigneurial, à environ deux lieues, mais les deux autres le sont seulement à un mille ou deux de leur embouchure. Près de la Bayonne est une source très-impregnée de sel, de l'eau de laquelle on peut faire et l'on fait quelquefois du sel d'une très-bonne qualité. Sur les rangées les mieux cultivées le bois est presque tout enlevé, mais sur les autres, et dans les districts du fond, il reste encore une grande quantité de bois de chauffage, avec un peu d'érable, de hêtre, et de cèdre. Le village de Berthier est agréablement situé au nord du Chenail du Nord, et forme une rue principale, composée d'au moins 80 maisons ; ou plutôt elles sont quelquefois placées à de longs intervalles sur le côté de la grande route de Quebec ; plusieurs sont extrêmement bien bâties et fort belles. Il y a, outre les habitations, un grand nombre de greniers et de magasins pour toute sorte de marchandises, cet endroit étant une place assez commerçante, d'où les marchandises de manufacture Anglaise se répandent dans les seigneuries populeuses du voisinage, et d'où l'on exporte aussi chaque année une grande quantité de grain. L'église

qui mérite l'attention, non-seulement en ce que c'est un bel édifice, mais encore par l'élégance de sa décoration intérieure, est située a une petite distance derrière la principale rue. Ce village étant environ à moitié chemin entre Montréal et Trois Rivières, sur la route directe des diligences publiques qui ont été établies sur le plan de celles d'Angleterre, entre la dernière place et Quebec, et étant aussi la principale station intermédiaire de la poste, il est devenu une place où il y a un grand concours et un trafic considérable : il y a plusieurs auberges où les voyageurs trouvent toujours des logemens bons et commodes. En traversant le Chenail du Nord, le village avec ses jardins, ses vergers et ses prairies, et les champs cultivés qui l'entourent, forme un assemblage gai et agréable, quoique le pays soit si plat qu'il ne presente aucun de ces airs de grandeur qu'on remarque si fréquemment au nord du St. Laurent, en descendant vers Quebec. En effet il s'élève si peu au-dessus du niveau de la rivière, que dans le printemps, quand la fonte des neiges et des glaces occasionne un gonflement des eaux, il est quelquefois inondé à une grande distance dans l'intérieur, ce qui cause beaucoup de dommage dans le bas des maisons du village, et aux marchandises déposées dans les magasins ; le

débordement a quelquefois été si grand, qu'il a fallu enlever une grande quantité de froment des étages supérieurs des greniers, pour l'empêcher d'être gâté. Le même inconvénient se rencontre à Verchères et dans son voisinage, au sud de la rivière. Outre le village de Berthier, il y en a un autre dans la partie supérieure de la seigneurie, appelé Pierreville, d'environ vingt maisons, toutes de bois. A l'ouest de la Rivière Chicot, et à environ deux lieues dans l'intérieur, est l'église appelée St. Cuthbert, appartenant à une paroisse du même nom qui couvre une grande portion de cette seigneurie et de celle qui l'avoisine au nord-est. Il y a aussi quatre écoles, dont deux sont soutenues par le clergé Catholique Romain. Y compris les villages, les maisons habitées dispersées dans les différentes concessions montent à environ 500, et l'on porte la population totale de la seigneurie à plus de 5000 âmes, ce qui ne passera certainement pas pour une exageration, quand on saura qu'elle fournit 1000 hommes pour la milice. Dans Berthier et ses dépendances, il y a deux moulins à grain, deux scieries, et une manufacture de potasse. La grande route le long du St. Laurent, et les différentes routes qui traversent les concessions, sont parfaitement bien entretenues. Sur les rivières il y a des ponts, tous francs de

péage. Le domaine de Berthier est au sud-ouest de la Rivière de Bayonne, et contient 335 arpens, qui approchent en bonté des meilleurs du district. En front de la seigneurie, plusieurs belles îles forment la limite sud du Chenail du Nord, on les nomme les Iles Randin, Dupas, Castor, etc. Sur Dupas, qui est la plus grande, et qui fut accordée le 3 Novembre, 1672, au Sieur Dupas, il y a une église et plusieurs établissemens florissans ; les autres consistent principalement en prairies et en pâturages. Un peu au sud de ce groupe sont les Iles St. Ignace, l'Ile Madame, l'Ile aux Oies, l'Ile Ronde, et l'Ile de Grâce, qui appartiennent au gouvernement : ces îles et quelques autres à l'ouest, à l'entrée du Lac St. Pierre, sont très-basses, mais couvertes de bon bois de construction ; elles abondent en toute sorte d'oiseaux sauvages, et les intervalles qui les séparent fournissent d'excellent poisson de différente espèce.

La Petite Nation, (la seigneurie de), est située au Nord de la Grande Rivière ou de l'Ottawa, dans le comté d'York ; elle occupe le terrain de deux townships projetés, entre ceux de Grenville et de Lochaber ; elle a cinq lieues de front sur autant de profondeur ; elle fut accordée le 16 Mai, 1674, à Messire François de Laval, Evêque de Pétrée, premier Evêque de

Quebec. C'est actuellement la propriété de J. Papineau, Ecuyer. Toute cette concession, à l'exception d'un petit terrain, est restée couverte de bois ; tout récemment cependant, le propriétaire actuel, gentilhomme de Montréal, et depuis plusieurs années membre du parlement provincial, s'y est retiré dans l'intention de commencer un plan d'amélioration, qui, s'il est suivi, procurera probablement un grand nombre d'avantages que lui promettent sa situation, et d'autres circonstances favorables. Le front est coupé par plusieurs baies de l'Ottawa, et de larges étangs, vers lesquels le terrain est bas, mais d'une excellente qualité, et où il y a des parties de sol qui s'étendent à une grande distance dans l'intérieur, et qui sont propres à la culture de toute espèce de grain, du chanvre, du lin, et de toute sorte d'herbes. Sur les bords de la rivière, une vaste étendue de belles prairies naturelles et des pâturages enrichissent actuellement la terre par leur produit abondant. Les baies et les étangs fournissent en abondance du poisson de différentes espèces, et les terrains voisins du gibier, des canards, des sarcelles, et d'autres oiseaux sauvages en grande quantité. En pénétrant plus avant dans la seigneurie, le terrain s'élève par degré, et il est couvert de bois de construction de la meilleure espèce : les

chênes y sont d'une qualité supérieure, et particulièrement quelques-uns de la plus forte taille, propres à la construction des vaisseaux. La principale chaîne de montagnes, qui se dirige à l'ouest depuis Quebec, jusqu'à ce qu'elle tombe sur l'Ottawa, traverse La Petite Nation vers le milieu : au-delà le reste de la concession n'a été examiné qu'en partie, mais la qualité de la partie qui a été observée est bien inférieure à celle du sud, quoique les différentes sortes de bois de construction paraissent conserver leur supériorité, ou au moins n'en perdre que très-peu. De la chaîne de montagnes, et des hauteurs, sortent plusieurs courans, qui se répandant dans différentes directions arrosent les vallées ou se rendent à la grande rivière ; mais ils sont trop peu considérables pour servir à autre chose qu'à arroser le pays ou à faire marcher des moulins.

Les Iles Bouchard, situées en front des seigneuries de Verchères et de Contrecœur, dans le St. Laurent, furent accordées le 29 Octobre, 1672, au Sieur Fortel. Elles ont toutes ensemble environ cinq milles de longueur, sur un demi-mille de largeur. On y trouve quelques bonnes prairies, et de bons pâturages ; le reste est couvert de bois, parmi lequel il y a de beaux arbres de construction. Dans toutes ces îles le sol est excellent.

Ayant ainsi achevé la description abrégée de toutes les tenures féodales du district de Montréal, je parlerai maintenant des concessions qui ont été faites par le gouvernement Anglais, en roture libre et commune, sous le titre de

TOWNSHIPS.

KILDARE est situé dans le comté de Warwick, et sur le derrière de la seigneurie de la Valtrie ; il fut érigé en township par lettres patentes de 24 Juin, 1803*, et une partie des terres qu'il contient, équivalentes à un quart du township, furent accordées à P. P. M. de la Valtrie, et à ses associés ; cette concession appartient à présent aux héritiers du dit de la Valtrie, et à la veuve de William Vondenvelden, Ecuyer. Ce township a douze rangées de concessions, mais il n'a que treize lots de largeur †.

* Comme nous donnerons dans l'appendice une liste des différentes concessions en roture libre et commune, faites depuis l'année 1796, sous le grand sceau, dans les terrains qui sont actuellement érigés en townships dans la province du Bas Canada, où nous spécifier ∨ ∪par qui chacune d'elles a été faite, quand, à qui, en quelle quantité, avec la proportion des réserves de la couronne et du clergé, il est inutile d'en donner ici le détail particulier. Le lecteur aura donc la bonté d'y avoir recours pour tout ce qui concerne les concessions originales des townships. Dans cette description, lorsqu'on peut nommer les individus, ce sont les propriétaires actuels de grands terrains, ou par achat ou autrement.

† Pour éviter de répéter les dimensions des townships et leurs soudivisions, on va les donner ici d'une manière précise.

Aucune partie n'a encore été cultivée, quoique le sol paraisse être d'une qualité supérieure, et qu'il y en ait de propre au chanvre et au lin, aussi-bien qu'à toute sorte de grain. La plupart du bois de construction est bon. Le township est arrosé par une partie de la Rivière de L'Assomption, et par quelques courants inférieurs.

Le contenu le plus exact de dix milles carrés, dimensions ordinaires d'un *township intérieur*, telles quelles sont prescrites par les ordres d'arpentage, est de 61,000 acres, non compris l'octroi ordinaire de cinq acres par chaque cent pour les grands chemins. Cette quantité est renfermée dans une étendue de dix milles et cinq chaines de longueur, sur dix milles, trois chaînes, et cinquante chaînons de largeur perpendiculaire ; ou de telles autres longueur et largeur qui peuvent y être équivalentes. Un township rectangulaire de cette dimension contient onze concessions ou rangées de lots, chaque lot ayant 73 chaînes et cinq chaînons de longueur, et 28 chaînes, 75 chaînons de largeur. Chaque rangée est divisée en 28 lots, ensorte que chaque township contient 308 lots de 200 acres, avec l'octroi pour les grands chemins. De ces lots 220 sont accordés aux habitans, et les 88 autres sont réservés pour la couronne et le clergé protestant. On peut de même observer que la quantité qui approche le plus du contenu de neuf milles de largeur, sur douze milles de profondeur, dimension ordinaire d'un township de rivière, est de 67,200 acres, non compris l'octroi pour les grands chemins. Ceux-ci renferment une étendue de 728 chaînes de largeur, sur 969 chaînes et 60 chaînons de longueur, ou toute autre longueur et largeur équivalente. Un township rectangulaire de cette dimension, contient douze concessions ou rangées de lots, chaque lot ayant 80 chaînes et 80 chaînons de longueur, et 26 chaînes de largeur, et dans chaque rangée 28 lots, faisant en tout 336 lots de 200 acres, avec les grands chemins. Dans ce nombre 240 sont accordables aux habitans, et les 96 autres sont réservés comme nous l'avons dit précédemment.

Rawdon, dans le comté de Leinster, joint Kildare au sud-ouest. C'est un township plein, dont une très-petite partie a été concédée ou même arpentée. La surface en est inégale, pleine de rochers en plusieurs endroits, mais dans d'autres on trouve de bonne terre sur laquelle on pourrait cultiver du grain avec avantage, et même du chanvre et du lin dans quelques parties. Sur les hauteurs, l'érable, le hêtre et le bouleau forment la plus grande partie du bois de construction; le cèdre et la pruche blanche abondent dans les terres basses. Il est arrosé par plusieurs petits courans.

Kilkenny et Abercrombie sont au sud-ouest de Rawdon; ils ont été l'un et l'autre arpentés, mais vu la mauvaise qualité du sol, qui n'est en effet susceptible d'aucun moyen d'amélioration, au moins de ceux que les habitans pourraient mettre en usage, quelques personnes qui y avaient obtenu des concessions, ont eu la permission, d'après ces considérations, de placer leurs terres dans le township d'Acton.

Chatham est situé au nord de la Rivière Ottawa, dans le comté d'York, et est borné à l'est par la seigneurie d'Argenteuil, à l'ouest par Grenville, et au fond par Wentworth. Il a été arpenté, divisé en lots de ferme, et tout concédé. Le Colonel Robertson, qui en a obtenu la plus grande partie, s'est occupé avec ardeur

de favoriser de vastes établissemens le long de la rivière, où le sol est varié et bon, et propre au grain, au chanvre, au lin, et à la plupart des autres productions, ce qui est aussi le cas dans la plus grande partie du township. Il y a aussi plusieurs prairies d'une belle étendue, et de riche pâturages. Dans le fond, le terrain est brisé et inégal, la terre d'une qualité inférieure, et encombrée de rochers et d'autres obstacles à la culture. Le bois de construction est en général de la meilleure espèce, et il y a beaucoup de pins et de chênes propres pour la marine. Sur le bord de l'Ottawa il y a une bonne route, qui est la principale de Montréal aux townships supérieurs situés sur le bord de cette rivière. La Rivière du Nord et plusieurs courans plus petits l'arrosent; sur la première, le bois de construction qu'on coupe dans ce township, et dans quelques-autres du voisinage, flotte jusqu'à l'Ottawa. En face du township il y a quelques petites îles, et les intervalles qui les séparent forment plusieurs rapides.

Wentworth est situé sur les derrières de Chatham, et il a toutes les dimensions d'un township intérieur, et un quart environ est soudivisé et concédé. La plus grande partie de ce terrain est montagneuse et pleine de rochers, et très-peu propre à l'agriculture; mais sur les trois premières rangées, qui forment tout ce qui

a été arpenté jusqu'à présent, la terre est d'une qualité passablement bonne, mais il n'y a point encore d'établissement formé sur aucune partie. Quoique rien ne puisse encourager fortement à la culture, cependant ce township produit en abondance d'excellent bois de construction pour la marine, avec l'avantage d'un transport facile par la Rivière du Nord qui l'arrose, aussi-bien que plusieurs autres courans et petits lacs.

Grenville, y compris un morceau de terre qui y a été joint depuis la concession primitive, forme le second township à l'ouest de l'Ottawa; il est situé entre la seigneurie de La Petite Nation et Chatham, et il est borné par derrière par les terres non encore arpentées du township d'Harrington. Il ressemble beaucoup à Chatham pour la nature du sol et pour l'espèce et la qualité du bois de construction. Une grande partie en a été concédée à Archibald M'Millan, et à d'autres émigrés d'Ecosse; mais il y en a très-peu à présent qui soit cultivé.

Lochaber, au nord de l'Ottawa, entre le seigneurie de La Petite Nation, et le township de Buckingham, dans le comté d'York, a été arpenté en partie; 13,261 acres furent concédés, en 1807, à Archibald M'Millan et à d'autres émigrés d'Ecosse: il n'y a que très-peu de cette portion qui soit cultivé. Le long du front, la rivière forme plusieurs baies pro-

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

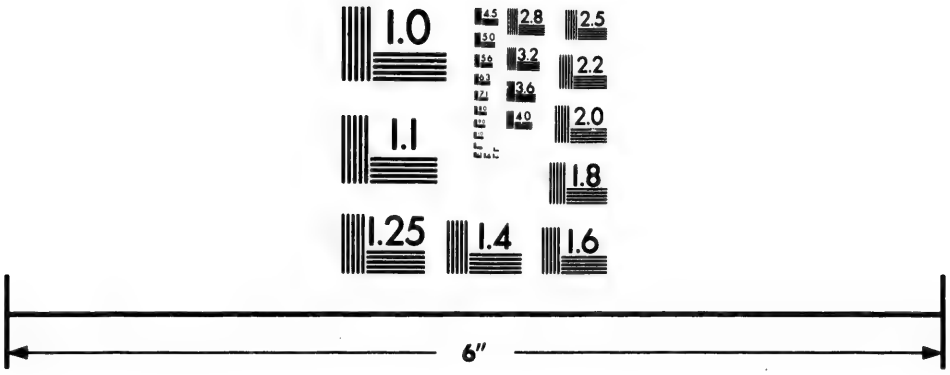

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

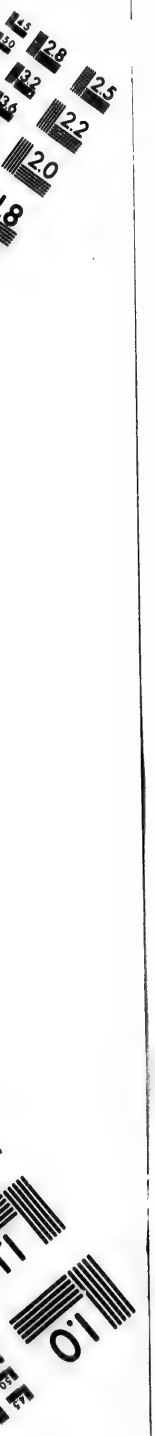
2.8
2.5
2.2
2.0
1.1
1.0

fondes, et de ce côté la terre est si basse qu'elle est souvent inondée ; mais si les établissemens des environs devenaient nombreux, on pourrait élèver des chaussées pour arrêter les eaux ; cette partie formerait alors de bonnes prairies, et à peu de distance vers l'intérieur, une grande partie deviendrait de bonne terre labourable. En s'avançant vers le fond le terrain est brisé et inégal jusqu'à la chaîne de montagnes, au-delà de laquelle il n'y a rien qui puisse être amélioré, au moins dans le voisinage. La plus grande partie du bois de construction de ce township, tant le chêne que le pin, est propre pour la marine. Plusieurs rivières et ruisseaux y serpentent ; aucune des premières n'est navigable pour les batteaux, quoiqu'on puisse y faire flotter du bois de construction jusqu'à l'Ottawa, qui en cet endroit s'élargit beaucoup, et renferme plusieurs îles toutes bien couvertes de bois, dont la plus grande a un mille de long et environ un quart de mille de large.

Buckingham, sur la rive nord de l'Ottawa, dans le comté d'York, joint Lochaber ; quatre rangées en ont été arpentées, et un peu plus d'un quart a été concédé. Sur le bord de la rivière, le terrain est bas, et à raison de plusieurs grandes baies et grands étangs qui s'avançent au loin dans cette partie, elle est souvent submergée ; mais hors de là, il y a d'excellentes

prairies, et aussi d'autres terres passablement bonnes pour d'autres usages. Dans le fond le sol est assez indifférent, et dans certains endroits si inégal et si pierreux qu'il n'est propre à aucune espèce de labour. Le township est arrosé par plusieurs petits ruisseaux qui descendent du fond dans l'Ottawa. Quelques familles se sont établies sur des terrains agréables, vers le front du township, et elles se livrent aux travaux de l'agriculture avec succès, et avec une apparence favorable d'amélioration.

Templeton est voisin de Buckingham ; environ la moitié en a été accordée à Archibald M'Millan et à d'autres, ses associés ; mais il n'y a encore que peu de personnes qui s'y soient établies. Le terrain qui avoisine l'Ottawa est assez bas ; mais le sol en est passablement favorable à la production de plusieurs espèces de grain, et de fruits les plus utiles. La plus grande partie du bois de construction consiste en hêtre, en érable, en bois blanc, en pin, et en chêne, outre du cèdre, et de la sapinette sur les terrains bas. Il est bien arrosé par la Rivière Gatineau, la Rivière Blanche, et quelques courans plus petits.

Hull joint Templeton à l'ouest. En 1806 un quart de ce township fut arpenté et accordé à Philémon Wright et à ses associés. Cette por-

tion est située sur un grand détour que forme l'Ottawa, et comme les montagnes aboutissent à la rivière et que la terre qui est derrière n'est pas labourable, toute la portion est située vers le front. Le sol est d'une bonne qualité moyenne, propre en général à tous les travaux du fermier : la partie qui est cultivée produit de bonnes récoltes de toute sorte de grains, etc. Environ trente familles y sont établies, et tiennent leurs fermes dans un état respectable de culture et d'amélioration progressive. Le bois de construction est pour la plupart de la meilleure qualité, le chêne est propre pour la marine, et la plupart des pins peuvent servir à faire des mâts considérables. Mr. Wright, comme chef du township, s'est montré infatigable à procurer l'accroissement et la prospérité de cet établissement naissant. A la vue des progrès qu'on y a déjà faits, il mérite les plus grands éloges pour la manière dont par son propre exemple et ses encouragemens, il les a favorisés, et pour s'être lui-même établi sur les lieux. Il fait un commerce très-étendu de bois de construction, et il conduit grande manufacture de potasse et de vaidasse ; il y a établi une école, érigé une chapelle, et il a adopté plusieurs moyens pour exciter l'industrie, et pour assurer l'aisance et le bonheur de toutes les classes de sa petite société. Sa propre habitation est agréablement

située à l'extrémité orientale du township, sur le bord de l'Ottawa; tout auprès il y a un court portage, et presque en face il y a quelques petites îles qui obstruent beaucoup et qui arrêtent le cours de la rivière: du côté opposé, une chute de vingt-six pieds de hauteur, forme une agréable perspective; un peu au-dessus de cette place il y a un banc de rochers qui s'étend presque à travers la rivière, et la chute de La Petite Chaudière. Les townships situés sur l'Ottawa abondant en bois de la plus belle venue soit pour la construction des vaisseaux, les mâts, les planches, ou le merrain, il est bon de remarquer que Montréal et Quebec en tirent une très-grande quantité, non-seulement de ceux qui sont situés sur la rive nord, mais aussi de ceux qui sont au sud, dans la Province Haute; et il en descend des radeaux par les rivières Rideau et Petite Nation dans l'Ottawa. Une route qui conduise de la première aux établissemens dans le voisinage de Kingston deviendra bientôt d'une grande nécessité, par l'accroissement de la population, et l'importance de ce district. C'est donc un objet digne de l'attention du gouvernement de cette province d'accorder tous les encouragemens propres à en faciliter la construction immédiate: une fois terminée, une communication plus directe et plus courte que la présente sera ouverte des

townships de derrière à Montréal, pour y en transporter les productions à un marché certain.

Eardley et Onslow sont les deux derniers townships sur l'Ottawa qui aient été arpentés, et où l'on ait fait des concessions partielles, quoique plusieurs autres soient projetées, et qu'on leura it donné des noms. Le devant de l'un et de l'autre s'étend le long du Lac Chaudiere ou Kettle Lake. Les terres qui ont été examinées dans le premier se sont trouvées être d'une nature favorable; plusieurs parties sont propres au chanvre et au lin, aussi-bien qu'au grain; mais on n'y a encore formé aucun établissement. Les principales chaînes de montagnes à l'ouest se terminent à la rivière dans le voisinage. Dans le dernier township, la première rangée et une partie de la seconde n'offrent qu'une couche presque continuelle de rochers plats à peine couverts de terre, excepté quelques lots qui ont été concédés; la troisième et la quatrième rangée paraissent être de très-bonne terre, qui deviendrait bientôt profitable par une culture soignée; mais la cinquième et la sixième sont pauvres et marécageuses, ne valant pas la peine d'être desséchées, et elles sont couverte de sapinette et d'autres bois de peu de valeur. A l'extremité occidentale de ce township se trouve un des rapides nombreux de l'Ottawa, nommé le Rapide des Chats.

Newton, dans le comté d'York, situé entre les seigneuries de Rigaud, de Soulange, et de New Longeuil, est d'une forme irrégulière, et situé très-avantageusement, auprès des établissemens de la Province Haute. A l'ouest la terre est d'une qualité supérieure, et peut produire toute sorte de grains; on peut aussi en employer plusieurs parties avec grand avantage à la culture du chanvre et du lin. La partie orientale est beaucoup plus basse, et on y trouve çà et là quelque terrain marécageux; il n'y a pas cependant de vrais marais, et si les terrains bas qui sont un peu humides, étaient soigneusement saignés et desséchés, ils offriraient un excellent sol, et fourniraient des prairies abondantes et des pâturages, aussi-bien que de bonne terre labourable. Sur les parties les plus élevées, le principal bois de construction consiste en érable, en bouleau, et en hêtre, sur les autres on trouve du cèdre, de la pruche rouge, de l'aune et de la sapinette. Comme les concessions de ce township sont toutes récentes, il n'y a que quelques lots qui soient cultivés; mais la bonté de la situation, et plusieurs autres avantages locaux y attireront probablement bientôt des habitans en bien plus grand nombre. Les principaux propriétaires sont l'Honorable A. C. de Lotbinière, Saveuse de Beaujeu, Ecuyer, et Mr. John M'Nider.

Godmanchester est situé au sud du Lac St. François, dans le comté d'Huntingdon; il est borné au fond par la Rivière Chateauguay qui le sépare d'Hinchinbrook, et par une petite partie de la Ligne de la Province, ou le 45e degré de latitude nord, qui forme la frontière entre les états Anglais et Américains. Ce township fut formé en 1785, et l'on y assigna des terres aux officiers et aux soldats des corps Canadiens licenciés. Il est divisé en cinq rangées, et ces rangées en lots qui différent un peu des dimensions ordinaires, ayant 18 chaînes de largeur, et 105 de profondeur. La totalité est concédée, quoiqu'il n'y en ait encore qu'une très-petite partie d'habitée, laquelle est vers le bord du lac, où l'on aperçoit de temps en temps quelques maisons à des distances considérables les unes des autres; il y a aussi quelques établissemens sur le bord du Chateauguay. Vers le front du township le terrain est bas et plat; mais le sol est généralement bon, quoique humide en quelques endroits; en avançant dans l'intérieur, et en tirant vers le Chateauguay, il est bien supérieur, et propre à tous égards à la culture de toute sorte de grain, du chanvre, du lin, et des autres productions du pays. Le bois de construction est de la première qualité, et il en reste encore beaucoup, quoiqu'on en ait coupé et porté aumarché d'immenses quantités. Sur

la rive nord du Chateauguay il y a une bonne route, qui conduit dans l'état de New York. Parmiceux qui possèdent une grande étendue de terre dans ce township, sont les héritiers de feu Alexandre Ellice, Ecuyer, qui conservent maintenant 25,900 acres que ce particulier avait achetés, et qui lui furent ensuite assurés par lettres patentes. Contigu à Godmanchester, à l'ouest, est un espace réservé pour l'usage des Indiens domiciliés de St. Régis, et communément appelé les Terres Indiennes : il forme un triangle borné par le Lac St. François, Godmanchester, et la ligne du 45ᵉ degré ; le côté du lac a environ dix milles, et celui de la ligne douze milles et demie. La terre est d'une qualité supérieure, et bien garnie de beau bois de construction ; mais elle est fort négligée par les propriétaires, et il n'y a pas d'autres établissemens que quelques-uns des leurs autour du village, qui est très-bien situé, à l'extrémité occidentale de cet espace, et tout près du St. Laurent. La ligne frontière traverse cet espace par le milieu, et de là elle coupe la rivière au milieu de son canal. Il est à regretter que le village de St. Régis soit ainsi situé, à raison de l'animosité que cela occasionne souvent entre les individus de la même tribu, par ce que les habitans des cabanes d'un côté appartiennent à un pays qu'on peut appeler différent de celui

de l'autre côté. Durant la dernière guerre avec l'Amérique, une partie épousa la cause de chaque nation belligérente, mais quelques-uns plus prudens restèrent neutres ; il s'ensuivit des querelles et l'effusion du sang ; et véritablement nulle précaution n'aurait pu empêcher de tels événemens parmi tant d'esprits turbulens et indomptés qui vivaient ensemble, et qui se croyaient d'une importance politique pour les puissances en guerre. Environ cinquante maisons, ou pour parler plus proprement, cinquante cahutes, une église, une chapelle, et une maison pour le prêtre Catholique qui réside avec eux comme missionnaire, composent leur village. Les habitations sont pauvres, mal bâties, et extrêmement malpropres ; il y a de petits jardins qui en dépendent, ou plutôt des enclos, où ils cultivent du maïs et des pommes de terre, ce qui joint à ce qu'ils récoltent sur la Petite Ile St. Régis, et sur quelques autres du St. Laurent, près du village, qui sont leur propriété, et au produit de la pêche, et de la chasse, forme tous leurs moyens de subsistance ; parce que l'indolence, qu'ils prennent pour un esprit d'indépendance, anéantit en eux toute idée d'améliorer leur condition par les profits de l'agriculture. Le gouvernement Américain a fait pour eux une semblable réserve de ce côté de la ligne frontière.

Hinchinbrook est dans le comté d'Huntingdon, sur la ligne frontière ; il joint la seigneurie de Beauharnois au nord-est, et il est séparé de Godmanchester par la Riviere Chateauguay. Presque tout ce township est concédé. A partir de la ligne de la province vers le nord, il y a trois rangées pleines ; mais le reste est divisé plus irrégulièrement, et approprié aux réserves de la couronne et du clergé, en grandes portions, ou blocs, suivant l'expression technique. Le terrain est un peu inégal, mais le sol est excellent, excepté quelques parties marécageuses, qui sont couvertes de cèdre, de pruche blanche, et de sapinette. Les grandes monticules, ou élévations de terrain, sont garnies de bon bois de construction, tels que hêtre, érable, bouleau, pin, chêne, une espèce de noyer, et bois blanc. Vers le Chateauguay, dans quelques endroits, le terrain s'abaisse et forme des vallées et des pentes douces, où il y a de belles grandes prairies, bien arrosées par plusieurs branches de cette rivière. A présent le township ne contient que peu d'habitans, dont quelques-uns sont établis dans des fermes florissantes sur le bord de la rivière, et d'autres dans des situations très-avantageuses, le long de la frontière, où il y a plusieurs routes qui se rendent dans l'état de New York. Il reste encore une immense quantité de bois de construc-

tion dans ce township, quoique depuis plusieurs années, on en ait coupé considérablement, qu'on a fait descendre par les radeaux sur le Chateauguay, jusqu'à Montréal et Quebec.

Hemmingford, dans le comté d'Huntingdon, est aussi situé sur la ligne frontière, ayant au nord-ouest la seigneurie de Beauharnois, et celle de La Colle au nord-est. Ce township a été disposé en établissemens clos, c'est-à-dire pour être accordé par lots particuliers, à condition d'en prendre possession immédiatement, et de commencer à les améliorer : sa situation, aussi-bien que celle d'Hinchinbrook, et généralement de tous ceux qui sont le long de cette ligne de la frontière, mérite toute sorte d'attention et d'encouragement. Les avantages politiques des mesures propres à accroître les établissemens et la population de cette partie du district, paraîtront évidens, si l'on se rappelle que chaque mâle, depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante doit devenir milicien. Il y a cinq rangées complètes de lots de 200 acres, et le reste du township est divisé de la même manière qu'Hinchinbrook ; mais une partie de ces réserves a été louée à bail. Quoique la surface soit très-inégale, et que plusieurs chaînes très-hautes s'élèvent dans plusieurs directions, avec plusieurs endroits où il y a de grandes veines de rocher plat, un peu au-dessous de la surface,

il y a néanmoins plusieurs pièces où le sol est d'une qualité fertile et supérieure, et propre à la culture du grain, du chanvre, du lin, et enfin à toute espèce de culture. Au nord-ouest et au nord-est, on trouve quelques marais abondamment couverts de cèdre, de pruche blanche tamaraque et d'arbres de même nature. Sur les hauteurs le bois de construction est de la meilleure espèce, et consiste en hêtre, en érable, en orme, en bouleau, etc.; le long de la seconde rangée on trouve du chêne et du pin, très-forts et d'une bonne qualité. Ce township est très-bien arrosé par la petite rivière de Montréal, qui tombe dans le Richelieu, et par plusieurs petits courans qui descendent des hauteurs dans le Chateauguay. Sur les différens courans il y a plusieurs moulins à grain et scieries. Parmi le grand nombre de routes qui le traversent, la plupart sont assez mauvaises et ne sont praticables que dans l'hiver, lorsque la gelée les a rendues fermes et solides.

Sherrington est un township irrégulier, situé entre les seigneuries de La Salle et De Lery, dans le comté d'Huntingdon, borné au sud-ouest par Beauharnois et Hemmingford, et au nord-est par la seigneurie de la Prairie de La Magdeleine. Ce terrain offre beaucoup de variété, tant pour la qualité du sol que pour les espèces de bois de construction. Au sud-ouest il

s'élève en pente douce dans plusieurs endroits, et forme des éminences considérables : dans cette partie il y a différentes sortes de sol, mais il est presque tout assez bon, et couvert abondamment de hêtre, d'orme, d'érable, de bois blanc, et de frêne blanc. Au nord-est il y a plusieurs marais dont quelques-uns sont couverts de frêne noir, et d'autres de cèdre, etc.; ceux qui sont couverts de frêne deviendraient bientôt propres à la culture, et en les saignant, ils formeraient de très-bonnes prairies. La rivière la Tortue serpente à travers ce township, et avec plusieurs courans plus petits, l'arrose convenablement ; elle n'est pas navigable pour les batteaux, mais les radeaux descendent jusqu'aux moulins de La Tortue. La 11e, la 12e, la 13e, et la 14e rangée sont habitées par des Canadiens, qui tiennent originairement leurs titres de Mr. Sanguinet, propriétaire de La Salle, par une croyancee rronnée que ces rangées étaient dans ses limites. Vers la 8e et la 9e rangée, il y a un petit établissement de douze familles Anglaises, qui ont fait de grandes améliorations, et qui ont mis leurs fermes dans un état très-florissant, attendu le peu de temps qu'il y a qu'elles en ont pris possession. La route de La Tortue à Hemmingford passe par Sherrington, et il y en a aussi une autre qui conduit à l'établissement de Douglass. Ce township, entouré comme

il l'est d'établissemens bien cultivés, et possédant en lui-même de grandes ressources pour les habitans, deviendra probablement dans quelques années un terrain très-fertile et très-précieux. Les principaux propriétaires sont Mgr l'Evêque de Quebec, l'Honorable F. Baby, et Mr. M'Callum de Quebec, qui a acquis sa portion de l'Honorable John Young.

Sutton est situé sur la ligne frontière de la province, dans le comté de Bedford, ayant la seigneurie de St. Amand à l'ouest, le township de Potton à l'est, et celui de Brome au nord. Il est composé en général de très-bonne terre, où la culture dans toutes les branches peut être portée à un degré avantageux, excepté dans quelques endroits marécageux qui pourraient cependant être aisément desséchés, et former ensuite de très-bonnes prairies. Le principal bois de construction consiste en frêne, en orme, en érable, et en hêtre; et les parties basses offrent les espèces qu'on trouve ordinairement sur les terrains humides, telles que le cèdre, la pruche blanche, la sapinette, etc. Il est arrosé par la rivière Missisqui, qui le traverse à l'angle sud-est, et par plusieurs petites rivières ; on y a ouvert plusieurs routes, dans différentes directions, vers la baie de Missisqui, les autres townships, et l'état de Vermont. On a fait dans ce

township des établissemens d'une grande étendue, et l'agriculture paraît y être portée à un degré d'ardeur qui promet un accroissement de labour, et un amélioration dans la méthode; sur les courans qui coupent les parties cultivées, il y a deux moulins à grain et trois scieries. La population totale excede à présent 1200 âmes.

Potton joint la limite orientale de Sutton, et s'étend le long de la frontière de la province, jusqu'au Lac Memphremagog; la partie occidentale est dans le comté de Bedford, et l'orientale dans celui de Richelieu. Quoique la surface en soit pour la plupart pleine de collines et inégale, la terre est d'une bonne qualité; les différentes espèces de sol offrent de bonnes situations pour cultiver toute sorte de grains, aussibien que la plupart des autres productions. Il est arrosé par la Rivière Missisqui, et un grand nombre de courans qui descendent des collines, et s'y dechargent dans toutes les directions, et par plusieurs autres qui tombent dans le lac. Le bois de construction consiste en orme, en hêtre, en érable, outre toutes les espèces communes. Il y a quelques établissemens florissans, sur les bords de la Rivière Missisqui et du lac, où la terre est particulièrement bonne; la population monte à plus de 800 âmes. Quel-

ques routes qui conduisent dans les townships voisins sont les seules qu'on y ait encore faites, et elles ne sont pas très-bonnes.

Stanstead, sur le bord oriental du Lac Memphremagog, dans le comté de Richelieu, s'étend le long de la frontière de la province, jusqu'à Barnston à l'est, et à Hatley au nord. Il est sans doute supérieur à tous les nouveaux townships sur cette frontière, tant par les avantages de sa localité, que par l'excellence de son sol, et la qualité de son bois de construction. Il y a plusieurs grandes éminences, dont quelques-unes sont d'une élévation considérable, et qui sont couvertes de chêne, de pin, et de presque toutes les meilleures sortes de bois dur; dans les parties basses il y a une grande abondance de bois commun. Outre le Lac Memphremagog et le Lac Scaswinepus, il est arrosé par des courans nombreux qui s'y déchargent, et qui font marcher plusieurs moulins et scieries. La moitié méridionale de ce township, qui fut accordée en 1800 à Isaac Ogden, Ecuyer, est bien habitée, et dans un état florissant de culture; elle produit toute espèce de grains particuliers à la province, le froment y est supérieur à celui de presque tous les autres cantons, et plusieurs situations excellentes ainsi qu'un sol convenable offrent la facilité de cultiver le chanvre et le lin en très-

grande quantité. L'autre moitié n'est pas si bien habitée, mais uniquement parce qu'elle n'a été accordée qu'en 1810; car la terre y est bonne et propre à toute sorte de culture. C'est la propriété de Sir R. S. Milnes, Baronet, et elle forme une partie de 48,000 acres qui lui furent accordés par la couronne, comme une marque spéciale de l'approbation et de la faveur de Sa Majesté, pour les nombreux services importans qu'il a rendus à la province, pendant qu'il en était le Lieutenant Gouverneur; elle est à présent bien inférieure à l'autre moitié par sa population; cependant comme elle offre presque tous les encouragemens puissans aux personnes qui désireraient s'établir sur les nouvelles terres, il est probable que son amélioration sera rapide. Le reste de la concession de Sir R. Milnes est situé dans Compton et dans Barnston. Au sud-est du township se trouve le village de Stanstead, qui, quoique petit, renferme quelques belles maisons: la principale route de Quebec aux états de Vermont, de New Hampshire, etc. passe à travers, ce qui attirant un concours continuel d'étrangers, lui donne quelque importance. De là, la même route conduit à Derby en Vermont, où la communication avec presque toutes les parties des Etats Unis est facile. Les établissemens le long du superbe Lac Memphremagog sont dans une position délicieuse, et dans

un état avancé d'amélioration qui promet beaucoup. Les maisons qui y sont dispersées sont bien bâties, et entourées de jolis jardins bien cultivés, de beaux jeunes vergers, et de toutes les commodités de la vie champêtre; leur apparence donne au voyageur une opinion très-favorable de la satisfaction et du bonheur de leurs propriétaires. Il y a dans le township plusieurs manufactures de potasse et de vaidasse. La population totale excède 2500 âmes.

Barnston, dans le comté de Richelieu, est sur la ligne frontière, et près de Stanstead. Dans ce township, où la surface offre une succession alternative de collines et de vallées, la plus grande partie de la terre est bonne, et très-favorable à la culture du grain et des autres productions ordinaires: on trouve quelques marais dans les bas-fonds. Le bois de construction renferme presque toutes les espèces; mais les meilleures sont le hêtre, l'érable, l'orme, le frêne, le sapin, et quelques chênes. Le sol est arrosé par plusieurs petits lacs, rivières, et courans, sur lesquels il y a des moulins à grain et des scieries. La moitié de ce township située à l'ouest fut accordée en 1801 à Messieurs Lester et Morrogh, et elle contient à présent une population de 500 âmes. La plus grande partie de la moitié située à l'est appartient à Sir

R. S. Milnes, Baronet, et il n'y a pas encore d'établissemens.

Barford est situé entre Hereford et Barnston, dans les comtés de Richelieu et de Buckingham. Ce n'est pas un township plein, n'ayant que dix-sept lots dans chaque rangée. Isaac W. Clarke, Ecuyer, a obtenu une concession de la plus grande partie en 1802. Il n'y a pas encore d'établissement, quoique ce soit un terrain qui promette de devenir précieux, la terre étant partout excellente, et le bois de construction de bonne qualité. Il est arrosé par plusieurs ruisseaux et courants.

Hatley est dans le second rang de townships au nord de la ligne frontière, dans les comtés de Richelieu et de Buckingham ; il est borné par Stanstead au sud, Ascot au nord, Compton à l'est, et par le Lac Memphremagog, une branche de la Rivière St. François, et le Lac Scaswaninepus à l'ouest. La surface en est irrégulière, montueuse en quelques endroits, et la qualité du sol est très-variée. A l'est et au nord-est le sol est bon, et l'on y peut cultiver toute espèce de grain ; à l'ouest il est assez supérieur, mais vers le milieu il est très-indifférent, inégal et marécageux. Sur les meilleures terres le hêtre, l'orme, l'érable, et le frêne croissent en abondance ; dans les marécages, la

pruche blanche, le cèdre, et l'aune. Vers Ascot et Compton, il se présente de vastes établissemens, où les maisons et les bâtimens extérieurs sont solidement construits, et les fermes cultivées avec soin et avec beaucoup d'habileté sont bien garnies de bestiaux. Sur le bord du Lac Memphremagog il y a une autre rangée d'établissemens florissans. Le township est arrosé par plusieurs lacs, et par quelques petites rivières ou courans, qui en serpentant à travers les terres cultivées font marcher des moulins à grain et des scieries. Le Lac Tomefobi s'étend diagonalement de la quatrième rangée à la neuvième, à une distance d'environ huit milles ; sa largeur est d'un mille. Ses bords sont superbes et pittoresques, et présentent des paysages et des bois qui forment un tableau aussi romantique que le génie le plus fécond d'aucun artiste en pourrait imaginer. Le lac abonde en excellent poisson de plusieurs espèce, et c'est le rendez-vous d'oiseaux sauvages innombrables de différentes descriptions, comme le sont aussi les plus petits lacs. Plusieurs routes conduisent aux townships adjacens, et communiquent aux principales qui aboutissent aux états de Vermont et de New Hampshire. Un des plus grands propriétaires est Henri Cull, Ecuyer, Lieutenant Colonel de la Milice, qui jouit d'une haute estime dans cette partie du pays pour son esprit

public, pour les soins et la bonne volonté avec lesquels il est toujours prêt à donner l'exemple, aussi-bien qu'à seconder et à encourager toute espèce d'amélioration qui a pour objet le bonheur de ce nouvel établissement, et à protéger toutes les mesures que le gouvernement met en œuvre avec les mêmes intentions louables. La population de ce township ne va guère maintenant à plus de 1000 âmes.

Bolton, à l'ouest du Lac Memphremagog, dans le comté de Richelieu, est borné par Stukeley et Orford au nord, par Potton au sud, et Brome à l'ouest. C'est un des premiers townships qui aient été formés. La surface en est inégale et un peu montagneuse, étant traversée diagonalement par une chaîne de hauteurs où plusieurs rivières prennent leur source, et qui partage les eaux qui tombent dans l'Yamaska et dans d'autres grandes rivières au nord, de celles qui se déchargent dans le Lac Memphremagog et le Missisqui, dans la direction opposée. Les terres dans les parties basses sont passablement bonnes, mais celles de l'ouest sont les meilleures, et il y a quelques beaux établissemens bien cultivés, et qui produisent toute sorte de grains. Sur les courans qui coupent cette partie, il y a plusieurs moulins à blé. On a aussi ouvert quelques routes passablement bonnes qui conduisent dans les autres town-

ships. La population n'est pas très-grande, se montant à environ 800 âmes.

Brome, dans le comté de Richelieu, touche à Bolton, et joint Dunham et Farnham à l'ouest, Sutton au sud, et Shefford au nord. Une partie du terrain de ce township est bonne, mais l'autre est si montagneuse et si pleine de rochers, qu'elle n'est pas propre à la culture. La meilleure partie peut produire du grain de plusieurs espèces; le chanvre et le lin pourraient aussi croître dans plusieurs endroits. Au nord-ouest, qui est inégal et élevé, on trouve de bon bois de construction, et une grande quantité de mine de fer d'une très-bonne qualité. Près du Lac Brome, d'une circonférence d'environ neuf milles, on a formé quelques établissemens qui prouvent d'une manière avantageuse ce qu'on pourrait faire sur les terres qui sont propres au labour. Plusieurs petites rivières tombent dans le lac, sur lesquelles on a construit des moulins à grain et des scieries. La population est de 600 âmes ou environ.

Dunham, entre la seigneurie de St. Armand et Farnham, dans le comté de Bedford, touche Sutton et Brome à l'est et Stanbridge à l'ouest. Sa situation et la qualité de la terre le rendent précieux partout; le bois de construction y est abondant, tel que l'érable, le hêtre, le bouleau, l'orme, le noyer, le bois de fer, le frêne blanc et

noir; il y a aussi de bon chêne et de bon pin. Les terres hautes sont un peu montueuses, et offrent plusieurs veines horizontales de rocher un peu au-dessous de leur surface; mais dans les parties plus unies, le sol est généralement d'une terre grasse et noire, mêlée çà et là de sable: il produit toute sorte de grain en abondance; dans plusieurs endroits il est extrêmement propre à la culture du lin, et dans d'autres à celle du chanvre. On rencontre des terres marécageuses, mais très-peu étendues et en très petit nombre, généralement couvertes de cèdre et de tammaraque, mais on peut les dessécher sans peine et les défricher avec avantage. Le township est arrosé par plusieurs branches de l'Yamaska et par la Rivière au Brochet, et par deux superbes petits lacs, dont le plus grand couvre environ 600 acres dans la sixième rangée. Il y a dans ce township un plus grand nombre de routes, la plupart tenues en bonne réparation, qu'on n'en pourrait peut-être trouver dans aucun autre, et qui conduisent à ceux qui l'entourent, passant par Farnham jusqu'à l'Yamaska ainsi que jusqu'à l'état de Vermont. La Rivière au Brochet et quelques-uns des courans plus petits font marcher trois ou quatre moulins à grain ou scieries. Ce township fut le premier érigé dans le Bas Canada, par lettres patentes, en date de 1796: il fut accordé à l'Honorable Thomas

Dunn, qui en est à présent le plus grand propriétaire. Il est habité presque en totalité, et plusieurs vastes fermes méritent l'attention par leur état florissant d'amélioration, produisant une grande quantité de froment, d'orge, et d'avoine, outre la plupart des autres articles particuliers au pays, et l'on peut dire la même chose de la majeure partie des établissemens qu'il renferme. Il n'y a peut-être pas dans toute la province basse une aussi grande étendue de terrain, où un fermier industrieux puisse mieux prouver par ses expériences à quel point on peut porter l'art de l'agriculture parmi les cultivateurs Canadiens. Plusieurs manufactures de potasse et de vaidasse y sont en activité. La population est de 1600 âmes.

Stanbridge, dans le comté de Bedford, est situé entre Dunham et les seigneuries de Sabrevois et de Noyan, ayant St. Armand au sud, et Farnham au nord. Ce township présente une grande variété de sol et de bois de construction ; la partie occidentale est basse et un peu marécageuse, et produit beaucoup de cèdre, de sapinette, de tammaraque, et un peu de chêne blanc. Près de la Baie de Missisqui et de la Rivière au Brochet, le sol est principalement d'argile mêlée de sable ; à l'est il est plus élevé et meilleur, étant composé de marne grasse, noire et jaune, avec un peu de sable. Le bois de construction est

le hêtre, l'orme, l'érable, avec quelques beaux chênes ; mais on ne trouve qu'en petite proportion les autres espèces. La Rivière au Brochet et ses branches nombreuses l'arrosent convenablement, et font marcher plusieurs scieries et moulins à grain. Le township est coupé par plusieurs routes ; les deux principales sont celles qui conduisent au sud, à travers St. Armand, dans l'état de Vermont, et au nord, à travers Farnham, à St. Jean sur le Richelieu, et à Montréal, où les habitans de ce canton transportent la plus grande partie de leurs productions disponibles. Une grande étendue de ce township est habitée, particulièrement au nord-est, où, sur les hauteurs, il y a plusieurs fermes parfaitement bien situées, et qui annoncent une grande connaissance pratique de l'agriculture : les maisons sont bien bâties, les jardins et les vergers bien entretenus, et les dispositions générales sont dignes d'être imitées dans plusieurs des townships habités plus récemment.

Farnham, dans les comtés de Bedford et de Richelieu, s'étend le long de Stanbridge et de Dunham au sud, et est borné par la seigneurie de St. Hyacinthe et par Granby au nord, par Monnoir à l'ouest, et Brome à l'est. La terre est d'une bonne qualité, généralement semblable à celle de Stanbridge, quoiqu'il y ait peut-être une plus grande quantité de terres

indifférentes; le nord-ouest offre des marais très-étendus. Le meilleur terrain est principalement boisé de hêtre, d'orme, et d'érable; dans les parties marécageuses on trouve les espèces inférieures ordinaires. Il est arrosé par de grandes branches de la Rivière Yamaska, sur lesquelles il y a plusieurs moulins à grain et scieries. Plusieurs routes le traversent dans toutes les directions, outre les deux principales mentionnées dans l'article précédent. On trouve le long des courans quelques bons établissemens. Presque tout ce township a été concédé. En 1798, Samuel Gale et d'autres en obtinrent une grande portion, et ils sont encore les plus grands propriétaires; en 1805, il se fit une concession à la famille de feu le Colonel Cuyler, et en 1809 la partie ouest, formant " le reste et residu de Farnham," fut distribué, et 10,176 acres furent accordés à John Allsop, Ecuyer, et à d'autres personnes, ses associées, qui en conservent encore la propriété.

Granby et Milton: le premier dans les comtés de Bedford et de Richelieu, et l'autre entièrement dans Richelieu, s'étendent le long de St. Hyacinthe à l'ouest, sont bornés par Roxton, Shefford, et une partie de Farnham au sud, et par Upton au nord. Dans le premier, la terre est pour la plupart bonne à mettre en œuvre, étant principalement composée d'une

marne noirâtre, couverte en quelques endroits d'une couche de belle terre végétale : on pourrait raisonnablement s'attendre à y faire de bonnes récoltes de froment et d'autres grains : plusieurs parties sont particulièrement propres au chanvre, et quelques-autres au lin. Le bois de construction consiste en hêtre, en orme, en noyer, en érable, en pin, et en quelques chênes. Les terres de Milton ne sont pas si bonnes, étant beaucoup plus basses, et formant dans plusieurs endroits des marécages qui demanderaient un système bien suivi de desséchement pour les rendre de quelque utilité ; mais tant qu'il restera tant de milliers d'acres à concéder, qui n'ont pas besoin de cette opération, il n'est pas probable qu'on veuille l'entreprendre. Il y a cependant une grande quantité de belle terre à herbage ; le bois de construction est un mélange de hêtre, de pin, de cèdre, et de tammaraque. Les parties de ces townships qui ont été distribuées, furent accordées en 1785, aux officiers et aux simples soldats de la milice Anglaise, qui servirent durant le blocus de Quebec par les Américains, en 1775 et 1776.

Shefford, dans le comté de Richelieu, entre Granby et Stukeley, joint Brome au sud, et Roxton au nord. La face du pays dans ce township est inégale, et vers l'ouest elle est montagneuse ; le sol est presque partout ex-

trêmement fertile, mais les hauteurs sont trop pierreuses pour être d'aucune valeur; le bois de construction est presque généralement de la meilleure espèce. Il est arrosé par plusieurs branches de l'Yamaska, et par d'autres courans; et il est coupé par plusieurs routes qui communiquent aux autres townships. La partie du sud-est est la meilleure et la mieux peuplée, et l'on y trouve quelques beaux établissement, qui, relativement à leur culture, sont dans un état très-florissant. Les bords des rivières offrent plusieurs bonnes pièces en prairies et en pâturages. Dans les parties habitées, on a construit quelques moulins à grain et quelques scieries. La population totale de ce township est assez petite, ne montant guère à plus de 500 âmes.

Stukely, dans le comté de Richelieu, entre Shefford et Orford, a Ely au nord, et Bolton au sud. Quoique la surface de ce terrain soit généralement inégale, la terre y est dans quelques parties un peu au-dessus de la moyenne qualité. Le hêtre, l'érable, et le bois blanc, avec la sapinette et le cèdre, dans les terrains creux et humides, forment les espèces de bois les plus générales. Le township est arrosé par des courans qui tombent dans l'Yamaska, et qui ont leur source parmi les collines qui le traversent: il y a aussi quelques petits lacs.

Mais les habitans n'ont encore fait que peu de progrès, et la population entière n'est que de 250 âmes, qui occupent quelques petites fermes dans la partie méridionale du township.

Orford, en partie dans les deux comtés de Richelieu et de Buckingham, est borné en front par la Rivière St. François et le Lac Scaswaninepus, par Stukely au fond, par Brompton au nord, et Bolton au sud. On a peu de chose à dire de ce township, et même ce peu n'est pas très-favorable. Il est montagneux, inégal, et ne convient presque point au labour. On y trouve cependant de bon bois de construction. Dans l'intérieur, il y a quelques grands lacs, l'un desquels, d'environ quatre milles de longueur, sur trois quarts de mille de largeur, se prolonge dans Brompton. Comme on peut naturellement le conclure, il n'y a que peu de lots qui soient occupés, et sa population ne monte qu'à 100 âmes.

Ely et Roxton, le premier dans les comtés de Richelieu et de Buckingham, et l'autre dans Richelieu, sont bornés par Shefford et Stukely au sud, et par Acton, Dunham, et Melbourne au nord. Ely a été entièrement arpenté, et la partie du sud-est a été concédée; la moitié de Roxton, vers le sud, a été arpentée et concedée. Le terrain de ces deux townships est bon, et s'il était cultivé, il serait fertile. Les terres

basses sont un peu humides, mais elles sont susceptibles de labour. On y trouve quelques-unes des meilleures espèces de bois dur et noir. Les branches de l'Yamaska et quelques autres courans arrosent ces deux townships. Il n'y a que très-peu d'habitans dans l'un et dans l'autre.

Acton est en partie dans les comtés de Richelieu et de Buckingham ; il s'étend le long de Roxton et d'Ely au sud, et est borné par Upton à l'ouest, et par Grantham, Wickham, et Durham au nord et au nord-est. Environ la moitié a été arpentée et concedée, mais il ne s'y est établi encore personne dans aucune partie. Le terrain est uni, et étant aussi bas, il s'y trouve plusieurs marécages qui sont couverts de pruche blanche, de pin blanc, de cèdre, etc. ; les parties les plus sèches sont boisées de frêne, de hêtre, d'érable, et de bouleau. Il est arrosé par deux grandes branches de l'Yamaska.

Upton, dans les comtés de Richelieu et de Buckingham, est d'une forme irrégulière ; il s'étend le long des limites des seigneuries de Ramzay et de Guir, jusqu'à la rivière St. François ; il est borné au sud-est par Acton et Grantham, et au sud par Milton. Le terrain y est plat et bas, parsemé de plusieurs vastes marécages couverts de tammaraque, d'aune, et de

cèdre. Sur le bord du St. François et de quelques autres rivières qui le traversent, il y a quelques pièces de terre, qui, si elles étaient cultivées, produiraient de bonnes récoltes de grain; mais en général le sol n'est pas très-favorable. On n'y a encore fait ni routes ni établissemens, si l'on en excepte quelques maisons éparses, avec de petites pièces de terre qui en dépendent, situées le long de la ligne de De Guir. Il est arrosé par quelques branches de la Rivière David.

Apres avoir donné un état détaillé des seigneuries, et des townships du district de Montréal, il s'offre maintenant une occasion favorable de faire une ou deux observations sur cette partie de la frontière du Bas Canada, et de la ligne de démarcation qui le sépare des états de New Hampshire, de Vermont, et de New York, laquelle s'étend depuis un monument de pierre érigé sur la rive ouest de la Rivière Connecticut, pour en marquer le commencement, jusqu'au village de St. Régis, sur la rivière St. Laurent, à la distance de 146 milles et demi. Dans les années 1771, 2, 3, et 4, cette ligne fut établie par un mesurage effectif, en exécution des ordres des gouvernemens respectifs des provinces de Quebec et de New York, l'une et l'autre à cette époque sous la domination de

l'Angleterre ; et plus particulièrement encore en vertu des instructions spéciales données par le feu Lieutenant-Gouverneur, Cramahé, à l'Honorable John Collins, Député Arpenteur-Général de la première de ces provinces. Par des arpentages plus récens qui ont été faits pour former plusieurs townships actuellement établis le long de cette ligne, son cours est exactement déterminé, et il est clairement démontré qu'il est irrégulier sur le terrain, dans quelques endroits se détournant vers le nord, et dans d'autres vers le sud. On découvrirabientôt ces points d'aberration par l'inspection des lignes tracées sur ma Carte Topographique. L'exactitude de sa position à St. Régis est incontestable ; mais elle s'écarte beaucoup de sa vraie latitude au monument sur le Connecticut, qui est presque sur le méridien de Quebec. La latitude et la longitude de cette ville ont été si souvent déterminées exactement par des astronomes distingués, qu'on peut avec sûreté le prendre pour un point exact de départ. D'après cette donnée, qu'on aurait peine à contredire, la ligne frontière, telle qu'elle est fixée à présent, au Connecticut, est évidemment une usurpation de plus de trois milles géographiques sur la province du Bas Canada. On a cependant prétendu le contraire ; car dans un rapport fait en 1806 au gouvernement de l'état de

Vermont, par le Docteur Williams, on assure qu'au monument la ligne n'est pas de moins de quatorze milles trop reculée au sud, et de sept milles trop au sud, au point où elle coupe le Lac Memphremagog ; et l'on soutient que c'est une usurpation sur cet état : mais une assertion n'établit pas un fait. Je ne me permets pas de révoquer en doute les talens scientifiques du Docteur, et si ses opérations diffèrent tellement de celles d'autres personnes qui ont examiné ce point très-soigneusement, je ne puis l'attribuer qu'à ce qu'il s'est servi d'instrumens d'astronomie très-imparfaits, qui l'ont induit dans une erreur si grave sur la vraie position de cette ligne. Mais en admettant, par forme d'argument, que le Docteur ait été correct, cette prétendue découverte ne procurerait aucun avantage aux Etats Unis ; car il est palpablement évident qu'une ligne tirée par ces deux points fixes de latitude, et s'étendant à l'ouest jusqu'au St. Laurent, prendrait une plus grande superficie de terrain sur l'état de New York, qu'elle n'en retrancherait du Bas Canada. Cependant c'est un sujet que sans doute on examinera avec soin, et qu'on règlera d'une manière satisfaisante, lorsqu'on exécutera les dispositions du quatrième et du cinquième article du traité de paix de 1815, entre sa Majesté Britannique et les Etats Unis de l'Amérique. C'est une chose

devenue respectivement nécessaire et très-importante pour chaque gouvernement, attendu qu'il y a de chaque côté de la frontière de nombreux établissemens qui sont déjà dans un état florissant de culture, et dont la population et les améliorations s'accroissent rapidement. Depuis la Rivière Connecticut, les hauteurs sur lesquelles on suppose que passe la ligne frontière se dirigent au nord-est, et partagent les eaux qui tombent dans le St. Laurent, de celles qui se déchargent dans l'Atlantique, et après que ces hauteurs ont suivi ce cours pendant quelque distance, il en part une branche à l'est qui sépare les sources des rivières qui tombent dans le Lac Timiscouata et la Rivière St. Jean, et par ce canal dans la Baie de Fundy, de celles qui descendent par un cours plus direct dans l'Atlantique. La principale chaîne qui continue à se diriger au nord-est, est coupée par une ligne imaginaire, qui se prolonge droit au nord, depuis la source de la Rivière Ste. Croix, et cette chaîne est supposée former la frontière entre le Bas Canada et les Etats Unis; au moins il paraît que c'est ainsi que le traité de 1783 est interprété par le gouvernement Américain; mais il devrait bien plutôt s'entendre de la manière suivante, savoir: que la ligne astronomique qui tire au nord depuis la rivière Ste. Croix ne s'étendrait que jusqu'à la

première chaîne, ou la chaîne de l'est, et de là tournerait à l'ouest le long du sommet de cette chaîne, jusqu'au Connecticut; divisant ainsi également les eaux qui coulent dans le St. Laurent de celles qui se déchargent dans l'Atlantique, *dans les limites des Etats Unis;* et celles qui ont leur embouchure dans la province Anglaise de New Brunswick. Il est important, et l'on a toujours dû faire en sorte qu'il existe une communication et une liaison non interrompue entre toutes les possessions de sa Majesté dans le nord de l'Amérique: mais de la manière que le parti opposé interprète le traité, un espace de plus de 85 milles serait placé dans les limites des Etats Unis, et par là les provinces Anglaises seraient entièrement séparées; il en résulterait aussi l'inconvénient que la malle d'Angleterre à Quebec traverserait cet espace du territoire Américain, ce qui serait regardé comme une indulgence, ou formerait un sujet de plainte, comme d'une invasion, suivant l'esprit du temps. Cette étendue de pays renferme aussi l'établissement de Madawaska, composé de près de 200 familles, toutes tenant leurs concessions du gouvernement Anglais. L'Angleterre, toujours pleine de grandeur et de générosité, ne recule jamais à remplir strictement ses engagemens; même quoique par imprévoyance, ou par défaut de lumières

politiques dans ses employés, ils aient été rédigés d'une manière préjudiciable à ses vrais intérêts. Mais en même temps elle a droit d'exiger que leur interprétation ne soit pas portée trop loin ou détournée de leur sens et de leur but évident par une cupidité qui cherche à s'emparer d'un territoire de quelques milles, dont l'acquisition ne pourrait être que d'un avantage peu considérable pour le parti opposé. Cependant ce terrain est pour elle d'une plus grande valeur, en ce qu'il assure un libre accès dans toutes les provinces Anglaises, sans être obligé d'avoir obligation de cette jouissance à aucun état voisin. Si dans l'exécution finale du quatrième et du cinquième article du traité de 1815, il était jugé que le gouvernement Américain a de justes prétentions à ce que la ligne frontière passe le long de la chaîne nord-est, et qu'on doit y accéder, il est bien à désirer, et même important pour les colonies de sa Majesté, qu'une des instructions du négociateur Anglais fût d'obtenir la cession de cette étendue de pays, soit par échange, ou par d'autres moyens équivalens, afin que la communication de la Nouvelle Ecosse et de New Brunswick avec le Bas Canada puisse être désormais à l'abri de toute interruption.

Outre ces limites extérieures entre nous et

un territoire étranger, dont la fixation est entre les mains du gouvernement Anglais, il y en a d'autres qui regardent la division intérieure, et qui devraient occuper l'attention du parlement de la province. Les plus importantes sont les limites des districts, qui, telles qu'elles sont fixées à présent, occasionnent de l'embarras et des inconvéniens. Au nord du St. Laurent, elles s'identifient à la vérité avec les divisions seigneuriales ; mais au sud, ce ne sont que des lignes idéales, prolongées jusqu'à la frontière de la province, et qui coupent non-seulement plusieurs townships, mais même des lots de fermes qui s'y trouvent, ce qui les place dans deux districts. Les conséquences fâcheuses qui en résultent ont souvent paru dans les procédures judiciaires, où des personnes sommées de paraître devant les cours de justice, sont allées à une grande distance, et à grands frais, (à Montréal, par exemple,) avant de découvrir qu'elles devaient se présenter devant la cour du district de Trois Rivières, et ainsi de suite à l'égard des autres. On ne peut supposer que des hommes qui vivent au loin dans l'intérieur puissent avoir une connaissance exacte de la direction que doit prendre une ligne imaginaire, quoiqu'elle puisse influer sur leurs droits et leurs priviléges; on doit donc leur rendre ces divisions claires, et on pourrait certainement le faire sans peine.

On pourrait à cet effet faire arpenter les limites, et les faire marquer dans les champs, le long de toute la ligne, si l'on jugeait préférable de leur conserver une direction en droite ligne; autrement on pourrait les faire passer le long des bornes des townships qu'elles coupent maintenant, et qui, quoique irrégulières, seraient par là définies aussi exactement que par aucune autre méthode, et certainement avec moins de difficulté, puisqu'il ne faudrait que les fixer par un procès verbal. A tout événement, il est nécessaire de faire quelque règlement à ce sujet, afin que les townships méridionaux, qui contiennent à présent une population de près de 20,000 âmes, et qui chaque année acquièrent de nouvelles augmentations, ne soient plus exposés à de semblables inconvéniens. Les limites des comtés ont par la même raison besoin de révision.

LE DISTRICT DES TROIS RIVIERES

Est situé entre ceux de Montréal et de Quebec; il est borné au sud par une partie de la ligne du 45e degré de latitude nord, et la chaîne de montagnes qui s'étend au nord-est; au nord ses limites ne sont point fixées, ou l'on peut présumer qu'il n'en a point d'autres que celles

de la province dans cette direction. Sa largeur au nord du St. Laurent, de la seigneurie de Berthier à celle de Ste. Anne, est de 52 milles et demi; mais au sud, de Sorel à Deschaillons, il n'a pas plus de 50 milles et demie. Il contient le comté de St. Maurice, et la plus grande partie de Buckingham, quarante seigneuries et fiefs, trente-deux townships entiers, une partie d'onze autres qui sont divisés par les limites du district, trente-deux qui sont seulement projetés, et vingt-deux paroisses. Les terres accordées " en fief et seigneurie" forment une superficie de 1,039,549 acres, ou 1,220,308 arpens Français. Dans les townships, 824,679 acres ont été concédés en roture libre et commune. La partie cultivée des seigneuries peut se monter à un peu plus d'un tiers; mais les townships sont bien loin de cette proportion, et la date récente de leurs concessions en est une raison suffisante.

Maskinongé (la seigneurie de), située au nord du Lac St. Pierre, dans le comté de St. Maurice, est bornée au sud-ouest par Berthier, au nord-est par la seigneurie de Rivière du Loup, et au fond par Dusablé ou Nouvelle York et Carufel: elle contient deux concessions séparées. Celle de la partie nord-est, d'une lieue et demie de front sur autant de profondeur, fut faite le 3 Novembre, 1672, au Sieur

Baptiste Le Gardeur de St. Michel; et la partie sud-ouest, d'une lieue de front sur une lieue de profondeur, à la même date et à la même personne. Le sol en est gras, fertile en toute sorte de grain, et dans quelques endroits il serait excellent pour le chanvre et le lin. Le terrain est en général assez plat, et vers le front il est si bas qu'il est quelquefois submergé dans le printemps; mais cela ne fait qu'enrichir les belles prairies et les bons pâturages qui bordent la rivière. Le bois de construction a été beaucoup éclairci dans cette seigneurie, mais elle est très-bien arrosée par la grande rivière Maskinongé qui serpente vers le centre, et qui est navigable pour les batteaux et les canots à plusieurs milles en la remontant, ainsi que par plusieurs petits courans. Environ les deux tiers sont cultivés. Les meilleurs établissemens sont sur les bords de Chenail du nord, des deux côtés de la route qui conduit à Quebec, et sur la rive est du Maskinongé, sur lequel il y a un pont. Il n'y a point de village dans la seigneurie, mais il y a une église, un presbytère, un moulin à grain et une scierie. A l'entrée du Maskinongé il y a deux ou trois grandes îles qui y forment différens canaux; elles sont toutes plates et basses, mais couvertes de différentes sortes de bois inférieur. Le bois de construction de Carufel, etc. et des townships du

fond, descend cette rivière jusqu'au St. Laurent.

Dusablé, ou Nouvelle York (la seigneurie de), dans le comté de St. Maurice, est située sur le derrière de Maskinongé, entre Berthier et Carufel; elle a une lieue de front sur trois de profondeur; elle fut accordée le 15 Août, 1739, à Adrien Dandonneau Dusablé, et c'est actuellement la propriété de l'Honorable Ross Cuthbert. Une petite chaîne d'éminences traverse cette concession un peu au nord de la route de Quebec, et semble séparer la partie fertile de la stérile, car au sud le sol est riche, fertile, bien habité, et en bonne culture; mais du côté opposé de la hauteur, il est assez indifférent, et médiocrement habité par quelques fermiers qui ont besoin de mettre en œuvre toute leur industrie pour se procurer une existence. Presque toute le terrain est dégarni de bois; le peu qui en reste n'est propre que pour le chauffage. Un petit courant appelé la Rivière Cachée, coule à travers la partie basse, et fait marcher un moulin à grain et une scierie.

Carufel (la seigneurie de), dans le comté de St. Maurice, est située sur le derrière de la seigneurie de Maskinongé, entre Dusablé et le fief St. Jean; elle a environ deux lieues de front sur deux de profondeur; elle fut accordée en Mars, 1705, à Jean Sicard, Sieur de Carufel, et

elle est actuellement possédée par les héritiers de feu l'Honorable Charles de Lanaudière. Dans cette concession, la terre est d'une assez bonne qualité, mêlée çà et là d'une argile rougeâtre et de sable. On y trouve presque toute espèce de bois de construction, et quelques pins qui s'élèvent à une très-grande hauteur et grosseur. La rivière Maskinongé la traverse depuis le nord-ouest, et le bois de construction qu'on y coupe la descend jusqu'au St. Laurent. Une petite partie située en front est tout ce qui est cultivé jusqu'à présent; on y trouve cependant quelques fermes très-considérables, ainsi que de belles maisons, le long de la grande route.

Lac Maskinongé ou Lanaudiere (la seigneurie de), dans les comtés de St. Maurice et de Warwick, est située sur le derrière de Berthier, de Dusablé, et de Carufel; elle a deux lieues de front, et sa profondeur s'étend assez loin pour comprendre le Lac Maskinongé; elle fut accordée le 1er Mars, 1750, à Charles François Tarieu de Lanaudière, et c'est à présent la propriété de T. Pothier, Ecuyer. Il s'est élevé quelques difficultés à l'égard de la profondeur et des limites de cette seigneurie, parce qu'il s'est trouvé que le Lac Maskinongé s'étendait beaucoup plus loin à l'ouest qu'on ne le supposait à l'époque de la concession; ce-

pendant on le connaissait assez alors pour ne pas le prendre pour aucun des lacs inférieurs. Les prétentions formées sur cette propriété, par les héritiers de feu Mr. de Lanaudière, sont marquées sur la carte topographique par les lettres *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *k*, *l*. C'est une belle étendue de terrain, d'un sol fort et fertile, et bien boisé de hêtre, d'érable, de bouleau, de pin, et de quelques chênes. Elle est arrosée par plusieurs petits lacs, mais principalement par la rivière Maskinongé, dont le courant sort du lac du même nom, qui a environ neuf milles de circonférence, et qui est bien pourvu de différentes espèces d'excellens poissons. Le paysage d'alentour possède plusieurs beautés naturelles dans le genre sauvage et sublime, offrant un amphithéatre d'éminences et de vastes colines, couronnées par derrière par la magnifique chaîne de montagnes qui se prolonge à l'ouest depuis Quebec, et plusieurs autres des traits hardis qui forment un pays romantique. On y a encore fait très-peu d'établissemens; mais elle peut certainement s'améliorer en très-peu de temps, et devenir une propriété précieuse.

St. Jean (fief) dans le comté de St. Maurice, est placé entre les seigneuries de Rivière du Loup, de Maskinongé, et de Carufel; il a trois quarts de lieue de front sur deux lieues de

profondeur; il fut accordé le 13 Octobre, 1701, aux Dames Religieuses Ursulines des Trois Rivières. Une confirmation de cette concession, avec son augmentation, en date du 10 Décembre, 1737, lui donne une lieue de plus de profondeur. Les Ursulines en conservent encore la propriété. La terre est bonne et fertile; le fief est cultivé presque en totalité, mais l'augmentation l'est très-peu. On y trouve de très-beau bois de construction.

Riviere du Loup (la seigneurie de), dans le comté de St. Maurice, est située au nord du Lac St. Pierre, entre le fief St. Jean et Grand Pré; elle a une lieue de front, c'est-à-dire, une demi-lieue de chaque côté de la rivière, sur quatre lieues de profondeur; elle fut accordée, avec une augmentation, le 5 Avril, 1689, au Sieur Villeraie, pour le Sieur D'Artigny. Cette seigneurie surpasse peut-être en valeur toutes les propriétés d'une pareille étendue dans la province; son sol est communément une terre légère et rougeâtre, un peu sablonneuse, quelquefois mêlée d'argile; dans plusieurs endroits c'est une belle marne jaune, très-fertile, qui produit d'abondantes récoltes de grain, et en général de toutes les productions du pays; quelques parties sont extrêmement propres à la crue du chanvre et du lin. Le terrain est généralement uni, mais vers le bord du lac il

est plat et bas, et composé principalement de prairies et de pâturages, également excellens. Vers le front il ne reste point de bois de construction d'une crue supérieure, ni même d'aucune autre espèce ; mais vers le fond il y a plusieurs pièces de terre où l'on trouve du pin et du chêne de la plus forte taille. La Grande et la Petite Rivière du Loup, et quelques courans inférieurs arrosent parfaitement bien la seigneurie ; la première la traverse diagonalement, et par ses détours ajoute beaucoup aux autres agrémens de l'endroit. Différentes bonnes routes conduisent dans toutes les directions. La route de Quebec est ornée de chaque côté de plusieurs belles maisons, et de fermes très-florissantes. Des établissemens et des routes nombreuses s'étendent de chaque côté des deux Rivières du Loup, dont les bords, pendant l'espace de plusieurs milles, sont élevés, et agréablement variés de bois et de paysages qui, joints à la fertilité des champs bien cultivés, laissent peu à désirer pour la perspective. Sur la rive occidentale de la grande rivière est le village du Loup, qui contient seulement 30 ou 40 maisons ; mais les établissemens de chaque côté de la route sont si bien habités qu'on peut presque les considérer comme une prolongation du village à une grande distance. Dans le village, en face de la route, est une église

neuve; remarquable par sa grandeur, l'élégance de sa structure, et le bon goût de sa décoration intérieure; des trois clochers qui s'élévent au-dessus, les deux qui sont sur le devant sont couverts en fer blanc, ce qui fait qu'ils s'aperçoivent à une distance considérable. Près du village, un très-beau pont de bois traverse la Grande Rivière du Loup, et il est construit en bois, d'une manière à la fois élégante et solide. La population et la richesse de cet endroit sont considérables; on y exerce plusieurs métiers, et il y a plusieurs boutiques pour la vente de toutes sortes de marchandises manufacturées et de productions; on y rassemble une grande quantité de grain pour l'exportation, lequel est déposé dans des magasins construits à cet effet. Toute la seigneurie et une partie de l'augmentation sont cultivées. Il y a sur les rivières quelques moulins à grain et quelques scieries.

Grand Pré (la seigneurie de), dans le comté de St. Maurice, est située au nord du Lac St. Pierre, entre l'augmentation de Rivière du Loup, Grosbois, et Dumontier; elle a une lieue de front sur trois de profondeur; elle fut accordée le 3 Juillet, 1695, à Pierre Boucher, Sieur de Grand Pré. Cette seigneurie est singulièrement écrasée par celle de Rivière du Loup, qui étant une concession antérieure à

celle-ci, et l'acte de concession spécifiant une demi-lieue de chaque côté de la rivière, ne laisse qu'un petit front irrégulièr sur le lac pour Grand Pré. Ce terrain, par la qualité du sol, et les espèces de bois de construction, ressemble beaucoup à celui de Rivière du Loup, mais il n'est pas à beaucoup près aussi bien habité que cette propriété, quoiqu'il soit très-probable qu'il formera dans quelques années un bien d'une valeur considérable.

Grosbois ou Yamachiche (la seigneurie de), dans le comté de St. Maurice, au nord du Lac St. Pierre, entre Grand Pré et Gatineau, est bornée au fond par le fief Dumontier; elle a une lieue et demie de front sur deux lieues de profondeur; elle fut accordée le 3 Novembre, 1672, au Sieur Boucher, et c'est à présent la propriété de Louis Gugy, Ecuyer. Elle est un peu basse vers le front, mais en s'éloignant du lac il y a quelques éminences. Le sol et les différentes espèces de bois de construction ressemblent beaucoup à ceux des deux concessions précédentes. La Rivière du Loup, et la Grande et la Petite Rivière Machiche l'arrosent, et dans les endroits où elles sont coupées par les principales routes, on a construit des ponts solides de bois, et qui ont une forme légère et agréable. Environ les trois quarts de cette seigneurie sont concédés; les établissemens en

front, et sur les bords de la rivière, sont en bon état et très-florissans; les maisons et les bâtimens des fermes sont bien construits, et annoncent l'industrie et l'aisance des propriétaires. Sur le côté oriental de la route principale ou de Quebec, qui reprend ici son cours le long de la Rivière St. Laurent, sont l'église et le presbytère de Machiche, avec un groupe de maisons, qui forment alentour un joli petit village. L'intérieur est traversé par plusieurs routes qui conduisent aux seigneuries situées au fond ou des deux côtés. Sur les différentes rivières il y a quelques bons moulins à grain et des scieries.

Gatineau (fief et augmentation), dans le comté de St. Maurice, joint Yamachiche; il a trois quarts de lieue de front, sur une lieue et demie de profondeur; il fut accordé le 3 Novembre, 1672, au Sieur Boucher, fils; l'augmentation, de la même largeur que le fief, et de quatre lieues de profondeur, fut accordée le 3 Octobre, 1750, à la Demoiselle Marie Josephe Gatineau Duplessis. La terre de ce fief est un peu plus légère que celle des concessions adjacentes, également fertile, et soumise presque au même mode de culture. Il est arrosé par les deux rivières Machiche, dont les bords à une distance considérable en remontant, offrent plusieurs bons établissemens dans un état flo-

rissant, et unis par plusieurs bonnes routes, outre la route publique qui les traverse.

Pointe du Lac ou Tonnancour (la seigneurie de), dans le comté de St. Maurice, a une partie du Lac St. Pierre et la rivière St. Laurent en front, Ste. Marguerite et St. Maurice au nord-est, et Gatineau au sud-ouest; elle a cinq quarts de lieue de front sur deux lieues de profondeur, et comprend les fiefs Normanville et Sauvaget: elle fut accordée le 3 Novembre, 1734, au Sieur Réné Godefroi de Tonnancour, et elle appartient à présent aux héritiers de feu Nicolas Montour, Ecuyer. Un sol léger et rougeâtre, sur de l'argile ou une bonne marne, couvre la plus grande partie de cette seigneurie; le front en est plat et bas; vers l'intérieur le terrain s'élève par degrés, et plus rapidement encore vers le fond. Le hêtre, le frêne, le bouleau, et quelques pins forment les principales espèces de bois de construction. Elle est arrosée par la Rivière de la Pointe du Lac, qui passe à travers dans la direction du nord, par une partie de la Rivière Machiche, et par quelques autres courans plus petits; on trouve sur leurs bords de bons établissemens, qui, avec ceux qui sont en front, embrassent environ la moitié de la concession. Plusieurs routes passent dans l'intérieur; la principale traverse le front sur le bord de la rivière. La Pointe du

Lac est une grande partie saillante du front de la seigneurie qui forme l'extrémité nord-est du Lac St. Pierre: on voit sur ce promontoire quelques restes des casernes qui furent construites pour les troupes durant la première guerre d'Amérique, qu'il fallait avoir des forces stationnées en différens endroits au-dessus de Quebec, pour défendre le passage du St. Laurent. A l'est de La Rivière de la Pointe du Lac, se trouvent une assez belle église, un presbytère, et une chapelle; assez près de là sont les moulins de Montour, grands, commodes, et bien bâtis; il y a auprès de vastes magasins et des maisons; sur le côté opposé de la route, un peu au-dessus des moulins, est située la maison seigneuriale du propriétaire, très-beau bâtiment, superbement situé, et d'où l'on a une vue magnifique sur une étendue de pays qui abonde en beautés pittoresques.

Ste. Marguerite (la seigneurie de), dans le comté de St. Maurice, est située sur le derrière de plusieurs petites concessions faites à l'ordre des Jésuites, au Sieur de St. Paul, et à d'autres; elle est bornée au nord-est par la Rivière St. Maurice, au sud-ouest par Tonnancour ou Pointe du Lac, et au nord-ouest par la seigneurie de St. Maurice; elle a environ trois quarts de lieue de front sur une lieue de profondeur, et elle fut accordée le 27 Juillet, 1691,

au Sieur Jacques Dubois de Boguinet. Le petit fief de Vieux Pont, d'environ un quart de mille de front, est dans la seigneurie de Ste. Marguerite, et s'étend depuis le St. Laurent jusqu'à la limite du fond ; il fut accordé le 28 Août, 1674, à Joseph Godefroi, Sieur de Vieux Pont. Le sol de cette seigneurie est léger et sablonneux, mêlé dans quelques endroits d'argile ; il y a de très-bon bois de construction, elle est arrosée par plusieurs petites rivières, et la plus grande partie en est bien cultivée. Les petites pièces de terre marquées *a*, *b*, *c*, *d*, sur la Carte Topographique, furent accordées à différentes époques aux Jésuites et à d'autres. Le sol de ces pièces est le même que celui du reste de la seigneurie, mais le bois de construction y a été entièrement abattu, et elles sont dans un bon état de culture. Toutes ces concessions sont entrecoupées par les routes de Trois Rivières à Montréal et aux différentes seigneuries, et au nord-est, par celles qui conduisent aux forges de St. Maurice.

La ville de Trois Rivières est située sur la rive nord-ouest de la Rivière St. Maurice, à son confluent avec le St. Laurent : elle tire son nom de ce que la première rivière est séparée en trois canaux par deux îles situées à son embouchure. Le terrain de la ville couvre près de 400 acres, qui forment un front d'un

peu plus de 650 toises sur la rive du St. Laurent. Elle est située sur un sol extrêmement léger et sablonneux qui règne aussi dans les environs; jusqu'au bord du St. Maurice, le terrain s'élève considérablement, mais dans la direction opposée, il s'abaisse presque de niveau avec la rivière. Trois Rivières est regardée comme la troisième ville de la province; mais en comparaison des deux autres, elle est très-petite, ne contenant qu'environ 320 maisons, et la population ne s'élevant guère à plus de 2500 âmes. Elle envoie deux membres au parlement provincial. En 1618, quelques colons Français commencèrent à bâtir cette place, dans la vue d'en faire un dépôt pour le commerce des fourrures avec les Indiens du nord; leur plan eut d'abord un succès assez flatteur; mais lorsque Montréal eut été fondé, et qu'il se fut accru au point de pouvoir se défendre contre les attaques des naturels du pays, on supposa que sa situation était plus propre à favoriser ce commerce, et en conséquence il fut préféré; depuis cette époque Trois Rivières étant fort négligé, n'accrut pas beaucoup son étendue ni sa population. Cependant vers le commencement du siècle dernier, il commença à concevoir l'espoir d'acquérir une certaine importance, en ouvrant des mines de fer dans St. Maurice; mais cet espoir se trouva presque

aussi illusoire que le premier, et jusqu'à présent il n'a éprouvé que des améliorations très-bornées. Le commerce qu'on y fait consiste principalement en marchandises de manufacture Anglaise, qui de là se distribuent en abondance dans le district du milieu de la province; les exportations consistent en froment, et en bois de construction, quoiqu'elles soient moindres à présent qu'autrefois, outre le produit de sa fonderie de fer, et des mines de St. Maurice; les Indiens continuent encore à y apporter du nord en petite quantité de la pelleterie dont se chargent les agents de la Compagnie du Nord-Ouest. Plusieurs manufactures de potasse et de vaidasse, deux ou trois brasseries et une vaste briqueterie accroissent considérablement le commerce général de cette ville: on y construit un grand nombre de canots d'écorce dont on se sert dans les voyages du nord-ouest; et on fait avec les mêmes matériaux différents ouvrages ingénieux, et qui servent d'ornement, ainsi que des joujoux. Comme port, cette ville est commodément située, y ayant une profondeur d'eau suffisante pour que les vaisseaux d'un grand poids puissent s'approcher des quais, et recevoir et décharger leur cargaison, au moyen d'un plancher mobile qui communique à leur passe-avant. La ville elle-même mérite peu de fixer l'atten-

tion de l'étranger ; les rues sont étroites et non pavées ; la principale est la rue Notre-Dame, qui la traverse dans toute sa longueur, et qui est presque parallèle à la rivière ; après celle-ci viennent les rues des Forges, du Fleuve, du Rempart, St. Maurice, du Platon, des Casernes, St. Louis, St. Jean, et St. Pierre, qui forment presque toute la partie habitée de la ville. Les boutiques et les magasins sont nombreux, et l'on y trouve des marchandises Anglaises de toute espèce ; plusieurs auberges offrent aux voyageurs des logemens très-bien tenus. Au sud-ouest de la ville sont les restes de quelques ouvrages militaires construits pour sa défense par l'armée Anglaise, pendant la guerre de la rebellion, et que les habitans honorent actuellement du nom pompeux d'*Anciennes Fortifications.* A l'exterieur de ces ouvrages il y a une vaste étendue de terres communales. Les principaux bâtimens de la ville sont le couvent des Ursulines, l'église Protestante et l'église Catholique, la maison de justice, la prison, et les casernes. La plupart des maisons particulières sont bâties en bois ; les plus anciennes n'ont qu'un étage, avec de petits jardins adjacens ; mais les plus modernes sont d'un bien meilleur style, plusieurs sont plus hautes que les anciennes, et ont une assez belle apparence. Le couvent des Ursulines fut fondé en 1677 par

Mr. de St. Vallier, Evêque de Quebec, pour l'éducation de la jeunesse, principalement des filles, et pour servir d'asyle aux pauvres malades et infirmes. Cet établissement est composé d'une superieure et de vingt-quatre religieuses. En 1806, l'ancien bâtiment fut détruit par un incendie, et les personnes qui l'habitaient, dispersées par cette calamité, furent reçues dans les différentes maisons religieuses de Quebec et de Montréal, jusqu'à ce que l'édifice actuel fut bâti. C'est un bâtiment régulier, en pierre, à deux étages, d'une étendue considérable, entouré de beaux jardins; il renferme une église paroissiale et l'hôpital, avec tous les appartemens et les offices propres pour les logemens, et les différens besoins de l'établissement. Comme les Ursulines étaient très-estimées pour l'utilité générale et le but charitable de leur institution, aussitôt après l'accident qui les privait de leur résidence, on ouvrit des contributions publiques dont le produit, joint à quelques secours pécuniaires du gouvernement, les mit en état de rebâtir leur couvent tel qu'il est à présent, sur un plan plus grand et plus solide; et quoiqu'il ne fût pas entièrement fini, elles en prirent possession en 1808. L'ancien monastère des Récollets, bâtiment de pierre, est actuellement dilapidé; près de là est un magasin à poudre. L'église Protestante et l'église Catholique sont

de bons édifices simples; mais ni l'une ni l'autre n'ont rien qui puisse mériter une attention particulière. La maison de justice et la prison sont de beaux édifices modernes en pierre, également bien situés, et propres pour leur institution respective. Le bâtiment qui sert actuellement de casernes est solidement construit en pierre, et est situé du côté du nord de la rue Notre-Dame, et sur le terrain le plus élevé de la ville. Il fut originairement construit pour servir de résidence au Gouverneur Français. De la rue des Forges, il y a une route qui conduit à la fonderie de St. Maurice. A l'est de la ville, il y a plusieurs petits fiefs et lots de terres séparés qui appartiennent à différens propriétaires, et dont la plupart sont en bon état de culture.

St. Maurice (la seigneurie de), dans le comté de St. Maurice, est située à l'ouest de la Rivière St. Maurice; elle a une lieue de largeur sur une lieue et demie de profondeur: la concession originale était de deux lieues de profondeur; mais comme la seigneurie de la Pointe du Lac, qui la borne au sud-ouest, était d'une date antérieure, on ne put lui donner une si grande étendue. St. Maurice fut réuni au domaine du roi le 6 Avril, 1740, et le 13 du même mois il fut donné à la compagnie des forges, avec une pièce de terre additionnelle de

trois lieues de profondeur sur deux de largeur, appelée le fief St. Etienne; au nord-ouest de St. Etienne est un autre terrain de la même dimension, qui a été depuis peu annexé aux concessions ci-dessus, comme faisant partie des terres qui appartiennent aux forges. Le tout est une propriété de la couronne, mais loué à bail pour 21 ans, avec les forges, etc. à M. M. Munro et Bell, pour la somme de 500*l.* sterling seulement. Le sol de la seigneurie de St. Maurice est léger et sablonneux, et généralement sur un fond d'argile ou de bonne marne; sa surface est une succession continuelle d'éminences et d'abaissemens; dans les parties basses, il y a quelques marais couverts d'une grande quantité de sapinette et de cèdre; mais les éminences sont revêtues d'un mélange de toute sorte de bois de construction, dont l'espèce principale est un pin d'une crue moyenne; il n'y a qu'une très-petite partie de cette concession qui soit cultivée. Elle est traversée par une belle route qui part de Trois Rivières, et qui passant en grande partie à travers les bois, conduit à la fonderie. Le fief St. Etienne est assez peu cultivé, quoique le sol en soit meilleur, offrant un mélange supérieur de marne, et dans plusieurs endroits une terre végétale grasse et noire; le terrain est irrégulier, comme dans St. Maurice, mais les hauteurs forment de plus

fortes chaînes au nord-ouest. Le fief a plusieurs divisions nommées Côtes Rouge, de Grand Pont, Croche, Turcotte, de 14 Arpens, et St. Jean. Les hauteurs sont bien couvertes d'érable, de bouleau, de hêtre, et de frêne; mais dans les terres basses, qui dans quelques endroits sont humides, il n'y a que les espèces inférieures ordinaires, mais en grande abondance. Il y a dans cette concession plusieurs forêts de pins qui produisent des arbres d'une crue supérieure, particulièrement celle qui est un peu au-dessous de l'Ile Pigeon, et dans cette île. La mine de fer qui autrefois était abondante dans plusieurs parties de ce fief, ne se trouve plus que vers le fond. On a ouvert des carrières de pierre à chaux, de bonne pierre grise, et de quelques autres propres à bâtir, sur les bords du St. Maurice, près des chutes de Gros, et de celles de Gabelle, un peu au-dessous. Le bois propre aux forges y croît en abondance; on en coupe une grande quantité que l'on transporte chaque hiver sur des traîneaux aux fournaises, où on le convertit en charbon pour l'usage des fonderies; ce fut en conséquence des grandes demandes occasionnées par la consommation continuelle de cet article, que la partie additionnelle des terres de la couronne fut jointe aux autres, au renouvellement du bail. La fonderie de St.

Maurice est située dans ce fief, dans une superbe vallée, au confluent d'une petite rivière avec le St. Maurice, à environ huit milles au-dessus de la ville de Trois Rivières : les bords élevés de la rivière embellis d'une variété de beaux arbres groupés de chaque côté, la teinte foncée des vastes forêts de sapin, et des bois immenses du voisinage, et les ombres plus éloignées et plus adoucies des hautes montagnes qui bornent la vue, forment ensemble une perspective hardie et magnifique, quand on la considère du lieu où la route monte sur le sommet de la chaîne qui domine la vallée. La fonderie elle-même est remplie de toutes les commodités convenables à un vaste établissement ; les fournaises, les forges, les fonderies, les boutiques, etc. avec les habitations et les autres bâtimens, offrent tous ensemble l'apparence d'un village passablement grand. Les principaux articles qu'on y manufacture consistent en poêles de toute espèce, dont on se sert dans les provinces, en grandes chaudières pour faire la potasse, en machines pour les moulins, en ouvrages de fer fondu ou travaillé de toute espèce ; on exporte aussi une grande quantité de gueuses et de fer en bar : le nombre des hommes employés est de 250 à 300 ; les principaux contre-maîtres, et les personnes employées à faire les modèles, etc. sont Anglais ou

Ecossais ; les ouvriers sont généralement des Canadiens. Dans le premier établissement de cette fonderie, vers 1737, le minerai se trouva en grande abondance près de la surface, et il ne le cédait en qualité à aucune des mines de l'Europe pour la flexibileté du métal. D'abord les différentes veines furent mises en œuvre avec très-peu d'habileté ; mais en 1739, on fit venir de France un artisan qui réunissait la connaissance des différentes branches de manufactures de fer fondu et travaillé à une connaissance suffisante de l'art d'exploiter les mines ; cette acquisition donna lieu à de grandes améliorations qui ont fait des progrès continuels, et l'établissement est conduit maintenant presque avec autant d'habileté et sur le même principe que ceux du même genre en Angleterre et en Ecosse. Il paraîtra un peu singulier que ni l'une ni l'autre des deux provinces ne produisent le sable propre à la fonte du fer ; mais c'est un fait, et les propriétaires importent de l'Angleterre tout celui dont ils se servent dans cette opération. Depuis l'année 1806, Messieurs Munro et Bell ont occupé cette manufacture aux conditions ci-dessus mentionnées ; avant cette époque leur loyer était de 800*l.* sterling par an ; à l'expiration de leur premier bail, ils avaient tout sujet de s'attendre que le gouvernement leur en accorderait un nouveau,

comme doit l'espérer tout tenancier dont les talens et les efforts ont essentiellement augmenté la valeur d'une propriété ; mais on voit rarement qu'une pareille amélioration ait été un motif de reduire le loyer de près de cinquante pour cent : au reste ces messieurs, dont le travail et les talens sont indubitablement utiles à la province, ont tout sujet d'être satisfaits de leur marché.

Cap de la Magdeleine (la seigneurie de), dans le comté de St. Maurice, est bornée par la rivière St. Maurice au sud-ouest, par la seigneurie de Champlain et son augmentation au nord-est, et par la rivière St. Laurent en front ; sa largeur est de deux lieues, sa profondeur s'étend à vingt lieues dans l'intérieur au nord : elle fut accordée le 20 Mars, 1651, à l'Ordre des Jésuites, et elle est maintenant dévolue à la couronne. Le sol de cette vaste seigneurie, dans les parties qui ont été soumises à l'observation, ressemble assez aux terres qui appartiennent à la fonderie de St. Maurice ; mais dans les parties où il en diffère, le terre y est un peu moins sablonneuse, et l'on y trouve en plus grande proportion une marne bleuâtre et jaune. Le bois de construction est presque de la même espèce, et vers l'intérieur, il est pour la plupart d'une très-belle crue. En comparaison de la grande étendue de cette conces-

sion, il n'y en a qu'une petite partie qui soit cultivée, laquelle est située principalement sur le St. Laurent, et sur les bords du St. Maurice, presque jusqu'aux chutes de Gabelle. Cependant les établissemens ne présentent rien au-dessus de la médiocrité dans leur système de culture, aussi le froment et les autres grains sont-ils assez indifférens, sur une terre qu'on pourrait faire produire abondamment. La situation des fermes sur les bords des rivières, et la qualité du sol, sont également favorables aux progrès de l'agriculture, circonstances qui, à l'aide d'une attention bien dirigée, ne pourraient manquer de rendre cette partie de la seigneurie extrêmement précieuse. La route de Quebec passe presque tout auprès du St. Laurent, par le passage d'eau sur le St. Maurice, pour se rendre à la ville de Trois Rivières. Ce passage par où se continue la route établie pour les postes, a près de deux milles de traversée; le prix qu'on prend pour chaque personne est de deux schellings six sous, et les chevaux et les voitures payent en proportion: mais à environ un mille et demie en remontant la rivière, il y a un autre passage où l'on ne prend que trois sous par personne, et quinze sous pour un cheval et une voiture. A côté de cette route est située l'église de la seigneurie avec son presbytère. A l'embouchure du St.

Maurice sont les îles Bellerive, au Cochon, St. Christophe, La Croix, et L'Abri; elles sont basses, et presque couvertes de bois de l'espèce inférieure, mais elles offrent de très-bons herbages. On a formé depuis quelque temps le projet de construire un pont sur cette rivière vis-à-vis l'Ile St. Christophe. Cette mesure serait d'une si grande utilité publique qu'il faut espérer que ce dessein n'est pas abandonné. Sur une route aussi fréquentée que celle-ci, les entrepreneurs ne pourraient guère manquer de retirer un bon profit de leur spéculation; les obstacles qui pourraient se rencontrer, d'après l'expérience du mauvais succès de semblables projets, ne sont pas très-difficiles à surmonter. Entre l'Ile Bellerive et la terre ferme il y a une très-bonne situation pour retirer les bâtimens de rivière pendant l'hiver, où ils restent en sûreté dans environ huit pieds d'eau, et échappent à tous les accidens occasionnés par la rupture des glaces au printemps. Le St. Maurice est une des plus grandes rivières qui se déchargent dans le St. Laurent; sa profondeur n'est pas considérable, et elle n'est navigable pour les petits batteaux et les canots qu'à une courte distance au-dessus de son embouchure. Elle prend sa source dans l'intérieur, vers le bord de la chaîne de montagnes du nord-ouest, et traverse le Lac St. Thomas: de là son courant s'élargit consi-

dérablement; les bords de chaque côté sont élevés et couverts de forts groupes de beaux arbres majestueux; quelques-unes des petites îles qu'on y trouve sont bien couvertes de très-grands pins. Dans l'intérieur son courant est navigable pour quelques-uns des canots Indiens, mais non sans beaucoup de difficulté et de travail, causé par le grand nombre de chutes ou de rapides qui occasionnent de longs portages; cependant un ou deux partis de chasseurs Indiens persévèrent à prendre cette route pénible, et descendent chaque saison à Trois Rivières avec quelques fourrures.

Champlain (la seigneurie de, et son augmentation), dans le comté de St. Maurice, sur la rive nord du St. Laurent, est située entre la seigneurie du Cap de la Magdeleine, et Batiscan; elle a une lieue et demie de front sur une lieue de profondeur: elle fut accordée le 22 Septembre, 1664, à Etienne Pezard, Sieur de La Touche; l'augmentation, de la même largeur que la seigneurie, et de trois lieues de profondeur, est bornée au fond par le township de Radnor et de vastes terres de la couronne; elle fut accordée le 28 Avril, 1697, à Madame de La Touche. Dans cette seigneurie, le sol est favorable à la culture de toute sorte de grain, et dans plusieurs endroits il est si excellent pour la culture du lin, qu'il est bien à re-

gretter qu'on ne s'occupe pas d'un article si profitable et si important. Le bois de construction est varié, et quoiqu'il ne soit pas de la première qualité, on y trouve peu de bois de l'espèce la moins utile. Elle est arrosée par la petite Rivière Champlain, et par plusieurs petits courans dont les sources sont à peu de distance dans l'intérieur, et qui serpentant en petits ruisseaux dans leur cours vers le St. Laurent, traversent la principale route, et diversifient agréablement les prairies et les terres cultivées le long du front de la seigneurie. Le petit Champlain fait marcher un moulin à grain et une scierie. Environ un tiers de la seigneurie est cultivé dans un bon style, et le long de la route de Quebec on trouve plusieurs bonnes maisons, et des fermes florissantes, presque entièrement dégagées de bois : il y a une église et un presbytère près de la route. Il n'y a qu'une très-petite portion de l'augmentation qui soit encore en rapport, le reste continue à être en forêts qui produisent d'excellent bois de construction.

Batiscan (la seigneurie de), dans le comté de St. Maurice, a le St. Laurent en front, Champlain et son augmentation au sud-ouest, et Ste. Marie avec l'augmentation de Ste. Anne au nord-est ; sa largeur est d'environ deux lieues, et sa profondeur de vingt ; elle fut accordée le

3 Mars, 1639, à l'Ordre des Jésuites, et elle est maintenant dévolue à la couronne. Sur le bord du St. Laurent le terrain est bas ; mais il s'élève bientôt par degré jusqu'à la distance de près de quatre lieues et demie dans l'intérieur : alors il devient montagneux, à mesure qu'il s'approche de la chaîne du nord-ouest. Le sol dans les parties basses, comme celui des seigneuries adjacentes, offre une terre legère, un peu sablonneuse, sur une couche de bonne argile ; mais en avançant au nord, il devient plus fort, et pendant un espace considérable, il est enrichi par une belle terre noire, qui offre plusieurs excellentes pièces de terre pour la culture de toute espèce de grain. En front le bois est presque tout abattu, et la terre est cultivée l'espace de deux ou trois milles vers l'intérieur, et pendant plus de cinq milles au-dessus des deux côtés de la Rivière Batiscan, sur laquelle il y a plusieurs bons établissemens où les différentes fermes paraissent très-propres et très-bien entretenues. On n'a pas encore examiné cette seigneurie dans toute sa profondeur, mais aussi loin qu'on l'a visitée, on a trouvé qu'elle produisait d'excellent bois de construction de différente espèce. La Petite Rivière Champlain, avec quelque courans plus petits, en arrosent le front, outre la grande Rivière Batiscan, dont le courant est beaucoup plus large, mais

si peu profond qu'il n'est accessible pour les batteaux que jusqu'à six ou sept milles de son embouchure. Sur cette rivière et sur le Champlain il y a des passages d'eau, où les canots et les bacs sont toujours prêts pour les voyageurs, les voitures, etc. Outre la principale route qui traverse la seigneurie, il y en a d'autres qui remontent à plusieurs milles de chaque côté du Batiscan, et qui communiquent avec les concessions adjacentes. A environ six milles en remontant, sur la rive orientale de cette rivière, est la fonderie du même nom; elle est composée d'une fournaise ou d'un bâtiment pour fondre la mine, d'un autre pour couler le fer, de deux forges, de maisons d'habitation, et de différens autres bâtimens. La manufacture de cet endroit est conduite sur le même plan que celle de St. Maurice; on en exporte des gueuses et du fer en barre, mais non en aussi grande quantité que de l'autre fonderie. Cet établissement appartient à plusieurs individus: les principaux propriétaires étaient précédemment l'Honorable T. Dunn, John Craigie, Ecuyer, Mr. Frobisher, et Mr. Coffin; le premier s'est depuis quelque temps retiré des affaires, et un ou deux des autres sont morts; leurs héritiers et leurs successeurs continuent maintenant l'entreprise. D'après la nature dispendieuse de ces travaux qui exigent de grandes

sommes d'argent pour les tenir en activité, le revenu n'est pas en proportion égal à celui de la fonderie de St. Maurice. Il n'y a pas de doute que cet établissement ne soit très-utile à la province, en ce qu'il ouvre un champ au travail et à l'industrie, et qu'il établit une concurrence pour la fourniture d'articles d'une consommation intérieure; cependant on dit que ce n'est pas une spéculation très-avantageuse pour les propriétaires.

Ste. Marie (la seigneurie de), dans le comté de St. Maurice, joint Batiscan; elle a trois quarts de lieue de largeur, sur une lieue de profondeur; elle fut accordée le 3 Novembre, 1672, au Sieur Le Moine, et c'est actuellement la propriété de Mr. Boisvert. Ste. Anne, près de Ste. Marie, à peu près de la même largeur et d'une lieue de profondeur, fut accordée le 29 Octobre, 1672, à Messieurs Sueur et Lanaudière. Cette concession a trois augmentations; la première qui s'étend en largeur de la seigneurie de Grondines à Batiscan, et qui a trois lieues de profondeur, fut accordée le 4 Mars, 1697, à Madame Denis, veuve du Sieur Lanaudière; la seconde d'une lieue et demie de profondeur et de la même largeur que la précédente, fut accordée le 30 Octobre, 1700, au Sieur Thomas Tarieu de la Perade; et la troisième, de trois lieues de profondeur et de

largeur, fut accordée le 20 Avril, 1735, à Thomas Tarieu de la Perade; elles appartiennent actuellement aux héritiers de C. Lanaudière, Ecuyer. Le front de ces seigneuries est si bas qu'il est inondé dans le printemps par le St. Laurent; mais cet inconvénient passager contribue beaucoup à la fertilité des belles prairies qui bordent cette rivière. Le sol est passablement fertile, et consiste en une terre légère et sablonneuse sur une argile rougeâtre vers le front; mais en avançant vers le fond, on trouve un mélange de marne jaune et de terre noire; tout ensemble il donne abondamment du grain de toute espèce, et la plupart des autres productions générales. Dans Ste. Marie la quantité de terre cultivée forme à peu près les deux tiers de la concession, et dans Ste. Anne, elle monte à près de 300 lots ou fermes, dispersées d'une manière irrégulière le long de chaque branche de la rivière Ste. Anne, et vers le bas d'une petite chaîne de hauteurs qui traverse la seigneurie à peu de distance du front. Les augmentations de Ste. Anne sont très-peu cultivées; elles sont presque toutes en forêts qui produisent du bois de construction de toute espèce, dont une partie est d'une excellente venue et d'une grande valeur; la qualité de la terre est très-bonne, à en juger par les différentes espèces de bois qui y croissent. Ces deux concessions

sont arrosées par les rivières Batiscan et Ste. Anne, et par quelques autres plus petites de très-peu d'importance: les deux rivières sont larges, mais à peine navigables; la première a environ 175 toises de largeur, et la seconde 200; elles coulent presque sur deux lignes parallèles à environ sept milles de distance entre elles, et dans une direction presque contraire à celles des autres grandes rivières, prenant leur cours au nord-est pendant environ 70 milles, jusqu'à ce qu'elles arrivent sur le derrière de la ville de Quebec, à environ trente milles de distance dans le township de Stoneham, où elles tournent au nord, dans laquelle direction on suppose qu'elles prennent leur source, dans quelques-uns des lacs de cette partie du pays qui est à présent assez peu connue. Leur cours est interrompu par plusieurs chutes et rapides qui les empêcheraient d'être navigables, quand même le peu de profondeur de l'eau ne s'y opposerait pas déjà: près de l'endroit où elles se déchargent dans le St. Laurent, leurs rivages sont bas, mais un peu plus vers l'intérieur ils sont beaucoup plus élevés, en quelques endroits pleins de rochers, mais généralement couverts de beau bois de construction. A l'est de la Rivière Ste. Anne, et près du St. Laurent, est le village de Ste. Anne, qui contient environ trente maisons, une belle église, un presbytère,

et une chapelle; il y a aussi quelques boutiques, une auberge, avec de bons logemens où les diligences arrêtent, et une poste aux chevaux. A ce village il y a un passage d'eau, où l'on trouve toujours des canots et des bacs pour transporter les voyageurs, les voitures, etc. La rivière y est si basse que les grands batteaux se conduisent avec des perches; le prix pour chaque personne est trois sous, et un schelling pour un cheval et une voiture. La propriété de ce passage fut cédée à perpetuité, par lettres patentes, à feu l'Honorable C. de Lanaudière, à ses héritiers, etc. A raison de l'inondation durant le printemps, la grande route de Quebec s'écarte plus du bord du St. Laurent en cet endroit que dans la plupart des autres; elle passe le long de la chaîne ou éminence ci-dessus mentionnée, jusqu'à ce qu'elle arrive près du rivage, où elle reprend sa direction ordinaire: des deux côtés de la rivière Ste. Anne, il y a des routes qui suivent son cours à travers plusieurs seigneuries au nord-est. Il y a un moulin à grain dans Ste. Anne, et un moulin à grain et une scierie dans Ste. Marie. Les maisons seigneuriales dans l'une et dans l'autre sont agréablement situées près des deux pointes formées par les rivières Ste. Anne et St. Laurent. Celle qui appartient à la famille de Lanaudière est entourée d'excellens jardins

et de plusieurs beaux groupes d'arbres superbes. A l'est de la seigneurie de Ste. Anne est le fief Dorvilliers, qui contient une lieue de superficie. Au confluent des deux rivières sont les Iles St. Ignace, Ste. Marguerite, Dularge, et Dusable, toutes appartenant à la seigneurie; elles sont basses, mais elles offrent de belles pâtures et de bonnes prairies; étant bien boisées, elles présentent plusieurs points de vue très-agréables des deux maisons.

Yamaska (la seigneurie de), sur la rive sud du St. Laurent, dans le comté de Buckingham, est borné au sud-ouest par la seigneurie de Sorel et Bonsecours, au nord-est par St. François, et au-fond par Bourgmarie Est; elle a une lieue et demie de front sur trois de profondeur; elle fut accordée le 24 Septembre, 1683, au Sieur de la Vallière, et elle appartient actuellement à G. M. Tonnancour, Ecuyer. Près de la moitié de cette seigneurie est bien cultivée; les différentes concessions, grandes et petites, montent à plus de 160, situées de chaque côté de la Rivière Yamaska, auprès du Petit Chenail, et dans les Côtes St. Louis et Ste. Catherine. La Baie de La Valher ou d'Yamaska s'étend à travers la partie supérieure jusque dans Sorel, et celle de St. François fait une incision assez profonde dans sa partie orientale; autour de ces baies le terrain

est bas et marécageux, mais à peu de distance il y a plusieurs vastes et excellentes prairies; en tirant plus vers le fond le sol est gras et très-fertile; il est composé d'une bonne marne jaune, et d'une belle argile entremêlée de terre légère, qui forment de très-bonne terre labourable pour le grain de toute espèce, et quelques terrains très-propres à la culture du chanvre et du lin. Le front de la seigneurie est passablement bien garni de bois de construction d'une qualité moyenne et inférieure, telle que le sapin blanc, la pruche blanche, la sapinette, etc.; mais vers le fond, dans les terrains plus secs, on en trouve d'une qualité supérieure, telle que le platane, le bouleau, le noyer, et le chêne. La terre est passablement bien arrosée par plusieurs petits courans, outre la petite rivière David qui a sa source dans les savannes adjacentes ou grandes marais. On jouit de la commodité d'avoir de bonnes routes dans toutes les directions. La principale qui vient de l'est et qui conduit à la ville de William Henry, traverse l'Yamaska à un passage d'eau, au-dessus de la Petite Ile Tonnancour; le prix du passage est de trois sous par personne, de six sous pour un cheval, et d'un schelling pour une voiture. Il y a près du passage un moulin à eau et un moulin à vent. En front de la seigneurie sont les Iles du Moine, aux Raisins, et

quelques autres ; à l'embouchure de la rivière est la grande île St. Jean, entièrement couverte de bois, en partie de bonne qualité. Les baies ci-dessus mentionnées fournissent une grande variété de beau poisson, et le long de leurs rivages on trouve en abondance du gibier de plusieurs espèces. La rivière Yamaska procure une navigation intérieure assez importante pour les batteaux et les radeaux ; sa largeur moyenne est d'environ 200 toises. Elle prend sa source dans les hauteurs vers les townships de Bolton et de Brome : son courant reçoit aussi de l'eau de quelques grands lacs dans le même voisinage ; une large branche de cette rivière traverse le township de Farnham, et une autre, à environ 22 milles plus loin, se détourne dans les townships adjacens ; de là son cours se continue dans la direction du nord et du nord-ouest jusqu'au Lac St. Pierre ; la totalité de son cours est d'environ 90 milles. Comme les nouveaux townships de cette partie deviennent chaque jour plus peuplés, et que les progrès de l'agriculture leur fournissent des productions au-delà de leur propre consommation, cette route de communication deviendra d'une importance très-peu inférieure à celle de la rivière Richelieu.

St. François, (la seigneurie de) sur la rive sud du St. Laurent, dans le comté de Bucking-

ham, a Yamaska au sud-ouest, Lussaudière au nord-est, et De Guir et Pierreville au fond; elle a une lieue de front, sur près de deux de profondeur; elle fut accordée le 8 Octobre, 1678, au Sieur de Crevier, et elle appartient actuellement à Mr. Le Gendre, et à quelques familles des Indiens Abenaqui. Cette seigneurie, comme la précédente, est basse vers le Lac St. Pierre. La Baie de St. François, et quelques autres y forment des dentelures assez profondes, et produisent de vastes terrains marécageux le long de leurs rivages; à une petite distance de ces baies il y a de très-belles prairies, et plus avant dans l'intérieur, le sol est bon et pour la plus grande partie un peu léger et sablonneux. Le bois de construction est d'une qualité assez indifférente, et consiste plus en pruche blanche, en sapinette, et en cèdre, qu'en aucune autre espèce; sur les terrains plus secs il y a un peu d'érable et de hêtre. La Rivière St. François et quelques autres plus petites l'arrosent très-bien. Environ la moitié de cette concession est cultivée; les parties les mieux habitées et les plus améliorées sont de chaque côté du St. François. A l'embouchure de cette rivière dans le St. Laurent il y a plusieurs îles qui font partie de la seigneurie; la plus grande a près de quatre milles de longueur, est en partie cultivée, et très-bien habitée;

l'église et le presbytère qui dépendent de la seigneurie sont dans cette île, et quoiqu'il n'y ait pas de passage d'eau régulier, on y trouve toujours des canots prêts à transporter les voyageurs à William Henry, en payant cinq schellings par personne; dans l'été cette route est généralement préférée à celle des postes. Les autres îles sont basses; quelques unes offrent quelques prairies, mais elles sont principalement couvertes de bois. A l'est de la rivière est situé le village Indien de St. François, d'environ 25 ou 30 maisons de bois assez mesquinement construites, habitées par quelques familles d'Indiens convertis, de la tribu d'Abenaqui, qui subsistent à l'aide des terres qui leur appartiennent dans la seigneurie, en y cultivant avec la négligence qui leur est particulière, du maïs et des pommes de terre, et en élevant de la volaille et des cochons; ils accroissent quelquefois leurs ressources par la pêche, et pendant l'hiver par la chasse; cette dernière ressource est assez précaire, en ce qu'ils sont forcés d'aller à une distance immense, avant de pouvoir trouver du gibier qui les défraye de leurs peines; car à mesure que les habitations d'hommes civilisés se sont répandues dans la province, les animaux qui en étaient les premiers habitans ont cherché un asyle dans les forêts les plus éloignées. Il y a dans ce village une église et un presbytère

où réside toujours le missionnaire chargé des affaires de la religion de cette tribu. Il y a aussi un interprète qui réside constamment parmi eux. Plusieurs routes traversent cette propriété; la principale qui vient de l'est à William Henry traverse la rivière à un passage d'eau auprès du village Abenaqui, où l'on paye trois sous par personne, et un schelling pour un cheval et une voiture. La rivière St. François sert aussi de communication pour un commerce considérable et qui s'accroît chaque jour avec les townships du sud ainsi qu'avec les Etats Unis. La navigation en est difficile et extrêmement pénible, à raison du grand nombre de rapides violens et de chutes qui se présentent dans son cours; mais comme elle offre une route directe pour envoyer les productions de ces districts à un marché certain, les habitans industrieux de chaque côté des frontières les surmontent avec courage, et chaque été on transporte par là dans le St. Laurent pour Quebec, une grande quantité de potasse et de vaidasse et différentes autres marchandises. On envoie aussi par là jusque dans les Etats Unis beaucoup de marchandises de manufacture Anglaise. La source du St. François est un lac du même nom, situé dans les townships de Garthby et de Colerain, d'où il coule au sud pendant environ 30 milles; une partie de cette

distance est assez peu connue, n'ayant jamais été exactement examinée ; ensuite il prend son cours à peu près au nord-ouest, parcourt environ 80 milles, et se décharge dans le Lac St. Pierre. Dans le township d'Ascott, une de ses branches va joindre le Lac Memphremagog, de l'extrémité duquel plusieurs rivières descendent dans l'état de Vermont ; par ce moyen le transport des marchandises continue dans cette direction. Comme la navigation depuis le Lac Memphremagog jusqu'au St. Laurent est gênée par plusieurs puissans obstacles naturels, un detail particularisé de cette navigation servira à faire connaître quelle patience et quelle persévérance il faut pour les surmonter. De la sortie du lac au lieu où le courant se joint au St. François, il y a environ 19 milles ; dans cette distance on trouve une vicissitude singulière de rapides violens et d'eau paisible où le courant est d'une lenteur ennuyeuse ; à environ trois quarts de mille avant qu'il entre dans la rivière, il y a ce qu'on appelle une *chute*, non à la vérité d'une hauteur perpendiculaire ; mais le lit de la rivière étant très-resserré, et le courant rompu par de hautes chaînes de rochers, il est impossible que les batteaux y passent ; on fait même rarement descendre des pièces isolées de bois de construction, l'expérience ayant prouvé qu'elles ne manquaient jamais d'être très-frois-

sées, si elles n'étaient pas absolument mises en pièces : dans cette distance de trois quarts de mille, la totalité de la descente est de 170 à 180 pieds. On decharge à cet endroit les bacs et les batteaux, on en porte la charge jusqu'au bout de la chute, et on la rembarque sur d'autres bâtimens prêts à la recevoir ; de là ils descendent un courant paisible l'espace d'environ six milles, jusqu'aux Grandes Chutes de Brompton, qui ont environ deux milles de longueur ; comme les batteaux vides peuvent les descendre du côté de l'ouest seulement, on retire la cargaison et on la transporte jusqu'au pied des chutes, où l'on recharge les batteaux, et l'on va à environ sept milles plus loin, jusqu'aux Petites Chutes de Brompton ; là on répète les mêmes opérations, parce qu'il n'y peut passer que des bâtimens légers ; en cet endroit le portage n'a pas plus de 125 toises. Un mille ou deux plus loin se trouve le Dutchman's Shoot, où la rivière est rétrécie par une chaîne de rochers, et par deux petites îles qui forment un rapide que les batteaux chargés peuvent traverser, en prenant beaucoup de soin, et avec quelques difficultés. Après cela un courant alternativement rapide et lent, n'offre plus d'obstacles pendant quinze milles jusqu'au portage de Kingsey ; c'est un endroit resserré de la rivière, au milieu de laquelle est un gros rocher qui est couvert quand

l'eau est très-haute, et c'est alors seulement que les batteaux chargés peuvent y passer ; le courant se précipite à travers ce canal avec beaucoup d'impétuosité, et conserve sa violence pendant plus d'un mille au-dessous. De là il ne se trouve aucun obstacle important jusqu'à ce qu'on arrive aux Chutes de Menou, à une distance d'environ vingt milles ; ces chutes ont trois quarts de mille de longueur, et ne sont praticables que pour les batteaux vides ; les Chutes de Lord, deux milles plus bas et d'environ la même longueur que celles de Menou, sont sujettes aux mêmes inconvéniens, et même à de plus grands, car à moins que l'eau ne soit très-haute, les batteaux légers n'y peuvent passer. A six milles au-dessous de cette chute commence un courant très-rapide, qui dure quinze milles, et quand on l'a passé, toutes les difficultés sont surmontées, et la rivière est libre jusqu'au Lac St. Pierre. Depuis la partie supérieure de la rivière jusqu'à la partie basse, sa largeur varie depuis 50 toises jusqu'à près d'un mille. Malgré cette alternative incommode de voiture par terre et par eau, le commerce qui se fait par cette voie est actuellement très-considérable, et dernièrement dans un seul été, on a fait descendre par là plus de 1500 barils de potasse et de vaidasse.

Lussaudiere, (la seigneurie de), dans le comté de Buckingham, est située près du St.

François, et elle a une lieue carrée ; elle fut accordée le 26 Juillet, 1683, au Sieur de la Motte de Lucière. Dans cette concession, le terrain est géneralement d'une meilleure qualité que celui de la précédente, avec moins de terres sablonneuses : le front en est si bas que dans le printemps il est submergé par le Lac St. Pierre, et l'on y trouve de belles prairies et de bons pâturages ; en avançant vers le fond, le terrain s'élève par degrés ; il y a dans cette direction quelques pièces de belle terre labourable. Le bois de construction n'est pas de la meilleure espèce, particulièrement en front, quoiqu'il devienne meilleur vers le fond. Environ un tiers de cette seigneurie est cultivé, les meilleurs établissemens sont placés de chaque côté de la principale route, où quelques-uns des lots et des fermes annoncent qu'on à donné a leur culture une attention qui les fait paraître sous un jour très-favorable.

Pierreville, (la seigneurie de), dans le comté de Buckingham, est située sur le fond de celle de St. François ; elle est bornée au sud et au sud-ouest par la seigneurie de De Guir, et au nord et au nord-est par de vastes terres de la couronne ; elle a une lieue et demie de front sur une lieue de profondeur ; elle fut accordée le 3 Août, 1683, au Sieur Laurent Philippe, et elle appartient à présent à la Baronne de Longeuil.

La totalité de cette seigneurie offre un sol médiocrement bon ; dans quelques parties le terrain est bas, mais non pas assez pour occasionner des marais. La meilleure terre se trouve de chaque côté du St. François, où sont les principaux établissemens et les mieux cultivés ; la quantité qui est en culture forme un tiers de la totalité, ou un peu plus. La Rivière St. François traverse la seigneurie, et la partage à peu près par la moitié ; elle procure l'avantage d'un transport facile et prompt, son courant étant très-rapide vers cet endroit et vers le St. Laurent. Le bois de construction y est pour la plus grande partie d'une qualité inférieure, cependant on y en trouve assez de la meilleure espèce pour fournir aux besoins des habitans. La rivière fait marcher un moulin à grain et une scierie ; elle renferme deux ou trois petites îles couvertes d'arbres de nulle valeur réelle, quoiqu'ils contribuent beaucoup à la décoration du paysage.

De Guir, (la seigneurie de) dans le comté de Buckingham, bornée au nord et au nord-ouest par Pierreville et St. François, au sud-est par le township d'Upton, au sud-ouest par Bourgmarie Est, et au nord-est par Courval, est d'une forme irrégulière, et sa plus grande longueur est de deux lieues et demie ; telle qu'elle est possédée actuellement, elle ne s'accorde nullement

avec la concession originale, qui fait mention de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur : elle fut accordée le 23 Septembre, 1751, au Sieur Joseph De Guir, dit des Rosiers ; c'est actuellement la propriété de Josias Wurtel, Ecuyer. Presque tout ce terrain est resté en bois ; dans plusieurs endroits il est bas, mais le sol est tel que s'il était défriché il conviendrait à la culture de toutes les productions communes au pays. Le bois de construction est généralement d'une classe supérieure. Plusieurs branches de la Rivière David l'arrosent, le long desquelles sont dispersés plusieurs habitans dont les fermes sont dans un état florissant de culture. Si l'on faisait une revue exacte des limites de cette seigneurie, quelques-uns de ces tenanciers qui dépendent à présent du seigneur de De Guir se trouveraient placés dans le township d'Upton.

Bourgmarie Est, (la seigneurie de) offre une preuve à l'appui des observations que nous avons faites quelques pages plus haut, sur l'inconvénient des limites actuelles des districts et des comtés, en ce qu'elle est située dans les districts de Montréal et de Trois Rivières, et dans les comtés de Richelieu et de Buckingham ; elle est sur le derrière de la seigneurie d'Yamaska, bornée à l'ouest par la rivière Yamaska, au sud par St. Charles, et à l'est par De Guir : elle a

cinquante arpents de front, sur près de deux lieues de profondeur; elle fut accordée le 1er Août, 1708, à Marie Fézéret, et c'est actuellement la propriété de Madame Barrow. Ce terrain offre ce que les fermiers Canadiens appellent une très-bonne terre, et si elle était passablement bien cultivée, elle produirait des récoltes abondantes de grains; il y en a à présent environ un tiers en culture. On y trouve un peu de bon bois de construction, et une grande quantité des espèces inférieures, telles que le bois blanc, la pruche blanche, la sapinette et le cèdre. Outre la rivière navigable qui forme une de ses limites, elle est arrosée par la Rivière David, qui y fait beaucoup de détours, et qui fait marcher un moulin à grain. De chaque côté de cette rivière il y a une route, ainsi qu'une autre qui côtoie l'Yamaska. L'église de cette seigneurie n'a pas de curé résident, mais les fonctions en sont remplies par celui de St. Michel d'Yamaska.

Baie St. Antoine, ou Lefebvre, (la seigneurie de) est au sud du St. Laurent, dans le comté de Buckingham; elle est bornée au sud-ouest par Lussaudière, au nord-est par Nicolet, et au fond par Courval; elle a deux lieues de front sur autant de profondeur; elle fut accordée le 4 Septembre, 1683, au Sieur Lefebvre, et c'est aujourd'hui la propriété de Louis Guoin,

Ecuyer. C'est un terrain à tous égards très-fertile : sur le devant la Longue Pointe, la Pointe aux Pois et la Pointe à la Garenne, qui toutes s'avancent dans le St. Laurent, forment les extrémités de deux grandes baies ; à l'est de la Pointe à la Garenne est la baie de Febvre, qui rentre aussi profondément dans la seigneurie ; le bord de ces baies forme à quelque distance un marais qui dans l'été offre d'excellens pâturages, coupés d'une manière singulière en tout sens par un grand nombre de petits ruisseaux fort clairs. De là en remontant à la grande route qui traverse la seigneurie de l'est à l'ouest, il y a des prairies très-belles et très-riches. Depuis cette route, le terrain continue à s'élever par degrés jusqu'au fond ; le sol consiste principalement en argile grasse, et en bonne terre noire très-fertile. Excepté dans les marais et les prairies, où l'on trouve une grande quantité de bois commun, le bois de construction est de la meilleure espèce. La Rivière Nicolet, qui traverse une petite partie à l'angle sud-est, est le seul courant vers le fond de la seigneurie : la grande moitié de cette propriété est en culture, et présente quelques fermes dans un état très-florissant, particulièrement le long de la route. Faute de moulins à eau il y a plusieurs moulins à vent. L'église est placée vers le milieu de la concession, sur une éminence ; il y a au-dessous

plusieurs belles maisons, presque en nombre suffisant pour former un village respectable ; on y trouve deux ou trois boutiques et une auberge dont la situation est très-avantageuse, en ce que l'endroit forme un lieu de passage considérable, d'où une grande route se rend dans les townships du sud.

Courval, (la seigneurie de) dans le comté de Buckingham, est située sur le derrière de la Baie St. Antoine ou le Febvre ; elle a deux lieues de largeur sur trois de profondeur, et elle s'étend dans cette direction jusqu'au township de Wendover ; elle fut accordée le 25 Septembre, 1754, au Sieur Cressé, et est actuellement possédée par Louis Guoin, Ecuyer. Il n'y en a qu'une petite partie qui soit défrichée, cependant le sol est bien au-dessus du médiocre ; quelques places marécageuses présentent les espèces de bois communes dans les terrains humides ; mais les terrains élevés produisent du hêtre, de l'érable, du bouleau et du pin. La branche sud-ouest du Nicolet et le St. François l'arrosent : sur le dernier il y a un moulin à grain qui appartient à la seigneurie. Le petit nombre d'habitans qui ont commencé à cultiver sont établis sur les bords des deux rivières, et ils ont réussi à améliorer très-promptement leurs fermes. La seule route est celle qui conduit de St. Antoine aux nouveaux townships.

Nicolet, (la seigneurie de, et son augmentation) au sud du St. Laurent, ou plutôt du Lac St. Pierre, dans le comté de Buckingham, est bornée par la seigneurie de la Baie St. Antoine, et par Courval au sud-ouest, par Roquetaillade et le township d'Aston au nord-est, et par le township de Wendover au fond ; elle a deux lieues de front sur deux de profondeur ; elle fut accordée le 29 Octobre, 1672, au Sieur de Lanbia ; l'augmentation, de deux lieues de largeur sur trois de profondeur, fut accordée le 4 Novembre, 1680, au Sieur de Cressé ; l'une et l'autre sont à présent possédées par Monsieur Cressé, descendant en ligne directe du premier propriétaire. Le sol de cette concession n'est pas très-bon, mais le travail a supplée en quelque sorte à son défaut naturel ; et il y a 250 concessions en très-bon état de culture, qui produisent de bonnes récoltes de grain de presque toutes les espèces. Vers le St. Laurent le sol est pauvre, d'une nature légère et sablonneuse, mais vers l'intérieur, il est plus fort, et a un meilleur fond : le terrain est assez bas, et généralement uni, garni des espèces ordinaires de bois, mais on y en trouve très-peu d'une qualité ou d'une venue supérieure. La Rivière Nicolet l'arrose avantageusement. Un village qui contient 50 maisons, avec l'église au milieu, se fait remarquer par la beauté de sa situation sur une

pente douce, couverte de quelques chênes majestueux, formant le meilleur bois de construction de la seigneurie, et couronnée d'une touffe de hauts pins ; au-dessous du village, et sur le côté opposé de la rivière, sont les ruines de l'ancienne église et du presbytère de Nicolet. Les deux côtés de la rivière, pendant près de trois lieues au-dessus, sont embellis par des établissemens ; et le coup d'œil en est extrêmement égayé par un grand nombre de jolies maisons, qui, dispersées sur différentes parties de la seigneurie, montent, y compris le village, a plus de 300 : la plupart sont bien bâties en pierre. A l'entrée de la rivière est l'île Moran, propriété de Monsieur Paul Beaubien, et dont la concession avait été faite le 29 Octobre, 1672, au Sieur de Moran. La grande route de William Henry passe au milieu du village, et traverse la rivière à un passage d'eau, où l'on paye trois sous par chaque personne, neuf sous pour un cheval, et quinze sous pour un cheval et une voiture ; outre cette route, plusieurs autres coupent la seigneurie, dans différentes directions, et passent le long de chaque côté de la rivière, sur laquelle il y a trois moulins à grain et trois scieries. Le Nicolet tire sa source d'un lac du même nom, dans le township de Weedon, et coule au nord-ouest à travers les townships de Ham, d'Arthabaska, de Bulstrode, etc. pendant

environ 47 milles ; alors il se joint à une grande branche qui sort des townships de Simpson, de Kingsey, et de Shipton, qui est navigable pour les batteaux et les bacs et d'où partent de nombreux courans de chaque côté ; ce point de jonction s'appelle les secondes fourches : de là son cours est d'environ 21 milles, à travers l'augmentation et la seigneurie, jusqu'à son embouchure dans le Lac St. Pierre. Ses rivages, dans les townships intérieurs, sont élevés, et généralement couverts de bois jusqu'au bord de l'eau ; mais dans la partie basse de son cours leur hauteur diminue beaucoup, et ils sont moins boisés ; en descendant depuis le village, il y a plusieurs petites îles couvertes d'arbres, qui forment des groupes très-agréables, vus de la hauteur dont nous avons parlé ci-dessus. Dans la partie haute de la rivière, il y a quelques rapides ; mais ils n'offrent pas de grands obstacles, car les Indiens les remontent et les descendent souvent dans des canots. Dans le printemps, lorsque la rivière est enflée par les eaux sauvages, de petits vaisseaux pontés peuvent quelquefois remonter du St. Laurent jusqu'au village ; mais on ne peut compter là dessus, parce que l'entrée est obstruée par un banc de sable sur lequel les bâtimens qui tirent deux pieds d'eau touchent souvent dans l'été ou dans les temps de sécheresse : ce banc s'appelle la

Batture aux Sables. La vue sur les deux rivages est variée et superbe dans bien des endroits, mais au nord-est surtout elle est extrêmement intéressante : en descendant le St. Laurent, le front de la seigneurie offre un coup-d'œil très-agréable, en ce que sur le bord de cette rivière le bois est assez épais, et il s'y trouve plusieurs clairières, à travers lesquelles on aperçoit les établissemens et le village qui forment différens point de vue charmans. Un peu au-dessus du village se trouve le collége de Nicolet, fondé il y a environ dix ans, et soutenu dans son enfance par la libéralité de l'évêque catholique de Quebec. Il est placé sur un terrain bien propre par les beautés naturelles de sa situation à seconder les vues d'un si excellent établissement. Le bâtiment est sur un plan simple, sans ornement, mais commode ; il renferme tous les logemens nécessaires pour le directeur, les maîtres, et soixante-dix pensionnaires. Cette institution est entièrement destinée à l'instruction ; et depuis sa fondation il a été tellement encouragé qu'il offre plusieurs preuves très-satisfaisantes qu'il a complètement répondu à l'attente de son protecteur bienfaisant. Il y a six professeurs pour les différentes branches de l'étude de la philosophie, des auteurs classiques, des belles-lettres, etc. et un pour la langue Anglaise : tout le système et les progrès des études

sont sous l'inspection immédiate du directeur, qui réside toujours dans le collége. Outre les avantages d'une bonne éducation, les élèves jouissent d'un air sain, et de tous les moyens d'acquérir la force du corps aussi-bien que de cultiver leur esprit.

Roquetaillade, (fief), sur la rive sud du St. Laurent, dans le comté de Buckingham, joint Nicolet au sud-est, et est borné par le township d'Aston au fond; il a une demi-lieue de front sur trois lieues de profondeur; il fut accordé le 22 Avril, 1675, au Sieur Pierre Godefroi de Roquetaillade.

Godefroi, (fief), adjacent à Roquetaillade, a trois quarts de lieue de front sur trois lieues de profondeur; il fut accordé le 31 Août, 1638, au Sieur Godefroi, et c'est à présent la propriété d'Etienne Le Blanc, Ecuyer, et de Monsieur Loiseau. En général le sol de ces deux fiefs est précieux; en front il est à la vérité un peu léger et sablonneux, mais bientôt il change de nature, et vers l'intérieur il offre une belle terre noire; dans le fond il est bas, et offre un ou deux petits marais, et peut-être autant de brûlés: on pourrait en peu de temps par le dessèchement convertir les premiers en belles prairies, et les derniers pourraient aussi aisément devenir de bonnes terres labourables. Il y a du bois en abondance, quoiqu'il y en ait

peu de la première qualité. Les Rivières Ste. Marguerite et Godefroi, avec plusieurs petits ruisseaux, serpentent dans les deux fiefs et les arrosent complètement; elle font marcher deux moulins. Environ deux tiers de chaque propriété sont habités ,et offrent dans quelques endroits une culture supérieure, particulièrement sur la route, ou *Chemin du Village*, comme on l'appelle, qui va de Becancour à Nicolet, aux Coteaux Vide Poche, Beauséjour, St. Charles et à Côte du Brûlé; entre les différentes rangées il y a des chemins qui conduisent à la Route de St. Grégoire, laquelle communique avec la principale route près du passage d'eau sur le St. Laurent. L'église de St. Grégoire, entourée de quelques maisons bien bâties, est située à l'est de la route près du Chemin du Village. Les bornes orientales de Godefroi sont supposées passer au milieu de la Rivière Godefroi, en descendant du Lac St. Paul.

Becancour (la seigneurie de), sur la rive sud du St. Laurent, dans le comté de Buckingham, est bornée par Godefroi au sud-ouest, par le fief Dutord au nord-est, et par les townships d'Aston et de Maddington dans le fond; elle a deux lieues et un quart de largeur sur deux de profondeur; elle fut accordée le 16 Avril, 1647, au Sieur de Becancour, et c'est actuellement la propriété des héritiers de feu le Lieutenant

Colonel Bruère, d'Etienne Le Blanc, Ecuyer, et de Mr. Ezekiel Hart. Cette concession, qui vers la rivière est plate, possède un sol excellent et fertile, qui diffère peu dans ses particularités de celui des deux propriétés précédentes; le froment, l'avoine, et l'orge qu'il produit, mais particulièrement le premier, sont considérés comme d'une belle qualité, sinon comme meilleurs qu'aucun autre dans le province. Il y croît du chanvre et du lin, tous deux d'une qualité excellente. Le bois de construction ne mérite guère d'attention; les terres basses n'en produisent que d'une espèce inférieure, et les terrains plus élevés n'offrent que du hêtre, de l'érable, du bouleau, et quelques pins. Plus de la moitié de la seigneurie est en culture, et plusieurs fermes sont dans un bel état d'amélioration; les meilleures sont situées sur le St. Laurent, et sur les deux rives de Becancour et de Blanche. Elle est arrosée par les Rivières Becancour, Godefroi, et Blanche, par le Lac St. Paul et le Lac aux Outardes: la première rivière est grande, et serpente d'une belle manière à travers le milieu de la seigneurie; sa source est dans les townships de Broughton et de Leeds, d'où elle s'embranche dans ceux d'Inverness, d'Halifax, et d'Irlande, où plusieurs courans inférieurs qui sortent d'un grande nombre de petits lacs se déchargent dans cette

rivière. Après avoir traversé les townships de Nelson et de Somerset, et le front de Stanfold et de Bulstrode, dans une direction à l'est, pendant environ 46 milles, elle tourne au nord-ouest et coule l'espace d'environ 21 milles entre Aston et Maddington, et traversant la seigneurie elle se décharge dans le St. Laurent. Les bords vers sa source sont élevés, escarpés, et souvent pleins de rochers, mais ils s'abaissent beaucoup en descendant vers son embouchure. Cette rivière étant très-coupée par des chutes, des rapides, des bas-fonds, n'est pas navigable. Dans les parties les plus larges, il y a quelques petites îles couvertes de beaux arbres, qui par les différentes teintes de leur feuillage, offrent de dessus le rivage un coup-d'œil très-agréable. Il y a dans les limites de Becancour deux moulins sur la rivière. Le Lac St. Paul en est un élargissement d'environ quatre milles et demie de longueur, et d'un demi-mille de largeur ; il n'est pas très-profond, mais il abonde en poissons de plusieurs espèces : ses eaux passent par le canal de la rivière Godefroi dans le St. Laurent. Ses bords offrent un paysage parfait, relevé par presque toute espèce de points de vue charmans : on voit dans tout le voisinage des fermes bien cultivées, avec des maisons propres et bien-bâties qui en dépendent ; et dans plusieurs endroits des groupes de beaux

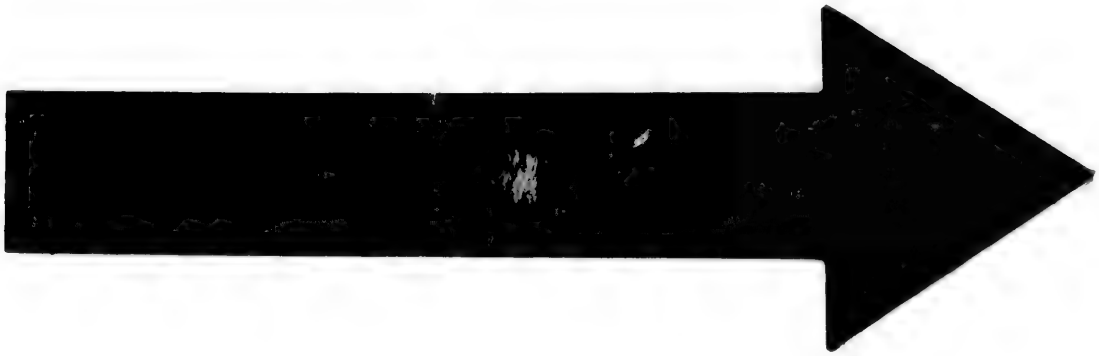

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

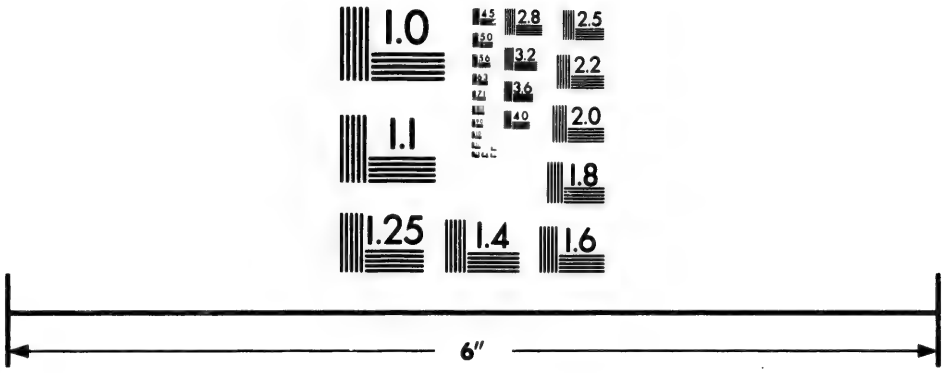

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

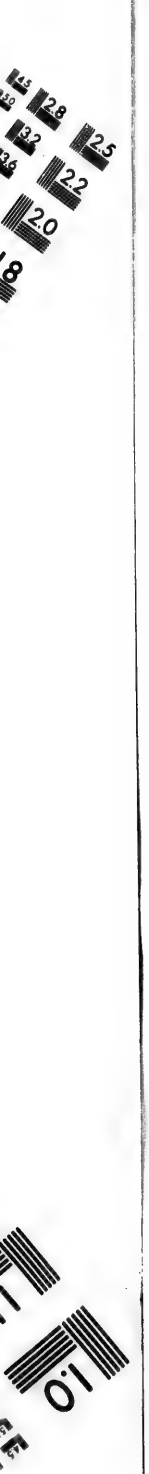
2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.0

arbres, formant une décoration telle qu'on peut l'imaginer dans un parc bien entretenu, donnent à toute cette vue une apparence extrêmement pittoresque. Le Lac aux Outardes se joint à celui de St. Paul, et présente une situation aussi agréable: il tire son nom de l'immense quantité d'oiseaux de cette espèce qui en fréquentoient autrefois les bords, quoiqu'à présent on en voie rarement un seul, parce que la formation des nombreux établissemens les a depuis long-temps fait retirer dans des lieux plus solitaires. L'Ile Dorval, petite et basse, et couverte de bois taillis, partage l'entrée du Becancour en deux canaux. Au-dessous de cette île, et sur la rive ouest de la rivière, sont les moulins à chanvre, etc. établis par le gouvernement, et placés sous la direction de Mr. Campbell: ce fut lui qui choisit le terrain, et relativement à la situation et au sol, il est parfaitement propre à la culture de cette production; mais quelque peine qu'on ait prise pour porter ce plan à sa perfection, le succès n'en a été que partiel: peut-être nous avons dans une autre partie de cet ouvrage indiqué les causes réelles de ce manque de réussite, aussi-bien que quelques-uns des moyens qu'on pourrait adopter pour obtenir des resultats favorables de la culture de cette plante précieuse. L'église de Becancour, avec le presbytère et quelques

autres maisons qui l'entourent, est située sur la rive orientale de la rivière : un peu au-dessous est le village des Indiens Abenaqui, composé de quelques maisons de bois mal bâties, ou, pour parler plus correctement, de cabanes ; les mœurs et les occupations de ces gens sont absolument les mêmes que celles du village de St. François. La grande route de l'ouest traverse la rivière au-dessus de l'Ile Dorval ; deux autres remontent à quelque distance le long de chaque rivage, et une ou deux prennent une direction différente, parmi les établissemens. En front de la seigneurie, il y a un passage d'eau sur le St. Laurent pour se rendre à Trois Rivières.

Dutord (fief) joignant Becancour au sud-ouest, est borné au fond par le township de Maddington. Le titre original de cette concession ne s'est point trouvé parmi les autres, ainsi l'on est incertain sur sa date et sur ses dimensions à l'époque ou elle fut accordée ; cependant elle a actuellement un quart de lieue de front sur près de trois lieues de profondeur.

Cournoyer (fief) est contigu à Dutord, et est borné au nord-est par Gentilly. L'étendue de ce fief est d'une demi-lieue en front, sur trois lieues de profondeur, mais comme pour la concession précédente, on n'a découvert ni le titre original, ni aucun autre qui y ait rapport. La première appartient à Monsieur Bellefeuille,

et celle-ci à Etienne Le Blanc, Ecuyer. Vers le fond de ces deux fiefs le terrain est plus élevé, et il est à tout autre égard exactement le même que celui de Becancour, et le bois de construction est à peu près de la même espèce. Les deux tiers en sont bien habités et dans un état supérieur de culture.

Gentilly (la seigneurie de), dans le comté de Buckingham, est bornée au nord-est par Livrard, au sud-ouest par le fief Cournoyer, et au fond par les townships de Maddington et de Blandford; elle a deux lieues et demie de front sur deux de profondeur; elle fut accordée le 14 Août, 1676, à Michel Pelletier, Sieur de la Perade; c'est actuellement la propriété de Messieurs de Lery. Pendant une grande distance, la rive sud du St. Laurent a été représentée comme basse, et en plusieurs endroits comme s'élevant très-peu au-dessus du niveau de l'eau; ici elle prend un caractère différent, elle est haute et escarpée, et de là le terrain s'abaisse par degré vers le fond. Le sol, en front, offre une marne sablonneuse et une bonne argile ais plus loin il se change en terre forte et noire, très-favorable à presque toutes les espèces de culture. La première et la seconde rangée de concessions près du St. Laurent, et sur la Rivière Gentilly, sont cultivées d'une manière judicieuse; la totalité de

la terre en culture se monte à environ un tiers de la seigneurie. Le bois de construction sur le bord de la dernière rivière est de la meilleure espèce et d'une qualité supérieure; mais celui des autres parties n'est bon qu'à brûler, et comme tel on en coupe une grand quantité qu'on envoie en radeaux à Quebec. Cette propriété est arrosée par la Rivière Gentilly et et par deux ou trois autres petits courans qui font marcher un moulin à grain et une scierie.

Livrard ou St. Pierre les Becquets (la seigneurie de), dans le comté de Buckingham, est bornée en front par le St. Laurent, au nord-est par la ligne de district, entre Quebec et Trois Rivières, au sud-ouest par la seigneurie de Gentilly, et au fond par le township de Blandford; elle a deux lieues de front sur quatre de profondeur; elle fut accordée le 27 Avril, 1683, au Sieur Livrard, aussi-bien que l'Ile Madame, au-dessous de l'Ile d'Orléans. C'est à présent la propriété d'A. Lanaudière, Ecuyer, et de l'Honorable F. Baby. Cette seigneurie est très-peu habitée, quoique le sol en soit fertile, et qu'elle produise de bonnes récoltes de grain de toute espèce; elle est généralement composée de belle argile, et d'une terre grasse et noire. Elle est abondamment garnie de bois de construction, dont une partie est de la meilleure qualité; mais la plus grande

partie est du bois de chauffage, dont une grande quantité sert à la consommation de la capitale. Elle est arrosée par une partie de la Rivière du Chêne et par quelques petits courans. Dans la première et la seconde rangée de concessions, il y a quelques fermes dans un très-bon état d'amélioration. L'église de St. Pierre, le presbytère, et une chapelle, sont situés sur le bord du St. Laurent, le long duquel passe la grande route.

TOWNSHIPS.

Grantham, sur la rive ouest du St. François, dans le comté de Buckingham, est borné par Upton à l'ouest et au nord-ouest, et par Wickham au sud. Sur le bord de la rivière, le terrain est élevé, mais il est coupé par plusieurs ravines profondes; dans d'autres directions il est beaucoup plus bas, et très-uni. Le sol est bon presque partout; sur les hauteurs il est composé d'une marne jaunâtre ou noirâtre sur un fond de sable; dans les autres situations il est plus imprégné de sable. Le bois de construction sur les terres contigues à la rivière, consiste en bouleau, en pin, en érable, en orme, en hêtre, en bois blanc, et en bois de fer; le cèdre, le sapin, et la tammaraque sont abon-

dans dans les parties inférieures. La Rivière Noire, avec quelques autres courans, l'arrose, et offre plusieurs situations excellentes pour construire des moulins. Un très-petit nombre d'habitans se sont établis au bord des rivières, sur des terrains bien choisis, où la terre est favorable à presque toutes les espèces de culture ; elle l'est aussi dans un grand nombre d'endroits qu'on pourrait choisir. Dans plusieurs parties de ce township il y a de vastes terrains qui produisent de belle herbe naturelle excessivement abondante, et qui après être venue à maturité, sèche sur terre, et dans cet état n'est guère inférieure à de bon foin de prairie. Les principaux propriétaires sont les héritiers du concessionnaire primitif, feu William Grant, Ecuyer.

Wendover, dans le comté de Buckingham, est borné en front par la rive orientale du St. François, vis-à-vis Grantham, au nord-ouest par Courval et l'augmentation de Nicolet, au sud-est par Simpson, et au fond par des terres en friche de la couronne. La qualité de ce terrain n'est pas très-bonne ; les terres près de la rivière sont les meilleures, et elles sont susceptibles de culture ; mais à peu de distance de là, le terrain s'abaissant forme des marais bas et profonds où le sol consiste principalement en sable et en gravier jaune ; ils s'étendent pres-

que jusqu'à la limite du fond, et ils sont submergés dans le printemps. Dans les terrains plus secs, le bois de construction consiste en érable, en bouleau, en hêtre, et en pin; les marais offrent de la sapinette, etc. Deux branches du Nicolet et quelques autres courans l'arrosent. Un quart seulement de ce township a été arpenté, et à l'exception de deux seuls lots, rien n'est habité; mais comme la grande route du St. Laurent dans les Etats Unis passe à travers, et qu'il est probable qu'elle deviendra très-importante, il peut se faire que quelques cultivateurs entreprenans soient portés par la suite à s'établir dans son voisinage.

Simpson, dans le comté de Buckingham, est situé entre Wendover et Kingsey, sur la rive est du St. François; il est borné au fond par Warwick et des terres en friche de la couronne. Tout ce terrain a été arpenté, et accordé à des officiers et à de simples soldats de la Milice Canadienne, qui servaient durant le blocus de Quebec en 1775 et 1776. La terre est basse et unie, avec très-peu de marais; elle est d'une bonne qualité, et si elle était mise en culture, elle produirait du grain de toute espèce; le chanvre et le lin dans plusieurs endroits trouveraient un sol très-favorable à leur culture. On trouve partiellement de bon bois

de construction, principalement du hêtre et de l'érable; mais le bois de peu de valeur y est abondant. Ce township est arrosé par plusieurs branches du Nicolet, et par quelques petits courans qui tombent dans le St. François; le premier présente plusieurs situations excellentes pour construire des moulins. Quelques lots situés le long de la route, et contigus à la rivière, sont habités, et l'agriculture y a déjà fait des progrès.

Wickham, dans le comté de Buckingham, sur la rive ouest du St. François, vis-à-vis de Simpson. L'intérieur et le fond de ce terrain sont si marécageux, et si couverts de cèdre, de pruche blanche, et de sapinette, qu'ils sont peu susceptibles de culture. Près de la rivière, ainsi qu'en tirant vers les townships de Grantham et de Dunham, la terre est plus élevée, et d'une qualité bien meilleure, et elle pourrait bientôt devenir propre à la culture de plusieurs espèces de grain, et fournir la plupart des autres choses nécessaires à une ferme. Le bois de construction, dans cette partie, consiste en chêne, en pin, en érable, et en hêtre, tous d'une belle grandeur. Dans l'intérieur il n'y a que quelques ruisseaux, et encore sont-ils très-petits; mais le township a l'avantage d'être traversé en front par la belle rivière de St. François, qui par ses détours arrose complète-

ment les meilleures terres. 23,786 acres de ce township ont été accordées à William Lindsay et à d'autres; mais on a encore à peine commencé à faire des établissemens ou à les défricher.

Durham, dans le comté de Buckingham, à l'ouest du St. François, joint Wickham au nord-ouest, Melbourne au sud-est, et Acton et Ely au sud-ouest. La terre y est généralement bonne, et offre plusieurs vastes terrains susceptibles d'amélioration, et où l'on pourrait exercer avec avantage la plupart des différentes sortes de culture. Sur le bord de la rivière il se forme un petit établissement, qui, s'il est en bonnes mains, attendu la nature du sol, ne peut manquer de prospérer. On trouve en grande abondance du hêtre, de l'érable, du bouleau, du noyer, du pin, du frêne, et du cèdre; il y a du chêne, mais il est moins abondant que les autres espèces. Le township est arrosé par un grand nombre de petits ruisseaux. Les principaux propriétaires sont les héritiers de feu Thomas Scott, Ecuyer. Les Indiens Abenaqui du village dans la seigneurie de St. François possèdent 8150 acres par lettres patentes.

Kingsey, dans le comté de Buckingham, est à l'est de la rivière St. François; il est borné par Simpson au nord-ouest, par Shipton au sud-est, et par Warwick au fond. Une

ligne tirée à travers ce township de l'ouest à l'est, séparerait à peu près les deux qualités de terre qui le composent. Le front et le côté qui avoisine Shipton sont de la meilleure qualité, et propres à toute espèce de culture; ils produisent du hêtre, du bouleau, de l'érable, du noyer, du bois blanc, et du chêne. La partie adjacente à Warwick et à Simpson est basse et marécageuse, et couverte de cèdre, de pruche blanche, et d'autre bois semblable. Plusieurs branches du Nicolet l'arrosent assez avantageusement; quelques habitans se sont établis sur les bords de ces courans; mais la partie la plus cultivée est en front, sur le St. François, où quelques fermiers industrieux ont fait de grands progrès, attendu le peu de temps qu'il y a qu'ils ont commencé à défricher la terre; il est probable que leur exemple et leur succès attireront d'autres habitans aussi laborieux, et que dans quelques années, vu la fertilité du sol aidée de leurs efforts, ce township deviendra populeux et florissant. Les principaux propriétaires sont les héritiers de feu le Major Samuel Holland, Arpenteur-Général du district du nord de l'Amérique avant la révolte, ainsi que les héritiers de feu le Docteur George Longmore: une petite portion est occupée par la famille de Donald Maclean.

Shipton, dans le comté de Buckingham,

est situé entre Kingsey et Windsor, et borné au fond par Tingwick. Ce terrain, également bon dans presque toutes ses parties, est d'une qualité très-supérieure, et c'est sans contredit le meilleur de tous les townships de ce district : on peut y exercer la culture en toute genre avec le plus grand succès, mais le chanvre, le lin, et le froment y croîtraient particulièrement bien, et véritablement le dernier ne le cède guère en bonté à celui d'aucun autre canton de la province. Plusieurs terrains qui s'élèvent par degré dans certaines parties du township sont particulièrement propres aux productions qui exigent un sol fertile et sec. Le bois de construction consiste en hêtre, en chêne, en érable, en bouleau, et en pin, entremêlés d'espèces inférieures en grande abondance. Ce township est extrêmement bien arrosé par une grande branche du Nicolet et par plusieurs petits ruisseaux qui sortent des hauteurs, et après de grands détours, se déchargent dans le St. François. On y exerce l'agriculture avec beaucoup de soin, et sur une vaste étendue de terrain : les fermes sont dispersées sur les bords du St. François, du Nicolet, et des ruisseaux, et plusieurs annoncent un état florissant d'amélioration. Le Nicolet est navigable pour les batteaux et les bacs de là au St. Laurent, et avec le St. François il fournit un transport par

eau de presque toutes les parties du township: on envoie par cette route à Quebec une grande quantité de potasse et de vaidasse qui s'y fabrique. Outre ce moyen d'envoyer au marché l'excédent de ses productions, on a encore la commodité du chemin de Craig, qui le traverse presque par le milieu; cette route est certainement destinée à devenir en peu de temps la communication directe entre la capitale du Canada et les Etats Unis. La grande route à l'est du St. François, laquelle se rend au St. Laurent, comme nous l'avons dit ci-dessus, et quelques autres routes qui conduisent dans les townships voisins, serviront avant peu à rendre celui-ci une partie riche, bien peuplée et florissante du district de Trois Rivières. Les hommes laborieux ne sont pas toujours spéculateurs; mais il se trouve ici des encouragemens assez puissans pour exciter les plus économes à étendre leurs vues; tandis qu'il se présente pour de nouveaux établissemens un sol extrêmement fertile, qui avec du soin, du travail, et une connaissance modérée de l'agriculture, ne peut guère manquer de réaliser les espérances les plus flatteuses. On a déjà construit quelques moulins à grain et quelques scieries. La population actuelle est d'environ 1000 âmes. Elmer Cushing et William Bernard

sont les principaux propriétaires de terre de ce township.

Melbourne, dans le comté de Buckingham, à l'ouest du St. François, joint Durham au nord-ouest. Le sol, en général, n'est guère inférieur à celui du township de Shipton, et il est bien garni de bon érable, de hêtre, d'orme, de pin, et de chêne ; plusieurs rivières et courans le parcourent dans toutes les directions, et après l'avoir arrosé complètement, se déchargent dans le St. François. On y a fait de grands établissemens, et si on les considère comme des terres nouvellement sorties des mains de la nature, on y voit de grands progrès dans la culture, qui ont été dirigés par une connaissance suffisante d'un système judicieux d'agriculture. Le sol est excellent, et n'a besoin que d'un peu d'aide pour le rendre extrêmement fertile ; il peut produire du grain de toute espèce et d'une excellente qualité, ainsi que la plupart des fruits succulens. Dans plusieurs parties on pourrait cultiver du chanvre et du lin en grande quantité. On y fait de la potasse et de la vaidasse, qui, avec le froment, forment la principale partie du commerce de ce township ; plusieurs scieries sont presque continuellement en activité. Des routes dans différentes directions ouvrent une

communication avec les townships adjacens. Dans la Rivière St. François il y a plusieurs petites îles le long du front de ce terrain, et quoiqu'elles gênent un peu la navigation, cependant par leur beauté, et la variété pittoresque que présente le feuillage des différentes espèces d'arbres qui les couvrent jusqu'au bord de l'eau, on aurait peine à souhaiter qu'elles n'existassent pas. Une grande partie de ce terrain précieux appartient à l'Honorable John Caldwell. La population est d'environ 350 personnes.

Brompton, dans le comté de Buckingham, est d'une forme irrégulière ; il est borné au nord-est et au nord-ouest par Melbourne, au sud par Orford, à l'est par le St. François, et à l'ouest par Ely. Dans la partie nord et auprès de la rivière, la terre est d'une très-belle qualité, propre à la culture, et à produire de bonnes récoltes de froment et d'autres grains ; les espèces supérieures de bois de construction sont l'orme, l'érable, le hêtre, le bois blanc, et le bouleau. La partie sud est inégale, rude et pleine de rochers, et généralement parlant, elle offre une terre dont on ne peut tirer parti. Ce township est arrosé par plusieurs ruisseaux et courans ; il y a aussi un lac qui couvre plusieurs lots dans la dixième et la onzième rangée, et qui de là s'étend dans Orford. Sur la rivière St. François et dans le voisinage de Melbourne,

on a formé quelques établissemens, où se trouvent un petit nombre de fermes bien cultivées. Les portages occasionnés par la grande et la petite chute de Brompton sont sur la rive ouest de la rivière dans le township. La population monte à présent à environ 200 âmes ; les principaux propriétaires de terres sont William Bernard et ses associés, qui ont été les premiers concessionnaires.

Windsor, dans le comté de Buckingham, à l'est du St. François, est situé entre Shipton et Stoke, et borné au fond par Wotton. C'est une très-belle étendue de terrain, d'un sol excellent et riche, et varié de manière à convenir à presque toutes les espèces de culture, et particulièrement au chanvre et au lin. Sa surface est sillonnée de plusieurs petites élévations qui sont bien garnies d'érable, de hêtre, de bouleau et de sapin d'une belle taille ; sur les terrains plats il y a du frêne et du cèdre. On trouve de temps en temps quelques marais, mais ils sont si peu profonds qu'avec peu de peine on pourrait les dessécher, et en former d'excellentes prairies. Le township est arrosé par deux grands courans d'eau, et par plusieurs petits, qui se déchargent dans le St. François. Malgré la qualité supérieure de ce terrain, il est mal habité ; mais la totalité en a été accordée aux officiers et aux simples soldats de la milice Cana-

dienne, qui servaient en 1775 et 1776 ; l'intention était de les récompenser de leurs service, mais il s'en est à peine trouvé qui aient voulu tirer le plus grand avantage possible de leur récompense, en convertissant leurs armes en charrues, et en devenant eux-mêmes des cultivateurs laborieux ; ils ont mieux aimé disposer de leurs lots pour un profit actuel quelconque, et véritablement les terres accordées de cette manière ont été presque généralement négligées. La population de ce township excède à peine 50 âmes, ce qui est difficile à croire, si l'on considère les avantages de la localité et de la bonté du sol.

Stoke, dans le comté de Buckingham, sur la rive est du St. François, joint Windsor au nord-ouest, Ascott, Eaton, et Westbury au sud-est, et Dudswell au nord-est. Ce terrain est dans un état aussi négligé que celui de Windsor, probablement parce qu'il a été concédé de la même manière. La terre est de la première qualité, et propre à tous les travaux de l'agriculture ; en général, le hêtre, le bois blanc, le bois de fer et l'érable sont les espèces de bois de construction dominantes. Il s'y trouve quelques marais, mais il ne sont ni vastes, ni profonds, et ce n'est en effet guère autre chose que des terres humides ordinaires ; il ne faudrait que les saigner avec soin pour en faire de bonnes

prairies, et il y en a déjà dans différentes parties qui sont très-productives. Ce township est parfaitement bien arrosé par plusieurs rivières et courans qui après avoir serpenté dans toutes les directions, tombent dans le St. François: dans la quatorzième rangée il y a un petit lac. Sur les bords de quelques-uns des plus petits ruisseaux, il y a plusieurs pièces de terre propres à la culture du chanvre, et sur les parties un peu plus élevées on trouve un beau sol pour la culture du lin. La population mérite à peine d'être comptée.

Ascott, dans le comté de Buckingham, est avantageusement situé aux fourches de la Rivière St. François; il est borné au nord par Stoke, au sud par Hatley et Compton, à l'est par Eaton; et à l'ouest par une partie de la branche du St. François qui se réunit au Lac Memphremagog. Sous tous les points de vue, c'est un terrain précieux, et la nature du sol est si bien variée, qu'il convient à tous les travaux de l'agriculture; le bois de construction consiste en hêtre, en érable, en pin, en bois blanc, et en chêne. Il est arrosé par quelques rivières d'une grandeur considérable, qui se rendent dans les townships adjacens de Compton, de Clifton et d'Eaton, et qui dans leur cours font marcher plusieurs moulins à grain ou scieries. On y a formé des établissemens sur une très-grande

échelle, et plusieurs fermes sur le bord des rivières sont parvenues à un degré florissant de supériorité, qui prouve que leur amélioration a été rapide, puisqu'aucune partie du terrain n'a été concédée avant 1803. La plupart des habitans, aussi-bien que dans plusieurs townships voisins, sont des Américains, qui depuis qu'ils s'y sont domiciliés, ont fait le serment d'allégeance au gouvernement Anglais; ils sont en général très-laborieux et très-persévérans, et ils conduisent leurs fermes beaucoup mieux sans contredit que les Canadiens, particulièrement lorsqu'ils prennent la terre dans l'état de nature. Par le systême qu'ils suivent, une pièce de terre, aussitôt qu'elle est défrichée, devient fertile, et elle rend beaucoup plus tôt que si elle était entre les mains des fermiers de la province; les derniers ne veulent procéder que suivant la méthode de leurs ancêtres; les autres s'en rapportent à l'expérience, et varient leurs opérations selon qu'ils croient que la nature, et la qualité des matériaux qu'ils ont à employer, peuvent leur procurer plus promptement ce qu'ils ont en vue, le gain. La population de ce township se monte à présent à 1000 âmes. Plusieurs manufactures de potasse, et des moulins et des scieries, forment déjà en quelque sorte les fondemens de spéculations commerciales qui promettent de s'accroître considérablement; elles

ne peuvent manquer d'être encouragées par les facilités que présente la navigation par le St. François jusqu'au St. Laurent d'un côté, et de l'autre par le Lac Memphremagog et les rivières qui en sortent jusqu'aux Etats Unis, outre la grande route qui conduit le long du St. François vers Trois Rivières et Quebec, et plusieurs autres qui mènent dans les différens townships. Aux fourches du St. François et au pied de la grande chute, sont les moulins d'Hyat, dans une situation très-commode ; un peu au-dessous, dans la rivière, est un rocher élevé et très-singulier, sur le sommet duquel est un pin solitaire, d'une forte dimension, qui offre à la fois un spectacle extraordinaire et unique : les moulins sont une propriété précieuse, qui appartient à Gilbert Hyat, à qui, ainsi qu'à plusieurs associés, le township fut primitivement concédé, et qui en est à présent le plus grand propriétaire.

Compton est situé dans les districts de Montréal et de Trois Rivières, et dans les comtés de Richelieu et de Buckingham ; il joint Ascott au nord-ouest, Barnston et Barford au sud-est, Hatley au sud-ouest, et Clifton au nord-est. Ce township n'est nullement inférieur à celui d'Ascott. Il offre dans différentes parties plusieurs élévations en pente douce, et d'une vaste étendue, qui sont abondamment couvertes de pin, d'érable et de hêtre d'une belle qualité et

d'une grande taille. Il est complètement arrosé par les rivières Coaticook et Moose, la première se joignant au Lake Tomefobi, et toutes deux au St. François; outre plusieurs courans moins considérables, dans le voisinage desquels il y a de belles pièces de prairies abondantes et de pâturages. Une population industrieuse, quoiqu'elle ne se monte pas à beaucoup plus de 700 âmes, habite de nombreux établissemens sur les bords des rivières, où la plupart des fermes paraissent être dans un état florissant et excellent, et produisent généralement du froment d'une très-bonne qualité, et en quantité très-superieure à la consommation des habitans: plusieurs pièces de terre pourraient être très-avantageusement employées à la culture du lin et du chanvre. Les principales rivières font marcher plusieurs moulins à grain ou scieries, et il y a quelques manufactures de potasse et de vaidasse. Dans les parties les mieux cultivées du township, on a ouvert des routes et construit des ponts sur les rivières, qui sont également bien entretenus, et qui communiquent à la grande route de Quebec, et à l'état de Vermont. Parmi les habitans, il y a quelques marchands et quelques artisans, qui, par l'exercice de leurs professions respectives, procurent une espèce de commencement de commerce, et donnent une certaine importance à cet établissement parmi

ceux du voisinage. Ce township fut érigé par lettres patentes en 1802, quand 26,460 acres en furent concédées à Jesse Pennoyer, Ecuyer, et à plusieurs associés ; et aussitôt ils en défrichèrent une grande partie qui forme en effet la portion qui est à présent la mieux habitée et la mieux cultivée : la plus grande partie de cette concession est aujourd'hui occupée par différens colons, Mr. Pennoyer n'en ayant retenu que ce qui suffisait pour son propre usage. En 1810, 13,110 acres dans la partie orientale furent accordées à Sir Rob. S. Milnes, Baronet. Plusieurs lots de ce dernier terrain sont actuellement en bon état de culture : véritablement, à raison de la qualité générale du sol, avec un peu de travail, et en suivant une bonne méthode, la totalité pourrait devenir d'un excellent rapport.

Clifton, dans le comté de Buckingham, joint Compton à l'ouest, Auckland à l'est, Eaton au nord, et Barford et Hereford au sud. La surface du terrain est passablement unie, excepté dans le voisinage des rivières, où il s'élève et se rabaisse en pente douce, ce qui forme une agréable diversité ; la qualité en est excellente, et peut produire en abondance du grain de toute espèce. Quelques marais couverts de cèdres et de frêne noir s'étendent en différentes directions ; mais ils sont tels qu'on peut les dessécher avec

la plus grande facilité. Le bois de construction consiste en pruche, en hêtre, en frêne, en érable, en bouleau, et en bois blanc. La pruche y domine de beaucoup. Ce township est arrosé par deux ou trois rivières, et par un grand nombre de courans moins considérables, qui tous se déchargent dans le St. François ; sur la cinquième rangée il y a un petit lac. Quoiqu'on y ait fait de grandes concessions de terre depuis 1799, elles n'ont attiré que peu de colons. Le peu de terrain cultivé qui s'y trouve est situé vers les limites de Compton. La population n'excède pas 100 personnes.

Hereford, dans le comté de Buckingham, a Clifton et Auckland au nord, Barford à l'ouest, Drayton à l'est, et la frontière de la province au sud. La plus grande partie de ce township peut passer pour un bon terrain, et est généralement propre à toute sorte de culture. La surface en est inégale, et en approchant du Connecticut, elle devient assez montagneuse: plusieurs branches de cette rivière, jointes à un grand nombre de petits courans qui descendent des hauteurs, ainsi que le lac appelé l'Etang des Sang-sues, (Leeches Pond) situé sur la frontière Américaine, l'arrosent très-bien. Le bois de construction est varié et généralement bon ; il consiste en érable, en hêtre, en chêne, en bouleau, en pin, en frêne, outre le cèdre et la pruche. En

1800 la moitié sud de ce township fut accordée à James Rankin et autres ; mais les établissemens n'ont fait que très-peu de progrès ; il y a à la vérité quelques fermes dans un état passablement bon, mais une population qui n'excède pas 200 âmes n'est guère propre à en accroître le nombre. On y a ouvert des routes qui conduisent au sud dans l'état de Vermont, et une qui se rend dans le township de Compton.

Eaton, dans le comté de Buckingham, est situé entre Westbury et Clifton. La terre y est d'une qualité uniforme et favorable, et qui dedommage amplement les fermiers dans toutes les parties qui sont en culture. Le bois de construction est plus remarquable par la diversité des espèces que par l'excellence de sa qualité : entre autres, le hêtre, l'érable, l'orme, le pin, le bouleau, le bois blanc, la pruche et la sapinette y sont abondans. Il n'est arrosé par aucun courant considérable ; mais il est entrecoupé par un grand nombre de petits ruisseaux. La moitié à l'est de ce township fut accordée en 1800 à Josiah Sawer et à d'autres, et une grande partie est habitée. A force de soin et de travail, les fermes ont été mises en bon état, et prennent un aspect très-florissant. Sur quelques-uns des ruisseaux on a construit plusieurs moulins à grain et plusieurs scieries. Les habitans montent à environ 600.

Westbury, dans le comté de Buckingham,

est un très-petit township de forme triangulaire, qui ne contient pas plus de 12,262 acres, sans compter les réserves proportionnées; il est situé entre Stoke, Eaton, Dudswell et Bury. Il fut accordé en 1804 à feu l'Honorable Henry Caldwell, receveur-général du Bas Canada, et il appartient à présent à son fils John Caldwell, Ecuyer. Le sol de la partie occidentale de ce terrain est favorable à l'encouragement de l'agriculture dans la plupart de ses branches; mais à l'est il est d'une qualité très-inférieure, étant rude, inégal et marécageux. Le bois de construction, qui tient de la qualité du sol, consiste, dans la première partie, en très-bon hêtre, érable, pin et bouleau; l'autre partie ne produit que des espèces inférieures. La rivière St. François y est navigable pour les canots et les petits batteaux, et l'on y fait flotter séparément les bûches que l'on coupe dans les bois adjacens, jusqu'aux chutes d'Eaton: un grand nombre de courans peu considérables tombent dans cette rivière. Quelques colons établis sur le bord de la rivière tiennent leurs fermes dans un état très-respectable. Les habitans de ce township ne montent pas à plus de 60; mais il est probable que sa bonne situation en accroîtra le nombre.

Dudswell, dans le comté de Buckingham, est borné par Westbury et Stoke au sud-ouest,

par Weedon au nord-est, par Wotton au nord-ouest, et par Bury au sud-est. Le sol de ce township, lorsqu'il est uni, est propre à la culture de toutes les espèces de grain particulières au pays; dans quelques endroits il est inégal, et depuis la sixième rangée, il s'élève en une montagne considérable, qui se prolonge à l'ouest dans Wotton; le sommet en est plat, et comme il est entièrement dépourvu d'arbres et d'arbrisseaux, on l'appelle la Montagne Chauve. Le bois de construction y est très-varié, et consiste en hêtre, en érable, en bouleau, en bois blanc, en noyer, en orme, en quelques chênes, en pin, en pruche, et en cèdre. Le St. François, avec plusieurs petits courans, l'arrose abondamment et complètement. On n'en a encore disposé que d'un quart qui a été accordé à John Bishop et à d'autres; il est actuellement le principal propriétaire; dans cette partie, quelques fermes sont parvenues à un état de prospérité très-respectable. La population est d'environ 90 âmes.

Bury, dans le comté de Buckingham, est d'une figure irrégulière, et borné par Dudswell au nord, par Lingwick au nord-est, par Newport et Westbury au nord-ouest. Il n'y en a encore eu qu'un quart d'arpenté, mais le sol y est en général passablement bon, très-susceptible de culture, et il paraît qu'on y pourrait récolter

du grain de toute espèce. Le bois de construction consiste en noyer, en érable, en hêtre, en frêne, en bouleau, en cèdre, et en bois blanc. Il est arrosé par plusieurs petits courans. Il sera traversé par une route projetée qui doit se rendre dans l'état de Vermont, en partant du chemin de Craig, à un endroit appelé Kemp's Bridge, dans le township d'Irlande : cette route a déjà été marquée et jalonnée sur le terrain, et l'on a planté dans toute sa longueur des poteaux pour indiquer les milles.

Lingwick, dans le comté de Buckingham, est situé entre Eaton et Ditton, ayant Auckland au sud et Bury au nord. Quoique dans plusieurs parties le terrain soit inégal, le sol en est généralement bon. Le hêtre, l'érable, le bouleau, la pruche, le bois blanc et le sapin forment les principales espèces de bois de construction. Un grand nombre de ruisseaux qui descendent dans le St. François l'arrosent dans presque toutes les directions. Environ la moitié en a été concédée, et dans la partie sud-ouest la culture fait quelques progrès, la terre produit presque toutes les espèces de grain, et elle est propre au chanvre et au lin. Il est coupé par plusieurs routes qui passent dans les établissemens voisins, aussi-bien que celle qui est projetée depuis le chemin de Craig. Les habitans se montent à environ 160.

Ditton, dans le comté de Buckingham, est borné par Newport à l'ouest, par Marston et Chesham à l'est, par Hampden au nord, et par Emberton au sud. La surface de ce township est irrégulière, dans plusieurs endroits il y a de grandes éminences ; mais cependant le sol est généralement bon, et boisé de hêtre, de bouleau, de bois blanc, et d'érable. Il est coupé par plusieurs grands courans qui tombent dans le St. François. La partie sud-ouest a été arpentée et concédée, mais on n'y a encore formé aucun établissement.

Auckland, dans le comté de Buckingham, est situé entre Hereford, Drayton et Newport ; il est borné par Clifton à l'ouest, et par Emberton à l'est. La terre y est inégale et raboteuse, et dans quelques endroits elle est montagneuse ; dans d'autres elle est basse et marécageuse ; les parties unies et sèches offrent un assez bon sol qui, s'il était cultivé, répondrait à une attente modérée ; dans les situations les plus basses, il y a quelques terrains qui paraissent propres au chanvre. Le bois est un mélange de la plupart des espèces qui se trouvent dans les townships d'alentour. Celui-ci est abondamment arrosé par un grand nombre de courans et de ruisseaux, dont quelques-uns se rendent dans le St. François, et d'autres dans la Rivière Connecticut. La moitié situé au nord a été concédée, mais il

ne s'y trouve aucun établissement quelconque. Il est traversé par une espèce de sentier, par lequel les Indiens se rendent fréquemment à la Rivière Chaudière.

Marston, dans le comté de Buckingham, est bien situé sur la rive occidentale du Lac Mégantick ; la totalité en a été arpentée, mais il n'y en a encore qu'un quart de concédé, sans qu'il s'y soit formé d'établissemens. Le terrain en est irrégulier, montueux, et souvent très-pierreux ; mais il offre pour la plupart un sol passablement bon, qui en général serait assez favorable à l'agriculture : plusieurs endroits présentent des situations très-propres à la culture du chanvre et du lin. Le bois forme un mélange assez indifférent d'érable, de sapin, de sapinette, de cèdre et de pruche. Il est arrosé par plusieurs courans et petits lacs, outre le Lac Mégantick, qui a une étendue considérable, ayant neuf milles de longueur, et deux milles l'un portant l'autre de largeur ; il rentre profondément dans les terres par plusieurs baies, près desquelles, aussi-bien qu'autour du lac en général, il y a quelques excellentes prairies. Le paysage du voisinage est très-pittoresque, en ce que le terrain s'élevant par degré depuis les bords du lac, est revêtu d'une riche verdure, et embelli par de forts groupes d'arbres majestueux, qui s'élèvent par rangées les uns au-dessus des

autres, jusqu'à ce qu'ils couronnent le sommet des hauteurs, et qui présentent une variété de feuillage enchanteresse. Les eaux abondent en excellent poisson, et le pays qui entoure ce lieu séquestré et romantique est le rendez-vous de presque toutes les espèces de gibier.

Clinton, dans le comté de Buckingham, est un petit terrain, qui n'équivaut qu'au quart d'un township : il est très-agréablement situé à l'extrémité sud du Lac Mégantick, joignant Marston au nord, et entouré dans les autres directions par Chesham et des terres en friche non arpentées. La terre à tous égards présente un caractère de supériorité ; le sol est en général de la première qualité, et présente plusieurs pâturages abondans. Le bois est composé de pin, de hêtre, d'érable, de bouleau, de sapin, de pruche, et de cèdre. Ce township est arrosé par la Rivière Arnold et quelques autres courans qui tombent dans le lac ; la première tire son nom du Général Américain, Arnold, qui, en 1775, la fit passer à une partie de ses troupes, quand il conduisit son armée à travers un pays presque inconnu, pour assiéger Quebec. Aucune partie de ce township n'est habitée, quoiqu'il abonde en situations excellentes, où la terre est propre à toute espèce de culture.

Ham, dans le comté de Buckingham, situé

entre Wotton et Wolfestown, joint Tingwick et Chester au nord-ouest, et Weedon au sud-est. Le contour entier de ce township a été tracé, et la moitié en a été accordée à plusieurs individus. La terre y est d'une qualité telle qu'elle peut être mise en culture avec beaucoup de succès, et elle peut produire du froment et toutes les autres espèces de grain naturel au pays : plusieurs parties sont propres à la culture du lin et du chanvre. Sa surface est diversifiée par plusieurs éminences peu considérables, couvertes d'espèces de bois qui indiquent un sol fertile ; dans quelques endroits dans les vallées elle est un peu marécageuse. Le bois de construction consiste en érable, en hêtre, en bois blanc, en bouleau, en sapinette, et en cèdre. Ce township est arrosé par une partie de la Rivière Nicolet, qui y prend sa source dans le superbe petit lac du même nom, situé sur les bords de Weedon et de Ham ; il a environ deux milles et demi de longueur sur un de largeur, et est parsemé de plusieurs petites îles qui sont le rendez-vous d'une grande quantité d'oiseaux sauvages. Le pays aux environs présente tous les traits d'une beauté romantique et sauvage : il est environné d'éminences révêtues d'arbres, qui en quelques endroits forment des groupes épais, et dans d'autres sont dispersés irrégulièrement sur leur penchant :

derrière les premières hauteurs on voit dans l'éloignement les formes radoucies et bizarres d'une chaîne beaucoup plus élevée. La route projetée qui doit communiquer avec le chemin de Craig passe au sud-est de ce lac.

Wolfestown, dans le comté de Buckingham, est situé entre les townships de Ham et d'Irlande; il joint Chester et Halifax au nord-ouest, et des terres non arpentées au sud-est. La moitié nord-ouest de ce township est passablement bonne; et la partie située vers le nord a été concédée, et pourrait dédommager le cultivateur de ses peines; le bois de construction consiste en pin, en hêtre, en bois blanc, en cèdre, et en sapinette. La moitié sud-est présente une chaîne de hauteurs pleines de rochers, dont aucune partie n'est labourable, ni même propre à aucun usage.

Halifax est dans les districts de Trois Rivières et de Quebec, et dans le comté de Buckingham; il est situé entre Chester et Inverness, borné au nord-ouest par Arthabaska et Sommerset, et au sud-est par Wolfestown et Irlande. La terre y est excellente et fertile, et produirait abondamment sous presque tous les systèmes d'agriculture; il présente plusieurs bonnes situations pour le chanvre et le lin; la partie nord-est étant basse, offre quelques marais, mais qui pourraient être aisément des-

séchés ; dans la direction opposée il est inégal, et s'élève en tirant vers le sud ; le sol est presque partout de la meilleure qualité. Les espèces de bois de construction sont presque les mêmes que dans Wolfestown et Ham. Il est arrosé par quelques petites rivières et courans, et par le petit Lac Pitt, qui est pittoresque, et qui a environ cinq milles de longueur sur un demi-mille de largeur : il s'étend à travers la 7e, la 8e, la 9e, et la 10e rangée, et il communique par un petit canal avec le Lac William, d'où les eaux se déchargent dans la Rivière Becancour. La moitié sud-est du township a été distribuée et concédée, mais il n'y en a encore rien de cultivé. Le chemin de Craig passant à travers une partie de ce canton pourra peut-être contribuer à attirer quelques colons dans le voisinage. Les principaux propriétaires sont les héritiers de feu Joseph Frobisher, Ecuyer, et Mde Scott et sa famille.

Chester, dans le comté de Buckingham, est situé entre Tingwick et Halifax ; il est borné au nord-ouest par Arthabaska, et au sud-est par Ham et Wolfestown. Le terrain de ce township possède de grands avantages sous le rapport de la localité, et un sol propre à tous égards aux travaux de l'agriculture, quoique la charrue n'y ait pas encore passé. Le bois de construction consiste principale-

ment en hêtre, en érable, en pin, en bouleau, en orme, en bois blanc, en noyer, en cèdre, en pruche, et en sapinette. Il est arrosé par de grandes branches du Nicolet et du Becancour qui serpentent à travers dans différentes directions. Le chemin de Craig le traverse diagonalement. Les quartiers du sud-est et du nord-ouest ont été arpentés et concédés; ce sont des terrains également précieux, et qui méritent bien l'attention. Les propriétaires d'un de ces quartiers sont les héritiers de Joseph Frobisher, Ecuyer, et l'autre appartient à différens individus.

Warwick, dans le comté de Buckingham, joint Tingwick au sud-est, Stanfold au nord-ouest, Kingsey au sud-ouest, et Arthabaska au nord-est. C'est un terrain pauvre et assez stérile, qui, excepté les trois premières rangées, ne peut presque être d'aucune utilité, étant raboteux, brisé, et marécageux, et résistant à tous les efforts de l'art et du travail pour le mettre en valeur. Il est couvert d'une forêt épaisse de pruche et de sapinette. Les terres en friche qui le joignent au nord-ouest sont de la même description: dans le printemps il est inondé à une grande hauteur par plusieurs branches de la rivière Nicolet, et il devient impraticable à une distance considérable. La moitié sud-est de ce township a été subdivisée

et concédée à différens individus; mais comme on peut se l'imaginer d'après sa nature, personne n'a trouvé d'encouragement suffisant pour y former un établissement.

Arthabaska, dans le comté de Buckingham, est une pièce de terre triangulaire, située entre Chester et Halifax au nord-est, Bulstrode, Stanfold, et Somerset au nord-ouest, et Warwick au sud-ouest; il a beaucoup moins d'étendue qu'un township plein: un quartier a été subdivisé et accordé à John Gregory, Ecuyer, qui l'occupe à présent. Le terrain ressemble beaucoup par sa nature à celui des townships d'Halifax et de Chester, mais dans quelques parties il est plus bas et un peu marécageux. Le bois de construction consiste principalement en hêtre, en bouleau, en orme, et en quelques pins; les qualités inférieures sont abondantes dans les marais: plusieurs branches du Nicolet et du Becancour le traversent. Nulle partie n'est encore habitée.

Stanfold, dans le comté de Buckingham, est situé sur la rive sud-est de la Rivière Becancour, qui le borne en front; il joint Arthabaska au fond, Nelson au nord-est, et Bulstrode au sud-ouest. Comme sa situation est très-basse, et qu'il est extrêmement marécageux, une petite portion du terrain est propre à la culture. Il est traversé par quelques rivières

et petits courans qui tombent dans le Becancour. La moitié de ce township a été accordée à l'Honorable Jenkin Williams, qui en est le propriétaire actuel. On n'a point encore entrepris de la défricher.

Bulstrode, dans le comté de Buckingham, joint Stanfold au nord-est, Warwick au fond, et des terres en friche de la couronne à l'ouest. Le terrain y est uni et bas, avec un grand nombre de marais et de brûlés, particulièrement vers le milieu du township; près de la rivière, et en avançant vers les limites de Warwick, la terre s'élève un peu et est d'une qualité passablement bonne; les marais et les terres basses offrent en quelques endroits un sol sablonneux, et dans d'autres une terre noire: dans les situations plus élevées, le bois de construction consiste en hêtre, en érable, et en bouleau noir; dans les marais il y a du cèdre, de la sapinette, et de la tammaraque. Le pays est très-bien arrosé par la principale branche du Nicolet, et par plusieurs ruisseaux qui tombent dans le Becancour. La moitié de ce township a été accordée à feu Patrick Langan, Ecuyer, et c'est actuellement la propriété de ses héritiers. On n'y a encore fait aucun établissement.

Aston, dans le comté de Buckingham, est situé sur le derrière des seigneuries de Becan-

cour et de Godefroi ; il est borné au nord-est par la rivière Becancour, et au sud-ouest par des terres en friche de la couronne. Sur le bord du Becancour et de la Rivière Blanche, la terre est assez élevée, mais à peu de distance de là, elle devient basse et plate, le sol en général est bon, et il n'y a pas de doute qu'il ne devînt très-fertile, s'il était cultivé. Dans les terrains près de la rivière, le bois de construction consiste en chêne, en orme, en pin, en hêtre, en bouleau, et en érable ; dans les autres on trouve du cèdre, de la sapinette, ou de la pruche. La Rivière Blanche et le Becancour, dont les bords sont extrêmement pittoresques, l'arrosent complètement. Tout le township a été arpenté, et concédé à différentes personnes, mais aucune d'elles n'a encore entrepris de le cultiver, et n'y a formé d'établissement.

Maddington, dans le comté de Buckingham, est situé sur la rive est du Becancour, vis à vis d'Aston ; il est borné au nord-ouest par les seigneuries de Becancour, de Dutord, de Cournoyer, et de Gentilly ; au sud-ouest et au sud-est par la Rivière Becancour, et au nord-ouest par Blandford. Dans les parties arpentées de ce township, le long de la rivière, la terre est de la même nature et de la même qualité que dans Aston, et elle peut pareillement devenir profitable entre les mains de fer-

miers habiles; dans quelques endroits le sol conviendrait très-bien au chanvre et au lin. Sur les terrains élevés on trouve d'excellent bois de construction, mais dans les parties basses on ne rencontre que du cèdre, de la sapinette, et d'autres espèces indifférentes. Le Becancour offre plusieurs situations propres à construire des moulins. Aucune partie de ce terrain n'a encore été habitée; le principal propriétaire est l'Honorable Jenkin Williams.

Hunterstown, dans le comté de St. Maurice, sur la rive nord du St. Laurent, est situé sur le derrière des seigneuries de Rivière du Loup, de Grand Pré, et de Dumontier; il est borné à l'est par le township projeté de Caxton, et à l'ouest par des terres reclamées par feu Charles Lanaudière, Ecuyer, comme appartenant à la seigneurie de Maskinongé, et au nord-ouest par des terres en friche de la couronne. Ce terrain est de très-peu de valeur, offrant une couche continuelle de roc très-près de sa surface; vers le fond il s'élève en chaînes brisées et presque montagneuses. Le pin et l'érable y sont abondans; mais le cèdre, la pruche, et la sapinette le sont beaucoup plus encore. Il est très-bien arrosé par la Rivière du Loup, et par quelques petits lacs et ruisseaux. 24,620 acres de ce township ont été accordées en 1800 à Mr. John Jones, propriétaire actuel.

Les townships non arpentés ou projetés de ce district sont Caxton, Blandford, Wotton, Weedon, Garthby, Coleraine, Stratford, Hampden, Gayhurst, Chesham, Emberton, et Drayton. Dans Weedon, Coleraine, et Garthby, est situé le Lac St. François, d'une étendue considérable, formant deux pièces d'eau unies par une courte rivière ou canal. Il est entouré de tout côté par de hautes montagnes couvertes de bois, qui s'approchent les unes les autres si près de chaque côté de la petite rivière qu'elles interceptent presque la communication des eaux entre les deux parties du lac : ces montagnes contiennent de la mine de fer dans plusieurs endroits. Sur la carte topographique, le Lac St. François est tracé par des lignes ponctuées, et il est établi d'après les rapports de différentes personnes qui ont pénétré dans ce canton, et des chasseurs Indiens ; il peut donc n'être pas correct dans tous ses points ; mais comme le plan n'en a jamais été levé, ces autorités étaient la seule ressource qu'on eût pour en donner la description.

DISTRICT DE QUEBEC.

Le district de Quebec s'étend depuis la seigneurie de Grondines, dont les bornes occiden-

tales joignent le district de Trois Rivières, le long de la rive nord du St. Laurent, jusqu'à la Rivière St. Jean, sur la côte de Labrador; et le long de la rive sud, depuis la seigneurie de Deschaillons jusqu'au Cap Chat, où il rencontre le district de Gaspé: au sud il est bornée par la chaîne de montagnes déjà désignée sous le nom de chaîne du nord-est, et au nord par le 52ᵉ degré de latitude septentrionale. Il renferme les comtés de Cornwallis, de Devon, d'Hertford, de Dorchester, d'Hampshire, de Quebec, d'Orléans, et de Northumberland; quatre-vingt-sept seigneuries, quatorze townships entiers, quatre qui sont en partie dans le district de Trois Rivières, dix-huit townships projetés, et quarante-deux paroisses. La quantité de terre accordée en fief et seigneurie monte à 4,352,500 acres, ou 5,109,319 arpens François; celle en roture libre et commune, à 561,234 acres. Des anciennes tenures, un tiers, ou peut-être un peu moins, est en culture: dans les townships la proportion des terres en labour est encore assez petite.

Grondines, (la seigneurie de, et son augmentation), dans le comté de Hants, sur la rive nord du St. Laurent, est bornée au sud-ouest par la seigneurie et l'augmentation de Ste. Anne, dans le district de Trois Rivières, par la Tesserie au nord-est, et par le township

non arpenté d'Alton et des terres en friche de la couronne au fond. Elle fut accordée en trois parties, savoir, la partie ouest, d'une lieue de front sur dix de profondeur, le 20 Mars, 1638, à la Duchesse d'Aiguillon, pour les Dames Hospitalières de l'Hotel Dieu de Quebec; la partie est, de trois quarts de lieue de front sur trois lieues de profondeur, le 3 Novembre, 1672, aux pauvres du dit hôpital; et l'augmentation de la partie est, de deux lieues de profondeur sur trois quarts de lieue de front, le 25 Avril, 1711, à Louis Hamelin: la totalité appartient à présent à Mr. Moses Hart. Dans la plus grande partie de ces concessions le sol est d'une qualité indifférente, n'étant autre chose qu'une couche mince de pauvre terre sur un lit solide de pierre: on trouve çà et là quelques pièces d'une meilleure qualité. Une petite chaîne de hauteurs s'étend à travers la seigneurie à une petite distance du front, et de là jusqu'à la rivière, l'espace est occupé principalement par de très-bonnes prairies. Le bois est en totalité de l'espèce la plus inférieure. Les principaux établissemens sont auprès de la grande route qui passe au pied de la chaîne de hauteurs, et sur la Rivière Ste. Anne: au total, le sol et le bois de construction de cette propriété sont simplement au-dessus de la médiocrité; cependant on y trouve quelques fermes bien

cultivées, ce qui provient plutôt du travail de ceux qui les occupent que de leur fertilité naturelle. Un peu plus du quart de ces terrains est en culture. La seigneurie est très-bien arrosée par la Rivière Ste. Anne, le Batiscan, et une petite rivière qui tombe dans le St. Laurent; la dernière fait tourner un moulin à grain et une scierie. Il y a une église et un presbytère, mais c'est le curé d'une paroisse voisine qui fait le service. La grande route traverse la seigneurie près de sa façade; une autre remonte la Rivière Ste. Anne de chaque côté, et une autre conduit aux concessions du fond. Dans le St. Laurent, le vaste banc de sable, appelé Les Battures des Grondines, s'étend le long du front. Il y a un petit fief, nommé Francheville, enclavé dans Grondines, lequel, faute d'héritiers, est retourné à la couronne.

La Tesserie (fief), sur la rive nord du St. Laurent, dans le comté de Hants, est borné au sud-ouest par Grondines, au nord-est par La Chevrotière, au fond par le township d'Alton, et en front par la rivière; il a une lieue de largeur sur trois de profondeur, et fut accordé le 3 Novembre, 1672, à la Demoiselle de la Tesserie. Dans cette concession le terrain ressemble beaucoup à celui de Grondines, sur lequel il a peut-être quelque avantage quant à la qualité générale du sol; il est arrosé au fond

par la Rivière Ste. Anne: auprès de la grande route il y a quelques concessions bien cultivées, mais sous les autres rapports il n'y a rien qui mérite une attention particulière.

La Chevrotiere (la seigneurie de), est sur la rive nord du St. Laurent, dans le comté de Hants, entre la Tesserie et Deschambault, bornée au fond par des terres en friche de la couronne: elle a une lieue de front sur trois lieues de profondeur; la date de la concession est incertaine, en ce que le titre original ne s'est jamais trouvé parmi les archives de la province, ou parmi les registres de foi et hommage; mais d'après la tenure des concessions de La Tesserie et de Deschambault, il paraît qu'elle fut faite peu avant l'année 1652, à Mr. Chavigny de la Chevrotière; elle est aujourd'hui possédée par Mr. de la Chevrotière, descendant en ligne directe du premier concessionaire. Cette seigneurie possède en général un sol assez fertile, et il est propre à la culture du froment et de tous les autres grains, quoiqu'il n'y ait encore à présent qu'un tiers du terrain en labour. La surface en est inégale, et l'on observera que c'est de plus en plus le cas à mesure qu'on approche de Quebec en venant de l'ouest: les bords du St. Laurent augmentent aussi beaucoup en hauteur, le rivage devient plus plein de rochers et plus irrégulier, et

les battures ou bancs de sable s'avancent à une distance considérable du rivage. On trouve près de la rivière du hêtre, de l'érable, et quelques excellens pins. La seigneurie est arrosée par plusieurs petits courans, outre la Rivière Ste. Anne qui la traverse près de sa limite du fond, et la Chevrotière, qui serpente dans le milieu l'espace d'environ six milles, et ensuite tourne au nord dans la seigneurie de Deschambault: cette petite rivière roule ses eaux peu considérables entre deux rives d'une très-grande hauteur, et après avoir traversé la chaîne qui est en front, elle descend dans le St. Laurent à travers une vallée, où, à côté de la route principale, il y a une maison, un moulin à grain, et une scierie, dans une situation délicieuse. Sur la rive ouest de cette rivière la route est un peu difficile, à cause de sa roideur et de ses détours, mais du côté opposé elle s'élève par degré et est facile à monter, jusqu'au sommet de l'éminence le long de laquelle elle passe pour aller à Quebec. Outre cette route, qui est la principale, il y en a plusieurs autres qui prennent différentes directions. Sur le sommet de l'élevation, et de chaque côté de la grande route, l'attention est fixée par plusieurs belles fermes, en bon état d'amélioration.

Deschambault (la seigneurie de), dans le comté de Hants, sur la rive nord du St. Lau-

rent, est bornée par la baronnie de Portneuf au nord-est, par La Chevrotière au sud-ouest, par la rivière en front, et par des terres en friche de la couronne au fond; elle a une lieue de largeur sur trois de profondeur; elle fut accordée le 1er Mars, 1652, à la Demoiselle Eléonore de Grande Maison; elle appartient à présent à Louis de la Gorgendière, Ecuyer, et à l'Honorable Juchereau Duchesnay. C'est sous tous les rapports une propriété très-précieuse, dont le sol est d'une excellente qualité, étant un mélange de bonne argile, avec un peu de sable, une belle marne jaune, et dans plusieurs endroits une terre grasse et noire, qui dans le voisinage de la Pointe de Deschambault repose sur une lit de roc. La surface est inégale, et après avoir été plate et unie près de la rivière, elle s'élève en petites chaînes qui montent par dégrés l'une au-dessus de l'autre presque jusqu'aux limites du fond de la seigneurie: à l'ouest le terrain s'élève aussi par degré depuis la plaine jusqu'à la hauteur de la Pointe de Deschambault. Le terrain plat est partout fertile, et propre à la production de toutes les denrées du pays, soit grain, fruit, ou légumes; la plus grande partie en est dans un excellent état de culture, et les fermes nombreuses, de chaque côté de la grande route, avec leurs maisons bien bâties, et toutes les dépendances néces-

saires, forment une preuve agréable du travail et de la bonne culture des propriétaires. Dans les différentes rangées de concessions vers l'intérieur, plusieurs lots indiquent également une bonne administration, et c'est véritablement le cas dans presque toutes les terres en labour, qui montent à un grand tiers de la totalité de la seigneurie. Le bois de construction est d'une assez bonne qualité, quoiqu'il y ait peu de diversité dans les espèces, consistant pour la plupart en hêtre, en érable, et en pin : il y a cependant du bois des espèces inférieures. La Rivière Ste. Anne qui traverse le fond, La Chevrotière, Belle-isle, et quelques courans d'eau plus petits, contribuent à la fertilité abondante du sol. La Pointe de Deschambault est d'une élévation considérable, et il se prolonge jusque dans la rivière au rapide de Richelieu : sa surface paraît être une argile ferme et du sable, sans aucun mélange de roc ou de pierre. L'église de Deschambault est bâtie sur cette Pointe, et sur le sommet de l'extrémité saillante il y a un superbe bosquet de pins, plus remarquables par la régularité et l'égalité de leur grosseur, que par leur grandeur ; un peu au-dessous de l'église, sur la pente de la Pointe, est la maison de Mr. de la Gorgendière. La Rivière St. Laurent forme un grand coude entre le Cap Santé et la Pointe de Deschambault, et soit en la re-

montant ou en la descendant, la réunion des objets qui se présentent est très-interessante et très-agréable. La Pointe était autrefois une sorte de poste militaire, car les Français, en 1759, y avaient une batterie, pour défendre ce passage de la rivière contre toute force qu'on aurait pu envoyer plus haut; véritablement, cette situation, et la hauteur de Platon sur le rivage opposé, pourraient être aisément fortifiées de manière à dominer le passage, et avec les difficultés du rapide de Richelieu, l'ennemi ne pourrait essayer de le forcer sans que l'entreprise lui devînt désastreuse.

Portneuf, (la baronnie de), dans le comté de Hants, est située en front sur le St. Laurent, et bornée au sud-ouest par la seigneurie de Deschambault, au nord-est par celle de Jacques Cartier, et au fond par Perthuis; elle a une lieue et demie de largeur sur trois de profondeur; elle fut accordée le 16 Avril, 1647, au Sieur de Croisille; elle appartient à présent au couvent de l'Hôtel Dieu de Quebec, mais elle est louée à long bail à Messieurs Coltman et Compagnie. C'est une belle et précieuse propriété, dont la terre est fertile, et la partie qui est en labour est dans un bon état de culture: le sol est une terre légère et sablonneuse, mêlée d'argile; en plusieurs endroits c'est une bonne terre noire sur un lit d'argile. Le bois de con-

struction, dans le fond de ce terrain, est un mélange général des espèces moyennes, mais le long des bords de la Rivière Portneuf on trouve de très-bons pins. La rivière qui avec plusieurs petits courans arrose cette propriété, n'est navigable ni pour les batteaux ni pour les canots; elle a sa source dans la seigneurie de Faussambault, et traversant Bourglouis, Neuville, Belair et Jacques Cartier, elle tombe dans le St. Laurent près de Deschambault. Les bords de chaque côté sont élevés et bien boisés; son courant se précipite à travers tant de rapides, et sur un lit de rochers, avec tant de violence, qu'aucune espèce de batteaux, quelque légers qu'ils soient, n'y peut passer. A l'entrée de la rivière, depuis le St. Laurent, la terre, pendant un court espace, est basse et extrêmement bien cultivée de chaque côté. Un peu plus haut, sur la rive ouest, sont les précieux moulins à blé et les scieries qui appartiennent à Messieurs Coltman et Compagnie, et qui sont très-commodément et très-agréablement situés dans un creux près de la grande route, d'où le terrain s'élève presqu'en forme d'amphithéâtre; sur cette pente douce il y a plusieurs beaux établissemens, et plusieurs belles maisons qui égayent beaucoup la perspective naturellement superbe. Il se fait de ces moulins une très-grande exportation de farine, ce qui joint à l'embarquement de

bois de construction qui s'y fait presque continuellement, rend généralement l'endroit très-vivant: le commerce des propriétaires étant très-étendu, il y ont établi un dépôt où ils rassemblent toute sorte de bois de construction pour l'exportation ; et il n'est pas rare d'y voir une espèce de petite flotte de vaisseaux de différentes classes à l'ancre à l'embouchure de la Rivière Portneuf, lesquels prennent leur fret à bord, outre ceux qui y jettent ordinairement l'ancre en montant ou en descendant la rivière, à cause du rapide de Richelieu. A partir des moulins vers l'ouest, le rivage du St. Laurent s'élève par dégrés jusqu'à l'église située sur le Cap Santé, et de là il monte presque soudainement à une élévation de plus de 150 pieds au-dessus du niveau de la rivière, par une montée rapide, jusqu'à ce qu'on appelle la Côte du Cap Santé. Depuis le front jusqu'au fond de cette propriété, il y a plusieurs éminences dont le sol est généralement bon, et entre lesquelles les vallées sont en quelques endroits marécageuses, et couvertes de cèdre et de sapinette. L'église du Cap Santé, située presque sur la pointe du cap, est un beau bâtiment qui attire ordinairement l'attention des étrangers par ses ornemens extérieurs aussi-bien que par sa décoration intérieure. Le bouquet d'arbres sur la Pointe de Deschambault et cette église servent de points

de reconnaissance aux vaisseaux qui descendent la rivière : la dernière, par ses trois clochers, se distingue à une grande distance. Près de l'église est le presbytère ; ainsi qu'un groupe d'autres maisons qui l'entourent et qui forment presque un village d'une grandeur respectable. De chaque côté de la route de Quebec, les maisons sont nombreuses, et étant entourées de jolis jardins et de vastes vergers, elles offrent, particulièrement pendant le printemps, un spectacle enchanteur. Deux chemins qui partent de la grande route conduisent aux concessions du fond, et se continuent jusque dans l'intérieur des établissemens qui s'y sont formés ; à différentes distances, d'autres les traversent et se dirigent vers les seigneuries adjacentes de chaque côté. Depuis le Cap Santé, le grand banc de sable appelé Batture du Cap Santé s'étend presque jusqu'à l'entrée de la Rivière Jacques Cartier ; il est parsemé d'un grand nombre de rochers qui sont découverts lorsque l'eau est basse.

Perthuis, (la seigneurie de), dans le comté de Hants, est située immédiatement sur le derrière de la baronnie de Portneuf, et bornée en partie au sud-ouest par les terres qui forment le township projeté d'Alton, et en partie au nord-est par la seigneurie de Jacques Cartier ; ses autres limites sont formées par des terres en

friche de la couronne ; elle a une lieue et demie de largeur sur neuf de profondeur ; elle fut accordée le 11 Octobre, 1753, au Sieur Perthuis. Depuis la limite de Portneuf, le terrain s'élève en une suite de hauteurs interrompues et irrégulières vers le fond, où elles s'unissent à la chaîne de montagnes du nord-ouest ; le sol, pendant une lieue ou deux vers l'intérieur, présente une marne ou argile légère, couverte quelquefois d'une couche épaisse de belle terre noire ; ces terrains, s'ils étaient cultivés, deviendraient indubitablement fertiles ; on n'a pas encore constaté la qualité du sol plus avant vers le fond. Aucune partie de cette concession n'a encore été mise en culture. Le bois de construction est généralement très-bon, et composé des meilleures espèces qui se trouvent sur un bon sol sec, tels que l'érable, le hêtre, le frêne, le bouleau et le pin. La partie basse de la seigneurie est arrosée par la Rivière Ste. Anne qui la traverse ; mais dans les autres parties il n'y a que quelques petits courans d'eau, qui sortent des flancs des montagnes.

Jacques Cartier, (la seigneurie de), est dans le comté de Hants, ayant en front la Rivière St. Laurent, au sud-ouest la baronnie de Portneuf, Belair et son augmentation au nord-est, et au fond des terres en friche de la couronne ; elle a une lieue de largeur sur cinq

de profondeur ; elle fut accordée le 29 Mars, 1650, à la Dame Gagnier, veuve de Jacques Clément de Wauls, Chevalier et Seigneur de Monceaux. Elle appartient à présent à Messieurs de Lery et à Mr. Allsop. Quoique sa surface soit irrégulière et rompue, la terre est en général d'une qualité passablement bonne ; dans quelques endroits le sol est léger et sablonneux, et dans d'autres il consiste en une couche de terre noire végétale sur un lit de pierre à chaux ; et au fond, où le terrain est assez montagneux, on trouve une bonne marne légère ; chacune de ces espèces est assez fertile, et plusieurs rangées de concessions sont dans un excellent état de culture, et présentent des fermes très-fertiles et précieuses. L'espèce et la qualité du bois de construction sont très-variées, mais il y a de bon érable et de bon bouleau, et le long des bords des différentes rivières, il y a du pin d'une qualité supérieure ; les espèces communes sont très-abondantes. Les Rivières Ste. Anne et Portneuf, dont nous avons déjà fait mention, traversent cette seigneurie ; mais la principale de celles qui l'arrosent est Jacques Cartier ; il serait inutile pour bien des personnes de parler de l'origine de son nom ; qui vient du navigateur qui a le premier examiné la rivière St. Laurent, et qui a mis ses vaisseaux à l'abri à l'entrée de cette rivière durant l'hiver

de 1536. Elle tire sa source de plusieurs petits lacs dans l'intérieur, près du 48e degré de latitude nord, et vers 71° 20′ de longitude ouest. Après un cours plein de détours, à travers un pays montagneux qui est peu connu, elle arrive aux townships de Tewkesbury et de Stoneham, qu'elle traverse, et elle coule dans la direction sud-sud-ouest l'espace d'environ 46 milles, à travers les seigneuries de St. Ignace, St. Gabriel, Faussembault, Neuville, Belair, et le fief Jacques Cartier, où elle tombe dans le St. Laurent. Depuis les townships son courant présente un aspect très-sauvage, et elle est à la fois majestueuse et impétueuse dans son cours, qui se précipite à travers les vallées entre de hautes montagnes, et qui franchit souvent avec violence des précipices et d'immenses fragmens de rochers qui s'opposent à son passage. Son lit étant extrêmement rempli de rochers, le grand nombre de chutes et de rapides, ainsi que la violence du courant, particulièrement dans le printemps et après les pluies d'automne, la rendent généralement impraticable pour les canots et les batteaux de toute espèce. Ses rivages sont extrêmement hauts ; et par intervalles, ils sont, à des distances considérables, formés de couches de pierres à chaux ou de rochers de granite qui dans plusieurs endroits sont élevés, inégaux et majestueux, et qui offrent de temps en temps

quelques pins rabougris, ou qui sont couverts d'arbustes rampans, mais qui la plupart du temps ne présentent que l'aspect désagréable de grandes masses stériles, entassées perpendiculairement l'une sur l'autre. A partir des hauteurs de chaque côté de la rivière s'étendent de vastes forêts à travers lesquelles il y a différens sentiers tracés et tenus ouverts pendant les différentes saisons par les Indiens, et surtout par ceux du village de Lorette qui considèrent les terres à une distance immense vers le nord comme consacrées à leurs chasses. La vue le long du cours de la rivière est généralement variée, pittoresque et extraordinaire, et la nature y présente mille combinaisons de grandeur, de beauté et de magnificence sauvage qui n'ont point d'égales dans aucun autre pays. Dans son cours à travers la seigneurie de St. Gabriel, la rivière s'approche à seize milles de Quebec ; à environ neuf milles de son embouchure dans le St. Laurent se trouve le nouveau pont de Jacques Cartier. Le courant se précipite en cet endroit sur plusieurs grosses masses de granite qui occasionnent une chute perpendiculaire d'une hauteur considérable, dont l'effet est grandement accru par le rugissement continuel du torrent qui s'ouvre un passage à travers les creux et les excavations qu'il a formés avec le laps de temps dans son lit de roc, et sur les

côtés de son canal : de là il coule avec la même impétuosité jusqu'à ce que ses eaux se perdent dans le St. Laurent. La Rivière Jacques Cartier, considérée sous le point de vue militaire, forme une très-forte barrière naturelle, et on peut l'appeler le boulevard de la ville et des environs de Quebec : la rapidité de son courant rendrait extrêmement dangereux de tenter de la passer à gué ; la hauteur de ses bords les rend inaccessibles, excepté dans quelques endroits qui ne peuvent même être gravis qu'avec beaucoup de difficulté par un petit nombre de personnes à la fois, ce qui joint aux nombreuses positions avantageuses qui le long de toute la rivière sont propres à poster une force défensive, en formerait une ligne complète de sûreté ; en effet les Français, après avoir été chassés de Quebec en 1759, se retirèrent derrière cette rivière, et manifestèrent l'intention de s'établir en force sur la rive occidentale, où ils construisirent à la hâte quelques ouvrages, dans la persuasion qu'ils pourraient y rester quelques temps à l'abri d'être inquiétés par leurs vainqueurs sur les Plaines d'Abraham. Sur la rive occidentale de la rivière, à peu de distance de son embouchure dans le St. Laurent, où les hauteurs s'écartent considérablement du bord, et laissent un vaste terrain plat qui s'élève très-peu au-dessus du niveau de l'eau, il y a quelques moulins à blé,

et plusieurs magasins qui appartiennent aux héritiers de feu Mr. Allsop de Quebec. Ce sont les restes d'un établissement beaucoup plus grand et plus précieux qui fut presque détruit par le feu il y a quelques années; peu avant cet accident on y avait dépensé une grande somme d'argent pour le rendre complet en tout point, et le mettre en état d'y faire un commerce très-étendu qui était déjà devenu florissant: depuis cette époque on n'a rétabli aucun des bâtimens, en conséquence il a beaucoup perdu de son importance. La grande route passe le long du front de la seigneurie, et traverse le Jacques Cartier par un passage d'eau, où, à raison de la violence du courant, on fait passer les batteaux d'un côté à l'autre au moyen de cables tendus à travers; le prix pour chaque personne est de trois sous, six sous pour un cheval, neuf pour un cheval et une voiture, et quinze pour une voiture à deux chevaux. La route passant dans le voisinage de la rivière et serpentant sur ses bords élevés, est extrêmement roide; mais malgré la difficulté et la fatigue qu'éprouvent les voyageurs, elle est très-fréquentée, quoiqu'il y ait une autre route qui part de Quebec et qui passe sur le pont de Jacques Cartier, par laquelle la distance est plus courte et l'on évite presque toutes les inégalités du terrain. Un peu moins du tiers

de la seigneurie est cultivé ; quelques-unes des meilleures fermes sont près de la route qui passe le long du St. Laurent, et dans la partie sud-ouest, auprès de la route qui conduit du pont à la baronnie de Portneuf.

Belair ou Des Ecureuils, (la seigneurie de et son augmentation), dans le comté d'Hants, joint Jacques Cartier. Elle a en front le St. Laurent, aux nord-est Pointe aux Trembles, et au fond D'Auteuil ; elle a une lieue de largeur et une lieue de profondeur ; elle fut accordée le 3 Novembre, 1672, aux Sieurs Toupin, père et fils. L'augmentation, de la même largeur que la seigneurie, et de deux lieues de profondeur, fut accordée le 20 Janvier, 1706, à Marie Magdeleine Mézérai, veuve de Jean Toupin. Quoique composé d'un sol à peu-près semblable à celui du front de la seigneurie de Jacques Cartier, Belair ne peut le disputer en fertilité à cette propriété : mais il est presque tout habité, et présente quelques jolies fermes bien cultivées. La Riviere Jacques Cartier le traverse diagonalement, et il est encore arrosé par la Rivière aux Pommes, joli courant d'eau plein de détours qui se décharge dans la première. Le bois de construction a été presque tout abattu, et le peu qui en reste est d'une espèce et d'une valeur très-inférieure. Plusieurs routes traversent cette concession, et il y en a une qui

les coupe à angles droits et qui va des bords du St. Laurent au Jacques Cartier. L'augmentation est généralement montagneuse, mais la terre n'est pas d'une mauvaise qualité. Elle est cultivée en partie seulement, près de l'endroit où elle joint la seigneurie : elle est passablement bien boisée de hêtre, de frêne, d'érable, de pin et de bouleau, et arrosée par la Rivière Portneuf et quelques-unes de ses branches. Elle est traversée par la route qui part du pont de Jacques Cartier, de chaque côté de laquelle il y a quelques jolis établissemens.

D'Auteuil, (la seigneurie de) dans le comté de Hants, joint immédiatement le fond de l'augmentation de Belair ; elle est bornée au nord-est par Bourglouis, au sud-ouest par la seigneurie de Jacques Cartier, et au nord-ouest par des terres en friche de la couronne ; elle a une lieue de largeur sur quatre et demie de profondeur ; elle fut accordée le 15 Février, 1693, au Sieur D'Auteuil. Ce terrain montagneux est encore dans un état de nature, et il est probable qu'il y restera. Il produit de bon bois de construction, et à en juger par les différentes espèces on pourrait conclure que la terre est au-dessus de la médiocrité.

Neuville, ou La Pointe aux Trembles, (la seigneurie de), dans le comté de Hants, est bornée en front par le St. Laurent, par Belair et

son augmentation au sud-ouest, par Desmaure, Guillaume Bonhomme et Faussembault au nord-est, et par Bourglouis au fond ; elle a deux lieues trois quarts de front sur deux de profondeur ; elle fut accordée le 16 Décembre, 1653, à Jean Bourdon, et c'est à présent la propriété du Révérend Mr. Descheneaux, Grand-Vicaire. A envisager cette seigneurie comme la propriété d'un individu, elle doit être estimée comme étant d'une grande valeur, puisque plus des deux tiers sont en culture et produisent abondamment du grain, aussi-bien que presque toutes les autres espèces de denrées naturelles au pays. Sa surface, comme c'est presque généralement le cas à plusieurs lieues de Quebec, est très-inégale, s'élevant depuis le St. Laurent, par une suite de chaînes irrégulières, jusqu'aux bords du Jacques Cartier ; au-delà desquels elle est montagneuse et escarpée. Le sol en front est un mélange léger de sable et de terre noire et friable ; mais en avançant au nord-ouest il devient beaucoup plus fort, et se change en une belle marne qui dans quelques endroits est abondamment parsemée de pierres ; de grandes masses de granite sont dispersées dans différentes directions, comme si elles avaient roulé des hauteurs, quoiqu'il y ait à peine aucune trace de rochers jusqu'à ce qu'on arrive au rivage de la rivière Jacques Cartier. Le bois de construc-

tion est pour la plupart très-bon; mais entre les deux rivières il n'est pas abondant, parce que tout cet espace est formé en établissemens fertiles; plus loin on trouve en abondance du hêtre, de l'érable, du pin, du frêne, et du bouleau. Cette seigneurie est arrosée par plusieurs branches de la Rivière Portneuf, par la rivière aux Pommes qui forme au travers de superbes détours, et par l'impétueux Jacques Cartier, outre plusieurs ruisseaux qui descendent des côtés des différentes chaînes, et qui contribuent amplement à l'arrosement, surtout des parties habitées. Parmi les différentes routes qui coupent la seigneurie, les principales sont celle qui est en front du St. Laurent, celle qui va en ligne directe de Quebec par le village de Capça au pont de Jacques Cartier, et une autre qui se rend au même lieu, du St. Laurent, à peu près à moitié chemin entre le village de Pointe aux Trembles et Belair; les autres ouvrent une communication commode entre les différentes concessions. Le pont lui-même mérite d'être remarqué pour sa légèreté, et en même temps pour la solidité de sa construction: les bords élevés de la rivière sont de chaque côté soutenus par une maçonnerie de piles solides, d'où l'arche, entièrement de bois de construction, forme un ceintre superbe qui s'élève au-dessus du courant à une hauteur extraordinaire: tout

son ensemble est très-propre à attirer l'attention : près de l'extrémité ouest, est une petite chaumière bien bâtie, dans une situation très-romantique, et où reside le collecteur du péage. Le village de Pointe aux Trembles, composé d'environ 25 maisons, d'une église, d'un presbytère, et de ce qu'on appelle un couvent, est extrêmement bien situé sur une pointe saillante du même nom, qui ne s'élève qu'à quelques toises au-dessus du niveau du St. Laurent : il est appuyé par derrière par un amphithéâtre de collines en pente douce, cultivées jusqu'à leur sommet, et embellies de fermes pour la plupart bâties en pierre, entourées de jardins et de vastes vergers, et qui offrent dans toutes les directions, mais surtout du côté de la rivière, un coup-d'œil riche, varié et agréable. Plusieurs maisons du village sont en pierre ; les habitans en sont laborieux et riches, ce qui est le cas avec la plupart de ceux de cette seigneurie. Le couvent est un établissement pour l'éducation des demoiselles, conduit par deux sœurs de la congrégation de Quebec, qui y résident comme missionnaires, pour enseigner la religion et les autres connaissances utiles. Depuis la Pointe, presque jusqu'à la seigneurie de Desmaure, règne un banc de sable appelé la Batture de la Pointe aux Trembles, et parsemé d'une quantité de rochers qui sont découverts à la basse eau.

Bourglouis, (la seigneurie de), dans le comté de Hants, joint immédiatement le fond de Pointe aux Trembles ; elle est bornée au sud-ouest par D'Auteuil, au nord-est par Faussembault, et au fond par des terres en friche ; elle a deux lieues trois quarts de front sur trois de profondeur ; elle fut accordée le 14 Mai, 1741, au Sieur Louis Fornel. Cette concession est encore dans son état naturel, aucune partie n'en est cultivée, quoique le sol soit passablement bon, consistant principalement en une marne forte. Le bois de construction y est varié, et on y trouve du frêne, du hêtre, du bouleau, du pin, et de l'érable, d'une bonne qualité et d'une belle grosseur. Elle est arrosée vers le fond par la Rivière Ste. Anne, et par plusieurs petits courans d'eau qui sortent des montagnes au sud de cette rivière, et qui tombent dans le Portneuf.

Desmaure, ou St. Augustin, (la seigneurie de) dans le comté de Hants, ayant en front le St. Laurent, est bornée au nord-est par Gaudarville, au sud-ouest par Pointe aux Trembles, et au fond par Guillaume Bonhomme et Faussembault. Il ne se trouve point de rapport officiel relatif à cette concession ; par conséquent on n'en connaît ni la date primitive, ni les dimensions précises. Les Dames Religieuses de l'Hôpital Général de Quebec, à qui cette propriété appartient, en prêtant fidélité et hommage le 19

Mars, 1781, ont produit pour leur titre un acte d'adjudication, en date du 22 Septembre, 1733, mais qui ne décidait rien par rapport à ses dimensions, ne faisant aucune mention quelconque de son étendue. D'après le règlement des limites des paroisses de la province, elle est désignée comme ayant deux lieues et demie de largeur sur une et demie de profondeur. Avec une surface variée et inégale, cette seigneurie possède un sol gras et fertile, qui sur les grandes éminences et les terrains élevés est composé d'une marne un peu légère, et qui dans les fonds et les vallées est généralement une bonne terre noire. Sa situation est si favorable à tous les travaux de l'agriculture que les trois quarts pleins de sa totalité sont en labour ; les fermes et la plus grande partie des concessions se présentent avec avantage, et annoncent une culture soignée. A proportion des progrès de l'agriculture, la quantité de bois de construction a beaucoup diminué, et il n'en reste à présent que très-peu d'une qualité supérieure, et les espèces communes ne sont guères plus abondante. Elle est arrosée par la Rivière du Cap Rouge, qui prend sa source dans les hauteurs près des limites du fond. Elle traverse la seigneurie diagonalement et en serpentant, et il s'en détache plusieurs petites branches à droite et à gauche ; ses bords sont hauts, mais

ils ne s'élèvent qu'en pente douce, ou plutôt on peut dire qu'elle coule à travers une vallée étroite, qui présente en abondance des beautés naturelles qui ont l'effet le plus pittoresque, et qui offrent tous les charmes que l'on peut attendre de l'art dans la composition d'un paysage. Le Lac Calvière, d'environ un mille et demi de long, situé entre la Rivière du Cap Rouge et le St. Laurent, attirera toujours l'admiration, si on l'examine des hauteurs qui l'environnent, où il offre une perspective riche et diversifiée, ses bords étant admirablement variés par des terres cultivées, coupées çà et là par de petits bois, et par de nombreux groupes d'arbres, qui s'élèvent par degré depuis le bord de l'eau les uns au-dessus des autres. Le terrain qui borde le St. Laurent est le plus élevé de la seigneurie, d'où l'on trouve une succession de collines et de vallées, dont les premières diminuent de hauteur à mesure qu'elles approchent de la limite du fond, ce qui produit l'ondulation la plus agréable dans le tableau de la perspective. Cette propriété est très-commodément coupée par des routes dans presque toutes les directions, et elles sont pour la plupart en bonne réparation; celle qui passe le long du front s'appelle la route de la poste, et une autre qui passe au fond et se rend au pont de Jacques Cartier, s'appelle la route des diligences; de

chaque côté de la Rivière du Cap Rouge, une route conduit à la seigneurie de Pointe aux Trembles ; plusieurs routes intermédiaires unissent les principales : le long de chacune de ces routes, il y a plusieurs beaux établissemens, les maisons sont bien bâties, et les fermes annoncent l'aisance et même la richesse. L'église située sur une pointe qui s'avance dans le St. Laurent, un moulin à blé et une scierie sur une petite branche de la Rivière du Cap Rouge, entre deux rives élevées, à l'endroit où elle se décharge dans le premier, forment un point de vue agréable, soit de la Grande Rivière, ou de l'éminence qui est au-dessus des moulins. Un long banc de sable, ou plutôt de rochers, borde tout le front de la seigneurie : les Ilots Donbour sont situés sur ce banc vis-à-vis la limite du sud-ouest.

Guillaume Bonhomme (la seigneurie de) est située sur le derrière de Desmaure ; elle est bornée au sud-ouest par Pointe aux Trembles, au nord-est par Faussembault, et au nord-ouest par la Rivière Jacques Cartier ; elle a une lieue de largeur sur deux de profondeur ; elle fut accordée le 24 Novembre, 1682, à Guillaume Bonhomme. Ce terrain est inégal et montagneux ; près de Desmaure, qui est la partie la plus basse et la plus unie, le sol est d'une terre noire ; mais en s'écartant de là vers le Jacques

Cartier, on trouve une marne d'une teinte légère, couverte d'une grande quantité de pierres détachées : une petite portion seulement de cette seigneurie est en culture. Le bois de construction est abondant et bon, particulièrement sur les terrains élevés vers le fond ; mais cette concession est très-peu arrosée, y ayant à peine un courant d'eau ou un ruisseau qui en traverse l'intérieur.

Faussembault (la seigneurie de), dans le comté de Hants, est bornée au nord-est par Gaudarville et St. Gabriel, au sud-ouest par Guillaume Bonhomme, Pointe aux Trembles et Bourglouis, au sud-est par Desmaure ou St. Augustin, et au nord-ouest par des terres en friche. Depuis St. Augustin jusqu'au Jacques Cartier, ce n'est qu'une langue de terre étroite, de trois quarts de lieue de largeur sur deux lieues et demie de profondeur ; mais au delà de cette rivière le terrain s'étend à une largeur de huit milles sur une profondeur de trois lieues. Cette propriété fut accordée le 20 Fevrier, 1693, au Sieur de Gaudarville, et elle appartient à présent à Juchereau Duchenaye, Ecuyer. La partie de la seigneurie située entre Gaudarville et Guillaume Bonhomme, quoique assez montagneuse, et surtout vers la rivière, est néanmoins d'une bonne qualité ; le terrain qui s'élève par degré offre beaucoup de facilités

pour la culture ; le sol consiste en une espèce moyenne de marne, ou en une couche de terre noire de peu de profondeur, sur un lit de sable : dans les endroits habités, les fermes offrent l'apparence d'une bonne culture, et elles ne manquent nullement de fertilité. Il y a une assez belle variété de bois de construction ; l'érable, le hêtre, le bouleau, sont particulièrement bons ; le bois inferieur s'y trouve en grande abondance. Plusieurs routes conduisent aux seigneuries adjacentes de chaque côté ; et l'une d'elles va de St. Augustin au Jacques Cartier ; mais on trouve à peine un courant jusqu'à ce qu'on arrive à cette rivière : de là vers le nord, le pays est montagneux, et s'élève continuellement jusqu'à l'approche de la grande chaîne du nord-ouest : il est très-bien garni de bois de construction, mais il est généralement incapable d'être cultivé. Dans les ravines il y a quelques petites lacs : plusieurs des petites branches du Portneuf ont leur source sur le penchant des montagnes.

Gaudarville ou Guardarville (la seigneurie de), dans le comté de Hants, est bornée en front par le St. Laurent, au nord-est par St. Gabriel, au sud-ouest par St. Augustin et Faussembault, et au fond de même par Faussembault : elle a quarante-cinq arpens de largeur sur quatre lieues de profondeur ; elle fut accordée

le 8 Fevrier, 1652, à Louis de Lauson, Sieur de la Citière. Cette concession offre presque les mêmes espèces de sol que Desmaure et la partie basse de Faussembault, quoiqu'elle soit supérieure par sa fertilité et sa bonne culture. A la distance de près de deux lieues et demie du St. Laurent, elle est entièrement habitée, mais ensuite elle devient montagneuse, et l'on y trouve à peine aucune partie cultivée, quoique plusieurs endroits consistent en terres passablement bonnes pour le labour. Le front étant trés-bien habité, il y reste peu de bois de construction sur pied; mais plus loin on trouve en abondance du hêtre, de l'érable, et du pin d'une bonne qualité. Sa fertilité est due en général à plusieurs petits courans qui serpentent à travers, et qui tombent dans la Rivière St. Charles, ainsi qu'à la partie basse de la Rivière du Cap Rouge, mentionnée dans la seigneurie de Desmaure, et qui continue à être extrêmement belle et pittoresque: elle éprouve tellement l'influence du flux et du reflux du St. Laurent, qu'à la basse eau son lit est presque à sec, et on peut le traverser très-aisément sans le secours du bac; mais lorsque l'eau est haute, des batteaux d'une charge considérable peuvent y entrer et la remonter jusqu'au moulin, à environ trois quarts de mille du St. Laurent; à son embouchure il y a un

passage d'eau où des batteaux et des bacs sont toujours prêts, quoique, comme nous venons de l'observer, ils ne soient pas toujours nécessaires. Sur la rive ouest de cette rivière, près de son embouchure, le terrain s'abaisse par degré, depuis ses bords élevés, jusqu'à une vallée délicieuse et bien cultivée, qui s'étend presque jusqu'à la Rivière St. Charles, et qui joint le terrain uni et bas qui s'étend à une grande distance sur le derrière de Quebec. Cette seigneurie est entrecoupée par un grand nombre de bonnes routes dans toutes les directions: la principale, le long du St. Laurent, passe sur plusieurs élévations, particulièrement dans le voisinage du Cap Rouge, ce qui ordinairement incommode les voyageurs, surtout dans l'été.

Sillery (la seigneurie de), dans le comté de Quebec, est bornée par le St. Laurent en front, par Guadarville au sud-ouest, une partie de St. Ignace et plusieurs petites concessions au nord-est, et par St. Gabriel au fond; elle a une lieue de largeur sur environ une et demie de profondeur. Cette concession, qui formait originairement une partie de celle de St. Gabriel, fut cédée au Roi en 1664, et accordée le 23 Octobre, 1669, à l'Ordre des Jésuites: c'est à présent une propriété de la couronne. Le bord de la rivière est très-élevé, et forme la partie la plus haute de la seigneurie; de là l'on trouve

une plaine variée par quelques éminences, et qui s'étend jusqu'à la route de Ste. Foi, au nord de laquelle le terrain s'abaisse à quelque distance en pente douce terminée par une descente roide dans une vallée qui s'étend presque jusqu'à la limite de St. Gabriel, où se trouve une autre élévation qui s'augmente par degré. Le sol est très-bon près du St. Laurent, et est composé d'une terre légère, rougeâtre et sablonneuse, entremêlée d'argile, et dans quelques endroits couvrant un lit d'argile; dans le voisinage de Ste. Foi il y a plusieurs couches de roc plat couvertes d'une excellente terre, mais peu profonde: depuis cet endroit, sur la pente ci-dessus mentionnée, on trouve une terre grasse mêlée de sable, avec une grande quantité de pierres détachées qui en parsèment la surface, et plusieurs masses de fragmens de granite dispersées çà et là dans différentes directions. Dans la vallée et sur l'éminence vers la Vieille Lorette, il y a d'excellente terre à prairie: près de la totalité de la seigneurie est cultivée et extrêmement fertile en presque toutes les différentes productions du pays. Il reste à présent très-peu de bois de construction d'une qualité supérieure, et même de bois d'aucune espèce, excepté ce qui se trouve dans le Bois de Sillery, et dans quelques autres pièces de terre qui paraissent avoir été laissées autant pour

l'ornement que pour l'usage. Une partie de la Rivière St. Charles traverse cette seigneurie, qui est aussi arrosée par plusieurs petits courans d'eau qui serpentent le long de la vallée d'une manière très-agréable. A l'endroit appelé la Crique de Sillery, il y a une plantation de houblon, dans une situation très-bien abritée de tous les vents nuisibles, et où le climat est favorable à sa crue, et le sol admirablement bien adapté à sa culture, qui depuis quelques années a été suivie avec beaucoup de succès; cette production n'est pas inférieure à ce qu'on importe d'Angleterre. Tout près de la plantation se trouvent un bâtiment pour la drèche, une brasserie, et un logis, outre plusieurs dépendances, qui appartiennent à Mr. Hullet, propriétaire de la houblonnière: les deux premiers bâtimens méritent quelque respect, en ce que ce sont les vénérables restes d'une ancienne chapelle et de quelques autres bâtimens, élevés en 1637 par les Jésuites, pour servir de résidence à une mission occupée de leur entreprise favorite, la conversion des naturels du pays au Christianisme: ces vestiges d'un pieux zèle ont été pour un temps préservés d'une ruine totale, en ce que depuis quelques années ils ont été réparés et appropriés à leur usage actuel. Près de ce terrain, la nation des Algonquins avait un village; et il est

assez singulier qu'il reste encore dans le Bois de Sillery quelques-unes des tombes qui appartenaient à leur cimetière, et ce qui en outre est plus digne de remarque, c'est qu'on voit encore passablement bien aujourd'hui les traces de quelques-unes de leurs inscriptions grossières gravées sur les arbres. Dans un fond un peu à l'ouest de la Crique de Sillery, sur une éminence en pente douce presque entièrement couverte à présent d'arbrisseaux et d'arbustes rempans, sont les restes d'un bâtiment de pierre, qui formait autrefois l'habitation de quelques devotes qui, à l'imitation des Jésuites, consacraient leur zèle religieux à la conversion et à l'instruction des femmes sauvages. Sur le rivage élevé qui à l'ouest borne cette crique, est une maison de pierre, élégante et bien bâtie, qui appartient à Mr. M'Nider de Quebec. La situation en est imposante et agréable; l'extérieur et l'intérieur de cette résidence sont également dans un style qui mérite l'attention. Plusieurs routes dans presque toutes les directions ouvrent une communication facile avec Quebec et toutes les seigneuries d'alentour: les principales sont celle qui passe le long de la rivière, une autre qui passe auprès de l'église de Ste. Foi, et une troisième qui passe par le village de la Vieille Lorette; de chaque côté de ces trois routes, il y a plusieurs maisons bien

bâties, diverses plantations, et des fermes dans un bel état d'amélioration, et qui sont une forte preuve de l'opulence des propriétaires. Le front de la seigneurie est dentelé par plusieurs criques, où, entre les bords élevés de la rivière, et la marque de la haute marée, il y a des battures unies, qui offrent des situations très-commodes pour déposer, équarrir, et assortir le bois de construction, et le merrain de tout espèce, quand on l'a préparé pour l'exportation; on y trouve aussi des berges pour recevoir les radeaux à mesure qu'ils descendent la rivière; on les appelle les chantiers de bois de construction. La principale de ces criques est celle de Sillery, ou, comme on l'appelle à présent, la Crique d'Hullet, ce particulier ayant obtenu du gouvernement le loyer à bail du rivage depuis la Pointe à Puisseaux, jusqu'à son établissement actuel. A une distance considérable de la marque de la haute marée, une longue chaîne de rochers forme un brisant très-avantageux, et empêche la force du courant d'arriver jusqu'aux pièces de bois qui sont préservées d'être entraînées, au moyen de longues perches assujetties en différens endroits, ou avec des ancres et des grapins, ou à des anneaux fixés dans les rochers, selon qu'il est plus commode. A l'ouest de cet endroit est un autre enfoncement appelé la Crique de Ritchie, et à

l'ouest un autre vaste chantier de bois de construction qui porte le nom d'Atkinson, dans chacun desquels il y a des perches et les autres sûretés convenables. Le premier chantier a l'air d'un petit village par le grand nombre de cabanes qu'on y a construit pour les ouvriers, etc. On fait entrer dans ces chantiers les radeaux qui y sont destinés par des ouvertures entre les rochers, et on les met en sûreté dans l'enceinte des perches : on les rompt, on assortit le bois et on le tire sur le rivage dans des endroits convenables pour le faire sécher, l'équarrir, ou lui donner les dimensions nécessaires pour l'exportation.

Saint Gabriel (la seigneurie de), dans le comté de Quebec, est bornée au sud-ouest par Gaudarville, Faussembault, et des terres en friche de la couronne, au nord-est par St. Ignace, en front par Sillery, et au fond par des terres en friche de la couronne ; elle a deux lieues de largeur en front, mais comme les bornes latérales ne sont point parallèles, sa largeur au fond est de plus de quatre lieues ; sa profondeur est de dix lieues : elle fut accordée le 16 Avril, 1647, au Sieur Giffard, et c'est à présent une propriété de la couronne. Deux lieues et demie de ce terrain furent accordées le 13 Mars, 1651, aux Hurons qui habitent le village de la Jeune Lorette, et le reste fut

transféré par donation le 2 Novembre, 1667, à l'Ordre des Jésuites, par le Sieur Giffard. La partie basse de cette seigneurie offre une terre bonne et fertile, le sol est en général une belle terre noire; près des premières montagnes, et dans le voisinage du Lac St. Charles, c'est une marne légère; la reste, qui forme de beaucoup la plus grande partie de la concession, est si extrêmement rude et montagneux qu'il n'est nullement propre à l'agriculture. Vers le front, le bois de construction est assez rare, d'une grandeur inférieure et de peu de valeur; mais sur les flancs des éminences et dans l'intérieur, le hêtre, l'érable, et le bouleau sont abondans, et l'on y trouve du pin, et de temps en temps un peu de bon chêne. La Rivière St. Charles y serpente d'une manière très-pittoresque du sud-est au nord-ouest, pendant près de deux lieues, le long de la partie basse de la seigneurie, et reçoit le tribut des eaux de plusieurs petits courans qui servent à l'arroser complètement. Les Rivières Jacques Cartier, Ste. Anne, et Batiscan, la traversent sur différens points entre les montagnes. A une distance d'environ six milles du front, toute la terre est dans un état florissant de culture, et parsemée partout de maisons bien bâties, de bons jardins, et de fermes bien meublées: au-delà de cette partie on ne trouve partout qu'un triste désert

qui n'est frequenté par aucune créature humaine, excepté par les Indiens dans leurs parties de chasse. L'église et le presbytère de St. Ambroise, l'église de la Vieille Lorette, l'église et le village de la Jeune Lorette, un moulin à grain et une scierie, sont tous dans cette concession : des routes communiquent dans toutes les directions avec Quebec et les seigneuries d'alentour. Le village Indien de la Jeune Lorette est à huit ou neuf milles de Quebec, situé sur la rive orientale de la Rivière St. Charles, sur une éminence qui domine une vue très-intéressante, très-variée, et très-étendue ; la ville et les environs de Quebec, qui sont toujours superbes de quelque côté qu'on en voie l'ensemble, forment la principale partie de cette vue ; mais elle s'étend très-loin sur la rive méridionale, et elle se termine seulement par les formes radoucies des montagnes du sud. Le nombre des maisons est de quarante à cinquante, lesquelles ont à l'extérieur une certaine apparence de propreté ; elles sont principalement bâties en bois, quoiqu'il y en ait quelques-unes de pierre. Les habitans, au nombre d'environ 250, descendent de la tribu de Hurons, autrefois si formidable même aux puissans Iroquois, jusqu'à ce que par un stratagême en quoi les sauvages font consister la plus grande partie de leur gloire et de leur mérite, les derniers, sous

le prétexte spécieux d'une alliance, gagnèrent la confiance de leurs adversaires, et alors par un massacre général presque toute la race de ceux-ci fut anéantie. Le peu qui purent s'échapper, fuirent vers les habitations des hommes civilisés, et s'établirent dans les forêts sur les derrières de Quebec, à plusieurs centaines de milles de distance de la terre de leur ancienne tribu sur les bords du Lac Huron : par les efforts des Jésuites, ils s'approchèrent insensiblement de Quebec, et l'on employa tous les efforts pour les retirer de la vie sauvage. A présent ils ressemblent à peu près aux autres tribus dont nous avons déjà parlé, quoiqu'ils aient peut-être fait de plus grands progrès dans la civilisation ; mais cet avantage se trouve balancé par les occasions nombreuses que leur fournit le voisinage de la capitale de se livrer à plusieurs de leurs inclinations vicieuses, et dont ils s'empressent assez de profiter. Le Curé de St. Ambroise fait auprès d'eux les fonctions de missionnaire, et il a acquis une influence considérable dans les affaires religieuses. Dans leurs affaires temporelles, comme ils parlent assez couramment le Français, ils sont passablement rusés, et savent prendre soin de leurs propres intérêts. L'église de la Vieille Lorette est agréablement située sur la rive occidentale d'une petite branche de la Rivière St. Charles,

sur une éminence, et elle est presque entourée par un bosquet de pins petits, mais beaux. Le presbytère est la résidence à Mr. Deschenaux, Grand Vicaire, et Curé de cette paroisse: cet ecclésiastique, qui est bien connu et très-estimé d'un cercle nombreux d'amis, tant Catholiques que Protestans, du premier rang, a fait un usage très-avantageux de son bon goût reconnu, dans les jardins et les autres embellissemens de cet endroit, qui offrent un air de profusion qui s'accorde parfaitement avec son caractère généralement hospitalier.

St. Ignace (la seigneurie de), dans le comté de Quebec, est bornée en front par la Rivière St. Charles, au sud-ouest par Sillery et St. Gabriel, au nord-est par L'Epinay et le township de Stoneham, et au fond par la seigneurie d'Hubert; elle a une demi-lieue de front, sur dix lieues de profondeur; elle fut accordée le 20 Octobre, 1652, à la communauté de l'Hôtel Dieu, à laquelle elle appartient encore. A l'égard de la qualité de la terre et des particularités du sol, il y a une grande ressemblance entre cette seigneurie et celle de St. Gabriel; la partie basse est grasse, fertile, et bien cultivée, pendant plus de deux lieues vers le Lac St. Charles, et dans cette étendue, plusieurs fermes produisent abondamment du grain de toute espèce. Sur quelques terrains, on cultive le lin

avec grand succès : sur la Rivière St. Charles, les pâturages et les prairies sont si beaux, qu'ils ne le cèdent presque à aucun autre dans la province : au-delà du lac, le pays prend un caractère montagneux et stérile, et ne présente point de terre sur laquelle l'industrie puisse exercer l'agriculture avec espoir de succès. Dans la partie basse de la seigneurie, le peu de bois de construction qui reste est d'une dimension inférieure, et se borne à quelques pièces de terre boisée, éparses çà et là ; mais dans le voisinage du Lac St. Charles, et plus loin vers le fond, on en trouve une grande quantité de la plus belle espèce. Les Rivières Jacques Cartier, Ste. Anne, et Batiscan, la traversent dans les intervalles qui séparent les différentes rangées de montagnes, et la partie cultivée est parfaitement bien arrosée par la Rivière et le Lac St. Charles, ainsi que par plusieurs petits courans. Le Lac présente une des scènes les plus délicieusement pittoresques de toute la province ; sa forme est étroite et irrégulière, et il a un peu plus de quatre milles de longueur : vers le milieu, une pointe de terre saillante s'étend presque d'un côté à l'autre, et ne laisse qu'un petit détroit par lequel se communiquent les eaux presque séparées : situé dans un pays bas et plat, il est entièrement entouré de collines d'une élévation considérable, couvertes de bois

épais : celles-ci sont couronnées par des montagnes plus éloignées qui s'élèvent très-soudainement au nord. Le bord du lac présente une apparence à la fois sauvage, romantique, et délicieuse : le cours irrégulier de ses rivages bas forme de nombreuses petites baies et des pointes de terre où les arbres qui viennent jusqu'au bord de l'eau, complètent par la variété de leur feuillage, et leur différente hauteur à mesure qu'ils s'élèvent sur les diverses collines, une des vues les plus riches qui puissent flatter l'œil d'un admirateur qui préfère une perspective ornée seulement par la main de la nature à celle qui est embellie par les efforts de l'art. Ce charmant panorama est à un peu plus de quatre lieues de Quebec, et pendant le printemps et l'été il est fréquemment visité à raison de sa beauté rustique : la route qui y conduit passe entièrement le long de la Rivière St. Charles, et par ses embellissemens, elle augmente beaucoup la satisfaction de ceux qui font ce voyage dont personne ne revient sans une grande satisfaction.

L'Epinay (fief), dans le comté de Quebec, joint St. Ignace, et est borné par la Rivière St. Charles en front, et le township de Stoneham au fond ; il a onze arpens de largeur sur quatre lieues de profondeur : il fut accordé le 28 Fevrier, 1626, à Louis Hebert.

D'Orsanville (autre fief), au nord-est de L'Epinay, est une petite concession qui ne contient qu'une superficie de 3575 arpens, faite en Mai, 1675, par lettres patentes du Roi, aux Religieuses de l'Hôpital Général de Quebec, de qui elle n'a jamais été aliénée. Le sol dans ces deux pièces porte le même caractère, étant composé d'une terre légère et sablonneuse, entremêlée d'argile vers le front; en avançant vers l'intérieur, elle se change en terreau noir, et dans le voisinage des montagnes c'est une bonne marne jaune: depuis la Rivière St. Charles, la surface est inégale et s'élève de collines en collines jusqu'au fond, où elle est plus escarpée et plus brisée. Près de la rivière, il y a dans les deux concessions de belles prairies et de beaux pâturages; environ la moitié des terres labourable est en très-bonne culture, et produit du froment et d'autres grains en abondance, aussi-bien qu'une grande quantité de différens légumes pour la consommation de la ville. Les parties basses sont assez peu boisées, mais sur les éminences et sur le penchant des montagnes, on trouve en profusion de beau hêtre, de l'érable, du bouleau, et d'autre bois de la meilleure qualité. La petite Rivière Jaune et plusieurs petits courans qui tous se jettent dans le St. Charles, arrosent abondamment les terres cultivées.

Hubert (la seigneurie d'), dans le comté de Quebec, est située sur les derrières des seigneuries de St. Gabriel et de St. Ignace, et à raison de son éloignement, elle est entièrement entourée des autres côtés par des terres en friche de la couronne ; elle a deux lieues de largeur sur autant de profondeur ; elle fut accordée le 10 Juin, 1698, au Sieur Réné Louis Hubert. Etant si loin au nord de toutes les terres cultivées, la qualité ou la valeur de cette seigneurie est entièrement inconnue, et même le bois de construction qui s'y trouve ne paraît pas avoir été regardé comme un objet digne d'attention.

Notre Dame des Anges (la seigneurie de), dans le comté de Quebec, est située entre D'Orsanville et Beauport ; elle est bornée en front par les Rivières St. Charles et St. Laurent, et au fond par le township de Stoneham ; elle a une lieue de largeur sur quatre de profondeur ; elle fut accordée le 10 Mars, 1626, à l'Ordre des Jésuites, et comme leurs autres propriétés, elle est retournée à la couronne. Dans cette seigneurie, la plus grande partie de la terre est d'une qualité supérieure, et également distinguée par sa fertilité : vers le front on trouve une bonne terre grasse mêlée d'argile et de sable ; au-delà et plus vers l'intérieur, il y a un beau terreau noir beaucoup plus sec et plus friable que la précedente, et dans le fond

une bonne marne domine : la surface est inégale, et après avoir présenté un beau terrain plat près de la rivière, elle s'élève en chaînes de collines par degrés jusqu'à la limite du fond vers laquelle elle devient brisée, rude, et montagneuse. Environ les deux tiers de toute la superficie sont dans le meilleur état de culture et extrêmement bien habités. Le terrain plat près de la rivière s'appelle La Canardière, et il est entièrement employé en prairies et en pâturages ; les premières produisent d'abondantes récoltes de foin d'une qualité supérieure. Les terres labourables sont très-fertiles en grain de toute espèce, et il y en a en outre une quantité considérable qui est employée en jardins, où l'on cultive toute sorte de légumes d'une excellente qualité, pour l'approvisionnement de la capitale. Les parties les plus cultivées sont très-peu boisées, et présentent seulement de temps en temps des réserves où les arbres sont d'une dimension inférieure et de peu de valeur, mais ils embellissent assez agréablement le pays ; vers le fond le bois est abondant, et le terrain est concédé aux habitans en petites portions pour leur chauffage et leurs usages domestiques, et outre leur propre consommation, ils en fournissent une grande quantité pour l'usage de Quebec. Le rivage du St. Laurent, en front de cette seigneurie, sert de

chantier, et il est pourvu de vastes perches et de tous les moyens nécessaires pour assurer le bois de construction. Le village de Charlebourg est agréablement situé sur une éminence d'une hauteur considérable, à environ une lieue au nord de Quebec, et il est composé d'environ quarante maisons bien bâties qui la plupart ont une apparence respectable, et d'une belle église et d'un presbytère. Un bon jardin et un petit verger forment les dépendances de chaque habitation. On y tient toujours les élections des membres du parlement pour le comté. Un peu au-dessous du village, sur le penchant d'une petite éminence située au nord d'une route de concession ou de traverse, se trouve un petit groupe de belles maisons, appelé ordinairement le Petit Village, qui ne le cède point à l'autre par la beauté de sa situation. Des deux routes qui conduisent du pont de Dorchester, l'une à main gauche s'appelle le Chemin de Charlebourg, et l'autre La Canardière, ou le Chemin de Beauport. Sur la derniere, il y a une suite de belles maisons, d'excellens jardins, et de fermes très-bien cultivées. Deux maisons d'une élégance supérieure, qui appartiennent à l'Honorable P. Debonne, attirent ordinairement l'attention, par les avantages d'un bon style d'architecture et d'une excellente situation, par leurs beaux jardins, et par les ar-

bustes et les plantations qui les entourent. Il y a aussi une maison très-spacieuse qui appartient aux Ecclésiastiques du Séminaire de Quebec, généralement connue sous le nom de La Maison des Prêtres : ils la retiennent entre leurs mains comme ferme, et elle sert aussi de lieu de récréation pour tous les membres de cet établissement une fois par semaine.

Beauport (la seigneurie de), dans le comté de Quebec, est bornée au nord-est par la Côte de Beaupré, au sud-ouest par Notre Dame des Anges, en front par le St. Laurent, et au fond par le township de Stoneham ; elle a une lieue de largeur sur quatre de profondeur ; elle fut accordée le 31 Décembre, 1635, à Robert Giffard, Sieur de Beauport ; mais par cette concession sa profondeur était limité à une lieu eet demie ; le 31 Mars, 1653, on y ajouta les deux autres lieues et demie ; c'est à présent la propriété de Mr. Duchesnaye. La surface de cette seigneurie présente la même variété que celles qui l'entourent, étant entrecoupée par différentes chaînes de hauteurs ; entre la première élévation de terrain et le rivage du St. Laurent, il y a un espace uni qui règne dans toute la largeur de la concession, et qui est occupé par des prairies, des pâturages, ou des jardins ; le sol consiste en une terre noire entremêlée d'argile ou de marne : sur ce terrain

plat il y a plusieurs gros fragmens sphériques de granite entièrement détachés et placés sur sa surface. De là, en pénétrant plus avant vers l'intérieur, le sol varie considérablement, et presque aussi fréquemment que les inégalités du terrain : sur la chaîne de front, où passe la route, il y a des couches plates de roc, qui dans quelques endroits sont entièrement nues à une étendue considérable, et dans d'autres, elles ne sont que superficiellement couvertes d'un lit de terre ; plus avant ces rocs disparaissent, et sont remplacés par un terreau noir ou par une marne jaunâtre, qui continue jusqu'à la pente des montagnes. Sur le devant de la seigneurie il ne reste que peu de bois ; cependant dans l'intérieur et sur les hauteurs on trouve du hêtre, du bouleau, et de l'érable de la meilleure qualité. Elle est arrosée par la Rivière Montmorenci du côté du nord-est, par la Petite Rivière de Beauport, et par plusieurs petits courans qui tombent dans le St. Laurent, et qui forment des ruisseaux le long du rivage à la marée basse : à environ deux lieues du front il y a un petit lac, et un peu plus loin quelques petits ruisseaux sortent des montagnes et coulent entre les différentes chaînes. Les terres cultivées s'étendent à environ six milles du St. Laurent, et elles sont pour la plupart dans un excellent état de labour, et produisent en abon-

dance toute sorte de grain, de légumes, etc. Dans différentes parties de la seigneurie, il y a des carrières de pierre qui sont une excellente ressource pour les nouveaux bâtimens de la ville et du voisinage: on trouve aussi dans plusieurs endroits des marques de veines de charbon de terre, mais on n'a pas encore cherché à les exploiter. Il se fait ici une grande quantité de sucre d'érable, aussi-bien que dans toutes les seigneuries adjacentes: on peut décrire en peu de mots le procédé qu'on met en usage pour l'obtenir. Au printemps, quand la sève commence à monter dans les arbres, les habitans se rendent dans les bois, munis de chaudières, d'auges, et de tous les ustensilles nécessaires pour conduire la manufacture, et ils y forment un campement passager: la sève se recueille en faisant dans l'arbre une incision dans laquelle on insinue un morceau de bâton mince pour servir de conducteur, et par où une heure ou deux après le lever du soleil la sève commence à degoutter dans une auge placée pour la recevoir; quand on a retiré de plusieurs arbres une quantité suffisante de cette liqueur, on la met dans une chaudière de fer et on la fait bouillir, jusqu'à ce qu'elle prenne la consistence d'un sirop épais; ensuite on la fait refroidir, puis après on la fait une autre fois bouillir et clarifier. Quand cette opération a

été suffisamment répetée, à proportion du degré de pureté qu'on veut donner à la matière, on la met durcir dans des vaisseaux de différente grandeur, qui en contiennent depuis une demi-livre jusqu'à huit ou dix livres. Sa couleur offre toutes les nuances depuis un brun clair jusqu'à un brun foncé, suivant le soin qu'on a pris pour le clarifier; on pourrait même, en repétant le procédé, la rendre aussi blanche que le sucre rafiné commun. Comme ce sucre est extrêmement sain, l'usage en est général parmi les gens de campagne pour tous leurs besoins, et la consommation en est considérable dans les familles respectables pour les besoins ordinaires : le prix en varie de trois sous et demi sterling à six sous par livre. On en trouve constamment dans le marché de Quebec. Les routes qui communiquent avec les concessions adjacentes sont embellies par des maisons et des jardins placés à peu de distance les uns des autres, dans presque toute leur longueur. Sur la route qui conduit à la capitale, le village populeux de Beauport est situé sur un terrain en pente douce : il contient de soixante à soixante dix maisons, dont plusieurs sont bâties en pierre et remarquable par la grand propreté de leur apparence extérieure; l'église et le presbytère sont situés au sud de la route; la première est beaucoup plus remarquable par sa solidité que

par sa beauté ou ses embellissemens : la régularité et la propreté règnent généralement dans tout le village. De chaque côté de la route, les fermes et autres maisons sont placées si près les unes des autres, qu'elles semblent être une prolongation du village même : les terres des fermes et les jardins sont tous dans l'état le plus florissant : les vergers et quelques bouquets d'arbres servent à rendre cette route une des plus agréables dans les environs de Quebec. Ce village est la résidence de plusieurs familles des plus rsspectables, outre les marchands, les artisans, et les fermiers. A l'ouest de l'église, sur le penchant d'une colline, est une maison seigneuriale, bâtiment de pierre ancien et irrégulier, destiné originairement à servir de forteresse aussi-bien que de résidence : l'épaisseur et la solidité extraordinaire des murailles, si l'on pouvait les apercevoir de l'extérieur, attireraient l'attention : mais ses autres avantages ne sont pas de nature à mériter d'être observés par les passans. Un peu à l'ouest de cette maison, et sur le bord de la Rivière Beauport, sont la distillerie et les moulins, construits il y a environ vingt-cinq ans à grands frais par l'Honorable John Young : ils sont situés sur la rive ouest de la rivière sur laquelle il y a un pont qui y conduit ; la première appartient à présent à Mr. Racy, et les derniers à Mr.

M'Callum. Les bâtimens et les autres dépendances de la distillerie forment un carré profond qui a plus de 100 toises de chaque côté : au milieu de ce carré il y a plusieurs grands bâtimens de pierre qui communiquent les uns avec les autres, et qui renferment l'alembic, la drèche, le grenier, les mécaniques, etc. de toute description, nécessaires pour conduire dans tous leurs procédés la distillation et la rectification dans une très-grande étendue. La Rivière Beauport est navigable jusqu'à ces édifices, pour de petits bâtimens pontés qui peuvent venir le long du quai adjacent. Le particulier qui fit bâtir cet établissement était aussi propriétaire d'une vaste brasserie dans St. Roch, et dans ces deux entreprises il fournit de l'emploi pendant quelques années à plusieurs centaines de personnes : mais il se trouva que ces établissemens avaient été formés sur une trop grande échelle pour la consommation de la province à cette époque. Mr. Young avait des talens supérieurs qui ayant attiré l'attention de Lord Dorchester quand il était Gouverneur Général, lui procurèrent la nomination à une place dans le conseil exécutif, où, aussi-bien que dans le parlement provincial, dont il fut un membre distingué pendant trois ou quatre sessions, il employa toujours ses talens en faveur des mesures propres à contribuer au

bénéfice et à l'intérêt de la province. Le moulin est à la fois vaste et complet, dans un bâtiment à trois étages; l'eau qui le fait marcher vient de la Rivière Beauport dans un grand réservoir ou écluse au-dessus de la route, d'où elle se rend au moulin par un aqueduc. Sur une éminence au nord-ouest, il y a deux belles maisons de pierre, accompagnées de jardins et de pavillons, entourés d'un mur; par leur situation extrêmement belle, et le magnifique point de vue dont on y jouit sur le bassin de Quebec et les objets éloignés qui les environnent, elles attirent beaucoup l'attention: l'Honorable H. W. Ryland est propriétaire de l'une et de l'autre. Les Chutes du Montmorenci présentent le spectacle le plus majestueux de tout le voisinage, et même un des plus grands de la province: on en a souvent fait la description, et d'une manière si correcte, qu'il suffira d'en donner ici une légère idée. La rivière, dans son cours à travers un pays qui n'offre presque qu'une forêt continuelle, roule un courant d'eau très-peu considérable, à moins qu'il ne soit grossi par la fonte des neiges dans le printemps, ou par les pluies d'automne, jusqu'à ce qu'elle arrive au précipice, où sa largeur est de huit à dix toises. Son lit étant un peu incliné avant d'arriver à ce point, donne une grande velocité au courant, qui, poussé sur le bord d'un

rocher perpendiculaire, forme une large nappe d'eau d'une blancheur et d'une apparence laineuse qui ressemble presque à la neige, en tombant dans un creux parmi les rochers à 240 pieds au-dessous. Il s'élève du fond une écume immense en masses ondoyantes, qui, lorsque le soleil deploie leurs couleurs brillantes et prismatiques, produisent un effet d'une beauté inconcevable. Au bas de la chute, l'eau est retenue dans le bassin forme par les rochers, d'où, après que son impétuosité s'est appaisée, elle coule doucement dans le St. Laurent, à la distance d'environ 140 ou 150 toises. Le pavillon bâti par feu le Général Haldimand, et mentionnée par Mr. Weld et autres, à raison de sa situation effrayante qui avance sur le grand précipice, subsiste encore; s'il est vrai qu'à l'époque où Mr. Weld le visita, les poutres qui le soutiennent eussent commencé à éprouver l'influence corrosive du temps, elles doivent être à présent dans un état très-précaire: il serait vraiement prudent de le détruire au plus tôt, au lieu d'attendre qu'il tombe naturellement; car tant qu'il restera dans sa position actuelle, la curiosité peut attirer plus d'un visiteur imprudent et finir par produire une catastrophe fatale. Le parlement provincial a depuis peu rendu un acte pour construire un pont sur le Montmorenci. Les maisons, fermes, etc. près

de la rivière, autrefois la propriété du Général Haldimand, appartiennent à présent à ——— Patterson, Ecuyer. Du pont de Dorchester en allant vers les chutes, il reste encore quelques traces des fortifications construites par les Français dans la mémorable année 1759, pour servir de défense contre l'armée Anglaise. Le long du rivage il y a une route à la marée basse, laquelle, quand elle est praticable, est toujours préférée par les gens de campagne qui y passent avec leurs charrettes et leurs traîneaux en allant au marché et en revenant, non-seulement parce qu'elle est un peu plus courte que la route haute, mais encore par la raison beaucoup plus importante qu'elle leur épargne le péage du pont de Dorchester.

La description des diverses seigneuries sur la rive nord du St. Laurent nous ayant conduits jusqu'à Quebec, nous pouvons avec propriété introduire une description de cette capitale. Nous avons déjà fait mention de sa situation et de sa commodité comme port de mer, dans les observations que nous avons données sur la Rivière St. Laurent; mais on nous excusera peut-être de revenir sur les mêmes points en donnant une description détaillée de la ville, etc. Depuis l'époque où Cartier visita le Canada, jusqu'à celle où les affaires de la colonnie furent mises sous la surintendance de Cham-

plain (environ 70 ans) les colons et les avanturiers Français étaient dispersés sur différentes parties de la côte de la mer, ou sur les îles du Golfe St. Laurent, suivant que chacun d'eux ou plusieurs ensemble découvraient des places convenables pour y fixer leurs habitations; durant cette époque, aucun d'eux n'avait tenté de s'établir sur la Grande Rivière ou dans le voisinage. Le choix d'une situation et la construction d'une ville où l'on pût jouir des bienfaits et des habitudes de la vie sociale, et d'où l'on pût diriger les communications commerciales avec les naturels, et gouverner la colonie plus avantageusement, qu'on ne l'avait fait jusqu'àlors, était réservé à Samuel de Champlain, Géographe du Roi, porteur d'une commission du Sieur de Monts, qui peu auparavant avait obtenu de la cour de France le privilége exclusif de commercer entre le Cap Raze, en Terre-Neuve, et le quarantième degré de latitude nord. En 1608, il choisit le site d'un village Indien, appelé Stadaconé, sur le promontoire nommé maintenant le Cap Diamant, et il y posa dans le mois de Juillet les fondemens de la capitale de la Nouvelle France, qui après bien des vicissitudes a acquis de l'importance, et tient à présent un rang distingué parmi les villes les plus considérables de la partie septentrionale du nouvel hémisphère. La diffé-

rence des opinions n'est pas moins grande sur l'origine de son nom, que sur celui du Canada, et le résultat des disputes à ce sujet n'a pu fixer sa dérivation d'une manière plus satisfaisante : nous n'avons aucun moyen de vérifier s'il tire son origine de l'Algonquin, de l'Abenaqui, ou du Normand ; les conjectures l'ayant attribué à chacune de ces langues, et vraiment cela n'est pas très-important : il suffit de savoir que Champlain appela sa nouvelle ville Quebec. On a tout sujet de croire que les progrès de son agrandissement furent lents ; car les nouveaux colons, et même Champlain tout le premier, furent assez impolitiques non-seulement pour encourager les hostilités entre les nations voisines des Algonquins et des Iroquois, mais même pour se joindre aux premiers contre les derniers. Cette intervention attira aux Français la haine des puissans Iroquois, et servit à enveloper toute la colonie dans une guerre longue et très-destructive, qui, dès les premiers temps rendit nécessaires quelques fortifications pour protéger Quebec contre la fureur de ses ennemis nouveaux, mais implacables. Ces défenses furent d'abord très-grossières, et ne consistaient qu'en levées fortifiées par des palissades. En 1629, il ne fut pas en état de tenir contre les Anglais, et il tomba entre leurs mains ; mais il fut rendu, avec tout le Canada,

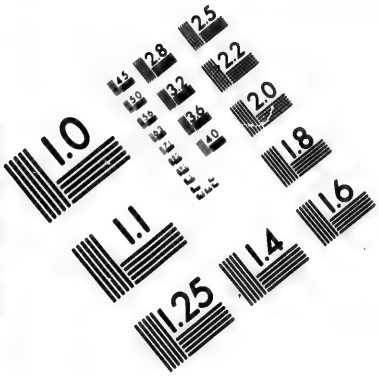

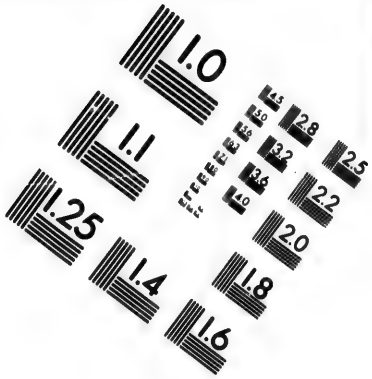

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

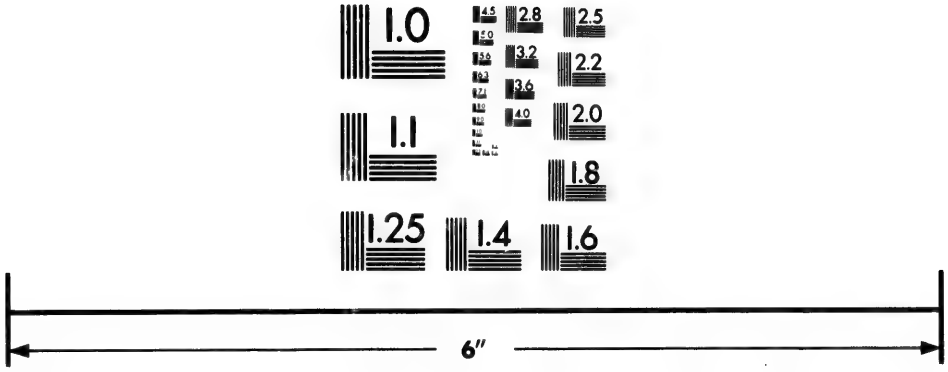

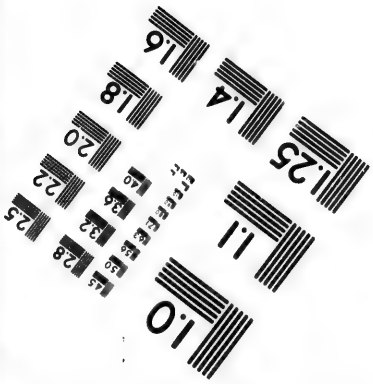

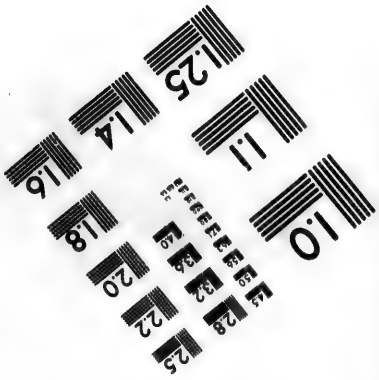

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

à son premier maître, en 1632. Depuis cette époque on donna quelque attention à l'agrandissement de la ville, jusqu'en 1663, que la colonie fut érigée en gouvernement royal, et Quebec en devint la capitale. Alors ses progrès vers un état de prospérité s'accélérèrent un peu.

D'après l'accroissement de son importance, les Anglais désirérent recouvrer la possession de cette place que, peu d'années auparavant, ils auraient à peine cherché à retenir, et ils firent un effort sans succès, parce qu'ils prirent mal leur temps, vers la fin de l'année 1690, pour la reconquérir, ce qui fut accompagné d'un résultat désastreux, et d'une perte considérable. Comme la place acquérait de l'importance, et qu'elle devenait l'objet de l'ambition d'un ennemi beaucoup plus puissant que les sauvages du pays, on la fortifia cette année-là d'une manière plus régulière, et suivant les règles de l'art, par des ouvrages en pierre, qui depuis cette époque ont été soigneusement surveillés, et par des additions et des reconstructions continuelles, forment maintenant d'excellens boulevards qui peuvent le disputer à quelques-unes des fortifications les mieux construites et les plus solides de l'Europe. Depuis 1690, Quebec s'accrut par degré tant qu'il resta sous le gouvernement Français ; mais de-

puis qu'il a passé au pouvoir des Anglais les progrès de sa prospérité ont été beaucoup plus rapides. La situation de Quebec est extraordinairement grande et majestueuse, et en forme d'amphithéatre ; il est situé sur un promontoire sur la rive nord-ouest du St. Laurent, formé par cette rivière et celle de St. Charles : l'extrémité de cette pointe de terre s'appelle le Cap Diamant, et sa plus grande hauteur s'élève à 345 pieds au-dessus du niveau de l'eau ; il est composé d'un rocher de granite gris mêlé de cristal quartzeux, d'où il tire son nom, et d'une espèce d'ardoise d'une couleur foncée ; dans plusieurs endroits il est absolument perpendiculaire et nu ; dans d'autres où la pente est moins roide, il y a quelques pièces de terre brunâtre, ou plutôt d'une décomposition des parties les plus tendres de la pierre, sur lesquelles on voit çà et là quelques pins rabougris et quelques arbustes rampans ; mais l'aspect en est en général inégal et stérile. De la partie la plus haute du Cap, qui domine le St. Laurent, le terrain s'abaisse vers le nord par des chaînes plates, qui décroissent par degré jusqu'au précipice appelé le Coteau Ste. Geneviève, d'où la descente a plus de cent pieds presque perpendiculaires : au pied le terrain est uni, et continue à l'être jusqu'à la Rivière St. Charles, et même loin au-delà. La distance à travers la pénin-

sule, d'une rivière à l'autre, en front de la ligne de fortifications, est de 918 toises et demie; ces fortifications peuvent être appelées l'enceinte de la ville, et elles ont environ deux milles et trois quarts de circuit: hors de cet espace, quarante acres ou environ sur le Cap Diamant, sont occupées par des ouvrages militaires, ou y sont réservés. Depuis le Cap, dans la direction du nord-est, la hauteur du rocher diminue peu-à-peu d'environ cent quinze pieds jusqu'au Château de St. Louis et à la grande batterie, qui couronne un précipice perpendiculaire de deux cents trente pieds au-dessus du niveau de la rivière, qui domine la ville basse. Cette hauteur d'un aspect effrayant continue avec très-peu de changement autour de la ville, jusqu'à l'entrée appelée la Porte du Palais, où elle s'abaisse jusqu'à la chaîne déjà mentionnée au pied du Coteau Ste. Geneviève, et elle continue son cours presque à la même élévation, à travers la paroisse Ste. Foi, s'unissant avec le Cap Rouge, et formant entre la Rivière St. Laurent l[illegible]allée à travers laquelle coule le St. Charles et celle qui est sous le Cap Rouge, éminence d'environ huit milles de longueur, qui s'élève au-dessus du niveau général comme une île au-dessus de la surface de l'ocean. Quebec, outre la distinction de Haute et de Basse Ville, est divisé en domaines et en fiefs, tels que les

domaines du Roi et du Séminaire, le fief St. Joseph, le terrain qui appartient à l'Hôtel-Dieu, la Fabrique, ou terres de l'église, et les terres qui appartenaient autrefois à l'Ordre des Jésuites ; c'est là, avec les réserves militaires, ce qui constitue les principales divisions, dans lesquelles ne sont pas compris les faubourgs. En 1759, la population de Quebec montait à environ huit à neuf mille âmes ; à présent, y compris les faubourgs, elle est d'à peu près 18,000. Les édifices publics sont le Château St. Louis, l'Hôtel-Dieu, le couvent des Ursulines, le monastère des Jésuites, actuellement converti en casernes, les cathédrales Protestante et Catholique, l'église Ecossaise, l'église de la Basse Ville, la maison de justice, le séminaire, la nouvelle prison, et les casernes de l'artillerie; il y a deux marchés, une place d'armes, une parade, et une esplanade. De ces bâtimens, le Château St. Louis étant l'objet le plus saillant sur le sommet du rocher, mérite le premier d'être remarqué ; c'est un beau bâtiment de pierre, situé près du bord d'un précipice d'un peu plus de deux cents pieds de hauteur, et soutenu de ce côté par un ouvrage solide en maçonnerie, qui s'élève presqu'à la moitié de l'édifice, et surmonté d'une galerie spacieuse, d'où l'on a une vue très-imposante du bassin, de l'Ile d'Orléans, de la Pointe Levi, et du pays

d'alentour. Le bâtiment a en totalité 162 pieds de long, sur 45 de large ; il a trois étages, mais du côté du Cap il paraît beaucoup plus haut : chaque extrémité est terminée par une petite aile qui donne au tout ensemble un air libre et régulier ; la distribution intérieure est commode, les décorations sont pleines de goût et magnifiques, et convenables à tous égards à la résidence du Gouverneur Général. Il fut bâti peu après que la ville eut été fortifiée par des ouvrages réguliers, par conséquent il offre assez peu de beautés qui puissent attirer l'attention : pendant une longue suite d'années il fut négligé au point qu'on le laissa dépérir, et cessant d'être la résidence du commandant en chef, il ne servit plus qu'aux bureaux du gouvernement, jusqu'en 1808, que le parlement provincial prit une résolution pour le réparer et l'embellir ; on vota en même temps pour cela la somme de 7000*l.* sterling, et on commença aussitôt les travaux. L'argent qui était destiné à cet objet ne se trouva pas suffisant pour défrayer les dépenses, d'après la grande échelle sur laquelle les améliorations avaient été commencées ; mais on vota une somme additionnelle pour couvrir tous les frais, et à présent, comme résidence du représentant de sa Majesté, il fait beaucoup d'honneur à la libéralité et à l'esprit public de la province. Sir James Craig fut le premier

qui en prit possession. La partie appelée proprement le Château, occupe un côté de la place ou de la cour; du côté opposé est un vaste bâtiment divisé en différens bureaux du gouvernement tant civil que militaire, qui sont sous les ordres immediats du gouverneur; il contient aussi une belle enfilade d'appartemens, où se donnent toujours les bals et les autres amusements de la cour. Durant l'état de dépérissement du Château, ce bâtiment était occupé par la famille du Gouverneur. L'extérieur aussi-bien que l'intérieur est dans un style très-simple; il forme une partie de la courtine qui s'étendait entre les deux bastions extérieurs et l'ancienne forteresse de St. Louis; tout auprès sont d'autres bâtimens plus petits servant à de semblables usages, un corps de garde, des écuries, et un vaste manége. La forteresse de St. Louis couvrait environ quatre acres de terrain, et formait presque un parallélogramme; du côté de l'ouest, deux forts bastions à chaque angle étaient unis par une courtine, au centre de laquelle était une porte pour les sorties; les autres faces présentaient des ouvrages d'une description à peu près semblable, mais d'une moindre dimension. Il ne reste plus que quelques vestiges de ces ouvrages, excepté le mur de l'ouest qu'on tient en bonne réparation. Le nouveau corps de

garde et les écuries, qui font face à la parade, ont un très-joli extérieur; le premier forme l'arc d'un cercle, et a une colonade sur le devant; les écuries tiennent au manége, qui est spacieux et en tout point très-propre à son usage; il sert aussi pour exercer la milice de la ville. Au sud-ouest du Château, il y a un excellent jardin bien cultivé, de 90 toises de longueur sur 35 de largeur, et de l'autre côté de la rue des Carrières, il y en a un autre de 53½ toises de longueur sur 42 de largeur, l'un et l'autre pour l'usage du Gouverneur; le dernier avait d'abord été destiné à former une promenade publique, et planté de beaux arbres, dont il reste encore plusieurs.

La maison de justice du côté nord de la rue St. Louis, est un grand bâtiment moderne en pierre, dont le toit est couvert en fer-blanc; il a 136 pieds de longueur et 44 de largeur, et présente une superbe façade régulière, où l'on arrive par un perron qui conduit à une entrée voutée, d'où un vestibule de chaque côté communique à toutes les parties du bâtiment. Les appartemens du rez-de-chaussée sont disposés pour tenir les sessions des trimestres, et pour les autres cours inférieures, les bureaux des clercs des différentes cours de justice, etc. etc. Au premier étage il y a une chambre spacieuse, où se tiennent les Cours du Banc du Roi, des

Plaidoyers Communs, la Cour d'Appel, et la Cour de l'Amirauté, avec des bureaux séparés pour le Grand Shérif, et les autres magistrats, et une chambre où s'assemblent dans l'occasion les cours martiales de la milice. Dans le même bâtiment sont la salle et les bureaux de la corporation de la maison de la Trinité de Quebec, établie par un acte du parlement provincial, dans la 45ᵉ année de George III. Les embellissemens de cet édifice, tant intérieurs qu'extérieurs, sont simples et propres; les arrangemens pour les affaires publiques sont réguliers et judicieux; le tout ensemble peut être considéré comme un grand ornement pour la ville, et fait honneur à la libéralité de la province qui a ainsi pourvu à l'administration facile et prompte de la justice. Cet édifice occupe une partie du terrain où étaient situés l'ancien monastère, l'église, et le jardin des Récollets, detruits par un incendie en 1796; c'était autrefois un très-vaste établissement, qui couvrait tout l'espace entre la parade, les rues des Jardins, de St. Louis, et de Ste. Anne: cet ordre est maintenant éteint en Canada.

La Cathédrale Protestante est située près de la maison de justice, et parallèle à la rue Ste. Anne; elle a 136 pieds de long sur 75 de large; elle est bâtie en belle pierre grise, le toit est couvert en fer-blanc, qui étant toujours

brillant, donne à tout l'édifice un air remarquable de légèreté et d'élégance : elle occupe une partie du terrain des Récollets ou Franciscains. C'est peut-être le plus bel édifice moderne de la ville, et quoiqu'il ne soit pas très-décoré, le style de l'architecture en est pur et correct ; il règne dans l'intérieur une élégance propre et simple, et les ornemens y sont placés avec goût, quoiqu'en petite quantité. Il y a une entrée principale à chaque bout de l'église où l'on arrive par un perron : la distribution de l'intérieur est commode et belle, et correspond à la beauté modeste du tout. L'orgue est d'une harmonie supérieure. Le clocher est haut, léger et élégant : étant couvert en fer-blanc, et l'église étant située sur le terrain à peu près le plus élevé de la ville, il se fait remarquer à une distance immense : considéré tout ensemble, c'est le bâtiment le plus correct de la ville, et même de toute la province.

La Cathédrale Catholique est située du côté du nord de la rue de Buade, en face de la place du marché, sur un terrain qui appartient à la Fabrique, ou autrement, sur la terre de l'église. C'est un édifice de pierre, haut, spacieux, et simple, de 216 pieds de longueur sur 108 de largeur : l'intérieur est divisée par des arcades en une nef et deux ailes ; au haut de la première est le grand autel, placé au milieu d'un

chœur circulaire, qui à la hauteur d'environ seize pieds est revêtu d'une boiserie divisée en compartimens carrés, dont chacun renferme un trait de l'histoire sainte representé en relief; les espaces entre ces panneaux offrent différens emblêmes. Dans les ailes il y a quatre chapelles dédiées à différens saints. L'intérieur étant blanchi à la chaux a toujours un air d'élégance et de propreté. A l'extérieur, la solidité du bâtiment peut peut-être attirer l'attention; mais il n'y a point de goût dans le dessin, ni aucune réunion gracieuse des embellissemens de l'architecture sur quoi la vue puisse s'arrêter. Le clocher est haut, et a un air de légèreté qui n'est pas entièrement dépourvu de beauté, et, comme le toit, il est couvert de ferblanc brillant, mais pour quelque raison qu'on ne pourrait peut-être attribuer qu'à une affectation de singularité, contre toutes les règles de l'art et de la symétrie, il est placé d'un des côtés de la façade. L'église est dediée à Notre Dame de la Victoire, et elle est assez spacieuse pour contenir une congrégation d'environ 4000 personnes. Il y a quelques années qu'elle ne pouvait suffire à l'accroissement de la population; mais la construction des galeries a pour le présent remédié à cet inconvénient. L'orgue est excellent. Le presbytère est la résidence du curé et de quatre vicaires de la cathédrale,

et il y a une avenue couverte qui conduit de là à l'église; il y en a une semblable entre l'église et le séminaire.

Le vaste bâtiment qu'on appelle le Séminaire de Quebec, est situé près de la cathédrale, et il est dans l'enceinte du domaine du séminaire, occupant avec les bâtimens qui en dépendent, la cour, les jardins, etc. une grande étendue de terrain. C'est un édifice solide en pierre, qui a généralement deux étages, quoique dans quelques parties on en ait élevé un troisième: il forme les trois côtés d'un carré, qui ont chacun environ 36½ toises de longueur, sur une largeur de 40 pieds; le côté ouvert est au nord-ouest. Cet établissement destiné exclusivement dans son origine à l'éducation des ecclésiastiques, fut fondé en 1663, par Mr. de Petré, en vertu des lettres patentes accordées par le Roi de France: on s'est écarté depuis long-temps des premiers règlemens, et l'on y admet à présent des étudians Catholiques, destinés à toute profession quelconque. Il est divisé en deux branches, distinguées sous le nom de Grand et de Petit Séminaire. Les études de la classe supérieure sont sous la surveillance de Mr. Robert, qui est lui-même professeur de philosophie, de trois directeurs, et d'un nombre compétent de professeurs pour les différentes branches de littérature et des

sciences. Les talens et le zèle de ces messieurs sont suffisamment prouvés par le grand nombre d'élèves qui sont sortis de leurs mains, et qui possèdent toutes les connaissances que procure une éducation scientifique, libérale, et honnête. Mr. Parent est directeur du Petit Séminaire, qui est extrêmement utile comme école générale, où un grand nombre d'élèves sont instruits sans autres frais que la légère somme de cinq schellings par an pour le chauffage ; on y reçoit aussi des pensionnaires pour le prix très-médiocre de douze livres dix schellings par an. Le plan intérieur de cet édifice est judicieux, et les distributions en sont très-commodes : il contient tous les appartemens domestiques, des salles pour les hautes et les basses classes, des logemens pour le supérieur, les directeurs, les professeurs, et les différens maîtres. La situation en est bien aérée et saine ; la maison est entourée de vastes jardins en bon rapport, enclos d'un mur, et qui s'étendent en profondeur jusqu'à la grande batterie, où ils dominent le port : leur longueur est de 86 toises et leur largeur de 100. Il sont bien disposés et ornés d'un grand nombre d'arbres superbes. En 1703, tous les bâtimens dépendans du séminaire furent détruits par un incendie, et l'on s'occupa sans délai de les rebâtir ; mais malheureusement ils éprou-

vèrent encore un semblable désastre en 1705. L'Evêque Catholique de Quebec a fixé sa résidence dans le séminaire, où il vit au milieu de son clergé dont il est respecté, et il n'est pas moins estimé des laïcs de toute religion, pour ses connaissances, sa piété, et son urbanité.

L'Hôtel-Dieu, qui comprend sous ce nom le couvent, l'hôpital, l'église, la cour, le cimetière, et les jardins, renferme dans l'enceinte de ses murs un terrain qui s'étend depuis le cimetière Français ou des Picotés, jusqu'à la rue des Pauvres ou du Palais, dans une longueur de 145½ toises, sur une profondeur de 98 toises depuis la rue Couillard, jusqu'au mur du fond. Cet établissement, destiné à recevoir les pauvres malades des deux sexes, fut fondé, en 1637, par la Duchesse D'Aiguillon, qu'un zèle charitable engagea à envoyer de France des religieuses pour le commencer et en surveiller les progrès. Le principal bâtiment a 383 pieds de longueur sur 50 de largeur; du centre, du côté de l'ouest, part un corps de logis de 148 pieds de long, et d'une largeur proportionnée: le tout a deux étages et est bâti solidement, avec plus d'égard pour la commodité intérieure que pour la symétrie, et sans aucun ornement d'architecture. Il contient le couvent, l'hôpital, et presque toutes les offices. L'église a environ cent pieds de long sur quarante de large, et fait face à la

rue de l'Hôtel-Dieu ; elle n'a rien qui puisse attirer l'attention, si ce n'est la propreté simple de l'extérieur et de l'intérieur. Le couvent contient le logement de la supérieure et de toutes les sœurs de la congrégation. L'hôpital est divisé en quartiers pour les malades, où les deux sexes reçoivent la nourriture, les médecines, et des soins, sans aucune rétribution. Cette institution charitable est d'une très-grande utilité pour le public, et procure continuellement du soulagement à un grand nombre de personnes qui souffrent sous le poids réuni de la maladie et de la pauvreté : les fonds qui la soutiennent se tirent de propriétés en fond de terre dans la ville, d'où elle a droit à tous lods et ventes, aussi-bien que du revenu de quelques seigneuries qui lui ont été accordées, et quoique ces revenus soient considérables, cependant, par la libéralité, et la grande quantité des aumônes, la dépense balance de si près le revenu, que l'établissement requiert et reçoit dans l'occasion des secours sur les fonds publics. La totalité de l'administration, du soin et de la surveillance, dépend d'une supérieure, La Révérende Mère Ste. Claire (Vénérande Melançon) et de trente-deux sœurs, au zèle desquelles pour les bésoins de l'humanité on doit attribuer l'état d'aisance, de propreté, et de bon ordre qui attire constamment les éloges

de tous les étrangers qui visitent cette institution.

Le Couvent des Ursulines est situé à peu de distance au nord de la rue St. Louis, dans le fief de St. Joseph qui leur appartient; c'est un édifice solide en pierre, à deux étages, formant un carré dont chaque côté a 112 pieds; le bâtiment a 40 pieds de largeur, et contient des logemens vastes et commodes pour toutes les personnes qui l'habitent. L'église de Ste. Ursule, qui tient au couvent, a 95 pieds de longueur sur 45 de largeur; elle est très-simple à l'extérieur, mais elle est extrêmement remarquable par le bon goût et la richesse des ornemens intérieurs: à l'est de cette église, il y a plusieurs bâtimens détachés qui font partie de l'établissement. Le terrain d'alentour, de 645 pieds de longueur sur 436 de largeur, est enclos d'une haute muraille de pierre, et à l'exception d'un espace qui sert de cour, il est employé en jardins en très-bon rapport. Cette institution, dont le but est de faire participer les jeunes filles de la colonie aux bienfaits d'une éducation soignée et religieuse, doit sa fondation, en 1639, à Madame de la Peltrie, qui résidait en France: elle est composée d'une supérieure, La Révérende Mère Ste. Ursule, (Marguerite Marchand), et de quarante-cinq réligieuses, qui s'occupent à instruire les élèves dans les

branches les plus utiles des sciences, outre la broderie, les ouvrages fins, et les autres talens qui conviennent aux femmes. Les religieuses vivent très-retirées, et d'une manière plus rigide que toutes les autres de la province. L'institution ne possède pas de très-grandes propriétés en fond de terre, mais le travail des sœurs est continuel, et le profit qu'elles en retirent est mis en commun, ce qui le rend suffisant : leurs broderies sont très-estimées, particulièrement pour les vêtemens et les ornemens d'église ; leurs ouvrages de goût sont si admirés que quelques-uns se vendent très-cher ; le produit de leur jardin, outre leur propre consommation, sert aussi à accroître le revenu de la communauté. Le bâtiment est extrêmement propre, et quelque parties en sont décorées avec goût. Comme cet établissement mérite bien d'être vu, il est ordinairement visité par les étrangers : il faut pour cela obtenir une permission de l'Evêque Catholique, ou être introduit par lui, ce qu'on obtient facilement quand on en fait la demande.

Le Monastère des Jésuites, maintenant converti en casernes, est un vaste bâtiment de pierre à trois étages, formant un carré, ou plutôt un parallélogramme de 200 pieds sur 224, enclos d'un mur qui s'étend à plus de cent toises le long de la rue Ste. Anne, et de toute

la rue de la Fabrique. A l'arrivée de quelques membres de cet ordre en Canada, en 1635, leur premier soin fut de se faire bâtir une habitation convenable, qui ayant été détruite quelques années après, fit place au bâtiment actuel. Il était autrefois entouré de vastes et superbes jardins; mais au grand regret de bien des personnes, ils ont été détruits depuis que la maison, avec les autres propriétés de l'ordre, est retournée à la couronne, et ils forment à présent une place pour l'exercice des troupes: vraiment personne n'a pu, sans beaucoup de peine, voir tomber quelques-uns des arbres majestueux et vénérables, qui n'étaient point encore dégradés, et qui occupaient originairement le terrain lors de la fondation de la ville. Ce bâtiment est un des plus réguliers de Quebec, et l'on dit que lorsqu'il était habité par ses fondateurs, ils s'étaient occupés de le rendre commode avec toute l'attention qu'ils étaient si capables d'y donner; mais la nature des distributions nécessaires pour ceux qui l'occupent à présent étant si bien connue de tout le monde, nous ne ferons à ce sujet aucune remarque.

La Nouvelle Prison est un très-beau bâtiment de belle pierre grise, de 160 pieds de longueur sur 68 de largeur, et à trois étages: le toit est couvert en fer-blanc; elle est située

du côté nord de la rue Ste. Anne, avec sa façade vers la rue des Anges : elle est placée sur un terrain élevé, et est bien aérée et saine ; elle a sur le derrière un terrain de cent pieds de profondeur, enclos d'une haute muraille, où les prisonniers ont l'avantage de prendre de l'exercice. L'intérieur est distribué très-judicieusement, sous le rapport de la salubrité, de la propreté, et de la sûreté, pour ceux qui ont le malheur de venir l'habiter. Le dessin et la construction font beaucoup d'honneur à l'architecte et aux commissaires chargés d'en surveiller la bâtisse : elle n'a été finie que depuis peu, et n'a commencé à être occupée qu'en 1814. Les dépenses de cette bâtisse, montant à plus de 15,000*l.* sterling, ont été défrayées par le gouvernement de la province.

Vis-à-vis la nouvelle prison est l'Eglise Ecossaise, petit bâtiment qui n'a rien qui mérite une mention particulière ; mais étant neuve et très-propre, elle a fait un bon effet.

Le bâtiment appelé le Palais de l'Evêque, a été un bel édifice, et étant placé sur un terrain élevé, il est très-apparent ; il est situé près de la grande batterie, et s'étend dans la direction de l'est depuis la porte, ou communication avec la Ville Basse, le long de la rue de la Montagne, à la distance de 118 pieds, et de là, sur une ligne qui forme un angle droit avec le premier

bâtiment, à la distance de 147 pieds ; sa largeur est l'une dans l'autre de 34 pieds : du côté du sud et de l'est il a trois étages, mais des autres côtés il n'en a que deux : il fut bâti pour servir de résidence à l'Evêque Catholique de Quebec ; il contenait une chapelle, avec toutes les commodités convenables, et il n'était nullement dénué d'embellissemens. Le gouvernement a accordé une annuité en remplacement au chef des Catholiques. Il est à présent dans un état de dépérissement qui menace d'une ruine prochaine ; quelques-uns des murs sont mauvais même jusque dans les fondemens, et si l'on n'y fait au plus tôt des réparations, ils ne soutiendront pas long-temps l'édifice. Les différentes parties du bâtiment sont actuellement occupées par plusieurs des bureaux du gouvernement, le Conseil Législatif, le Conseil Exécutif, la Chambre d'Assemblée, la Bibliothèque Publique, etc. etc. La chapelle, de 65 pieds sur 36, la seule partie qui soit tenue en bonne réparation, sert pour la réunion de la Chambre d'Assemblée ; tout auprès sont les différentes chambres des comités, la bibliotheque, etc. : au-dessus de la partie qui forme l'angle du nord-ouest, est l'appartement où le Conseil Législatif tient ses séances, et au même étage sont les chambres des comités, le bureau du conseil, etc. etc., qui dépendent de cette branche du

gouvernement. Dans l'autre angle, sont les chambres pour le Conseil Exécutif et les différens bureaux qui en dépendent: à l'autre bout du bâtiment est la bibliotheque publique, au-dessous de laquelle sont les bureaux de l'adjudant-général de la milice, de l'arpenteur-général de la province, du département du génie, du secrétaire de la province, et quelques autres. Les caves sous le palais, à l'exception de celles qui sont destinées pour le secrétaire de la province et les clercs de la cour, et qui servent de dépôt pour les archives et la plupart des registres publics, sont dans un état de ruine, ce qui même est porté à un tel point sous la chambre du Conseil Législatif, où s'ouvre toujours la session du parlement, qu'il est maintenant dangereux d'y admettre le grand concours de personnes qui assistent ordinairement à cette cérémonie. La commodité publique de ce bâtiment pour les différens usages auxquels il sert maintenant rend surprenant que le gouvernement ne se soit pas occupé de le faire réparer solidement.

Les Casernes de l'Artillerie forment une rangée de bâtimens de pierre à deux étages, de 527 pieds de longueur sur quarante de largeur, qui s'étendent dans la direction de l'ouest depuis la Porte du Palais: elles ont été construites avant l'année 1750, pour le logement

des troupes qui servaient à renforcer la garnison, on les nommait alors les *casernes nouvelles :* elles sont bâties grossièrement, mais très-solidement, et bien distribuées : l'extrémité orientale a servi pendant plusieurs années de prison publique, mais depuis la construction de la nouvelle prison, elle a cessé de servir à cet usage. Outre des chambres suffisantes pour loger les artilleurs de la garnison, il y a le bureau de l'artillerie, l'arsenal, des magasins, des ateliers. L'arsenal est très-considérable, et occupe plusieurs appartemens, où des armes de toute espèce, pour l'equipement de 20,000 hommes, sont constamment tenues dans un état complet de réparation, et prêtes à servir immédiatement ; la mousqueterie et les autres armes à feu sont arrangées de manière qu'on puisse en approcher commodément pour les nettoyer, etc. ; les armes blanches de toute espèce sont disposées de façon à former différens dessins et emblêmes qui offrent, en entrant dans la chambre, un coup d'œil singulier. En face des casernes il y a une belle parade. L'Hôtel de l'Union est situé près du Château, sur le côté nord de la Grande Parade, et contribue beaucoup à son embellissement ; c'est une vaste maison bâtie en pierre, à deux étages, dans un beau style d'architecture moderne, de 86 pieds de long sur 44 de large. Il fut construit vers

1803, en vertu d'un acte du parlement de la province, par un certain nombre de personnes qui levèrent conjointement par portions une somme suffisante, et qui par l'acte formèrent une corporation ; l'objet était d'avoir un hôtel commode et des plus respectables, pour recevoir et loger les étrangers qui arrivent dans la capitale. On entre par un portique d'une belle proportion et d'un dessin plein de goût, où l'on aborde par un perron. L'intérieur est bien distribué, régulier et commode ; les principales chambres sont vastes et hautes, meublées avec beaucoup d'élégance, et toujours tenues en bon ordre. Le projet qui a donné naissance à cette entreprise n'a pas eu autant de succès qu'on pouvait le désirer dans un établissement aussi noble : en effet les associés trouvent que loin de gagner à cette spéculation, ils y perdent. Si l'on venait à vendre cette propriété et à changer sa destination primitive, ce qui n'est nullement improbable, ce serait une chose digne de l'attention du gouvernement de faire cette acquisition, pour y concentrer un aussi grand nombre de bureaux publics qu'on le pourrait commodément.

Les édifices dont nous avons donné l'énumération sont les principaux, ou au moins ceux qui méritent le plus l'attention. La situation particulière de la ville, telle que nous l'avons

déjà décrite, occasionne des irregularités et des inégalités dans les rues ; plusieurs sont étroites, mais la plupart sont bien pavées ; la largeur des principales est de 32 pieds, mais les autres sont ordinairement de 24 à 27. Les maisons sont, pour la plus grande partie, bâties en pierre, d'une élévation très-inégale, surmontées de toits hauts et en pente, couverts principalement en bardeaux, et quelquefois en fer-blanc ou en tôle. Depuis quelques années il s'est fait de grandes améliorations dans la manière de bâtir et dans l'apparence des bâtimens, en ce que les anciennes méthodes du pays ont insensiblement fait place au style moderne. On n'a pas fait une moindre amélioration en pavant les rues. La rue de la Montagne, qui était précédemment si raide qu'il était difficile à une voiture d'y passer, est maintenant d'un accès très-facile pour toute sorte de voitures. Les rues de St. Jean, de Buade, de la Fabrique, et la plus grande partie de la rue du Palais, peuvent être considérées comme la partie marchande de la Ville Haute, étant principalement habitées par des négocians, des marchands en détail, des artisans, et un grand nombre d'aubergistes, et elles sont certainement les plus passagères de toutes. La rue St. Louis, parallèle à la rue St. Jean, est beaucoup plus élevée, bien aérée et agréable, et c'est de beaucoup la

partie la plus belle de la ville; aussi, la plupart des principaux membres du gouvernement de la province, et des personnes du premier rang, y résident; plusieurs des maisons sont modernes et très-belles; celle qui appartenait à feu T. A. Coffin, Ecuyer, est habitée à présent par l'Evêque Protestant de Quebec, qui en sa qualité de Metropolitain, est membre des Conseils Legislatif et Exécutif de la Haute aussi-bien que de la Basse Province. Le Grand Juge actuel, l'Honorable Jonathan Sewell, occupe une maison très-spacieuse et très-belle; celle du feu Grand Juge Elmsley, quoique ancienne, est grande et élégante. Elle est à présent convertie en caserne pour les officiers qui ont tout sujet d'être satisfaits de leurs quartiers. On voit sur le Mont Carmel les restes d'un ancien ouvrage militaire, près duquel est agréablement situé un bâtiment en bois occupé ordinairement par le secrétaire du gouverneur militaire.

La place du marché a 165 pieds de long; en face des casernes des Jésuites elle a 250 pieds de large, mais près de la cathédrale elle est réduite à 172 pieds. Au centre est la salle du marché, bâtiment rond de 112 pieds de diamètre, surmonté d'un dôme dont les dimensions sont partout tellement en opposition avec les règles de la proportion qu'on pourrait supposer

qu'on s'est plus occupé de sa difformité que de sa symétrie; cependant il ne doit pas continuer à être une preuve publique de mauvais goût, car le parlement a décrété sa destruction pour faire place à quelque chose de plus convenable. Au-dessous de la salle est un grand réservoir destiné à fournir promptement de l'eau en cas d'incendie. Le marché est devenu beaucoup plus commode par la démolition de l'église des Jésuites, dont le terrain est occupé par le marché-au-bois. D'un côté de la rue de la Fabrique est l'espace destiné au marché au foin. De grandes rues partent des différens côtés du marché, et aboutissent aux principales entrées de la ville. Le marché se tient tous les jours, et il est presque toujours bien approvisionné; mais le samedi est ordinairement le jour où il est plus abondant, et l'on y étale une grande quantité de viande de boucherie de toute espèce, que fournissent les bouchers de la ville et les habitans qui l'apportent de plusieurs milles à la ronde. La volaille, le poisson, le fruit, les légumes, les herbes, et tous les articles de consommation sont apportés en grande quantité par les gens de campagne des différentes seigneuries fertiles des environs de la capitale. Enfin toutes les classes de la société y trouvent à un prix modéré tout ce qui est nécessaire pour couvrir leur table, depuis

l'humble artisan jusqu'à l'homme opulent qui peut jouir des commodités et des delicatesses de la vie.

La Place d'Armes, ou Grande Parade, en face du Chateau, est belle, quoique d'une petite étendue, et on peut l'appeler le quartier de la cour de cette ville. Etant entourée des édifices les plus distingués de la capitale, elle forme une promenade agréable.

L'Esplanade, entre la porte de St. Louis et celle de St. Jean, a 136¼ toises de longueur sur une largeur de 40 l'une dans l'autre, excepté au bastion de Ste. Ursule, où elle a 60 toises; elle est passablement unie, et dans quelques endroits elle offre une surface de roc nu. C'est la place ordinaire de la parade pour les troupes de la garnison, d'où l'on relève tous les matins les différentes gardes de la ville. On y fait les exercices et les revues annuelles de la milice de la ville.

La Ville Basse est située immédiatement sous le Cap Diamant, et par la continuation des entrepots et des magasins des négocians, elle s'étend depuis l'Anse des Mères autour de la pointe du Cap, jusqu'au faubourg de St. Roch au nord-ouest. Elle est située sur ce qu'on peut appeler un terrain artificiel, puis qu'autrefois, à la haute marée, l'eau de la rivière lavait le pied du roc: de temps à autre

on a construit successivement des quais vers la marque de la basse marée, et on en a rendu les fondemens suffisamment solides pour bâtir des rues entières, où autrefois les batteaux et même les vaisseaux d'un poids considérable venaient jeter l'ancre. La plus grande largeur de cet emplacement est à la Rue Sous le Fort, où, depuis le Cap jusqu'au bord de l'eau, la distance est de 120 toises, mais en allant plus au nord, cette largeur diminue beaucoup. L'Anse des Mères, ou le Port du Diamant, forme l'extrémité sud de la Ville Basse, et se trouve immédiatement sous la partie la plus haute du Cap Diamant; ses rivages sont entourés d'une suite de vastes quais, de magasins, et d'ateliers en pleine activité, d'où il se fait sans interruption des affaires avec les autres parties de la ville. Un bassin commode pour réparer les vaisseaux, et un chantier pour en bâtir, d'où l'on a souvent lancé des bâtimens d'un poids considérable, contribuent beaucoup à rendre cette place plus importante. Depuis l'Anse des Mères jusqu'au Quai de Brehaut, la route qui passe au pied du Cap est très-étroite, et pour rendre la communication aussi directe que possible, il a fallu dans plusieurs endroits couper le roc au vif. Près du quai il y a un lieu de débarquement qui pendant l'été forme une espèce de port pour les chaloupes canon-

nières et les batteaux du roi. De là jusqu'au Cul-de-Sac, il y a une suite presque continuelle de magasins et de quais auprès de la plupart desquels les vaisseaux peuvent aborder sans toucher la terre à la marée basse. Au Quai de Dunn se trouvent les grands et précieux bâtimens appelés la Brasserie du Cap Diamant, où il se fait des affaires considérables, non-seulement pour la consommation intérieure, mais aussi en bierre forte et en aile pour l'exportation. Le Cul-de-Sac est situé entre le Quai du Roi et celui de la Reine, et il forme un bassin ouvert qui est à sec à chaque marée ; les vaisseaux peuvent commodément y être mis à terre pour recevoir les réparations nécessaires ; on y met aussi à l'abri de la glace dans l'hiver les batteaux et les petits vaisseaux pontés qui naviguent sur la rivière entre Quebec et Montréal. Il a 540 pieds de longueur et environ 240 de profondeur : tous les bâtimens qui restent pour être réparés ou autrement doivent observer les règles et règlemens prescrits par la chambre de la Trinité, et ils sont placés sous la surveillance immédiate de l'aide-capitaine de port. Entre le Quai de la Reine et celui de M'Callum est la principale place de débarquement, d'environ deux cents pieds de largeur, où les batteaux et les canots débarquent ordinairement leurs passagers, mais

où l'on éprouve souvent des inconvéniens par le grand nombre de radeaux de bois de chauffage qui descendent la rivière pour l'usage de la ville, et qui sont amarrés aux environs, quelquefois de manière à boucher entièrement le passage. Si les règlemens du port, convenablement mis en force, ne suffisent pas pour empêcher cet inconvénient, la législature devrait s'occuper d'y remédier. La douane est située sur le Quai de M'Callum, et durant la partie de l'année où le navigation de la rivière n'est pas interrompue, elle offre cette scène d'activité et d'affaires qu'on trouve ordinairement dans ces établissemens. A peu de distance de là, et entre la maison de l'Honorable John Caldwell, Receveur-Général de la province, et celle de Mr. Tod, passe la ligne de limite entre les domaines du Roi et ceux du Séminaire : il serait ennuyeux de donner une définition de l'étendue précise des premiers, puis qu'ils sont censés renfermer généralement tout le terrain de la ville et des environs dont on n'a pas disposé par des actes de concession ou par lettres patentes, en faveur des corporations publiques ou des individus : les parties qu'on a jugées nécessaires ont été réservées pour le service militaire ou public, et le reste est généralement concédé aux conditions du paiement des lods et ventes. Le domaine du Séminaire fut accordé par Mr.

de Chauvigny, gouverneur de la province, au Séminaire de Quebec, le 29 Octobre, 1686, et par cette concession, toute l'étendue du rivage en front, jusqu'à la marque de la basse marée, dans la Rivière St. Charles, lui fut confirmée. Cette concession est citée par Le Maître La Morille, Arpenteur Royal et Juré à Quebec, dans son procès verbal, en date de ——— 1758, où il décrit minutieusement les bornes des deux domaines, aussi-bien que du terrain accordé à l'Hôtel Dieu. Comme les limites de ces concessions sont tracées correctement sur le plan de la ville de Quebec dans la Carte Topographique, il suffira ici d'en donner une espèce d'esquisse générale, d'après ce qu'on en trouve dans le cours de la description de la ville. Le domaine du Séminaire comprend à peu-près les dimensions suivantes: commençant à la séparation du domaine du Roi dans la Ville Basse, il passe entre les maisons de l'Honorable Mr. Caldwell et de Mr. Tod, d'où il s'étend vers l'est jusqu'à la marque de la basse marée. En reprenant depuis la séparation ci-dessus mentionnée du domaine du Roi, il s'étend à l'ouest-sud-ouest jusqu'au presbytère, près de la cathédrale Catholique, où il prend sa direction à peu-près au nord-ouest jusqu'au Cimetière Français, ou des Picotés, et de là il se termine par une ligne qui court au nord par

onze degrés ouest de la boussole, jusqu'à la marque de la basse marée, divisant de ce côté le domaine du terrain de l'Hôtel Dieu. Depuis le quai de M'Callum jusqu'à ceux de Messieurs Munro et Bell, la ligne est occupée par une suite de maisons au bord de l'eau et de quais, commodément situés vers le St. Laurent, et très-bien disposés pour le commerce étendu des propriétaires respectifs. Depuis l'avenue qui conduit aux quais de Munro et de Bell, la rue Sault au Matelot se prolonge vers l'ouest jusqu'à La Canoterie, si près du pied du rocher qu'il ne peut y avoir qu'un rang de maisons ; et quoiqu'on ait miné et taillé le roc de manière à le rendre tout-à-fait perpendiculaire, pour que la rue fût aussi commode que la nature des circonstances pouvait le permettre, cependant dans un endroit, malgré tous ces moyens, elle n'a pas plus de douze pieds de largeur. Sur le derrière de ces maisons il y a une autre ligne de quais où les bâtimens peuvent aborder à la marée haute seulement, ou un peu auparavant. Depuis le bout de la rue Sault au Matelot, il y a un chemin de communication avec la Ville Haute, par la porte de l'Espérance. En avançant à l'ouest à travers les rues St. Charles et St. Nicolas, on trouve une rangée de vastes quais, les magasins, et les quais du Roi, le chantier aux batteaux, et la

jetée; cette dernière n'est autre chose qu'une pile grossière de pierres détachées, qu'on y a entassées d'année en année depuis 1751, époque à laquelle elle était dans un meilleur état qu'à présent; elle avait alors une surface unie couverte d'une plateforme, et servait de promenade publique. Dans le chantier aux batteaux, on y construit, on y répare, et on y retire pendant l'hiver les batteaux employés au service du gouvernement. Du côté ouest de la rue St. Nicholas, et en face de celle de St. Vallier, on voit les ruines du palais de l'intendant, édifice autrefois très-important, et qui avait un air de grandeur, en ce que les appartemens étaient disposés avec toute le splendeur qu'on pouvait leur donner dans ce temps-là, pour le Conseil du Gouvernement Français. Après la conquête en 1759, on y fit assez peu d'attention, et en 1775 il acheva d'être ruiné comme palais; car lorsque les Américains, sous Arnold, bloquèrent la ville, ils trouvèrent moyen d'établir un corps de troupes en dedans; mais ils en furent bientôt après délogés par les bombes lancées de la garnison, qui y mirent le feu, et il fut presque entièrement consumé. Près des ruines est un petit bâtiment conservé en bonne réparation, et qui sert de résidence à l'ingénieur en chef de la garnison; depuis l'époque de sa démolition, une petite partie qui exigeait peu de dépense

pour la rétablir, a été convertie en magasins pour le gouvernement. On appelle encore Le Palais une partie de la Ville Basse, dans le voisinage des ruines. Entre Le Palais et le rivage est le Chantier du Roi, qui occupe un vaste terrain, où l'on conserve toujours en magasin une quantité suffisante de bois de chauffage pour la consommation de toute la garnison pendant un an. Au côté ouest du chantier commence le faubourg St. Roch qui s'étend à l'ouest jusqu'à La Vacherie à une distance de 367½ toises, et du Coteau Ste. Geneviève à la Rivière St. Charles, à environ 365 toises. Les rues, quoique étroites, sont bâties régulièrement et droites, et se traversent les unes les autres à angles droits; la plupart des maisons sont en bois, mais on en a construit quelques-unes depuis peu dont l'extérieur a une assez belle apparence. L'église de St. Roch n'est pas encore finie, et quand elle sera achevée, elle formera un très-bel édifice; le terrain sur lequel elle est située a été donné en pur don par J. Mure, Ecuyer; et elle se construit sous la protection de l'Evêque Catholique, qui est aussi le protecteur d'une école publique dans ce faubourg, et d'une autre dans celui de St. Jean. Un espace de dix années a produit dans cette partie de la ville une grande augmentation, tant pour les bâtimens que pour la population,

et il y a toute apparence que cela continuera d'une manière encore bien plus considérable. Les habitans de St. Roch ont droit de voter pour les représentans dans le parlement pour la Ville Basse qui en élit deux. Depuis les faubourgs jusqu'à la Rivière St. Charles, qui, comme on l'a déjà dit, serpente agréablement à travers la vallée, il y a une vaste étendue de belles prairies et de beaux pâturages, variés de temps en temps par des jardins, et coupés par la route qui conduit de la ville au pont de Dorchester. Les bords des Rivières St. Charles et St. Laurent, dans le voisinage de Quebec, méritent quelques observations particulières, en ce qu'on en a disposé par des concessions spéciales, et quelquefois on les a vendus par portions à grand prix ou loués a une haute rente ; ou bien à raison de quelques autres considérations importantes. Le bord de la Rivière St. Charles, depuis Pointe à Carcy, jusqu'au pont de Dorchester, est basse, plate, généralement sablonneuse, et parsemée de plusieurs groupes de rochers, mais particulièrement entre la Pointe et la Jetée, où ils bordent presque entièrement le canal de la basse eau ; l'espace situé entre une ligne qui se prolonge depuis la rue St. Pierre, jusqu'à la marque de la marée basse du St. Charles et du St. Laurent, a été concédé par le Séminaire à Messieurs Munro et Bell, qui

possèdent dans cet espace des bâtimens très-vastes. Sur un quai qui s'avance beaucoup dans la rivière, est situé un grand magasin rouge très-remarquable, dans une excellente position pour former un point de reconnaissance, au moyen duquel on peut établir des directions pour empêcher les vaisseaux qui viennent mettre à l'ancre devant la ville, de s'avancer trop dans la Rivière St. Charles, ou à la mi-marée ils toucheraient sur le récif qui s'étend presque à travers son embouchure. Depuis le même quai jusqu'au bord du St. Laurent à la marée basse, la distance est de 230 pieds, et offre presque partout un récif de rochers plats; et dans la direction du nord-est, la Pointe à Carcy, grande chaîne irrégulière, s'avance à environ 120 toises au-delà du quai; elle laisse une petite ouverture pour le canal du St. Charles, d'où une autre chaine de rochers prend différentes directions a son entrée; cette chaîne, à la marée basse, est decouverte, et à la marée haute elle est couverte d'environ deux brasses et demie d'eau. De la Grande Batterie sur le rocher, un peu avant que la marée remonte, on peut voir deux récifs distincts qui traversent la rivière, et qui sont presque parallèles l'un à l'autre; l'entrée de la rivière est tout auprès de la Pointe à Carcy, où plusieurs bancs de sable forment entre eux deux ou trois passages

différens. Vis-à-vis le Quai de Pacquette, il y a un grand rocher, aussi-bien qu'un récif devant le Quai d'Hunter; si on les enlevait, cela rendrait le rivage beaucoup plus commode, et on pourrait le faire sans beaucoup de difficulté. A la mi-marée, on commence à les apercevoir, aussi-bien que le récif vis-à-vis du quai d'Henderson, et les grandes pièces de terre verte de l'autre côté du canal. Au Quai d'Henderson il y a un vaste chantier de construction, où ont été lancés quelques-uns des plus grands vaisseaux construits dans le Bas Canada. Depuis la limite ouest du Domaine du Séminaire jusqu'à la Jetée, ou Digue de Pierre, le rivage appartient à l'Hôtel-Dieu, et il lui fut accordé, avec le droit de pêche, le 21 Mars, 1648; mais la plus grande partie a été concédée par cet établissement à différentes personnes, et est actuellement occupé par des quais, des arsenaux ou des chantiers de bois de construction. Depuis la Jetée jusqu'à la rue St. Roch, tout le rivage est réservé par le gouvernement, et la portion qui reste au-delà, en face de St. Roch, a été accordée depuis peu par la couronne à l'Honorable John Richardson, de Montréal, en dépôt pour les héritiers de feu William Grant, Ecuyer. Cet espace est actuellement divisé en plusieurs arsenaux, quais, chantiers de bois de construction, et occupé par différentes per-

sonnes ; parmi les premiers, l'arsenal de Goudie est le plus considérable et le plus complet, et depuis plusieurs années on y construit des vaisseaux sur une grande échelle. Le Quai de Campbell s'avance tellement dans la rivière, qu'il en forme un objet assez remarquable quand on regarde vers le pont de Dorchester: les vastes bâtimens appelés autrefois le Moulin de Grant y existe encore ; il y a dans cet emplacement un très vaste bassin, ou écluse, pour tenir le bois de construction à flot. Depuis la ligne de La Vacherie qui forme réellement l'extrémité occidentale du faubourg St. Roch, le rivage, jusqu'au pont, de chaque côté du canal, sert généralement de chantiers de bois de construction, et est pourvu de grandes chaînes, etc. Le lit du St. Charles est plat ; à la marée basse les deux canaux sont étroits, serpentans, et fréquemment partagés par de grands bas fonds de sable ou de bourbe ; quand la marée est descendue, la profondeur de l'eau varie de huit à vingt-sept pouces ; mais à la marée haute, elle est l'une dans l'autre de deux brasses à deux brasses et demie. Le pont de Dorchester a 660 pieds de longueur sur 27 de largeur; il est entièrement bâti en bois, ainsi que les piles qui le supportent; son élévation est de quinze pieds au-dessus de l'eau à la marée haute. De ce pont à la ville, la distance est à peu près d'un

mille, et la route, particulièrement durant l'été, est très-fréquentée. La vue, de chaque côté du pont, est gaie et agréable; la ville, les faubourgs, et le Cap s'y présentent d'une manière très-avantageuse. Il est toujours tenu en bonne réparation, quoique les voyageurs évitent souvent le péage, en allant le long du rivage, à la marée basse; dans l'hiver, aussitôt qu'on peut tracer un chemin solide sur la glace, on évite presque généralement ce péage. De chaque côté de la rivière, outre les arsenaux établis, il y a plusieurs places commodes pour bâtir, et où l'on a construit dans l'occasion des vaisseaux d'un grand poids.

Le faubourg St. Jean, au-dessus du Coteau de St. Genevieve, est bâti sur un terrain très-inégal, avec une élévation vers la Grande Allée, ou la route de Sillery. Il occupe un mille de longueur sur un demi-mille de largeur, et les bâtimens aussi-bien que la population s'en accroissent très-rapidement; il y a plusieurs rues parallèles, croisées par d'autres à angles droits, excepté George-street, qui prend une direction diagonale à travers les rues de Richelieu et d'Olivier, réunissant ce faubourg avec St. Roch, par la Côte d'Abraham, et communique avec les routes de Lorette, de Charlebourg, et de Beauport. La rue St. Jean est la principale, et de son extrémité la route continue jusqu'à

Ste. Foi. Dans différentes parties de ce faubourg, il se presente quelques maisons bien bâties, dont plusieurs sont en pierre; du côté sud de la rue St. Jean est le cimetière des Protestans. Dans les élections pour les membres du parlement, les habitans de St. Jean ont droit de voter pour les deux qui représentent la Ville Haute. Sur le Chemin de la Grande Allée, derrière la Porte St. Louis, se trouvent la maison et le jardin qui appartiennent à Mr. Jones; plus loin le long de la route, à main gauche, est le bâtiment appelé la maison de Fergusson, situé sur le terrain le plus élevé des célèbres plaines d'Abraham. Il est calculé qu'il est à 330 pieds au-dessus du niveau de la rivière, et qu'il domine sur la plupart des bâtimens de ce côté de la ville, excepté ceux qui sont sur le sommet du Cap Diamant, qui sont encore plus hauts de dix ou quinze pieds. Pour rendre moins probable qu'on puisse jamais s'emparer de cette éminence comme d'un point d'attaque contre la ville, on a construit quatre tours à quelque distance en avant, depuis le St. Laurent, à travers la peninsule jusqu'à Ste. Genevieve; elles sont à environ 250 ou 300 toises l'une de l'autre, et placées de manière à pouvoir balayer toute la largeur des plaines; elles sont solidement construites, et garnies de canon de gros calibre. En avançant le long de la Grande

Allée à l'ouest, il y a à main gauche plusieurs grandes pièces de terre qui appartiennent à l'Hôtel Dieu et au Couvent des Ursulines ; du côté opposé, des champs bien cultivés et de riches pâturages s'étendent jusqu'à la route de Ste. Foi. Les quatre méridiennes placées en 1790 par feu le Major Holland, alors Arpenteur Général du Canada, sont élevées à des distances convenables les unes des autres à travers les plaines ; elles représentent une ligne astronomique septentrionale, et elles ont été établies pour ajuster les instrumens dont on se sert dans les arpentages publics des terres. Une de ces méridiennes, qui était située à l'angle d'une redoute où l'on dit que le Général Wolfe rendit le dernier soupir, a été beaucoup endommagée par le pieux respect des étrangers curieux qui voulant emporter des reliques de quelque partie du terrain consacré par la mort du héros, ont cassé des morceaux de la pierre placée en cet endroit trente ans après cet événement. Derrière ces pierres, il y a quelques champs ouverts qui appartiennent à l'Hôtel Dieu, mais que le gouvernement a retenus pour des usages militaires. Plus loin à l'ouest est une propriété du Docteur Mountain, Evêque de Quebec, laquelle par sa situation superbe et imposante, est admirablement bien disposée pour élever une maison de campagne, et pour construire des

jardins de plaisance. Auprès de cette propriéte est la superbe terre de l'Honorable Mr. Percival, appelée le Bois de Spencer, autrefois connue sous le nom de Powel Place, et qui était la maison de campagne du Gouverneur Général. Woodfield, propriété de Mr. Bell, est une autre maison et un autre jardin, qui, par leur position charmante, méritent bien d'être remarqués. Le rivage directement au pied de la hauteur où ces maisons sont situées est divisé en plusieurs excellens chantiers de bois de construction, qui s'étendent à l'ouest jusqu'à la Pointe à Puisseaux, et qui appartiennent principalement à Messieurs Patterson, Dyke, et Compagnie. La Crique de Wolfe est la plus grande de toutes les baies dans le voisinage de la ville, et elle est mémorable comme étant le lieu du débarquement de l'armée Anglaise qui acheva la conquête de la capitale en 1759. Il s'y fait généralement un commerce de bois de construction d'une grande activité; durant l'été on y voit continuellement un grand nombre de vaisseaux ancrés par groupes devant les maisons des différens marchands; c'est principalement la propriété de Messieurs Grant et Greenshields. La ville, dont la partie la plus attaquable est vers les plaines d'Abraham, est défendue par une forte ligne d'ouvrages réguliers, depuis le Cap Diamant jusqu'au Coteau Ste. Genevieve, de

fossés, de chemins couverts, de glacis, etc., soutenus par quelques ouvrages extérieurs construits plus récemment, entre la Porte St. Louis et la Porte St. Jean, et très-propres à rendre l'approche de la ville par les grandes routes extrêmement difficile, si non impraticable ; mais depuis l'éminence qui est un peu vers la plaine, on a jugé à propos de construire les tours ci-dessus mentionnées, pour empêcher de profiter de son élévation. Dans son état présent Quebec peut passer pour une forteresse de la première importance : la citadelle, sur la partie la plus haute du Cap Diamant, présente une réunion formidable d'ouvrages extrêmement forts, d'où une forte muraille, soutenue par de petites batteries en différentes places, règne jusqu'au bord du précipice, le long duquel elle se continue jusqu'à la porte qui conduit à la Ville Basse, et qui est défendue par de gros canon ; l'approche de cette porte, par la rue de la Montagne, est enfilée et flanquée par plusieurs canons de gros calibre ; de là une ligne de défense se réunit à la grande batterie, ouvrage d'une grande force, qui est armée d'un train formidable de canon de vingt-quatre, et qui domine le bassin et le passage de la rivière ; ensuite une autre ligne se prolonge au-delà des portes de l'Espérance et du Palais, l'une et l'autre protégées par des défenses semblables à celles de la porte de la Ville

Basse, jusqu'à ce que cette ligne forme une jonction avec le bastion du Coteau du Palais.

L'Hôpital Général est situé sur le bord de la Rivière St. Charles, à environ un mille de la ville, dans une situation saine et agréable, entouré de beaux champs et de belles prairies; sa façade est vers la route appelée le Chemin de l'Hôpital Général; il fut fondé en 1693, par Monsieur de St. Vallier, Evêque de Quebec, pour le soulagement des pauvres malades et impotens de toute espèce; il est gouverné par une supérieure, la Révérende Mère St. Joseph, (Esther Chalou) à la tête de quarante-quatre religieuses. Il a une belle façade régulière de 228 pieds de longueur, et forme presque un carré; le principal corps de logis a 33 pieds de largeur, mais au sud-ouest une rangée de bâtimens de 130 pieds de longueur, qui se prolonge depuis le corps principal, a 50 pieds de largeur. Sur le côté opposé de la route, il y a deux maisons détachées qui dépendent de l'Hôpital, l'une destinée à la reception des personnes qui ont l'esprit dérangé, et l'autre qui sert de logis pour les domestiques employés dans une ferme qui dépend de l'établissement. L'arrangement intérieur et l'administration de cette excellente maison de charité, relativement aux commodités, sont très-judicieux; les malades sont logés dans des salles commodes et spacieuses,

les hommes au rez-de-chaussée, et les femmes au premier étage ; il y a de vastes emplacemens pour la supérieure et les religieuses, pour les réfectoires, et pour les appartemens où elles s'occupent à différens ouvrages, outre le soin qu'elles prennent des malades ; une église spacieuse et jolie est attachée au couvent. Comme cet hôpital administre des secours pour toutes les maladies auxquelles la misère humaine est sujette, il est généralement presque plein. Il est supporté par les revenus en fond de terre qui lui ont été donnés, par la vente des ouvrages que font les religieuses, particulièrement les ornemens d'église, qu'elles façonnent et dorent en grande perfection, et par des dons en argent que le parlement de la province accorde dans l'occasion.

Pour faciliter les voyages dans la province basse, et les rendre aussi expéditifs que possible, on a établi une ligne de maisons de poste de Quebec à Montréal d'un côté, et le long de la rive méridionale du St. Laurent jusqu'à Trois Pistoles au-dessous de l'île de Bic, de l'autre côté : ces maisons sont assujetties à des règles et règlemens établis par autorité du parlement, et elles sont inspectées chaque année par un surintendant des maisons de poste de la province, dont les fonctions sont de voir si chaque station fournit un nombre suffisant de

calèches en bon état, avec de bons chevaux pour le service public, et si dans chaque maisons les règlemens sont affichés dans un lieu apparent, pour que chaque voyageur puisse avoir la facilité de voir si on ne le trompe pas, et de savoir comment obtenir justice en cas d'extortion : si quelqu'un des maîtres de poste s'ecarte de ces règles, il est sujet à une amende pécuniaire. Les frais de voyage sont généralement d'un schelling par lieue durant l'été, ou de quinze sous dans l'arrière saison, pour une calèche et un cheval ; les frais de péage et de passage d'eau doivent être supportés par les voyageurs. Le transport de la malle régulière, sous la direction du maître général de la poste, est une entreprise différente de celle des maisons de poste ; elle est portée par des couriers qui partent tous les jours à quatre heures de Quebec et de Montréal. La commodité et l'aisance sont maintenant beaucoup accrues par une diligence qui part régulièrement de chaque ville tous les jours de l'année ; dans l'été elle est attelée de quatre bons chevaux comme en Angleterre ; dans l'hiver la caisse de la voiture est placée sur un traîneau, et tirée par le même nombre de chevaux ; dans cette saison elle fait le voyage un peu plus promptement ; elle porte six passagers dans l'intérieur, avec du baggage, etc. en proportion : le prix de cette

voiture est un peu plus cher que par la poste, mais les commodités sont certainement supérieures aux différentes places où l'on s'arrête, où l'on peut toujours se procurer ce qu'il y a de mieux, les rafraîchissements et tous les avantages d'une auberge. Depuis 1812, on a lancé sur le St. Laurent des galiotes à Vapeur, et pendant l'été il y en a toujours deux qui naviguent constamment entre Quebec et Montréal ; elles sont construites avec beaucoup de soin pour l'aisance et la commodité du public ; un passager de la chambre, avec 60 livres de bagage, paye trois livres pour aller à Montréal ; mais de là à Quebec il ne paye que 2*l.* 10*s.* y compris la table ; les passagers de la chambre commune payent 15 schellings pour l'une et l'autre route ; le surplus du bagage se paye sur le taux d'un sou par livre. Le voyage en descendant la rivière se fait en quarante-huit heures ; mais pour la remonter il faut quelques heures de plus, à raison de la force des courans. La plus petite de ces galiotes a 110 pieds de long sur 28 de large, et très-commodément distribuée pour 50 passagers de la chambre, avec des appartemens pour les dames, des lits, etc. L'autre est plus grande, ayant 140 pieds sur 32. Cette manière de voyager est facile et extrêmement agréable, une table bien garnie est en outre pourvue de tous les autres moyens

de faire du passage une vraie partie de plaisir. Mr. Moulson de Montréal a employé une somme considérable dans cette entreprise, et on a le plaisir de voir qu'elle lui a rapporté un profit considérable; son plan a été protégé par la législature provinciale; mais il n'a obtenu aucun privilége exclusif. Dans les occasions urgentes, ces galiotes ont servi à transporter les troupes, et elles ont ainsi beaucoup contribué à accélérer le service public. Un courier avec une malle part toutes les semaines de Quebec pour Halifax dans la Nouvelle Ecosse, par la voie de Fredericton et de St. Jean en New Brunswick; comme cette communication à travers le portage de Timiscouata est d'une importance considérable, on y reviendra en parlant des établissemens des environs. Un grand nombre de bacs passent continuellement de Quebec à Pointe Levi, sur la rive opposée du St. Laurent: ils appartiennent pour la plus grande partie aux habitans des environs de la Pointe, à qui un règlement permet de naviguer avec leurs batteaux, à condition de ne rien recevoir de plus que le prix fixé, qui est très modique; par presque tous les temps ils traversent dans leurs canots, qui sont grands, très-forts, et faits d'un seul tronc d'arbre creusé, ou souvent de deux troncs joints ensemble et fortement assujettis en dedans; ils les

manœuvrent avec beaucoup de dextérité, et ils prennent quelquefois jusqu'à huit passagers outre trois ou quatre hommes qui les conduisent. Dans l'hiver lorsque de grandes masses de glace montent et descendent avec la marée, et souvent lorsque par une forte brise elle sont poussées sur le pied de trois ou quatre milles par heure, ce passage est singulièrement pénible, et suivant toute apparence extrêmement hasardeux ; cependant il est très-rare qu'il arrive quelque accident funeste ; à la vérité dans des ouragans de neige ils ont été fréquemment jetés à plusieurs lieues hors de leur route soit au-dessus ou au-dessous de la ville, sans savoir où ils étaient, mais ils sont toujours parvenus tôt ou tard au lieu de leur destination. Il n'est pas rare de voir plusieurs de ces grands canots chargés de provisions pour le marché, traverser la rivière sur une ligne presque aussi droite qu'ils peuvent la garder ; les cargaisons sont ordinairement attachées par une forte corde ; ils sont pourvus de fortes perches garnies par le bout de crocs de fer pour accrocher la glace, et de cordes pour tirer ; quand de grands glaçons s'opposent à leur passage, les hommes, au moyen des perches et des cordes dont il se servent avec une habileté peu commune, font monter le canot dessus, et à force de bras ils le tirent quelquefois l'espace de 25 ou 30 toises,

jusqu'à ce qu'ils trouvent une ouverture convenable pour le lancer de nouveau parmi des glaçons plus petits, et alors se servant de leurs pagaies ils avançent jusqu'à ce qu'ils soient arrêtés par un autre glaçon sur lequel ils lèvent le canot comme auparavant, continuant ainsi cette suite d'opérations pénibles à travers la rivière : souvent tandis qu'ils le forcent à monter sur un glaçon, le fondement glissant se brise sous eux, mais alors ils trouvent le moyen de sauter avec agilité dans le canot et ils échappent ainsi au danger ; souvent tandis qu'ils poursuivent leur route à travers un canal étroit entre deux masses énormes de glace, ils sont tout à coup enfermés, et dans le moment où un étranger s'imaginerait que le canot doit être mis en pièces par le frottement, ils trouvent adroitement le moyen avec leurs perches de faire agir la pression des deux corps sur la partie inférieure du canot, et avec un peu d'aide de leur part, ils le soulèvent sur la surface de la glace, où ils le poussent et le tirent comme auparavant. Ils sont extrêmement constans dans ce travail pénible, et il semble qu'une longue habitude ait entièrement détruit dans leur esprit le sentiment du danger ; ils paraissent dans ces occupations insensibles à la rigueur du froid, ils ne sont point surchargés d'habits et les leurs sont aussi légers et aussi

chauds qu'ils peuvent se les procurer : si l'un d'eux vient malheureusement à plonger dans l'eau, il est retiré par ses camarades aussi promptement que possible, et un bon coup de rum, dont ils sont toujours pourvus, et qu'ils boivent tous à la ronde, est le remède ordinaire pour cet accident. Quand ils arrivent au lieu du débarquement devant le marché, quelquefois la marée est basse, et la glace qui couvre les bords de la rivière peut s'élever à dix ou douze pieds au-dessus de l'eau : dans ce cas ils sautent tous hors du canot aussi vîte qu'ils peuvent, excepté un, et tandis que les autres gagnent un endroit où ils puissent tenir pied au-dessus, il attache l'amarre au devant du canot, et aidant aussitôt ses camarades, le tout est enlevé hors de l'eau à force de bras, et alors la cargaison qui consiste en volailles, en moutons, et en cochons tués, en poissons ou autres denrées, est sur le champ transportée aux marchés. On a dit que durant l'hiver on apporte de loin au marché des légumes et du lait gelé ; cela avait certainement lieu autrefois, mais à présent ces denrées arrivent toute l'année dans le meilleur état des fermes et des jardins du voisinage. Quand la rivière prend, c'est-à-dire, quand elle est gelée de Quebec à la Pointe Levi, ce qui n'arrive pas chaque année, non-seulement il en résulte beaucoup d'amusement

mais aussi de grands avantages pour la ville, aussi-bien que pour les habitans de la rive méridionale, qui peuvent alors apporter en grande quantité leurs productions au marché sans inconvénient ; le foin, le bois à brûler, et tous les gros articles de consommation arrivent en abondance, et les consommateurs éprouvent ordinairement une grande diminution de prix en conséquence d'un tel concours. Aussitôt qu'on juge la surface suffisamment solide, on trace sur-le-champ la route à travers, et elle reste sous l'inspection du Grand Voyer du District, qui fait placer les balises convenables de chaque côté et aux intervalles où elles sont nécessaires. Quand la rivière est prise dans le canal du nord, entre l'Ile d'Orléans et la terre ferme (le canal du sud ne gêle jamais entièrement), ce qui ne manque jamais chaque année, le marché de la ville en ressent toujours les effets, parce qu'on y apporte en abondance les provisions de toute espèce qui croissent sur ce terrain fertile, et qu'on a préparées pour les approches de l'hiver ; on en tire des approvisionnemens considérables pendant l'été, mais les denrées qui peuvent se garder sans se gâter, sont communément conservées, jusqu'à ce qu'on ait cette facilité de les envoyer avec moins de difficulté et de dépense. Le point de vue des environs de Quebec pendant l'été, peut le dis-

puter par sa rare beauté, sa variété, sa magnificence, sa sublimité, et l'harmonie naturelle de la réunion de tous ces traits saillans, aux points de vue les plus brillans qui aient encore été dessinés en Europe ou dans aucune autre partie du monde. Vers Beauport, Charlebourg, et Lorette, la vue est diversifiée par tous les traits qui peuvent rendre un paysage riche et parfait. Le terrain de devant présente la Rivière St. Charles, qui serpente pendant plusieurs milles à travers une vallée riche et fertile, embellie par une succession d'objets qui animent tout le tableau d'une manière qui n'a point d'égale. Les trois villages, avec leurs églises respectives, et plusieurs belles maisons détachées dans le voisinage, situées sur des éminences en pente douce, forment autant de points de vue distincts; les intervalles qui les séparent presentent des forêts qui forment un tableau fortement dessiné, et le pays d'alentour offre partout un air de fertilité et de bonne culture sur lequel l'œil du spectateur se promène avec un plaisir continuel: à mesure que la vue se porte plus loin, le spectacle est encore intéressant, le terrain s'élève par degrés d'éminence en éminence, les intervalles entre cette suite d'élévations sont remplis de forêts aussi anciennes que le monde, et le tout est terminé par une chaîne énorme de montagnes, dont les formes majestueuses se dis-

tinguent clairement à travers les plaines de l'air, en sorte que la vue est satisfaite au plus haut degré, et que le spectateur ne manque jamais d'abandonner avec regret la contemplation de ce qu'on régarde comme un des plus superbes points de vue dans la nature. Ce n'est pas seulement de ce côté que l'attention s'arrête, car en se tournant vers le bassin qui a environ deux milles de traversée, il se présente une scène qui n'est pas moins agréable pour être secondaire; elle est animée par le spectacle toujours changeant des vaisseaux qui arrivent au port et qui en sortent; à main droite la Pointe Levi, avec son église et un groupe de maisons blanches, plusieurs autres promontoires sur le même rivage revêtus de grands arbres; en face le rivage occidental de l'Ile superbe et pittoresque d'Orléans, qui presente de charmans et riches terrains en pente presque jusqu'au bord de l'eau, couronnés par des bois hauts et épais, et décorés partout de jolies fermes, le tout ensemble offre à l'observateur un spectacle intéressant et agréable; par un beau temps calme, les reflets des différens objets autour de la rivière se peignent avec toute la variété de leurs couleurs sur la surface paisible de l'eau avec un éclat presque incroyable. Sur les plaines d'Abraham, du haut du précipice qui domine les chantiers ou l'on voit régner

une scène continuelle d'activité commerciale, on voit le St. Laurent rouler ses vagues majestueuses, parsemées d'un grand nombre de bâtimens, depuis le noble vaisseau jusqu'à l'humble batteau pêcheur : le rivage opposé est parfaitément cultivé jusqu'à la rivière, et les maisons construites près les unes des autres le long de la grande route, offrent de cette hauteur l'apparence d'un village presque continuel, aussi loin que l'œil peut se porter dans cette direction. Le pays au sud s'élève en pente très-douce, et toute la vue, qui est richement embellie par une alternative d'eau, de bois, et de terres cultivées, est bornée par des montagnes eloignées et hautes, dont les ombres s'adoucissent successivement jusqu'à ce qu'elles se perdent dans l'air. Quiconque examine les environs de Quebec avec un esprit et un goût capable de recevoir des impressions par l'entremise des yeux, reconnaîtra qu'au total la perspective est grande, harmonieuse, et magnifique, et que prise en détail chaque partie doit plaire, en deployant par degrés ses beautés pittoresques sur une petite échelle.

L'Ile d'Orléans, au-dessous de Quebec, partage la Rivière St. Laurent en deux canaux ; elle a environ 20 milles de longueur sur 5 de largeur ; elle fut accordée en seigneurie le 15 Janvier, 1636, au Sieur Castillon ; elle est à

présent divisée en trois propriétés distinctes qui appartiennent à Madame Drapeau, Mr. Poulain, et Mr. le Comte Dupré; elle forme aussi le comté d'Orléans. Cette île, la plus grande après celle de Montréal, l'égale presque par la fertilité et la richesse de son sol, plus qu'aucune autre partie du district de Quebec; son extrémité occidentale n'est qu'à quatre milles du Cap Diamant. Les rivages descendent par degrés jusqu'au bord de l'eau; dans quelques endroits il y a quelques rochers, mais qui ont très-peu d'étendue ou d'élévation; depuis le pied des collines on trouve de grands espaces de terres basses en prairies, quelquefois entrecoupées d'excellentes pièces de terre labourable. Sur le bord du canal du nord le rivage est plat et fangeux, et des chaînes de rochers règnent le long, mais du côté du sud c'est un beau sable avec seulement quelques rochers pointus qui s'élèvent çà et là. La partie la plus haute de l'île est vers l'église St. Pierre, à environ quatre milles de l'extrémité occidentale, et presque en face des chutes de Montmorenci; et aussi précisement au-dessus de Patricks Hole presque vis-à-vis de St. Pierre du côté du sud, où est placé le second télégraphe de la chaîne établie depuis Quebec jusqu'à l'Ile Verte. La partie du centre est très-boisée, mais elle ne produit point de bois de construction d'une

qualité supérieure. Le sol est extrêmement fertile dans presque toutes les parties ; sur les hauteurs il consiste ordinairement en une bonne terre légère mêlée ou de sable, ou de sable et d'argile ; dans les situations moins élevées, on trouve une belle terre noire qui en approchant des rivages est pareillement mêlée de sable. Ce terrain délicieux est très-peu arrosé par la petite Rivière Dauphin, le ruisseau Maheux, et quelques autres courans peu considérables, qui tous dans l'été ne fournissent pas assez d'eau pour faire marcher deux moulins qu'on a construits dessus. Les paroisses de St. Pierre et de Ste. Famille au nord, de St. Laurent, de St. Jean, et de St. Français au sud, dont chacune a une église et un presbytère, embrassent tout le circuit de l'île ; St. Jean et Ste. Famille sont plus peuplées que les autres, et elles sont habitées par de riches fermiers. Quatre curés remplissent les fonctions ecclésiastiques des cinq paroisses, celui de Ste. Famille desservant en même temps St. Français. Ces ecclésiastiques résident depuis long-temps dans leurs cures respectives, et s'y sont généralement fait connaître et respecter par leurs attentions et leur hospitalité envers les étrangers qui sont attirés par la beauté de cette charmante place. Il y a une bonne route qui fait tout le tour de l'île, et plusieurs autres qui la traversent. Les

églises de St. Laurent et de St. Jean sont situées tout près du rivage méridional ; la distance entre elles est de six milles, et l'on passe par d'excellentes terres bien cultivées, richement variées de vergers et de jardins ; le terrain, qui s'élève en pente douce depuis la route, découvre d'une manière très-avantageuse l'industrie des fermiers : le long de la route il y a d'un bout à l'autre des maisons à peu de distance les unes des autres. Patricks Hole, un peu à l'ouest de St. Laurent, est une crique sûre et bien abritée, où les vaisseaux destinés pour les pays étrangers viennent ordinairement jeter l'ancre, pour attendre leurs instructions définitives pour faire voile. Sur la pointe occidentale il y a un groupe de très-jolies maisons, dont les habitans fournissent toute sorte de commodités aux nombreuses personnes qui visitent l'île pour leur amusement ou par curiosité, tant dans l'été que dans l'hiver. La fertilité de ce terrain est si grande, et les habitans sont reconnus pour de si bons cultivateurs, qu'ils fournissent continuellement pour la consommation de Quebec une grande quantité de grain, et la plupart des provisions ; parmi les fruits, les pommes, et les prunes arrivent à un bien plus grande degré de perfection que dans aucun autre endroit du bas district ; mais cependant elles n'égalent pas celles de Montréal. Dans Ste. Famille il y a

un grand bâtiment de pierre, où résident plusieurs religieuses qui tiennent une école pour l'éducation des filles. La population de l'île peut être estimée à 4000 âmes.

Lauzon, (la seigneurie de) sur la rive sud du St. Laurent, dans le comté de Dorchester, est bornée en front par la rivière, par la Martinière à l'est, St. Antoine, Gaspé et St. Gilles à l'ouest, et par St. Etienne et Jolliet au fond ; elle a six lieues de largeur sur autant de profondeur ; elle fut accordée le 15 Janvier, 1636, à Mr. Simon Le Maître, et c'est à présent la propriété de John Caldwell, Ecuyer. Le sol dans toute cette vaste propriété est, généralement parlant, d'une qualité supérieure ; il renferme presque toutes les variétés ; mais l'espèce qui domine est une marne grasse un peu légère, et dans les situations un peu basses, c'est une belle terre noire. Vers le front il reste assez peu de bois de construction ; dans l'intérieur et vers le fond on trouve en grande abondance du hêtre, de l'érable, du bouleau, du pin, outre quelques chênes ; parmi les espèces inférieures de cèdre, la sapinette et la pruche sont très-abondantes. Elle est arrosée par les Rivières Chaudière, Beaurivage, qui tombe dans La Chaudière, l'Echemin, le Boyer, et par plusieurs autres rivières et courans inférieurs. La Chaudière et L'Echemin traversent la seigneurie dans la di-

rection du sud-est, et La Beaurivage prend son cours au sud-ouest. Elles ne sont ni les unes ni les autres navigables à aucune distance pour les batteaux, ni même pour les canots, à raison du grand nombre de chutes et de rapides ; leurs bords, mais plus particulièrement ceux de La Chaudière, sont hauts et escarpés, et dans plusieurs endroits ils présentent des rochers presque perpendiculaires. Les bords du St. Laurent sont aussi hauts et escarpés, couverts d'arbres d'une petite venue dans quelques endroits, mais dans d'autres ils sont défrichés et cultivés ; le rivage au-dessous est sablonneux et très-encombré de rochers, avec une chaîne presque régulière qui s'étend le long de la ligne de la marée basse: depuis le haut du rivage le terrain s'élève peu-à-peu vers le fond par chaines et par petites collines, dont plusieurs sont pleines de rochers. Cette seigneurie renferme deux vastes domaines et plusieurs petits fiefs, trois églises dédiées à St. Joseph, à St. Nicolas, et à St. Henri ; trois moulins à grain, et plusieurs scieries. Le terrain cultivé, qui monte à un tiers de la totalité, est divisé en rangées de concessions qui portent les noms de St. Joseph, Trompe Sourri, Arlaca, Brise Culotte, Pin Tendre, St. Jean Baptiste, St. Charles, Premier Rang, Grillade, St. Gervais, Jean Guerrin Nord-Est, Jean Guerrin Sud-Ouest, Bois Claire, Ste. Anne, St.

Joachim, Plaisance, Bellaire, St. Augustin, Beaulieu, Liverpool, St. Jean, St. Denis, Ste. Anne sur le Beaurivage, Terrebonne, Grand Village St. Nicolas, Viveresse, etc. outre cinq rangées de concessions dans les bois vers le fond. Les parties les plus habitées et les mieux cultivées de cette propriété précieuse, sont situées le long du front dans les paroisses de St. Joseph et de St. Nicolas, et dans plusieurs concessions vers l'intérieur, où l'on peut voir une suite de bonne terre labourable en très-bon état de culture, des prairies, de bons jardins, des vergers; mais les productions de ces derniers ne sont pas d'une espèce très-supérieure; les fermes et les autres maisons sont propres et solidement bâties. Dans les autres concessions l'agriculture n'est pas dans un état très-avancé; sur La Chaudière les meilleures terres sont situées à quelque distance du rivage, et il en est à peu-près de même de celles qui sont sur L'Echemin; les bords de l'une et de l'autre rivière sont généralement un rocher plat, couvert seulement d'une couche mince de terre. Presque toutes les rangées sont coupées par des routes: les principales, ou celles qui sont sur le bord du St. Laurent, celle qui conduit des moulins de la Pointe Levi à St. Henri et de là à la Rivière Chaudière, la route St. Gilles qui part de St. Nicolas le long de la rive sud-

ouest du Beaurivage, et qui de là communique avec le Chemin de Craig, sont très-bonnes et tenues en excellente réparation. Presque vis-à-vis Quebec, et sur une petite rivière qui se décharge en cet endroit dans le St. Laurent, sont les bâtimens vastes et précieux appelés les moulins de la Pointe Levi, et plus à l'ouest, à l'embouchure de L'Echemin, se trouve l'établissement non moins important appelé les moulins d'Echemin; l'on exporte chaque année des uns et des autres une grande quantité de farine. De la Pointe des Pères à la Rivière Chaudière, le rivage est presque entièrement occupé par des chantiers; le principal est la Crique de New Liverpool, appelée depuis peu New Glasgow, appartenant à M. M. Hamilton et Comp.; c'est une belle baie sablonneuse, protégée au nord-est par une pointe de rocher, et où il y a un long quai où les vaisseaux se tiennent pour prendre leur cargaison: la situation, les rivages, la profondeur de l'eau, etc. la rendent très-commode pour la construction des vaisseaux, et en conséquence il y a un très-bon bassin, pour réparer aussi-bien que pour construire des bâtimens, entouré de nombreuses maisons pour le logement des personnes employées à ce travail. A l'entrée de la Chaudière, il y a un autre quai avec des magasins pour l'embarquement de la farine. De la

Pointe des Pères et d'autres pointes en front de la seigneurie, il y a des passages d'eau pour Quebec. Lauzon est très-peuplé, et fournit pour sa part une milice nombreuse et bien disciplinée: pendant une partie de l'hiver de 1813, assisté par un détachement de la division de l'île de Orléans, elle fit le service de la garnison à Quebec avec une gaiété et une alacrité très-exemplaire. La Rivière Chaudière, qui traverse la seigneurie et tombe dans le St. Laurent à environ deux lieues au-dessus de Quebec, est d'une grandeur considérable; et quoiqu'elle ne soit navigable ni pour les batteaux ni pour les canots, à raison du grand nombre de rapides, de chutes, et d'autres obstacles, cependant elle ne laisse pas d'être d'une certaine importance, et elle mérite quelques observations. Elle prend sa source dans le Lac Megantic, et coule au nord l'espace de 41 milles, jusqu'à la seigneurie d'Aubert Gallion; de là au nord-ouest, elle serpente à travers les seigneuries de Vaudreuil, de St. Joseph, de Ste. Marie, de St. Etienne, de Jolliet, et de Lauzon, jusqu'au St. Laurent, l'espace de 61 milles, formant en tout un cours de 102 milles depuis le Lac Megantic jusqu'a son embouchure. Sa largeur varie de 200 à 300 toises: son courant est souvent divisé par des îles, dont quelques-unes contiennent plusieurs acres de terre, et sont couvertes

de bois de construction ; les bords en sont généralement élevés, pleins de rochers et escarpés, et couverts de bois assez épais, mais d'une espèce assez indifférente. Le lit en est inégal et très-resserré par des rochers qui saillent de ses côtés, et qui occasionnent des rapides violens ; le courant en descendant sur les différens rochers occasionne des chutes d'une hauteur considérable ; les plus remarquables sont celles appelées la Chaudière, à environ quatre milles avant que la rivière se décharge dans le St. Laurent. Rétréci par des pointes saillantes qui s'avançent de chaque côté, le précipice sur lequel les eaux s'élançent n'a guère plus de 65 toises de largeur, et la hauteur d'où elles tombent est d'environ 130 pieds. De grandes masses de rochers qui s'élèvent au-dessus de la surface du courant, tout à l'entrée de la chute partagent les eaux en trois portions, qui forment des cataractes distinctes, qui se réunissent avant d'arriver dans le bassin qui les reçoit au-dessous. L'action continuelle de l'eau a creusé dans le rocher de profondes excavations, qui font prendre une forme arrondie aux corps roulans d'écume blanche et brillante, à mesure qu'ils descendent, et rehaussent beaucoup le superbe effet de la chute ; le rejaillissement de l'eau étant promptement dispersé par le vent, produit à la lumière du soleil une diversité des plus brillantes couleurs

prismatiques. La teinte sombre du feuillage des bois qui de chaque côté s'étendent jusqu'au bord de la rivière, forme un contraste frappant avec la blancheur aussi éclatante que la neige du torrent; le mouvement précipité de la rivière qui s'agite parmi les rochers et les creux à mesure qu'elle s'ouvre un passage vers le St. Laurent, et le bruit continuel occasionné par la cataracte elle-même, forment un ensemble qui fait une forte impression sur les sens, et qui satisfait amplement la curiosité du spectateur étonné. Les bois sur les bords de la rivière, malgré le voisinage de la capitale, sont d'un accès si difficile, qu'il est nécessaire pour les étrangers qui visitent les cataractes, de se pourvoir d'un guide. La Chaudière, quoique d'aucune utilité pour les communications par eau, exige cependant quelques remarques, en ce qu'elle indique une route par où l'on pourrait toute l'année avoir accès dans le territoire Américain, comme on pourrait de là passer dans le Bas Canada. De Quebec, le long de la rive orientale, il y a une excellente route l'espace d'environ 50 milles, et de là une passablement bonne qui continue jusqu'à la Rivière du Loup, où se terminent à présent les établissemens Canadiens. Les premiers établissemens sur la Rivière Kennebec, dans l'enceinte de la frontière Américaine, sont à 70 milles de ceux qui sont

sur la Rivière du Loup; le pays entre ces établissemens est montagneux, entrecoupé de rivières et de petits courans d'eau, et partout dans l'état de nature; la chaîne de montagnes n'est pas si étroitement liée qu'il soit impraticable, ou même difficile, d'ouvrir à travers les défilés qui les séparent une route qui ouvrirait une communication libre de l'Etat de Massachuset au Bas Canada. Avant la dernière guerre, le gouvernement de cet état avait nommé des commissaires pour faire une route depuis les établissemens sur le Kennebec jusqu'aux hauteurs qui partagent les deux territoires; si ce plan est mis en exécution, il ne restera plus qu'une distance d'environ vingt milles jusqu'aux établissemens Anglais sur la Rivière du Loup. La facilité avec laquelle on peut établir cette ligne de communication, et son achèvement du côté des états Américains, mériteraient une attention sérieuse de la part du gouvernement Anglais, surtout si l'on considère que par cette route il n'y aurait pas plus de 200 milles entre Hallowell, sur le Kennebec, d'où la navigation pour les vaisseaux d'un port considérable n'est point interrompue jusqu'à la mer, et Quebec; et seulement 370 milles entre Boston et cette même ville. Les vues des Etats Unis sur le Canada se sont manifestées trop clairement, pour laisser une

ombre d'incertitude sur leurs projets ultérieurs, et comme la conservation de cette colonie précieuse a toujours été jugée digne de nos efforts vigoureux, nous ne pouvons être trop sur nos gardes contre la politique par laquelle ce gouvernement cherche insensiblement à arriver à ses fins, ni trop soigneux à adopter les mesures de précaution pour détourner le danger qui nous menace, quelque éloigné qu'il paraisse d'abord.

Tilly, ou St. Antoine, (la seigneurie de) sur la rive sud du St. Laurent, et dans le comté de Buckingham, est bornée à l'est par Lauzon, à l'ouest par Desplaines, en front par la rivière, et au fond par la seigneurie de Gaspé; elle a une lieue et demie de largeur sur autant de profondeur; elle fut accordée le 29 Octobre, 1672, au Sieur de Vellieu, et elle appartient actuellement à ——— Noël, Ecuyer.

Gaspé, (la seigneurie de), sur le derrière de Tilly, a les mêmes limites latérales que cette seigneurie, et elle est bornée au fond par St. Gilles; elle a une lieue et demie de largeur sur autant de profondeur; elle fut accordée le 25 Mars, 1738, à la Dame Angélique Legardeur, veuve d'Aubert Gaspé.

Maranda, (fief) ayant en front le St. Laurent, est une petite pièce de terre de 30 arpens de largeur sur 100 de profondeur, située entre

les seigneuries de Tilly et de Bonsecours; elle fut accordée par égale moitié aux Sieurs Duguet, père et fils, le 3 Novembre, 1672.

Desplaines, (la seigneurie de) dans le comté de Buckingham, est bornée par Tilly et Gaspé à l'est, Bonsecours et Ste. Croix à l'ouest, et St. Gilles au fond; elle fut accordée en deux parties, la première de trois quarts de lieue de front sur trois lieues de profondeur, depuis le derrière du fief Maranda, à la Demoiselle Charlotte Legardeur, le 4 Janvier, 1737; et la seconde, d'environ 74 arpens de front sur une lieue 60 arpens de profondeur, ce qui forme l'espace entre la concession précédente et la seigneurie de Ste. Croix, à la même personne, le tout étant destiné à ne former qu'une seigneurie.

Bonsecours, (la seigneurie de) entre Desplaines et Ste. Croix, est bornée au fond par la première; elle a environ une lieue et demie de largeur sur deux lieues de profondeur; elle fut accordée le 1er. Juillet, 1677, à François Bellanger. De ces cinq concessions, une très-petite partie seulement est en culture, laquelle est bornée par la route qui conduit le long du St. Laurent à travers Tilly, Maranda, et Bonsecours; dans cette direction le sol est bon et fertile, et les fermes sont géneralement en bon état. Gaspé ne renferme pas une seule acre en

labour. Les bords de la rivière sont élevés, mais ils montent par degrés. Tout ce terrain est abondamment pourvu de bois de construction, d'une bonne qualité, et l'on en coupe tous les ans une grande quantité qu'on envoie à Quebec. St. Antoine a une église et un presbytère. Dans toute l'étendue de ces propriétés on rencontre à peine un courant d'eau.

St. Gilles (la seigneurie de), dans le comté de Buckingham, est bornée en front par les seigneuries de Gaspé et de Desplaines, à l'est par Lauzon, St. Etienne, et Ste. Marie, à l'ouest par Ste. Croix et le township de Leeds, et au fond par le township de Broughton ; elle a deux lieues et trois quarts de largeur sur six lieues de profondeur ; elle fut accordée le 1er Avril, 1738, à Rageat de ——— ; les héritiers du feu juge Davison sont les propriétaires actuels. Quoique cette seigneurie puisse être regardée comme une propriété précieuse, il n'y en a cependant qu'une petite portion en labour ; le sol offre une bonne terre noire, mêlée de marne jaune et noire ; la surface est irrégulière, et vers le sud-ouest elle est si basse, qu'il en résulte des marécages abondamment couverts de cèdre et de frêne noir ; les autres parties produisent un mélange de bon bois de construction de toute espèce. Elle est bien arrosée par la rivière Beaurivage et par plusieurs petits courans qui

s'y déchargent. Les terres cultivées sont situées de chaque côté du Beaurivage, et elles sont assez bien habitées; plusieurs des fermes sont dans un excellent état. Sur le bord occidental de la rivière, il y a une bonne route qui conduit de St. Nicolas sur le St. Laurent dans le township de Leeds, où elle se joint au chemin de Craig: comme c'est un passage très-fréquenté, on est un peu surpris, attendu la bonté du terrain, qu'il n'y en ait pas une plus grande partie en culture.

Ste. Croix, (la seigneurie de), sur la rive sud du St. Laurent, dans le comté de Buckingham, est bornée en front par la riviére, à l'est par Bonsecours, Desplaines, et St. Gilles, à l'ouest par Lotbinière, son augmentation, et le township de Nelson, et au fond par le township de Leeds. Le titre original de cette concession ne s'est pas trouvé, mais on trouve dans les registres de foi et hommage, une déclaration produite par un notaire, que les Dames Religieuses Ursulines possédaient la seigneurie de Ste. Croix, contenant une lieue de front sur dix de profondeur, qui leur fut accordée le 16 Janvier, 1637, et confirmée par le Gouverneur, Mr. Lauzon, le 6 Mars, 1652; c'est encore la propriété du couvent. Sur les bords hauts et escarpés de la rivière en front, le sol consiste en une marne d'une couleur légère, très-améliorée

par un mode supérieur de culture : à partir de là, le terrain diminue en hauteur, et le sol se change en une terre grasse et noire, ce qui dure l'espace de quelques milles, et alors il offre de vastes marécages, couverts de cèdre, de sapinette, de frêne noir et de pruche blanche : à l'exception des terrains humides, toute la seigneurie, depuis le front jusqu'au fond, est abondamment couverte de très-beau bois de construction de toute espèce. On ne trouve dans tout ce terrain aucun courant d'eau considérable.

Lotbiniere (la seigneurie de) avec son augmentation, est située sur la rive sud du St. Laurent, dans le comté de Buckingham ; elle est borné en front par la rivière, à l'est par Ste. Croix, à l'ouest par Deschaillons et son augmentation, et au fond par les townships de Somerset et de Nelson. Cette seigneurie fut accordée en plusieurs lots de la manière suivante : savoir, le 3 Novembre, 1672, une demi-lieue de front sur une lieue et demie de profondeur, dans la partie occidentale près de Deschaillons, au Sieur Marsolet ; le 3 Novembre, 1672, deux lieues et demie de front sur deux lieues de profondeur, près de Ste. Croix, au Sieur de Lotbinière ; le 1er. Avril, 1685, une demi-lieue de front sur deux de profondeur à Mr. de Lotbinière, formant l'espace vacant entre les deux

concessions précédentes; l'augmentation de trois lieues et demie de front sur quatre de profondeur, le 25 Mars, 1695, à Mr. de Lotbinière; le tout formant trois lieues et demie de front sur six de profondeur, appartient à présent à l'Honorable M. E. G. A. Chartier de Lotbinière, représentant en ligne directe du concessionnaire primitif, dans la famille de qui la seigneurie est toujours restée. Le sol de tout ce vaste terrain est généralement excellent, et si avantageusement varié, qu'on peut y cultiver toutes les productions du pays. Il est bien garni de bel orme, de frêne, d'érable, de hêtre, de platane, de merisier, et d'autre bois; les bords des Rivières Du Chêne, Huron, et Boisclere, produisent du pin de la plus belle venue. La seigneurie est très-bien arrosée par ces trois rivières; la première est navigable en tout temps jusqu'au lieu appelé le portage, à la distance d'environ deux milles du St. Laurent; mais les deux dernières ne le sont que durant la crue des eaux dans le printemps et l'automne. Malgré la fertilité supérieure du sol, il n'y a qu'environ un huitième de cette concession qui soit habité. Il y a sept rangées de concessions parallèles au St. Laurent, et une qui lui est perpendiculaire, lesquelles contiennent 580 lots de trois acres de front sur trente de profondeur, dont 405 sont bien cultivés par des tenanciers

laborieux, et produisent des récoltes abondantes de grain et même de toutes les autres denrées. Vers le milieu du front de la seigneurie est une belle église de pierre et un presbytère, et tout auprès quelques jolies maisons bien bâties ; la plus grande partie des habitations de cette concession porte le même caractère, et le nombre en est considérable : la population se montant à 3400 ames. Dans la partie orientale, près du St. Laurent, est un petit domaine de 12 acres seulement, entièrement inculte, mais abondamment couvert de bois de construction d'une qualité supérieure, et où est situé le moulin seigneurial. Sur les différens courans d'eau, il y a six scieries, et cinq manufactures de potasse. La principale route qui passe le long du St. Laurent, et toutes les autres qui traversent la seigneurie, sont toujours tenues en excellente réparation.

Deschaillons, St. Jean Deschaillons, ou Riviere du Chêne (la seigneurie de) et son augmentation, dans le comté de Buckingham, joint Lotbinière au nord-est, Livrard, ou St. Pierre les Becquets et le township de Blandford au sud-ouest, et est bornée au fond par une petite pièce de terre en friche de la couronne qui la sépare des townships de Somerset et de Stanfold : la seigneurie a deux lieues carrées, et elle fut accordée le 25 Avril, 1674, au

Sieur de St. Ours; l'augmentation, de deux lieues de largeur sur 4½ de profondeur, fut accordée le 25 Janvier, 1752, à Roch de St. Ours, Sieur Deschaillons; elles appartiennent à présent à Charles de St. Ours, Ecuyer. En général le sol de cette seigneurie est d'une qualité favorable, offrant ou une bonne marne jaune, ou une belle terre noire: mais malgré ces avantages la culture n'y a fait que très-peu de progrès. Sur le bord du St. Laurent, il y a deux rangées de concessions, qui contiennent ensemble environ 150 lots de fermes, dont la majorité paraît être bien cultivée, et qui produisent en proportion du froment et presque toutes les autres espèces de grain, d'une bonne qualité. La concession primitive et l'augmentation sont abondamment garnies de bois de différentes espèces, mais plus propres au chauffage qu'à aucun autre usage, et dont on fournit une grande quantité pour la garnison et la ville de Quebec. La Petite Rivière du Chêne, qui traverse ce terrain diagonalement, et tombe dans le St. Laurent un peu au-dessous du Cap à la Roche, est le seul courant d'eau qui l'arrose; elle n'est navigable dans aucune saison pour de plus grands bâtimens que des canots; à environ un demi-mille au-dessus de l'embouchure de cette petite rivière, il y a un bon moulin à grain; l'augmentation jouit à peine d'aucun moyen d'ar-

rosement. A peu de distance au-dessus du Cap à la Roche, une très-jolie église est située sur le bord du St. Laurent qui dans toute cette longueur est très-élevé. Les maisons des tenanciers, au nombre d'environ 120 en tout, sont dispersées sur les concessions sur le côté de la principale route qui passe tout près de la rivière; elles sont la plupart bâties en bois, et ont une très-jolie apparence.

St. Etienne (la seigneurie de), dans le comté de Dorchester, est située sur le derrière de Lauzon, et bornée au nord-est par la Rivière Chaudière, au sud-ouest par St. Gilles, et à l'est par Ste. Marie; elle a trois lieues sur deux de dimension; elle fut accordée le 7 Octobre, 1737, à Français Etienne Cugnet.

Jolliet (la seigneurie de), est aussi sur le derrière de Lauzon, et separée de St. Etienne par la Chaudière, et bornée des autres côtés par les townships de Frampton et de Buckland et par la seigneurie de Ste. Marie; elle est d'une figure irrégulière; sa plus grande longueur est d'environ trois lieues, et sa plus grande profondeur d'environ autant; c'est à présent la propriété de ——— Taschereau, Ecuyer. Ces deux concessions, sous le rapport du sol et des espèces de bois de construction qu'on y trouve, ressemblent beaucoup à la partie de derrière de la seigneurie voisine de

Lauzon ; dans chacune d'elles, à une petite distance des bords pleins de rochers de la Chaudière, il y a quelques rangées d'établissemens, où la terre est passablement fertile, et a l'air d'être bien cultivée ; quelques bonnes routes passent à travers. Vers le milieu de la concession, la principale route de Quebec aux nouveaux townships traverse la Chaudière à un passage d'eau. Jolliet est aussi arrosé en partie par la rivière Echemin.

Ste. Marie (la seigneurie de), est dans les comtés de Buckingham et de Dorchester, et bornée au nord-ouest par le township de Frampton et la seigneurie de Jolliet, au sud-ouest par St. Gilles, à l'ouest par St. Etienne et Jolliet, et à l'est par St. Joseph ; elle a trois lieues de profondeur sur quatre de largeur ; elle fut accordée le 23 Septembre, 1736, au Sieur Taschereau, dans la famille de qui elle est encore.

St. Joseph (la seigneurie de) touche la limite du fond de Ste. Marie, est entre les townships de Frampton et de Broughton, et a Vaudreuil à l'est ; elle a trois lieues de profondeur sur quatre de largeur ; elle fut accordée le 27 Septembre, 1736, au Sieur Rigaud de Vaudreuil ; elle appartient à présent à Mr. Taschereau. La surface de ces deux concessions est inégale, pleine de rochers dans plusieurs endroits, avec une chaîne irrégulière de hauteurs interrompues

qui passe dans la direction du sud-ouest sur la partie du fond de Ste. Marie; cependant le terrain est passablement bon, et en général d'un grand rapport dans les endroits où il est cultivé. On y trouve en grande abondance du bois de construction de toute espèce. La Rivière Chaudière passe à travers ces deux concessions, qu'elle divise presque en égales portions; il y a de chaque côté des établissemens un peu reculés du bord de la rivière, où l'agriculture a été pratiquée avec assez de succès; outre ces pièces de terre, il y a dans les différentes parties de l'intérieur quelques concessions qui ont fait des progrès considérables. Les fermes sur la route de chaque côté de la rivière sont nombreuses, jolies et solidement bâties, et elles annoncent l'aisance de ceux qui les occupent. Dans l'une et l'autre concession on trouve à peine d'autres courans d'eau que la principale rivière; elles ont chacune une église et un presbytère. Dans la partie basse de St. Joseph il y a des moulins précieux qui appartiennent aux héritiers de ——— Taschereau, Ecuyer, Grand Voyer du District.

Vaudreuil (la seigneurie de), dans les comtés de Buckingham et de Dorchester, est située sur le derrière de St. Joseph, et bornée au nord-est par le township de Cranbourne, au sud-ouest par le township de Tring, et au fond

par les seigneuries d'Aubert Gallion et de Delisle; ses dimensions sont précisement les mêmes que celles de St. Joseph ; elle fut accordée le 23 Septembre, 1736, au Sieur Fleury de la Gorgendière ; elle appartient à présent à Mr. de Lery. La surface de cette seigneurie est inégale et brisée, et quoique très-encombrée de rochers, qui dans plusieurs endroits ne sont que légèrement couverts, le sol n'est pas d'une qualité inférieure ; les parties cultivées sont situées de chaque côté de la Chaudière, et ont depuis un quart jusqu'à un demi-mille de profondeur ; elles contiennent environ 170 concessions, dont plusieurs sont dans un état florissant. Le bois de construction consiste généralement en un assortiment des meilleures qualités. Outre la Chaudière, elle est arrosée par plusieurs autres courans, desquels le Bras du sud-ouest, qui tombe dans la Chaudière, est le plus grand ; ses eaux sont fournies par plusieurs petits lacs dans le township de Tring, et il est généralement navigable pour les canots, mais non pour les batteaux. Il y a dans la seigneurie une église, un presbytère, un moulin à grain, quatre scieries, et environ 280 maisons, principalement bâties en bois ; la population est d'entre 1400 et 1500 âmes. On peut traverser la rivière à gué dans deux ou trois endroits ; mais après un ou deux jours de pluie, elle est trop grossie

pour qu'on puisse hasarder de la traverser avec une voiture.

Aubert Gallion et De L'Isle (les seigneuries de), dans le comtés de Buckingham et de Dorchester, sont les deux derniers établissemens sur la Rivière Chaudière, et elle les sépare l'une de l'autre; également situées sur le derrière de Vaudreuil, la première est bornée au sud-ouest par le township de Shenley et à l'est par des terres de la couronne non arpentées ; elle a deux lieues en carré, et fut accordée le 24 Septembre, 1736, à la Dame Aubert; c'est à présent la propriété de Mr. Jacob Pozer. La dernière est bornée par des terres non arpentées, excepté du côté de Vaudreuil; elle a les mêmes dimensions qu'Aubert Gallion, et fut accordée le même jour au Sieur Gabriel Aubert de L'Isle; elle appartient à présent à Mr. de Lery. Le terrain dans ces deux concessions est d'une bonne qualité, et sur la Chaudière il est bien habité, mais les fermes n'annoncent pas beaucoup de soin ni de bonne culture, et les habitans n'ont point cet air laborieux, et ne jouissent pas des aisances qui en sont la suite, et qu'on remarque dans les autres parties du district. Le bois de construction y est généralement d'une bonne qualité et en profusion. Outre la Chaudière, De L'Isle est arrosé par les Rivières du Loup et La Famine; dans le voi-

sinage de la première, il y a plusieurs vastes pièces d'excellentes prairies.

La Martiniere (fief), sur la rive sud du St. Laurent, dans le comté d'Hertford, est borné au sud-ouest par Lauzon, au nord-est par Mont-à-peine, et au fond par le township de Buckland; sa largeur est seulement de 10 arpens, mais sa profondeur est de six lieues; il fut accordé le 5 Aout, 1692, au Sieur de la Martinière, et il appartient actuellement à —— Reid, Ecuyer, de Montréal.

Mont-a-peine (fief), joint le précedent, et est borné au nord-est par St. Michel, au fond par St. Gervais; il fut accordé en deux parties, la première de 10 arpens de largeur sur 40 de profondeur, au Sieur de Vitré, le 24 Septembre, 1683; l'augmentation de la même largeur, et complétant la profondeur de la totalité, qui est de six lieues, fut accordée le 18 Juin, 1749, à Claude Antoine de Berment; c'est à présent la propriété de Féréol Roy, Ecuyer. Ces deux fiefs ont à peu près le même sol que la seigneurie de Lauzon, et ils sont dans un état avancé de culture, les deux tiers de la totalité étant en labour; les établissemens les plus florissans sont près du St. Laurent et de chaque côté de la Rivière Boyer. Le bois de construction y est varié, mais celui d'une qualité inférieure domine. Ces deux fiefs sont bien arrosés

par la Rivière Boyer, et par quelques courans d'eau inférieurs; la première fait marcher un moulin à grain dans La Martinière.

Vincennes (la seigneurie de), dans le comté d'Hertford, a Mont-à-peine au sud-ouest, Beaumont au nord-ouest, le St. Laurent en front, et Livaudière sur le derrière; elle a 70 arpens de front sur une lieue de profondeur; elle fut accordée le 3 Novembre, 1672, au Sieur Bissot; le propriétaire actuel est Féréol Roy, Ecuyer. Le terrain de cette concession est assez élevé vers la rivière, et dans les parties les plus hautes il offre une terre légère et sablonneuse; dans les autres endroits on trouve principalement une bonne terre noire sur un fond de roc; la plus grande portion de cette concession est dans un très-bon état de culture, et produit de belles récoltes de grain, etc. Le bois de construction y a été fort réduit, et ce qui en reste est d'une qualité assez indifférente. Plusieurs petits courans d'eau, qui tombent dans le St. Laurent, l'arrosent assez médiocrement; l'un desquels fait marcher un moulin à grain situé dans une crique sous les bords élevés de la rivière. Il y a plusieurs bonnes fermes et autres maisons le long des différentes routes qui coupent la seigneurie.

Livaudiere (la seigneurie de), dans le comté d'Hertford, est située derrière Vincennes,

et est bornée par Beaumont et son augmentation au nord-est, par Mont-à-peine au sud-ouest, et au fond par St. Gervais ; elle a environ trois quarts de lieue de front sur trois lieues de profondeur ; elle fut accordée le 20 Septembre, 1734, au Sieur Pean de Livaudière. Plus du tiers de ce terrain est dans un très-bon état de culture : le sol gras et fertile, produit des récoltes abondantes de grain et de presque toutes les denrées particulières au district ; la surface en est un peu inégale, mais non au point d'apporter des obstacles sérieux à l'agriculture, jusque vers la limite du fond, où le terrain s'élève très-rapidement. Il y a beaucoup de hêtre, de bouleau, et d'érable ; les habitans font de ces derniers une quantité considérable de sucre tous les ans. La seigneurie est bien arrosée par la Rivière Boyer, de chaque côté de laquelle on trouve des terres très-bien cultivées dans les différentes concessions. Vers la limite de Vincennes on trouve aussi plusieurs indications d'une très-bonne culture. L'église de St. Charles et son presbytère sont situés sur la rive nord-ouest du Boyer ; des routes généralement tenues en bonne réparation, traversent la seigneurie et se rendent à la route principale sur la Rivière Echemin.

Beaumont (la seigneurie de), et son augmentation, est dans le comté d'Hertford, entre

Vincennes et La Durantaie, ayant en front le St. Laurent, et bornée au fond par St. Gervais; elle a environ trois quarts de lieue de largeur sur une lieue et demie de profondeur; elle fut accordée le 3 Novembre, 1672, au Sieur des Islets de Beaumont: l'augmentation fut accordée le 10 Avril, 1713, au Sieur de Beaumont, et elle a les mêmes dimensions que la concession primitive; elles appartiennent actuellement à Féréol Roy, Ecuyer. Ce terrain offre assez généralement un sol léger et sablonneux: il s'élève à une hauteur considérable sur le bord de la rivière, mais sa surface est passablement unie en comparaison des concessions adjacentes: près de la moitié de la seigneurie et une portion considérable de l'augmentation sont dans un état florissant de culture; dans le voisinage du St. Laurent il ne reste que peu de bois de construction, quoique plus avant dans l'intérieur on en trouve beaucoup de la première qualité: plusieurs petits courans d'eau l'arrosent très-abondamment; l'augmentation est coupée par les Rivières Boyer et du Sud. L'église et le presbytère sont situés en front sur le bord de la rivière, et il y a un moulin à grain sur la Rivière du Sud: la seigneurie est traversée par plusieurs routes qui conduisent dans les concessions adjacentes.

La Durantaie (la seigneurie de) et son

augmentation, dans le comté d'Hertford, fait face au St. Laurent; elle est bornée au sud-ouest par Beaumont, au nord-est par Berthier, et au fond par le township d'Armagh et la seigneurie de St. Gervais; elle a deux lieues de largeur et autant de profondeur; elle fut accordée le 29 Octobre, 1672, au Sieur de la Durantaie; l'augmentation, de la même dimension, fut accordé au Sieur de la Durantaie le 16 Mai, 1693. La concession et l'augmentation sont à présent divisées par égale proportion en deux seigneuries, St. Michel et St. Vallier.

St. Michel contient six rangées de concessions parallèles à la Rivière St. Laurent, et divisées en 185 lots qui sont en bon état de culture, et en 45 autres entièrement couverts de bois. Prés de la rivière le sol est léger et sablonneux; à environ un mille plus loin on trouve une belle marne d'une excellente qualité, mais vers le fond la terre devient pauvre et stérile, et en conséquence il n'y en a aucune partie occupée. Sur les meilleurs terrains on suit un systême avantageux d'agriculture, et les récoltes de froment et d'autres grains y sont généralement abondantes; les maisons qui montent à environ 230 en tout, sont joliment bâties; les fermes sont bien meublées, et annoncent l'industrie et le travail. Le fond de la concession produit de très-bon bois de construction; les

meilleures espèces sont l'érable, le bouleau, et le hêtre, outre quelques pins; mais vers le St. Laurent il ne reste que quelques pièces de terre en bois parmi les concessions. Les Rivières Boyer et Le Bras, outre quelques petits ruisseaux, l'arrosent; les deux rivières grossissent considérablement par les eaux sauvages du printemps et de l'automne, quoiqu'elles ne soient navigables en aucun temps; on a construit un pont de bois sur chacune d'elles. Il y a une église et un presbytère entourés d'environ une douzaine de maisons, occupées principalement par des artisans et des ouvriers. L'emplacement du télégraphe No. 3 n'est pas loin de l'église. Trois scieries ne peuvent marcher que pendant le printemps et l'automne, à raison du peu d'eau qu'il y a dans l'été. Plusieurs routes traversent cette seigneurie dans presque toutes les directions, et celles des concessions aussi-bien que la grande route sont continuellement tenues en bonne réparation. Relativement à la grandeur de la seigneurie, la population en est considérable, se montant à plus de 1700 âmes.

St. Vallier est la propriété de —— Delanaudière, Ecuyer, et forme autant que possible le pendant de St. Michel; l'espèce et la qualité du sol, et les diverses sortes de bois de construction ne diffèrent que très-peu; mais le

bord de la rivière est beaucoup plus bas, et la partie du fond est un peu coupée et inégale. La plus grande partie du terrain est dans un excellent état de culture ; il est divisé en 180 ou 190 lots, dont les meilleurs et les plus florissans sont situés sur le St. Laurent, et des deux côtés de la Rivière du Sud ; celle-ci, avec la Bellechasse et la Boyer et quelques petits courans d'eau, l'arrosent très-bien ; il y a des ponts sur chacune des rivières. L'église de St. Vallier est agréablement située tout près du St. Laurent, et entourée du presbytère et de quelques autres maisons ; près de là à l'est est le télégraphe No. 4. Cette concession est coupée par un grand nombre de routes, outre la principale qui est le long de la rivière, et elles sont toutes bien entretenues ainsi que les ponts ; il y a deux moulins à grain et plusieurs scieries. L'augmentation n'a qu'une très-petite étendue qui soit cultivée ; la surface en est irrégulière, et vers le fond elle est entièrement montagneuse ; mais elle produit de très-beau bois de construction de presque toutes les espèces.

St. Gervais (la seigneurie de), dans le comté d'Hertford, est située sur les derrières de Livaudière et des augmentations de Beaumont et de La Durantaie ; elle est bornée au nord-est par le township d'Armagh, au fond par Buckland, et au sud-ouest par Mont-à-

peine; elle a deux lieues et demie de largeur sur autant de profondeur; elle fut accordée le 20 Septembre, 1750, au Sieur Michel Jean Hugues Pean de Livaudière. Il n'y a encore d'établissemens que dans une très-petite partie de cette seigneurie, et la culture y est très-insignifiante, par ce que l'irrégularité et la nature montagneuse de sa surface s'opposent aux efforts de l'industrie, quoique le sol lui-même ne soit pas mauvais, consistant principalement en une marne d'une couleur légère. Elle abonde en bois de construction de la meilleure espèce, et elle est arrosée par la Rivière du Sud, et par quelques petits courans d'eau. Le petit nombre d'habitans de cette seigneurie gagnent leur vie avec peine; une de leurs principales occupations durant le printemps est de manufacturer du sucre d'érable, dont ils trouvent le moyen d'envoyer une quantité considérable au marché.

Berthier (la seigneurie de), dans le comté d'Hertford, ayant la Rivière de St. Laurent en front, St. Vallier au sud-ouest, St. Thomas au nord-est, et la Rivière du Sud au fond, a deux lieues de front sur autant de profondeur; elle fut accordée le 29 Octobre, 1672, au Sieur Berthier, et elle appartient actuellement à ——— Denechaud, Ecuyer. Les bornes de cette seigneurie sont établies sur la carte d'après un arpentage particulier; cette irrégularité pro-

vient d'une cession que le propriétaire fit au seigneur de la Rivière du Sud, le 22 Janvier 1728. Une terre légère et sablonneuse, variée par un mélange de marne jaunâtre, forme l'espèce principale de sol ; elle est fertile et produit abondamment du grain de toute espèce ; la plus grande partie du terrain est en culture, et il paraît que l'agriculture y a fait de grands progrès ; la plupart des fermes sont dans un état florissant, et celles qui sont situées sur la Rivière du Sud et sur le bord du St. Laurent, sont peut-être les meilleures et les plus remarquables. Le long du front le terrain est assez bas, mais il s'élève par degrés jusqu'à une petite chaîne à environ un mille du rivage, du sommet de laquelle on découvre une vue très-intéressante : la rivière, l'espace de 11 à 12 milles, est superbement variée par les groupes d'îles situées à l'extrémité occidentale de l'Ile de la Grue ; l'extrémité orientale de l'Ile d'Orléans avec toutes ses scènes richement diversifiées, et les hautes montagnes qui s'élèvent derrière le Cap Tourmente, couronnent la vue dans le lointain ; la descente du sommet de la chaîne jusqu'au rivage offre une continuation de champs bien cultivés, enrichis de presque tous les objets qui peuvent rendre un paysage parfait. Ces champs, aussi-bien que l'église et un petit groupe de maisons admirablement

bien situées presque tout auprès du bord de l'eau sur une petite crique appelée le Trou de Berthier, lorsqu'on les regarde de la route principale, sont bien propres à donner à un étranger une haute idée de la beauté pittoresque du pays. Une autre chaîne de hauteurs un peu plus élevée que celle dont nous venons de parler, règne entre elle et la Rivière du Sud, et elle est couverte de beau bois de construction ; dans les autres parties de la seigneurie le bois n'est pas abondant. Les Rivières du Sud, à la Caille et Bellechasse, arrosent complètement toutes les parties. Près de la Rivière du Sud se trouve l'église de St. François, et à peu de distance de là est un moulin à grain que fait marcher un petit ruisseau qui tombe dans la rivière. Un grand nombre de bonnes routes coupent toutes les parties de la seigneurie ; la principale, ou la route de la poste, est sur le bord du St. Laurent.

St. Thomas (la seigneurie de), dans le comté de Devon, est bornée en front par le St. Laurent, au sud-ouest par Berthier, au nord-est par Fournier, et au fond par L'Epinay ; elle a une lieue et demie de largeur sur quatre et demie de profondeur ; elle fut accordée le 5 Mai, 1646, au Sieur de Montmagny ; les dimensions primitives de cette seigneurie ont occasionné beaucoup de litige, et elles ont enfin été fixées par un ordre de la cour du banc du Roi de la pro-

vince, conformément à la ligne de limite tracée sur la carte topographique, qui donne l'un dans l'autre une profondeur d'environ une lieue et demie; c'est actuellement la propriété de Mr. Couillard. Proportionnément à son étendue c'est une des possessions les plus précieuses de toute la province; le terrain en est généralement bas, à l'exception d'une ou deux petites chaînes qui séparent les établissemens situés sur le St. Laurent de ceux qui sont sur la Rivière du Sud. Le sol en est si riche et d'un si grand rapport, particulièrement en grain de toute espèce, qu'on lui donne le titre honorable de Grenier du bas district. Comme on peut le supposer, aucune partie d'un si bon sol n'est négligée, et le tout est actuellement dans un état de culture qui ne le cède à aucune autre concession. Attendu les progrès de l'agriculture il ne reste que très-peu de bois de construction. Elle est arrosée avantageusement par la Rivière du Sud, par une grande branche de cette même rivière, appelée le Bras St. Nicolas, par la rivière à la Caille, et par plusieurs ruisseaux; la première serpente d'une manière superbe, et prend sa source dans les montagnes vers le fond de la seigneurie de St. Gervais; une autre de ses principales branches des hauteurs qui sont plus avant dans l'intérieur, et après s'être réunie avec le courant principal

dans la seigneurie de St. Vallier, elle serpente à travers une belle plaine dans la direction du nord-est, où elle forme un grand bassin avant de se décharger dans le St. Laurent; son cours est fort gêné par des bas fonds, et elle n'est navigable que pour des canots; un peu au-dessous du village, sa largeur est de 75 toises; le niveau de son lit est de vingt pieds plus élevé que le St. Laurent, ce qui occasionne une chute qui de cette derniere rivière fait un très-bel effet: de chaque côté de cette chute, tout au bord de la descente, il y a deux scieries dans des situations très-avantageusement choisies pour leur assurer un approvisionnement d'eau continuel. Le bassin est spacieux et bien abrité; à la marée haute les vaisseaux de 20 à 25 tonneaux peuvent y entrer pour se mettre l'abri d'un coup de vent, mais en ayant soin d'éviter une batture bourbeuse qui est à l'entrée; cependant le canal n'est pas difficile. La branche appelée le Bras St. Nicolas prend sa source dans les montagnes au fond des seigneuries de Bonsecours et d'Islet, et coule sur une ligne parallèle au St. Laurent, mais dans une direction opposée, jusqu'à ce qu'elle tombe dans la Rivière du Sud au village St. Thomas: à son embouchure un beau pont, appelé le Pont Prevost, fut construit en 1812, par Jacques Morrin; il a 120 pieds de longueur, 18 de largeur,

et 15 au-dessus du niveau de l'eau. Sur la Rivière du Sud, il y en a un autre beaucoup plus beau, appelé le Pont du Régent, bâti en 1813, par François Frichette ; celui-ci a 300 pieds de longueur, 20 de largeur, et 15 au-dessus du niveau de l'eau ; il est en bois, et supporté par de belles piles solides en pierre ; il est surmonté d'une très-belle balustrade : ces deux ponts étant tout près, et presque à angles droits l'un avec l'autre, ont un air de légéreté très-agréable. Dans toutes les parties de la seigneurie, mais particulièrement auprès du St. Laurent, et de chaque côté de la Rivière du Sud, il y a un grand nombre de belles maisons, au milieu de fermes fertiles et bien meublées, entourées de beaux jardins et de bons vergers, qui donnent une idée imposante de l'opulence de leurs propriétaires. Plusieurs routes excellentes passent dans différentes directions à travers la seigneurie, particulièrement le long des rivières. Elle renferme deux églises, l'une dediée à St. Thomas, dans le village, et l'autre à St. Pierre, sur la rive méridionale de la Rivière du Sud ; une petite chapelle, appelée la Chapelle de St. Pierre, est située sur une éminence d'où l'on a une vue très-agréable du St. Laurent et du pays d'alentour. Sur les différens courans d'eau, il y a deux moulins à grain et plusieurs scieries. Le village de St. Thomas

contient environ 90 maisons, sans compter les magasins et les greniers, avec une population de 500 âmes: il est très-delicieusement situé au confluent des deux rivières du Sud et du St. Laurent; les maisons sont presque toutes bâties en bois généralement blanchies à la chaux, et disposées en rues avec une apparence de régularité; elles ont la plupart des jardins et des vergers adjacens, et sous plusieurs rapports elles forment des habitations très-agréables. Il y a plusieurs boutiques et plusieurs artisans, avec ce qu'on appelle des auberges, quoiqu'elles ne soient pas très-remarquables par la bonté des logemens qu'y trouvent les voyageurs. Quelques familles très-respectables y ont fixé leur résidence, et forment entre elles une société choisie et agréable.

L'Epinay (la seigneurie de), dans le comté de Devon, est située sur le derrière de St. Thomas; elle a trois lieues de largeur sur une demi-lieue de profondeur l'une dans l'autre; elle fut accordée le 7 Avril, 1701, au Sieur de L'Epinay. Le sol de cette seigneurie est d'une bonne qualité, et composé dans quelques endroits d'une marne jaunâtre, et dans d'autres d'une bonne terre noire; sa surface en front est assez irrégulière, et en avançant vers le fond elle devient montagneuse. La partie qui joint St. Thomas est bien habitée, et la culture y a

fait des progrès considerables ; mais cette portion est très-petite en comparaison du reste de la seigneurie. Le bois de construction consiste en érable, en bouleau, et en hêtre, qui s'y trouvent en profusion, avec de très-bons pins, outre une grande quantité de bois inférieur. Elle est arrosée par quelques petits courans d'eau qui descendent des montagnes et se déchargent dans la Rivière du Sud.

Fournier (fief), dans le comté de Devon, faisant face au St. Laurent, est borné au sud-ouest par St. Thomas et L'Epinay, au nord-est par Gagné et Ste. Claire, et au fond par des terres en friche de la couronne ; il a 30 arpens de largeur sur deux lieues de profondeur ; il fut accordée le 3 Novembre, 1672, au Sieur Fournier.

Gagné (fief) joint le côté nord-est de Fournier, et est borné au fond par Ste. Claire ; il a dix arpens de front sur une lieue de profondeur ; il fut accordée le 3 Septembre, 1675, au Sieur Louis Gagné.

Cap St. Ignace (fief), près de Gagné, a une demi-lieue de front sur une lieue de profondeur ; c'est la propriété de Mr. Vincelot. Nul document relatif à cette concession ne s'est trouvé parmi les registres du bureau de l'arpenteur général.

Ste. Claire (fief), sur les derrières de

Gagné et de Cap St. Ignace, a deux lieues de profondeur sur près d'une lieue de largeur; il fut accordé le 17 Mars, 1693, à Réné de Page. De ces fiefs, les trois premiers ont un sol passablement riche et d'un assez bon rapport; et ils sont dans un très-bon état de culture, particulièrement le long des bords du St. Laurent, où la surface est unie, mais les parties du fond en sont inégales et montagneuses. Dans St. Ignace il reste très-peu de bois de construction, mais Fournier en produit une grande quantité de toute espèce. Excepté Ste. Claire, ils sont tous bien arrosés par le Bras St. Nicolas et par quelques ruisseaux qui tombent dans le St. Laurent. Ste. Claire est encore dans son état naturel; la terre y est très-inégale, mais passablement bonne; le bois de construction y est en grande variété, et d'une qualité supérieure.

Vincelot (la seigneurie de), et son augmentation, dans le comté de Devon, est bornée au nord-est par Bonsecours, au sud-ouest par Cap St. Ignace et Ste. Claire, et au fond par des terres en friche; elle a une lieue de largeur sur une lieue de profondeur, et fut accordée le 3 Novembre, 1672, à la veuve Amiot; l'augmentation a une lieue de largeur sur deux de profondeur, et fut accordée le 1er Fevrier, 1693, au Sieur de Vincelot. Vers la rivière le terrain est bas, et le sol offre une terre légère et sablon-

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

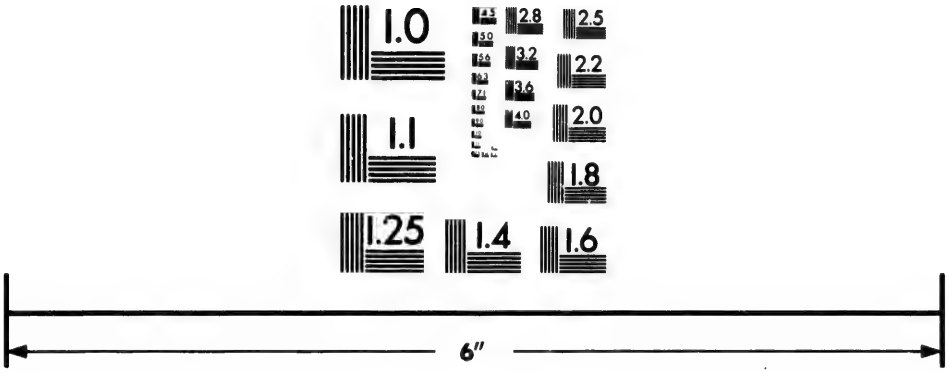

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

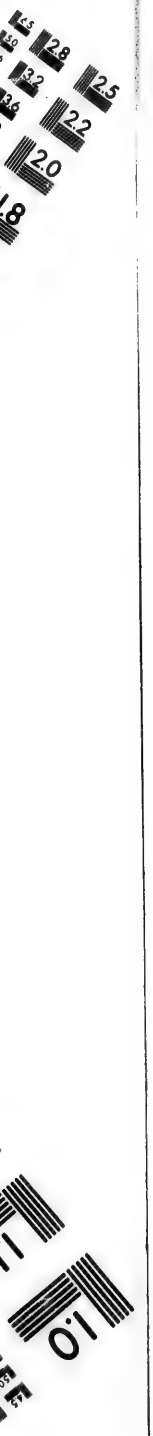
2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.1
1.0

neuse mêlée d'argile ou de marne ; sur le fond en approchant des montagnes, il se trouve une marne d'une couleur légère ; la plus grand partie est en culture. Elle est assez depourvue de bois de construction, et elle est très-bien arrosée par le Bras St. Nicolas, et par quelques petits courans d'eau. Le front rentre et forme une large baie, près de laquelle sont situés l'église et le presbytère, aussi-bien que le télégraphe No. 6. Plusieurs routes le long du St. Laurent et du Bras communiquent avec les seigneuries adjacentes. L'augmentation n'est remarquable ni par la bonté du sol, ni par la qualité de bois de construction ; elle est montagneuse et entièrement inculte.

Bonsecours (la seigneurie de), dans le comté de Devon, est bornée en front par le St. Laurent, au nord-est par Islet, au sud-ouest par Vincelot et son augmentation, et au fond par des terres en friche ; elle a une lieue et demie de front sur deux de profondeur, et fut accordée le 1er Juillet, 1677, au Sieur François de Bellanger. Cette seigneurie diffère assez peu de la précédente, quant à la nature du sol et au bois de construction qu'elle produit ; environ la moitié est en culture et très-bien habitée ; le système d'agriculture est bon et bien adapté au terrain qui vers la rivière est bas, à l'exception d'une chaîne peu considé-

rable qui s'étend presque d'un côté à l'autre; mais dans le fond il est rude et montagneux. Le fond de cette concession produit de bon bois de construction, particulièrement du pin. Elle est principalement arrosée par le Bras St. Nicolas, les autres courans d'eau étant très-insignifians.

Islet de St. Jean (la seigneurie d'), dans le comté de Devon, est bornée par la rivière en front, par Lessard au fond, et est entre Bonsecours et St. Jean Port Joli; elle a une lieue de largeur sur deux de profondeur; elle fut accordée le 17 Mai, 1677, à la Demoiselle Genevieve Couillard. Le front de cette concession est bas, mais en s'écartant de la rivière vers les montagnes, le terrain s'élève par degrés; le sol est généralement bon, et produit du grain de toute espèce; vers le fond il offre une marne d'une couleur légère, qui continue jusqu'aux montagnes: on peut évaluer à un tiers ce qui est cultivé, et cette partie est très-bien entretenue et bien habitée. Elle est arrosée par la continuation du Bras St. Nicolas et par plusieurs petits courans d'eau. Le hêtre, le bouleau, et l'érable forment les principales espèces de bois de construction, mais il y a aussi du pin d'une très-belle venue. L'église et le presbytère sont situés sur le bord du St. Laurent, près d'une pointe de terre sur laquelle est placé

le télégraphe No. 7; à la haute marée cette pointe est complètement isolée, et c'est de là que la seigneurie tire son nom d'Islet de St. Jean.

Lessard (la seigneurie de), est située sur le derrière d'Islet, et entourée de trois côtes par des terres en friche de la couronne; elle a une lieue carrée, et fut accordée le 30 Juin, 1698, à Pierre Lessard. Comme ce terrain est considérablement au sud de la chaîne de montagnes, il est assez peu connu; il est bien couvert de bois de construction, mais on n'a pas encore entrepris de le cultiver.

St. Jean Port Joli (la seigneurie de), dans le comté de Devon, est bornée en front par le St. Laurent, au nord-est par Reaume, au sud-ouest par Islet, et au fond par des terres en friche de la couronne; elle a deux lieues et demie de largeur sur autant de profondeur; elle fut accordée le 25 Mai, 1677, à Noël L'Anglois, et est actuellement la propriété de —— Gaspé, Ecuyer. Le terrain en front est un peu bas, mais son uniformité est variée par une chaîne peu considérable et par quelques éminences; en tirant vers le fond, il est montagneux et inégal. Le sol est un mélange de terre légère et sablonneuse et d'argile; vers les montagnes il est pauvre et indifférent; cependant à peu près un tiers de ce terrain est dans

un assez bon état de culture, et généralement parlant, les établissemens sont devenus par le travail dans une condition très-respectable. Le hêtre, le bouleau, l'érable, et le pin y sont très-abondans, aussi-bien que la plupart des espèces inférieures. La Rivière des Trois Saumons, et la Rivière Port Joli, ont leurs sources dans les montagnes au fond de la seigneurie, et descendant dans la direction de l'ouest, ils l'arrosent très-bien : il y a quelques autres courans de peu d'importance. L'église et le presbytère sont situés tout près du St. Laurent, le long duquel passe la principale route ; il y a aussi plusieurs autres routes qui conduisent dans les concessions adjacentes de chaque côté. A l'embouchure de la Rivière des Trois Saumons sont placés très-avantageusement les moulins et la distillerie qui appartiennent à Mr. Harrower ; la dernière est un établissement d'une grandeur considérable, pourvu de toutes les commodités pour conduire de grandes entreprises : à la marée haute, des vaisseaux pontés de 20 tonneaux peuvent monter jusqu'auprès des bâtimens. Il y a un beau pont sur la rivière. A l'embouchure de la Rivière des Trois Saumons le rivage est plat et couvert d'un grand nombre de rochers détachés qui se continuent à une grande distance. On a du St. Laurent une vue très-agréable des moulins et des objets qui

les entourent, laquelle est encore embellie par l'aspect charmant des beautés naturelles des environs.

Reaume (fief), est une petite langue de terre entre St. Jean Port Joli et St. Roch des Annais, d'une demi-lieue de largeur sur deux lieues de profondeur; il fut accordée le 16 Mars, 1677, à la Demoiselle De la Combe. On trouve dans cette propriété la même espèce de sol et de bois de construction que dans St. Jean Port Joli: environ un tiers est bien cultivé et bien peuplé. Quelques petits ruisseaux l'arrosent médiocrement. Elle est traversée par la principale route, outre quelques routes dans les concessions.

St. Roch des Annais (la seigneurie de), dans le comté de Devon, est bornée en front par la Rivière St. Laurent, au nord-est par Ste. Anne, au sud-ouest par Reaume, et au fond par le township non arpenté d'Ashford; elle a trois lieues de largeur sur deux de profondeur; elle fut accordée le 1er Avril, 1656, à Nicolas Juchereau de St. Denis; c'est à présent la propriété du Chevalier Duchesnaye, Ecuyer. Dans le voisinage de la rivière le terrain est bas et entrecoupé par quelques chaînes brisées de peu d'élévation; mais vers la limite du fond les montagnes forment une chaîne continuée d'une hauteur considérable; près du front le

sol est excellent et consiste en une belle terre légère, mêlée d'une grande quantité de marne dans différentes parties ; sur les hauteurs il consiste principalement en une marne jaune. Un tiers de la seigneurie est en culture, et présente toutes les apparences de la fertilité et d'une bonne administration, particulièrement près du St. Laurent. Il reste peu de bois de construction sur les terrains cultivés, mais les autres parties sont couvertes des meilleures espèces, et on y trouve entre autres du pin d'une belle grandeur. Plusieurs petites rivières et autres courans d'eau l'arrosent très-bien et font marcher deux ou trois moulins. L'église et le presbytère, avec un petit groupe de maisons qui les entourent, sont placés sur un site agréable tout près de la Pointe de St. Roch, d'où s'étendent les vastes battures, qui en rétrécissant beaucoup le canal profond de la rivière forment la Traverse dont nous avons parlé au commencement de cet ouvrage, et qui rendent la navigation difficile. Un peu à l'ouest de l'église est le télégraphe No. 8. Plusieurs routes partent dans presque toutes les directions à travers la seigneurie, mais celle qui passe tout près de la rivière est la grande route de la poste ; elles sont tenues en bonne réparation, aussi que les différens ponts.

Ste. Anne, ou La Pocadiere (la sei-

gneurie de), dans le comté de Cornwallis, est située entre St. Roch des Annais et la seigneurie de Rivière Ouelle; elle est bornée en front par le St. Laurent, et au fond par le township non arpenté d'Ixworth; elle a une lieue et demie de largeur sur autant de profondeur; elle fut accordée le 29 Octobre, 1672, à la Demoiselle De la Combe; c'est à présent la propriété de Mr. Schmidt. Il règne une si grande ressemblance entre plusieurs concessions de cette partie, que la description de l'une peut presque servir pour toutes; le sol de celle-ci est très-fertile et produit du grain de toute espèce; la plupart des lots sont dirigés par un bon système d'agriculture, et bien peuplés: le terrain vers les montagnes est d'une bonne qualité, mais aucune partie n'est en labour. Entre autres beaux bois de construction, elle produit d'excellent pin; elle est arrosée par Le Grand Ruisseau, et par plusieurs autres courans d'eau qui font marcher des moulins à grain et des scieries. Elle contient une église qui est entourée de plusieurs maisons très-agréablement situées sur le bord de la rivière. Outre la route principale, il y en a quelques autres qui conduisent en différentes directions dans les seigneuries de St. Roch et de Rivière Ouelle; elles sont toutes bien entretenues.

Riviere Ouelle (la seigneurie de), et son

augmentation, dans le comté de Cornwallis, est bornée au sud-ouest par Ste. Anne, au nord-est par St. Denis, en front par le St. Laurent, et au fond par le township non arpenté d'Ixworth; elle a deux lieues de largeur sur une et demie de profondeur; elle fut accordée le 29 Octobre, 1672, au Sieur de la Boutellerie. L'augmentation, de deux lieues de front sur autant de profondeur, fut accordée le 20 Octobre, 1750, à la Dame Geneviève de Ramzay, veuve du Sieur de Boishébert. Elles appartiennent actuellement à —— Casgrin, Ecuyer. C'est une étendue de terrain très-précieuse et d'un grand rapport; la plus grande partie est unie, le sol en est riche et fertile, et consiste en une belle terre grasse entremêlée d'argile et de bonne marne; l'égalité de la surface est interrompue çà et là par quelques éminences, et par des rochers perpendiculaires de granite couvert à leur sommet d'arbustes rampans. La plus grande partie du terrain annonce un état supérieur d'agriculture. Les parties labourées fournissent en abondance du grain de toute espèce, et d'une qualité qui ne le cède guère à aucune autre seigneurie de la province. Les prairies et les pâturages sont très-fertiles, et le produit des laiteries forme une partie assez considérable de la richesse des fermiers. Les fermes et les autres maisons sont généralement

accompagnées de jardins bien garnis et de beaux vergers, et les habitans jouissent, selon toute apparence, de toutes les commodités que le travail peut procurer à un peuple entièrement livré à l'agriculture. Quoique les terres occupées soient généralement bonnes, cependant on aperçoit quelque supériorité parmi celles qui sont de chaque côté de la Rivière Ouelle, sur la plaine qui s'étend de là au nord-est, et sur la grande route dans le voisinage du St. Laurent. Dans la partie de front de la seigneurie il n'y a que peu de bois de construction; mais vers le fond on en trouve en abondance des meilleures espèces. Elle est admirablement bien arrosée par la Rivière Ouelle, par plusieurs petits courans, et par le Lac St. Pierre; la source de la première est dans la chaîne de montagnes au nord-est, d'où elle serpente jusqu'au St. Laurent; elle éprouve l'effet de la marée à quelque distance de son embouchure, et elle est navigable jusque là pour des bâtimens de 25 tonneaux, dont plusieurs sont constamment occupés à transporter à Quebec les productions de cet excellent terrain, lesquelles consistent en grain, en beurre, en volaille, en animaux vivans, et en une espèce grossière d'étoffe de laine qu'on y manufacture. A l'endroit où la route de la poste arrive à cette rivière, il y a un passage d'eau, avec des bacs

et des canots toujours prêts : il est étonnant que dans une seigneurie aussi peuplée on n'ait pas encore construit un pont, dont on a cependant senti si long-temps le besoin, qu'on dit qu'on a formé le projet d'en bâtir un. Une belle église et un presbytère sont situés sur le bord de la Rivière Ouelle près de la grande route, et presque vis-à-vis est la maison seigneuriale : à l'embouchure de la rivière est le télégraphe No. 9. Dans le St. Laurent, vers l'entrée de la Rivière Ouelle, on fait la pêche du marsouin, mais soit qu'on y donne moins d'attention, ou que ce poisson ne fréquente plus cet endroit autant qu'autrefois, cette pêche n'est plus d'un aussi bon rapport.

St. Denis (fief), dans le comté de Cornwallis, est situé entre la seigneurie de Rivière Ouelle et Camouraska, et est borné au fond par le township non arpenté de Woodbridge ; il a environ une lieue de largeur sur quatre de profondeur ; il fut accordé le 12 Mai, 1679, au Sieur de St. Denis, pour, et au nom de Joseph Juchereau, son fils. Le sol de ce fief n'est guère inférieur à celui de la seigneurie précédente, mais sa surface est plus coupée par de petites chaînes détachées ; il est traversé par la haute chaîne de montagnes, vers le milieu de sa profondeur. Environ un quart de cette concession est en culture, et produit de bon froment et

d'autres grains. Le bois de construction y est excellent et abondant, et l'on y trouve du pin d'une belle venue. Il n'est arrosé que par une partie du Lac St. Pierre et quelques petits courans d'eau. Les terres les mieux cultivées sont sur les côtés des routes qui traversent ce fief. Sur une éminence auprès d'une petite ouverture entre les terres appelée la Crique de St. Denis, se trouve le télégraphe No. 10.

Camouraska (la seigneurie de), sur la rive sud du St. Laurent, dans le comté de Cornwallis, est bornée par St. Denis au sud-ouest, Granville au nord-est, et le township non arpenté de Woodbridge au fond; elle a trois lieues de largeur sur deux de profondeur; elle fut accordée le 15 Juillet, 1674, au Sieur de la Durantaie; c'est actuellement la propriété de —— Taché, Ecuyer. C'est encore une des seigneuries précieuses et d'un bon rapport du bas district; dans le voisinage de la rivière le terrain est assez bas et forme une vaste plaine, où se trouvent çà et là quelques collines singulières, ou plutôt des rochers, couverts à leur sommet de quelques pins nains, et de bois taillis. Le sol est excellent, et consiste en terre grasse et noire, en marne jaune, ou en un mélange d'argile et de sable: vers le fond il perd de sa bonté et de sa fertilité et devient montagneux. Environ la moitié de cette conces-

sion est cultivée, et l'agriculture y a fait de grands progrès, au moyen d'un système avantageux. Le froment et toutes les espèces de grains manquent rarement de donner des récoltes abondantes, mais ce n'est pas là la seule ressource du fermier, car cette seigneurie offre les meilleures laiteries de la province, d'où on envoie continuellement une grande quantité d'excellent beurre à Quebec, où il est plus estimé qu'aucun autre. Excepté dans les parties montagneuses où l'on trouve de beau hêtre, du bouleau, de l'érable, du bois blanc, et du pin, il n'y a pas beaucoup de bois de construction. Elle est arrosée par la rivière du domaine, qui dans son cours fait marcher un moulin à grain et une scierie, et par différens petits courans qui tombent dans le St. Laurent. Plusieurs routes conduisent dans les concessions adjacentes, et plusieurs autres ouvrent une communication entre les différens lots: des deux côtés de ces rivières, il y a plusieurs fermes situées au milieu de champs de la plus grande fertilité, qui depuis le printemps jusqu'à l'automne offrent tout ce qu'un pays intéressant peut présenter de plus superbe et de plus varié. L'église et le presbytère sont agréablement situés sur la principale route près du St. Laurent; tout près de la première et en allant au sud-ouest, de chaque côté de la route

est le village de Camouraska, composé de 40 ou 50 maisons, pour la plupart bâties en bois; mais il y en a quelques-unes en pierre, d'un style bien supérieur aux autres: quelques familles très-respectables y ont fixé leur résidence, et l'on y trouve aussi de très-bonnes boutiques et des artisans: il y a pareillement une ou deux auberges, où les voyageurs peuvent être logés commodément et bien nourris. Durant l'été ce village devient vivant, par le grand nombre de personnes qui s'y rendent pour rétablir leur santé, ayant la réputation d'être un des endroits les plus sains de toute la basse province: on y prend aussi les eaux, et il s'y rend beaucoup de personnes pour l'avantage des bains de mer. La maison seigneuriale, qui est la résidence de Mr. Taché, est avantageusement située près de la rivière, à peu de distance du village. Les Iles de Camouraska, en front de la concession, en sont des dépendances: n'étant presque que des rochers nus, elles sont à peine d'aucune valeur, mais elles sont d'une grande utilité, en ce qu'elles offrent un abri sûr aux petits bâtimens dont un grand nombre passent continuellement pour entrer dans les criques nombreuses des environs, ou pour en sortir; sur l'une d'elles appelée l'Ile Brûlée, il y a un télégraphe. Les goellettes de Camouraska sont bien connues à Quebec par la grande

quantité de provisions qu'elles apportent, telles que grain, animaux vivans, volaille, beurre, sucre d'érable, etc., outre des frets considérables de planches, de sapin, et d'autre bois de construction. L'aspect général du pays dans cette partie du district de Quebec attirera toujours l'attention d'un observateur curieux. Depuis le bord de la rivière, qui n'est pas très-élevé, une plaine qui généralement parlant est très-unie, s'étend presque jusqu'au pied de la chaîne de montagnes du nord-est : la surface unie de ce terrain est en différens endroits singulièrement relevée en bosse par des masses escarpées de rochers solides de granite, entièrement découverts : de leurs crevasses sortent quelques pins nains, qui s'élevent un peu au-dessus du feuillage épais d'arbustes rampans qui sortent des mêmes endroits, et qui s'étendent sur presque tout le sommet : quelques-uns couvrent en circonférence de trois à six acres, et ils ont de dix à quinze toises de hauteur perpendiculaire. D'après la position, l'apparence, et l'exacte ressemblance de ces espèces d'îles en terre ferme avec celles de Camouraska, entre lesquelles et le rivage le lit de la rivière est presqu'à sec à la marée basse, le naturaliste sera fortement porté à croire que ce qui forme à présent le continent, était, à une époque quelconque, submergé par les vagues immenses du

St. Laurent, et que les élévations en question formaient des îles ou des rochers exposés à l'action de l'eau. La diminution progressive de la rivière, qui est resserrée dans le canal comparativement étroit qu'elle occupe en cet endroit, pourrait être un sujet intéressant pour les recherches du géographe; mais n'étant pas du ressort de la topographie, nous pouvons nous dispenser d'en parler.

Granville (la seigneurie de), est bornée par Camouraska au sud-ouest, par Islet du Portage au nord-est, par le St. Laurent en front, et par le township non arpenté de Bungay au fond; elle a une lieue de largeur sur trois de profondeur, et elle fut accordée le 5 Octobre, 1707, à Marie Anne de Granville, veuve du Sieur de Soulange.

Islet du Portage (la seigneurie de), est située entre celles de Granville et de Granville et Lachenaye; elle est bornée au fond par des terres en friche de la couronne; elle a une lieue de front le long de la rivière, et autant de profondeur; elle fut accordée le 29 Octobre, 1672, au Sieur de Granville.

Granville et Lachenaye (la seigneurie de(, dans le comté de Cornwallis, est bornée en front par la rivière, au sud-ouest par Islet du Portage et les terres non arpentées de Bungay, au nord-est par la seigneurie de Rivière

du Loup, et au fond par Bungay et des terres en friche; elle a deux lieues de largeur sur trois de profondeur; elle fut accordée le 2 Juin, 1696, au Sieur de Granville et Lachenaye. Dans ces trois seigneuries il y a quelques pièces de terre fertiles, mais comme la chaîne de montagnes du nord-est se rapproche de la rivière, une grande partie en est très-montagneuse; une petite portion de chacune a été cultivée, mais à présent il n'en reste rien qui soit dans un état très-florissant: cependant les meilleures fermes, dans chaque concession, se trouvent près de la principale route qui passe tout près de la rivière. Le bois de construction y est assez abondant, et il y en a des meilleures espèces: elles sont assez médiocrement arrosées par quelques petits courans qui se déchargent dans le St. Laurent. Dans Granville il y a un moulin à grain; Islet a une église dédiée à St. André; mais Granville et Lachenaye ne possède rien du tout qui mérite attention; il y a, à la verité, des rangées de concessions qui sont tracées et qui portent les noms de St. André de Bouchetteville, de Marie Louise Adélaide, de Ste. Rachel, et de St. Théodore; il n'y a que celle de St. André qui soit en bon état; dans le autres le terrain a été à peine défriché. Il y a un moulin à grain sur la Rivière des Caps à sa jonction

avec le petit courant d'eau appelé Fouquet. Les quatre îles appelées les Pélérines sont situées à environ un mille et demi du front de la seigneurie, et elles règnent dans presque toute sa largeur : ce ne sont que des piles de rochers couverts de brossailles et de quelques petits arbres : celle qui est à l'ouest forme la station du télégraphe No. 12.

Riviere du Loup (la seigneurie de), dans le comté de Cornwallis, à le St. Laurent en front, joint Granville et Lachenaye au sud-ouest, et la seigneurie d'Ile Verte au nord-est ; au fond elle est bornée par des terres en friche de la couronne ; elle a près de cinq lieues de largeur sur deux de profondeur ; elle fut accordée le 5 Avril, 1689, aux Sieurs Villerai et Lachenaye ; Alexandre Fraser, Ecuyer, en est le propriétaire actuel. L'aspect général de cette seigneurie est inégal et montagneux, mais elle contient quelques vastes pièces de bonne terre labourable et de très-belles prairies ; elles sont divisées en plusieurs rangées de concessions, qui portent les noms de St. André Rivière du Loup, de St. Patrice Rivière du Loup, de Fraserville, Nouvelle Ecosse, St. George ou Cacona, St. André et St. Jacques : la première, une grande partie de la seconde, et un peu de la troisième, sont dans un très-bon état de culture et bien habités. Toute la seigneurie est

abondamment boisée de hêtre, d'érable, de bouleau, et d'une grande quantité de pin. Elle est arrosée par de petits courans d'eau, mais le principal est la Rivière du Loup, qui prend sa source dans les montagnes, coule à peu près dans la direction du nord, et tombe dans le St. Laurent ; les rivages des deux côtés sont élevés jusqu'à peu près trois quarts de mille de son embouchure, où ils deviennent bas et plats ; des vaisseaux de 25 tonneaux peuvent la remonter jusqu'au pont, à la distance d'un peu plus d'un mille. La maison de Fraser, résidence du propriétaire de la seigneurie, est située au nord de l'entrée de la rivière. La grande route passe tout près de la Rivière St. Laurent, excepté près de l'église de St. Patrice, où elle fait un détour auprès d'une éminence, jusqu'au pont sur la Rivière du Loup, après quoi elle redescend sur le bord du St. Laurent, où elle continue son cours dans tout le reste de la concession. Le long de cette route il y a plusieurs rangées de champs bien cultivés, qui produisent des récoltes abondantes de toute sorte de grains, de nombreuses fermes avec de grands et solides bâtimens extérieurs, outre un grand nombre de maisons de particuliers. Dans toute cette vaste propriété il n'y a qu'une église ; cependant dans la concession de St. Georges, près de Cacona, il y a une chapelle pour ceux

que la distance prive d'aller régulièrement à l'église. Cacona forme presque une île, étant separé de la terre ferme par un petit marais qui dans le printemps offre toujours un pâturage très-fertile : sur la Pointe de Cacona il y a plusieurs habitans. A environ quatre milles trois quarts de la Rivière des Caps commence le portage de Timiscouata, et comme c'est la seule route par terre de Quebec à Halifax, pendant une distance de 627 milles, elle est très-importante, et peut-être sera-t-on bien aise d'en avoir une description particulière. Elle fut ouverte pour la première fois en 1783, par le Général Haldimand, alors gouverneur, mais bien des personnes la considérèrent alors comme si pleine d'obstacles et de difficultés qu'il serait impraticable d'y établir un passage régulier; cependant la persévérance, jointe aux attentions qu'on y a données de temps en temps, a clairement démontré le contraire, et elle forme à présent une communication susceptible à la verité de très-grandes améliorations, mais qui est ouverte toute l'année, et par où passe toujours la malle d'Angleterre, quand elle a debarqué par le paquebot à Halifax. Depuis la grande route du St. Laurent, où la route du portage s'embranche, jusqu'à la Ferme de Long sur le bord du Lac Timiscouata, la distance est de 37 milles; la route se dirige généralement à l'est;

ment à
e, étant
marais
n pâtur-
na il y a
e milles
mmence
c'est la
Halifax,
elle est
bien aise
e. Elle
783, par
eur, mais
s comme
n'il serait
régulier;
ttentions
a claire-
ne à pré-
la verité
i est ou-
ujours la
qué par
de route
ge s'em-
le bord
t de 37
t à l'est;

TABLE of DISTANCES from HALIFAX, to the N.W. Angle of the Lake of the Woods.

	N.W. Angle of the Lake of the Woods	Height of Land	Grand Portage	Falls of St. Marys	Amherstburgh	Fort Erie	Niagara	Kingston	Montreal	Quebec	Halifax
Height of Land	273										
Grand Portage	10	313									
Falls of St. Marys	346	346	610								
Amherstburgh	402	708	718	1021							
Fort Erie	240	642	918	988	1261						
Niagara	36	276	678	984	1024	1297					
Kingston	150	186	426	828	1134	1174	1447				
Montreal	199	349	385	625	1027	1333	1373	1646			
Quebec	180	379	629	565	805	1207	1513	1553	1825		
Halifax	627	807	1006	1156	1192	1432	1834	2140	2180	2453	

DISTANCES from QUEBEC to MONTREAL.

	Montreal	Berthier	Three Rivers	St. Anns
Berthier	46			
Three Rivers	96	50		
St. Anns	124	78	28	
Deschambault	140	94	44	16
Quebec	180	134	84	40

TABLE of DISTANCES from QUEBEC to HALIFAX by Rr. St. JOHN, New Brunswick.

These Tables of Distances are Calculated in Statute Miles, in some parts from Actual Surveys of Roads &c others from Geometrical Surveys and others again from Reputed distances tolerably well known.

From Kingston to the Lake of the Woods by Water Communication & Portages the distances are taken on the Nearest Course across the Lakes.

The Distance from York to the Falls of St. Mary's by Lake Erie is 706 Miles.

by Lake Simcoe & Matchedash Bay is 437

Difference 269

	Quebec	Berthier	St. Thomas	Riviere Ouelle	Kamouraska	Entrance of Timiscouata Portage	Longs	Entrance of Rr. Madawaska	Settlement White Birch Rr.	Indian Village	Grand Rr.	Great Falls	Tobique Rock	Presqu'Isle	Maductsimick Rr.	Nikiwiki Rr.	Fredericton	Grimcross Id.	Long Reach	St. John	Digby	Annapolis	Wilmot	Horton	Windsor	Halifax
Berthier	25½																									
St. Thomas	34¾	9																								
Riviere Ouelle	77¾	52	43																							
Kamouraska	90½	64¾	55¼	12¼																						
Entrance of Timiscouata Portage	109¼	74¾	31¼	19																						
Longs	146½	111¾	68¾	56	37																					
Entrance of Rr. Madawaska	161¼	126¾	83¾	71	52	15																				
Settlement White Birch Rr.	166½	131¾	88¾	76	57	20	5																			
Indian Village	189½	154¾	111¾	99	80	43	28	23																		
Grand Rr.	213¼	178¾	136¾	124	105	68	53	48	25																	
Great Falls	229½	194¾	151¾	139	120	83	68	63	40	15																
Tobique Rock	276¼	222¾	179¾	167	148	111	96	91	68	43	28															
Presqu'Isle	280¾	235¾	203¾	191	172	135	120	115	92	67	52	24														
Maductsimick Rr.	314¼	280¾	237¾	215	196	159	144	139	116	91	76	48	24													
Nikiwiki Rr.	331¼	296¾	253¾	241	222	185	170	165	142	117	102	74	50	26												
Fredericton	355¼	320¾	277¾	265	246	209	194	189	166	141	126	98	74	50	24											
Grimcross Id.	359¾	350¾	307¾	295	276	239	224	219	196	171	156	128	104	80	54	30										
Long Reach	382¾	373¾	330¾	318	299	262	247	242	219	194	179	151	127	103	77	53	23									
St. John	391¾	382¾	339¾	327	308	271	256	251	228	203	188	160	136	112	86	82	52	29								
Digby	417¾	508¾	465¾	453	434	397	382	377	354	329	314	286	262	238	212	118	88	65	36							
Annapolis	533¼	448¾	405¾	393	374	337	332	327	304	279	264	236	212	188	162	138	108	85	56	20						
Wilmot	483¾	457¾	438¾	426	407	370	355	350	327	302	287	259	235	211	185	161	131	108	80	53	33					
Horton	564	538¾	486¾	473¾	454¾	417¾	402¾	397¾	374¾	349¾	334¾	306¾	282¾	258¾	232¾	208¾	178¾	155¾	126¾	90¾	70¾	37½				
Windsor	581	555¼	503¾	490¾	471¾	434¾	419¾	414¾	391¾	366¾	351¾	323¾	299¾	275¾	249¾	225¾	196¾	172½	143¾	107½	87½	54½	17			
Halifax	627	592¾	549¾	536¾	517¾	480¾	465¾	460¾	437¾	412¾	397¾	369¾	345¾	321½	297½	271½	241½	218½	189¾	153¾	133¾	100½	63	46		

TABLE of DISTANCES

from

HALIFAX,

to the

N.W. Angle of the Lake of the Woods.		
Height of Land	27	3
Grand Portage	10	31.3

TABLE of DISTANCES

from

QUEBEC to HALIFAX

by

R.ᵗ S.ᵗ JOHN,

Quebec		
Berthier		25¾
S.ᵗ Thomas	9	34¾

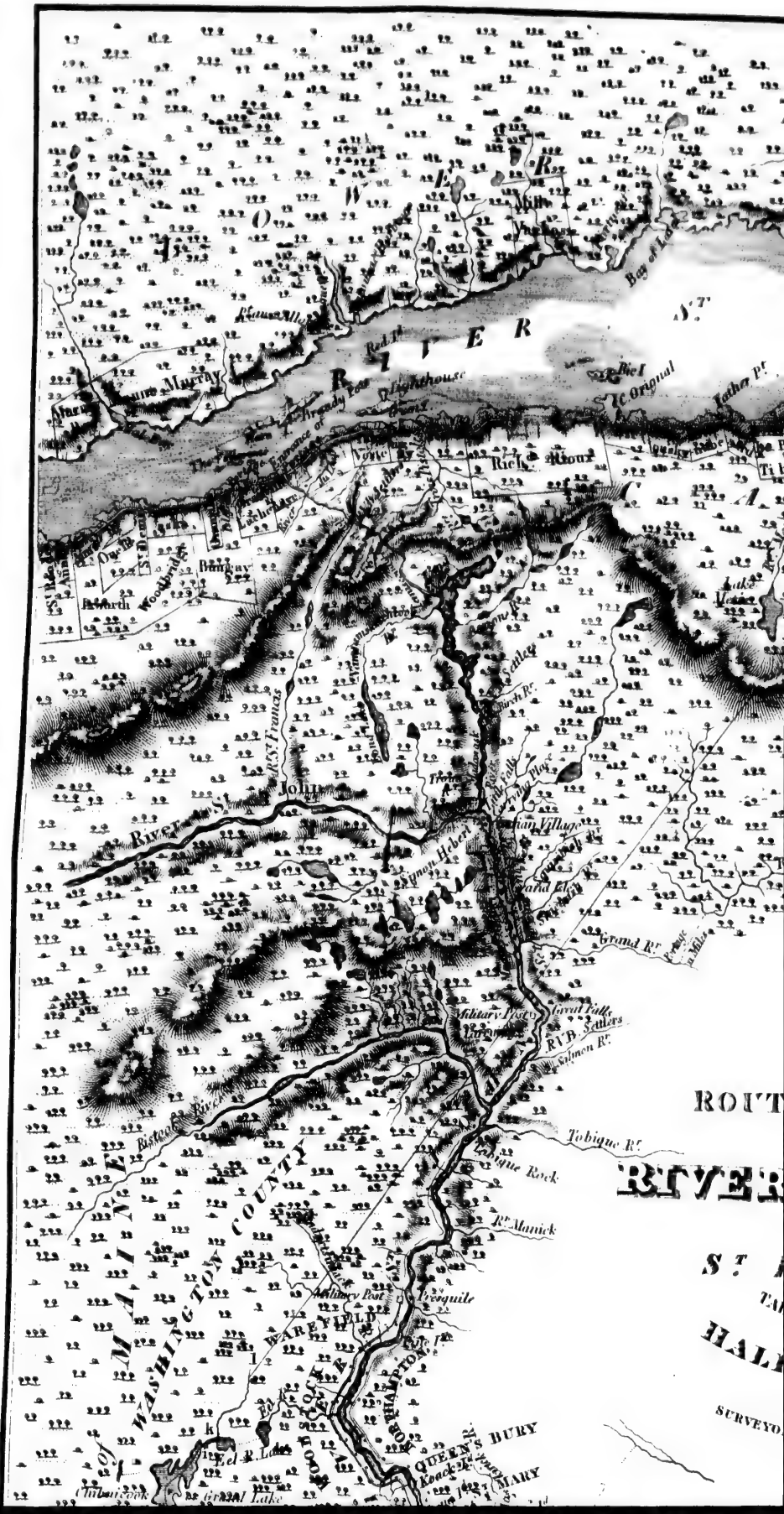
Bay of L.
Red R.
Lighthouse
Original
Lake Pt.
Richibucto
Lake Utopia
Bathurst
Woodstock
Bonnay
Lake Utopia
Grand Falls
Grand Rt.
Military Post
Grand Falls
R. B. Settlers
Salmon Rt.
Tobique Rt.
Tobique Rock
Rt. Manick
Tresquite
Military Post
WASHINGTON COUNTY
QUEEN'S BURY
MARY
Chamcook
Grand Lake

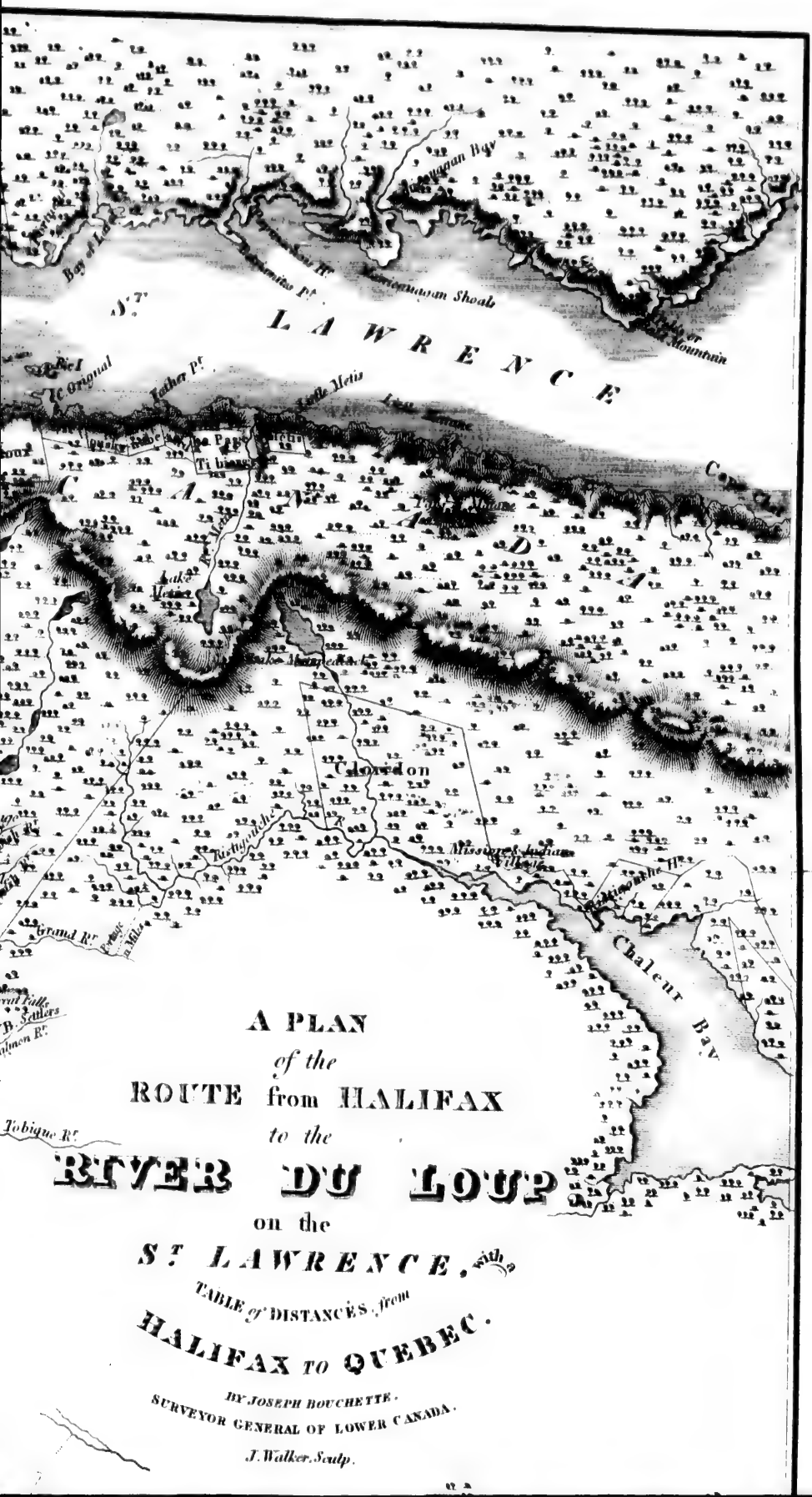
A PLAN
of the
ROUTE from HALIFAX
to the
RIVER DU LOUP
on the
St LAWRENCE, with
TABLE of DISTANCES from
HALIFAX TO QUEBEC.
BY JOSEPH BOUCHETTE,
SURVEYOR GENERAL OF LOWER CANADA.
J. Walker Sculp.
St LAWRENCE
Chaleur Bay
Colerdon
Lake Metis
Tobique R.

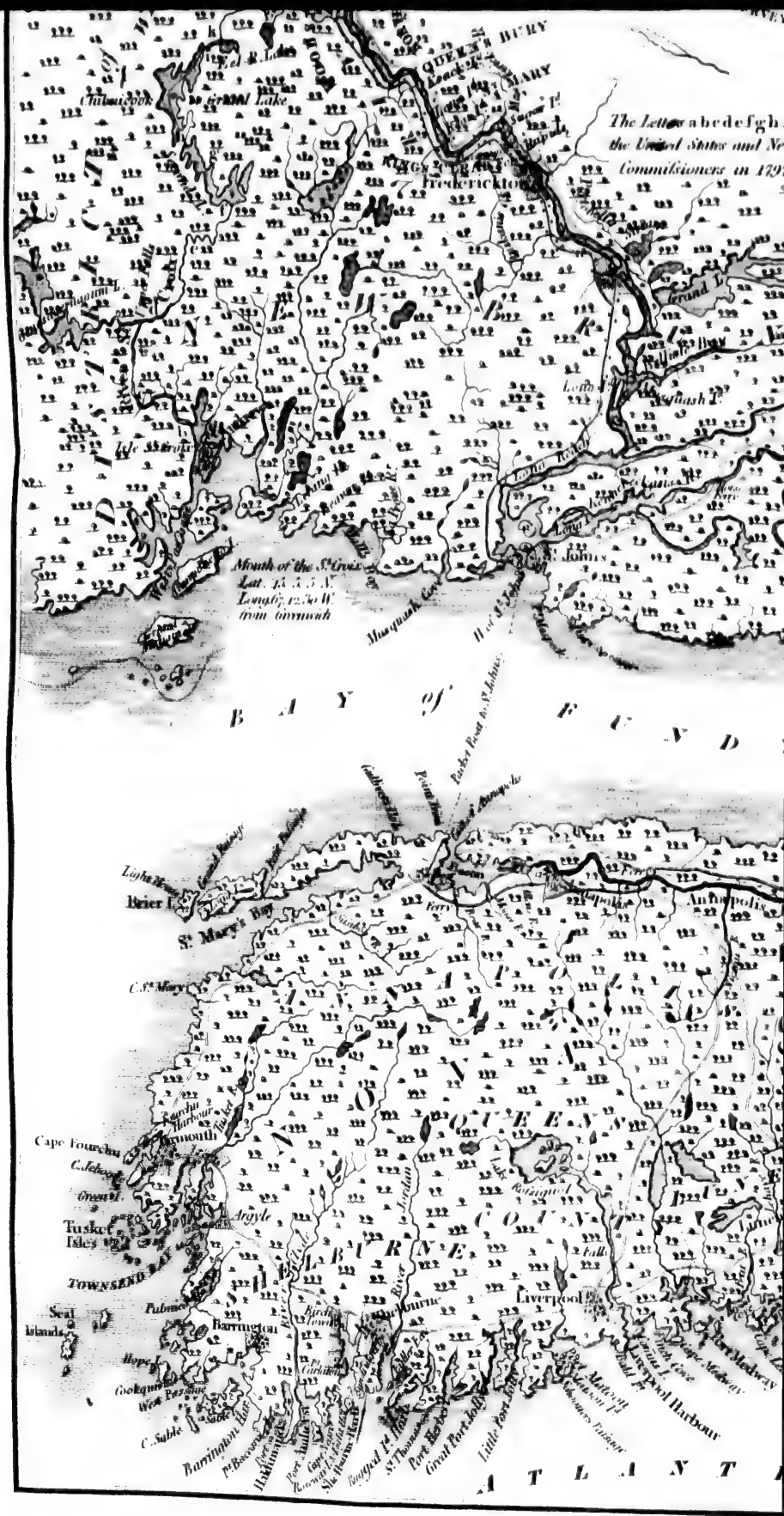

Published by W. Faden Charing Cross, Au

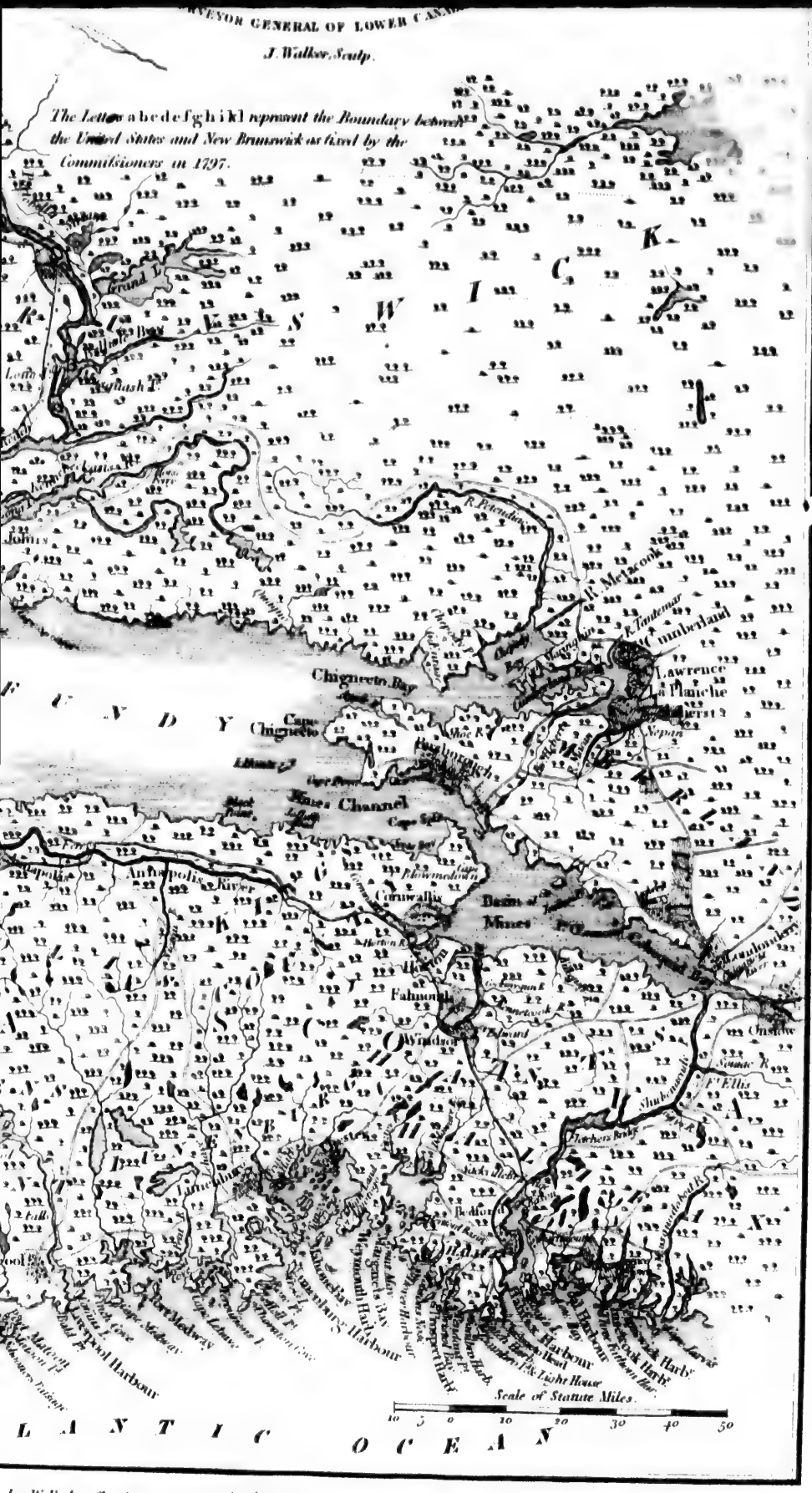

by W. Faden Charing Cross, Aug.st 12.th 1815.

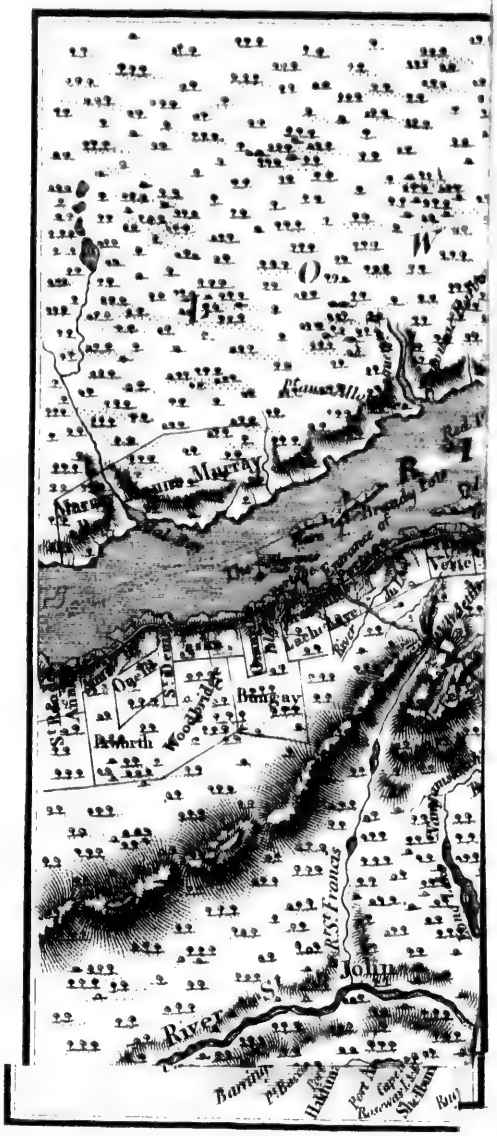
Murray
Bangay
Woodstock
St. John
River
St. Francis
Hartland
Shediac
Bay

mais elle prend un grand nombre de détours pour éviter de monter plusieurs collines très-hautes et très-escarpées, ou de traverser des marais profonds; cependant elle passe pendant environ 24 milles de cette distance, sur une suite de montagnes dont plusieurs sont rudes et très-escarpées, mais il n'existe aucun de ces obstacles formidables qu'on croyait d'abord insurmontables, et même quelques efforts, joints à une dépense peu considérable, rendraient cette route aussi bonne et aussi commode pour voyager qu'on peut raisonnablement l'attendre dans un pays sauvage et inhabité. Depuis le bord du St. Laurent jusqu'au passage d'eau de Côté, sur la Rivière du Loup, à la distance d'environ cinq milles, la route est aussi-bonne qu'on peut le désirer, et les voitures de charge peuvent y passer jusqu'au passage d'eau, ou jusqu'aux moulins de Ballentines un peu sur la gauche. Le reste du chemin jusqu'au Lac Timiscouata a été beaucoup amélioré par les corvées de plusieurs centaines de miliciens qui ont été employés à la réparer, en 1813, sous la surveillance du Grand Voyer, le Capitaine Destimauville. Dans plusieurs endroits où le fond était mauvais et marécageux, on a formé des chaussées avec des troncs d'arbres; quoiqu'on y ait fait beaucoup de travail, il en reste cependant en-

core plus à faire pour achever l'ouvrage : en faisant des seignées des deux côtés de la route, on parviendrait à faire écouler l'eau et à en rendre la base plus solide ; on devrait construire des ponts sur les différens courans d'eau, au lieu de l'expédient incommode dont on se sert à présent, d'y placer trois troncs d'arbres, invention très-maladroite et très-peu sure pour faire passer un cheval, et qui laisse trop peu de place pour une charrette. Sous peu d'années on aura certainement remédié à ces défauts, puisque le gouvernement désire tenir ouverte cette ligne de communication, et la rendre aussi commode que les circonstances peuvent le permettre ; et en conséquence des ordres donnés à cet effet, plusieurs soldats du dixième bataillon des Vétérans Royaux, avec leurs familles, ont été établis, en 1814, sur des terres qui leur ont été accordées, à des intervalles convenables, sous la direction personnelle de l'arpenteur général de la province. Cependant ce petit nombre de colonies n'est pas encore suffisant pour répondre au but qu'on se propose, et probablement qu'on en placera encore dans des lieux convenables, qui peuvent se trouver en grand nombre, dans les endroits où il y a de grandes pièces de bonne terre, et quelques vastes brulés, qui peuvent bientot être mis dans un état passable de fertilité : il n'y a à présent que quel-

ques hangars à différens intervalles, où les voyageurs peuvent passer la nuit à l'abri du mauvais temps, mais comme ils sont inhabités, on n'y peut attendre rien de plus. Deux des soldats vétérans (Clifford et Gardner) qui sont établis sur la Rivière St. François, à peu près à moitié chemin de la longueur du portage, ont des chaumières bonnes et commodes, où ils sont toujours disposés à recevoir les voyageurs, et il arrive rarement que quelqu'un passe par là sans être bien aise d'y accepter un logement. Les principales montagnes sur lesquelles la route passe sont le St. François, la Côte de la Grande Fourche, Jean Paradis, La Montagne de la Rivière Verte, et du Buard ; les rivières sont, Du Loup, Rivière Verte, et Trois Pistoles, qui tombent dans le St. Laurent, et la Rivière St. François, qui tombe dans la Rivière St. Jean. A la Ferme de Long, le voyageur jouit d'une vue agréable et pittoresque du Lac Timiscouata, de 22 milles de longueur sur une largeur moyenne de trois quarts de mille ; entourée de tous côtés de hautes montagnes couvertes de bois épais presque jusqu'au bord de l'eau ; plusieurs grandes rivières aident par leur courant considérable à remplir ce vaste bassin romantique et isolé. Sur ce point si écarté des habitations des hommes, et des plaisirs de la société, la ferme, tout humble qu'elle est,

devient un objet très-intéressant : elle consiste seulement en une chaumière, une grange, et deux ou trois petits appentis, entourés de quelques champs cultivés et d'un jardin ; dans l'été la vue des environs est variée et extrêmement agréable ; mais elle ne peut guère dédommager de la triste solitude de l'hiver. Long, le propriétaire, a lui-même une grande famille, et ses fils sont les bateliers du Lac, et ils ont toujours des canots d'écorce prêts à passer les voyageurs d'un bordà l'autre. De cet endroit à l'entrée de la Rivière Madawaska, la distance est de 15 milles, et 5 milles plus loin se trouve la Rivière du Bouleau, où il y a deux autres colonies du bataillon des Vétérans (le Sergent Smith et Simpson). A 23 milles au-delà de cet endroit se trouvent les petites chutes de St. Jean, et à environ un mille au-dessous de ces chutes, sur la rive occidentale de la rivière, il y a une maison où l'on peut trouver quelque chose de semblable aux convenances d'une auberge, et si elles ne sont pas des meilleures, cependant le voyageur est généralement trop content de pouvoir en profiter pour se plaindre de ce qui leur manque. En cet endroit commence l'établissement de Madawaska, qui continue par intervalles de chaque côté de la Rivière St. Jean, pendant environ 25 milles ; il est composé d'à peu près 200 familles de Canadiens et

d'Acadiens; les chaumières sont pour la plupart proprement bâties, et les champs et les jardins bien cultivés; sur la rive orientale de la rivière, au commencement de l'établissement, il y a une église et un presbytère; on y trouve aussi deux moulins à grain. Depuis la fin de cette petite colonie jusqu'aux grandes chutes de la Rivière St. Jean, la distance est de 15 milles: alors on trouve un poste militaire, ou pour parler plus proprement, quelques vieilles maisons occupées par un officier non-breveté et quelques simples soldats détachés des corps qui servent dans la province de New Brunswick; de ce poste jusqu'à la presqu'île il y a 52 milles, et l'on trouve un établissement semblable. De la Maison de Long à la presqu'île la distance totale est de 135 milles, dont on peut dire qu'il n'y a que 35 milles de route qui soit dejà faite; pour rendre la communication libre et commode toute l'année, il faudra donc former encore 100 milles de route; mais sur cette distance, toute la longueur de l'etablissement de Madawaska peut être considérée comme déjà presque faite; cette entreprise qui d'abord paraît pénible ne serait pas très-difficile à achever, et on pourrait la conduire sur la rive occidentale des Rivières St. Jean et Madawaska, en suivant à peu près la route qu'ont prise le 8ᵉ et le 104ᵉ régiments, qui, dans l'hiver

de 1813 à 1814, ont marché depuis la presqu'île jusqu'à la Ferme de Long autour du Lac Timiscouata, en neuf jours. Depuis la presqu'île jusqu'à St. Jean, dans la Baie de Fundy, l'espace de 136 milles, les routes sont passablement bonnes des deux côtés de la rivière. Durant l'été la communication par eau depuis le Lac Timiscouata jusqu'à St. Jean est aisée, n'étant interrompue que par la petite chute et la grande; à la première il y a un portage d'environ 30 toises, et à la dernière un autre d'environ un quart de mille. Le paquebot traverse la Baie de Fundy de St. Jean à Annapolis, et de là jusqu'à Halifax, l'espace de 136 milles, la route est très-bonne, et les voyageurs peuvent y trouver des logemens passables.

Ile Verte (la seigneurie d'), dans le comté de Cornwallis, est bornée en front par la Rivière St. Laurent, au sud-ouest par la seigneurie de Rivière du Loup, au nord-est par Dartigny, et au fond par des terres en friche; elle a deux lieues de largeur sur autant de profondeur; elle fut accordée le 27 Avril, 1684, aux Sieurs Dartigny et La Cardonière.

Dartigny (la seigneurie de), joint le côté nord-est de la seigneurie d'Ile Verte; elle a deux lieues de largeur et autant de profondeur: on n'a trouvé aucun titre de cette propriété, on ne connaît pas même la date de sa concession.

Trois Pistoles (la seigneurie de), dans le comté de Cornouaille, est bornée par Dartigny au sud-ouest, au nord-est par Richard Rioux, et au fond par des terres en friche ; elle a deux lieues de largeur sur autant de profondeur, et elle fut accordée le 6 Janvier, 1667, au Sieur de Vitré.

Richard Rioux, qui fait à présent partie de Trois Pistoles, est une vaste concession qui fait face au St. Laurent, et est presque entièrement entourée des autres côtés par des terres en friche ; elle a six lieues de longueur sur quatre de largeur, et elle fut accordée le 6 Avril, 1751, au Sieur Nicolas Rioux. Depuis la seigneurie de Rivière du Loup le long des bords du St. Laurent, à l'est, l'agriculture a marché d'un pas très-inégal avec les autres parties du district, et il n'y a qu'une petite quantité de terrain cultivé ; dans plusieurs endroits la terre est très-bonne, mais la situation et le climat sont également défavorables au labour. Il ne reste donc que très-peu de chose à dire du petit nombre d'établissemens dont nous avons encore à parler dans la partie basse du district de Quebec. Les quatre seigneuries que nous venons de nommer sont dans presque toute leur étendue montagneuses et inégales : la grande chaine du nord-est longe de si près la rivière qu'elle ne laisse qu'une langue étroite

entre elle et le rivage : cet espace a un assez bon sol, sur lequel il y a quelques établissemens dans un état respectable de culture ; il y a aussi plusieurs pièces de bonne terre plus avant dans l'intérieur, lesquelles sont situées dans les fonds entre les montagnes. Tout près du bord de la rivière il y a une très-bonne route qui s'etend jusqu'à Bic, et même à quelque distance au-dessous. Ile Verte est beaucoup mieux habitée, et en proportion de son étendue, elle est d'un bien meilleur rapport que les autres. Elle est arrosée par la Rivière Verte, qui a sa source dans les montagnes au sud du Portage de Timiscouata, et coule vers le sud dans le St. Laurent ; il y a sur cette rivière un passage d'eau à la grande route. Ile Verte ou Green Island est située en front de cette seigneurie ; elle a six milles et demi de longueur, et sa plus grande largeur est d'un mille ; le sol en est bon et fournit de beaux pâturages à une grande quantité de bestiaux ; il y a aussi d'assez bon bois de construction. Nous avons déjà fait mention du fanal situé sur la pointe du nord-est : le garde, Mr. Hamilton, avec sa famille, et une autre famille, sont les seuls habitans. L'île est une dépendance de la Rivière du Loup, et appartient au même propriétaire. Dartigny et Richard Rioux sont très-peu arrosés, mais ils sont très-bien couverts de bois

de construction de différente espèce et d'une belle venue. Trois Pistoles est coupé par une grande rivière du même nom, dont les eaux proviennent de plusieurs petits lacs entre les montagnes qui entourent l'extrémité du Lac Timiscouata. On y trouve en grande abondance du bois de construction de toute espèce.

Bic (la seigneurie de), dans le comté de Cornwallis, au-dessous de Richard Rioux, a deux lieues de largeur sur le St. Laurent, et deux de profondeur; elle fut accordée le 6 Mai, 1675, à Monsieur de Vitré, avec l'Ile de Bic, qui est située en face, et qui a près de trois milles de longueur sur trois quarts de mille de largeur.

Rimousky (la seigneurie de) joint Bic; elle a deux lieues de front le long de la rivière, et deux de profondeur; elle fut accordée le 24 Avril, 1688, au Sieur de la Cardonnière; l'Ile St. Barnabé, située en face de cette seigneurie, est aussi renfermée dans la concession.

St. Barnabé (la seigneurie de) s'étend depuis la limite nord-est de Rimousky, jusque, et y compris la Pointe aux Pères; elle a environ une lieue et un quart de largeur sur deux lieues de profondeur; elle fut accordée le 11 Mars, 1751, au Sieur le Page de St. Barnabé.

Lessard (la seigneurie de), vient à la suite de St. Barnabé, et a une lieue et demie le long

du St. Laurent sur deux lieues de profondeur; elle fut accordée le 8 Mars, 1696, à Pierre Lessard.

Le Page (la seigneurie de), est à la suite de Lessard; elle a environ trois lieues de front sur une de profondeur; elle fut accordée le 4 Novembre, 1696, aux Sieurs Le Page et Gabriel Tibierge. Une augmentation de deux lieues de profondeur fut accordée aux mêmes personnes le 7 Mai, 1697.

Pachot (la seigneurie de), située à la suite de Le Page, est composée de la Rivière Metis, depuis son embouchure dans le St. Laurent, jusqu'à une lieue au-dessus, et d'un terrain le long du St. Laurent d'une lieue de largeur et de profondeur; elle fut accordée le 7 Janvier, 1689, au Sieur Pachot.

De Peiras ou Metis (la seigneurie de), vient après Pachot, et contient deux lieues de front le long de la rivière sur deux de profondeur; elle fut accordée le 6 Mai, 1675, au Sieur de Peiras. La surface de ces seigneuries est généralement montagneuse et brisée le long du front, et offre peu de terrain propre à l'agriculture; dans l'intérieur et le long des rivières qui les arrosent, on trouve quelques pièces d'une terre passable, avec des prairies et des pâturages. Dans Bic, Rimouski, et St. Barnabé, il y a quelques établissemens en aussi

bon état ce le sol et le climat peuvent le permettre; mais dans les autres on ne voit de temps en temps que quelques fermes éparses Le bois de construction dans toutes ces seigneuries est abondant et de très-bonne qualité. Une route passable conduit depuis un peu au-dessous de Bic, jusqu'à la Pointe aux Pères, et il y a un petit établissement composé de quelques maisons habitées par des pilotes, et entourées de quelques champs cultivés et de jardins. Dans la rivière, près de ces seigneuries, il y a un ou deux bancs où l'on peut se livrer avantageusement à la pêche, par ce qu'ils abondent en belle lingue, en morue, en saumon, et autres poissons.

L'Ile de la Grue et L'Ile de l'Oie (*Crane Island* et *Goose Island*), étaient originairement des dépendances de la seigneurie de Rivière du Sud, ayant été accordées avec elle le 5 Mai, 1646; mais elles en ont été démembrées depuis, et elles appartiennent à présent à Mr. M'Pherson; elles sont jointes l'une à l'autre par un marais, et elles ont ensemble quatre lieues de longueur: elles sont habitées par environ 40 familles, bien cultivées, et produisent du froment beaucoup plus qu'il n'en faut pour leur propre consommation. Les marais sont remarquables par l'abondance de bon foin

qu'ils produisent, et par les pâturages qui suffisent pour trois mille têtes de bétail.

Lac Metis (la seigneurie de) est composée du lac et d'une lieue de terrain qui l'entoure de tous côtés ; elle fut accordée le 10 Février, 1693, au Sieur Louis Rouer.

Lac Malapediach (la seigneurie de) est une concession semblable à la précédente, faite le 26 Mai, 1694, au Sieur Nicolas Joseph Damour. Ni les lacs ni les terres qui les entourent n'ont encore été arpentés ; en conséquence on n'a pu en avoir une description exacte.

Cote de Beaupre' (la seigneurie de), au nord de la rivière, dans le comté de Northumberland, joint la seigneurie de Beauport au sud-ouest, et s'étend jusqu'à la Rivière du Gouffre au nord-est, l'espace de seize lieues sur une profondeur de six ; elle fut accordée le 15 Janvier, 1636, au Sieur Cheffault de la Regnardière, et c'est actuellement la propriété des Ecclésiastiques du Séminaire de Quebec. Cette seigneurie immense est plus montagneuse qu'aucune autre de la province ; cependant elle contient une grande quantité de terre grasse et fertile ; la nature du sol varie beaucoup, comme on peut aisément le conjecturer, dans un espace aussi vaste, mais celui qui est propre à la culture porte en général le carac-

tère suivant : sur les terrains bas le long du front de la seigneurie, depuis Beauport jusqu'au Cap Tourmente, on trouve un terreau d'une couleur foncée d'une bonne qualité, mêlé çà et là de sable, d'argile, et d'un peu de marne ; sur les hauteurs, on trouve pour la plupart une terre forte et noire, qui, à l'approche des montagnes, fait place à une marne jaunâtre. Parmi le bois de construction, le hêtre, l'érable, le bouleau, le pin, le noyer, et le bois blanc, sont très-abondans, ainsi que les espèces inférieures, telles que le cèdre, la pruche blanche, la sapinette, etc. Depuis l'extrémité nord-est de la seigneurie jusqu'au Cap Tourmente, à la distance d'un peu plus de 29 milles, se trouve une langue de terre qui a d'un demi-mille à un mille de largeur, et qui est bornée au nord par une éminence d'une élévation considérable ; la partie de cet espace qui n'est pas en labour forme d'excellentes prairies ; le bord extérieur offre, à la marée basse, un marais qui n'a guère moins d'un mille de largeur, sur lequel les chasseurs, durant le printemps et l'automne, sont sûrs de trouver d'excellent gibier, parce qu'il s'y rend une quantité surprenante de canards sauvages, de bécassines, et de pluviers. Au-delà de la limite de ce niveau, le terrain continue à s'élèver par degrés jusqu'aux hautes montagnes du fond. Le

Cap Tourmente est une pointe hardie et fière qui s'élève à plus de 1800 pieds au-dessus de la rivière, et qui forme un objet saillant dans la vue du rivage du nord, soit qu'on le considère de l'est ou de l'ouest: de là au Cap Maillard, autre promontoire hardi à environ cinq lieues en descendant la rivière, il y a une suite de caps et de pointes saillantes qui varient beaucoup en grandeur et en hauteur, mais qui tous s'élèvent rapidement du rivage; à leur base est la route appelée le Chemin des Caps, qui est le seul moyen de communication entre les deux endroits, et où l'on ne peut passer à la marée haute. Du Cap Maillard au Cap de la Baie, à la distance de près de trois lieues, il y a un espace étroit entre la rivière et l'éminence située dans la division appelée la Petite Rivière, semblable à celui qui est à l'ouest du Cap Tourmente; ce terrain est très-bien cultivé. En avançant le long de la Baie de St. Paul et de la Rivière du Gouffre, le pays est extrêmement montagneux, mais le sol en est bon, bien habité, et bien cultivé. La seigneurie est arrosée par plusieurs courans d'eau qui tombent dans le St. Laurent et la Rivière du Gouffre; les principaux sont le Montmorenci, la Rivière du Sault à la Puce, la Rivière au Chien, la Rivière Ste. Anne, qui reçoit les petites Rivières à la Rose et des Roches; la Rivière du Do-

maine, qui sort de deux lacs qui sont sur le derrière du Cap Tourmente, et qui sont au moins à 800 pieds au-dessus du niveau du St. Laurent, la Rivière du Sault au Cochon, le Bras du nord-ouest du Gouffre, la Rivière des Mares, la Rivière Remus, etc. etc. Elle est divisée en six paroisses, Ange Gardien, Château Richer, Ste. Anne, St. Joachim, Baie de St. Paul, et la Petite Rivière, dans chacune desquelles il y a une église et un presbytère, outre un moulin à grain et plusieurs scieries. Les divisions les mieux cultivées et les plus peuplées de la seigneurie sont Ange Gardien, Château Richer, Ste. Anne, St. Joachim, et les établissemens vers St. Féréole; entre les derniers et ceux de la Petite Rivière, il se trouve un terrain stérile de cinq lieues de longueur, qui a toujours nui sérieusement aux progrès des établissemens vers Baie de St. Paul, n'y ayant pas une seule route à travers, ni d'autres moyens de communication entre les deux établissemens que par eau, et par la voie incertaine du Chemin des Caps dont nous avons déjà parlé. On remédiera probablement bientôt à cet inconvénient, car on a tracé une route depuis St. Féréole jusqu'à la Baie de St. Paul, qui doit passer sur le derrière des montagnes, en vertu d'un acte du parlement de la province, qui assigne en même temps une somme d'ar-

gent pour défrayer les dépenses de cet ouvrage. Ange Gardien est bien peuplé et bien habité; la grande route qui passe le long d'une éminence presqu'en face de la rivière, présente un grand nombre de belles maisons de chaque côté, lesquelles, avec celles qui paraissent parmi les concessions sur les éminences, plus dans l'intérieur, forment un coup-d'œil très-agréable. Comme la comté de Northumberland s'étend depuis Beauport jusqu'à l'extrémité de la province, à la Rivière St. Jean, sur la côte du Labrador, quand l'élection des membres du parlement a lieu, elle se tient à Ange Gardien pour la partie occidentale du comté, et quand elle est finie, les candidats se rendent à la Baie de St. Paul où l'on recueille les votes pour le district oriental, et ensuite les membres sont déclarés dûment élus. La Rivière Sault à la Puce est un petit courant qui descend des montagnes sur le derrière de Château Richer; elle serpente à travers un pays montagneux et boisé, et elle mérite l'attention pour deux ou trois chutes romantiques, où ses eaux se précipitent d'une chaîne au niveau de l'autre, et pour le spectacle superbe et vraiment champêtre qui décore ses bords, et particulièrement vers la fin de l'année présente l'assemblage le plus extraordinaire de différens feuillages. Dans Château Richer se trouvent

les ruines d'un monastère de Franciscains, qui fut bâti au commencement du siècle dernier, sur un petit promontoire de roc sur le bord du St. Laurent. Sa destruction eut lieu dans le temps où l'armée Anglaise, sous le Général Wolfe, était campée sur la rive orientale de la Rivière Montmorenci. Les religieux, à cette époque, s'occupant plus des affaires temporelles que des spirituelles, firent tant d'efforts pour empêcher les gens de campagne de fournir des provisions aux troupes, que le général jugea à propos de les chasser de force de leur maison, qu'ils avaient si fortement barricadée, qu'il fallut employer quelques pièces d'artillerie pour les réduire; en conséquence le monastère fut détruit, et il ne reste à présent que quelques murs extérieurs et une partie de la tour adjacente. Sur une éminence derrière ces ruines est située l'église paroissiale, édifice assez beau qui a deux clochers; de ce terrain on jouit d'une vue étendue et superbe, qui comprend une grande portion de la rivière, le Cap Tourmente, l'Ile d'Orléans, le Cap Diamant, avec tout le spectacle intermédiaire des terrains bien cultivés du pays d'alentour, le tout borné par les montagnes éloignées, au nord et au sud. La paroisse de St. Joachim est bien habitée; les terres y sont d'une bonne qualité, et en bonne culture, produisant abondamment du

froment et d'autres grains; elle contient aussi quelques pâturages très-fertiles. Dans cette paroisse, sur une éminence à peu de distance du Cap Tourmente, est délicieusement située la maison de campagne, avec une chapelle et divers bâtimens extérieurs, appartenant au séminaire de Quebec, et où plusieurs des supérieurs se retirent tous les ans pendant la belle saison. Les établissemens de St. Féréole s'étendent le long du bord occidental de la Rivière Ste. Anne, l'espace d'environ six milles; par la grande élévation de cette partie, ce qui l'expose davantage à la rigueur du climat, l'agriculture y éprouve souvent de puissans obstacles, et les récoltes éprouvent quelquefois des dommages sérieux; cependant, la grande industrie des habitans qui se montent à 5 ou 600, leur fournit des ressources abondantes, et leur laisse encore quelque chose de reste au-delà des necessités et des commodités de la vie. Pendant l'espace d'environ six milles, la route à travers l'établissement de la Petite Rivière est bien habitée de chaque côté, les maisons sont propres, et les fermes dans un état respectable de culture: cette route se prolonge jusqu'à La Martine, établissement à environ trois milles dans l'intérieur, d'où elle traverse Côte St. Antoine et Côte St. Gabriel, jusqu'à la Rivière Remus, à la distance d'environ dix milles

et demi ; à de courts intervalles le long de cette route, il y a des maisons et des fermes dans un état florissant de culture. Dans la Baie de St. Paul et le long de la Rivière du Gouffre, les établissemens sont enclos par une haute chaîne de montagnes qui s'étendent au nord depuis le St. Laurent, et renferment une vallée de 13 milles de longueur et d'un mille à un mille et demi de largeur. Elle est pour la plus grande partie très-bien habitée et bien cultivée, quoique la terre dans plusieurs endroits soit pleine de rochers et inégale : plusieurs terrains sur le penchant des collines, quoique d'un accès difficile par leur élévation et leur rapidité, sont labourés à la main, et extrêmement fertiles en grains de toute espèce. Sur ce terrain les maisons des habitans sont presque toutes en pierre, très-bien bâties, et blanchies à la chaux à l'extérieur, ce qui ajoute beaucoup à la gaieté générale de la perspective de cet établissement, aussi-bien qu'à la propreté de l'aspect de chaque maison. Plusieurs petits courans descendent des montagnes, et après avoir serpenté à travers la vallée, ils tombent dans la Rivière du Gouffre, faisant marcher dans leur cours plusieurs scieries ou moulins à grain. La grande route passe au pied des hauteurs qui forment son enceinte, à l'extrémité de la terre cultivée dans

Côte St. Urbain, et elle offre de chaque côté plusieurs jolies fermes intéressantes et des établissemens dans un bon état d'amélioration. L'église de St. Pierre est située sur le bord de la Rivière du Gouffre, près de son embouchure dans la Baie de St. Paul.

Le Gouffre (la seigneurie de), dans le comté de Northumberland, est bornée à l'ouest par la Rivière du Gouffre, à l'est par la seigneurie des Eboulemens, et au fond par des terres en friche de la couronne; elle s'étend à environ une demi-lieue sur la Rivière St. Laurent, sur quatre lieues de profondeur le long de la Rivière du Gouffre; elle fut accordée le 30 Décembre, 1682, à Pierre Dupré; c'est à présent la propriété de Madame Drapeau. Cette seigneurie, sur le côté oriental de la rivière, forme presque le pendant de l'établissement opposé dans Côte de Beaupré, ayant à peu près la même espèce de sol, et étant cultivée de la même manière. Les Caps Corbeau et La Baie qui s'avancent dans le St. Laurent, sont d'une grande hauteur, et s'élèvent rapidement du bord de l'eau; ils s'unissent à la chaîne de montagnes qui règnent le long de la Rivière du Gouffre, et s'avancent au loin dans l'intérieur: ils s'écartent d'abord à quelque distance de la rivière, laissant un espace intermédiaire en bonne terre, mais ensuite ils

viennent border le rivage. La première concession, qui borde la Baie de St. Paul, et qui cotoie la rivière, présente une rangée d'établissemens où l'agriculture a fait quelques progrès ; on trouve aussi quelques légères améliorations dans le fond de cette rangée. La Baie de St. Paul a environ trois milles de profondeur, et un peu plus de deux milles à son entrée d'un cap à l'autre de chaque côté ; elle reçoit les eaux de la Rivière du Gouffre, qui est un courant d'une grandeur considérable, et qui coule de quelques lacs dans la seconde rangée de montagnes dans l'intérieur. Depuis les caps qui forment les pointes extérieures de la baie de chaque côté, les chaînes de montagnes décrivent un cercle avant de se terminer à la rivière ; leurs sommets hauts et escarpés présentent un grand amphithéâtre qui forme le fond du tableau, et une situation très-romantique généralement connue sous le nom d'établissement de la Baie de St. Paul.

Les Eboulemens (la seigneurie de), dans le comté de Northumberland, en face du St. Laurent, est située entre les seigneuries de Le Gouffre et de la Baie de Murray, et est bornée au fond par des terres en friche de la couronne ; elle a trois lieues de largeur sur deux de profondeur. Il ne s'est conservé aucun titre de cette concession, mais il paraît par un acte de

foi et hommage fait le 3 Avril, 1723, par Pierre Tremblay, alors propriétaire, qu'il a produit une concession de la terre en question, faite par Pierre Lessard, mais la date n'en est pas citée: elle appartient à présent à Mr. de Sales La Terrière. La surface de cette seigneurie est extrêmement montagneuse, mais le sol n'en est pas inférieur à celui des environs de la Baie de St. Paul, et dans plusieurs parties il est d'un aussi bon rapport; le rivage du St. Laurent est très-élevé, particulièrement vers le Cap aux Oies, mais les bords des baies entre les différentes pointes saillantes présentent quelques bonnes pièces de prairies et de pâturages: depuis le bord élevé de la rivière, le terrain continue à monter de chaîne en chaîne jusqu'aux montagnes du fond. Dans les concessions appelées Godefroy, Dorothée, St. Joseph et St. George, quelques établissemens très-bons et dans un état d'amélioration se présentent sur le penchant des hauteurs et dans les intervalles qui les séparent; les chaumières et les fermes blanchies à la chaux, souvent entourées de groupes épais d'arbres, forment un effet singulièrement pittoresque. La seigneurie est arrosée par plusieurs courans d'eau, mais principalement par les Ruisseaux du Moulin, du Mouton, de l'Eglise, et du Cap aux Oies, qui descendent du fond et serpentent entre les

différentes chaînes d'une manière qui forme une vraie décoration. Sur le premier, près de l'endroit où il se décharge dans le St. Laurent, sont situés une excellente scierie et un moulin à grain, à peu de distance desquels se trouve [illegible]on seigneuriale, grand et solide bâtiment de pierre, avec de nombreuses dépendances. Il y a plusieurs routes qui conduisent le long du St. Laurent, lorsque le terrain est praticable, et dans d'autres endroits, sur les hauteurs ; elles sont en général passablement bonnes, mais on est quelquefois obligé de monter des collines très-longues et très-fatigantes. Le fief de Madame Drapeau, de 29 arpens de front, et qui règne le long de toute la profondeur de la seigneurie, en forme l'extrémité occidentale. D'après la situation de cet établissement et de ceux de Le Gouffre et de Baie de St. Paul, qui n'ont point d'accès par terre avec les autres seigneuries, dont ils sont séparés par le terrain stérile de Côte de Beaupré dont nous avons parlé précédemment, la plus grande partie de leurs productions disponibles est transportée à Quebec par eau, et plusieurs goilettes sont presque continuellement occupées à ce commerce durant la saison de la navigation ; leurs cargaisons consistent principalement en grain, en bestiaux vivans, et en volailles, outre une grande quantité de planches de pin. Dans une ou deux

de ces baies, il y a quelques bancs bons pour la pêche, où l'on prend une grande quantité d'excellent poisson de différentes espéces, et des harengs quand c'en est la saison.

Ile aux Coudres (la seigneurie d') est située dans le St. Laurent, à environ deux milles de son rivage nord, presque vis-à-vis la Baie de St. Paul, et forme une partie du comté de Northumberland; elle a environ six milles de longueur, sa plus grande largeur est de trois milles, mais l'extrémité orientale se termine en pointe; elle fut accordée le 29 Octobre, 1687, aux Ecclésiastiques du Séminaire de Quebec, à qui elle appartient encore. Comparée à la terre du rivage voisin, cette île est basse, quoique vers le centre il y ait quelques éminences; le rivage dans un ou deux endroits s'élève rapidement depuis le bord de l'eau, et il est couvert d'arbustes épais et rampans, mais en général il monte par degrés et en pente douce. Le sol est partout d'une qualité fertile et presque tout en labour, produisant du grain de toute espèce bien au delà de la consommation; il y a quelques prairies et quelques pâturages. Les concessions forment deux divisions distinctes, sous les noms de Côte du Cap à la Branche, et de Côte de la Balaine; elles sont très-peu arrosées par des courans d'aucune espèce. Il reste encore sur les hauteurs vers le milieu de

l'île, une petite quantité de bois d'une qualité très-inférieure. Il y a une paroisse, une église, et un presbytère; le nomb des habitans est de 2 à 300, ils habitent de jolies maisons bien bâties, de chaque côté d'une route qui fait complêtement le tour de l'île. Les battures et les bancs de sable qui l'entourent forment des pêcheries d'un très-bon rapport; les petites baies sont le rendez-vous d'un grand nombre de petits bâtimens employés à transporter à Quebec l'excédant du produit de l'île et des seigneuries situées vis-à-vis.

Murray Bay ou Malbay (la seigneurie de), dans le comté de Northumberland, est une des trois seules concessions en fief et seigneurie qui aient été faites par le gouvernement Anglais; elle s'étend depuis la seigneurie des Eboulemens, le long de la Rivière St. Laurent, jusqu'à Malbay, à la distance de quatre lieues sur trois lieues de profondeur; elle fut accordée le 27 Avril, 1762, à John Nairn, Ecuyer, Capitaine au 78e Regiment d'Infanterie de Sa Majesté; elle appartient à présent à Madame Nairn.

Mount Murray (la seigneurie de), est une autre concession Anglaise en fief et seigneurie, (la troisième de la même espèce est Shoolbred, dans le district de Gaspé); elle s'étend depuis le côté nord de la Rivière de Malbay, le long

des bords du St. Laurent, jusqu'à la Rivière Noire, sur trois lieues de profondeur; elle fut accordée le 27 Avril, 1762, au Lieutenant Malcolm Fraser, du 78e Regiment d'Infanterie de Sa Majesté, et elle appartient à present à Malcolm Fraser, Ecuyer. Ces deux seigneuries sont séparées l'une de l'autre par la Rivière de Malbay, et ne contiennent qu'une très-petite portion de terres cultivées, en comparaison de leurs dimensions. En général, la surface de l'une et de l'autre est montagneuse, mais dans quelques endroits le sol est passablement bon; le bois de construction de toute espèce y est abondant et très-beau, particulièrement le pin. Les terres les mieux cultivées sont celles qui règnent le long de chaque côté de la Rivière de Malbay pendant environ six milles; une route passablement bonne traverse ces établissemens à leur extrémité, et il y a plusieurs fermes et de jolies maisons. Murray Bay a une église et un presbytère, deux moulins à grain, et quelques scieries; il y a aussi une maison seigneuriale bien bâtie, qui appartient au propriétaire de la seigneurie. Dans Mount Murray les meilleurs établissemens sont sur les bords de la Rivière de Malbay, et s'étendent aussi loin que ceux qui sont sur le rivage opposé; la maison seigneuriale, qui appartient au Colonel Fraser, et qui se nomme Mount Mur-

ray, est très-bien située à l'entrée de la baie, sur le rivage oriental, et elle est entourée d'une grande étendue de terres bien cultivées. Ces deux concessions sont arrosées par de petits courans d'eau, qui suffisent seulement à faire marcher les moulins.

L'Ile au Lievre *(Hare Island)* est située presqu'au milieu du St. Laurent, en face de la seigneurie de Rivière du Loup ; elle a près de huit milles de longueur, sur une largeur moyenne d'environ un demi-mille ; elle est basse et plate, et s'étend dans une direction presque parallèle aux rivages de la rivière ; le sol en est bon, mais entièrement inculte ; à chaque extrémité il y a de longs bancs de sable dangéreux qui se prolongent des bouts de l'île. Sur le côté sud-est sont les trois petites îles appelées les Pots à l'Eau de Vie *(Brandy Pots)*, dont nous avons déjà fait mention en parlant de la navigation de la rivière ; sur celle qui est à l'ouest est placé le télégraphe No. 13, le dernier de la chaîne depuis Quebec.

La Riviere Saguenay, qui se décharge dans le St. Laurent, à la Pointe aux Alouettes, est la plus grande de toutes celles qui apportent le tribut de leurs eaux à la Grande Rivière ; elle prend sa source dans le Lac St. Jean, pièce d'eau d'une étendue considérable par 48 degrés 20 minutes de latitude nord, et

par 72 degrés 30 minutes de longitude ouest du méridien de Londres; il reçoit plusieurs grandes rivières qui coulent du nord et du nord-ouest à une distance immense dans l'intérieur, et dont le Pickouagamis, la Rivière de Sable, et le Pariboaca sont les principales. A l'extrémité orientale du lac, il en sort deux grands courans d'eau, l'un appelé la Grande Décharge, et l'autre la Rivière de Kinogami-Land; lesquels, après avoir coulé environ 57 milles, et renfermé un terrain d'une largeur moyenne de douze milles, réunissent leurs eaux et forment l'irrésistible Saguenay, qui de cette pointe continue son cours dans la direction de l'est pendant environ cent milles, jusqu'au St. Laurent. Les bords de cette rivière, dans tout son cours, sont pleins de rochers et d'une hauteur immense, s'élevant depuis 85 toises jusqu'à même 170 au dessus du niveau de l'eau. Son courant est large, profond, et extraordinairement violent: dans quelques endroits où il se trouve des précipices, il y a des chutes de cinquante à soixante pieds de hauteur, où le volume entier des eaux s'elance avec une furie qu'on ne saurait décrire, et avec un bruit épouvantable. La largeur de la rivière est en général de deux milles et demi à trois milles, mais à son embouchure la distance se reduit à environ un mille. La profondeur de

cette énorme rivière est aussi extraordinaire: à son embouchure, on a essayé d'en trouver le fond avec une sonde de 500 brasses, mais sans effet; à environ deux milles plus haut, on a plusieurs fois trouvé de 130 à 140 brasses, et entre 60 et 70 milles du St. Laurent, sa profondeur est de 50 à 60 brasses. Le cours de cette rivière, malgré sa grandeur, est très-sinueux, à cause du grand nombre de pointes saillantes de chaque côté du rivage; la marée la remonte à environ 70 milles, et à raison des obstacles occasionnés par les montagnes nombreuses, le reflux est beaucoup plus tard que dans le St. Laurent; en conséquence, à la basse eau dans le dernier la force des eaux descendantes du Saguenay se fait sentir à plusieurs milles. A l'embouchure de cette rivière, tout vis-à-vis la Pointe aux Alouettes, se trouve le port de Tadousac, qui est très-bien abrité par les hauteurs qui l'entourent, et qui a un bon ancrage pour un grand nombre de grands vaisseaux, où ils peuvent rester en parfaite sûreté. Sur la rive nord du St. Laurent, et dans plusieurs endroits sur le Saguenay, il y a des stations pour le commerce de pelleterie avec les Indiens, et pour la pêche de la baleine, du veau marin, du marsouin, et du saumon. Ces stations sont connues sous le nom de Postes du Roi, et elles sont louées à présent

avec tous leurs privilèges à la Compagnie du Nord-Ouest de Quebec, sur un bail de 1500 livres sterling par an. On a formé des établissemens à Padousac, à Chicoutami, sur le Saguenay, au Lac St. Jean, aux Iles de Jérémie près de la Pointe Belseamitis, aux Sept Iles, au-delà du Cap des Monts Pélés, et au Cap des Monts. Dans ceux qui sont vers la mer, les pêches se font pendant l'été, mais dans ceux de l'intérieur, le commerce de pelleterie se fait avec les Indiens pendant l'hiver. Vers le poste de commerce à Chicoutami, le terrain est passablement fertile, et le bois de construction est d'une qualité supérieure : sur le petit nombre de terres cultivées en cet endroit, on a observé que le grain mûrit plus tôt que dans le voisinage de Quebec, quoique la situation en soit bien plus au nord, ce qui est encore une des singularités du climat du Canada.

Mille Vaches (la seigneurie de), dans le comté de Northumberland, est située près de la Rivière Portneuf, à 10 lieues au-dessous du Saguenay ; elle a trois lieues de largeur le long du rivage du St. Laurent, sur quatre de profondeur ; elle fut accordée le 15 Novembre, 1653, à Robert Giffard.

Terre Ferme de Mingan (la seigneurie de), s'étend depuis le Cap Cormorant le long du rivage nord du Canal de Labrador, jusqu'à

Goynish River; elle fut accordée le 25 Fevrier, 1661, au Sieur François Bissot. Du Cap Cormorant à la Rivière St. Jean se trouve la seule partie actuellement renfermée dans la province du Bas Canada. Dans cette concession et la précédente le terrain est très-indifférent et entièrement inculte, et même il n'est pas propre à l'agriculture. Le groupe d'îles situé vis-à-vis du rivage de la dernière, appelées les Iles Mingan, est avantageusement situé pour la pêche.

TOWNSHIPS.

Les townships du district de Quebec sont, généralement parlant, si inférieurs à ceux des autres districts par la qualité du sol, et si en arrière par la quantité des établissemens et l'état de l'agriculture, que leur description ne peut guère offrir autre chose qu'une récapitulation de terres incultes.

Nelson et Somerset sont deux townships irréguliers dans le comté de Buckingham, qui se joignent l'un l'autre, et sont situés sur le derrière des seigneuries de Deschaillons et de Lotbinière. Somerset est borné par Stanfold au sud-ouest, et est en partie dans les districts de Trois Rivières et de Quebec. Nelson est borné au nord-est par la seigneurie de Ste. Croix; ils

furent accordés en Avril 1804, aux officiers et simples soldats de la milice Canadienne. Le terrain dans ces deux townships est assez bas, mais il est d'une qualité passablement bonne, et propre à produire presque toutes les espèces de grains ; dans plusieurs endroits il est propre à la culture du chanvre et du lin. Vers l'extrémité sud-est de Nelson, il y a quelques éminences d'un sol de beaucoup supérieur aux parties voisines de Lotbinière. Le bois de construction dans ces deux townships, consiste principalement en hêtre, en érable, en bouleau et en pin. Ils sont très-bien arrosés par les Rivières Bécancour, Du Chêne, et par un grand nombre de petits courans, qui après avoir serpenté dans presque toutes les parties, tombent dans les deux rivières. Aucune partie du terrai nn'a encore été mis en culture.

Halifax, dans le comté de Buckingham, est situé dans les deux districts de Trois Rivières et de Quebec, et entre Chester et Inverness ; il est borné au nord-ouest par Somerset et Arthabaska, et au sud-est par Woolfestown et Irlande. Le terrain dans ce township est principalement d'une bonne qualité, et capable de produire la plupart des espèces de grain ; la partie du nord est assez basse et dans quelques endroits elle forme des marais ; aucune partie n'est encore habitée, et on n'a pas encore cherché à le mettre

en culture, quoiqu'on puisse le faire avec la presque certitude de succès. Il y a une grande quantité de hêtre, d'orme, d'érable, de noyer, de bouleau et de bois blanc, outre du cèdre et de la pruche blanche en abondance dans les terres basses. Il est arrosé par le Lac Pitt, et par plusieurs petits courans d'eau qui tombent dans le Becancour; la partie du sud-est a été arpentée et accordée à feus Matthieu Scott et Benjamin Jobert : les propriétaires actuels sont Madame Scott et sa famille, et les héritiers de feu Mr. Frobisher.

Inverness, dans le comté de Buckingham, est situé entre Halifax et Nelson, et borné au nord-ouest par Somerset et une partie de Nelson, et au sud-est par Leeds. Aucune partie de ce terrain n'est cultivée, quoiqu'il contienne dans la partie du sud des terres d'une qualité supérieure, propres à presque toute sorte de culture et que le reste soit généralement au dessus de la médiocrité, excepté une étendue de marécages d'environ 8000 acres au nord, qui est couverte de sapinette, de pruche blanche et de cèdre. Sur les terrains secs, le bois de construction est en grande abondance et d'une excellente qualité. Le township est arrosé par le Lac William, qui se décharge par un petit courant dans le Becancour, et par un

autre s'unit au Lac Pitt, outre plusieurs petits ruisseaux. La partie du sud-ouest a été accordée à feu Joseph Frobisher, Ecuyer, et elle appartient à présent à ses héritiers.

Irlande, dans le comté de Buckingham, joint Halifax et Inverness au nord-ouest; il est borné par Woolfestown au sud-ouest, et par Leeds et Thetford au nord-est. La partie nord-ouest de ce township consiste en terre d'une excellente qualité, et propre à la croissance du grain de toute espèce, du chanvre, du lin, et à tous les autres genres de culture. La partie sud-est n'est pas labourable, n'étant qu'une suite de montagnes escarpées qui règnent à une distance considérable, remplies dans les intervalles par de petits lacs et des marécages. La partie du nord-ouest, la seule qui ait été arpentée et concédée, appartient à présent aux héritiers de Joseph Frobisher, Ecuyer; c'est un terrain fertile et habité par quelques familles qui forment ce qu'on appelle l'établissement de Lord. Le hêtre, l'érable, le bouleau, et plusieurs autres espèces de bois de construction, se trouvent en grande abondance dans ce township. Il est arrosé par plusieurs petits ruisseaux et par le Lac de la Truite, qui communique par un petit courant au Lac Pitt. Le Chemin de Craig passe à travers, et croise le Becancour au Pont

de Kempt. Dans l'établissement de Lord, il y a une scierie, qui est d'une grande utilité dans cette partie intérieure du pays.

Leeds, dans le comté de Buckingham, est un terrain irrégulier, situé entre la seigneurie de St. Gilles et le township d'Irlande, borné au nord-ouest par Inverness, Nelson, et Ste. Croix, et au sud-est par Thetford et Broughton. Excepté la partie du nord-ouest, où la terre est pauvre et très-pierreuse, ce township est généralement d'une excellente qualité, propre à la croissance de toute espèce de grain, du lin, du chanvre, et à tous les autres genres de culture. Il est bien fourni de bois de construction de plusieurs espèces, telles que hêtre, bouleau, érable, bois blanc, orme, frêne, bois de fer, pruche blanche et sapinette, et très-bien arrosé par le Becancour qui se divise en plusieurs branches, et par plusieurs autres petits courans. La culture n'y a encore fait que très-peu de progrès, quoiqu'on ait entrepris de former quelques établissemens, particulièrement le long du Chemin de Craig, où l'on pourrait raisonnablement présumer qu'on eût pu obtenir de plus grands succès. Ce chemin a été originairement projeté pour ouvrir une communication directe entre Quebec, les townships des frontières, et les états Américains adjacens; mais son achevement a été retardé par plusieurs difficultés qui

provenaient plutôt d'un défaut de résolution que des empêchemens naturels. Il fut tracé primitivement par Mr. Joseph Kilborne, deputé arpenteur de la province en 1800, aux frais de Joseph Frobisher, Ecuyer, et des autres propriétaires fonciers des townships à travers lesquels il passe; il s'étend depuis le bord du St. Laurent, à travers la seigneurie de St. Gilles, jusqu'au township de Shipton, d'où l'on avait déjà fait une route jusqu'à la Rivière St. François, et de là à la ligne frontière. L'entreprise n'a pas très-bien réussi, parce que l'établissement de Lord, dans le township d'Irlande, était le seul qu'on eût entrepris de former. En 1809, durant l'administration de Sir James Craig, on a entrepris de nouveau de rendre la route commode et aisée depuis Quebec jusqu'aux frontières; on a employé des détachemens de troupes pour déblayer et construire la route, et pour élever des ponts de bois sur les rivières partout où ils se trouvèrent nécessaires. L'objet en vue s'est trouvé rempli suffisamment pour mettre une diligence en état de voyager passablement vîte, quoique non sans inconvénient pour ceux qui profitent de cette voiture, faute de places convenables pour s'arrêter et de maisons pour reposer les voyageurs, n'ayant aucune commodité de ce genre depuis le dernier établissement sur la Rivière Beaurivage, jusqu'au township de

Shipton, à la distance d'environ 60 milles. Au pont de Craig, l'auberge de Palmer fut ouverte quelque temps, mais elle ne répondit point à l'attente du public, et ne produisit point de bénéfice au propriétaire. Malgré les encouragemens donnés aux colons, en leur accordant une patente pour les lots qu'ils occuperaient, à condition de défricher une certaine portion de terre, et de bâtir une maison en bois sur les dimensions données, auprès de la route, ces conditions n'ont été acceptées que par deux ou trois personnes, et même cela n'a été d'aucune utilité pour avancer l'ouvrage, ni d'aucun avantage pour les individus qui ont formé l'entreprise. Au commencement de la dernière guerre, on avait encore fait peu de progrès, et depuis cette époque on n'a pris aucun moyen pour préserver du dépérissement la partie de la route qui était achevée, en sorte qu'à présent elle est obstruée par la chute des arbres et par d'autres obstacles, qui la rendent presque aussi impraticable que si c'était encore un désert. Les différens ponts sur les rivières portent les noms des officiers militaires qui commandaient les détachemens employés à ce service : ils ont aussi obtenu des terres auprès de la route ; mais des militaires ont rarement le loisir ou les moyens de devenir des cultivateurs constans. Une pareille communication serait sans doute

d'un avantage immense pour cette partie de la province, et il faut espérer que malgré les mauvais résultats précédens, on fera de nouveaux efforts sous la sanction immédiate du gouvernement. Un quart du township de Leeds a été originairement concédé à Isaac Todd, mais à présent ce terrain appartient aux héritiers de Joseph Frobisher, Ecuyer. Plusieurs individus ont obtenu des concessions, et George Hamilton, Ecuyer, de Quebec, possède 8000 acres de terre, par achat du gouvernement, des terres ayant été vendues pour défrayer une partie des dépenses occasionnées par la construction de la route.

Thetford, dans le comté de Buckingham, est situé entre Broughton et Irlande, et borné par Leeds au nord-ouest, et par Adstock au sud-est. Ce township, quoique généralement montagneux, a quelques intervalles de bonne terre, propres à la culture, où l'on peut faire venir du blé, du chanvre et du lin ; la partie du sud-ouest est très-indifférente ; et couverte d'une mousse épaisse, sous laquelle il y a un lit de pierre recouvert de cinq à six pouces au plus de terre pauvre et maigre. Le bois de construction est généralement assez bon, et consiste en hêtre, en orme, en bouleau, et en érable, outre une grande quantité de sapinette, de pruche blanche, etc. Il est arrosé par deux

grands lacs, par quelques rivières d'une médiocre grandeur, et par plusieurs courans inférieurs. La moitié appartient au Docteur Nooth.

Broughton, dans le comté de Buckingham, quoiqu'un peu montagneux, contient beaucoup de terre d'une bonne qualité; plusieurs des éminences inférieures, si elles étaient cultivées, produiraient du froment et d'autres grains; quelques parties sont très-propres pour le chanvre et le lin, et plusieurs autres offrent naturellement des herbages passablement bons. Il est bien garni de hêtre, d'érable, de bouleau, d'orme, et d'autre bois utile, outre une grande quantité de bois inférieur. Il est arrosé par plusieurs branches du Becancour, par quelques ruisseaux qui se déchargent dans La Chaudière, et par un ou deux petits lacs. La moitié nord-ouest a été accordée à H. Jenkins et à Wm. Hall, et c'est actuellement la propriété du dernier, qui est parvenu à y former un établissement et à en cultiver une partie: il y a aussi construit quelques moulins. De l'établissement à la seigneurie de St. Joseph, sur La Chaudière, il y a une route passablement bonne, et une autre qui conduit au Chemin de Craig.

Tring, dans le comté de Buckingham, joint la seigneurie de Vaudreuil au nord-est, et est situé entre Broughton et Shenley. Ce terrain

est pour la plupart d'une qualité favorable et propre au labour ; il produirait du grain, et dans plusieurs parties il paraît très-convenable à la culture du chanvre et du lin. Le bois y est aussi bon que la terre, et l'on peut y en trouver des meilleures espèces. Il est arrosé par une chaine de cinq superbes lacs qui abondent en excellent poisson ; ils se déchargent dans la Rivière Chaudière, par un courant appelé le Bras du Sud-Ouest. Une moitié du township a été concédée à des individus ; mais le défrichement n'y a encore fait aucun progrès.

Shenley, dans le comté de Buckingham, est un terrain irrégulier, situé entre Dorset et Tring, et borné au nord-est par la seigneurie d'Aubert Gallion et la Rivière Chaudière, et au sud-ouest par des terres vacantes. La surface est irrégulière, dans quelques endroits basse et marécageuse, mais dans d'autres ayant un sol passablement bon, qui sans doute serait assez fertile si l'on y faisait passer la charrue. Sur les terrains secs, le bois de construction consiste principalement en hêtre, en érable, et en bouleau ; sur les autres il n'y a guère autre chose que du cèdre et de la pruche blanche. Il n'est pas très-bien arrosé. Un quart du township a été concedé à feu James Glenny, mais aucune partie n'est cultivée.

Dorset, dans le comté dè Buckingham, est

situé sur la rive ouest de la Rivière Chaudière, joignant Shenley au nord, et entouré des autres côtés par des terres non arpentées. C'est un vaste township, composé principalement de belles éminences en bonne terre, très-propre au labour, et presque partout favorable à la culture du chanvre et du lin, quoiqu'on n'y ait encore fait jusqu'ici aucun établissement. La partie la plus inférieure est le long du rivage plein de rochers de La Chaudière. Il est bien garni de bois blanc, de bouleau, d'érable, de hêtre et d'orme; quelques uns des marécages sont couverts de cèdre et de sapinette. Il est admirablement bien arrosé par trois grands lacs et par un grand nombre de rivières qui serpentent à travers et se déchargent dans la Chaudière; on trouve sur leurs rivages de très-belles pièces d'excellente prairie. La totalité a été concédée à Mr. John Black, mais elle appartient à présent aux héritiers de feu Simon M'Tavish, Ecuyer.

Frampton est situé en partie dans le comté de Dorchester et dans celui d'Hertford; il est sur le derrière des seigneuries de St. Joseph et de Ste. Marie, sur la Rivière Chaudière, et il est borné par Buckland au nord-est, par Jolliet au sud-ouest, et par Cranbourne au sud-est. Un sol pour la plupart favorable à l'agriculture, quoique fort coupé de collines et de vallées,

forme le caractère général de ce township, mais une petite partie des terres basses est assez marécageuse. Le hêtre, le bouleau, et l'érable couvrent abondamment les éminences, mais le cèdre et la pruche blanche dominent dans les autres parties. Il est arrosé par la principale branche de la Rivière Echemin, et par quelques rivières inférieures, sur lesquelles il y a d'excellentes positions pour des moulins. Il n'y a encore qu'une très-petite portion de ce township qui soit cultivée. La moitié au sud-ouest a été arpentée et concédée à P. E. Debartzch, Ecuyer, et à d'autres personnes; cependant ce particulier et —— Pyke, Ecuyer, de Quebec, sont les principaux propriétaires fonciers.

Buckland, dans le comté d'Hertford, est un township irrégulier, situé sur le derrière de la seigneurie de St. Gervais et des fiefs La Martinière et Mont-à-peine; il joint Jolliet et Frampton au sud-ouest, et est borné des autres côtés par des terres en friche de la couronne. La surface de ce terrain est très-variée; dans plusieurs endroits elle forme des éminences considérables: les intervalles qui les séparent sont assez marécageux, mais le sol est en général excellent, même les terrains humides ne sont nullement d'une mauvais qualité. On pourrait y recolter en abondance toute espèce de grain et d'herbe, outre le chanvre et le lin. Il est

principalement boisé de hêtre, de bouleau, d'érable, de bois de fer, de bois blanc, et d'orme, et il y a une grande quantité de cèdre, de pruche blanche, et de frêne noir. Il est complètement arrosé par plusieurs grands courans d'eau, par les branches de l'Echemin, et par plusieurs ruisseaux ; il y a sur presque tous des situations très-convenables pour des moulins, et une grande quantité de bonnes prairies le long des rivages. Les habitans de St. Gervais y font beaucoup de sucre d'érable. Un quart seulement du township a été arpenté, et c'est à présent la propriété de William Holmes, Ecuyer, de Quebec.

Ixworth, dans le comté de Cornwallis, est un terrain irrégulier, situé sur le derrière de la seigneurie de Ste. Anne et de l'augmentation de Rivière Ouelle. Pas plus de 1200 acres de ce township ont été arpentées et concédées à Matthieu Omera, et la totalité de cette partie offre une excellente terre; elle touche Ste. Anne, et quelques endroits sont dans un état très-avancé de culture: sur le reste il y a une grande quantité d'excellens pins de construction, et il s'en transporte beaucoup par la Rivière Ouelle dans le St. Laurent, et de là à Quebec.

Stoneham et Tewkesbury, deux townships sur la rive nord du St. Laurent, dans le comté de Quebec, excepté une petite partie

du dernier qui est dans le comté de Northumberland ; ils se joignent l'un l'autre, et sont situés sur le derrière des seigneuries de Côte de Beaupré, de Beauport, et de Notre Dame des Anges. En général la surface de ces deux terrains est montagneuse et pleine de rochers, la plus grande partie en est stérile et peu propre à la culture, quoiqu'il y ait ça et là quelques terrains labourables dans les vallées, où le sol est passablement bon et propre au labour. On peut cependant faire quelques exceptions en faveur de Stoneham, depuis sa limite de front jusqu'à la Rivière Jacques Cartier, où la terre est en grande partie susceptible de labour, et composée d'une marne jaune. Ces deux townships sont arrosés par les grandes rivières Ste. Anne, Jacques Cartier, et Batiscan, qui coulent majestueusement entre les hautes chaînes de montagnes, par plusieurs rivières d'une grandeur inférieure, et par quelques petits lacs. Le bois de construction consiste en hêtre, en érable, en bouleau, et en pin d'une belle grandeur. Les parties les plus précieuses de Stoneham furent originairement accordées à Kenelm Chandler, Ecuyer, et elles appartiennent à présent à Mademoiselle Brydon.

LE DISTRICT DE GASPE',

L'extrémité orientale de la province sur la rive sud du St. Laurent, est située entre 47° 20′ et 49° 10′ de latitude nord, et entre 64° et 66° 30′ de longitude ouest du méridien de Greenwich. Elle est bornée à l'ouest par le district de Quebec, à l'est et au nord-est par la Rivière et le Golfe St. Laurent, et au sud par la province de New Brunswick et la Baie des Chaleurs. Elle forme un comté appelé Gaspé, et envoie un membre au parlement de la province. Moindre en grandeur, il est aussi inférieur sous tous les autres rapports à chacun des trois districts précédens ; la chaîne de montagnes du nord-est qui ne se termine qu'au Cap Rozière, le partage presque également en deux ; depuis le côté nord-ouest de cette chaîne jusqu'au St. Laurent, tout le terrain est rude et stérile, étant couvert de forêts presque impénétrables, excepté quelques pièces de terre sur la rivière, où l'on a fait quelques concessions dans des endroits qu'on a crus propres à la culture. Il n'y a pas grande différence du côté sud-est de la chaîne, jusques assez près du rivage de la Baie des Chaleurs, où le long de la mer et à quelque distance dans l'intérieur, il y a dans plusieurs endroits des portions de terre où l'on pourrait avec succès porter l'agriculture à un plus haut point qu'elle

ne l'est à présent. La ligne de côte depuis le Cap Chat dans le St. Laurent, en tournant autour du Cap Rosière, jusqu'à la Rivière Ristigouche au fond de la Baie des Chaleurs, est d'environ 280 milles ; depuis la Baie de Gaspé près du dernier cap, jusqu'à la Baie de Ristigouche, la côte est divisée en townships, appelés Carleton, Maria, Richmond, Hamilton, Coxe, Hope, et Nos. 7, 8, et 9, chacun de 8 à 12 milles de largeur, et devant avoir 9 milles de profondeur. Dans le terrain qui s'étend depuis Richmond, jusqu'à la limite orientale d'Hopetown, il y a plusieurs pièces de terre d'au moins 8 milles de profondeur qui paraissent pouvoir devenir fertiles et d'un bon rapport ; dans le township de Coxe, la profondeur des terres labourables passablement bonnes est calculée excéder 18 milles. La distance de Richmond au township d'Hope est d'environ 42 milles, et excepté l'espace de rivage bordé de rochers situé entre Richmond et Bonaventure, la ligne de front des concessions est presque toute habitée. Le front de Maria et de Richmond forme une baie ouverte, mais l'ancrage, même pour les vaisseaux du plus petit poids, est à un mille du rivage, à raison des bancs de sable à la marée basse. Dans Carleton, les terres qui sont capables d'être cultivées, sont déjà occupées, mais elles ne montent qu'à une ou deux concessions.

Entre le Cap Rosière et le Cap Chat, la côte est montagneuse et stérile, et il n'y a que trois ou quatre maisons dans toute cette distance, entre un petit établissement de quelques familles à Mont Louis, dans le voisinage duquel il se trouve de la terre propre à la culture : cependant cet espace forme cinq concessions seigneuriales. La population totale du district, en 1808, montait à 3200 âmes, non compris 3 ou 400 pêcheurs qui y séjournent durant la saison de la pêche, mais qui la quittent à l'approche de l'hiver : depuis cette époque elle ne s'est probablement pas beaucoup accrue. L'industrie des habitans est principalement occupée dans les pêcheries, qui sont réglées par un acte du parlement provincial de la 47ᵉ année de George III. et qui sont portées à un degré considérable, puisque la quantité qu'on exporte monte, année commune, à environ 35,000 quintaux de morue, 5000 de saumon, de 10à 12,000 de harengs, de sardines et de maquereaux, à quoi l'on peut ajouter le produit de quelques baleines qui se prennent dans la Baie de Gaspé, un commerce peu considerable en pelleterie, et la construction d'un vaisseau de guerre et de trois ou quatre petits bâtimens chaque année. Les pêcheries sont sédentaires, mais les exportations et les importations emploient ordinairement 8 ou 9 bâtimens à trait carré et environ 35

petits. L'agriculture n'est qu'un objet d'attention secondaire, et le produit ne surpasse guère et peut-être n'égale pas la consommation. Le bois de construction consiste en pruche blanche, en bouleau blanc et noir, en hêtre, en orme et en pin propre à faire des mâts d'une petite grandeur, outre du chêne d'une qualité très-inférieure. La ville de New Carlisle, la principale du district, est située dans le township de Coxe, et construite de manière qu'elle peut devenir par la suite une petite place régulière. Sa position est presque au centre de la Baie des Chaleurs, le nombre des maisons est de 40 à 50 toutes en bois, il y a une église, un tribunal, et une prison; les deux derniers se bâtissent à present sous la surveillance de commissaires nommés par un acte du parlement. La situation de cette ville est saine, et les terres qui l'environnent sont des plus fertiles du district. Depuis la ville, de nombreux établissemens s'étendent de chaque côté, et occupent presque tout le front des townships de Coxe et de Hope, et, y compris la ville, on peut compter qu'ils forment près de la moitié de la population totale ; ces établissemens sont dans un état d'amélioration bien superieur à tous les autres. Les habitans de cet endroit et même de tout le district éprouvent un grand inconvenient, faute d'avoir des moulins à grain, ce qui retarde

beaucoup les progrès de l'agriculture. Il y a des situations très-favorables pour en construire, sur une rivière qui prend sa source dans un petit lac dans le township de Coxe, et par sa proximité de l'établissement, ce serait un emplacement très-favorable pour en bâtir. Vis-à-vis de ces townships il y a un rivage excellent, où l'on sale le poisson, et où on le séche. Percé, le premier endroit considérable après New Carlisle, est situé sur une éminence qui forme la pointe méridionale de Malbay, contient 25 ou 30 maisons, particulièrement habitées par des pêcheurs, et a, comme la ville principale, une cour de justice et une prison ; en face, la côte est très-commode pour saler le poisson, et il y a à la même hauteur quelques uns des meilleurs bancs de la baie pour le pêcher. L'île de Bonaventure est située à un mille et demi du rivage opposé à la pointe ; elle n'est tout au plus qu'un rocher stérile, et cependant il y a des personnes assez fortes pour y passer l'hiver afin de retenir possession des pêcheries qu'elles ont occupées pendant l'été. Il y a, tout au près de la pointe méridionale de Malbay, un rocher remarquable, qui s'élève d'environ 200 pieds au-dessus de l'eau, et d'environ 1200 pieds de longueur, qui a trois arches entièrement formées par la nature, celle du milieu est assez large pour qu'un bateau y puisse passer facile-

ment avec ses voiles. De ce rocher, autour de Malbay jusqu'à Point Peter, on trouve une côte excellente pour la pêche, dont une partie s'appelle la Belle Anse, ou Lobster Beach; tout auprès de cet endroit est la maison du feu Gouverneur Cox. La Baie de Gaspé est située entre le Cap Gaspé et Whale-head; elle avance d'à peu près 16 milles dans les terres, et a environ 5 milles de largeur: de son extrémité deux autres bras appelés le bras Nord-ouest et le bras Sud-ouest, pénètrent à une distance considérable dans l'intérieur, et reçoivent les eaux de plusieurs courans qui descendent des montagnes; la baie elle-même est profonde et bien abritée, et peut défendre un grand nombre de vaisseaux du mauvais temps; les rivages sont hauts et habités en grande partie par des pêcheurs. Douglass Town, ou plutôt son emplacement, car il n'y a encore que cinq ou six maisons de bâties, est à l'entrée de la Rivière St. Jean, au côté méridional de la baie; sur le bord opposé de la rivière est l'endroit où on a le projet de bâtir la ville d'Haldimand. A Pabos Bay, environ à moitié chemin entre Cap Despair et Point Maquereau, il y a un petit village sur le côté occidental, et au côté opposé sur une éminence sont ce que les pêcheurs appellent ordinairement leurs habitations d'été. Plusieurs courans d'eau descendent dans cette

baie d'une chaîne nombreuse de petits lacs au nord-ouest; un peu à l'ouest de Pabos est un petit bras étroit appelé Port Daniel.

Bonaventure est un petit endroit qui contient environ 25 maisons et une église, située sur le côté occidental du port du même nom, dans le township d'Hamilton. Le terrain qui l'environne est uni et assez bon, mais les habitans ne vivent que de la pêche. Sur le rivage septentrional de la Baie de Ristigouche le pays offre un grand nombre de riches pâturages. A partir de la pointe de Megoacha on trouve une étendue de terrain d'environ 16 milles de longueur, et d'à peu près un mille et demi de largeur, accordé en fief et seigneurie le 4 de Juillet, 1788, à John Shoolbred, Ecuyer, et quoique plusieurs de ses parties soient dignes de remarque comme étant propres à y former des établissemens, cependant il n'est occupé par personne, parce qu'il ne s'est point fait de concession partielle, et qu'on se propose probablement de disposer du tout dans la suite. Un peu au delà de cette concession, sur le bord septentrional de la Rivière Ristigouche, est un petit village d'Indiens domiciliés de la horde Micmac, qui est sous la surintendance d'un missionnaire qui demeure à Tracadigash ou à Bonaventure. On peut aller de Gaspé à Quebec par trois différentes routes; la première en

suivant la côte du Golfe et de la Rivière St. Laurent; la seconde en tenant le cours de la Rivière Ristigouche jusqu'à la Rivière Matapediach, et en continuant le long de la rive jusqu'au Lac Matapediach; de là il y a un sentier Indien d'environ trente milles jusqu'à la Rivière Mitis, dont on suit le cours jusqu'à ce quelle gagne le St. Laurent à peu près à l'endroit où l'établissement commence. La troisième route se fait en allant le long de la Rivière Ristigouche presque jusqu'à sa source, où il y a un sentier Indien, ou une route de portage de onze milles jusqu'à la Grande Rivière qui coule dans la Rivière St. Jean, 15 milles au-dessus de la Grande Chute, d'où le voyageur avance dans la route du portage de Timiscouata. Celle-ci est la moins difficile des trois, et la distance de New Carlisle à Quebec par cette route est de 390 milles; elle pourrait être raccourcie de 18 ou 20 milles par une route qui a été tracée de la Rivière Waganitz jusqu'à la Rivière Verte, qui tombe dans la Rivière St. Jean dans l'établissement de Madawaska. Avec la description de Gaspé finit la description topographique de toute la province du Bas Canada.

HAUT CANADA.

Depuis l'année 1791, la Province du Haut Canada a été bornée de la manière suivante; savoir, à l'est par le Bas Canada, au nord-est par la Grande Rivière ou l'Ottawa, qui dans cette direction la sépare de la Province Inférieure; au nord par le territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson; au sud et au sud-est par les Etats Unis d'Amérique, ou plutôt par une ligne imaginaire, qui commence au village de St. Regis, sur la parallèle du quarante cinquième degré de latitude septentrionale; de là elle passe par le milieu de la Rivière St. Laurent, par le Lac Ontario, la Rivière Niagara, le Lac Erie, et traversant ensuite la communication par eau, se prolonge par le Lac Huron, le Lac Supérieur, le Lac Long, et le long du milieu de la chaîne des lacs et de la communication par eau, jusqu'à l'angle nord-ouest du Lac des Bois, et de là vrai ouest jusqu'à la Rivière Missis-

sippi*. Il n'y a point eu de bornes fixées à l'ouest et au nord-ouest, c'est pourquoi on peut supposer qu'elle couvre les vastes régions qui s'étendent vers l'Océan Pacifique et la Mer du Nord. Les bornes qui la séparent des Etats-Unis sont si incertaines et si mal établies, et ont été la source féconde de tant de querelles entre les deux puissances, qu'elles ont demandé depuis long temps la révision qu'on en va faire incessamment en exécution du quatrième et du cinquième article du traité de paix de 1815. L'intérieur de la province est divisé en huit districts, savoir, le district de l'Est, de Johnstown, le district du Milieu, de Newcastle, le district de l'Intérieur, de Niagara, de Londres, et le district de l'Ouest ; ces districts sont subdivisés en 23 comtés, savoir, Glengary, Stormont, Dundas, Prescott, Russell, Grenville, Leeds, Carleton, Frontenac, Lenox, Addington, Hastings, Prince Edward, Northumberland, Durham, York, Norfolk, Oxford, Middlesex, Lincoln, Haldimand, Kent et Essex. Ces comtés contiennent 159 townships, sans y comprendre les terres Indiennes, et certaines autres grandes portions qui sont réservées pour la couronne, et l'entretien du clergé Protestant. Les town-

* Ces bornes furent fixées par le traité de 1783, mais elles sont fausses, car une ligne tirée vrai ouest du Lac des Bois ne touchera nullement le Mississippi.

ships pris l'un dans l'autre contiennent environ 61,600 acres, ce qui fait en tout la somme de 9,694,400 acres, que l'on peut arranger de la manière suivante; environ 3,000,000 acres sont accordées en roture franche et commune, 2,769,828 sont réservées pour la couronne et le clergé, et 3,924,572 n'ont point encore été concédées. Le pays ainsi distribué s'étend de la Pointe au Baudet, le long du rivage septentrional de la Rivière St. Laurent, du Lac Ontario et du Lac Erie, jusqu'au Lac Ste. Claire et à la communication entre ce lac et le Lac Huron, distance d'à-peu-près 190 lieues. Dans toute la largeur de cette étendue, et dans une profondeur qui varie de quarante à cinquante milles, le terrain en général n'est nullement inférieur à aucune partie du continent de l'Amérique Septentrionale; sa nature, heureusement variée, présente des situations où l'agriculture peut s'exercer avec succès dans toutes ses branches nombreuses; mais l'espèce particulière qui domine est peut-être une belle marne de couleur foncée, mêlée d'un excellent terreau végétal. La face du pays est partout la même, et s'il y a quelque différence, elle est à peine perceptible. Entre la Pointe au Baudet et la Baie de Quinté, y compris le district de Johnstown, et celui du Milieu, le terrain est uniformément uni et d'une beauté surprenante, ne s'élevant qu'à quelques

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

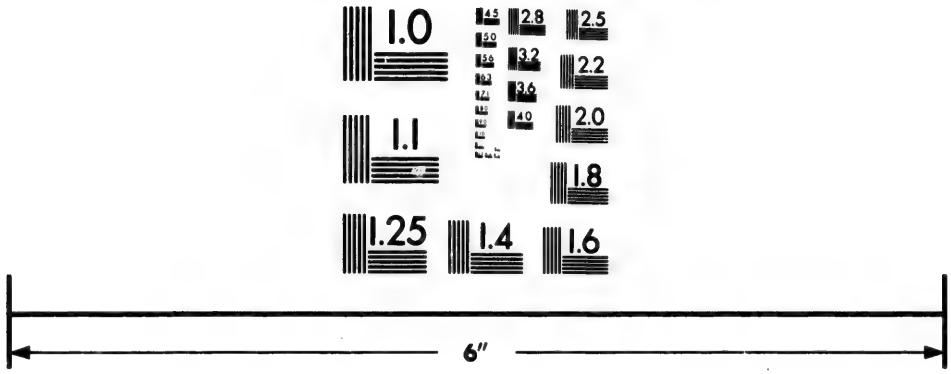

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

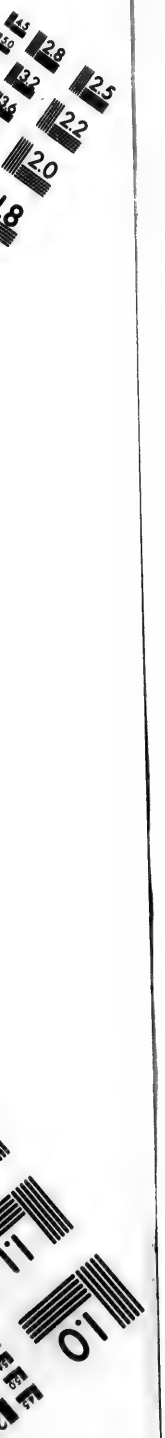
2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.1
1.0

pieds au-dessus de la rive du St. Laurent, bien coupé, et richement arrosé dans presque toutes les directions par des courans nombreux, dont plusieurs sont navigables pour des bateaux et des canots, et ne sont obstrués que par quelques chutes qui occasionnent de courts portages ; ils offrent une infinité de situations commodes pour bâtir des moulins, et on pourrait former presque sur tous leurs bords, de nouveaux établissemens. A partir de la baie de Quinté le long du bord du Lac Ontario, jusqu'à son extrémité occidentale, on trouve une chaîne de hauteurs peu élevées, et qui ne s'étend qu'à une petite distance en largeur vers le nord, car le terrain reprend bientôt son ancien niveau. L'intérieur de cette étendue de pays est coupé par une chaîne de lacs, qui, au moyen d'un ou deux portages, joignent le Lac Simcoe et ensuite le Lac Huron. Il y a aussi le long de la partie septentrionale du district de Niagara une chaîne appelée Les Hauteurs de Queenstown, qui traverse la Rivière de Niagara, et pénètre à l'est dans la province de New York ; la hauteur de cette chaîne n'excède nulle part 80 toises au-dessus de la surface du lac. Cet espace, qui contient le district de Newcastle, le district de l'Intérieur, et celui de Niagara, est arrosé par un grand nombre de courans grands et petits, qui contribuent beaucoup à sa fertilité. Dans

le dernier district est la Welland, autrefois appelée la Chippewa, superbe rivière qui coule à travers un pays extrêmement fertile dans un espace d'environ quarante milles, sans qu'on rencontre aucune chute; on y trouve aussi l'Ouse, ou la Grande Rivière, courant beaucoup plus considérable, qui prend sa source dans l'intérieur du pays, et après avoir fait de longs et pittoresques détours, se décharge dans le Lac Erie. Son embouchure est traversée par une barre, mais il y a toujours huit pieds d'eau; en partant du lac on peut la remonter plusieurs milles dans de petits vaisseaux, et à une distance beaucoup plus grande dans des bateaux. Dans tout le district dont nous venons de parler, les terres sont excellentes et très-fertiles, et l'on y voit fleurir un assez grand nombre d'établissemens. Tout l'espace qui se trouve depuis la Rivière Ouse, en allant le long des bords du Lac Erie, jusqu'au lac et à la Rivière Ste. Claire, est extrêmement uni; il n'y a presque pas une lieue de terrain qui n'offre des situations excellentes pour des établissemens, et dans les endroits où la terre a déjà commencé à être cultivée on trouve des récoltes aussi belles, et des fermes en aussi bon état que dans aucune partie quelconque de l'une et l'autre province. La portion du district de l'Ouest, située entre le Lac Erie et le Lac Ste. Claire, est peut-être le lieu le plus

agréable de toute la province; la fertilité du sol, les beautés qui partout attirent la vue par leur richesse et leur variété, l'abondante diversité d'excellens poissons qui fourmillent dans les rivières, et la quantité prodigieuse de gibier de toute espèce qui anime les bois, les halliers et les prairies, s'unissent pour donner à cette contrée privilégiée la préférence pour la formation de nouveaux établissemens. L'espace qui se trouve entre l'Ouse et le Lac Ste. Claire est occupé par les districts de Londres et de l'Ouest; il est arrosé par plusieurs petits courans qui tombent dans le Lac Erie, outre la Rivière Chenail Ecarté et la Tamise, extrêmement pittoresque, autrefois appelée la Rivière à la Tranche; elle prend sa source au loin dans l'intérieur, vers le township de Blandford, et après avoir serpenté presque dans la direction du sud-ouest, elle se décharge dans le Lac Ste. Claire. Elle est navigable pour les vaisseaux au moins jusqu'à vingt milles de son embouchure, et pour les bateaux et les canots presque jusqu'à sa source, peu [illegible]s de cent milles. Le cours de la Rivière Chenail Ecarté est parallèle à la Tamise, à la distance d'environ dix milles, et tombe dans le Lac Ste. Claire. Les portions que nous venons de décrire sont seulement celles qui ont plus ou moins d'établissemens. Il y a derrière les townships des espaces

considérables de terre, qui s'étendent au loin vers le nord, couverts d'immenses forêts, et peu connus excepté aux Indiens ; mais on a reconnu qu'il y a plusieurs portions très-étendues d'un terrain gras et fertile, particulièrement le long de la rive sud-ouest de la Rivière Ottawa. A travers toutes ces régions, que l'homme civilisé n'a point encore reconnues, l'on trouve plusieurs courans, dont quelques-uns sont considérables, qui vont se jetter dans le Lac Huron, où dans la Rivière Ottawa, mais le cours d'aucun de ces courans n'a été suffisamment suivi pour pouvoir être tracé sur une carte. On y trouve dans la plus grande profusion les bois de construction de presque toutes les espèces : le chêne, le hêtre, le coudrier, le frêne, le noyer, l'érable, l'orme, le pin, le sycomore, le bouleau, et plusieurs autres sortes, y sont d'une excellence particulière, et y ont atteint les plus grandes dimensions. Le climat est si parfaitement sain, que les maladies épidémiques, soit sur l'espèce humaine ou sur les bestiaux, y sont presque inconnues ; son influence sur la fertilité du sol est plus généralement sensible qu'elle ne l'est dans le Bas Canada, et paroît favoriser la végétation dans un degré bien supérieur. Les hivers sont plus courts, et n'y ont pas cette rigueur qui se fait remarquer dans le dernier pays ; les gelées y sont toujours accompagnées d'un ciel pur et serein, et d'une

atmosphère seche ; le printemps se déclare, et l'on reprend les travaux de l'agriculture six semaines ou deux mois plutôt que cela n'arrive dans le voisinage de Quebec ; les chaleurs de l'été sont rarement excessives, et les automnes ordinairement favorables à la moisson, ne le sont pas moins pour la récolte des productions tardives. De fait, sur un sol aussi bon, et sous un tel climat, il ne faut que de l'industrie et un accroissement de population pour rendre cette colonie florissante et heureuse. En observant la population de cette province, on trouvera qu'un accroissement considérable a eu lieu dans les dernières années. En 1783, le plus grand nombre où l'on pût porter les calculs n'excédoit pas dix mille âmes, et dans cet état, les différens postes et les garnisons nombreuses des frontières faisoient de beaucoup la plus grande partie. Après cette époque, la population s'accrut par les établissemens formés par les royalistes et les soldats licenciés, et fut considérablement augmentée par l'émigration d'un grand nombre de personnes qui furent bientôt fatiguées de l'indépendance nouvellement acquise des états de l'Amérique. Indépendamment de l'accroissement naturel de ces nouveaux habitans, leur nombre s'est graduellement augmenté par les émigrations qui ont eu lieu de la Grande Bretagne, de l'Irlande, de l'Ecosse, des Etats

Unis, et de plusieurs autres pays, de sorte qu'en l'année 1814 on la fit monter à quatre vingt-quinze mille âmes, nombre que l'on peut prendre comme passablement correct, ou du moins, si l'on considère les difficultés que l'on a dû éprouver pour se procurer les rôles, approche de l'exactitude autant qu'il était possible de le faire. Des trois millions d'acres qui, comme on l'a déjà vu, ont été concédées, la quantité actuellement mise en valeur, se monte à peu près à deux cens quatrevingt-dix mille acres dispersées dans les différens districts. La partie de la colonie la plus peuplée, et qui a fait le plus de progrès, est, sans doute, celle qui est comprise entre la Pointe au Baudet et le fond de la Baie de Quinté, et qui dans un espace de 170 milles, contient les villes de Kingston, de Johnstown, et de Cornwall; le Fort Wellington, les villages de Mohawk, Brockville, et quelques autres plus petits; outre des maisons, (dont plusieurs sont spacieuses et bien bâties) et des fermes le long du grand chemin, et des autres routes qui conduisent aux établissemens de l'intérieur. La plupart des terres dans toute cette étendue offrent des marques de la grande industrie et de l'attention qu'on a employées pour l'améliorer; on a rendu bonnes et solides par degrés les anciennes routes, et on en a construit de nouvelles; on a jetté des ponts sur les

rivières, et on a ouvert plusieurs communications avec l'intérieur, tant par terre que par eau; en vérité l'on voit dans presque toutes les directions les indices nombreux d'un progrès florissant et rapide. Parmi les villes que nous venons de citer, Cornwall, située à environ cinq milles au-dessus de St. Regis, et Johnstown, à trois milles à l'est du Fort Wellington, contiennent chacune de soixante à soixante-dix maisons, bâties de bois, avec une église, une cour de justice, &c.; elles sont tout près de la Rivière St. Laurent; le terrain tracé pour chacune, a un mille carré. Le Fort Wellington, autrefois appelé Prescott, est situé tout vis-à-vis la ville Américaine et le Fort d'Ogdensburgh ou Oswegatchie, nom qu'on avait coutume de lui donner; la rivière qui les sépare n'a pas plus de 800 toises de largeur; en temps de guerre ils se cannonaient souvent, et surtout lorsque des flotilles de bateaux remontaient la rivière. La ville de Kingston, la plus grande et la plus peuplée de la Province Supérieure, est très-avantageusement située sur le côté septentrional de la Rivière St. Laurent, ou plutôt à l'extrémité orientale du Lac Ontario; sa latitude est de 44°. 8′. nord, et sa longitude de 76°. 40′. ouest de Greenwich. Le Fort Frontenac, vieux poste Français, occupait autrefois le terrain où elle est bâtie. On en jetta les fondemens en

A TABLE of DISTANCES

from

KINGSTON,

to

MONTREAL.

Kingston																								
Gananoqui																								21
Petit Detroit																							14	35
Brock Ville																					20	34	55
Fort Wellington																				12¼	32¼	46¼	67¼
New Johnston																		3	15¼	35¼	49¼	70¼
Pointe des Gallops																	4	7	19¼	39¼	53¼	74¼
Pt Iroquois															6	10	13	25¼	45¼	59¼	80¼
to upper end Rapid Plat														6	12	16	29	31¼	51¼	65¼	86¼
Grand Remous													13	19	25	29	32	44¼	64¼	78¼	99¼
Hooples												4	17	23	29	33	36	48¼	68¼	82¼	103¼
Shicks										7	11	24	30	36	41	40	43	55¼	75¼	89¼	110¼
Cornwall									5	12	16	29	35	41	45	48	48	60¼	80¼	94¼	116¼
Rt au Raisin							15¼	20¼	27¼	31¼	44¼	50¼	56¼	60¼	63¼	76	96	110	131				
Pt au Baudet						10¼	26	31	38	42	55	61	67	71	74	86¼	106¼	120¼	141¼				
The Traverse					6	16¼	32	37	44	48	61	67	73	77	80	92¼	112¼	126¼	147¼				
to Mc Donals				3	9	19¼	35	40	47	51	64	70	76	80	83	96¼	116¼	129¼	150¼				
Coteau du Lac			1¾	[illegible]	[illegible]	21¼	36¾	41¾	48¾	52¾	65¾	71¾	77¾	81¾	84¾	97¼	117¼	131¼	152¼				
Village of Cedars		6	7¾	10¾	16¾	27¼	42¼	47¼	54¼	58¾	71¾	77¾	81¾	87¾	90¾	103¾	123¾	137¼	158¼				
Montreal	39	45	46¾	49¾	55¾	66¾	81¾	86¾	93¾	97¾	110¾	116¾	122¾	126¾	129¾	142¾	162¾	176¼	197¼				

1784, elle s'est accrue par degrés, et elle a maintenant près de trois quarts de mille de front, et environ trois cents toises de profondeur. Les rues sont régulières, se coupant à angles droits, mais elles ne sont point pavées : le nombre des maisons peut monter à environ 370 ; quelques-unes sont bien bâties de pierre, mais on a employé le bois dans la construction du plus grand nombre ; plusieurs sont spacieuses et commodes. Les édifices publics sont la maison du gouvernement, une cour de justice, une église Protestante et une église Catholique, une halle, une prison, et un hôpital, outre les casernes, les forts, les magasins, et les dépots du gouvernement. Depuis quinze ans la ville a pris une importance commerciale considérable ; on a construit des quais, et élevé plusieurs magasins spacieux, qui sont ordinairement remplis de marchandises : en effet, elle est devenue maintenant le principal entrepôt entre Montreal et tous les établissemens le long des lacs vers l'ouest. Depuis le commencement du printemps jusqu'à la fin de l'automne tout est dans l'activité ; des navires de quatre-vingt jusqu'à près de deux cents tonneaux, employés à la navigation du lac, prennent et déchargent continuellement leurs cargaisons, aussi bien que les bateaux employés sur la rivière. Le havre, bien abrité et commode, est accessible à tous vais-

seaux ne tirant pas plus de trois brasses d'eau, avec un bon ancrage tout auprès de l'extrémité nord-est de la ville ; l'entrée en est défendue par une batterie sur la Pointe Mississaga, et une autre sur la Pointe Frédéric, lesquelles, avec un bas-fond qui part de la première, ayant la profondeur de cinq pieds d'eau seulement, sont entièrement suffisantes pour le protéger. Derrière la ville, sur un terrain élevé, on a jetté quelques fortifications provisoires pour la défendre de ce côté ; mais comme la place devient tous les jours d'une plus grande importance, on ne saurait régarder ces ouvrages comme suffisans, et il faudrait leur en substituer de permanens. Vis-à-vis la ville, à environ la distance d'un demi-mille, est une longue péninsule basse, formant le côté occidental de Navy-Bay ; l'extrémité s'appelle la Pointe Frédéric. La Pointe Henri est l'extrémité d'une autre péninsule, dont le terrain est plus élevé, la domine davantage et qui en forme le côté oriental. C'est le principal dépôt de la marine royale sur le Lac Ontario, où l'on désarme les vaisseaux pendant l'hiver : l'ancrage est bon, mais un peu exposé aux vents de sud et de sud-ouest ; il est bien défendu par des batteries et des forts avancés sur la Pointe Frédéric, et par un fort considérable sur la Pointe Henri. Sur le côté occidental de Navy-Bay sont le chantier, de

vastes magasins, le terrain où l'on construit les vaisseaux de guerre, les casernes pour la marine, des quais, et plusieurs maisons bâties pour le charpentier en chef et les autres ouvriers, pour lesquels, depuis qu'il y a eu si peu de relâche à leurs travaux, il a fallu construire des logemens sur le lieu. C'est dans ce chantier qu'ont été construits et équipés les vaisseaux qui composent l'armement actuel que les Anglais ont sur le Lac Ontario; la construction du St. Laurent, vaisseau du premier rang, montant cent deux canons, prouve suffisamment que l'on pourra à l'avenir donner un grand accroissement à cette marine. Pour rivaliser la station Américaine du Havre de Sacket, Navy-Bay a les plus grands titres à la considération, et tant qu'il s'agira de maintenir sur le lac une supériorité navale, on doit donner la plus grande attention à cet établissement; particulièrement, si l'on observe avec quel soin nos rivaux achevent les vaisseaux qui ont été commencés pendant la guerre, et les mesures qu'ils adoptent généralement pour se mettre en état de nous disputer la supériorité, à quelque époque future, pour l'avantage du nombre; en effet, la méthode qu'ils ont embrassée est parfaitement calculée pour atteindre l'objet qu'ils ne cessent de garder en vue. On doit toujours surveiller de près la conduite d'un ennemi entreprenant,

et préparer un pouvoir de résistance proportionné aux moyens d'aggression. Les Américains construisent leurs vaisseaux beaucoup plus vîte que nous ne le faisons de notre côté, et pour cette raison ils regardent principalement à la force, et s'ils peuvent atteindre cet objet, ils se soucient peu d'y joindre la beauté du modèle, et l'élégance du fini : en effet, leurs vaisseaux n'ont d'autre poli que ce qui leur est donné par la hache et la doloire. D'un autre côté, nous employons aux nôtres presque autant de temps que nous le ferions dans nos chantiers d'Europe ; ils sont sans contredit aussi forts que ceux des Américains, ils sont plus beaux et beaucoup mieux finis, mais ils coûtent beaucoup davantage et ne font pas plus de service. Quand on réfléchit que les vaisseaux construits sur ce lac ne durent véritablement pas plus de cinq ans, ou de six ans au plus ; il n'est peut être pas hors de propos de considérer s'il n'y aurait pas pour nous quelque avantage à adopter la méthode de nos rivaux ; et pourvu que nous ayons une flotte aussi solidement construite, aussi nombreuse que la leur, composée de vaisseaux de la même grandeur, et capable de maintenir l'honneur jusqu'ici non rivalisé de notre pavillon national, si nous ne devons pas nous en contenter, quand même elle n'égalerait pas en beauté et en ornemens,

celle qui a forcé tous nos ennemis à la soumission. La situation de la ville de Kingston est avantageuse et bien choisie ; le sol dans le voisinage est naturellement très-fertile, et les environs jusqu'à une grande distance sont bien améliorés par la culture. Différentes routes conduisent de cette ville à l'ouest, à l'est, et dans l'intérieur ; il y a de ce côté une bonne communication au moyen des rivières Rideau et la Petite Nation, et quelques lacs qui sont liés ensemble par de courts portages. Avec le temps, à mesure que les townships se consolideront, cette communication deviendra d'un grand avantage pour faciliter le transport de leurs productions soit à Kingston où à Montréal, en ce que le Rideau et la Petite Nation se déchargent toutes deux dans l'Ottawa. Tout vis-à-vis le havre de Kingston, est Wolf Island ou la Grande Ile, qui a vingt milles de longueur et environ six dans sa plus grande largeur ; elle n'est point cultivée, mais elle offre en abondance le chêne, l'orme, le frêne, et le pin ; et on en tire continuellement de grandes quantités pour l'usage du chantier. Au sud, une grande baie rentre dans les terres de manière à laisser un isthme qui n'a pas plus d'un mille de largeur ; le long de cette baie est la route ordinaire du St. Laurent à Kingston ; à l'entrée est l'Ile Carleton, qui possède un bon havre, et qui en

1775 était le dépôt de la marine, mais qui à présent est rarement occupé par plus d'un détachement commandé par un sous officier. On arrive au havre de Kingston par trois différentes passes ; la première, appelée le Chenal des Bateaux, est entre Wolf Island et Forest Island, et n'est fréquentée que par de petites barques, n'ayant à différens endroits que deux brasses et demie d'eau ; la seconde est le Chenal du Sud, formé par Forest Island et Snake Island, îlot d'où part un banc qui s'étend à une grande distance : ici aussi le fond diminue assez régulièrement de trois à deux brasses de profondeur. Le troisième et le meilleur est le Chenal du Nord, entre Snake Island et la terre ferme, et quoiqu'il allonge un peu la route, il est de beaucoup préférable pour la sûreté, ayant depuis quatre jusqu'à dix brasses d'eau. Un peu à l'ouest de Kingston est la Baie de Quinté, formée d'une manière singulière entre la péninsule irrégulière du comté de Prince Edouard au sud, et la terre ferme du District du Milieu au nord ; sa longueur en suivant les différentes sinuosités qu'elle fait, n'a gueres moins de cinquante milles, et sa largeur varie entre six et douze milles. L'isthme formé entre cette baie et le Lac Ontario, dans le township de Murray, n'a pas plus de trois stades de largeur, et est traversé par un petit portage. Ce petit

is qui à
us d'un
officier.
ois diffé-
enal des
t Island,
barques,
brasses
enal du
e Island,
e grande
sez régu-
fondeur.
enal du
ferme, et
l est de
ayant de-
Un peu
Quinté,
la pénin-
Edouard
u Milieu
ifférentes
s de cin-
tre six et
cette baie
de Mur-
argeur, et
Ce petit

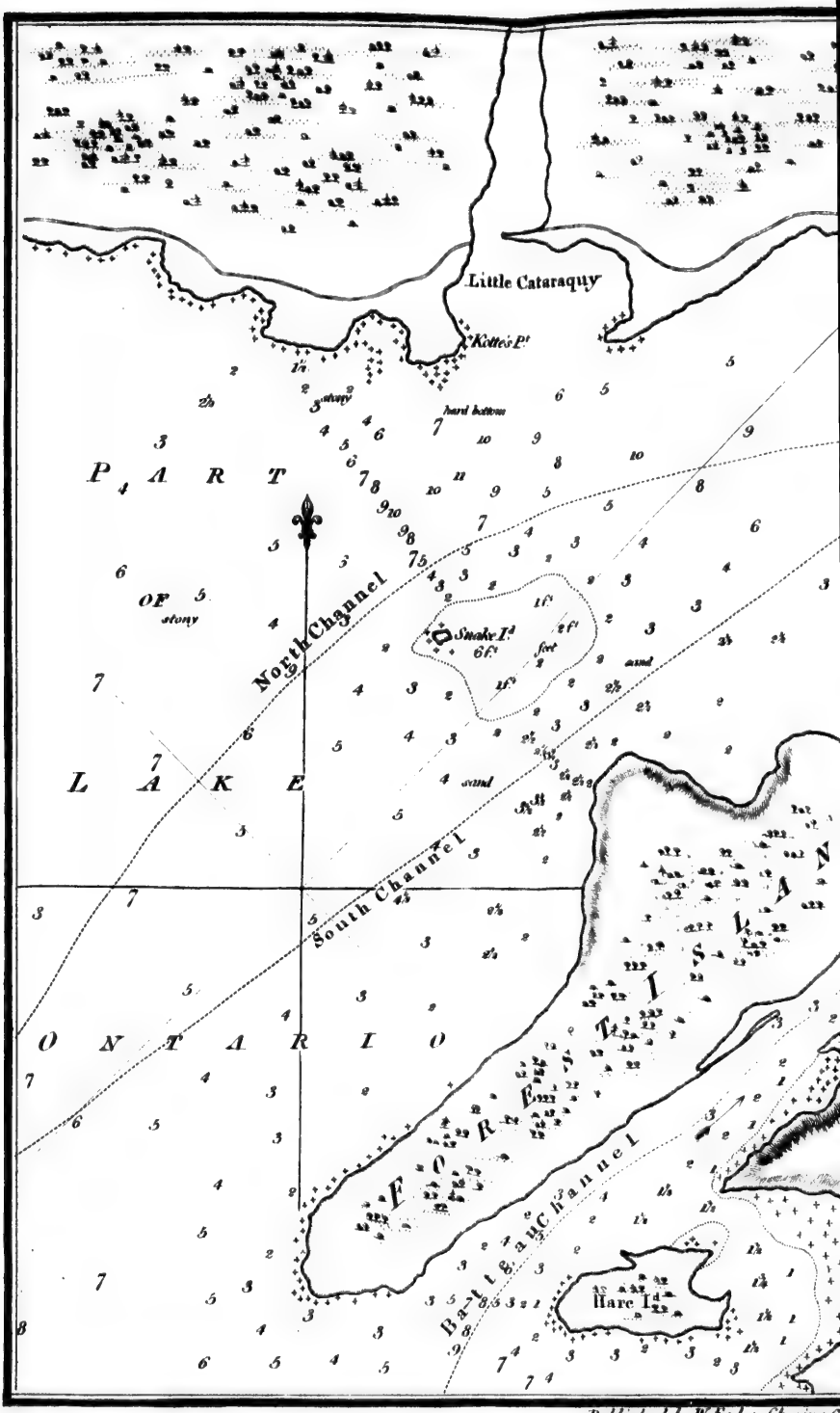

Published by W. Faden Charing C

Published by W. Faden Charing Cross 1st Aug.t 1815.

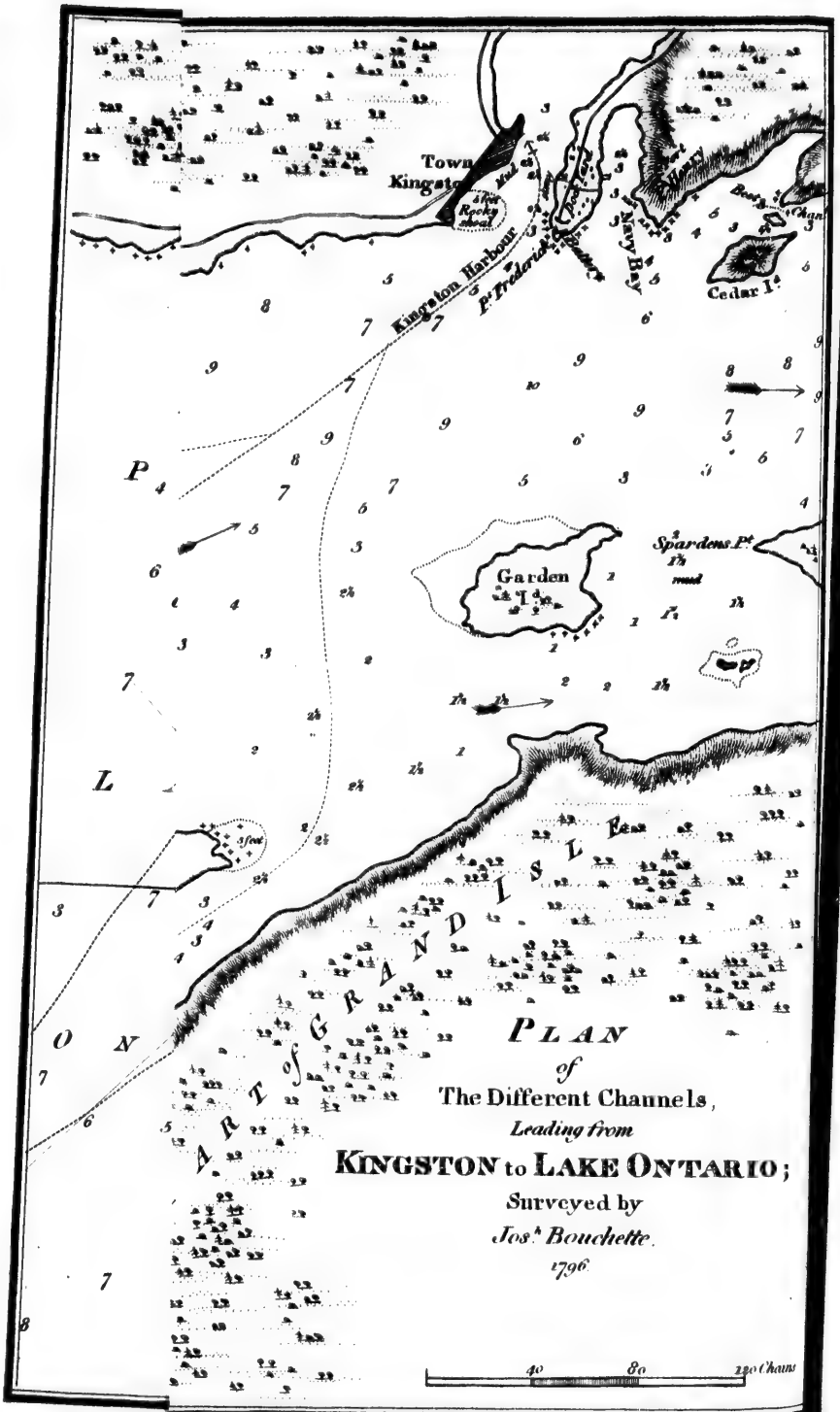

d 1815.

J Walker

bras de mer offre aux vaisseaux un abri sûr contre les coups de vent violens que l'on éprouve fréquemment sur le lac. La péninsule est découpée de tous les côtés en de nombreuses petites baies et calanques. Plusieurs rivières se jettent dans la baie, dont les plus considérables sont l'Appannée, le Shannon, le Moira, et la Trent; la dernière coulant de Rice Lake, est le canal par lequel les eaux d'une chaîne de lacs peu profonds dans le district de Newcastle s'écoulent dans le Lac Ontario. Du côté méridional de la Trent, dans le township de Percy, sont différentes sources fortement imprégnées de sel, et dont on fabrique cet article de commerce, mais il ne peut servir à faire des salaisons, des expériences répétées ayant prouvé qu'il manque des qualités conservatrices du sel de mer. Les townships sur les bords de la baie et sur la péninsule sont bien peuplés, et dans un état florissant de culture: leur produit en bled et autres grains est très-abondant, le sol étant extrêmement fertile, et se cultivant aisément; parmi les bois de charpente il y a de beaux chênes, des pins, des ormes, et des noyers. A une petite distance à l'ouest de l'isthme de la Baie de Quinté, est un autre petit bras de mer aujourd'hui appelé le Havre de Newcastle, mais autrefois Presqu'île, qui est à l'abri de tous vents, et qui a un bon ancrage pour les vais-

seaux. A mesure que la prospérité de la colonie s'accroîtra, et que l'on bâtira des villes et des villages, cette place attirera l'attention, en ce qu'elle offre une excellente situation pour une petite ville et un port. A un endroit appelé Duffin's Creek, dans le township de Pickering, il y a une pêcherie de saumon et d'esturgeon, où l'on en pêche beaucoup, et d'assez bonne qualité, vu le grand éloignement où l'on est de la mer. Il y a des établissemens dans le devant de presque tous les townships depuis Kingston jusqu'à York; ils sont traversés par des routes, d'où en plusieurs endroits, il en part d'autres qui vont dans l'intérieur; d'espace en espace, on trouve quelques petits villages, ou pour parler plus correctement des groupes de maisons, assez éloignés les uns des autres; mais on rencontre continuellement tout le long du chemin des demeures et des fermes isolées. Dans les terres qui sont occupées l'agriculture a fait de grands progrès; les maisons, généralement parlant, sont bâties avec goût et solidité; et les habitans paraissent jouir de toutes les nécessités et de toutes les aises qu'une vie industrieuse a coutume de procurer. La ville d'York, capitale naissante du Haut Canada, au 43°. 33′. de latitude septentrionale, et au 79°. 20′. de longitude occidentale, est extrêmement bien située dans le township du

le la co-
villes et
tion, en
on pour
endroit
ship de
mon et
oup, et
gnement
ssemens
wnships
ont tra-
eurs en-
s l'inté-
quelques
ctement
s les uns
ellement
s et des
nt occu-
grès ; les
ties avec
ent jouir
les aises
procurer.
lu Haut
trionale,
e, est ex-
ship du

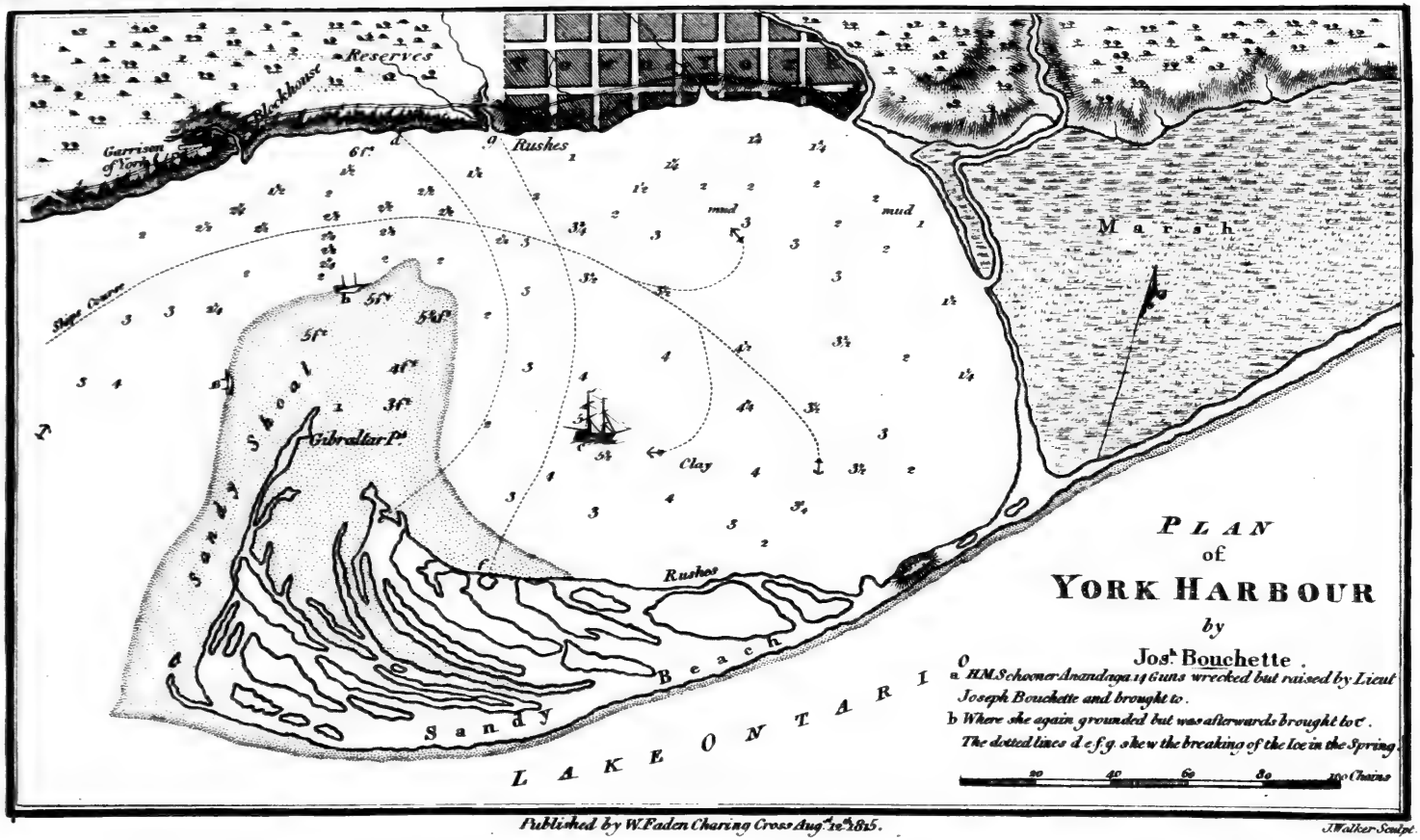

Published by W. Faden Charing Cross Aug.t 12th 1815.

J. Walker Sculpt.

même nom, au nord d'un havre excellent. Elle est très-régulièrement tracée, les rues s'entrecoupant à angles droits, et elle promet de devenir une très-belle ville. Le terrain sur lequel on en a tracé le plan, s'étend environ un mille et demi autour du havre, mais à présent le nombre des maisons n'excède pas de beaucoup trois cents, dont la plus grande partie sont en bois, mais cependant il y en a de très-belles qui sont bâties en brique et en pierre. Les édifices publics sont la maison du gouvernement, une chambre d'assemblée pour le parlement de la province, une église, une cour de justice, et une prison, avec de nombreux magasins et autres bâtimens pour les besoins du gouvernement. La garnison est située à l'ouest de la ville à un mille de distance ; elle consiste en des casernes pour les troupes qui sont ordinairement en station ici, un logement pour l'officier commandant, qui est pour le présent le plus souvent occupé par le lieutenant-gouverneur de la province, une batterie et deux redoutes, qui défendent ensemble l'entrée du havre ; l'espace entre la garnison et la ville est entièrement réservé pour l'usage du gouvernement. Le havre d'York est presque circulaire, et formé par une presqu'île fort étroite qui s'étend obliquement de l'extrémité ouest du township de Scarborough l'espace de six milles, et se termine

en pointe courte presque vis-à-vis la garnison; embrassant ainsi un superbe bassin d'environ un mille et demi de diamètre, capable de contenir un grand nombre de navires, et à l'entrée duquel les vaisseaux peuvent être en sûreté pendant l'hiver. La forme de la presqu'île elle même a quelque chose d'extraordinaire, étant une bande étroite de terre, qui en plusieurs endroits n'a pas plus de trente toises de largeur, mais s'élargit vers l'extrémité jusqu'à près d'un mille; c'est principalement un banc de sable, avec très-peu d'herbe sur la surface; la partie la plus large est coupée d'une manière très-curieuse par un grand nombre de vastes étangs, où s'assemblent des quantités prodigieuses d'oiseaux sauvages; quelques arbres semés çà et là sur la presqu'île ajoutent beaucoup à la singularité de son apparence; le terrain est si bas que l'on découvre au-delà toute la vaste étendue du Lac Ontario: on a donné à l'extremité de la péninsule le nom de Gibraltar Point, et l'on y a construit une redoute. La partie Est du havre est bornée par un marécage de grande étendue, dont une partie est traversée par la rivière Don, avant qu'elle se décharge dans le bassin. Aucune place dans les deux provinces n'a fait des progrès aussi rapides qu'York. En l'année 1793, le terrein qu'elle couvre ne présentait qu'une cabane

Indienne isolée ; le printemps suivant le site de la future métropole du Haut Canada, fut déterminé, et les bâtimens furent commencés sous l'inspection immédiate du feu Général Simcoe, alors lieutenant-gouverneur ; dans l'espace de cinq ou six ans la ville devint une place de conséquence, et est rapidement arrivée à son importance actuelle ; elle contient maintenant une population de deux mille cinq cents âmes. Le parlement de la province tient ici tous les ans ses séances, comme font toutes les cours de justice. Les progrès n'y ont pas été moins considérables dans le commerce, l'opulence générale, et par suite dans l'amélioration de la société : étant la résidence des principaux officiers du gouvernement tant civils que militaires, on y trouve toutes les commodités et les jouissances que l'on peut désirer. Une gazette s'y imprime toutes les semaines, et même une autre à Kingston. Les terres des townships adjacens y sont l'espace de plusieurs milles au plus haut degré de culture, de manière que le marché de la ville est abondamment fourni. Elle a particulièrement senti le poids de la dernière guerre, ayant été prise par l'armée Américaine, le 27 Avril, 1813 ; elle ne put cependant la garder que quelques jours, mais dans cet espace de temps, la maison du gouvernement, et tous les bâtimens et magasins publics furent

brûlés, après qu'on en eut enlevé tout ce qui pouvait aisément s'emporter. Tout auprès et en arrière de la ville est une très-bonne route, appelée Yonge-street, qui conduit à Gwillimburg, petit village à trente deux milles de distance au nord, et cinq milles plus loin à Cook's Bay, d'où il y a une communication avec le Lac des Hurons par le Lac Simcoe. Cette route étant d'une grande importance, a été depuis peu beaucoup améliorée par la Compagnie du Nord-ouest, dans la double vue d'accourcir la distance aux Lacs supérieurs, et d'éviter tout contact avec les frontières Américaines : le sol, des deux côtés, et à une distance considérable, est très-fertile, et l'on y a déjà formé plusieurs établissemens, où quelques unes des fermes sont dans un bon état de culture. L'avantage de cette communication deviendra assez sensible par la récapitulation suivante. De York à Cook's Bay, sur le Lac Simcoe, la distance est de trente sept milles; la navigation à travers ce lac et la Rivière Matchedash jusqu'à l'ancien poste de commerce sur Matchedash Bay est de soixante et dix sept milles de plus, faisant en tout 114 milles. Il est même probable que l'on ouvrira bientôt une route encore plus courte, par un chemin qui est déjà tracé aux dépens de la Compagnie du Nord-ouest, de Kempenfelt Bay sur le Lac Simcoe, à Pene-

tengushene Harbour, touchant à Gloucester Bay sur le Lac des Hurons; cette ligne n'étant que de vingt-sept milles de chemin, réduira la distance de York au Lac des Hurons, à quatre-vingt huit milles, en allant par eau de Cook's Bay à Kempenfelt Bay; on pourrait encore gagner quelque chose en ouvrant une route de la Rivière Holland à cette dernière baie. En poursuivant cette route, la distance entre York et le Rapide de Ste. Marie, entre le Lac des Hurons et le Lac Supérieur, est d'environ 400 milles ; par le circuit que fait celle du Lac Erie et de la Rivière Ste. Claire, elle n'a pas moins de sept cents milles. De York, en allant vers l'ouest, est une autre bonne route, appelée Dundas-street, conduisant à Coot's Paradise à l'extrémité du Lac Ontario, et de là en ligne presque droite au township de New London sur la Rivière Thames, faisant ensemble un chemin de plus de cent milles, par le quel s'entretient par terre la communication avec le district de l'ouest. Des deux côtés de cette route sont éparpillés çà et là un grand nombre d'établissemens dont quelques-uns sont très-bien cultivés et assez peuplés d'habitans ; on y trouve aussi plusieurs auberges pour la réception des voyageurs. La Rivière Thames serpente à travers un beau pays plat, extrêmement fertile, et riche en tout ce qui est nécessaire pour de

nouveaux établissemens ; ses bords présentent un grand nombre de belles plaines, et de grandes pièces d'excellentes prairies ; le sol est principalement une terre sablonneuse légère, entremêlée de marne et d'une argile rougeâtre : le chêne, le pin, l'érable, le noyer, et le hêtre qui croissent dans le voisinage y sont d'une qualité supérieure. On a déjà fait des chemins le long de son cours, et de nombreux établissemens s'y sont formés çà et là jusqu'au Lac Ste. Claire ; le village Indien Delaware, et un autre village de colons Moraviens, sont situés sur ses rives. Ce dernier village est à environ trente cinq milles de l'embouchure de la rivière ; il est sous la surveillance des missionaires de la societé des Frères Unis Moraviens, qui y ont une chapelle ; c'est la résidence d'un grand nombre d'Indiens convertis, dont la conduite paisible, et la manière générale de vivre, montrent quelques-uns des fruits de la civilisation ; le village est environné de terres de labour où les grains réussissent, et l'agriculture a fait des progrès considérables dans le voisinage. A environ vingt milles plus loin en descendant la rivière, est une petite place appelée Chatham, très-avantageusement située à la jonction d'un large courant d'eau avec le Thames ; elle est dans une situation absolument centrale, et, comme la population de la province augmente,

promet de devenir une ville d'importance. On pourrait y établir un chantier avec avantage sur la pointe de terre qui est formée par les deux rivières, d'où les bâtimens pourraient commodément être lancés. Le Thames est assez profond pour admettre des vaisseaux de toute grandeur; il y a certainement un obstacle venant d'une barre qui traverse son entrée dans le Lac Ste. Claire, mais comme il y a dans tous les temps assez d'eau pour y laisser flotter des petits navires parfaitement équipés, l'art trouverait aisément des ressources pour y faire passer ceux d'une grandeur beaucoup plus considérable; on pourrait, par exemple, faire usage de chameaux, ou même des alléges ordinaires dont on se servirait avec adresse se trouveraient suffisantes. Les bords du Niagara du côté des possessions Anglaises sont généralement élevés, et présentent un pays bien cultivé, et assez peuplé d'habitans, avec des routes dirigées le long de son cours, et coupées par d'autres qui conduisent dans presque toutes les parties du district; dans cette portion de la province l'agriculture et les nouveaux établissemens ont été portés à un haut degré, et l'état de la population n'est surpassé que par celui des trois districts de l'Est. Le long des routes qui cotoyent l'extrémité du Lac Ontario on voit une succession continuelle de maisons, et un grand nom-

bre d'excellentes fermes. La ville de Newark est favorablement et très-agréablement située à l'endroit où la Rivière de Niagara sort du Lac Ontario, et presque vis-à-vis le Fort Niagara, sur le côté Américain. On commença à la bâtir en 1792, et elle s'était accrue au nombre d'environ deux cents maisons propres et bien bâties, avec une église, une cour de justice, et un ou deux autres édifices publics; mais tous ces bâtimens, avec une partie des maisons des habitans, furent détruits par les Américains dans le mois de Décembre, 1813, lorsqu'ils évacuerent le Fort George, qui est situé sur le bord de la rivière, un peu au-dessus de Navy-Hall, et qu'ils avaient pris quelques mois auparavant. Un petit nombre de cabanes est ce qui reste maintenant de cette ville naguère florissante, qui n'ayant aucuns moyens de défense, n'avait pu opposer aucune résistance aux forces de l'ennemi: sa destruction fut d'autant plus inexcusable qu'elle fut exécutée de sang froid, et elle offre un caractère de dépravité et de férocité dont il y a peu d'exemples dans l'histoire moderne, mais qui ont été depuis chèrement punies dans le cours de cette guerre. De Newark à Queenstown la distance est de sept milles par la route le long de la rivière: cette ville est une place de grande considération, supérieurement située sous la chaîne de falaises appelée

Queenstown Heights; elle a un port capable de recevoir des vaisseaux de toute description; le nombre des maisons est d'environ cent cinquante, avec une assez belle église, une cour de justice, des magasins pour le gouvernement et le département de l'Inde, des quais, et des casernes pour les troupes dont il y a toujours une garnison: le commerce a beaucoup d'activité pendant la saison de la navigation, en ce que toutes les marchandises que l'on envoie dans les provinces du Nord-ouest sont debarquées ici par les navires qui les apportent de Kingston, et qui remportent en échange des pelleteries, des provisions, et d'autres marchandises; de cette place il y a un portage ou route à Chippewa Creek, par lequel on transporte les marchandises dans des fourgons à cause de la Grande Chute d'Eau. Queenstown a souffert considérablement pendant la guerre; c'est dans son voisinage qu'eut lieu l'action dans laquelle notre pays a été privé des services de cet habile et courageux officier, le Général Brock. A environ trois milles de Queenstown, sur la route qui conduit vers la tête du lac, est le village de St. David, très-agréablement situé sur un courant d'eau appelé le Four-mile Creek, et environné de terres qui sont dans un haut degré de culture. Avant qu'on y eût ressenti les rigueurs de la férocité Américaine, il contenait

quarante maisons, mais maintenant il est bien loin de contenir ce nombre. Entre Queenstown et le Fort Erie il n'y a que le village de Chippewa, qui contient quelques maisons, plusieurs magasins, et deux ou trois tavernes; il est situé sur le bord Est de la Rivière Welland, et près de là est un petit poste militaire appelé le Fort Chippewa. Sur les bords de la route sont par intervalles tout le long du chemin, des maisons et des fermes dans un état florissant, dont plusieurs ont une situation superbe et romantique, sur le bord de la rivière, et sont environnées des paysages les plus pittoresques de la nature: entre Newark et Chippewa il y a une voiture publique qui part régulièrement. Le Fort Erie est construit sur un terrain médiocrement élevé tout auprès de l'endroit où l'on entre du Lac Erie dans la Rivière Niagara. Pendant la guerre sa force a été considérablement augmentée, et on l'a lié par le moyen d'une chaîne de fortifications à une forte batterie placée sur Snake Hill, à une distance d'environ cinq cents cinquante toises. Le rivage nord du Lac Erie n'est remarquable par aucun des grands traits de la nature; tous les townships sont arrosés par de grands et de petits courans d'eau qui y sont en abondance; le nombre des établissemens et la quantité de terrain mis en culture, y augmentent rapidement; dans plusieurs parages la terre n'y

offre que peu de bois de construction, sans y être embarrassé de menu bois, circonstances qui contribuent infiniment à cet accroissement. Le long du rivage il y a plusieurs havres commodes pour de petits navires, et deux ou trois pour les vaisseaux armés qui y ont quelquefois navigué. Long Point, ou le North Foreland, est une langue de terre étroite, ou plutôt une berge sablonneuse qui s'avance à l'est du township de Walsingham, à la distance de bien près de vingt milles, n'ayant guères plus de 90 toises de largeur; elle forme l'enfoncement profond que l'on appelle Long Point Bay, à la tête duquel est un portage qui traverse la langue de terre pour aller au lac, et qui est si bas qu'il est quelquefois inondé de manière à donner passage à des bateaux. A Turkey Point, qui s'avance de la terre ferme en dedans du cap, on a arpenté un terrain et l'on y a tracé le plan d'un chantier. De ce terrain jusqu'à Amherstburgh rien n'interrompt l'apparence uniforme de la côte : cette ville est située sur la rive orientale de la Rivière Détroit en la remontant environ trois milles, et contient environ cent cinquante maisons, une église, une cour de justice, une prison, &c. C'était une place frontière, et un dépôt naval, mais les ouvrages militaires, le chantier et les magasins furent détruits en 1813, par les An-

glais, qui furent contraints par une force supérieure d'évacuer la place; il y a un havre sûr et commode, et un bon ancrage avec trois brasses et demie d'eau. Quatorze milles au-delà d'Amherstburgh, en suivant le cours de la rivière, on trouve la ville de Sandwich, qui contient environ cent maisons, une église, distinguée par le nom de l'église des Hurons, une cour de justice, et une prison: il y a des quais le long de la rivière, où les navires peuvent être en sûreté pendant l'hiver. De Sandwich au Lac Ste. Claire, le bord de la rivière est partout dans un haut état de culture, avec des maisons qui se présentent fréquemment sur la route; elles ont toutes de beaux jardins, et presque invariablement un verger attenant: aucune partie de la province ne peut le disputer à ce canton pour la richesse du sol, ou la beauté du paysage, et il est difficile de concevoir un séjour plus agréable que celui-ci l'est au printemps de l'année. Au-delà de ce fertile canton on ne trouve d'autres terres cultivées que le peu qui entoure les différentes stations de la Compagnie du Nord-ouest dans l'intérieur. En faisant l'inspection de la frontière Américaine opposée au Canada Supérieur, on trouve qu'elle s'étend du village de St. Regis, sur la parallèle de quarante cinq degrés de latitude nord, le long de la rive méridionale du St. Laurent et des Grands

Lacs, à l'angle nord-ouest du Lac des Bois, distance d'environ 1570 milles : sur cette ligne, plusieurs stations militaires, et différens postes de commerce, sont établis. Plus de six cents milles sont parfaitement bien cultivés, bien peuplés, et divisés en districts, comtés, et townships. La province de New-York s'étend d'une manière plus intéressante de beaucoup le long de la Grande Rivière, du Lac Ontario, et d'une partie du Lac Erie, comprenant les comtés de St. Laurent, de Jefferson, d'Oneida, d'Onondaga, de Cayuga, de Seneca, d'Ontario, de Genesee, et de Niagara. La province de Pensylvanie contient les comtés d'Erie et de Crawford ; de là vers l'ouest, les comtés de Geauga, de Cayahoga, des Hurons, et le pays de Miamis jusqu'à la ligne méridionale du territoire Michigan, sont dans la province d'Ohio ; le territoire Michigan est divisé en districts, qui sont ceux d'Erie, des Hurons, et de Michilimackinac, formant le comté de Wayne et le pays de Chippewa. Depuis qu'on a commencé à établir des colonies, on n'a peut-être jamais vu la population et l'agriculture faire des progrès aussi rapides et aussi surprenans qu'elles en ont fait dans cette étendue de six cents milles. En 1796 ce n'était absolument qu'un désert, excepté seulement dans le voisinage des forts et des postes de commerce, et quelques établissemens

sur la Rivière Genesee. Le pays présente maintenant un aspect si différent, qu'un voyageur qui auroit vu l'état dans lequel il était au temps dont nous venons de parler, en croirait à peine le témoignage de ses sens, s'il le voyait actuellement. Il n'y a presque aucun district de l'Amérique Septentrionale qui puisse le disputer par la fertilité de son sol à la partie de New York qui confine aux eaux; elle abonde en bois de construction de la première qualité et des plus belles espèces, et elle est arrosée de la manière la plus convenable par une quantité de grandes rivières et un nombre extraordinaire de courans d'eau plus petits; plusieurs de ces rivières prennent leur source de quarante à cinquante, et même à quatre-vingt-dix milles dans l'intérieur du pays, et se déchargent dans le St. Laurent ou dans le Lac Ontario, auxquels on peut ajouter les lacs Oneida, Cayuga, Seneca, Crooked Lake, et Chatanque. On peut mettre au nombre des principales rivières l'Oswego, le Genesee, la Rivière Noire, l'Oswegatchie, le Grass River, la Rivière à la Racquette, la Rivière de St. Regis, et la Rivière au Saumon; la Crique de Tonnewonta, la Crique de Buffalo, celle d'Oak Orchard, et plusieurs autres: on trouve à leurs bords sur un fonds uni plusieurs vastes portions de terre labourable, et d'excellentes prairies en grande abondance. L'indus-

trie n'a fait dans aucune partie des Etats Unis des progrès aussi sensibles qu'ici, et peut-être n'y a-t-il aucun lieu dans l'univers où des villes et des villages nombreux, des routes bonnes et commodes, des terres ornées de riches moissons, et des pâturages couverts de bétail domestique de toute espèce, soient sortis si subitement de la profondeur des forêts et de déserts semés de halliers épais. De St. Regis à l'extrémité du Lac Erie il y a au moins vingt routes principales qui vont dans l'intérieur, et dont plusieurs conduisent par le chemin le plus court à Washington, Albany, New York, Philadelphie, et même à Boston. On trouve une bonne route entre St. Regis et le village d'Hamilton, distance de trente-trois milles ; ce dernier village est situé sur une hauteur tout auprès du bord de la rivière, et est composé d'environ trente maisons bien bâties ; il y a à cet endroit un bac pour passer du côté qui appartient au Canada, et de ce passage plusieurs routes vont en s'écartant vers le sud, et aux établissemens qui sont sur le Lac Champlain. La ville et le fort d'Ogdensburgh sont dix-neuf milles plus loin vers l'ouest ; la première contient environ soixante-dix maisons, une église, &c. ; le second est un ouvrage très fort, dont le front bien défendu est tourné du côté de la rivière, exactement vis-à-vis le Fort Wellington. Il

D'Ogdensburgh de bonnes routes s'etendent parallèles à la rivière, mais on ne trouve aucun endroit remarquable avant d'arriver à Sacket Harbour, distance de cinquante-neuf milles. Cette place a acquis quelque importance par sa rivalité à Kingston, et attiré beaucoup l'attention publique par quelques succès éphémères, dont il est probable que nous ne serons plus temoins, si la Grande Brétagne saisit dorénavant son trident avec cette intrépidité déterminée qui la caractérise. Sacket Harbour est situé sur le côté sud-est d'une expansion de la Rivière Noire, près de l'endroit où elle tombe dans Hungry Bay, au sud-sud-est de Kingston, distance de vingt-cinq milles, mais de trente-cinq par la route d'un vaisseau ; comme havre il est commode, mais un peu petit, avec assez d'eau pour de gros vaisseaux, et à l'abri de tout vent, étant presque environné de hauteurs. Du nord-ouest s'étend une pointe de terre assez basse, sur laquelle est le chantier, avec de grands magasins, et tous les bâtimens nécessaires à un pareil établissement ; elle est défendue par le Fort Tompkins, excellente fortification, au dedans de laquelle est une bonne redoute à deux étages ; du côté de la terre le fort est couvert par une forte fraise avec des embrasures ; il y a vingt canons montés, et en outre deux ou trois mor-

tiers, avec une fournaise pour faire rougir les boulets. Le village, qui contient de soixante à soixante-dix maisons, est au fond du havre, et vers le sud sont des casernes capables de recevoir deux mille hommes, et où loge ordinairement la marine appartenant à la flotte. Le Fort Pike est situé sur une pointe à l'Est du havre ; c'est un ouvrage régulier, entouré d'un fossé, avec une forte fraise en devant ; il est armé de vingt canons, et il y a au centre de l'ouvrage principal une redoute à deux étages. A environ 50 toises du village, et un peu à l'ouest du Fort Tompkins, sont des casernes appelées Smith's Cantonments, bâties de fortes perches, formant un carré avec un fortin à chaque coin, et des barbacanes de tous côtés ; elles peuvent recevoir 2500 hommes, et faire une vigoureuse résistance. Un peu plus loin vers l'ouest se présente une autre fortification considérable, faite de terre, solidement palissadée, montée de vingt-huit canons, et dont le centre est occupé par une redoute d'un étage. Il y a à michemin entre ces deux ouvrages un magasin à poudre enclos d'une fraise très forte. A côté de la route qui conduit du village à Henderson's Harbour se trouve le Fort Virginia, ouvrage carré avec des bastions à chaque angle, défendu par une forte rangée de palissades mais sans fossé ; il est armé de seize canons,

avec une redoute au milieu. Le Fort Chauncey est une petite tour ronde, couverte de planches, avec des barbacanes pour la mousqueterie, et destinée seulement pour se défendre avec les petites armes à feu : il est situé à peu de distance du village, et commande la route qui conduit à Sandy Creek. Outre ces ouvrages de force, il y a plusieurs redoutes en différens endroits, qui rendent la place tout à la fois sûre et capable de soutenir une vigoureuse attaque ; certes, les Américains, en conséquence des évenemens qui ont eu lieu dernièrement, y ont attaché beaucoup d'importance, et ils ont, avec leur activité ordinaire, employé tous leurs efforts pour la rendre formidable. On trouve dans une table ci-jointe le détail des forces de l'armement Américain qui était dans ce port dans l'été de 1814, avec un état de l'escadre Anglaise à Kingston. Le pays autour de Sacket Harbour n'est ni beaucoup découvert, ni dans un état florissant de culture ; néanmoins les routes pour aller à Brownville, et en différentes directions dans la province de New York, sont en assez bon état. Une route mène de Brownville à un endroit appelé Kingston Ferry, sur le St. Laurent ; de là à Kingston, en traversant la baie de Wolfe Island, la distance est de douze milles, faisant en tout trente-quatre milles de Sacket Harbour par cette

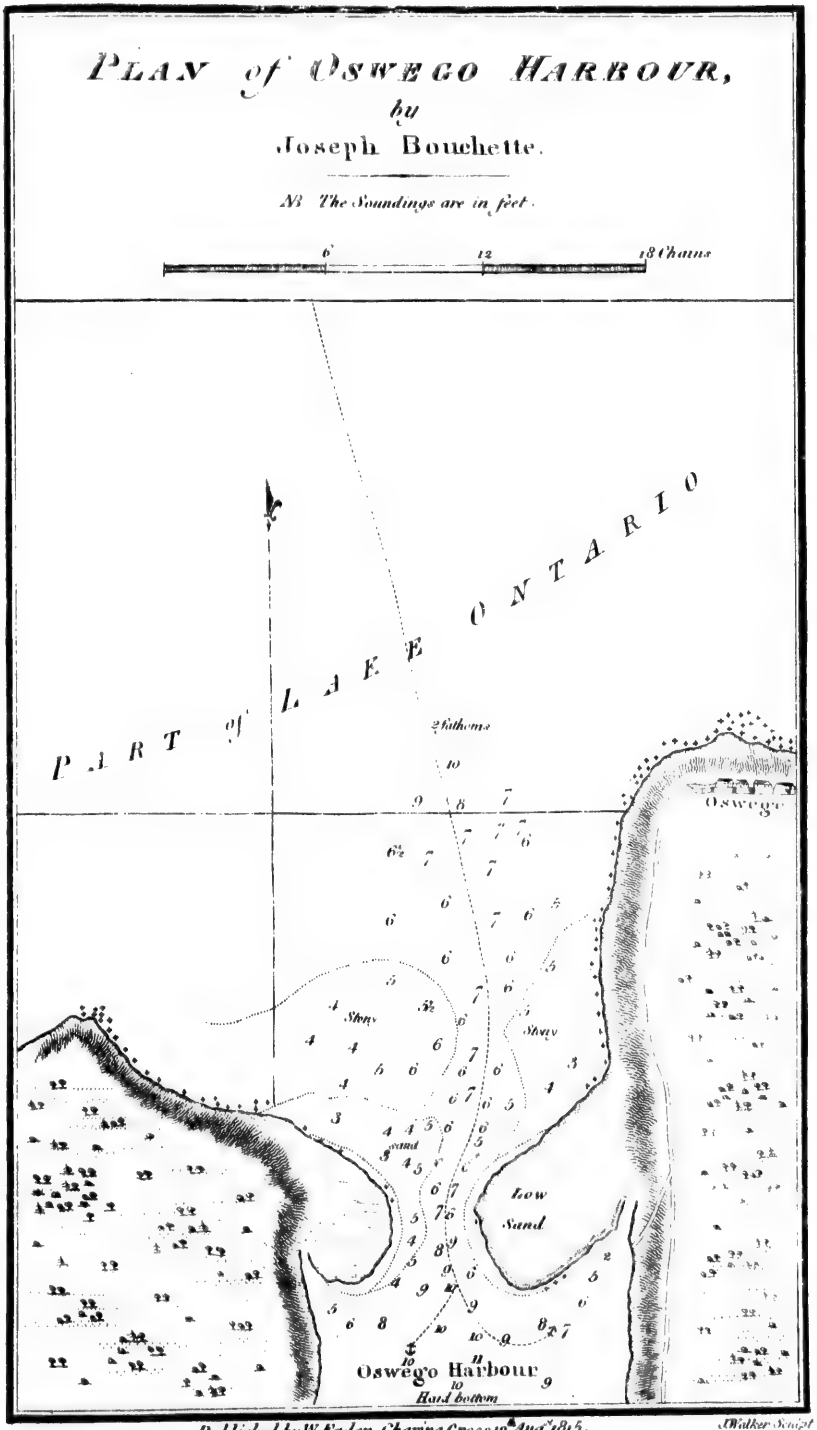
PLAN of OSWEGO HARBOUR,
by
Joseph Bouchette.
NB The Soundings are in feet.
6
12
18 Chains
PART of LAKE ONTARIO
2 fathoms
Oswego
Shoy
Shoy
sand
Low
Sand
Oswego Harbour
Hard bottom
Published by W. Faden Charing Cross 1st Aug. 1815.
Walker Sculpt

voie; mais en hiver on peut l'accourcir de plusieurs milles en traversant le lac sur la glace, presqu'en droite ligne. Au delà de Sacket Harbour, la Rivière Oswego offre une communication aisée et commode du Lac Ontario à la Rivière Mohawk, et de là à la Rivière Hudson. L'Oswego prend sa source presque auprès de celle de la Mohawk; elle passe à travers le Lac Oneida, et dans son cours au Lac Ontario elle reçoit les eaux de la Rivière Seneca outre celles de plusieurs petits ruisseaux et de petits lacs, qui dans le printemps et l'automne augmentent considérablement son courant. A l'embouchure de la rivière il y a un havre sûr et commode, avec deux brasses d'eau, mais un peu plus haut la profondeur est de quatre ou cinq brasses; l'entrée est rétrécie de chaque côté par une grande plage couverte de pierres rondes, qui roulent continuellement avec le flux et le reflux, et qui occasionent une espèce de barre mouvante, sur laquelle il y a rarement plus de six ou sept pieds d'eau en été, mais dans le printemps et l'automne la profondeur en est augmentée d'environ trois pieds. Un fort redoutable et bien bâti commande entièrement le chenal; il est situé sur une hauteur au bord du lac, à l'Est de la rivière. Sur le bord ouest se trouve la ville d'Oswego, qui contient à peu près cent maisons distribuées avec beaucoup de régularité. De cette place

à la ville d'Albany, sur la Rivière Hudson, outre la communication par eau, il y a d'excellentes routes qui vont à travers un pays florissant et bien habité, et qui depuis long temps ont formé un des principaux accès au Haut Canada. Quoiqu'on en ait ouvert plusieurs autres depuis quelques années, cette ligne sera toujours regardée comme de la première conséquence, en ce qu'elle est la plus directe. Entre Sacket Harbour et Oswego est une route qui passe à travers Ellisburgh, et près de l'embouchure de la Rivière au Saumon, d'où il y en a d'autres qui vont à Utica. A seize milles ouest d'Oswego on trouve une baie appelée Grand Sodus, d'environ quatre milles de traverse et de deux de profondeur: l'entrée en est étroite, étant formée par deux pointes saillantes; celle qui est à l'ouest est élevée, et près de cette pointe l'eau a la plus grande profondeur: l'embouchure de la baie est traversée par une barre sablonneuse, généralement couverte de six pieds d'eau, mais sous la pointe occidentale il y en a sept ou huit, et au-dedans plusieurs brasses: à l'Est est une petite île: cette place est extrêmement commode pour la construction des navires: autour de la baie il y a quelques établissemens d'où il part des chemins pour aller à Canandagua. Irondiquet Bay forme une autre grande ouverture qui s'avance considérablement dans les terres, mais

dont l'entrée est obstruée par une barre sablonneuse, qui n'est couverte que de trois ou quatre pieds d'eau ; dans le voisinage sont les établissemens de Northfield, d'où un chemin conduit à la Rivière Mohawk, et va de là jusqu'à la ville de Bristol. En suivant le bord du lac, on rencontre au delà d'Irondiquet Bay la Rivière Genesee, qui prend sa source dans le Comté de Porter, compris dans la province de Pensilvanie, et serpente à travers un pays tout à la fois fertile et bien peuplé ; à partir du Lac Ontario, l'entrée en est étroite, le chenal n'ayant pas plus de six ou sept pieds d'eau, mais quand on l'a passée, il y a assez de profondeur pour des navires de deux cents tonneaux. Les places principales, qui sont sur cette rivière, sont Hartford, Genesee Town, et Williamsburgh, d'où partent dans presque toutes les directions des routes qui conduisent à la ville de Batavia et dans l'intérieur de la province. Le canton appelé le Genesee Country est célèbre par la prodigieuse fertilité de son sol ; il est immensément peuplé partout et dans le plus haut degré de culture ; les récoltes de blé sont extrêmement bonnes, et le grain est de la meilleure qualité ; dans plusieurs endroits la terre est très propre à la culture du chanvre et du lin, et on en recueille une très-grande quantité chaque année. Braddock's Bay est une baie assez étendue, mais on n'en peut tirer

presque aucun avantage, à cause de son peu de fond. On trouve des routes pour aller des établissemens de Fish Bay à la ville de Batavia. En faisant le tour de l'extrémité du Lac Ontario, on découvre le fort important de Niagara, sur le bord oriental, à l'entrée de la rivière : il fut originairement bâti par les Français en 1751, pris par les Anglais en 1759, et cédé par le traité de 1794 aux Etats Unis, auxquels il fut abandonné en 1796 avec plusieurs autres postes sur la frontière. Comme c'est une place forte et qui commande l'entrée de la rivière, qui d'une pointe à l'autre a environ 500 toises de largeur, il y a eu un temps où on l'a regardé comme la clef des lacs supérieurs. Il a beaucoup figuré dans la dernière guerre, ayant été pris d'assaut, avec la plus grande bravoure, le 19 Décembre, 1813, par les Anglais, qui l'ont tenu jusqu'à la paix, et l'ont alors rendu à ses anciens maîtres. Il y a sur le bord de la Rivière Niagara une très-bonne route, le long de laquelle sont quelques établissemens épars, et qui va jusqu'à Fort Schlosser. Lewistown, vis-à-vis Queenstown, du côté qui appartient aux Anglais, joli petit village composé de quarante ou cinquante maisons, fut brulé par les troupes de la Grande Bretagne, immédiatement après la prise de Niagara, en revanche des cruautés inutiles et non-provoquées que les Américains avaient exercées sur la ville inno-

cente de Newark. Une belle route mène de Lewistown à Batavia, d'où il en part d'autres qui vont dans les provinces de Pensilvanie et de New York, et dans presque toutes les parties de la frontière. A Black Rock et à Buffalo Creek, à l'extrémité Est du Lac Erie, il y avait des postes militaires, entourés de quelques maisons et de quelques établissemens, mais ils furent détruits dans le même temps et pour la même raison que Lewistown; cependant les Américains les ont rétablis depuis avec une ardeur infatigable. De Buffalo jusqu'à Détroit, près du Lac Ste. Claire, le rivage du Lac Erie est en général assez bas, excepté près du portage de Chataughque, où pendant un court espace il est élevé et plein de rochers; et entre Cleveland et la Rivière Reneshoua, où les falaises s'élèvent perpendiculairement d'environ 60 pieds au-dessus du niveau de l'eau, et continuent de s'élever ainsi jusqu'à ce qu'elles touchent presque la Rivière des Hurons. Le long de ce côté du Lac l'attention n'est attirée par presque aucun objet particulier: les bateaux trouvent un bon havre à l'entrée de la Crique de Cataragus, d'où part une route qui va dans l'intérieur du pays. Le havre de Presqu'île est situé vis-à-vis North Foreland, ou Long Point, et formé par une berge sablonneuse ou péninsule étroite qui s'avance à une grande distance et le couvre du lac; il ressemble tellement par sa forme au

havre d'York sur le Lac Ontario, que la même description servirait presque également aux deux endroits, avec cette différence, que l'ouverture du second est au sud-ouest et celle du premier au nord-est : sa largeur est d'environ un mille et demi, mais il rentre d'environ trois milles : l'entrée n'a pas plus d'un demi-mille de largeur, et est traversée par une barre, sur laquelle, en général, il n'y a pas plus de six ou sept pieds d'eau. La ville d'Erie est située sur le bord sud du havre : elle est d'une bonne grandeur, bien distribuée, et les rues en sont régulières ; les maisons montent en tout à deux cents, avec une église, une cour de justice, et une prison publique : à l'est de la ville il y a une forte batterie, et sur la pointe de la péninsule une grande redoute, qui, ensemble, défendent le havre d'une manière complète. Cette ville a un chantier, avec des magasins, des quais, etc. ce qui forme le dépot naval Américain sur ce lac, et où ils ont construit et équipé des brigantins portant vingt canons. Il en part une route qui mène à Meadsville et à Fort Franklin, sur la Rivière Allegany, par Fort le Bœuf, et il y en a une autre qui conduit à Buffalo le long du lac. Un peu au sud-ouest d'Erie est le petit village de Litchfield, par où passe une route qui va à Ralphsville le long du lac, et le long de la Rivière Ashtabula à Jefferson et à Austinburgh, d'où il en part une autre qui conduit aux

villes de Warren et de New Lisbon. D'un petit établissement appelé Newmarket, sur le côté Est de la Grande Rivière, on va à Cleveland par une route qui détourne là pour gagner New Lisbon, et qui continue jusqu'à Fort M'Intosh sur la Rivière Ohio. De Cleveland à Sandusky il y a une très-bonne route, qui continue jusqu'au vieux Fort Miami, maintenant presque en ruines : à un demi-mille au-delà est Fort Meggs, place assez importante, montée de dix-huit canons. Les deux baies de Sanduski et de Miami offrent un bon ancrage et un bon abri, ainsi que toutes les îles à l'extrémité ouest du lac. L'Ile de Cunningham a un bon port appelé Put-in-Bay, ouvert au nord, et très-bien abrité, avec un excellent ancrage ; sa forme est presque circulaire, et son entrée n'a pas plus d'un quart de mille de largeur, ayant au côté ouest une pointe étroite, formée de rochers d'environ quarante pieds de hauteur, mais l'isthme est si bas, à l'endroit où il joint l'île, qu'il est presque toujours submergé ; le havre est défendu par une forte batterie et une redoute, qui sont à la pointe. C'est là qu'on fit entrer les vaisseaux Anglais Queen Charlotte et Detroit, pris, lorsque l'escadre Anglaise fut défaite par une escadre Américaine, d'une force infiniment supérieure. Ce havre est sans contredit le meilleur et le plus commode qui soit

sur le Lac Erie. Une route conduit par Frenchtown et Brownville de Miami à Détroit, place considérable sur le bord de la rivière, et presque vis-à-vis Sandwich ; la ville contient environ deux cents maisons, une église Protestante, et une église Catholique, quelques bâtimens publics qui appartiennent au gouvernement, et le long desquels règnent des quais : il y a parmi les habitans un grand nombre d'anciens colons Canadiens. Le fort et les travaux militaires en sont très-importans ; ils furent pris en 1812 par les troupes de la Grande Bretagne, commandées par le Général Brock, quand le Général Hull se rendit prisonnier de guerre avec son armée. Les terres aux environs de la ville de Detroit et sur les bords de la rivière sont très-fertiles, bien habitées et dans un état florissant de culture ; les établissemens sont très-près les uns des autres le long du bord ouest du Lac Ste. Claire, dans un espace d'environ vingt milles. Des deux côtés de la Rivière des Hurons, à son embouchure dans le lac, il y a quelques bons établissemens, éloignés de Detroit d'à peu près trente-cinq milles. Le sol est assez bon sur la rive ouest de la Rivière Ste. Claire, et on a formé des établissemens jusqu'à la Belle Rivière, environ quinze milles au delà du lac, où aboutit une route qui vient de Détroit. On n'a point étendu plus loin la culture des terres, si ce n'est

un peu dans les différens endroits où il y a des établissemens militaires ou des postes de commerce.

Le gouvernement du Haut Canada consiste en un lieutenant-gouverneur (qui est presque toujours un officier de guerre), un conseil législatif, un conseil exécutif, et une chambre d'assemblée. Le conseil législatif, d'après l'acte du parlement de la Grande Bretagne, doit être composé d'au-moins sept membres, dont le premier magistrat de la province est président, et où l'évêque de Quebec a un siège ; les membres sont nommés par le roi, et leurs sièges sont à vie, avec certaines restrictions. Le conseil exécutif est composé de six membres, le premier magistrat en est président, et l'évêque de Quebec y a aussi un siège. La chambre d'assemblée est composée de vingt-cinq membres, qui sont envoyés par les vingt-trois comtés ; ils s'assemblent une fois l'an, et la séance est ouverte et prorogée par le lieutenant-gouverneur ; la loi borne à quatre ans le temps de la durée de cette assemblée, et on fait alors de nouvelles élections ; mais le gouverneur a en tout temps l'autorité de la dissoudre, quand il le juge à-propos. Les fonctions de cette chambre ressemblent exactement à celles du parlement de la province inférieure ; elle vote les sommes nécessaires chaque année pour l'entretien de la milice, et les subsides destinés pour les besoins et l'amélioration

de la colonie. La justice civile et criminelle est administrée par un premier magistrat et deux juges subalternes. Il y a une cour du banc du roi, une cour où se tiennent les audiences, et une cour d'appel : les lois de l'Angleterre, avec les droits et les libertés que sa constitution accorde, sont en pleine vigueur dans le Haut Canada, et sans la moindre variation. Il y a aussi un procureur et un solliciteur général, un inspecteur général, et plusieurs autres officiers de la couronne ; mais ils reçoivent leurs salaires de la Grande Bretagne, qui prend sur elle toute la liste civile, sans charger aucunement la province. Pour la défense de ce vaste pays on y entretient sur pied des détachemens de troupes réglées, avec l'aide d'une milice sédentaire, enrôlée de la même manière que celle du Bas Canada, et qui, sur le papier, se monte à 11,000 hommes, dont on tire au sort le nombre requis pour compléter les bataillons de la milice incorporée aux troupes réglées, quand il vient des ordres pour les assembler ; mais répandus sur un espace si vaste, il est bien rare que, dans les conjonctures imprévues, on en puisse rassembler à la fois plus de quelques centaines ; c'est pourquoi, on doit compter principalement sur les premières, et sur la marine des lacs. On ne peut rien dire du nombre permanent des troupes, parcequ'il est augmenté ou réduit, selon que les circonstances l'exigent, ou que nos

relations d'amitié avec nos voisins le permettent. La défense de cette grande colonie, qui fait des progrès si rapides, devient, au temps où nous sommes, un sujet de haute importance, et demande une attention toute particulière. Si nous examinons d'une manière critique l'état actuel de ce pays et la partie des Etats Unis qui y confine, et que nous considérions la population supérieure de celle-ci, avec les moyens faciles que les grandes rivières qui tombent dans le St. Laurent et dans les lacs offrent aux Américains pour y pénétrer, et que nous ajoutions à ces circonstances le désir qu'ils ont montré et avoué ouvertement de s'emparer du Haut Canada, nous ne pourrons pas nous persuader facilement que les moyens actuels de défense soient suffisans pour le conserver, dans le cas d'une nouvelle rupture entre les deux puissances. Nous venons de voir se terminer une guerre entreprise dans le dessein exprès d'arracher ces provinces à l'Empire Britannique ; une guerre dans laquelle l'aggresseur a été couvert de déshonneur, et obligé par une force, qui si on considère le nombre, était à peine capable de se présenter devant lui, d'abandonner le territoire qu'il avait tenté de subjuguer. Ce succès peut-être attribué à deux causes ; la première est la patience courageuse et la bravoure invincible de nos troupes ; la seconde, et certainement celle-ci dépend beaucoup

du hazard, c'est le défaut de discipline et de talens militaires dans leurs ennemis. Nous pouvons toujours avoir une confiance aveugle dans la première, mais il n'en est pas ainsi de l'autre ; car ce n'est pas d'aujourd'hui que des défaites, qui se sont succédées rapidement, ont appris aux vaincus à devenir à leur tour victorieux. Lorsque la déclaration de guerre de la part de l'Amérique fut connue dans le Haut Canada, et qu'on en fut instruit à Amherstburgh, ce qui arriva le 2 Juillet, 1812, dans l'après-midi, il n'y ayait pas plus de 2000 hommes de troupes Anglaises dispersées dans la province, et aucune des milices n'était organisée ; l'année suivante, quand ce peu de forces fut augmenté de tout ce qu'on put envoyer de la province inférieure et des gouvernemens qui en dépendent, on commença la campagne avec 7000 hommes, contre des armées, ou plutôt des amas d'hommes, infiniment supérieurs en nombre ; et ce ne fut que vers le milieu de 1814 qu'on eut des renforts suffisans pour la mettre en état de sûreté. Les Anglais ont eu depuis peu la prépondérance sur le Lac Ontario en fait de force navale, mais au commencement de la guerre elle était décidément du côté de l'ennemi ; et c'est à la co-operation de ses forces sur ce lac qu'il doit l'avantage qu'il a eu dans le peu d'attaques où il a réussi. Il est vrai qu'il n'a jamais remporté aucune victoire qui lui fût

d'une très grande utilité, même dans le temps où le nombre des troupes réglées dans la province était au plus bas, car dans presque toutes ses tentatives, ses plans furent déconcertés et ses armées défaites par la bravoure de quelques poignées de soldats bien disciplinés ; mais il ne faut pas s'attendre à voir de nouveau une pareille chaîne d'heureux évènemens. Dans le commencement de la guerre c'était une tâche facile pour quelques centaines de soldats Anglais que d'arracher la palme de la victoire à des ennemis dont le nombre était double, triple, et même quadruple du leur ; mais vers la fin la différence fut très-sensible ; des désastres nombreux avaient appris aux Américains à être circonspects ; des défaites fréquentes leur avaient donné une connaissance plus exacte de la tactique militaire, et l'expérience qu'ils avaient chèrement acquise dans une campagne laborieuse les avaient mis en état de se présenter à l'ennemi avec plusieurs des bonnes qualités nécessaires pour faire le bon soldat ; c'est pourquoi on s'était disputé le terrain avec plus d'opiniâtreté, et la victoire avait été plus souvent incertaine de quel côté elle se déclarerait. Les actions dont nous allons parler sont les principales qui eurent lieu pendant les deux premières campagnes, et en même temps qu'elles prouvent que rien n'a sauvé le pays que la fermeté sans

exemple et le dévouement héroïque des différens corps, elles montrent aussi qu'on devoit peu s'attendre que telle en serait l'issue. Immédiatement après la déclaration de guerre, le Général Hull passa la Rivière Detroit, avec des forces assez considérables, et fit une incursion sur les frontières du Canada, mais il se retira presqu'aussitôt après, et se fortifia à Fort Detroit, où il fut attaqué le 16 Août, 1812, par 700 hommes de troupes réglées et de milice, commandées par le Général Brock, aidé de 600 Indiens, et si complètement battu, qu'il se rendit prisonnier de guerre avec toute son armée, composée de 2500 hommes. La nuit du 12 Octobre un autre corps Américain de 1500 hommes traversa la Rivière Niagara près de Queenstown, et fut défait, le matin du 13, peu après la pointe du jour, par un corps de 650 hommes, sous les ordres du Général Brock, qui malheureusement pour son pays reçut une blessure mortelle presque au commencement de l'action. Le 22 Janvier, 1813, un détachement commandé par le Général Winchester fut défait et pris à Rivière aux Raisins, et dans cette occasion il y avait encore presque une même inégalité de forces. Le 27 Avril, un corps de troupes Américaines composé de 2500 hommes sous le Général Dearborn, soutenu par l'escadre du Commandant Chauncey, de dix

vaisseaux armés, portant tout ensemble cinquante canons, parvint à faire une descente, et prit la ville d'York, qui alors n'était défendue que par deux compagnies du huitième régiment, deux foibles compagnies du régiment de Newfoundland, 40 tireurs à marque de celui de Glengary, 220 miliciens, et 40 Indiens, tous commandés en personne par le Général Sheaffe. Il y eut une action, mais elle ne servit qu'à gagner du temps pour détruire un vaisseau neuf qui était sur le chantier, et quelques magasins ; après avoir essuyé la perte de 130 braves soldats en empêchant l'ennemi d'avancer, on fit retraite avec le reste, et la capitale du Haut Canada reçut pour la première fois un vainqueur, mais qui se rembarqua bientôt, après avoir détruit les édifices publics qui étaient tombés entre ses mains. Les Américains, par la supériorité de leur flotte, eurent l'avantage de choisir leurs points d'attaque, et le 24 et le 25 de Mai, l'escadre de Chauncey, de concert avec le Fort Niagara, bombarda le Fort George, du côté opposé de la rivière, et dans l'espace de ces deux jours en ruina presque les défenses. Le 27 au matin la flotte reçut à bord 4000 hommes, commandés par le Général Lewis ; ils débarquèrent immédiatement après, entre Mississaga Point et Two Mile Creek, à couvert de la canonnade des vaisseaux, et parvinrent à

s'emparer du fort, après toute la résistance que put opposer le peu de troupes qu'il fut possible de rassembler. Dans cette conjoncture les troupes Anglaises ne montaient pas à la dixième partie de celles de l'ennemi ; quand la résistance fut jugée inutile, ce petit corps fit sa retraite sous le commandement du Brigadier Général Vincent, et arriva, sans être harcelé, à Queenstown, et de là aux hauteurs de Burlington, où il se posta, et reçut quelques renforts. Après cette victoire le Général Lewis avança dans l'intention d'attaquer ce nouveau poste, mais le Général Vincent pénétrant son dessein, résolut de le surprendre ; et le 6 Juin, avant la pointe du jour, à la tête de 280 hommes du 8e., et 450 du 49e régiment, il tomba sur le camp des ennemis près de Stoney Creek, avec tant de vigueur, qu'il en fit un grand carnage et les mit totalement en déroute : dans cette affaire les forces de l'ennemi consistaient en 3500 hommes d'infanterie et sept pièces de campagne ; il perdit les Brigadiers-Généraux Chandler et Winder, 5 officiers et 5 capitaines de l'état major, et plus de 100 hommes, avec 4 pièces de canon. Tandis que ces évènemens se passaient à l'extrémité occidentale du Lac Ontario, les Anglais attaquèrent Sacket's Harbour, le 29 Mai, avant le point du jour, mais cette attaque n'eut point l'effet qu'on en avait attendu. Dans cette rencontre les ennemis

étaient trois fois plus nombreux que les assaillans ; et comme les vents contraires empêchaient les gros vaisseaux de l'escadre Anglaise d'agir de concert, et que les chaloupes cannonnières ne pouvaient produire aucun effet contre les batteries, on jugea qu'il était impossible de prendre la place d'assaut ; c'est pourquoi les troupes se retirèrent et se rembarquèrent sans trouver d'obstacle, emmenant avec elles 4 officiers Américains et 150 soldats prisonniers, après avoir occasioné la destruction de quelques magasins de munitions navales, aux quels l'ennemi mit le feu, de peur que la place ne tombât entre les mains des Anglais. La défaite d'une partie de l'armée du Général Wilkinson, le 11 Novembre, près de Chrystler's Farm, a signalé d'une manière toute particulière la campagne de 1813, en ce qu'elle a rompu entièrement le plan des opérations dont ce général était convenu avec le Général Hampton, et qui était le plus formidable qui eût encore été concerté pour l'invasion de la province inférieure. Wilkinson avait rassemblé 10,000 hommes à Grenadier Island, dans le Lac Ontario, d'où, le 30 Octobre, il descendit le St. Laurent dans des allèges, pour agir de concert avec le Général Hampton ; dans la nuit du 7 Novembre il passa le Fort Wellington, mais comme on avait pénétré son dessein, on lui fit essuyer un feu violent et meurtrier tout le temps qu'il fut

à la portée du canon. Un corps d'observation sous le Lieutenant Colonel Morrison du 89e. régiment, composé d'une partie du 49e., du second bataillon du 89e. de trois compagnies de voltigeurs, et de quelques Indiens, faisant en tout 800 hommes, avec deux pièces de campagne, et une division de chaloupes canonnières, suivit l'armée Américaine, et en épia tous les mouvemens. Le 11, vers les deux heures d'après-midi, un détachement de deux brigades d'infanterie, d'un régiment de cavalerie, et de quelques pièces de campagne, sous le commandement du Brigadier Genéral Boyd, faisant en tout 4000 hommes, attaquèrent l'avant-garde Anglaise, qui se replia peu-à-peu sur le poste occupé par le gros de l'armée ; une demi-heure après l'action devint générale, et l'ennemi fit plusieurs tentatives pour prendre l'armée Anglaise en flanc, mais elles furent toutes prévenues par de savantes manœuvres ; après deux heures de combat, ayant été chargé à son tour, il plia de tous côtés, et abandonna avec précipitation la position formidable dans laquelle il s'était placé. Après cet essai, dans lequel il perdit un canon et 800 hommes, en tués, blessés, ou prisonniers ; le Général Wilkinson repassa sur le champ le St. Laurent, et quitta bientôt après le commandement d'une armée qu'il avait conduite avec si peu de succès. L'ennemi fut défait deux fois, et toutes les deux sur son

propre territoire, à la fin de l'année 1813 : la première le 19 Décembre, lorsque un corps de troupes sous le Colonel Murray emporta vaillamment d'assaut le Fort de Niagara ; et la seconde le 30 du même mois, par des détachemens du 8e, du [illegible] 89e, et du 100[illegible] régiment montant en tout à 1000 hommes, sous le commandement du Général Riall. Le Général Américain, dont les forces se montaient à plus de 2000 hommes, s'était fortifié à Black Rock ; mais après une attaque assez vive il fut repoussé jusqu'à Buffalo, où il prit une autre position avantageuse dans le dessein de tenter une meilleure fortune, mais avec aussi peu de succès, et après avoir fait une courte résistance, il recula jusqu'à Eleven Mile Creek sur le Lac Erie : il perdit dans cette entreprise sept pièces de campagne, quatre corvettes et quatre goelettes, une quantité considérable d'artillerie et d'autres munitions importantes, et 70 prisonniers ; les forts bâtis à Black Rock et à Buffalo, furent brûlés avec tous les édifices publics et quatre vaisseaux ; après quoi le détachement se retira tranquillement sur la rive Canadienne. Les évènemens de la campagne de 1814 ne furent pas si nombreux, mais ils prouvèrent évidemment que ce ne fut pas une tâche aisée pour les troupes Anglaises que de résister à des antagonistes, qui, outre qu'ils étaient supérieurs en nombre, avaient tiré de grands avantages de

l'expérience qu'ils avaient acquise pendant les deux années précédentes. Toutes les personnes impartiales conviendront que, si les Américains eussent mis plus de jugement dans les moyens qu'ils ont employés, leurs desseins se seraient réalisés, malgré l'héroïsme des soldats Anglais. La milice incorporée, quand elle a été organisée et qu'on l'a présentée à l'ennemi, s'est toujours distinguée ; et quoique sa bravoure et sa loyauté lui aient acquis de justes titres à l'admiration de son pays, cependant son assistance aurait ajouté bien peu à la force employée pour se défendre contre le danger menaçant, si l'invasion eût été dirigée avec plus d'habileté et de prudence. Il n'y a point de doute que le but favori auquel les Américains ont visé et viseront toujours, c'est de subjuguer les deux provinces ; la dernière tentative qu'ils ont faite pour y atteindre ne leur a pas coûté moins de 47,000 hommes, en tués, blessés, et prisonniers ; mais cette perte n'a point mis de frein à leurs désirs, et si on peut en croire les apparences, ou former un jugement d'après l'opinion de leurs coryphées, les mêmes sacrifices répétés trois ou quatre fois n'acheteraient pas trop cher une possession convoitée avec tant d'ardeur. La Grande Bretagne ne se laissera point dépouiller d'une partie aussi précieuse des états soumis à sa domination, sans faire, pour la conserver, des efforts aussi vigoureux que le mérite la valeur du trésor qui lui est disputé.

APPENDIX.

Extrait des Titres de Concessions de Terres octroyées en Fiefs dans la Province du Bas-Canada.

ANCE DE L'ETANG.

CONCESSION du 20me Septembre, 1697, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *François Hazzeur* et *Denis Riverin*, de *l'Ance de l'Etang*, située au bas du fleuve *St. Laurent*, six lieues au dessous de la *Vallée* des monts de *Notre Dame*, avec une demi lieue de front de chaque côté de la dite Ance, sur une lieue de profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 18.

ANTAYA.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *de Comporté*, d'une demi lieue de terre de front, sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, bornée d'un côté par la concession du Sieur *Dautré*, tirant sur le fleuve et descendant vers les terres non-concédées; avec l'*Isle au Foin* et islets situés entre la terre ferme de son front et la dite *Isle au Foin*.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 20.

ARGENTEUIL.

Pierre Louis Panet, Ecuyer Propriétaire du Fief et Seigneurie d'*Argenteuil*, produisit un Acte de Foi et Hommage du 7me Mars, 1725, rendu par Dame *Louise Denis*, Veuve de *Pierre d'Aillebout*, Ecuyer, Sieur d'*Argenteuil*, faisant mention "d'une promesse (*sans octroi régulier*) de la part du Gouvernement François, à Mr. d'*Aillebout* et autres personnes, d'une étendue de terres qui se rencontreront au côté du Nord, *la Riviére du Nord* comprise, depuis le bas du *Long-Sault* jusqu'à deux lieues en descendant du côté de *Montréal*, (avec les Isles, &c.) sur quatre lieues de profondeur." Aussi un Arrêt du Conseil, d'où il paroit que cette Seigneurie joint celle du *Lac des deux Montagnes* et que les rumbs de vent du front et de la ligne qui termine la profondeur doivent être Est, quart de Sud-est et Ouest quart de Nord-ouest; et que les rumbs de vent des lignes qui bornent la largeur de chaque côté seront (pour la

Seigneurie du *Lac des deux Montagnes* aussi bien que pour celle d'*Argenteuil*,) Sud quart de Sud-ouest et Nord quart de Nord-est.

Régistre des Foi et Hommage, N° 76. *Page* 316, 21*me Mars*, 1781.

Cahiers d'Intend. 10 *à* 17, *folio* 576.

AUBERT GALLION.

Concession du 24me Septembre, 1736, faite par *Charles Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, à Dame veuve *Aubert*, de deux lieues de terre de front et de deux lieues de profondeur, du côté du Sud-ouest de la riviére du *Sault de la Chaudiére*, en remontant, à commencer à la fin de la concession accordée au Sieur *de la Gorgendiére*, ensemble les isles et islets qui se trouveront dans la dite riviére dans l'etendue de deux lieues, et des deux côtés d'icelle, lesquels isles et islets seront partagées par égale portion entre la dite veuve *Aubert* et le Sieur de l'*Isle*, auquel nous avons accordé aujourd'hui pareille concession du côté du Nord-est de la dite riviére.

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 11.

BAIE ST. ANTOINE OU LEFEBVRE.

Concession du 4me Septembre, 1683, faite par *Lefebvre de la Barre*, Gouverneur, et *de Meulles* Intendant, au Sieur *Lefebvre*, des terres non-concédées, d'environ deux lieues de front, joignant au Nord-est la terre du Sieur *Cressé*, d'autre au Sieur de la *Lussaudiere*, au Sud-ouest, au Nord-ouest sur le lac *St. Pierre*, sur pareille quantité de profondeur, à prendre dans le bois vis-à-vis la dite largeur, avec les isles, islets, et prairies qui se rencontreront sur le dit espace.

Insinuations du Conseil Supérieur, lettre B. *folio* 31.

BATISCAN.

Concession du 23me Mars, 1639, faite par Monsieur *de la Ferté*, pour la Compagnie, aux révérends peres Jésuites, du fief de *Batiscan*, joignant d'un côté un quart de lieue au delà de la riviére de *Batiscan* au Nord-est, et d'autre côté au Sud-ouest, un quart de lieue au delà de la riviére *Champlain* en la largeur, sur vingt lieues de profondeur.

Cahiers d'Intendance, N° 2 *à* 9, *folio* 29.

VILLECHAUVE OU BEAUHARNOIS.

Concession du 12me Avril, 1729, faite par sa Majesté au Sieur *Charles Marquis de Beauharnois*, et au Sieur *Claude de Beauharnois de Beaumont* son frere, de six lieues de front sur six lieues de profondeur, Nord-est et Sud-ouest; joignant la Seigneurie de *Chateaugay* le long du fleuve *St. Laurent*, avec les isles et islets adjacentes.

Insinuations du Conseil Supérieur, lettre F. *folio* 129.

BEAUFORT.

Concession du 31me Décembre, 1635, faite par la Compagnie à *Robert Giffard*, Sieur de *Beauport*, de la Seigneurie de *Beauport*, contenant une lieue de terre, à prendre le long de la côté du fleuve *St. Laurent*, sur une lieue et demie de profondeur dans les terres, à l'endroit où la riviére appelée *Notre Dame de Beauport* entre dans le dit fleuve, icelle riviére comprise. De plus, prolongement du 31me Mars, 1653, par Mr. *Lauzon*, Gouverneur, de deux lieues et demie de profondeur, laquelle, avec la concession ci-dessus, forme une lieue de front sur quatre de profondeur.

Le Régistre des Foi et Hommage, N° 16. Folio 78, 3me Février, 1781,

dit que la Seigneurie de *Beauport* s'étend en front depuis la riviére de *Notre Dame* jusqu'au Sault de *Montmorency*.

Régistre d'Intendance, N° 10 à 17, *folio* 655.

BEAUJEU OU LACOLLE.

Concession du 8me Avril, 1733, faite par *Charles Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Louis Denis de la Ronde*, de deux lieues de terre de front sur trois lieues de profondeur, bornée du côté du Nord par la Seigneurie nouvellement concédée au Sieur *Chaussegros de Léry*, et sur la même ligne ; et au Sud par une ligne tirée Est et Ouest du monde ; sur le devant par la riviére *Chambly*, et sur le derrière à trois lieues joignant aux terres non-concédées, et en outre la petite isle qui est audessus de l'isle aux *Têtes*.

Cette concession est accordée de nouveau au Sieur *Daniel Lienard de Beaujeu*, par titre daté 22me Mars, 1743. Voyez Reg. d'Intend. No. 9, folio 10.

Régistre d'Intendance, N° 7, *folio* 16.

BEAUMONT.

Concession faite au Sieur *Des islets de Beaumont*, le 3me Novembre, 1672, par *Jean Talon*, Intendant, de la quantité de terre qui se trouvera sur le fleuve *St. Laurent*, entre le Sieur *Bissot*, et Mr. *de la Durantaie*, sur une lieue et demie de profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 31.

AUGMENTATION DE BEAUMONT.

Concession du 10me Avril, 1713, faite par *Philippe de Rigaud*, Gouverneur, et *Michel Begon*, Intendant, au Sieur *de Beaumont*, fils, d'un terrein non-concédé contenant une lieue et demie en profondeur, et sur le front et largeur de la Seigneurie de *Beaumont*, entre la Seigneurie de *la Durantaie* et celle des héritiers du Sieur *Bissot*.

Sur la carte cette Seigneurie est couchée a quatre lieux de profondeur, au lieu de trois lieux ; l'autre lieue ayant été après accordée au Sieur *Jean*, dans le titre de *St. Gervais*.

Régistre d'Intendance, N° 6, *folio* 31.

BECANCOUR.

Concession du 16me Avril, 1647, faite par la Compagnie au Sieur *de Bécancour*, située au Sud du fleuve *St. Laurent*, contenant deux lieues et un quart de front sur pareille profondeur ; tenant du côté du Nord-est au fief *Dutort* et du côté du Sud-ouest au fief *Godefroi* ; par devant le fleuve *St. Laurent*, et par derriére les terres non concédées ; avec les isles, islets et battures qui se trouvent tant dans la riviére de *Bécancour* que dans une autre riviére appelée la riviére *St. Paul* qui se décharge dans le dit fleuve.

Cahiers d'Intend. 10 à 17, *folio* 414.

BELAIR OU LES ECUREUILS.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, aux Sieurs *Toupin*, Pere et Fils, d'une demi lieue de front, sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, moitié au dessus

et moitié au dessous de la pointe *Bouroila*, (*aux Ecureuils*) aboutissant des deux côtés aux terres non-concédées.

Registre d'Intendance, N° 1, *folio* 39.

AUGMENTATION DES ECUREUILS.

Concession du 20me Janvier, 1706, faite par *Philippe de Rigaud*, Gouverneur, et *François de Beauharnois*, Intendant, à *Marie Magdelaine Mezerai*, veuve de feu *Jean Toupin*, d'une demi lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur derrière la Seigneurie de *Bélair*, le front à prendre immédiatement à une lieue du fleuve *St. Laurent*.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 41.

BELŒIL.

Concession du 18me Janvier, 1694, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Joseph Hertel*, de deux lieues de terre de front, avec une lieue et demie de terre de profondeur, à prendre du côté du Nord-ouest de la riviére *Richelieu*, à la Seigneurie de *Chambly*, en descendant icelle riviére, vers les terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 16.

AUGMENTATION A BELŒIL.

Concession du 24me Mars, 1713, faite par *Phil. de Rigaud*, Gouverneur, et *François de Beauharnois*, Intendant, au Sieur *de Longueuil*, le long de la riviére de *Richelieu*, d'une lieue de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, en lieu non-concédé, à prendre depuis la Seigneurie de *Belœil*, qu'il posséde, en tirant du côté du Sud-ouest, derriére la Seigneurie de *Chambly* pour le front, et pour la profondeur dans les terres en allant au Nord-ouest.

Régistre d'Intendance, N° 6, *folio* 3.

BELLEVUE.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *de Vitré*, d'une demi lieue de front sur une lieue de profondeur, à prendre depuis les terres *de Contrecœur*, en remontant vers les terres non concédées.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 31.

BERTHIER.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *Berthier*, de deux lieues de terre de front sur pareille profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, depuis l'ance de *Bellechasse* incluse, tirant vers la riviére du Sud, icelle non comprise.

Cette Seigneurie est bornée sur la carte suivant un arpentage particulier. L'irregularité de ce terrein provient d'une cession que firent les propriétaires de cette Seigneurie à ceux de la riviére du Sud, par une transaction du 22me Janvier, 1728.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 7.

BERTHIER.

Concession du 27me Avril, 1674, faite à Mr. *Berthier*, de trois quarts de lieue ou environ de front sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, depuis la concession du Sieur *Randin* en de-

cependant, jusqu'à la riviére *Chicot* ; ensemble une Isle d'une lieue en superficie étant audessous et joignant presque l'isle *Randin*, vis-a-vis l'*Isle Dupas* ; aussi l'isle qui est au bout d'enbas de l'*Isle au Castor*, accordée à Mr. *Berthier*, le 25 Mars, 1675.

Ou les deux concessions sont accordées par un seul titre. Cahiers d'Intend. where both these concessions are granted by one title.

Régistre des Foi et Hommage, N° 9, *folio* 38. *le* 26*me Janvier*, 1781.

Derriere Antaya, Randin, Berthier et Chicot.

AUGMENTATION DE BERTHIER.

Concession du 31me Décembre, 1732, faite par *Charles Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Pierre l'Etage*, de trois lieues de terre de front, si telle quantité se trouve entre la ligne qui sépare le fief de *Dautré* d'avec celui ci-devant appelé de *Comporté* (aujourd'hui *Antaya*,) et celle qui sépare le fief du *Chicot* d'avec le fief *Musquinongé;* à prendre le dit front au bout de la profondeur et limites des dits Fiefs d'*Antaya* et du *Chicot* entre lesquels se trouve le fief de *Berthier ;* sur trois lieues de profondeur, avec les riviéres, ruisseaux et lacs qui pourront se rencontrer dans la dite étendue de terre, pour être la dite concession unie et jointe au dit fief de *Berthier*.

Régistre d'Intendance, N° 7, *folio* 4.

LE BIC.

Concession du 6me Mai, 1675, faite par *Louis de Buade, Gouverneur*, au Sieur *de Vitré*, de deux lieues de front, le long du fleuve *St. Laurent*, du côté du Sud, à prendre du milieu de la largeur de la riviére appelé *Mitis*, et qui s'appellera dorénavant la riviére ———en montant le dit fleuve, et deux lieues de profondeur, ensemble l'isle du *Bic* qui est vis-a-vis.

En 1774, dispute s'étant élevée entre les propriétaires du *Bic* et de *Rimousky*, la Cour des Plaidoiers Communs rendit un jugement, confirmé en appel en 1778, qui détermina, que le milieu de l'embouchure de la riviére *Hatté* seroit la borne entre les dites deux seigneuries.

Insinuations du Conseil Supérieur, let. B. *folio* 14.

BLEURY.

Concession du 30me Oct. 1750, faite par le Marquis *de la Jonquiére*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, au Sieur *Sabrevois de Bleuri*, de trois lieues de terre de front sur trois lieues de profondeur, le long de la riviére *Chambly*, bornée du côté du Nord par la Seigneurie du Sieur *Hertel*, et sur la même ligne; du côté du Sud à trois lieues de la dite Seigneurie par une ligne tirée Est et Ouest du monde; sur le devant par la riviére *Chambly* et sur la profondeur à trois lieues joignant aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 72.

BONAVANTURE.

Concession du 23me Avril, 1697, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jéan Bochart*, Intendant, au Sieur *de la Croix*, de la riviére de *Bonavanture*, avec deux lieues de terre de front, savoir: une demi lieue d'un côté de la dite riviére au Sud-ouest, en allant vers *Kiscabériac*, et

une lieue et demie de l'autre au Nord-est, tirant vers *Paspébiac*, sur quatre lieues de profondeur, avec les isles, islets et battures qui se trouveront dans la dite étendue ; le tout situé dans le fond de la *Baie des Chaleurs*.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 14.

GUILLAUME BONHOMME.

Concession du 24me Novembre, 1682, faite par *Lefebre*, Gouverneur, et *de Meulles*, Intendant, à *Guillaume Bonhomme*, des terres qui sont au bout de celles de Mr. *Juchereau de la Ferté*, tirant vers la riviére *Jacques Cartier*, bornées d'un côté, au Sud-ouest, de Mr. *Dupont*, Conseiller, et de l'autre à Mr. *de Mesner*, Greffier, au Nord-est; d'un bout, sur le dit Sieur *de la Ferté* au Sud ; et de l'autre au Nord-ouest à la dite riviére : la dite terre contenant environ une lieue de front avec deux lieues ou environ de profondeur dans les dites terres.

Insinuations du Conseil Supérieur, *Lettre* B. *folio* 26.

BONSECOURS.

Concession du 16me Avril, 1687, faite par *Jacques de Brisay*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Villeneuve*, de la quantité de soixante et quatorze arpens de front sur le fleuve *St. Laurent*, du côté du Sud, sur deux lieues de profondeur, en cas qu'elle ne soit concédée à d'autres. Les dits soixante et quatorze arpens tenant d'un côté aux terres des Dames Religieuses Ursulines et d'autre côté à la veuve *Duquet*.

Cahiers d'Intendance, 2 *à* 9, *folio* 295.

BONSECOURS.

Concession du 8me Août, 1702, faite au Sieur *Charon*, par *Hector de Coliére* Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, de deux lieues de terre ou environ de front, sur pareille profondeur, le long de la riviére *Yamaska*, icelle compris à prendre vis-à-vis celle accordée au Sieur *René Fézeret*, bourgeois de *Montréal*, tirant d'un côté à la Seigneurie du Sieur *Petit*, et de l'autre aux héritiers du feu Sieur *Bourchemin*, avec les isles, islets, prairies et battures adjacentes.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 35.

BONSECOURS.

Concession du 1er Juillet, 1677, faite par *Jacques Douchesnaux*, Intendant, au Sieur *François Bellanger*, des terres qui sont le long du fleuve *St. Laurent*, du côté Sud, entre celle qui appartient à la Demoiselle *Genevieve Couillard*, en remontant le dit fleuve, jusqu'à celle de la Demoiselle veuve *Amiot* ; contenant le tout une lieue et demie, ou environ, de front, avec deux lieues de profondeur.

Insinuations du Conseil Supérieur, *lettre* B. *folio* 88.

BOURCHEMIN.

Concession du 22me Juin, 1695, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Jacques François Bourchemin*, d'une lieue et demie de terre de front de chaque côté de la riviére *Yamaska*, icelle comprise, à prendre une demi lieue au-dessous du ruisseau

dit *Salvayle*, et une lieue au-dessus, en lieu non-concédé, sur pareille profondeur, courant Nord-ouest et Sud-est, avec les isles, islets et prairies adjacentes.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 27.

BOUCHERVILLE.

Concession du 3me Novembre, 1672, par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *Boucher*, de cent quatorze arpens de front sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, bornée des deux côtés par le Sieur *de Varennes;* avec les isles nommées Percées.

Cahiers d'Intendance, N° 4, *folio* 153.

BOURGLOUIS.

Concession du 14 May, 1741, faite par le *Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Louis Fornel*, de deux lieues et trois quarts, ou environ, de terre, sur trois lieues de profondeur, derrière la Seigneurie de *Neuville*, appartenant au Sieur *Demé-loise*, bornée sur le front par la ligne qui sépare la dite Seigneurie de *Neuville* des terres non-concédés, au Nord-est par la ligne de profondeur du fief *St. Augustin* prolongée au Sud-ouest par une ligne paralléle à la précédente, à prendre sur la ligne du fief de *Bélair* aussi prolongée, et par derrière aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 8.

BOURG-MARIE, DE L'EST.

Concession du 1er. Août, 1708, faite par Messieurs *de Vaudreuil*, Gouverneur, et *Raudot*, Intendant, à *Marie Fezeret*, étant un reste de terre non-concédé d'environ cinquante arpens de front sur deux lieues, moins un arpent, de profondeur sur la riviére *Yamaska*, tirant au Nord-ouest, dans la profondeur, joignant au Sud-ouest la ligne de la Seigneurie *Bourgchemin ;* au Nord-est la ligne des terres concédées au Sieur *Charon ;* et au Nord-ouest les profondeurs de la Seigneurie de *Sorrel*, dans l'étendue de la dite concession.

Régistre des Foi et Hommage, N° 112, *folio* 64.

Cahier d'Intend. 2 à 9, *folio* 235.

BOURGMARIE DE L'OUEST.

Et aussi au Sud-est de la dite riviére un autre reste de terre non-concédé d'environ soixante arpens de front sur une lieue et demie de profondeur, tirant au Sud-est aux terres non-concédées, joignant au Sud-ouest le fief *St. Charles*, appartenant au Sieur *Fezeret*, son pere, et au Nord-ouest la Seigneurie de *Lavalliére*.

Régistre des Foi et Hommage, N° 112, *folio* 64.

CAP DE LA MAGDELAINE.

Concession du 20me Mars, 1651, faite par Mr. *de la Ferté*, aux révérends pères *Jésuites*, contenant deux lieues le long du fleuve *St. Laurent*, depuis le Cap nommé des *Trois Riviéres*, en descendant sur le grand fleuve, jusqu'aux endroits où les dites deux lieues se pourront étendre, sur vingt lieues de profondeur du côté du Nord, et compris les bois, riviéres et prairies qui sont sur le dit grand fleuve et sur les dites *Trois Riviéres*.

Régistre d'Intendance, N° 2 à 9, *folio* 131.

CAP ST. MICHEL OU LA TRINITE'.

Le titre de cette Concession n'a pas été trouvé dans le Secrétariat. Par un acte de Foi et Hommage, rendu le 3me Août, 1676, devant Mr. *Duchesneau*, alors Intendant, il paroit que ce fief doit avoir une lieue de front sur une lieue et demie de profondeur, situé sur le fleuve *St. Laurent*, entre les concessions de Mr. *de Varennes* et *Laurent Borney*, Sieur *de Grandmaison*, avec deux petites isles vis-a-vis de sa devanture.

Régistre des Foi et Hommage, N° 27, *folio* 182, *le* 10*me Février*, 1781.

CARUFEL.

Concession du mois de Mars, 1705, faite par *Philippe de Rigaud*, Gouverneur, et *François de Beauharnois*, Intendant, au Sieur *Jean Sicard*, Sieur *de Carufel*, de l'espace de terre qui reste dans la riviére de *Masquinongé*, dans le lac *St. Pierre*, depuis celle qui a été ci-devant accordée au Sieur *Legardeur*, jusqu'au premier sault de la dite riviére, ce qui contient deux lieues ou environ de front sur pareille profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 40.

Cahiers d'Intend. more authentic.

CHAMPLAIN.

Concession du 22me Septembre, 1664, faite par Mr. *de Mézy*, à *Etienne Pezard*, Sieur *de Latouche*, d'une lieue et demie de terre de front à prendre sur le grand fleuve *St. Laurent*, depuis la riviére *Champlain* en montant sur le dit fleuve, vers les *Trois Rivieres*, sur une lieue de profondeur dans les terres; la dite riviére *Champlain* mitoyenne, avec ceux qui occuperont les terres qui sont de l'autre côté d'icelle, avec tous les bois, près, riviéres, ruisseaux, lacs, isles et islets, et généralement de tout le contenu entre les dites bornes.

Les Jesuites ayant par leur titre anterieur de Batiscan, un quart de lieu au Sud-ouest de la riviére *Champlain*, cette Concession ne pouvoit s'etendre jusques-là, mais avant l'année 1721, ils cedèrent à M. *Latouche Champlain*, ce quart de lieue compris entre leurs borne et la dite riviére; et c'est ainsi que la Seigneurie est actuelment bornée.

Insinuations du Conseil Supérieur, *Régistre* B. *folio* 7.

AUGMENTATION DE CHAMPLAIN.

Concession du 28me Avril, 1697, faite par *Louis de Buade*, *Comte de Frontenac*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, à Madame *de Latouche*, de trois lieues de terre en profondeur, joignant la derrière de sa Seigneurie de *Champlain*, sur tout la largeur d'icelle; tenant d'un côté au fief de *Batiscan*, et de l'autre au fief du Sieur *Hertel*.

Hertel n'est qu'un arrière fief, concédé par les révérends Peres Jésuites dans leur Seigneurie du *Cap de Magdeleine*.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 16.

CHAMBLY.

Concession du 29me Oct. 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *de Chambly*, de six lieues de terre de front sur une lieue de profondèur, à prendre sur la riviére *St. Louis (Chambly)* savoir trois lieues au Nord de la dite riviére (deux lieues en deçà du Fort que y est bâti et une lieue au delà) et trois lieues au Sud de la dite riviére.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 10.

CHATEAUGAY.

Concession du 29me Septembre, 1673, à Mr. *Le Moine*, Sieur *de Longueil*, de deux lieues de terre de front, à commencer dix arpens au-dessous de la riviére *du Loup*, en montant dans le lac *St. Louis*, du côté du Sud ; et de profondeur trois lieues, ensemble l'isle *St. Bernard* qui est à l'embouchure de la dite riviére.

Foi et Hommage, N° 48, *folio* 214, *le* 27*me Février*, 1781.
Cahiers d'Intend. N° 10 *à* 17, *folio* 425.

CHICOT.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *Dupas*, de l'*Isle Dupas* et adjacentes, ensemble un quart de lieue audessus et un quart au dessous de la riviére de *Chicot*, sur un lieue et demie de profondeur, supposé que cette quantité ne touche pas à celle accordée à Mr. *Legardeur*, fils.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 35.

CLORIDON.

Par Acte de Foi & Hommage rendu le 3me Juin, 1736, par *Jean Claude Louet*, au nom d'*Anne Morin* son épouse, veuve de *Réné d'Eneau* et au nom du Capitaine *Réné d'Eneau*, son fils, pour le fief d'*Eneau* il paroit qu'il exhiba une ordonnance de Mr. *de Champigny*, Intendant, du 28me Mars, 1691, annexée à une requête, faite par feu le dit Sieur *d'Eneau*, exposant que ses titres lui avoient été enlevés par les Anglois, et demandant d'être maintenu dans sa possession de la riviére *Ristigouche* avec huit lieues de terre de front sur pareille profondeur, le long de la dite riviére, et les isles et battures qui se trouveront devant de la dite étendue, avec droit de chasse, pêche, &c. La susdite Ordonnance accordant le contenu de cette requête, sauf seulement les oppositions que pourra faire Mr. *de Fronsac*, Seigneur de *Miramichi*. De plus un accord entre les héritiers du dit feu Sieur *Réné d'Eneau* et Mr. *de Fronsac*, par lequel *Cloridon* fut borné comme suit, savoir, *commençant à l'entrée de la riviére au* Porc-épic, *qui tombe dans celle de* Ristigouche, *en montant la dite riviére* Ristigouche ; *et que les rumbs de vent des terres du dit Sieur* d'Eneau *soient Nord-est et Sud-ouest pour la profondeur, conformément à ceux du dit Sieur* de Fronsac, *et à l'égard du front ou largeur Sud-est et Nord-ouest.*

Ins. Con. Sup. lettre D. *folio* 53.

CONTRECŒUR.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant au Sieur *de Contrecœur*, de deux lieues de terre de front sur autant de profondeur ; à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, depuis les terres du Sieur *de St. Ours*, jusqu'à celles du Sieur *de Villeray*.

Cahiers d'Intend. 2 *à* 9, *folio* 190.

COTE DE BEAUPRÉ.

Concession du 15me Janvier, 1636, faite par la Compagnie, au Sieur *Cheffault de la Régnardiére*, située du côté du Nord du fleuve *St. Laurent*, contenant l'étendue de terre qui se trouve depuis la borne du côté Sud-ouest du dit fief, qui le sépare d'avec celui ci-devant appartenant au Sieur *Giffard*, en descendant le dit fleuve *St. Laurent*, jusqu'à la riviére

du *Gouffre*, sur six lieues de profondeur dans les terres; avec les isles du cap brulé, l'islet rompu et autres islets et battures au devant de la dite Seigneurie.

Régistre d'Intendance, N° 10 *à* 17, *folio* 667.

COURNOYER.

Situé au Sud du fleuve *St. Laurent*, contenant une demi lieue de front sur trois lieues de profondeur, tenant du côté du Nord-est au fief de *Gentilly* et du côté du Sud-ouest au fief de *Dutort*, appartenant aux héritiers de feu Sieur *Linctot*.

Par le reglement des paroisses fait par le Gouverneur et l'Intendant, cet fief est cité pour avoir deux lieues de front sur trois de profondeur.

Régistre du papier Terrier, *folio* 204, *le* 2*me Mars*, 1725.

COURNOYER.

Concession du 1er Mars, 1695, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *de Cournoyer*, de deux lieues de terre de front sur pareille profondeur du côté du Nord de la riviére *Richelieu*, à commencer à la Seigneurie du Sieur *Joseph Hertel*, en descendant la dite riviére.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 19.

COURVAL.

Concession du 25me Septembre, 1754, faite au Sieur *Cressé*, par le *Marquis Duquesne*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, située au bout de la profondeur de la Seigneurie vulgairement nommée la *Baie St. Antoine* ou *du Febvre*, au bord du lac *St. Pierre*, laquelle Seigneurie à deux lieues ou environ de front, sur deux lieues seulement de profondeur, et se trouve enclavée entre le fief du Sieur *Cressé* pere, au Nord-est, et un autre fief appartenant au Sieur *Lussaudiére* au Sud-ouest.

Régistre d'Intendance, N° 10, *folio* 19.

DERRIERE LA CONCESSION DU SIEUR NEVEU AU SUD-OUEST.

Concession du 6me Oct. 1736, faite par *Charles, Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Jean d'Aillebout d'Argenteuil*, d'une lieue et demie de terre de front sur quatre lieues de profondeur, derriére la Seigneurie de *Lanauraie*, laquelle sera bornée pour la devanture par la rive du Nord de la riviére de l'*Assomption*; du côté du Sud-ouest par la ligne de la continuation de la Seigneurie de *Lavaltrie;* d'autre côte, au Nord-est par une ligne parallèle, tenant aux terres non-concédées, et dans la profondeur par une ligne parallèle à la devanture ; joignant aussi aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 14.

PARTIE EST DE DAUTRE.

Concession du 16me Avril, 1647, par la Compagnie, au Sieur *Jean Bourdon*, d'une demi lieue de terre, à prendre le long du grand fleuve *St. Laurent*, du côté du Nord, entre le Cap l'*Assomption* et les *Trois Riviéres*, à l'endroit où le dit Sieur *Bourdon* habitue, suivant pareille concession à lui ci-devant faite, en 1637, et de proche en proche icelle, sur pareille profondeur, revenant l'une et l'autre à une lieue de front sur deux lieues de profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 10 *à* 17, *folio* 437.

PARTIE OUEST DE DAUTRE'.

Concession du 1er Decembre, 1637, faite par la Compagnie; au Sieur *Jean Bourdon*, du fief *Dautré*, contenant une demi lieue de terre; à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, sur deux lieues de profondeur en avant dans les terres; à prendre en lieu non-concédé.

Régistre d'Intendance, N° 10 *à* 17, *folio* 435.

D'AUTEUIL.

Concession du 15me Février, 1693, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *D'auteuil*, d'un reste de terre non-concédé, qui a pour front la ligne de profondeur du Sieur *Toupin Dusault*; au Nord-est la ligne du Sieur *Dupont*, au Sud-ouest celle du fief du dit Sieur *D'auteuil*; et au Nord-ouest la ligne qui sera tirée au bout de quatre lieues et demie; ensemble les riviéres et ruisseaux et tout ce que s'y trouvera compris.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 10.

DEGUIR.

Concession du 23me Septembre, 1751, faite par le *Marquis de la Jonquiére*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, au Sieur *Joseph Deguir*, dit *Desrosiers*, de deux lieues de terre de front ou environ, sur deux lieues de profondeur, à prendre au bout de la profondeur de la Seigneurie *St. François*, bornée d'un côté, au Nord-est, à la riviére *St. François*, au Sud-ouest à la Seigneurie de la Dame *Petit*, sur le devant au trait quarré de la dite Seigneurie de *St. François*, et dans la profondeur aux terres non-concédées, ensemble la riviére *David* qui se trouve dans l'étendue du dit terrein.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 82.

DE LERY.

Concession du 6me Avril, 1733, faite par *Charles, Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Chaussegros de Léry*, de deux lieues de front le long de la riviére de *Chambly*, sur trois lieues de profondeur; les dites deux lieues de front à prendre depuis la borne de la Seigneurie du Sieur *de Longueuil*, qui va au Nord-ouest, en remontant vers le lac *Champlain*, à une ligne tirée est et ouest du monde, et joignant la profondeur aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 7, *folio* 13.

DE L'ISLE.

Concession du 24me Septembre, 1736, faite par *Charles, Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Gabriel Aubin*, De L'Isle, d'un terrein de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur, du côté du Nord-est de la riviére du *Sault de la Chaudiére*, avec les isles et islets qui sont dans la dite riviére du côté du Nord-est; à commencer à la fin d'autres trois lieues concédées au Sieur *Joseph Fleury de la Gorgendiere* et finir aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 12.

DERRIERE DAUTRE' ET LANAURAIE.

Concession du 4me Juillet, 1739, faite par *Charles, Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Jean Bap-*

tiste Neveu, d'un terrein non-concédé, à prendre depuis la ligne qui borné la profondeur des fiefs de *Lanauraie* et *Dautre*, jusqu'à la riviére de l'*Assomption*, et dans la même étendue en largeur que celle des dits fiefs; c'est-à dire borné du côté du Sud-ouest par la ligne qui sépare la Seigneurie de *Lavaltrie* et du côté du Nord-est par une ligne parallèle, tenant aux prolongations de la Seigneurie d'*Antaya*; lequel terrein ne fera avec chacun des dits fiefs de *Lanauraie* et *Dautré* qu'une seule et même Seigneurie.

Registre d'Intendance, N° 8, *folio* 29.

DERRIERE LA CONCESSION DU SIEUR NEVEU, AU NORD-EST.

Concession du 7me Octobre, 1736, faite par *Charles Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, à Dame *Geneviéve de Ramzay*, veuve du feu Sieur de *Boishébert*, d'une lieue et demie de terre de front sur quatre lieues de profondeur, bornée sur la devanture par la rive du Nord de la riviére de l'*Assomption*, du côté du Sud-ouest par la ligne de la concession nouvellement accordée au Sieur d'*Argenteuil*; d'autre, au Nord-est par une ligne parallèle, tenant aux prolongations de la Seigneurie d'*Antaya*; et dans la profondeur par une ligne paralléle à la devanture, joignant aussi aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 15.

DESMAURE OU ST. AUGUSTIN.

L'Enregistrement de cet octroi n'a pas été trouvé jusqu'ici au Sécrétariat de la Province. Les Dames religieuses de l'Hôpital, qui possédent actuellement ce fief, en rendant Foi et Hommage le 19me Mars, 1781, n'ont produit qu'un Acte d'adjudication en date du 22me Septembre, 1733, dans lequel ni les dimensions ni le nom du concessionnaire de cette concession ne sont mentionnés.

Par le reglement des paroisses de cette province, l'etendue de cette Seigneurie se determine a deux lieues et demie de front, sur une et demie de profondeur.

Régistre des Foi et Hommage, N° 64, *folio* 168, *le* 19*me Mars*, 1781.
Ins. Con. Sup.

DE PEIRAS.

Concession du 6me Mai, 1675, faite par le Comte *de Frontenac*, Gouverneur, au Sieur *de Peiras*, de deux lieues de front le long du fleuve *St. Laurent* du côté du Sud, à prendre du milieu de la largeur de la riviére appelée *Mitis* et qui s'appellera dorénavant la riviére———en descendant le dit fleuve, et deux lieues de profondeur, ensemble les trois isles et islets appelées *St. Barnabé*.

Régistre d'Intendance, N° 2 *à* 9, *folio* 370.
Ins. Con. Sup. B. folio 3.

DE RAMZAY.

Concession du 17me Octobre, 1710, faite au Sieur *de Ramzay*, de l'étendue de trois lieues de terre de front sur trois lieues de profondeur, savoir, une lieue et demie audessous de la riviére *Scibouet*, qui tombe dans la riviére *Yamaska*, et une lieue et demie au dessus, courant du Nord-est au Sud-ouest, avec les isles et islets qui se trouveront dans la

dite riviére, vis-à-vis de la dite concession : et donnant à la dite concession le nom de *Ramzay*.

Régistre des Foi et Hommage, N° 96, *folio* 62, *le* 2*me Janvier*, 1781.
Cahiers d'Intendance, N° 2 *à* 9, *folio* 358.

DESCHAMBAULT.

Concession du 1er Mars, 1652, faite par Mr. *de Lauzon* à Demoiselle *Eleonore de Grandmaison*, située au Nord du fleuve *St. Laurent*, contenant une lieue de front sur trois lieues de profondeur, tenant du côté du Nord-est au fief de *Portneuf*, appartenant au Sieur *Croisille*, et du côté du Sud-ouest au fief de la Chevretiére.

Régistre d'Intendance, N° 10 *à* 17, *folio* 592.

PARTIE NORD-EST DE DESPLAINES.

Concession du 4me Janvier, 1737, faite à Demoiselle *Charlotte Lagardeur* par le Marquis de *Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, de trois quarts de lieue de terre de front à la côté du Sud du fleuve *St. Laurent*, sur trois lieues de profondeur, à prendre au bout des profondeurs du fief *Maranda ;* bornée d'un côté, au Sud-ouest, à la Seigneurie de *Bonsecours*, d'autre au Nord-est à celle de *Tilly*, et par derriére aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 19.

PARTIE SUD-OUEST DE DESPLAINES.

Concession du 26me Mars, 1738, faite par le Marquis *de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, à Demoiselle *Charlotte Legardeur*, d'une augmentation de terrein d'environ soixante et quatorze arpens de front, qui se trouve non-concédé, et enclavé entre la concession à elle faite le 4me Janvier, 1737, et la Seigneurie de *St. Croix*, tenant par devant au fief de *Bonsecours* et *Amiot*, et par derrière aux terres non-concédées, sur une lieue et soixante arpens de profondeur, pour les dits soixante et quatorze arpens ajoutés ne faire avec sa premiére concession qu'une même Seigneurie.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 2.

DUMONTIER.

Concession du 24me Octobre, 1708, faite au Sieur *Dumontier*, d'une lieue et demie de terre de front sur trois lieues de profondeur, à prendre au bout de la profondeur de la Seigneurie de *Grosbois*, bornée de chaque côté aux terres non-concédées.

Régistre des Foi et Hommage, N° 10, *folio* 52, *le* 26*me Janvier*, 1781.
Cahiers d'Intendance.

DUSABLE'.

Concession du 15me Août, 1739, faite par *Charles Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Louis Adrien Dandonneau Dusablé*, d'une étendue de terrein d'environ une lieue de front sur trois lieues de profondeur ; laquelle sera bornée pour la devanture au bout de la profondeur de la concession accordée par Mr. *Talon*, au Sieur *Jean Baptiste Legardeur*, le 3me Novembre, 1672, appartenant aujourd'hui au Sieur *Petit Bruno ;* au Nord-est par les terres concédées par le dit Sieur *Talon*, le 29me Octobre, 1672, aux Sieurs *Pierre* et *Jean Baptiste Legardeur*, dont le dit Sieur *Petit* est aussi propriétaire,

et par la ligne de la Seigneurie du Sieur *Sicard de Carufel;* au Sud-ouest au fief du *Chicot,* et continuation du dit fief; et par derrière aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 30.

DUTORT.

On n'a pu trouver le titre de cette Concession ni dans le Secrétariat ni dans le bureau du Papier Terrier, de sorte qu'on ne connoit ni l'étendue de son front ni le nom du concessionaire originaire. Elle est placée sur la carte d'après les lumiéres qu'on a pu tirer des titres des concessions voisines.

Par le reglement de l'etendue des paroisses fait par le Gouverneur et l'Intendant, cet fief paroit avoir un quart de lieue du front du precedent fief de Becancour qui devoit avoir deux lieues et trois quart de front.

LES EBOULEMENS.

Le titre de cet octroi n'a pas encore été trouvé au Bureau du Sécrétariat, mais il paroit par un Acte de Foi et Hommage, rendu le 3me Avril, 1723, par *Pierre Tremblay,* alors propriétaire de ce fief, qu'entr'autres titres il produisit une concession faite à *Pierre Lessard,* portant que toutes les terres en Seigneuries qui se trouvent depuis la Seigneurie, du Sieur *Dupré,* jusqu'à celle du Sieur *de Comporté,* nommée la *Malbaie,* demeureront et appartiendront à l'avenir au dit *Pierre Lessard,* (*Pierre Tremblay,* probablement.)

Reg. Foi et Hommage, folio 55, *April* 3, 1723.

Cahiers d'Intend. N° 2 *à* 9, *folio* 3, *April* 5, 1683.

BELAIR OU LES ECUREUILS.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon,* Intendant, aux Sieurs *Toupin,* Pere et Fils, d'une demi lieue de front, sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent,* moitié au dessus et moitié au dessous de la pointe *Bouroila* (*aux Ecureuils*) aboutissant des deux côtés aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 39.

AUGMENTATION DES ECUREUILS.

Concession du 20me Janvier, 1706, faite par *Philipe de Rigaud,* Gouverneur, et *François de Beauharnois,* Intendant, à *Marie Magdelaine Mezerai,* veuve de feu *Jean Toupin,* d'une demi lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur derrière la Seigneurie de *Bélair,* le front à prendre immédiatement à une lieue du fleuve *St. Laurent.*

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 41.

L'EPINAY.

Concession du 7me Avril, 1701, faite par *Hector de Callière,* Gouverneur, et *Jean Bochart,* Intendant, au Sieur *de l'Epinay,* du peu de terrein qui se trouve entre la Seigneurie de *Jean de Paris* et celle de la riviére du *Sud,* près de *Québec,* lequel terrein se termine en triangle au fleuve *St. Laurent,* et tient d'un bout aux terres non-concédées, et de l'autre par la pointe au dit fleuve; ensemble que le dit terrein sera borné à la hauteur de la concession du dit *Jean de Paris,* par une ligne parallèle

qui sera tirée Nord-est et Sud-ouest jusqu'à celle de la petite riviére du Sud.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 32.

FAUSEMBAULT.

Concession du 20me Février, 1693, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *de Gaudarville*, de trois lieues de profondeur au derrière du fief de *Gaudarville*, ensemble toutes les terres attenantes qui sont derrière les fiefs des Sieurs *Desmaures* et *Guillaume Bonhomme*, et jusqu'à la profondeur de la même ligne du Nord-est au Sud-ouest, qui terminera les dites trois lieues, ensorte que tout ce qui est compris en la présente concession sera borné d'un bout, par devant, au Sud-est, par les lignes qui terminent les profondeurs des dits fiefs de *Gaudarville*, *Bonhomme et Desmaure*, et par derriére au Nord-ouest par une ligne courant aussi Nord-est et Sud-ouest qui terminera la profondeur des dites trois lieues par derriére le dit fief de *Gaudarville*, et sera prolongée droit jusqu'au fief de *Neuville*, et par un côté au Nord-est, d'une partie des terres du fief de *Sillery*, d'une partie de celles de *Gaudarville*, et des terres du dit *Bonhomme*; et de l'autre côté, au Sud-ouest, bornée des terres du fief de *Neuville*.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 11.

FOUCAULT.

Concession du 3me Avril, 1738, faite par *Charles*, *Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Foucault*, de deux lieues de terre de front, bornées du côté du Nord par la Seigneurie nouvellement concédée au Sieur *de Noyan*, et sur la même ligne, et du côté du Sud à deux lieues de la dite ligne par une ligne parallèle tirée Est et Ouest du monde; sur le devant par la riviére *Chambly*, et sur la profondeur par la Baie de *Missisquoui*.

Régistre d'Intendance, N° 7, *folio* 9.

FOURNIER.

Concession du 3me Nov. 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *Fournier*, de trente arpens de terre sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent;* tenant d'un côté au Sieur *de l'Epinay*, et d'autre aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, No. 1, *folio* 28.

GASPÉ.

Concession du 25me Mars, 1738, faite par le Marquis *de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, à Dame *Angelique Legardeur*, veuve du Sieur *Aubert de Gaspé*, d'une lieue et demie de terre de front, derriére la Seigneurie de *Tilly*, appartenant aux Héritiers de feu Sieur *Legardeur*; à prendre le front au bout de la profondeur et limite de la dite Seigneurie de *Tilly;* tenant d'un côté à la Seigneurie de *Lauzon*, et d'autre à celle accordée à Demoiselle *Legardeur* sa Sœur, par concession du 4me Janvier, 1737, et par derriére aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 1.

GATINEAU.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *Boucher*, fils, de trois quarts de lieues de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur le lac *St. Pierre*, depuis la concession du Sieur *Boucher* son pere, jusqu'aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 37.

AUGMENTATION A GATINEAU.

Concession du 21me Octobre, 1750, faite par le *Marquis de la Jonquière*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, à Demoiselle *Marie Josephe Gatineau Duplessis*, de quatre lieues de profondeur derrière le fief *Gatineau*, situé sur le lac *St. Pierre*, et sur le même front d'icelui.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 71.

GAUDARVILLE.

Contenant quarante cinq arpens de front sur quatre lieues de profondeur; tenant du côté du Nord-est au fief de *Sillery*, appartenant aux révérends péres Jésuites, et du côté du Sud-ouest au fief de *Desmaure*, appartenant au Sieur *Aubert*.

Cette Concession a pour date le 8 de Fevrier, 1652, et fut accordée au Louis de Lauson, Sieur de la Citiere.

See Cahiers d'Intendance, N° 10 à 17, *folio* 638.

GENTILLY.

Concession du 14me Août, 1676, faite par *Jacques Duchesneau*, Intendant, à *Michel Pelletier*, Sieur *de la Perade*, de la Seigneurie de *Gentilly*, contenant deux lieues et demie de front sur le fleuve *St. Laurent*, à prendre aux terres du Sieur *Hertel* en descendant, et deux lieues de profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 2, *folio* 11.

GODEFROI.

Concession du 31me Août, 1638, faite par *Charles Huot de Montmagny*, au Sieur *Godefroi*, de trois quarts de lieues de terre le long du fleuve *St. Laurent*, sur trois lieues de profondeur dans les terres; et sont les dites terres bornées du côté du Sud-ouest d'une ligne qui court Sud-est et Nord-ouest, au bout de laquelle, du côté du Nord, a été enfouie une grosse pierre avec des briquetons auprés d'un sicomore, sur laquelle une croix a été gravée, le tout pour servir de marque et témoignage, et du côté du Nord-est de la riviére nommée la riviére du lac *St. Paul*, sans néanmoins que le dit *Godefroi* puisse rien prétendre en la propriété du tout ou de partie de la dite riviére, et icelle y étant, ni du lac *St. Paul*, encore bien que la dite ligne s'y rencontrasse.

Cahier d'Intendance, N° 2 à 9, *folio* 151.

LE GOUFFRE.

Concession du 30me Décembre, 1682, faite par *Lefebre de la Barre*, Gouverneur, et *de Meulles*, Intendant, à *Pierre Dupré*, d'une demie lieue de terre de front sur quatre lieues de profondeur, joignant douze arpens

de terre qui sont depuis la borne de Monseigneur l'Evéque de *Québec*, en descendant vers le cap aux *Oies* ; le tout concédé a titre de fief et Seigneurie, avec le droit de chasse et de pêche ; pour la dite concession et les douze arpens plus haut mentionnés (à lui concédés par Mr. *de Frontenac*) ne faire qu'une seule et même Seigneurie.

Insinuations du Conseil Supérieur, Lettre B. *folio* 19.

GRAND PABOS.

Concession du 14me Novembre, 1696, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Réné Hubert*, de la riviere du *Grand Pabos*, autrement dite la riviere *Duval*, située dans la *Baie des Chaleurs*, avec deux lieues et demie de front du côté de l'Est de la dite riviére, et demi lieue du côté de l'Ouest, en tirant vers la riviére du *Petit Pabos*, icelle comprise sur pareille profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 3.

GRANDPRE.

Concession du 30me Juillet, 1695, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, à *Pierre Boucher*, Sieur *de Grandpré*, d'une lieue de terre de front dans le lac *St. Pierre*, tenant d'un côté aux terres concédées de la riviére *Yamachiche*, et de l'autre à celles de la *Riviére du Loup* ; ensemble les isles, islets et battures adjacentes.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 18.

GRANDE RIVIERE.

Concession, du 31me Mai, 1697, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Jacques Cochu*, de la *Grande Riviére*, située dans la *Baie des Chaleurs*, avec une lieue et demie de terre de front sur deux lieues de profondeur, à prendre depuis la Seigneurie du *Grand Pabos*, appartenant au Sieur *Réné Hubert*, en tirant du côté du Cap *Espoir*, vers l'isle *Percée*.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 18.

GRANDVILLE.

Concession du 5me Octobre, 1707, faite à Dame *Marie Anne de Grandville*, veuve du Sieur *de Soulange*, d'une lieue ou environ de front sur le fleuve *St. Laurent*, à commencer joignant le Sieur *de Foulon*, dont la concession commence à deux lieues audessus de la riviére de *Kamouraska* et finit une lieue audessous, et en descendant au Nord-est, joignant son ancienne concession, avec les isles et islets, bancs et batures qui se trouveront vis-à-vis icelle, laquelle sera incorporée et jointe avec la dite ancienne concession, pour des deux n'en faire qu'une.

Régistre des Foi et Hommage, N° 107, *folio* 107, 2*me Août*, 1781.

Cahiers d'Intendance, 10 à 17, *folio* 584.

GRANDVILLE ET LACHENAIE.

Concession du 2me Juin, 1696, faite par *Louis de Buade*, Comte de *Frontenac*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *de Grandville* et de *la Lachenaie*, de deux lieues de terre de front, sur trois lieues de profondeur en lieux nonconcédés, joignant d'un côté la terre du dit Sieur *de Grandville* nommée l'islet *du Portage*, et de l'autre la Seigneurie de *Terrebois*, appartenante au dit Sieur *de Lachenaie*, représentant *Dautier*,

situées les dites concessions sur le fleuve *St. Laurent*, du côté du Sud, audessus de la riviére du *Loup*.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 1.

GRANDE VALLE'E DES MONTS.

Concession du 23me Mars, 1691, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *François Hazzeur*, d'une étendue de terre de deux lieues de front, au lieu appelé la *Grande Vallée des Monts Notre Dame*, dans le fleuve *St. Laurent*, du côté du Sud, à deux lieues de la riviére *Magdelaine*, et quatre lieues de *l'Etang*, en descendant vers *Gaspé*, avec la riviére qui se rencontre à la dite *Vallée des Monts*, qui sera dans le milieu des dites deux lieues de front sur trois lieues de profondeur dans les terres, avec les isles et islets qui pourront se trouver sur la devanture des dites deux lieues, et dans la dite riviére sur la profondeur des dites trois lieues.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 3.

PARTIE OUEST DES GRONDINES.

Concession du 20me Mars, 1638, faite par la Compagnie, à Dame *Duchesse* d' *Aguillon*, pour les Dames Hospitaliéres de l'Hôtel-Dieu de *Québec*, de la Seigneurie des *Grondines*, contenant une lieue de terre en largeur sur le grand fleuve *St. Laurent*, sur dix lieues de profondeur; savoir: est, depuis la pointe de l'ance des *Grondines*, du côté du Nord-Est, un quart de lieue audessous de la dite pointe, en tirant vers le Cap de *Lauzon*, borné par une route qui court Sud-est et Nord-Ouest ou environ; et d'autre côté au Sud-Ouest trois quarts de lieue, borné aussi par une route qui court Sud-Est et Nord-Ouest, d'un bout au Nord-Ouest par une route qui court Sud-Ouest et Nord-Est.

Registre des Foi et Hommage, folio 47.

Aussi *Reg. d'Intendance, et Cahiers d'Intendance.*

PARTIE EST DES GRONDINES.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, aux Pauvres de l'Hôpital, de trois quarts de lieues de terre sur trois lieues de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, au lieu dit les *Grondines*, tenant d'un côté à la Concession appartenante aux religieuses du dit Hôpital, de l'autre aux terres non-concédées; tirant en descendant le fleuve vers *Chavigny*.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 34.

AUGMENTATION A LA PARTIE EST DES GRONDINES.

Concession du 25me Avril, 1711, faite par *Raudot* Gouverneur, et *Vaudreuil*, Intendant, à *Louis Hamelin*, de la continuation de deux lieues de profondeur sur le front de trois quarts de lieue non-concédé, étant au bout des trois quarts de lieue de front sur la profondeur de trois lieues, en quoi consiste l'étendue de la dite Seigneurie des *Grondines*; borné d'un côté aux terres du Sieur *de la Chevrotiére* et d'un côté à celles du dit Sieur *Louis Hamelin*.

Régistre des Foi et Hommage, folio 47.

GUILLAUDIERE.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, à *Laurent Borney* Sieur *de Grandmaison*, de trente arpens de front sur

une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, depuis les terres du Sieur de *St. Michel*, en descendant vers les terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 28.

HUBERT.

Concession du 10me Juin, 1698, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *René Louis Hubert*, fils, de deux lieues de terre de front sur pareille profondeur, située au derriére des seigneuries nommées *St. Gabriel* et *St. Ignace*, appartenant aux péres Jésuites et aux religieuses Hospitaliéres de *Québec* : le dit terrein tirant au Nord-ouest, borné d'un bout des dites Seigneuries, d'autre bout et des deux cotés des terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 23.

ISLET ST. JEAN.

Concession du 17me Mai, 1677, faite par *Louis de Buade*, Comte de *Frontenac*, Gouverneur, à Demoiselle *Genevieve Couillard*, d'une lieue de terre de front le long du fleuve *St. Laurent*, du côté du Sud, à commencer depuis les deux lieues promises à *Noël Langlois*, en remontant le dit fleuve, vers celle qui appartient à la Demoiselle *Amiot*, avec deux lieues de profondeur, ensemble un islet étant dans le fleuve, au devant de la dite lieue de front, contenant quatre à cinq arpens ou environ.

Insinuations du Conseil Supérieur, *Let.* B. *folio* 39.

ISLET DU PORTAGE.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *de Granville*, de l'Isle nommée du *Portage* sur le fleuve *St. Laurent*, avec une demi lieue de terre en deça et une autre au delà de la dite Isle, sur une lieue de profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 14.

ISLE VERTE.

Concession du 27me Avril, 1684, faite par *le Febvre de la Barre*, Gouverneur, et *de Meulles*, Intendant, aux Sieurs Dartigny et de la Cardonniere, depuis au Sieur Dartigny seul, contenant deux lieues de terre, prés et bois, de front sur le fleuve *St. Laurent* sur deux lieues de profondeur dans les terres ; à prendre depuis une rivière qui est vis-à-vis *l'isle Verte*, du côté du Sud de la dite isle, icelle rivière comprise, jusqu'à deux lieues en descendant le dit fleuve, ensemble les isles, islets et battures qui se rencontrent vis-à-vis les dites deux lieues, jusqu'à la dite isle *Verte*, icelle même comprise.

Régistre d'Intendance, *Let.* B. *folio* 22.

ISLE PERROT, AUDESSUS DE MONTREAL.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, de l'isle *Perrot* et autres adjacentes, comprises l'isle de la *Paix*, l'isle aux *Pins*, l'isle *Ste. Geneviéve* et l'isle *St. Gilles*.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 5.

ISLE BIZARD, AUDESSUS MONTREAL.

Concession du 24me et 25me Octobre, 1678, faite par le *Comte de Frontenac*, Gouverneur, et *Duchesneau*, Intendant, au Sieur *Bizard*, de l'isle *Bonaventure*, (*Bizard*) ensemble les isles, &c. adjacentes.

Régistre des Foi et Hommage, N° 18, *folio* 90. *le* 3*me Fevrier*, 1781.
Cahiers d'Intendance, N° 4, *folio* 141.

ISLE ST. PAUL, AUDESSUS DE MONTREAL.

Confirmation du 23me Avril, 1700, par le Roi, d'une concession faite à Mr. *le Ber*, des deux tiers de l'isle de *St. Paul*. Plus, concession de l'autre tiers fait à *Claude Robutel*, Sieur de *St. André*, le 18me Juillet, 1676.

Cons. Cahiers d'Intend. 2 à 9, *folio* 282, *et Rat. d'Ins. Cons. Sup. Lettre* B. *folio* 131
Cahiers d'Intend. 2 à 9, *folio* 331.

ISLE DE MONTREAL.

Lettres patentes, en forme d'Edit, données par sa Majesté très Chretienne, en Juillet, 1714, qui confirment la concession de la Seigneurie de l'isle de *Montreal*, isles *Courcelles* et dépendances, à titres onéreux d'amortissement des dites terres, accordées à Messieurs du Séminaire de *St. Sulpice*, par lettres patentes du mois de Mai, 1677, avec les droits d'échange.

Régistre des Foi et Hommage N° 17, *folio* 81. *le* 3*me Fevrier* 1781.
Cahiers d'Intendance, 10 à 17, *folio* 535.

ISLE JESUS.

Concession du 23me Octobre, 1689, faite par *Hector de Calliere*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, à l'*Evêque de Québec* et Messrs. du *Séminaire*, de *l'isle Jésus*, des *isles aux Vaches* et autres adjacentes,

Régistre des Foi et Hommage, N° 62, *folio* 289, *le* 19*me Mars*, 1781.

ISLE BOUCHARD VIS-A-VIS BOUCHERVILLE.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *Fortel*, des isles contenues dans la carte figurative que le Sieur *de Becancour* a donnée et qui sont cottées A, reservant de disposer en faveur de qui il plaira au Roi de celles cottés B.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 23.

ISLE ST. THERESE, AU BOUT D'ENBAS DE L'ISLE DE MONTREAL.

Concession du 3me Novembre, 1672, de l'isle *St. Thérèse* avec les isles et islets adjacens, par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *Dugué*, sauf le droit de Mr. *Repentigny* pour celles qu'il peut légitimement prétendre, et qui seront adjugées à celui des deux auquel il sera estimé à propos de les concéder.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 18.

ISLE BOURDON.

Concession du 3me Novembre 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, à Mr. *de Repentigny*, des deux isles dites *Bourdon*.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 36.

ISLES BEAUREGARD.

Concedées le 17me Aoust, 1674, par le *Comte de Frontenac*, Gouverneur, au Sieur *de Beauregard*, dont l'une est audevant du bout de la Seigneurie du Sieur *de Verchéres*, en montant, et les deux autres étant sur la ligne qui regarde les isles appartenantes au Sieur *de Grandmaison*.

Régistre d'Intendance, *Let.* B. *folio* 1.

ISLES ET ISLETS DANS LE LAC ST. PIERRE.

Concession du 19me Octobre, 1691, faite par *Louis de Buade Comte de Frontenac*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Redisson* des isles, islets et battures non-concédées qui se trouvent au haut du lac *St. Pierre* audessus des isles concédées au Sieur *Sorel*, jusqu'au chenail du milieu appelé le chenail de l'isle *Platte*, lesquelles isles, islets et battures contiennent environ trois quarts de lieue de large sur autant de profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 18.

ISLE MORAN, A L'EMBOUCHURE DE LA RIVIERE NICOLET.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *Moran*, de l'isle dite *Moran*, qui se trouve à l'embouchure de la riviére *Nicolet*, au bord du fleuve *St. Laurent*.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 16.

ISLE DU LARGE.

Concession du 6me Avril, 1697, faite par *Louis de Buade*, *Comte de Frontenac*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, à la veuve du Sieur *de Lanaudiere*, des isles qui se trouvent devant sa terre de *Ste. Anne*, et à l'entrée de la riviére et entr'autres celle où est son moulin, appelée l'*Isle du Large*.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 12.

ISLE D'ORLEANS.

Lettres d'affranchissement et de règlement de la Seigneurie de *Beaupré* et de l'*Isle d'Orléans*, du 28me Mars, 1674, rapportant une concession du 15me Janvier, 1636, de l'isle d'*Orléans*, au Sieur *Castillon*.

Régistre des Foi et Hommage, N° 100. *folio* 80, *le* 15*me Juin*, 1781.

Cahiers d'Intend. 10 *à* 17, *folio* 758, 750.

ISLE AUX REAUX.

Concedée le 20me Mars, 1638, par Mr. *de Montmagny*, aux revérends péres Jésuites.

Cahiers d'Intend. 2 *à* 9, *folio* 71.

ISLE STE. MARGUERITE.

Concession du 5me Novembre, 1698, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *de Grandville*, d'une terre située près des isles *aux Oies*, appelée les isles *Ste. Marguerite*, consistant en quarante arpens de front sur cinq de profondeur, avec trois petites isles du côté du Sud, et la batture joignant les dites isles.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 25.

ISLE AUX COUDRES.

Concedée le 29me Octobre, 1687, par le *Marquis de Brisay*, Gouverneur, et *Jean Bochart* Intendant, au *Séminaire de Québec*, avec les battures qui sont autour d'icelle.

Régistre d'Intendance, N° 3, *folio* 11.

ISLE D'ANTICOSTI.

Concedée en Mars, 1680, par *Jacques Duchesneau*, Intendant, au Sieur *Jolliet*.

Régistre d'Intendance, N° 10 *à* 17, *folio* 619.

ISLES ET ISLETS DE MINGAN.

Concedés le 10me Mars, 1677, à Messrs. *de Lalande fils* et *Louis Jolliet*.

Régistre des Foi et Hommage, N° 78, *folio* 365, *le* 28*me Mai*, 1781.

JACQUES CARTIER.

Concession du 29me Mars, 1659, faite par la Compagnie, à Dame *Gagnier*, veuve de feu *Jean Clement de Wauls*, Chevalier, Seigneur de *Monceaux*, d'une demi lieue de large sur le bord du fleuve *St. Laurent*, avec cinq lieues de profondeur de terre en tel endroit qu'il plaira à Mr. *Daillebout*, Gouverneur.

Ensuite de cette concession est une copie d'un certificat du Sieur *Bourdon*, du 25me Octobre, 1659, que la Dame de *Monceaux* lui ayant remis la concession ci-dessus, par ordre de Mr. *Daillebout*, lors Gouverneur, pour prendre par la dite Dame possession de la dite demi lieue; avec demande de lui accorder la dite concession depuis la riviere *Jacques Cartier*, jusqu'à la concurrence de la dite demi lieue, descendant en bas, par lequel certificat il lui donne acte de diligence, comme elle prenoit le dit lieu pour l'emplacement et le choix de sa dite concession.

Papier Terrier, Page 96, 15*me Juin*, 1781.

Cahiers d'Intendance.

JOLLIET.

Concession du 30me Avril, 1697, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Louis Jolliet*, des islets qui sont dans la riviére des *Trechemins*, au dessus du premier sault, contenant trois quarts de lieue ou environ, avec trois lieues de terre de front sur pareille profondeur à prendre demi lieue au dessous des dits islets en montant la dite riviére, tenant d'un côté à la Seigneurie de *Lauzon*, et de l'autre aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 15.

KAMOURASKA.

Concession du 15me Juillet, 1674, faite par le Comte *de Frontenac*, Gouverneur, au Sieur *de la Durantaie*, qui contient trois lieues de terre de front, sur le fleuve *St. Laurent*, savoir deux lieues au dessus de la riviére appelée *Kamouraska* et une lieue audessous, icelle comprise, avec deux lieues de profondeur dans les terres ; ensemble les isles étant audevant des dites trois lieues.

Registre d'Intendance, Let. B. *folio* 30 et 31.

LABADIE.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *Labadie*, d'un quart de lieue de front sur une demi lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, depuis la concession de Mr. *Severin Haineau*, tirant vers celle du Sieur *Pierre Boucher*.

Registre d'Intendance, N° 1, *folio* 27.

LAC DES DEUX MONTAGNES.

Concession du 17me Octobre, 1717, faite par *Philippe de Rigaud*, Gouverneur, et *Michel Bégon*, Intendant, aux Ecclésiastiques du Séminaire de *St. Sulpice*, établi à *Montréal*, d'un terrein de trois lieues et demie de front, à commencer au ruisseau qui tombe dans la grande baie du *Lac des Deux Montagnes*, et en remontant le long du dit *Lac des Deux Montagnes* et du fleuve *St. Laurent*, sur trois lieues de profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 6, *folio* 9.

Cahiers d'Intend. Rat. de la Concession.

Un brevet de ratification de l'octroi immédiatement suivant, en date du 1er Mars, 1735, accorde une augmentation de trois lieues dans les terres faisant ensemble six lieues de profondeur pour cette Seigneurie.

AUTRE AUGMENTATION AU LAC DES DEUX MONTAGNES.

Concession du 26me Septembre, 1733, faite par *Charles Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, aux Ecclésiastiques du Séminaire de *St. Sulpice*, de *Paris*, d'une étendue de terre non concédée, entre la ligne de la Seigneurie appartenante aux représentans les feus Sieurs *de Langloiserie* et *Petit*, et celle de la Seigneurie du *Lac des Deux Montagnes*, appartenante au dit Séminaire sur le front d'environ deux lieues sur le *Lac des Deux Montagnes*, le dit lac aboutissant à un angle formé par les deux lignes ci-dessus, dont les rumbs de vent ont été réglés savoir, celle de la Seigneurie du *Lac des Deux Montagnes*, Sud quart de Sud-ouest et Nord quart de Nord-est par arrêt du Conseil Supérieur du 5me Octobre, 1722; et celle des Sieurs *Langloiserie* et *Petit*, Sud-ouest et Nord-ouest qui est le rumb de vent réglé pour toutes les Seigneuries situées sur le fleuve *St. Laurent*, par reglement du dit Conseil du 26me Mai, 1676, Art. 28; avec les isles et islets non concédés et battures adjacentes à la dite étendue de terre.

Régistre d'Intendance, N° 7, *folio* 22.

LA CHENAYE.

Concession en date du 16me Avril, 1647, faite par la Compagnie, à *Pierre Legardeur*, Sieur *de Repentigny*, de quatre lieues de terre à prendre le long du fleuve *St. Laurent*, du côté du Nord, tenant d'une part aux terres ci-devant concédées aux Sieurs *Cherrier* et *Leroyer*, en montant le long du dit fleuve *St. Laurent*, depuis la borne qui sera mise entre les dites terres des Sieurs *Cherrier* et *Leroyer* et celles-ci à présent concédées, jusqu'au dit espace de quatre lieues, auquel endroit sera mise une autre borne; la dite étendue de quatre lieues sur six lieues de profondeur dans les terres.

Cahiers d'Intend. N°. 10 *à* 17, *folio* 414.

CHEVROTIERE.

On n'a pu trouver le titre de cette concession au Bureau du Sécrétaire, ni dans le Régistre des Foi et Hommage. Il paroit seulement par les

concessions voisines de *Deschambault* et de la *Tesserie*, qu'elle fut faite avant mil six cent cinquante-deux, à un Mr. *Chavigny de la Chevrotiére*, qui, ou ses ayant-causes, la céda au propriétaire de *Deschambault*, à laquelle elle est restée réunie sous le nom de cette derniere. Suivant les arpentages que nous avons de cette partie, ces deux concessions réunies occupent deux lieues de front sur trois lieues de profondeur.

LAC MATAPEDIACH.

Concession du 26me Mai, 1694, faite par *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Nicholas Joseph Damour*, du lac appelé *Matapediach*, avec une lieue de terre tout autour d'icelui.

Régistre d'Intendance, N°. 4, *folio* 17.

LAC MITIS.

Concession du 10me Février, 1693, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Louis Rouer*, du lac appelé *Mitis*, avec une lieue de profondeur tout autour d'icelui, qui est éloigné environ douze ou quinze lieues du fleuve *St. Laurent*.

Régistre d'Intendance, N°. 4, *folio* 9.

LA DURANTAIE.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *de la Durantaie* de deux lieues de terre de front sur autant de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, tenant d'un côté à demi arpent au delà du Sault qui est sur la terre du Sieur *Desislets*, et de l'autre le canal *Bellechasse*, icelui non compris, par-devant le fleuve *St. Laurent*, et par derriére les terres non-concédées.

Le canal de *Bellechasse* étoit si peu connu au tems de cette concession, que les parties y intéressées ne pouvant convenir de leurs bornes, des experts nommés par la Cour déterminèrent que la pointe de *Bellechasse* séparceroit les deux Seigneuries de la *Durantaie* et de *Berthier*.

Régistre d'Intendance, N°. 1, *folio* 7.

AUGMENTATION DE LA DURANTAIE.

Concession du 1er. Mai, 1693, faite au Sieur *de la Durantaie*, par *Louis de Buade* et *Jean Bochart*, Intendant, de deux lieues de terre de profondeur à prendre au bout et où se termine la profondeur de son fief de *la Durantaie*, sur pareille largeur du dit fief, qui a environ trois lieues de front, borné d'un côté au Sud-ouest aux terres de *Beaumont* et au Nord-est aux celles de *Berthier*.

La Durantaie différe, quant au front de celui de l'augmentation: ce front, est sur le terrein de deux lieues cinquante arpens. Par ordre de la Cour cette Seigneurie avec son augmentation a été divisée en deux parties égales connues aujourd'hui, savoir, celle du Sud-ouest sous le nom de *St. Michel*, et celle du Nord-est sous celui de *St. Valier*.

Régistre d'Intendance, Let. D. *folio* 13.

LA FRESNAY.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, aux Sieurs *Gamache* et *Belleavance*, d'une demi lieue de terre sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, depuis la concession de la Demoiselle *Amiot*, tirant vers celle du Sieur *Fournier*.

Registre d'Intendance, N°. 1, *folio* 25.

LA MARTINIERE.

Concession du 5me Aout, 1692, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *de la Martiniere*, de l'espace de terre qui se pourra trouver, si aucun il y a non concédé, entre la Seigneurie de *Lauzon* et celle de *Mont-a-peine*, ou le fief du Sieur *Vitré*, sur la profondeur semblable à la Seigneurie de *Lauzon*, si personne n'en est propriétaire.

N. B. Ce fief sur les lieux a trente-deux arpens de front.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 7.

LANAUDIERE.

Concession du premier Mars, 1750, faite par le *Marquis de la Jonquiere*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, au Sieur *Charles François Tarieu de Lanaudiére* de deux lieues ou environ de front, à prendre au bout du fief *Carufel*, sur la profondeur qui se trouve jusqu'au lac *Masquinongé*, le dit lac compris dans toute son étendue, avec les isles, islets et batures qui se trouveront en icelui.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 48.

LA NORAYE.

Concession du 7me Avril, 1688, faite par *Jacques de Brisay*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *de La Noraye*, de l'étendue de terre de deux lieues de front, sur le fleuve *St. Laurent*, et deux lieues de profondeur; à prendre entre les terres du Sieur *Dautré* et celles du Sieur *de Lavaltrie*, tirant vers *Montréal*.

Régistre d'Intendance, N° 3, *folio* 16.

LA PRAIRIE DE LA MAGDELAINE.

Concession du 1er Avril, 1647, faite par le Sieur *de Lauzon* aux révérends péres Jésuites, de deux lieues de terre le long du fleuve *St. Laurent*, du côté du Sud, à commencer depuis l'isle *Ste. Hélène* jusqu'à un quart de lieue au delà d'une prairie dite *de la Magdelaine*, vis-à-vis des isles qui sont proches du Sault de l'isle de *Montreal*, espace qui contient environ deux lieues le long de la dite riviére *St. Laurent*, sur quatre lieues de profondeur dans les terres, tirant vers le Sud.

Régistre d'Intendance, N° 2, à 9, *folio* 125.

LA SALLE.

Concession du 20me Avril, 1750, faite par le Marquis *de la Jonquiere*, Gouverneur, et *François Bigot* Intendant, au Sieur *Jean Baptiste Le Ber de Senneville*, d'un terrein non concédé, situé au bout des profondeurs des Seigneuries du Sault *St. Louis* et *Chateauguay*, et qui se trouve enclavé entre la Seigneurie de *Villechauve* et celle de la *Prairie de la Magdelaine*, sur une lieue et demie de profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 58.

LA TESSERIE.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, à Demoiselle *de la Tesserie*, de la quantité de terre qui se trouvera entre la concession faite aux pauvres de l'Hôpital de *Québec*, jusqu'à celle de *Chavigny*, sur pareille profondeur que celle du dit *Chavigny*.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 35.

Régistre Foi et Hommage.

LA VALTRIE.

Concession du 29me Octobre, 1672; faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *de Lavaltrie*, d'une lieue et demie de terre de front sur pareille profondeur; à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, bornée d'un côte par les terres appartenantes au Seminaire de *Montréal*, et de l'autre par celles non concédées, par devant par le dit fleuve et par derrière par les terres non-concédées, avec les deux islets qui sont devant la dite quantité de terre, et la riviére *St. Jean* comprise.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 6.

AUGMENTATION A LAVALTRIE.

Concession du 21me Avril, 1734, faite par *Charles, Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Marganne de Lavaltrie*, d'une lieue et demie de terre de front sur deux lieues et demie de profondeur, à prendre le dit front au bout de la profondeur et limite de la lieue et demie de profondeur du Fief de *Lavaltrie;* pour être la dite prolongation en profondeur unie et jointe au fief de *Lavaltrie*, et ne faire qu'une même Seigneurie, laquelle, par ce moyen, se trouvera être d'une lieue et demie de front sur quatre lieues de profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 7, *folio* 24.

LAUZON.

Concession du 15me Janvier, 1636, faite par la Compagnie, à Mr. *Simon Lemaitre*, de la côte de *Lauzon*, contenant l'étendue de terre ainsi qu'il suit savoir; la riviere *Bruyante*, (*Chaudiére*) située au pays de la *Nouvelle France*, avec six lieues de profondeur dans les terres et trois lieues à chaque côté de la dite riviére.

Régistre d'Intendance, N° 2, *folio* 37.

LESSARD.

Concession du 30me Juin, 1698, faite par *Louis de Buade*, Comte de *Frontenac*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, à *Pierre Lessard*, d'une lieue de terre de front, sur pareille profondeur, située sur le fleuve *St. Laurent*, proche l'Islet *St. Jean*, au derriére de la Seigneurie de Mademoiselle *Dutartre;* tenant d'un côté à la terre du Sieur *de la Chenaie*, et de l'autre à celle de *François Bellanger;* d'un bout à la Seigneurie de dite Demoiselle *Dutartre*, et de l'autre aux terres nonconcédées.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 23.

LESSARD.

Concession du 8me Mars, 1696, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, à *Pierre Lessard*, d'une lieue et demie de terre de front sur deux lieues de profondeur, située au lieu dit le *Bic*, le

dit front à prendre depuis la pointe aux *Peres*, appartenant au Sieur *René Lepage*, à cause d'un échange fait avec le Sieur *de la Cardonière*, et continué le dit front au Nord-est en allant le long du fleuve *St. Laurent*, tant que la dite lieue et demie pourra s'étendre.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 28.

LEVRARD OU ST. PIERRE LES BECQUETS.

Concession du 27me Avril, 1683, faite par les Sieurs *Lefebvre de la Barre*, Gouverneur, et *de Meulles*, Intendant, au Sieur *Levrard*, d'une etendue de terre de deux lieues ou environ de front sur le fleuve *St. Laurent*, du côté du Sud, et généralement tout ce qui se rencontre entre la Seigneurie de *Gentilly* et celle de *Deschaillons*, avec les isles et batures qui sont dans le dit fleuve, au-devant du dit espace; aussi l'isle appelée *Madame* située au Sud de l'isle et comté de *St. Laurent*, d'une lieue de tour ou environ.

Régistre d'Intendance, *Let.* B. *folio* 38.

Acte du premier Avril, 1751, fixe la profondeur de la Seigneurie qui se trouve entre *Gentilly* et *Deschaillons* (*Levrard*) à quatre lieues.

Régistre d'Intendance, No. 9, *folio* 78.

LIVAUDIERE.

Concession du 20me Septembre, 1734, faite par le Marquis *de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Pean de Livaudiere*, de trois quarts de lieue de front ou environ, sur trois lieues de profondeur; bornée par devant au bout de la profondeur de la Seigneurie de *Vincennes*, d'un côté au Nord-est à la ligne de la Seigneurie de *Beaumont*, d'autre côté au Sud-ouest à la Seigneurie de *Mont-à-peine*, et par derriére aux terres non concédées, pour la présente concession ne faire néanmoins qu'une seule et même seigneurie avec la moitié de celle de la *Durantaie* dont le dit Sieur *Pean* est propriétaire.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 25.

BARONIE DE LONGUEIL.

Lettres du 26me Janvier, 1700, faite par sa Majesté à Mr. *Lemoine de Longueil*, érigeant en Baronie la Seigneurie de *Longueil*, située dans le district de *Montréal*, contenant deux lieues ou environ de front sur le fleuve *St. Laurent*, sur trois lieues et demie de profondeur. Autre concession du 8me Juillet, 1710, faite par Mr. *de Vaudreuil*, Gouverneur, et *Raudot*, Intendant, au *Baron de Longueil*, de trois lieues de front, ayant profondeur jusqu'à la riviére *Chambly*, savoir, la continuation d'une lieue et demie de front au bout de la profondeur de la Baronie de *Longueil*, devant s'étendre jusqu'à la dite riviére *Chambly* avec une autre lieue et demie de même front au Sud-ouest de la premiére, s'étendant pareillement jusqu'à la riviére *Chambly*, sur le rumb de vent des autres Seigneuries du pays; étant les dites concessions en augmentation de la *Baronie de Longueil*.

Régistre des Foi et Hommage, N° 20, *folio* 99, 6*me Février*, 1781.
Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 25.
Insinuations du Conseil Supérieur, *lettre* B. *folio* 131.
Cahiers d'Intend. N° 2 à 9, *folio* 210.

LOTBINIERE, PREMIERE PARTIE.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *Marsolet* d'une demi lieue de front sur une lieue et demi de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, depuis la grande riviére *du Chêne*, jusqu'aux terres non concédées, tirant vers les terres de *St. Croix*.

Cahiers d'Intend. N° 10 *à* 17, *folio* 492.

LOTBINIERE, SECONDE PARTIE.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *de Lotbiniére*, de l'étendue de terre qui se trouve sur le fleuve *St. Laurent*, depuis la concession du Sieur *Marsolet* jusqu'à celle des Religieuses Ursulines, (*Ste. Croix*) sur deux lieues de profondeur.

Cahiers d'Intend. N° 10 *à* 17, *folio* 494.

LOTBINIERE, TROISIEME PARTIE.

Concession du premier Avril, 1685, faite à Mr. *de Lotbiniere* de trois quarts de lieue ou environ de terre non concédée, à prendre d'un bout le long du fleuve *St. Laurent*, à la grande riviére *du Chêne*, joignant le commencement de la demi lieue de concession, faite au Sieur *Marsolet*, et de l'autre en remontant vers la petite riviere *du Chêne*, aux terres du Sieur *St. Ours*, avec deux lieues de profondeur.

Régistre des Foi et Hommage, N° 42, *Page* 183, *le* 23*me Février*, 1781.

Cahiers de Intendance, N° 10 *à* 17, *folio* 502.

LOTBINIERE, QUATRIEME PARTIE, OU AUGMENTATION.

Concession du 25me Mars, 1693, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *de Lotbiniere*, de trois lieues et demie de front avec quatre lieues et demie de profondeur, à prendre au bout et où se termine la profondeur du fief de *Lotbiniere* et celui appelé la petite riviére *du Chêne* (les trois concessions précédentes à lui appartenante) ensemble tous les bois, prés, isles, riviéres et lacs qui s'y trouvent.

Cahiers d'Intendance, N° 9, 10, *à* 17, *folio* 510.

LOUIS GAGNIER, DIT BELLEAVANCE.

Concession du 3me Septembre, 1675, faite par le *Comte de Frontenac*, Gouverneur, à *Louis Gagnier*, *dit Belleavance*, de dix arpens de terre de front, à commencer depuis sa concession, en montant le fleuve *St. Laurent*, dans les terres non-concédées, séparant icelle et ce qui appartient au Sieur *Fournier*, avec une lieue de profondeur, pour être unie à sa part du fief *Lafrenay*, qui lui a été concédé conjointement avec le Sieur *Gamache*, part qui lui appartiendra.

Régistre d'Intendance, N° 2, *folio* 15.

LOUIS LEPAGE ET GABRIEL TIBIERGE.

Concession du 14me Novembre, 1696, faite aux Sieurs *Louis Lepage* et *Gabriel Tibierge*, d'un terrein qui se trouve entre la concession du Sieur *Fachot*, et celle du Sieur *Lessard*, située au lieu dit *Rimousky*, sur le fleuve *St. Laurent*, du côté du Sud, sur une lieue de profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 3.

AUGMENTATION A LA CONCESSION PRECEDENTE.

Concession du 7me Mai, 1697, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Louis Lepage* et *Gabriel Tibierge*, de deux lieues en profondeur, joignant le derriére de la concession à eux déjà accordée, située au lieu dit *Rimousky*, sur le fleuve *St. Laurent*, du côté du Sud, tenant d'un côté à la terre du Sieur *Pachot*, et de l'autre à celle du Sieur *Lessard*, sur toute la largeur d'icelle, avec les isles et islets qui se trouveront dans la dite étendue.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 16.

LUSSAUDIERE.

Concession du 26me Juillet 1683, faite par Messrs. *Lefebvre de la Barre*, Gouverneur, et *de Meulles*, Intendant, au Sieur *de Lamotte de Luciére*, de la terre et seigneurie de la *Lussaudiere*, concédée par Mr. *Talon*, Intendant, le 22me Octobre, 1672, au Sieur *de la Lussaudiere*, et réunie au domaine de sa Majesté par l'Ordonnance du 26me Mai, 1683, consistant en une lieue de front sur une de profondeur, à prendre depuis les terres du Sieur *Crevier*, en descendant vers la riviére *Nicolet*, le chenail tardif y compris.

Cahiers d'Intendance, N° 2 *à* 9, *folio* 305.

Insinuations du Conseil Supérieur, *lettre* B. *folio* 125.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 22.

LUSSON.

Concession du 7me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur de *St. Lusson*, d'une lieue de terre de front sur *(en blanc)* de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, savoir, une demie lieue en deça de la petite riviere qui est entre l'*Echaffaud au Basque*, et le *Saguenay*, et une demie lieue au delà ; ensemble l'isle nommée l'isle au *Sieur*.

Registre d'Intendance, N° 1, *folio* 45.

GROSBOIS OU MACHICHE.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *Pierre Boucher*, *de Grandpré*, d'une lieue et demie de terre de front, sur deux de profondeur, à prendre, savoir, trois quarts de lieue au dessus de la riviére à *Marcin*, *(Machiche)* et autant audessous de la dite riviére.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 39.

MAGDELAINE.

Concession du 28me Mars, 1689, faite par *Jacques de Brisay*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Riverin*, de la riviére *de la Magdelaine*, ètant au dessus des monts *Notre Dame*, du côté du Sud, ensemble demi lieue au dessus et demi lieue au dessous de la dite riviére, le long du fleuve *St. Laurent*, avec deux lieues de profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 3, *folio* 26.

FIEF MARANDA PARTIE NORD-EST.

Concession faite au Sieur *Duquet*, Pere, le 3me Novembre, 1672, par *Jean Talon*, Intendant, de trente arpens de terre de front sur cinquante de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, depuis la concession du Sieur *Duquet* son fils, jusqu'aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 25.

FIEF MARANDA PARTIE SUD-OUEST.

Concession faite au Sieur *Duquet*, fils, le 3me Novembre, 1672, par *Jean Talon*, Intendant, de trente arpens de terre de front sur cinquante de profondeur, sur le fleuve *St. Laurent*, depuis la riviére *Vilieu* jusqu'aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 25.

PARTIE NORD-EST DE MASQUINONGE.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, à *Pierre*, et *Jean Baptiste Legardeur*, Sieurs de *St. Michel*, d'une lieue et demie de terre de front sur pareille profondeur; à prendre sur le Chenail du Nord du fleuve *St. Laurent*, savoir: trois quarts de lieue au dessous de la riviére *Masquinongé*, et autant au dessus; la dite riviére comprise.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 24.

PARTIE SUD-OUEST DE MASQUINONGE.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *Jean Baptiste Legardeur*, d'une lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, depuis les trois quarts de lieues accordés au Sieur *Legardeur* de *St. Michel*, sur trois audessus de la riviére de *Masquinongé*.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 34.

MATANE.

Concession du 26me Juin, 1677, faite par *Jacques Duchesneau*, Intendant au Sieur *Damour*, d'une lieue et demie de terre de front, sur une lieue de profondeur, savoir, une demi lieue au deça et une demi lieue au delà de la riviére *Matane*, et par augmentation une autre lieue de terre de front, aussi sur une lieue et demie de profondeur, y joignant, à prendre du côté de la riviére *Milis*.

Insinuations du Conseil Superieur, *Let.* B. *folio* 9.

MILLE-ISLES.

Concession du 5me Mai, 1714, faite par *Philippe de Rigaud*, Gouverneur, et *Michel Bégon*, Intendant, aux Sieurs *de Langloiserie* et *Petit*, des terres qui sont à commencer où finit la Concession du Sieur *Dautier Deslandes*, dans la riviére *Jesus*, jusqu'à trois lieues au dessus, en montant la dite riviere, et trois lieues de profondeur, avec les isles, islets et batures qui se trouveront au devant des dites trois lieues de front; en outre d'une augmentation des terres qui sont depuis la dite concession jusqu'à la *riviére du Chêne*, icelle comprise, qui est environ une lieue et demie de terre de front, sur pareille profondeur de trois lieues, pour être

la dite lieue et demie jointe à la dite concession, et les deux n'en faire qu'une ; la premiere partie de cette concession faite au feu Sieur *Dugay*, le 24me Septembre, 1683, mais réunie au Domaine du Roi, suivant l'Ordonnance du 1er Mars, 1714.

Régistre d'Intendance, N° 6, *folio* 4.

AUGMENTATION DES MILLE-ISLES.

Concession du 20me Janvier, 1732, faite par le *Marquis de la Jonquiere*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, au Sieur *Dumont*, de quatre lieues et demie de front sur la profondeur de trois lieues, à prendre au bout de la profondeur, et sur le m[illegible] front de la concession accordée aux Sieurs *de Langloiserie* et *P*[illegible]*e* et bornée à commencer où finit la concession du Sieur *Da*[illegible]*les*, dans la riviére *Jésus*, jusqu'à la *riviére Duchêne*, icelle con[illegible]

Régistre d'Intendance, N° 10, *folio* 1.

MILLE VACHES.

Concession du 15me Novembre, 1653, faite par *Jean de Lauzon*, Gouverneur pour la Compagnie, à *Robert Giffard*, Ecuyer, Seigneur de *Beauport*, de trois lieues de front sur le fleuve *St. Laurent*, du côté du Nord, audessous de *Tadoussac*, et de grandes et petites *Bergeronnes*, au lieu dit *Mille Vaches*, avec quatre lieues de profondeur, tenant par devant au dit fleuve et des trois autres côtés aux terres non-concédées.

Régistre des Foi et Hommage, N° 86, *folio* 31.

Cahiers d'Intendance, N° 10 à 17, *folio* 771.

TERRA FIRMA DE MINGAN.

Concession du 25me Février, 1661, faite par la Compagnie au Sieur *François Bissot* de la Riviére de la terre ferme de *Mingan ;* à prendre depuis le Cap *des Cormoráns* à la côté du Nord, jusqu'à la grande ance vers les Esquimaux, où les Espagnols font ordinairement la pêche, sur deux lieues de profondeur.

Régistre des Foi et Hommage, N° 78, *folio* 355.

MONNOIR.

Concession du 25me Mars, 1708, faite par Messieurs *de Rigaud*, Gouverneur, et *Raudot*, Intendant, au Sieur *de Ramzay*, de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur de terres non-concédées, le long de la riviére des *Hurons*, joignant d'un côté la Seigneurie de *Chambly*, et de l'autre côté aux terres non-concédées, courant du Nord-est au Sud-ouest, avec les isles et islets qui pourroient se trouver dans la dite riviére, vis-à-vis la dite concession, la dite concession portant le nom de *Monnoir*.

Régistre d'Intendance, N° 2 *à* 9, *folio* 355.

AUGMENTATION A MONNOIR.

Concession du 12me Juin, 1739, faite par le Marquis *de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Jean Baptiste Nicolas Roc de Ramzay*, de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, au bout de la Seigneurie de *Monnoir*, concédée le 25me Mars, 1708, située près *Chambly* le long de la riviére des *Hurons*, en courant Nord-est et Sud-ouest le long de la continuation de la Seigneurie de *Rouville*,

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

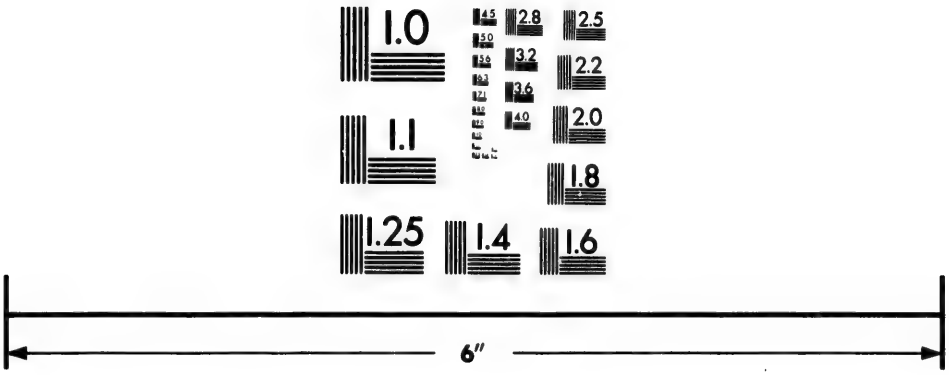

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

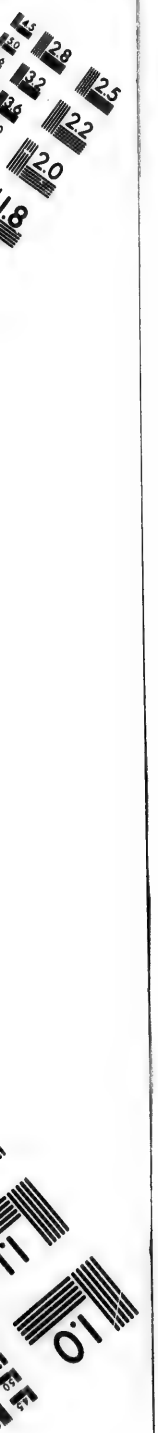
2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

joignant la dite Seigneurie au Nord-est et celle de *Sabrevois* au Sud-ouest.

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 26.

MONT-A-PEINE.

Concession du 24me Septembre, 1683, faite à Mr. *Charles Denis*, Sieur *de Vitré*, de dix arpens de terre de front, sur quarante de profondeur, pour en jouir, lui ses hoirs et ayans-cause à titre de fief et Seigneurie à toujours.

N. B. Cet extrait ne mentionne nullement la situation de ce fief qui n'est connu que par son augmentation et la concession précédente.

Régistre des Foi et Hommage, N° 46, *folio* 207, 27*me Février*, 1781.

AUGMENTATION DE MONT-A-PEINE.

Concession du 18me Juin, 1749, faite par *Roland Michel Barrin*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, à *Claude Antoine de Berment*, Seigneur *de la Martiniére*, d'un restant de terre qui se trouve au bout de la profondeur du fief de *Vitré*, et qui est enclavé entre les fiefs de *Vincennes* et *de Livaudiere* au Nord-est, et celui du dit *Berment de la Martiniere* au Sud-ouest, jusqu'à l'égale profondeur de six lieues que contient le fief du dit Sieur *Berment de la Martiniere*.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 41.

MONTARVILLE.

Concession du 17me Octobre, 1710, faite par Messrs. *de Vaudreuil*, Gouverneur, et *Raudot*, Intendant, au Sieur *Boucher*, d'une lieue et trente arpens de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, à prendre dans les profondeurs entre les Seigneuries de *Boucherville* et de *Chambly*; joignant au Nord-est la Seigneurie de *Varennes*, et au Sud-ouest la Seigneurie de *Tremblay*.

Régistre d'Intendance, N° 2 *à* 9, *folio* 169.

MOUNT MURRAY.

Grant of the 27th day of April, 1762, by the Honorable *James Murray*, Esq. Governor of *Quebec*, to Lieutenant *Malcolm Fraser*, of His Majesty's 78th Regiment of Foot, of all that extent of land lying on the North shore of the river St. *Lawrence*, from the North-side of the River of *Malbay* to the River *Noire*, and for three leagues back, to be known hereafter, at the special request of the said Lieutenant *Malcolm Fraser*, by the name of *Mount Murray*, together with the woods and rivers or other appurtenances within the said extent, right of fishing or fowling, within the same, included. All kind of traffick with the Indians of the back country hereby specially excepted.

English Register, *Letter* E. *folio* 709.

MURRAY-BAY OR MALBAY.

Grant of the 27th day of April, 1762, by the Honorable *James Murray*, Esq. Governor of *Quebec*, to *John Nairn*, Captain of His Majesty's 78th Regiment of Foot, of all that extent of land lying on the North shore of the River *St. Lawrence*, from *Goose-Cape*, boundary of the Seigneurie of *Eboulemens*, to the River *Malbay*, and for three leagues back, to be known hereafter, at the special request of the said Captain *John Nairn*, by the name of *Murray Bay*, together with the woods and

rivers or other appurtenances within the said extent, right of fishing and fowling on the same therein included. All kind of traffick with the Indians of the back country are hereby specially excepted.

English Register, Lett r E, page 709.

NEUVILLE OU LA POINTE AUX TREMBLES.

Concession du 16me Décembre, 1653, faite par la Compagnie, à *Jean Bourdon*, contenant deux lieues trois quarts ou environ de front, sur quatre lieues de profondeur, tenant du côté du Nord-est au fief de *Desmure* et du côté du Sud-Ouest au fief de *Bélaire;* par devant le fleuve *St. Laurent*, et par derriére les terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 10 à 17, *folio* 660.

DERRIERE DAUTRE' ET LA NORAYE.

Concession du 4me Juillet, 1739, faite par *Charles, Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Jean Baptiste Neveu*, d'un terrein non-concédé, à prendre depuis la ligne qui borne la profondeur des fiefs de *La Noraye* et *Dautré*, jusqu'à la riviére de l'*Assomption*, et dans la même étendue en largeur que celle des dits fiefs; c'est-à-dire, bornée du côté du Sud-Ouest par la ligne qui sépare la Seigneurie de *Lavaltrie*, et du côté du Nord-Est par une ligne parallele, tenant aux prolongations de la Seigneurie d'*Antaya;* lequel terrein ne fera avec chacun des dits fiefs de *La Noraye* et *Dautré* qu'une seule et même Seigneurie.

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 29.

NICOLET.

Concession du 29me Octobre 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *de Laubia*, de deux lieues de front sur autant de profondeur, à prendre sur le lac *St. Pierre*, savoir; une lieue au dessus et une lieue au dessous de la riviére *Nicolet*, icelle comprise.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 15.

L'ISLE DE LA FOURCHE, ET AUGMENTATION A NICOLET.

Concession du 4me Novembre, 1680, par le Comte de *Frontenac*, Gouverneur, et *Duchesneau*, Intendant, au Sieur *Cressé*, de l'isle de la *Fourche*, étant dans la riviére *Cressé*, ensemble les isles et islets qui sont dans la dite riviére, jusqu'au bout de la dite isle; avec trois lieues d'augmentation dans la profondeur des terres qui sont au bout de toute la largeur de sa Seigneurie.

Régistre d'Intendance, N° 2, *folio* 21.

NOTRE DAME DES ANGES.

Concession du 10me Mars, 1626, faite par la Compagnie aux révérends peres Jésuites; de la Seigneurie de *Notre Dame des Anges*, contenant une lieue de front sur quatre lieues de profondeur, joignant du côté du Nord-Est la Seigneurie de *Beauport*, et au Sud-Ouest le Comté d'*Orsainville;* par devant le fleuve *St. Laurent* et la petite riviére *St. Charles;* et par derriére au bout de la dite concession les terres non-concédées.

Cahiers d'Intendance, N° 2 à 9, *folio* 85.

NOUVELLE LONGUEIL.

Concession du 21me Avril, 1734, faite par *Charles Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, à *Joseph Lemoine*, Chevalier de *Longueil*, de l'étendue de terre qui se trouve sur le bord du fleuve *St. Laurent*, au lieu appelé *les Cascades*, depuis la borne de la Seigneurie de *Soulange* jusqu'à la *Pointe du Baudet* inclusivement; faisant environ deux lieues de front sur trois lieues de profondeur; avec les isles, islets et batures y adjacentes.

Régistre d'Intendance, N° 7, *folio* 24.

NOYAN.

Concession du 8me Juillet, 1743, faite par *Charles Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Chavois de Noyan*, de deux lieues de front le long de la riviére *Chambly*, sur trois lieues de profondeur, laquelle sera bornée du côté du Nord à un quart de lieue au Nord de la petite riviére du Sud, par une ligne courant Est et Ouest, du côté du Sud en remontant le lac *Champlain*, à une lieue trois quarts de la dite riviére, joignant par une ligne parallèle à celle ci-dessus au terrein concédé au Sieur *Foucault*, le premier Mai dernier, avec l'Isle aux *Têtes*, étant dans la dite riviére *Chambly*, avec les isles et islets qui se trouveront vis-à-vis le front de la dite concession.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 19.

D'ORSAINVILLE.

Concession du mois de May, 1675, faite par Lettres Patentes de sa Majesté, aux Dames religieuses de l'Hôpital Général, du Comté d'*Orsainville*, contenant en superficie trois mille cinq cens soixant et quinze arpens, et de la profondeur de quatre lieues; à prendre du bord de la riviére *St. Charles*, sur différentes largeurs, tenant par devant à la dite riviére et par derriére aux terres non-concédées, d'un côté, au Sud-Ouest à un fief appartenant au Sieur de l'*Epinay* par une ligne qui va au Nord-Ouest quart de Nord de la profondeur des dites quarte lieues, et du côté du Nord-Est au fief de *Notre Dame des Anges*; le comté d'*Orsainville*, et la Seigneurie de *Notre Dame des Anges* étant séparés, à commencer par le front du dit Comté, par le ruisseau de *St. Michel*, suivant ses contours et serpentemens jusqu'à environ quinze arpens de profondeur, où le dit Comté d'*Orsainville* [illegible]mence à être de onze arpens de front, jusqu'à la hauteur de trente [illegible] arpens du bord de la dite riviére *St. Charles* par une ligne qui co[illegible] Nord-Ouest quart de Nord, au bout desquels trente-cinq arpens commence une autre ligne qui court au Nord-Ouest la longueur de quarante arpens, au bout desquels la dite ligne fait un tour d'équerre de trois arpens, au bout desquels reprend une nouvelle ligne laquelle forme la largeur des dits onze arpens, laquelle ligne va au Nord-Ouest quart de Nord, jusqu'au surplus de la profondeur des dites quatre lieues.

Papier Terrier, N° 71, *folio* 324, *le* 24*me Avril*, 1781.
Cahiers d'Intendance, 10 à 17, *folio* 730.

PACHOT.

Concession du 7me Janvier, 1689, faite par *Jacques de Brisay*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Pachot*, de la riviére de *Mitis*,

dans sa devanture, sur le fleuve *St. Laurent*, jusqu'à une lieue de profondeur et une lieue de terre sur le fleuve *St. Laurent*, moitié audessus et moitié audessous de la dite riviére sur semblable profondeur d'une lieue.

Régistre d'Intendance, N° 3, *folio* 21.

PASPEBIAC.

Concession du 10me Novembre, 1707, faite par *Rigaud*, Gouverneur, et *Raudot*, Intendant, au Sieur *Pierre Leymar*, de la pointe de *Paspébiac*, dans la *Baie des Chaleurs*, avec une lieue de front du côté de l'Est de la dite pointe et une lieue du côté de l'Ouest, avec les isles et islets qui se trouveront au devant de l'étendue de la dite concession, sur trois lieues de profondeur.

Insinuations du Conseil Supérieur, lettre C. *folio* 38.

PERTHUIS.

Concession du 11me Octobre, 1753, faite par le *Marquis Duquesne*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, au Sieur *Perthuis*, d'une lieue et demie de front, sur neuf lieues de profondeur, à prendre au bout des trois lieues de profondeur de *Portneuf*.

Régistre d'Intendance, N° 10, *folio* 17.

PETITE NATION.

Concession par la Compagnie des Indes du 16me Mai, 1674, à Messire *François de Laval*, Evêque de *Pétrée*, et premier Evêque de *Québec*, de cinq lieues de terre de front sur cinq lieues de profondeur, sur le fleuve *St. Laurent* dans la *Nouvelle France*, environ quarante deux lieues au dessus de *Montreal*; à prendre depuis le Sault de la Chaudiére, vulgairement appelé *la Petite Nation* en descendant le fleuve sur le chemin des *Outawas*.

Cahiers d'Intendance, 10 à 17, *folio* 682.

Registre des Foi et Hommage, N° 142, *page* 238.

PIERREVILLE.

Concession du 3me Août, 1683, faite par *Lefebvre*, Gouverneur, et *de Meulles*, Intendant, au Sieur *Laurent Philippe*, d'une lieue et demie de terre de front sur une lieue de profondeur, joignant du côté du Sud-ouest les terres non-concédées, d'autre côté au Nord-ouest, d'un bout sur la Seigneurie du Sieur *Creviere*, d'autre aux terres non-concedées, avec les isles et islets qui se rencontreront dans la dite profondeur, la riviére *St. François* comprise dans icelle profondeur, ensorte qu'elle fut au milieu de la dite profondeur.

Cahiers d'Intendance, N° 2 à 9, *folio* 281.

Ins. Con. Sup. lettre B. *folio* 129.

TONNANCOUR OU POINTE DU LAC.

Concession du 3me Novembre, 1734, faite par *Charles Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *René Godefroi de Tonnancour*, d'une demi lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre le dit front au bout de la profondeur et

limite du fief ci-devant de *Normanville*, pour être la dite prolongation en profondeur unie et jointe au dite fief de *Normanville* pour ne faire ensemble avec le fief et Seigneurie de *Sauvaget* qu'une seule et même Seigneurie, sous le nom de *Tonnancour*, laquelle se trouvera être d'une lieue et quart de front sur deux lieues de profondeur: le rumb de vent courant pour le front Nord-Est et Sud-Ouest, et pour la profondeur Nord-Ouest et Sud-Est.

Régistre d'Intendance, N° 7, *folio* 29.

PORT DANIEL.

Concession du 12me Decembre, 1696, faite par *Louis de Baude*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Réne d'Encau*, de trois lieues et demie de terre de front, au lieu dit le *Port Daniel*, dans la *Baie des Chaleurs*, le dit front à commencer demi lieue à l'Est du cap qui fait un des côtés de l'ance du dit *Port Daniel*, à continuer les dites trois lieues et demie à l'Ouest, sur une lieue de profondeur; avec les ruisseaux, riviéres et étangs, si aucuns se trouvent dans la dite étendue.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 4.

BARONIE DE PORTNEUF.

Concession du 16me Avril, 1647, faite par la Compagnie au Sieur *de Croisille*, située au bord du fleuve *St. Laurent*, du côté du Nord, contenant une lieue et demie de front sur trois lieues de profondeur; le front joignant au Nord-Est au fief de *Monceau*, et du côté du Sud-Ouest au fief *Deschambault*, dans laquelle se trouvent comprises les riviéres de *Jacques Cartier* et de *Portneuf*.

Régistre d'Intendance, N° 2 à 9, *folio* 215.

DERRIERE LA CONCESSION DU SIEUR NEVEU, AU NORD-EST.

Concession du 7me Octobre, 1736, faite par *Charles Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, à Dame *Geneviéve de Ramzay*, veuve du feu Sieur de *Boishébert*, d'une lieue et demie de terre de front sur quatre lieues de profondeur, bornée sur la devanture par la rive du Nord de la riviére de l'*Assomption*, du côté du Sud-Ouest par la ligne de la concession nouvellement accordée au Sieur d'*Argenteuil*; d'autre, au Nord-Est par une ligne parallele, tenant aux prolongation de la Seigneurie d'*Antaya*; et dans la profondeur par une ligne paralléle à la devanture, joignant aussi aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 15.

RANDIN.

Concession faite au Sieur *Randin*, le 3me Novembre, 1672, par *Jean Talon*, Intendant, d'une lieue de front sur le fleuve *St. Laurent*, sur une demi lieue de profondeur, à prendre depuis le Sieur *de Comporté*, jusqu'aux terres non-concédées; avec l'isle nommée de son nom de *Randin*.

N. B. Dans le Régistre du Sécrétariat le mot *une* a été sustitué à la place du mot *demi* qui a été rayé.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 21.

AUGMENTATION DE RANDIN.

Concession faite au Sieur *Berthier*, le 27me Avril 1674, d'une demi lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre derrière et joignant la concession du Sieur *Randin*, du 3me Novembre, 1672.

Régistre des Foi et Hommage, folio 38, *le* 26*me Janvier*, 1781.

REAUME.

Concession du 16me Mars, 1677, faite par *Jacques Duchesneau*, Intendant, à Demoiselle *de Lacombe*, d'une demi lieue de terre de front le long du fleuve *St. Laurent*, à prendre depuis celles qui appartiennent au Sieur *de St. Denis*, son père, en remontant le dit fleuve, avec deux lieues de profondeur.

Insinuations du Conseil Supérieur, lettre B. *folio* 16.

RIGAUD.

Concession du 29me Octobre, 1732, faite par *Charles Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, aux Sieurs de *Cavagnal* et *Rigaud*, freres, d'un terrein le long du fleuve appelé *la Grande Rivière*, en tirant vers le *Long-sault*, de trois lieues de front sur trois lieues de profondeur, avec les isles, islets et batures adjacentes : le dit terrein, joignant la Seigneurie qui leur est échue par succession de feu le Marquis de *Vaudreuil*, située au lieu dit *la Pointe aux Tourtes*.

Régistre d'Intendance, N° 7, *folio* 3.

RIMOUSKY.

Concession du 24me Avril, 1688, faite par *Jacques René de Brisay*, Gouverneur, au Sieur *de la Cardonière*, d'une étendue de deux lieues de terre, prés et bois, de front, sur le fleuve *St. Laurent ;* à prendre joignant et attenant la concession du *Bic*, appartenant au Sieur *de Vitré*, en descendant le dit fleuve, et de deux lieues de profondeur dans les terres, ensemble la riviére dite de *Rimousky* et autres riviéres et ruisseaux, si aucuns se trouvent dans la dite étendue, avec l'isle de *St. Barnabé* et les batures, isles et islets qui se pourront rencontrer entre les dites terres et la dite isle.

Régistre d'Intendance, N° 2, B *folio* 24.

RIVIERE DU LOUP, AVEC AUGMENTATION.

Concession du 20me Avril, 1633, faite par Mr. *Lefebre*, Gouverneur, et *de Meulles*, Intendant, au Sieur *Lechasseur*, d'une lieue de terre de front sur quatre lieues de profondeur, sur le lac *St. Pierre*, demi lieue audessus et demi lieue audessous de la *Riviére du Loup*, icelle comprise.

Insinuations du Conseil Supérieur, Régistre B, *folio* 46.

RIVIERE DU LOUP ET L'ISLE VERTE.

Concession du 5me Avril, 1689, faite par *Jacques de Brisay*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Villerai*, pour le Sieur *d'Artigny*, et au Sieur *Lachenaie*, de l'étendue de terre qui peut se rencontrer entre leurs concessions, avec deux lieues de profondeur ; de laquelle ils jouiront moitié par moitié, et des isles et batures qui se

peuvent rencontrer vis-à-vis la dite étendue, à cause de la grande quantité de terres inhabitables qui se rencontrent sur les concessions à eux ci-devant faites, savoir, au Sieur *de Villerai* pour le dit Sieur *d'Artigny*, depuis la riviére *Verte* jusqu'à deux lieues en descendant le fleuve *St. Laurent* ; et au Sieur de *Lachenaie*, savoir trois lieues et demie, savoir, une lieue au dessus de la riviére du *Loup*, et deux lieues audessous de la dite riviére.

Régistre d'Intendance, N° 3, *folio* 27.

RIVIERE DU SUD, AVEC LES ISLES AUX GRUES ET AUX OIES.

Concession du 5me Mai, 1646, faite par la Compagnie, au Sieur *de Montmagny*, de la rivière appelée *du Sud*, à l'endroit où elle se décharge dans le fleuve *St. Laurent*, avec une lieue de terre le long du dit fleuve *St. Laurent*, en montant de la dite riviére vers *Québec*, et demi lieue le long du dit fleuve, en descendant vers le golfe ; le tout sur la profondeur de quatre lieues en avant dans les terres, en cotoyant la dite riviére de part et d'autre, et icelle comprise dans la dite étendue ; et de plus les deux isles situées dans le fleuve *St. Laurent*, proche du dit lieu, en descendant le dit fleuve, l'une appelée l'isle *aux Oies*, et l'autre appelée l'isle *aux Grues*, avec les batures qui sont entre les deux, le tout contenant quatre lieues ou environ de longueur sur le dit fleuve.

Régistre d'Intendance, N° 10 *à* 17, *folio* 572.

LA RIVIERE OUELLE.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *de la Bouteillerie*, de deux lieues de front sur une lieue et demie de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, savoir une lieue audessus et une lieue au dessous de la riviére *Ouelle*, icelle comprise.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 6.

AUGMENTATION DE LA RIVIERE OUELLE.

Concession du 20me Octobre, 1750, faite par le Marquis *de la Jonquiere*, et *François Bigot*, Intendant, à Demoiselle *Géneviéve de Ramzay*, veuve du Sieur *de Boishebert*, de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur, à prendre au bout de la profondeur de la lieue et demie que contient la Seigneurie *de la Bouteillerie*, pour faire, avec l'ancienne concession de 1672, une seule et même seigneurie, au lieu appelé la riviére *Ouelle*.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 70.

ROQUETAILLADE.

Concession en date du 22me Avril, 1675, faite au Sieur *Pierre Godefroi de Roquetaillade*, par *Louis de Buade* Comte de *Frontenac*, des terres qui sont le long du fleuve *St. Laurent*, contenant une demi lieue ou environ de front, à prendre depuis ce qui est concédé au Sieur *de Godefroi* son pere, au dessous des *Trois Riviéres*, en montant, jusqu'aux terres de la Seigneurie de *Nicolet*, avec trois lieues de profondeur.

Cahier d'Intendance, N° 2 à 9, *folio* 152.

ROUVILLE.

Concession du 18me Janvier, 1694, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Jean Baptiste Hertel*, Sieur *de Rouville*, de deux lieues de terre de front avec une lieue et demie de profondeur, joignant d'un côté la terre de la Seigneurie de *Chambly*, en descendant la riviére *Richelieu* ; de l'autre côté les terres non-concédées du côté du Sud de la dite riviére *Richelieu*.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 15.

SABREVOIS.

Concession du 1er Novembre, 1750, faite par le *Marquis de la Jonquiére*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, au Sieur *de Sabrevois*, de deux lieues ou environ de front, sur trois lieues de profondeur, bornée du coté du Nord par la Seigneurie concédée au Sieur *de Sabrevois de Bleuri*, le 30me, Octobre dernier, sur la méme ligne ; du côté du Sud à deux lieues ou environ sur la dite Seigneurie par une ligne tirée Est et Ouest du monde, joignant aux terres non-concédées ; sur la devanture par la riviére *Chambly* et sur la profondeur à trois lieues joignant aussi aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 73.

SAINTE ANNE.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, aux Sieurs *Sueur* et *Lanaudiere*, de l'étendue de la terre qui se trouve sur le fleuve *St. Laurent*, au lieu dit des *Grondines*, depuis celle appartenante aux Religieuses de l'Hôpital de *Québec*, jusqu'à la Riviére *Ste. Anne*, icelle comprise, sur une lieue de profondeur, avec la quantité de terre qu'ils ont acquis du Sieur *Hamelin*.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 15.

AUGMENTATION DE STE. ANNE.

Concession du 4me Mars, 1697, par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, faite à *Marguerite Denis*, veuve du Sieur *de Lanaudiére*, de trois lieues de terre de profondeur derrière la terre et Seigneurie de *St. Anne*, sur toute la largeur d'icelle, et celle des Sieurs *de Sueur* et *Hamelin*, avec les isles, islets et batures non-concédées qui se trouvent dans la dite étendue ; la dite profondeur tenant d'un côté à la Seigneurie des *Grondines*, et d'autre côté à celle de *Batiscan*.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 5.

AUTRE AUGMENTATION DE STE. ANNE.

Concession du 30me Octobre, 1700, par *Hector de Calliére*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Thomas Tarieu de la Perade*, de l'espace de terre qui se trouve au derriére de la Seigneurie de *Ste. Anne*, lequel espace contient environ deux lieues de front entre les lignes prolongées des Seigneuries de *St. Charles des roches (les Grondines)* et *Batiscan*, sur une lieue et demie de profondeur ; ensemble la riviére qui peut traverser le dit espace, et les islets qui peuvent s'y rencontrer.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 37.

TROISIEME AUGMENTATION DE STE. ANNE.

Concession du 20me Avril, 1735, faite par le *Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, à Mr. *Thomas Tarieu*, Sieur *de la Perade*, d'une étendue de terre de trois lieues de profondeur, à prendre derriére et sur la même largeur de la Concession du 30me Octobre, 1700.

Régistre d'Intendance, N° 7, *folio* 31.

STE. ANNE.

Concession du 28me Novembre, 1688, faite par *Jacques de Brisay*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Riverin*, de la riviére *Ste. Anne*, située aux monts *Notre Dame*, dans le fleuve *St. Laurent*, avec une demi lieue de front sur le dit fleuve, moitié audessus et l'autre moitié audessous de la dite riviére, icelle non comprise dans la dite étendue, sur une lieue de profondeur dans les terres.

Régistre d'Intendance, N° 3, *folio* 19.

STE. ANNE OU LA POCADIERE.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, à Demoiselle *Lacombe*, d'une lieue et demie de terre de front sur autant de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, tenant d'un côté à la concession du Sieur de *St. Denis*; d'autre aux terres non concédées.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 9.

TILLY OU ST. ANTOINE.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *de Villieu*, de l'étendue de terres qui se trouveront sur le fleuve *St. Laurent*, depuis les bornes de celles de Mr. *Lauzon*, jusqu'à la petite riviére dit *de Villieu*, icelle comprise, sur une lieue et demie de profondeur.

Reg. Ins. Con. Sup. lettre B. *folio* 20.

ST. ARMAND.

Concession du 23me Septembre, 1748, faite par *Rolland Michel Barrin*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, au Sieur *Nicolas René Levasseur*, de six lieues de terre de front sur trois lieues de profondeur le long de la riviére de *Missisquoui*, dans le lac *Champlain*, les dites six lieues à prendre à huit arpens au dessous de la premiére chute qui se trouve à trois lieues de profondeur de la dite riviére, en remontant la susdite riviére de *Missisquoui*.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 35.

ST. BARNABE'.

Concession du 11me Mars, 1751, faite par le Marquis de *la Jonquiere*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, au Sieur *Lepage* de *St. Barnabé*, de cinq quarts de lieue de terre de front, sur deux lieues de pro-

fondeur, avec les riviéres, isles et islets qui se trouveront au devant du dit terrein, à prendre depuis la concession accordée au feu Sieur *Rouer de la Cardoniére*, en descendant au Nord-est, jusques et compris la pointe de l'Isle aux *Péres*, de maniére qu'il se trouvera avoir trois lieues et un quart de front, sur deux lieues de profondeur, qui seront bornées en total à la concession des représentans de feu Sieur *de Vitré* au Sud-ouest, et au Nord-est à la pointe de l'Isle aux *Péres*.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 77.

ST. BLAIN.

Ce fief est une partie démembrée de la Seigneurie de *Verchéres*, comme il paroit par un acte de Foi et Hommage rendu devant Mr. *Begon*, alors Intendant, le 13me Février, 1723, fondé sur un acte de partage du 15me Septembre, 1686, suivant lequel le front de ce fief commence à la ligne de séparation entre les Seigneuries de *Vercheres* et de *St. Michel*, et contient vingt-trois arpens de front sur deux lieues de profondeur, sur le rumb de vent ordinaire des concessions de la Seigneurie de *Verchere*.

Régistre des Foi et Hommage, *folio* 3, *datée* 30me *Janvier*, 1723.

ST. CHARLES.

Concession du 1er. Mars, 1695, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Hertel de la Fresniére*, de deux lieues de terre de front sur autant de profondeur, à commencer du côte du sud de la riviére *Richelieu* aux terres du Sieur *Rouville*, les dites deux lieues de front suivant et cotoyant la dite riviére, en descendant du côté de *Sorrel*, et les dites deux lieues de profondeur courant du côté du sud.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 20.

ST. CHARLES.

Concession du 14me Août, 1701, faite par *Hector de Calliére*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *René Fezeret*, d'une lieue et demie de terre en superficie dans la riviére de *Yamaska*, icelle comprise, à prendre du côté du sud de la dite riviére, tirant sud-est, tenant d'un bout à la Concession du feu Sieur *Bourchemin*, et de l'autre aux terres non-concédées, avec les isles, islets, prairies et battures adjacentes.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 33.

STE. CLAIRE.

Concession du 17me Mars, 1693, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, à *René Lepage*, d'une lieue de terre de front à prendre à une ligne qui sera tirée au Nord-est et Sud-ouest, pour terminer la profondeur de la concession du Sieur *Couillard de l'Epinay*, située à la riviére du Sud, avec deux lieues de profondeur, joignant d'un côté au Nord-est la prolongation de la ligne qui fait la séparation des terres du dit Sieur de l'*Epinay*, d'avec celle du Sieur *Amiot de Vincelot*; d'autre côté, au Sud-ouest, les terres non concédées; d'un bout, au Nord-ouest, la dite ligne qui termine la profondeur de la terre du dit Sieur de l'*Epinay*, et d'autre bout au Sud-est une autre ligne paralléle qui terminera les dites deux lieues de profondeur.

Régistre d'Intendance, *Lettre* D. N° 4, *folio* 12.

STE. CROIX.

Le titre de cette concession n'a pas été trouvé au Secrétariat; il paroît seulement par le Régistre des Foi et Hommage une déclaration faite par *Pierre Duquet*, Notaire Royal, au nom des Dames Religieuses Ursulines de *Québec*, propriétaires de la Seigneurie de *Ste. Croix* et autres lieux, devant Mr. *Duchesneau*, Intendant, qui dit, que les dites Dames possédent un fief et seigneurie au lieu nommé *Platon Ste. Croix*, contenant une lieue de front sur le fleuve *St. Laurent*, sur dix lieues de profondeur, borné d'un côté au Sieur de *Lotbinière* et d'autre aux terres non encore habitées, aux dites Dames Religieuses appartenant par titre de l'ancienne Compagnie, en date du 16me Janvier, 1637, et confirmé par Mr. *de Lauzon*, Gouverneur, le 6me Mars, 1652.

Régistre des Foi et Hommage, N° 68, *folio* 312, *le* 24*me Avril*, 1781.

ST. DENIS.

Concession du 12me Mai, 1679, faite par le Comte *de Frontenac*, Gouverneur, au Sieur de *St. Denis* pour et au nom de *Joseph Juchereau*, son fils, des terres qui sont du côté du Sud, entre celles du Sieur *de Ladurantaie* et du Sieur *de la Bouteillerie*, le long du fleuve *St. Laurent*, contenant une lieue de front ou environ, sur quatre lieues dans la profondeur de la dite lieue.

Insinuations du Conseil Supérieur, *Lettre* B. *folio* 36.

ST. DENIS.

Concession du 20me Septembre, 1694, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, à *Louis de Ganne*, Sieur *de Falaise*, de deux lieues de terre de profondeur derriére la terre et Seigneurie de *Contrecœur*, sur toute la largeur d'icelle, qui est de deux lieues, laquelle profondeur passera en partie au delà de la riviére *Chambly*, et courra les mêmes rumbs de vent que la dite terre de *Contrecœur*; avec les isles et islets qui se trouveront dans la dite riviére *Chambly* par le travers de la dite profondeur.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 17.

Régistre d'Intendance, 9, *folio* 61.

ST. ETIENNE.

Concession du 7me Octobre, 1737, faite par le *Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *François Etienne Cugnet*, d'un terrain restant à concéder vis-à-vis la Seigneurie appartenante aux héritiers *Jolliet*, sur la riviére du *Sault de la Chaudiére*, du côté du Sud-ouest, depuis le bout de la profondeur de la Seigneurie de *Lauzon* jusqu'à celle nouvellement concédée au Sieur *Taschereau*, contenant environ trois lieues de front sur la dite riviére du *Sault de la Chaudiere*, au Sud-ouest de la dite riviére, sur deux lieues de profondeur, ensemble les isles et islets qui se trouveront dans la dite riviére dans l'espace du dit terrein du côté du Sud-ouest, suivant qu'elles se trouveront situées au devant du dit terrein, et les lacs qui se trouveront situés sur les dites terres.

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 20.

ST. FRANÇOIS.

Concession du 8me Octobre, 1678, faite par *Louis de Buade*, Gouverneur, au Sieur *Crevier*, de la Seigneurie de *St. François*, contenant une lieue de profondeur en montant dans la riviere de *St. François*; ensemble les isles et islets qui sont dans la dite profondeur, et une lieue de large d'un côté de la dite riviére au Nord, à prendre au bout de la terre et Seigneurie du Sieur *de la Lussaudiere*, ensemble les terres qui se trouveront de l'autre côté de la dite riviére au Sud; à commencer au bout de la terre et Seigneurie de *St. François* et jusqu'aux bornes du Sieur *de Lavaliere*.

Régistre d'Intendance, N° 2 à 9, *folio* 146.

ST. GABRIEL.

Concession du 16me Avril, 1647, faite par la Compagnie au Sieur *Giffard*, de la Seigneurie de *St. Gabriel*, à prendre au même endroit que sa présente concession, *(Beauport)* rangeant icelle de proche en proche, autant qu'il se pourra faire, sur dix lieues de profondeur dans les terres vers le Nord-Ouest.

Par le papier Terrier, Tome 2e, Folio 655, le susdit fief avoit originairement deux lieues de front. Cette concession ne joint pas *Beauport*, parce que la concession de *Notre Dame* des *Anges* qui est entre les deux est plus ancienne.

Cahiers d'Intendance, N° 2 à 9, *folio* 73.

ST. HYACINTHE.

Concession du 23me Septembre, 1748, faite par *Rolland Michel Barrin*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, au Sieur *Francois Rigaud*, Seigneur de *Vaudreuil*, de six lieues de front, le long de la riviére *Yamaska*, sur trois lieues de profondeur de chaque côté d'icelle; les dites six lieues de front, à prendre à sept lieues de l'embouchure de la dite riviére, qui sont les derniéres terres concédées.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 36.

FIEF ST. IGNACE.

Concession du 20me Août, 1652, faite par Monsieur *de Lauzon*, Gouverneur, aux Dames de l'Hôtel Dieu, d'une demi lieue de terre de front sur la riviére *St. Charles*, sur dix lieues de profondeur; démembrée du fief *St. Gabriel*, par donation du Sieur *Robert Giffard*, Seigneur de *Beauport*, aux dites Dames; à prendre d'un coté aux terres concédées sur la riviére *St. Charles* au Sieur *Guillaume Couillard*, d'autre part à la ligne qui fait la séparation des terres depuis peu accordées aux Sauvages, d'autre bout par derriére aux terres non-concédées, et par devant à la riviére *St. Charles*.

Papier Terrier, N° 64, *folio* 296, 19*me Mars*, 1781.

FIEF ST. JEAN.

Concession du 13me Octobre, 1701, faite par *Hector de Calliére*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, aux Dames *Religieuses Ursulines*, des *Trois Riviéres*, de l'espace de terre concédée, qui se trouve dans le lac *St. Pierre* au fleuve *St. Laurent*, du côté du Nord; consistant d'environ trois quarts de lieues de front entre le Sieur *Joseph Petit* dit

Bruno, Seigneur de *Masquinongé*, et le Sieur *Trotier de Beaubien*, Seigneur de la *Riviére du Loup*, sur la profondeur de deux lieues.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 34.

AUGMENTATION DU FIEF ST. JEAN.

Confirmation du 27me Mars, 1733, par sa Majesté, d'une concession faite le 10me Décembre 1727, aux Dames *Ursulines* des *Trois Riviéres*, d'un terrein joignant du côté du Nord-Est au fief de la *Riviére du Loup*, appartenant aux dites Religieuses, et du côté du Sud-Ouest au fief du Sieur *Sicard*, ayant environ trois quarts de lieue de front sur trois lieues de profondeur.

Insinuations du Conseil Supérieur, *Régistre* G. *folio* 42.

ST. JEAN DESCHAILLONS.

Concession du 25me Avril, 1674, au Sieur de *St. Ours*, de deux lieues de terre de front le long du fleuve *St. Laurent*, à commencer quatre arpens audessous de la Riviére *du Chéne* en montant le dit fleuve, avec deux lieues de profondeur dans les dites terres, nommée la Seigneurie *Deschaillons*.

Régistre des Foi et Hommage, *folio* 67.

Cahiers d'Intendance, 2 *à* 9, *folio* 243.

AUGMENTATION DE ST. JEAN DESCHAILLONS.

Concession du 25me Janvier 1752, faite par le Marquis *de La Jonquiere*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, à *Roc de St. Ours*, Sieur *Deschaillons*, dans la profondeur de la riviére *du Chêne* sur le même front de la Seigneurie de la riviére *du Chêne* à lui déja concédée, avec quatre lieues et demie de profondeur à prendre au bout des deux lieues que contient sa dite Seigneurie.

Régistre d'Intendance, N° 10, *folio* 28.

By this concession of augmentation, and by the ratification of it, the first concession is said to contain only one league and a half, as per the *Register* N° 10, *folio* 2, *et Ins. Con. Sup. Letter* K. *folio* 7.

ST. JEAN PORT JOLI.

Concession du 25me Mai, 1677, faite par *Louis de Buade*, Comte de *Frontenac*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, à *Noël l'Anglois*, de la consistence de deux lieues de terre de front, le long du fleuve *St. Laurent*, du côté du Sud, à commencer depuis les terres qui appartiennent à la Demoiselle *Lacombe*, en remontant le dit fleuve, jusqu'à la concession de la Demoiselle *Geneviéve Couillard*, avec deux lieues de profondeur.

Régistre des Foi et Hommage, N° 44, *Page* 194, *le* 23*me Sept.* 1781.

Cahiers d'Intend. N°. 2 *à* 9, *folio* 301.

ST. JOSEPH.

Concession du 23me Septembre, 1736, faite par *Charles Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Rigaud de Vaudreuil*, de trois lieues de terre de front et deux lieues de profondeur, des deux côtés de la riviére du *Sault de la Chaudiére*, en

remontant, ensemble tous les lacs, isles et islets qui s'y trouvent, à commencer à la fin de la concession accordée aujourd'hui au Sieur *Taschereau.*

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 8.

ST. JOSEPH OU L'EPINAY.

Concession du dernier jour de Fevrier, 1626, faite par Mr. le *Duc de Vantadour*, à *Louis Hebert*, d'une lieue de terre de front, près de la ville de *Québec*, sur la riviére *St. Charles* ; sur quatre lieues de profondeur.

Papier Terrier, N° 15. *folio* 75, 3 *Février*, 1781.

This fief is said to contain but one quarter of a league in front upon four in depth, by a certificate of examination of the title of Concession; as also by mention in the act of donation of this fief in marriage with Demoiselle Chavigny, to Sieur de l'Epinay.

N. B. This fief by actual measurement only eleven arpents in front.

Cahiers d'Intend. 10 *à* 17, *folio* 577.

STE. MARGUERITE.

Concession du 27me Juillet, 1691, faite par *Louis de Buade, Comte de Frontenac*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *Jacques Dubois de Boguinet*, de trois quarts de lieues ou environ de front, étant au derrière des concessions qui sont le long du fleuve *St. Laurent*, audessus des *Trois Riviéres*, appartenantes aux Révérends Peres Jésuites et au Sieur de *St. Paul*; joignant au côté du Sud-Ouest au fief *Vieupont* et au côté du Nord-Est au dit fleuve des *Trois Riviéres ;* ensemble la profondeur qui se trouvera jusqu'aux fiefs de *Tonnancour* et de *St. Maurice.*

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 5.

SAINTE MARIE.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *Lemoine*, de trois quarts de lieue de terre sur demi lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, depuis l'habitation des péres Jésuites, jusqu'à la Riviére *Ste. Anne*, supposé que cette quantité y soit.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 32.

STE. MARIE.

Concession du 23me Septembre, 1736, faite par le *Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart* Intendant, au Sieur *Taschereau*, de trois lieues de terre de front sur deux lieues de profondeur, des côtes de la riviére dite *Sault de la Chaudiére*, en remontant, en commençant à l'endroit l'*Islet au Sapin*, icelui compris, ensemble les lacs isles et islets se qui trouveront dans la dite riviére dans la dite étendue de trois lieues.

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 6.

ST. MAURICE.

Confirmation du 13me Avril, 1740, par le Roi de concession faite aux intéressés de la Compagnie des forges, établies à *St. Maurice*, du fief de *St. Etienne*, réuni au Domaine de sa Majesté, par ordre du 6me Avril précédent, et des terres qui sont depuis le dit fief de *St. Etienne*, à prendre le front sur la riviére des *Trois Riviéres*, en remontant jusqu'à une lieue

audessus du Sault de la *Gabelle*, ci-devant dit le Sault de la *Verrauderie*, sur deux lieues de profondeur, pour être le dit fief et les terres qui sont audessus unis et incorporés au fief de *St. Maurice*.

Insinuations du Conseil Supérieur, Régistre H. *folio* 57.

ST. GERVAIS AJOUTÉ AUX SEIGNEURIES DE ST. MICHEL ET DE LIVAUDIERE.

Concession du 20me Septembre, 1752, faite au Sieur *Michel Jean Hugues Péan de Livaudière* d'un terrein non concédé derriére la Seigneurie de *Beaumont*, et qui se trouve enclavé entre les lignes des Seigneuries de *St. Michel* au Nord-est et de *Livaudiere* au Sud-ouest, ce qui compose deux lieues de front sur une lieue seulement de profondeur, laquelle lieue de profondeur joint la ligne du trait-quarré des profondeurs des dites Seigneuries de *St. Michel* et de *Livaudiere*, et en outre quatre lieues et un quart de front ou environ (ce qui est appelé *St. Gervais* sur la Carte) sur trois lieues de profondeur, à prendre au bout des profondeurs de *St. Michel* des deux lieues ci-dessus concédées et de la Seigneurie de *Livaudiere*, laquelle étendue de terrein de quatre lieues et un quart de front, ou environ, sera bornée par devant au trait-quarré des lignes de profondeurs de *St. Michel*, des deux lieues ci-dessus concédées, et de *Livaudiere*; par derriére par une ligne droite et parallèle joignant aux terres non-concédées; au Nord-est par la continuation de la ligne de séparation des dites Seigneuries de *St. Valier* et de *St. Michel*, et au Sud-ouest également par la continuation de la ligne de séparation de la dite Seigneurie de *Livaudiere*, à celle nouvellement concédée à Mr. *de la Martiniére*; lesquels terreins de deux lieues de front sur une lieue de profondeur et de quatre lieues et un quart de front ou environ sur trois lieues de profondeur ci-dessus désignés ne feront avec les Seigneuries de *St. Michel* et de *Livaudiere*, appartenant déja au Sieur *Pean* qu'une seule et même Seigneurie.

Régistre d'Intendance, N° 10, *folio* 9.

ST. OURS.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *de St. Ours*, d'un espace de terre de front qui se trouve sur le fleuve *St. Laurent*, depuis la borne de la concession de Mr. *de Contrecœur* jusqu'à celle de Mr. *de Saurel*, tenant pardevant le dit fleuve, et par derriére la riviére d'*Ouamaska*. Les isles qui sont vis-à-vis de cette concession, accordées par le Comte *de Frontenac*, Gouverneur, au dit Sieur *de St. Ours* le 25me Avril, 1674.

Régistre des Foi et Hommage, N° 80, *folio* 5, 28*me Mai*, 1781.

Cahiers d'Intendance, N°. 2 *à* 9, *folio* 244.

ST. PAUL.

Concession du 20me Mars 1706, faite par *Philippe de Rigaud*, Gouverneur, et *Jacques Raudot*, Intendant, à *Amador Godefroy*, Sieur *de St. Paul*, de la baie et riviére appelée *Quetzezaqui*, autrement dit la grande riviére, pays des *Esquimaux*, et de cinq lieues de terre de large de chaque côté le long de la dite riviére, sur dix lieues de profondeur, avec les isles, islets et battures qui se trouveront dans les dites baie et riviére audevant d'icelle.

Cahiers d'Intend. N° 10 *à* 17, *folio* 746.

ST. ROC.

Concession du 1er Avril, 1656, faite par Mr. *de Lauzon*, Gouverneur pour la Compagnie, à *Nicholas Juchereau de St. Denis*, de trois lieues de terre de front sur deux lieues de profondeur, avec les isles et battures audevant de la dite Concession.

Cahiers d'Intendance, N° 10 *à* 17, *folio* 665.

SAINT SULPICE.

Concession du 17me Décembre, 1640, faite par la Compagnie aux Sieurs *Cherrier* et *Leroyer*, d'une grande partie de l'Isle de *Montréal*, &c. &c. Plus une étendue de terre de deux lieues de large le long du fleuve de *St. Laurent*, sur six lieues de profondeur dans les dites terres, à prendre du côté du Nord sur la même côte où se décharge la riviére de l'*Assomption* dans le dit fleuve *St. Laurent*, et à commencer à une borne qui sera mis sur cette même côte, à la distance de deux lieues de l'embouchure de la dite riviére de l'*Assomption*, le reste des dites deux lieues de front à prendre en descendant sur le dit fleuve *St. Laurent*; tout ce qui est de la riviére des *Prairies*, jusqu'à la riviére de l'*Assomption*, et depuis la dite riviére de l'*Assomption* jusqu'à la borne cidessus, réservée à la dite Compagnie.

Ins. Con. Sup. Pour le reste de la dite isle par titre 21 Avril, 1659, Voyez le même Registre, et pour les dites titres ratifications amortissement, Voyez Cahiers d'Intend.

SAULT ST. LOUIS.

Concession du 29me Mai, 1680, faite par sa Majesté aux révérends peres Jésuites, de la terre nommée *le Sault*, contenant deux lieues de païs de front; à commencer à une pointe qui est vis-à-vis le rapide *St. Louis*, en montant le long du lac, sur pareille profondeur, avec deux isles, islets et battures qui se trouvent au devant et joignant aux terres de la *Prairie de la Magdelaine*.

Régistre d'Intendance, N° 2 *à* 9, *folio* 122.

Augmentation du dit fief d'une lieue et demie vers la Seigneurie de *Chateaugay*.

Le même Régistre, *folio* 124.

SHOOLBRED.

Grant in Fief and Seigniory to *John Shoolbred*, Esquire, made on the fourth of July, 1788, by His Excellency the Right Honorable *Guy Lord Dorchester*, Governor General, of the following tracts and parcels of land in the *Bay of Chaleurs*, videlicet:

A certain lot or tract of land lying at *Bonaventure*, beginning at the South extremity of the public road, which leads from the harbour of *Bonaventure*, to the settlement on the North bank, thence running nearly North-east to the extreme point of the said bank, and bounded by the course of the harbour, thence still bounded by the course of the said harbour, nearly North-west, two hundred and sixty-four feet, thence South-west parallel to the first course to the public road, thence South-east two hundred and sixty-four feet to the first station: Also a lot of land and space of ground whereon was built a storehouse, situate four hundred and forty-four feet from the North-east point of the said bank,

and East of the public road, which with an allowance of fifteen feet on each side and behind the space whereon the said store stood, containing five thousand and thirty-five square links. Also the lots of land and space of ground whereon were built two other storehouses, with fifteen feet on each side, and behind each of the spaces of ground whereon the said storehouses stood, the one situate two hundred and forty feet from the South end of the bank and one hundred and sixty feet West of the public road, containing three thousand eight hundred and twenty-two square links, and the other situate twenty feet distant from the North-west corner of the last mentioned ground whereon the said store formerly stood, containing five thousand and thirty-five square links, the said several lots or parcels of land above mentioned containing in the whole one acre, one rood, and twenty-one perches. Also a certain other tract of land lying at *Percé*, between the *Bays of Chaleurs* and *Gaspé*, adjacent to the Island of *Bonaventure*, being the last fishing post at present settled and established on the North beach, leading to *Mount Joli*, at *Percé*, aforesaid, bounded on the West by a deep *grève* or ditch adjoining to a fresh water brook, thence running East seven chains of sixty-six feet each along the bank, thence South ten chains, thence West seven chains, thence North parallel to the second course unto the first station, containing seven acres. Also a certain other tract of land situate on the Westernmost extremity of *Chaleurs Bay*, running up the river *Ristigouche*, about fifteen miles to the first point of land below *Battery Point*, beginning at a boundary line one hundred and fifty chains East of the bottom of the Easternmost Bay of *Nouvel Bason*, running North, twenty-two degrees East to the mountains, thence bounded by their course at an average depth of forty chains from high water mark to their base, round *Nouvel Bason* Westward to a small cove, three hundred chains West of the said first mentioned Bay, bearing from the Northernmost extremity of *Migoacha Point*, being a sand bank, South eighty-four degrees North, eighty-four degrees West, the superficial content of the said last described lands is two thousand and eighty acres. Also a tract of land, beginning at the aforesaid cove, and running the several courses of *Point Migoacha*, to the Western extremity of a salt marsh, distant from a point, where the inaccessible coast begins, about eighty chains, thence to the said point, containing one thousand six hundred acres. Also a certain tract beginning at the first mentioned point, below *Battery Point*, North nineteen degrees and a half East, eighty chains, thence South, eighty-eight degrees East, eighty-nine chains, thence North thirty-three degrees East, eighty chains, thence North eighty-three degrees East, sixty-nine chains, thence North fifty six degrees East, one hundred and seven chains, thence South eighty degrees East, twenty-three chains, thence South fifty degrees East, fifty-eight chains, thence South, sixty-seven degrees East, forty-nine chains, thence North sixty-eight degrees East, eighty-eight chains, thence South sixty-six degrees East fifty-seven chains, thence South sixty-five degrees East, eighty-four chains, thence South seventy-three degrees East, one hundred and fifty-six chains, thence South thirty-nine degrees East, ninety-five chains, thence South twelve degrees East, one hundred and seventy-five chains, thence South eleven degrees East fifty-five chains, thence South, fifty-six degrees West, forty chains to *Yacta Point*, containing six thousand five hundred and fifty acres, more or less.

Book of Patents for lands, Vol. 1. *page* 1.

SILLERY.

Concession du 23me Octobre, 1699, faite par *Hector de Calliere*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, aux révérends peres Jésuites, de la Seigneurie de *Sillery*, d'une lieue de large sur le fleuve *St. Laurent*, et d'une lieue et demie ou environ de profondeur, jusqu'à la Seigneurie de *St. Gabriel* qui la termine par derrière, commençant du côté du Nord-Est à la pointe de *Puiseaux*, et du coté du Sud-Ouest à une ligne qui la sépare du fief de *Gaudarville*, lesquelles lignes ont été tirées l'une il y a environ vingt-cinq ans, et l'autre il y a quarante ans.

Régistre d'Intendance, N°. 5, *folio* 26.

SOREL.

Concession du 21me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur de *Saurel*, de deux lieues et demie de terre de front sur le fleuve *St. Laurent*, savoir, une lieue et demie au dela de la riviére de *Richelieu* sur deux lieues de profondeur, et une lieue en deça sur une lieue de profondeur, avec les Isles *St. Ignace*, l'isle *Ronde* et l'isle *de Grace*.

Régistre d'Intendance, N°. 1, *folio* 13.

DERRIERE SOREL.

Concession du 18me Juin, 1739, faite par le Marquis *de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, aux Demoiselles *Angélique Louise* et *Elisabeth de Ramzay*, d'un restant de terrein derriére la Seigneurie de *Sorel*, à prendre entre les lignes et bornes des Seigneuries de *Lavaliére* de *Fezeret* et *St. Ours*; bornée du côté du Nord-est par la dite Seigneurie de *Lavaliere*; du côté de l'Est par la dite Seigneurie de *Fezeret*; du côté du Sud-ouest par la ligne de la dite Seigneurie de *St. Ours*, ce qui compose environ une lieue et demie en superficie.

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 27.

SOULANGE.

Concession du 12me Octobre, 1702, faite par *Hector de Calliére*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, à *Pierre Jacques Marie de Joybert*, Chevalier de *Soulange*, de la moitié d'une langue de terre sise au lieu dit *les Cascades*, de quatre lieues de terre de front sur une lieue et demie de profondeur au plus large de la dite langue de terre, et une demi lieue au plus étroit; à commencer à *la Pointe des Cascades*, en montant; joignant la dite terre celle accordée aux enfans de Mr. *de Vaudreuil*.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 37.

TERREBOIS OU DEVERBOIS.

Cette Concession ne se trouve ni dans le bureau du Secrétaire ni dans le Régistre des Foi et Hommage: son front étant inconnu elle occupe sur la Carte l'espace qui se trouve entre les concessions de Messrs. *de Grandville* et *de Lachenaie*.

This concession was originally granted to Fran. Dionis Bourgeois, 15 Nov. 1673, and was to consist of three leagues by three.

See *Cahiers d'Intendance*, N° 2 à 9, *folio* 61.

TERREBONNE.

Concession du 23me Dècembre, 1673, faite par la Compagnie à Mr. *Dautier Deslandes*, de deux lieues de terre de front sur la riviere *Jésus* autrement appelée la riviere *des Prairies*; à prendre depuis les bornes de la *Chenaie*, en montant, vis-à-vis l'Isle *Jésus*, sur deux lieues de profondeur.

Régistre des Foi et Hommage, N°31, *folio* 143, *le* 13*me Février*, 1781.

AUGMENTATION DE TERREBONNE.

Confirmation du 10me Avril, 1731, de concession faite au Sieur *Louis Lepage* de *St. Claire*, d'un terrein de deux lieues, à prendre dans les terres non concédées dans la profondeur, et sur tout le front de la Seigneurie de *Terrebonne*.

Registre des Foi et Hommage, N° 31, *folio* 143. *le* 13*me Fevrier*, 1781.

AUTRE AUGMENTATION DE TERREBONNE.

Permission du 12me Avril, 1753, donnée par le *Marquis Duquesne*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, au Sieur *Louis de la Corne*, de continuer le défrichement dans la profondeur de deux lieues, au de là des fiefs de *Terrebonne* et *Desplaines*.

Régistre d'Intendance, N° 10, *folio* 13.

TREMBLAY ET VARENNES.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur *de Varennes*, de vingt-huit arpens de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, bornée d'un côté à la concession du Sieur *St. Michel* et d'autre celle du Sieur *Boucher*; et la quantité de terre qui se trouvera depuis le Sieur *Boucher* jusqu'à la riviére *Notre Dame*, la moitié d'icelle comprise, sur pareille profondeur, avec deux isles qu'on appelle *Percées*, et trois islets qui sont audessous des isles.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 17.

TROIS PISTOLES.

Concession du 6me Janvier, 1687, faite par le Marquis *de Brisay*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, au Sieur *de Vitré*, de deux lieues de front le long du fleuve *St. Laurent*, du côté du Sud, à prendre depuis la concession du Sieur *Villerai*, et descendant le dit fleuve, la riviére des *Trois Pistoles* comprise, et les isles qui se trouveront dans les deux lieues de la présente concession, sur deux lieues de profondeur, même celle au *Basque*, si elle se trouve dans la quantité présentement concédée.

Régistre d'Intendance, N° 3, *folio* 2.

PARTIE DES TROIS PISTOLES.

Concession du 6me Avril, 1751, faite par le Marquis *de la Jonquiere*, Gouverneur, et *François Bigot*, Intendant, au Sieur *Nicholas Rioux*, du terrein qui se trouve non concédé entre la Seigneurie de *Trois Pistoles* et les terres appartenantes aux représentans de feu Mr. *de Lachenaie*, ce qui peut faire environ trois lieues de front sur quatre lieues de profondeur, avec les isles, islets et battures qui se trouvent au devant du dit terrein.

Régistre d'Intendance, N° 9, *folio* 81.

TROIS-RIVIERES.

Les Régistres qui concernent cette partie de la Province ne suffisant pas pour placer, sur la Carte, les différentes concessions, elles y sont posées d'après un plan du lieu, sur lequel, dit-on, les propriétaires se réglent quant à leurs limites. Ces limites en quelques cas ne sont pas les mêmes que celles indiquées dans les titres originaires, différence qui peut avoir été causée par des échanges ou cessions faites entre les concessionnaires primitifs ou leurs représentans.

La figure A contient la ville et la banlieue des *Trois Rivieres*.—B la Commune.—C suivant le susdit plan est un octroi fait aux Jésuites le 9me Juin, 1650.

VAUDREUIL.

Concession du 12me Octobre, 1702, faite par *Hector de Calliére*, Gouverneur, et *Jean Bochart*, Intendant, à Mr. *de Vaudreuil*, pour ses enfans nés et à naître, de la moitié d'une langue de terre, située au lieu dit *les Cascades*, contenant quatre lieues de front sur une lieue et demie de profondeur au plus large de la dite langue de terre, et une demi lieue au plus étroit, à commencer vis-à-vis l'*Isle aux Tourtes*; joignant icelle pareille Concession accordée au Sieur *de Soulange*.

Régistre d'Intendance, N° 5, *folio* 38.

VAUDREUIL.

Concession du 23me Septembre, 1736, faite par *Charles Marquis de Beauharnois*, Gouverneur, et *Gilles Hocquart*, Intendant, au Sieur *Fleury de la Gorgendiére*, de trois lieues de terre de front et de deux lieues de profondeur des deux côtés de la riviére du *Sault de la Chaudiére*, en remontant, à commencer à la fin de la concession accordée aujourd'hui au Sieur *Rigaud de Vaudreuil*, ensemble les isles, islets et lacs qui se trouvent dans la dite riviére, dans la dite étendue de trois lieues.

Régistre d'Intendance, N° 8, *folio* 9.

VERCHERES AVEC AUGMENTATIONS.

Concession du 29me Octobre, 1672, faite par *Jean Talon*, Intendant, au Sieur de *Vercheres*, d'une lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent*, depuis la concession du Sieur *de Grandmaison*, en descendant vers les terres non concédées, jusqu'à celle du Sieur *de Vitré*; et s'il y a plus que cette quantité [qui est la predite Seigneurie de *St. Blain*,] entre les dits Sieurs, *de Vercheres* et *de Vitré*, elle sera partagée également entr'eux.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 23.

Autre concession, par le Comte *de Frontenac*, Gouverneur, au Sieur *de Vercheres* le 8me Octobre, 1678, d'une lieue de terre d'augmentation dans la profondeur de sa Seigneurie de *Vercheres*, pour être unies et jointes ensemble.

Régistre d'Intendance, N° *Let.* B. *folio* 4.

VIEUPONT.

Concession du 23me Août, 1674, faite à Mr. *Joseph Godefroi* Sieur *de Vieupont*, d'une étendue de terre sur le fleuve *St. Laurent*, du côté du

Nord, à commencer depuis la riviére appelée la *troisiéme riviére* jusqu'à celle appelée la *quatriéme riviére* ; contenant quinze arpens de front avec une lieue de profondeur. Par une Ordonnance du 15me Juin, 1723, il a éte réglé que le fief cidessus auroit dixsept arpens de front sur une lieue de profondeur.

Cahiers d'Intendance, pour l'ancienne Concession.

Au plan plus haut cité un lopin de terre entre Vieupont *et* Labadie *est dit appartenir à Mr.* Tonnancour.

Régistre des Foi et Hommage, N° 95. *folio* 78.

VILLERAY OU DARTIGNY.

Cette Concession ne se trouve pas au Secrétariat, non plus que dans les Régistres des Foi et Hommage ; elle occupe sur la Carte l'espace qui reste entre les Seigneuries de *l'isle Verte* et des *trois Pistoles.*

VINCELOT.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon,* Intendant, à Demoiselle Veuve *Amiot,* d'une lieue de terre sur autant de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent,* depuis le Cap *St. Ignace,* icelui compris, jusqu'aux terres non-concédées.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 26.

AUGMENTATION DE VINCELOT.

Concession du 1er Février, 1693, faite par *Louis de Buade,* Gouverneur, et *Jean Bochart,* Intendant, au Sieur de *Vincelot,* d'une lieue de terre de front avec deux lieues de profondeur, derriére et au bout de son fief de *Vincelot,* au Cap *St. Ignace,* qui a pareillement une lieue de front seulement, sur une lieue de profondeur, suivant les alignemens généraux de ce pays.

Régistre d'Intendance, N° 4, *folio* 9.

VINCENNES.

Concession du 3me Novembre, 1672, faite par *Jean Talon,* Intendant, au Sieur *Bissot,* de soixante et dix arpens de terre de front, sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve *St. Laurent,* depuis les terres appartenantes au Sieur *de la Cisiére,* jusqu'aux terres non concédées.

Régistre d'Intendance, N° 1, *folio* 30.

YAMASKA.

Concession du 24me Septembre, 1683, faite à Mr. *de Lavalière* des terres non concédées qui sont entre la Demoiselle *de Saurel* et le Sieur *Crevier,* vis-à-vis le lac *St. Pierre,* du côté du Sud, contenant une demi lieue de front ou environ, ensemble les isles et islets et battures au devant, jusqu'au Chenail des barques, comme aussi trois lieues de profondeur, à commencer dès l'entrée de la riviére des Savannes (*Yamaska.*)

Régistre des Foi et Hommage, N° 45, *folio* 197, *3me Février,* 1781.

Cahiers d'Intendance, 2 *à* 9, *folio* 143.

FIN.

re jusqu'à
de front
uin, 1723,
nt sur une

Labadie *est*

que dans les
espace qui

Intendant,
profondeur,
icelui com-

le, Gouver-
une lieue de
bout de son
eue de front
ns généraux

, Intendant,
ur une lieue
es terres ap-
édées.

Lavalière des
el et le Sieur
nt une demi
es au devant,
profondeur, à
a.)
vrier, 1781.

GENERAL STATEMENT of the Lands granted in free and common Soccage in the Province of Lower Canada, within the undermentioned Townships, which have been laid out and subdivided since the Year 1795, shewing also the Proportional Reservations for Crown and Clergy.

No. of Grants.	Townships.	By whom granted.	Leaders of Townships.	Date of the Patent.	Number of Acres granted.	Reservations for the Crown.	Reservations for the Clergy.
1	Dunham	Lord Dorchester	Thomas Dunn, Esq.	Feb. 2, 1796	40,895	8400	8400
2	Brome	General Prescott	Asa Porter, Esq.	Aug. 18, 1797	46,200	9030	9030
3	Bolton	Ditto	Nicholas Austin	Ditto	62,621	12,190	12,400
4	Potton	Ditto	Lauchlan M'Lean	Oct. 31	6000	1260	1260
5	Farnham	Ditto	Samuel Gale, &c.	Oct. 22, 1798	23,000	4830	4830
6	Hinchinbrook	Ditto	Gilbert Miller	Jan. 3, 1799	5200	1040	1040
7	Hemmingford	Ditto	Robert Gordon	March 18	20,800	4160	4160
8	Clifton	Ditto	David Steward	June 13	12,600	2520	2520
9	Armagh	Ditto	Thompson and Blais	July 13	2400	410	630
10	Rawdon	Ditto	James Sawer	Do.	1900	400	400
11	Chatham	Ditto	P. L. Panet and Wm. Fortune	Do.	2200	410	410
12	Buckingham	Sir R. S. Milnes	Capt. Robertson	Nov. 27	2000	420	420
13	Dorset	Ditto	John Black	Dec. 30	53,000	10,710	10,710
14	Hunterstown	Ditto	John Jones	April 29, 1800	24,620	4600	4600
15	Stoneham	Ditto	Kenelm Chandler	May 14	24,000	3428	3428
16	Tewkesbury	Ditto	Capt. Wulf	Sept. 18	2000	400	400
17	Stanbridge	Ditto	Hugh Finlay, Esq.	Sept. 1	41,790	8820	8610
18	Grantham	Ditto	William Grant	May 14	27,000	5250	5250
19	Upton	Ditto	Dd. Alex. Grant	May 21	25,200	5210	5000
20	Tewkesbury	Ditto	Denis Letourneau	May 14	24,000	4610	4620
21	Stanstead	Ditto	Isaac Ogden	Sept. 27	27,720	5250	5040
22	Broughton	Ditto	H. Jenkin and Wm. Hall	Oct. 20	23,100	5140	5340

19	Upton	Ditto	[illegible]	[illegible]	24,000	4610	4620
20	Tewkesbury	Ditto	Denis Letourneau	May 14	27,720	5250	5040
21	Stanstead	Ditto	Isaac Ogden	Sept. 27	23,100	5140	5340
22	Broughton	Ditto	H. Jenkin and Wm. Hall	Oct. 20			

23	Stukeley	Sir R. S. Milnes	Samuel Willard	Nov. 3	25,625	4200	4550
24	Hereford	Ditto	James Rankin	Nov. 6	23,100	4620	4410
25	Eaton	Ditto	Josia Sawer	Dec. 4	25,620	5250	4620
26	Shefford	Ditto	John Savage	Feb. 10, 1801	35,490	7098	7098
27	Barnston	Ditto	Lester and Morrogh	April 11	23,100	4735	4695
28	Orford	Ditto	Luke Knoulton	May 5	14,280	2899	2487
29	Newport	Ditto	Edmund Heard	July 4	11,550	2310	2310
30	Stoke	Ditto	James Cowan	Feb. 13, 1802	43,620	10,542	8912
31	Barford	Ditto	J. W. Clarke, Esq.	April 15	27,720	5880	5670
32	Windsor	Ditto	Officers and Privates, Canadian Militia	July 14	50,900	10,641	10,665
33	Chester	Ditto	Simon M'Tavish, Esq.	July 17	11,550	2310	2310
34	Simpson	Ditto	Officers and Privates, Canadian Militia	Do.	42,165	9326	8387
35	Halifax	Ditto	Benjamin Jobert	August 7	11,550	2310	2310
36	Inverness	Ditto	Wm. M'Gillivray	August 9	11,550	2310	2310
37	Wolfstown	Ditto	Nicholas Montour	August 14	11,550	2310	2310
38	Leeds	Ditto	Isaac Todd	Do.	11,760	2420	2630
39	Stoke	Ditto	Minor Children of William Boutellier	August 28	1890	378	378
40	Ireland	Ditto	Joseph Frobisher	August 20	11,550	2310	2310
41	Durham	Ditto	Thomas Scott	August 30	21,991	4410	4410
42	Sutton	Ditto	Sundry Persons	August 31	39,900	8000	7800
43	Compton	Ditto	Jesse Pennoyer	August 31	26,460	5250	5250
44	Wickham	Ditto	William Lindsay	August 31	25,753	5364	4489
45	Arthabaska	Ditto	John Gregory	Sept. 30	11,550	2730	2100
46	Thetford	Ditto	John Mervin Nooth	Nov. 10	23,100	4620	4410
47	Ely	Ditto	Amos Lay, Junior	Nov. 13	11,550	2310	2310
48	Roxton	Ditto	Sundry Persons	Jan. 8, 1803	24,784	4620	4620
49	Ixworth	Ditto	Matthew O'Mara	Nov. 22, 1802	1260	210	420
50	Buckingham	Ditto	Fortune and Hawley	Jan. 22, 1803	14,910	3570	3360
					1,088,844	221,421	216,118

No. of Grants.	Townships.	By whom granted.	Leaders of Townships.	Date of the Patent.	Number of Acres granted.	Reservations for the Crown.	Reservations for the Clergy.
			Amount brought over		1,088,844	221,421	216,118
51	Granby	Sir R. S. Milnes	Officers and Privates, British Militia.	Jan. 8, 1803	38,152	7908	7977
52	Milton	Ditto	Ditto.	Jan. 29	24,518	6090	6273
53	Clifton	Ditto	Sundry Persons	March 5	23,546	4914	5064
54	Bury	Ditto	Calvin May	March 15	11,550	2310	2310
55	Hatley	Ditto	Henry Cull	March 25	23,493	4890	4910
56	Ascot	Ditto	Gilbert Hyatt	April 21	20,188	4200	4200
57	Ditton	Ditto	M. H. Yeomans	May 13	11,550	2310	2310
58	Clinton	Ditto	J. F. Holland	May 24	11,550	2510	2100
59	Bulstrode	Ditto	Patrick Langan	May 27	24,463	4894	4894
60	Kingsey	Ditto	George Longmore	June 7	11,478	2448	2422
61	Hemmingford	Ditto	Sundry Persons	June 17	8536	1707	1707
62	Kildare	Ditto	P. M. De La Valtrie	June 24	11,486	1990	2520
63	Clifton	Ditto	Mary Barnet	July 23	7035	1594	1680
64	Potton	Ditto	Henry Ruiter	July 27	27,580	5516	5516
65	Newport	Ditto	N. Taylor	August 4	12,600	2400	2400
66	Brompton	Ditto	William Barnard	Nov. 27	40,753	7800	8000
67	Shipton	Ditto	Elmer Cushing	Dec. 4	58,692	11,725	11,739
68	Stanstead	Ditto	Richard Adams	Dec. 6	1276	210	173
69	Tingwick	Ditto	Sundry Persons	Jan. 23, 1804	23,730	5040	4620
70	Warwick	Ditto	Ditto.	Do.	23,940	4830	4830
71	Eaton	Ditto	Isaac Ogden	March 1	6300	1680	1890
72	Westbury	Ditto	Henry Caldwell	March 13	12,262	2701	2462
73	Hemmingford	Ditto	Dn. McNaught	March 27	420	84	84
74	Nelson	Ditto	Officers and Privates of the Canadian Militia	April 21	38,526	7561	7743
75	Somerset	Ditto	Ditto.	Do.	38,790	7483	7619
76	Windsor	Ditto	Mary Charlotte de Castelle	May 17	420	84	84

74	Nelson	Ditto	Canadian Militia				
75	Somerset	Ditto	Ditto	Do.	38,790	7483	7619
76	Windsor	Ditto	Mary Charlotte de Castelle	May 17	420	84	84
77	Tring	Sir R. S. Milnes	Sundry Persons	July 20	22,995	4400	4400
78	Hemmingford	Ditto	Matthew Scott	Dec. 24	2520	504	504
79	Barnston	Ditto	Sundry Persons	Jan. 7, 1805	2310	152	152
80	Rawdon	Ditto	R. Henry Bruere and Selby	Jan. 14	3150	630	420
81	Kingsey	Ditto	Major Holland's family, &c.	Jan. 28	11,198	2132	1998
82	Hatley	Ditto	Moses Holt's family	Feb. 21	2304	374	[illegible]
83	Newton	Ditto	C. De Lotbiniere	March 6	12,961	2531	2526
84	Onslow	Ditto	Forsyth and Richardson	March 9	1073	210	210
85	Melborne	Ditto	Henry Caldwell	April 5	26,155	5932	6184
86	Chester	Ditto	Sundry Persons	April 11	11,707	2320	2320
87	Dudswell	Ditto	John Bishop	May 13	11,632	2247	2183
88	Wendover	Ditto	Sundry Persons	June 24	12,558	2739	[illegible]
89	Halifax	Ditto	Matthew Scott	June 25	11,243	2310	2520
90	Durham	Ditto	St. François Indians	June 26	8159	1620	[illegible]
91	Stanstead	Ditto	Sundry Persons	August 2	3578	511	511
92	Farnham	Hon. J. Dunn, President	Jane Cuyler, &c.	Sept. 9	5040	600	802
93	Hull	Ditto	Philemon Wright	Jan. 3, 1806	13,701	2482	2243
94	Aston	Ditto	Sundry Persons	Feb. 17	27,127	5454	4847
95	Auckland	Ditto	Foleury Deschambault & others	April 3	23,100	4400	4400
96	Aston	Ditto	John Nelson	June 27	1260		
97	Frampton	Ditto	P. E. Desbarat, &c. &c.	July 10	11,569	2212	2200
98	Granby	Ditto	Jn. Margaret Isabella Simpson	July 3	420		
99	Acton	Ditto	Gother Mann, &c. &c.	July 22	22,859	4800	4842
100	Eardley	Ditto	Sundry Persons	August 22	5250	1390	1275
101	Buckland	Ditto	Sundry Persons	Nov. 26	12,182	2433	2367
102	Chatham	Ditto	Col. Dl. Robertson and Dr. S. Fraser	Dec. 31	5250	800	800
103	Lingwick	Ditto	Sundry Grantees	March 7, 1807	13,650	2600	2400
104	Lochaber	Sir R. S. Milnes	Archd. M'Millan, &c.	March 26	13,261	3213	3291
105	Templeton	Ditto	Ditto	Do.	8949	2052	1889
					1,908,628	387,148	381,195

No. of Grants.	Townships.	By whom granted.	Leaders of Townships.	Date of the Patent.	Number of Acres granted.	Reservations for the Crown.	Reservations for the Clergy.
			Amount brought over		1,908,628	387,148	331,193
106	Grenville	His Excellency Sir J. H. Craig, K. B. Gov. General, &c.	Ditto	Jan. 28, 1808	1260	211	400
107	Ham	Ditto	Partial grant	Feb. 6	1260	200	200
108	Stanfold	Ditto	Jenkin Williams, &c.	July 8, 1807	26,810		
109	Maddington	Ditto	G. W. Allsopp	Dec. 24, 1808	6005		
110	Ditto	Ditto	Sundry Persons	Dec. 1	6033		
111	Acton	Thomas Dunn	George Walters Allsopp	July 22, 1806	24,004		
112	Granby, Milton, and Simpson	Ditto	Sundry Persons	July 29	2520		
113	Hull	Ditto	Robert Randall	Sept. 21, 1807	630		
114	Frampton	Sir J. H. Craig	Sundry Grantees	Sept. 9, 1808	12,380		
115	Wendover	Ditto	Benj. and Alex. Hart	Sept. 26	200		
116	Onslow	Ditto	Roswell Minor, &c. &c.	Nov. 12	12,667¼		
117	Windsor, Simpson, Somerset, and Nelson	Ditto	Sundry Persons	Dec. 27	3780		
118	Farnham	Ditto	John Allsopp, &c. &c.	Feb. 11, 1809	10,176		
119	Sherrington	Ditto	Frs. Baby and others	Feb. 22	19,278		
120	Upton	Ditto	Lewis Schmidt and family	May 27	678		
121	Sherrington	Ditto	Susan and Margaret Finlay	May 29	8395		
122	Wentworth	Ditto	Jane de Montmoulin, &c.	June 3	12,390		
123	Templeton	Ditto	Sundry Grantees	Nov. 29	8620		
124	Stanstead	Ditto	Sir R. S. Milnes	March 12, 1810	21,406		
125	Compton	Ditto	Ditto	Do.	13,110		
126	Barnston	Ditto	Ditto	Do.	13,546	53,512	53,512
127	Shenley	Ditto	James Glenny	May 1	10,298		
128	Shipton	Ditto	James Barnard	July 10	210		
129	Potton	Ditto	Thomas Shepherd	July 18	210		
130	Grenville	Ditto	Archibald Campbell	Dec. 12	516		

126	Barnston	Ditto	Ditto				
127	Shenley	Ditto	James Glenny	May 1	10,298		
128	Shipton	Ditto	James Barnard	July 10	210		
129	Potton	Ditto	Thomas Shepherd	July 18	210		
130	Grenville	Ditto	Archibald Campbell	Dec. 12	616		
131	Ely	Ditto	Dorcas Higgins	Jan. 21, 1811	630		
132	Newton	Ditto	Saveuse de Beaujeu, &c.	April 25	1137		
133	Godmanchester	Ditto	Robert Ellice, &c. &c.	May 10	25,592		
134	Barnston	Ditto	William Somerville	June 18	3200		
135	Inverness	Ditto	Robert Skinner	Do.	600		
136	Kingsey	Ditto	Edward Baynes	Do.	600		
137	Hemmingford	Thomas Dunn, gent.	Stephen Sewell	Sept. 18	3200		
138	Hinchinbrook	Sir Geo. Prevost	Lieut. Col. R. Ellice, &c.	Dec. 30	3719		
139	Ham	Ditto	Martha Mitchell	Dec. 31	1200		
140	Chatham	Ditto	Sundry Persons	Jan. 10, 1812	13,319		
141	Leeds	Ditto	George Hamilton	Dec. 7	8002		
142	Eaton	Ditto	Joseph Cummings	Dec. 17	200		
143	Sherrington	Ditto	Hon. J. Young	Dec. 30			
144	Godmanchester	Ditto	John M'Kindlay and others	Jan. 4, 1814			
145	Kingsey	Ditto	Donald M'Lean and family	Jan. 11			
146	Durham	Ditto	Ditto	Do.			
147	Leeds	Ditto	John Palmer and Rich. Sheppard	March 3			
148	Hemmingford	Ditto	John Graves and others	March 16			
149	Lingwick	Ditto	Hon. John Young	March 21	17,000		
150	Ascot	Ditto	James Bangs	March 26	200		
				Total	2,203,792	445,660	439,705

T. Davison, Lombard-street,
Whitefriars, London.

Etat des Forces Navales Anglaises sur le Lac Ontario, 1814.

Noms des Vaisseaux.	No. des Canons.
Saint Lawrence	102
Prince Regent	58
Princess Charlotte	42
Montreal	24
Niagara	21
Star (brigantin)	16
Charwell	15
Magnet (goilette)	12
Netly	10

Chaloupes Cannonières.

Cleopatra	11
Lais	
Ninon	
Nelly	
Regent	
Thunderer	
Wellington	
Retaliation	
Black Snake	
Prescot	
Dreadnought	

Total 311

Etat des Forces Navales Américaines sur le Lac Ontario, 1814.

Noms des Vaisseaux.	No. des Canons.
Superior	60
Mohawk	44
Pike	36
Maddison	33
Jefferson	28
Independence	28
Sylph	24
Oneida	18
Lady of the Lake	2
Quatre petites barques	8
Dix chaloupes cannonières	10

Total 291

Etat des Forces Navales Anglaises sur le Lac Erie, 1813.

Noms des Vaisseaux.	No. des Canons.
Detroit	20
Queen Charlotte . .	18
Lady Prevost . .	12
General Hunter . .	6
Erie	2
Little Belt	2
Chippawa (obusiers de 8 pouces) . .	2
Total	62

N. B. Cette escadre fut prise et détruite la même année par les Américains avec des forces supérieures. Quoique le nombre des canons des vaisseaux Anglais surpassât celui des vaisseaux Américains, cependant le calibre du côté de ceux-ci était d'autant plus gros, qu'en estimant le poids du métal tiré d'une bordée par chaque escadre, les vaisseaux Américains étaient aux vaisseaux Anglais comme 3 est à 2. Les Américains avaient à bord un nombre d'hommes qui était à peu près dans la même proportion.

Etat des Forces Navales Américaines sur le Lac Erie, 1813.

Noms des Vaisseaux.	No. des Canons.
Lawrence	20
Niagara	20
Caledonia	3
Ariel	4
Summers	2
Porcupine	4
Tigress	1
Scorpion	2
Trippe	1
Total	57

les Améri-
ie, 1813.

des Canons.	
.	20
.	20
.	3
.	4
.	2
.	4
.	1
.	2
.	1
Total	57

Etat des Forces Navales Anglaises sur le Lac Champlain, au mois d'Août, 1814.

Noms des Vaisseaux.	No. des Canons.
Confiance . .	28
Linnet (brigantin) .	16
Chub (corvette) .	13
Finch (corvette) .	11
Icicle (corvette) . .	4

Chaloupes Canonnières.

Sir James Yeo .	2	19
Sir George Prevost	2	
Lord Wellington .	2	
General Simcoe .	2	
Marshal Beresford	1	
Sir Home Popham .	1	
General Brock .	1	
Tecum Seth . .	1	
Lord Cochrane .	1	
Canada . .	3	
Blucher . .	2	
Sir Sydney Beckwith	1	
Total	91	

N. B. Cette flotille fut prise et détruite par la flotille Américaine devant Plattsburg.

Etat des Forces Navales Américaines sur le Lac Champlain, au mois d'Août, 1814.

Noms des Vaisseaux.	No. des Canons.
Saratoga (vaisseau) .	28
Un brigantin . .	26
Tirconderoga . .	22
Commodore Preble .	11
Montgomery . .	9
Dix chaloupes canonnières	20
Total	116

TABLE DE LATITUDE ET DE LONGITUDE.

	Latitude.		*Longitude.*	
Ile d'Anticosti, Pointe S. O.	49 . 23	Nord,	63 . 44	Ouest de
Quebec (Ville de) .	46 . 48 . 49	—	71 . 11	Greenwich.
Montreal (Ville de) .	45 . 31	—	73 . 35	—
Kingston (Haut Canada)	44 . 8	—	76 . 40	—
York	43 . 33	—	79 . 20	—
Le Grand Portage sur le Lac Supérieur	47 . 58	—	89 . 52	—

Droits des Pilotes pour la Rivière St. Laurent.

De Bic à Quebec.	*Par Pied.* *l.*	*s.*	*d.*
Du 2 au 30 Avril, inclusivement . . .	1	0	6
Du 1er Mai au 10 Novembre, inclusivement .	0	18	0
Du 11 au 19 Novembre, inclusivement . .	1	3	0
Du 20 Novembre au 1er Mars, inclusivement .	1	8	0
De Quebec à Bic.			
Du 2 au 30 Avril, inclusivement . . .	0	18	3
Du 1er Mai au 10 Novembre, inclusivement . .	0	15	9
Du 11 au 19 Novembre, inclusivement . .	1	0	9
Du 20 Novembre au 1er Mars, inclusivement .	1	5	9

Les droits et le tant par livre sur l'argent accordé aux pilotes doivent être payés au Bureau de la Marine par les maîtres et commandans de vaisseau.

Pour chaque pied d'eau pour lequel les maîtres et commandans de vaisseau sont obligés de payer leurs pilotes de Bic à Quebec, et de Quebec à Bic, 2*s.* 6*d.* par pied, monnoie courante.

Pour les vaisseaux allant à Trois Rivières ou à Montreal,

De 100 à 150 tonneaux, inclusivement,	2*l.*	monnoie courante.
De 151 à 200 tonneaux, inclusivement,	3*l.*	———
De 201 à 250 tonneaux, inclusivement,	4*l.*	———
De 251 tonneaux et au-dessus,	5*l.*	———

Les maîtres ou les commandans de vaisseau, ou ceux à qui les vaisseaux sont consignés, en réglant leurs comptes avec les pilotes, doivent déduire du montant des sommes à payer pour le pilotage 1 sch. par livre, qui sera exigé d'eux par l'officier de la marine, quand ils prendront leurs expéditions pour partir, d'après une loi qui en a fait un fonds, sous la direction de la Trinity House, pour le soulagement des pilotes infirmes, de leurs veuves et de leurs enfans.

Reglemens pour le payement du Pilotage au-dessus de Bic jusqu'à Quebec.

A ou au-dessus de l'ancrage de Brandy Pots . .	$\frac{2}{3}$ des droits actuels pour un pilotage entier.
Au-dessus de la Pointe de St. Roc . .	$\frac{1}{3}$ ditto ditto
Au-dessus de la Pointe aux Pins, sur l'île aux Grues, et au-dessous de Patrick's Hole	$\frac{1}{4}$ ditto ditto
Et à Patrick's Hole et au-dessus	Les droits dejà fixés par la loi pour changer un vaisseau de place dans le port de Qbebec, savoir 1*l.* 3*s.* 4*d.*

Droits au-dessus du Port de Quebec.

De Quebec A Port-Neuf.	Pour des vaisseaux qui n'excèdent pas	De Port-Neuf, A Quebec,
4*l.* monnoie cour.	200 tonneaux	2*l.* 10*s.* mon. cour.
	S'ils sont au-dessus de 200 et n'excèdent pas 250 ditto	
5*l.*		3*l.* 10*s.*
	S'ils sont au-dessus de 250 ditto	
6*l.*		4*l.*
A Trois Rivières, ou au-dessus de Port-Neuf,	Pour des vaisseaux qui n'excèdent pas	De Trois Rivières, et au-dessus de Port-Neuf,
6*l.* monnoie cour.	200 ditto	4*l.* mon. cour.
	S'ils sont au-dessus de 200 et n'excèdent pas 250 ditto	
7*l.*		4*l.* 10*s.*
	S'ils sont au-dessus de 250 ditto	
8*l.*		5*l.* 10*s.*
A Montreal, et au-dessus de Trois Rivières,	Pour des vaisseaux qui n'excèdent pas	De Montreal, et au-dessus de Trois Rivières,
11*l.* monnoie cour.	200 ditto	7*l.* 10*s.* mon. cour.
	S'ils sont au-dessus de 200 et n'excèdent pas 250 ditto	
13*l.*		8*l.* 15*s.*
	S'ils sont au-dessus de 250 ditto	
16*l.*		10*l.* 15*s.*

Les Pilotes peuvent quitter les vaisseaux quarante-huit heures après qu'ils sont arrivés au lieu de leur destination.

Droits à payer dans cette Province d'après plusieurs Actes du Parlement de la Grande Bretagne, savoir,

Le 25e de CHARLES II. Chap. 7.

		Sterling. *l.*	*s.*	*d.*	
Sur le gingembre .	par quintal	0	1	0	Exportés de cette Province à un lieu quelconque, excepté la Grande Bretagne.
Le bois de campèche .	ditto	5	0	0	
Le bois de fustet et tous les bois de teinture .	ditto	0	0	6	
Le tabac . . .	par livre	0	0	2	
L'indigo . . .	ditto	0	0	2	
Les noix de coco . .	ditto	0	0	1	

		Sterling. l.	s.	d.
Le 6e de Geo. III. Chap. 13.				
Sur les Sucres étrangers . .	par quintal	0	5	0
Le 4 de Geo. III. Chap. 15.				
Sur les Sucres blancs étrangers ou cassonades	par quintal	0	22	0
Sur l'Indigo ditto . .	par livre	0	0	6
Sur le Café ditto . .	par quintal	0	59	9
Madère, Fayal, Teneriffe } Sur les Vins de .	par tonneau	7	0	0
Venant de la Grande Bretagn } Portugal, Espagne, et autres, } sur les Vins de }	ditto	0	10	0
Le 6 de Geo. III. Chap. 52.				
Sur le Café de plantation Anglaise .	par quintal	0	7	0
Sur la Mélasse . . .	par gallon	0	0	1
Sur le Piment Anglais . .	par livre	0	0	0½
Le 14 de Geo. III. Chap. 88.				
Pour chaque gallon d'Eau de Vie ou d'autres Liqueurs spiritueuses de la manufacture de la Grande Bretagne		0	0	3
Pour chaque gallon de Rum ou d'autres Liqueurs spiritueuses qui seront importés ou apportés d'une des colonies à sucre quelconque de sa Majesté dans les Indes Occidentales		0	0	6
Pour chaque gallon de Rum ou d'autres Liqueurs spiritueuses qui seront importés ou apportés d'une autre colonie quelconque des colonies ou domaines de sa Majesté en Amérique . . .		0	0	9
Pour chaque gallon d'Eau de Vie étrangère, ou d'autres Liqueurs spiritueuses de manufacture étrangère, importées ou apportées de la Grande Bretagne .		0	1	0
Pour chaque gallon de Rum ou d'autres Liqueurs spiritueuses, du produit ou de la manufacture d'une des colonies ou plantations quelconque en Amérique, qui				

	Sterling. l.	s.	d.
n'est point en la possession ou sous la domination de sa Majesté, importés d'un endroit quelconque excepté la Grande Bretagne . . .	0	1	0
Pour chaque gallon de Mélasse et de Syrops qui seront importés ou apportés dans la province sur des vaisseaux ou bâtimens appartenant aux sujets de sa Majesté dans la Grande Bretagne ou l'Irlande, ou aux sujets de sa Majesté dans cette province . .	0	0	3
Pour chaque gallon de Mélasse et de Syrops qui seront importés ou apportés dans la province sur d'autres vaisseaux ou bâtimens quelconques dans lesquels les dits articles peuvent être légalement importés .	0	0	6

Droits additionnels imposés par le Parlement Provincial, d'après les Actes 33 *de* Geo. *III. Chap.* 8, 35 *de* Geo. *III. Chap.* 9, *et* 41 *de* Geo. *III. Chap.* 14.

	l.	s.	d.
Pour chaque gallon d'Eau de Vie étrangère, ou d'autres Liqueurs spiritueuses de manufacture étrangère .	0	0	3
Pour chaque gallon de Rum ou d'autres Liqueurs spiritueuses, excepté celles qui sont manufacturées en Angleterre, importées de la Grande Bretagne ou de l'Irlande	0	0	3
Pour chaque gallon de Mélasse et de Syrop .	0	0	3
Pour chaque gallon de Vin de Madère, d'après un Acte, 4 sous, d'après un autre, 2 sous . .	0	0	6
Pour chaque gallon d'autre Vin, d'après un Acte, 2 sous, d'après un autre, 1 sou . .	0	0	3
Pour chaque livre de Sucre, en pain ou concassé .	0	0	1
Pour chaque livre de Cassonade . . .	0	0	0½
Pour chaque livre de Café . . .	0	0	2
Pour chaque livre de Tabac en feuilles . .	0	0	2

		l.	s.	d.
Pour chaque jeu de Cartes	. . .	0	0	2
Pour chaque minot de Sel	. . .	0	0	4
Sur le Tabac, en poudre ou moulu	. par livre	0	0	4
Sur le Tabac manufacturé d'une autre manière quelconque qu'en poudre, moulu, ou râpé	. .	0	0	3

Déduction de Poids.

Sur le Café en sacs ou en balles, 3 livres par quintal.

——— en tonneau, 12 livres par quintal.

Le Sucre Muscade et la cassonade, en tonneau ou en boîtes, 12 livres par quintal.

Le Sucre en pain, et le Sucre concassé en tonneau ou en boîtes, 15 livres par quintal.

Le Tabac en feuilles, en tonneau ou en boîtes, 12 livres par quintal.

Coulage sur les Vins, les Liqueurs spiritueuses, et la Mélasse.

Trois gallons sur cent gallons.

Déchet des Articles sujets aux Droits par le Poids.

Une remise de trois livres sur cent livres.

Sur le Sel, une remise de trois minots pour le déchet sur 100 minots.

Le Sel débarqué au-dessous de la rive orientale de la Rivière Saguenai, sur le côté septentrional du St. Laurent, et au-dessous de la rive orientale de la Rivière du Grand Mitis sur le côté méridional, n'est point sujet aux droits.

Remise, à la sortie, d'une partie des Droits payés à l'entrée.

Le collecteur fera une remise de quatre sous sur chaque boisseau de Sel exporté du port de Quebec à un lieu quelconque au delà des sus-dites limites.

Sept sous sur chaque tierce de Saumon, et quatre sous sur chaque baril de Bœuf ou de Porc salé, ou de toute sorte de poisson salé, exporté de cette province.

Droits nouveaux et additionnels.

Droits nouveaux et additionnels imposés par l'Acte Provincial de 45 Geo. III. Chap. 13, intitulé, " Acte pour pourvoir aux moyens de bâtir une Prison Commune dans chacun des Districts de Quebec et de Montreal, respectivement, et aux moyens d'en payer les dépenses."

	l.	*s.*	*d.*
* Sur le Thé Bou, par livre . .	0	0	2
* le Souchong, ou autres Thés noirs	0	0	4
* le Hyson . . .	0	0	6
* tous les autres Thés verts .	0	0	4
* les Liqueurs spiritueuses, ou toute espèce de Liqueurs fortes, par gallon Anglais . .	0	0	3

* Toutes les Denrées, Merceries, Marchandises, et Effets (avec certaines exceptions), qui seront mis à l'enchère ou à l'encan, 2½ par cent. sur le prix auquel les dites Denrées, &c. seront vendues ou adjugées.

* Nouveaux Droits.—Les Droits sur les Liqueurs spiritueuses, les Vins, la Mélasse, et les Sirops, sont en addition à ceux qui leur sont déjà imposés.

Les Droits imposés par le sus-dit Acte doivent continuer pendant six ans, à compter du jour où l'Acte a été passé, savoir, le 25 Mars, 1805; et doivent être levés, recueillis, et perçus, et payés de la même manière et dans la même forme, et sous les mêmes statuts et les mêmes réglemens, amendes et confiscations établis par la loi pour lever et percevoir les autres droits et taxes, avec la même remise sur les poids pour le coulage et le déchet des articles sujets aux dits droits.

Par un autre Acte du Parlement ces droits doivent être continués pendant un plus grand nombre d'années.

Droits additionnels—1813.

		l.	*s.*	*d.*
Sur le Vin de Madère .	par gallon	0	1	0
le Vin d'Oporto .	ditto	0	1	0
le Rum . . .	ditto	0	0	6
l'Eau de Vie et le Genièvre étrangers		0	1	0
le Sel . .	par minot	0	0	8
les Sucres raffinés .	par livre	0	0	1
le Tabac en feuilles .	ditto	0	0	3
——— manufacturé, et en poudre		0	0	6

Un droit de deux et demi par cent. sur la valeur, d'après la facture, de toutes les marchandises importées, et qui n'ont point déjà été sujettes aux droits, excepté le bœuf et le porc salé, le poisson salé, l'huile de poisson, le froment et les pois, les fourrures et les peaux.

Ce droit est de cinq pour cent, quand les marchandises sont importées par des personnes qui n'ont point résidé six mois dans la province.

Honoraires exigés par les Commis de la Douane au Port de St. Jean, d'apres l'ordre du Gouverneur et du Conseil, du 7 Juillet, 1796.

	l.	*s.*	*d.*
Pour chaque déclaration de l'arrivée et permission pour la décharge de tout vaisseau, barque, ou bateau, au-dessous du port de cinq tonneaux .	0	1	3
Pour ditto de tout vaisseau, barque, ou bateau, de cinq tonneaux ou au-dessus, et n'excédant point cinquante tonneaux de port	0	2	6
Pour ditto de tout vaisseau excédant 50 tonneaux de port	0	10	0
Pour ditto de tout chariot, charrette, traîneau, ou autre voiture	0	0	4

	l.	s.	d.
Pour chaque enregistrement de marchandises importées par la communication par eau . .	0	1	3
Pour ditto de ditto sujettes aux droits par une charrette, un traineau, ou une autre voiture quelconque	0	0	6
Pour chaque certificat de marchandises ayant payé les droits, et protection pour les dites marchandises	0	0	6
Pour chaque obligation pour payement de droits	0	2	6

Par un ordre subséquent du Gouverneur en Conseil du 22 Août, 1797, les Honoraires additionnels suivans ont été accordés au Port de St. Jean,

Pour chaque déclaration du départ de tout vaisseau, barque, ou bateau, au-dessous du port de cinq tonneaux, vers les Etats Unis de l'Amérique, sujets à faire une déclaration à la Douane du Port de St. Jean, par l'ordre de Son Excellence le Gouverneur en Conseil, en date du 7 Juillet, 1796 . . .	0	1	3
Pour ditto de tout vaisseau, barque, ou bateau, de cinq tonneaux et au-dessus, et n'excédant pas le port de cinquante tonneaux	0	2	6
Pour ditto de tout vaisseau excédant 50 tonneaux de port	0	10	0
Pour ditto de tout chariot, charrette, traîneau, ou autre voiture	0	0	4
Pour chaque enregistrement de marchandises exportées par la communication par eau . .	0	1	3

TABLE ALPHABETIQUE

DES MATIERES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

A.

	Page
ABENAQUI, Indiens, village d',	331, 351
Abercrombie, township d',	253
Acton, township d',	285
Actes du parlement provincial, leur nature,	16
Agriculture, systême d', défectueux chez les Canadiens,	67
Amherstburgh, dans le Haut Canada,	637
Anticosti, île d', dans le gouvernement de Terre Neuve,	2
———, sa position,	53
Argenteuil, la seigneurie d',	102
Arthabaska, township d',	383
Ascott, township d',	366
Assemblée, maison d', comment elle est composée,	17
Aston, township d',	384
Aubert Gallion, seigneurie d',	521
Auckland, township d',	376

B.

Baie St. Antoine, ou Lefebvre, seigneurie de,	339
Bail, Amphytéotique, terres tenues à,	12
Barford, township de,	274
Barnston, township de,	273
Batiscan, rivière,	325
———, seigneurie de,	320
———, fonderie de fer de,	322
Beauharnois, ou Ville Chauve, seigneurie de,	113
Beaujeu, ou La Colle, seigneurie de,	181

Page

Beaumont, seigneurie de, ... 524
Beauport, seigneurie de, ... 433
———, village de, ... 436
Becancour, seigneurie de, ... 347
———, rivière de, ... 348
Bellevue, fief, ... 206
Belair, ou Les Ecureuils, seigneurie de, . . 405
Beloeil, seigneurie de, ... 210
Berthier, seigneurie de, (comté d'Hertford), . 529
———, seigneurie de, (comté de Warwick), . 243
———, village de, ... 245
Bic, seigneurie de, ... 565
Bizare, île, seigneurie de, ... 169
Blainville, seigneurie de, ... 109
Bleurie, seigneurie de, ... 186
Bois de construction, commerce de, dans les provinces Anglaises de l'Amérique Septentrionale, . 83
Bolton, township de, ... 276
Bonaventure, ... 607
Bonsecours, seigneurie de, (comté de Richelieu), . 222
———, seigneurie de, (comté de Buckingham), . 510
———, seigneurie de, (comté de Devon), . 538
Boucherville, seigneurie de, ... 200
———, village de, ... 201
Bornes, entre le Bas Canada et les Etats Unis, fixées par une ligne inexacte 286
Bornes, des comtés, inconvéniens de quelques unes de celles qui existent actuellement, . . . 292
Bourchemin, seigneurie de, ... 221
Bourglouis, seigneurie de, ... 410
Bourgmarie, Est, seigneurie de, ... 338
———, Ouest, seigneurie de, . . . 222
Baie de Mississqui, les colons Anglais autour de la, ont droit à faire des représentations, . . . 191
Brome, township de, ... 277
Brompton, township de, ... 363
Broughton, township de, ... 595
Buckingham, township de, ... 256
Buckland, township de, ... 598
Bulstrode, township de, ... 384
Bury, township de, ... 374

Page

C.

Camouraska, seigneurie de, ... 548
——————, village de, ... 550
Canada, Haut, limites du, ... 609
———, divisions du, ... 610
———, quantité de terre concédée dans le, . . 611
———, gouvernement du, ... 653
———, milice du 654
———, défense du, pendant la dernière guerre, 655
Canada, Bas, bornes du, ... 1
———, divisions du, ... 88
———, bornes orientales du, mal déterminées par l'acte du parlement, ... 3
———, découverte du, ... 4
———, système de gouvernement adopté dès le commencement 5
———, population progressive du, ... *ib.*
———, pris par les Anglais en 1629, . . 6
———, conquis finalement par les Anglais en 1759, . 7
———, anciens privilèges assurés, ... *ib.*
———, population du, en 1775, ... 8
——————— 1814, ... 10
——————————, comment elle est composée, . *ib.*
———, anciennes tenures de terres dans le, . . 11
———, gouvernement du, comment il est constitué, . 15
———, gouverneur du, comment il est nommé, . *ib.*
———, conseil exécutif du, comment il est nommé, . *ib.*
———, conseil législatif du, comment il est nommé, . 16
———, établissement militaire du, ... 22
———, milice du, comment elle est levée, . . *ib.*
———, description abrégée du, ... 25
———, climat du, ... 58
———, chaleur et froid du, ... 59
———, description générale du sol du, . . 62
———, marchandises exportées du, ... 83
Canots et navigation de la Compagnie du Nord Ouest décrits, ... 139
Cap St. Michel, ou La Trinité, seigneurie de, . . 203
Cap de la Magdeleine, seigneurie de, . . 316
Cap St. Ignace, fief, ... 536
Carufel, seigneurie de, ... 296

Page
Cascades du St. Laurent décrites, ... 96
Cèdres, village des, décrit, ... 95
Censive, terres tenues en, ... 12
Chambly, seigneurie de, ... 173
————, bassin de, ... 174
————, fort, ... 174
————, village de, ... 175
Champlain, seigneurie de, ... 319
Chanvre, moulins à, établis par le gouvernement, . 350
Charlebourg, village de, ... 432
Chateauguay, bataille de, ... 119
————, seigneurie de, ... 124
Chatham, township de, ... 253
Chaudière, rivière, description de la, . . . 505
————, les chutes de la, . . . 506
Chester, township de, ... 381
Chrystler's Farm, bataille de, ... 661
Clair, St. Lac, description du, ... 37
Clergé, Catholique, ... 19
————, les revenus du, . . . 21
Clergé, Protestant, ... 21
————, comment il est maintenu, . . . *ib.*
Clifton, township de, ... 370
Clinton, township de, ... 378
Communication d'York au Lac Huron . . . 630
Compton, township de, ... 368
Contrecœur, seigneurie de, ... 206
Côte de Beaupré, seigneurie de, ... 568
Côteau du Lac, poste militaire, ... 97
Cournoyer, seigneurie de, ... 215
————, fief, ... 351
Courval, seigneurie de, ... 341
Craig, chemin de, description du, ... 591

D.

D'Aillebout d'Argenteuil, seigneurie de, . . . 242
Dartigny, seigneurie de, ... 562
D'Anteuil, seigneurie de, ... 406
D'Autré, seigneurie de, ... 240
De Guir, seigneurie de, ... 337
De L'Isle, seigneurie de, ... 521

Page

De Lery, seigneurie de, ... 179
De Peiras ou Metis, seigneurie de, . . 566
De Ramzay, (Richelieu), seigneurie de, . . 223
————, (Warwick), seigneurie de, . . 242
Deschaillons, seigneurie de, . . . 515
Deschambault, seigneurie de, ... 392
Desmaure, ou St. Augustin, seigneurie de, . . 410
Desplaines, seigneurie de, . . . 510
Deux Montagnes, lac des, description du, . . 44
———— ————, seigneurie de, . . . 105
———— ————, village des Hurons, . . 107
Districts, bornes des, inconvéniens de quelques unes de celles qui existent actuellement, . . 292
Ditton, township de, ... 376
Dorchester, ville de, ... 177
D'Orsanville, fief, ... 429
Dorset, township de, ... 596
Droit de Retrait, droit seigneurial, . . . 13
Du Chêne, seigneurie de, . . . 108
Dudswell, township de, ... 373
Dunham, township de, ... 277
Durham, township de, ... 358
Dusablé, ou Nouvelle York, seigneurie de, . . 296
Dutord, fief, ... 351

E.

Eardley, township d', ... 260
Eaton, township d', ... 372
Eboulemens, les, seigneurie de, . . . 577
Ecureuils, les, ou Belair, seigneurie de, . . 405
Electeurs des membres du parlement, qualifications des, 18
Ely, township d', ... 284
Erable, sucre d', manière de faire le, . . . 435
Erie, lac, description du, ... 38
Erreur dans la ligne qui fixe les limites entre le Bas Canada et les Etats Unis démontrée, . . . 286
Conseil exécutif du Canada, comment il est nommé, . 15
Exportations du Canada, ... 83

F.

Farnham, township de, ... 280
Faussembault, seigneurie de, ... 414

Page

Fief, terres tenues en, ... 11
Foucault, seigneurie de, ... 192
Fournier, fief, ... 536
Frampton, township de, ... 597
Franc-alleu, terres tenues en, . . . 12
François, St. lac, description du, . . . 45

G.

Gagné, fief, ... 536
Gaspé, seigneurie de, ... 509
———, district de, ... 601
Gatineau, fief, ... 303
Gaudarville, seigneurie de, ... 415
Gentilly, seigneurie de, ... 352
Godefroi, fief, ... 346
Godmanchester, township de, . . . 262
Gouffre, le, seigneurie de, ... 576
———, dans la Rivière Niagara, . . . 40
Gouverneur du Canada, comment il est nommé, . 15
——— ———, le pouvoir du, . . 16
Grain, sur les tenures féodales, paye une 26 partie au clergé Catholique, ... 13
———, exporté du Canada, . . . 85
Granby, township de, ... 281
Grand Pré, seigneurie de, ... 301
Grantham, township de, ... 354
Granville, seigneurie de, ... 552
——— et Lachenaye, seigneurie de, . . 552
Grenville, township de, ... 255
Grondines, seigneurie de, ... 388
Grosbois, ou Yamachiche, seigneurie de, . . 302
Grue, île au, ... 567
Guillaudière, fief, ... 205
Guillaume Bonhomme, seigneurie de, . . 413

H.

Halifax, township d', . . . 380, 588
Ham, township d', ... 378
Hampton, Général Americain, défait à Chateauguay, 119
Hatley, township d', ... 274
Hemmingford, township d', . . . 266

Page

Hereford, township d', ... 371
Hinchinbrook, township d', ... 265
Hubert, seigneurie d', ... 430
Hull, township d', ... 257
Hunters Town, township d', ... 386
Hurons, lac des, description d', . . . 35

I.

Indiens de St. Regis, ... 263
Inverness, township d', ... 589
Irlande, township d', ... 590
Iroquois, Indiens, village des, . . . 126
Isle au Lièvre, ... 583
Isle aux Noix, ... 180
——— Coudres, seigneurie d', . . . 580
—— Verte, seigneurie d', ... 562
Isles Bouchard, ... 250
Islet de St. Jean, seigneurie d', . . . 539
—— du Portage, seigneurie d', . . . 552
Ixworth, township d', ... 599
Jacques Cartier, seigneurie de, . . . 399
————-, rivière de, ... 400
————-, défend la capitale, . . . 403
Jesus, île, seigneurie d', ... 167
Jeune Lorette, village Indien de, . . . 424
Jolliet, seigneurie de, ... 517
Justice, haute et basse, droit seigneurial, . . 12
————————, cours de, . . . 19

K.

Kildare, township de, ... 251
Kilkenny, township de, ... 253
Kingsey, township de, ... 358
Kingston, ville de, ... 618

L.

La Chenaie, seigneurie de, ... 232
La Chevrotiere, fief, ... 391
La Chine, village de, décrit, ... 138

Page

La Colle, ou Beaujeau, seigneurie de, . . 181
———, bataille de, ... 184
La Durantaie, seigneurie de, . . . 525
La Martinière, fief, ... 522
La Noraye, seigneurie de, . . . 240
La Petite Nation, seigneurie de, . . . 248
La Pocadière, ou Ste. Anne, seigneurie de, . . 543
La Prairie de la Magdeleine, seigneurie de, . . 130
La Salle, seigneurie de, ... 129
La Tesserie, fief, ... 390
La Valtrie, seigneurie de, . . . 237
Labrador, partie de la côte de, annexée au gouvernement de Terreneuve, ... 1
Lac Maskinongé, ou Lanaudiere, seigneurie de, . 297
Lac Metis, seigneurie de, . . . 568
Lac Metapediach, seigneurie de, . . . 568
Lanaudiere, ou Lac Maskinongé, seigneurie de, . 297
L'Assomption, seigneurie de, ... 234
———, village de, . . . 235
Lauzon, seigneurie de, ... 501
Laurent, St., la rivière, description de, . . . 21
———, Golfe de, description du, . . 56
Leeds, township de, ... 591
Lefebvre, ou Baie St. Antoine, seigneurie de, . . 339
Le Page, seigneurie de, . . . 566
L'Epinay, seigneurie de, ... 535
———, fief, ... 428
Lessard, seigneurie de, . . 540, 565
Lin et chanvre, ... 70, 73
———, machine à brévet d'invention pour préparer le, ... 75
———, avantages de la culture du, . . 77
Lingwick, township de, ... 375
Livaudiere, seigneurie de, ... 523
Livrard, ou St. Pierre les Becquets, seigneurie de, . 353
Lochaber, township de, . . . 255
Lods et ventes, droit seigneurial, . . . 12
Longeuil, nouvelle, seigneurie de, . . . 91
———, seigneurie de, ... 171
———, baronnie de, ... 176
Lotbiniere, seigneurie de, ... 513
Louis, St., lac, description du, . . . 45

	Page
Louise de M...ay, seigneurie de,	222
Lussaudiere, seigneurie de,	335

M.

Maddington, township de,	385
Madeleine, îles de la, description des,	57
Maranda, fief,	509
Marston, township de,	377
Maskinongé, seigneurie de,	294
Melbourne, township de,	362
Metis, ou De Peiras, seigneurie de,	566
Michigan, lac, description du,	36
Milice, sédentaire, nombre de la,	23
———, incorporée, nombre de la,	23
Mille Isles, seigneurie de,	108
—— Vaches, seigneurie de,	586
Milton, township de,	281
Monnoir, seigneurie de,	197
Montarville, seigneurie de,	199
Mont-à-Peine, fief,	522
Murray Bay, ou Malbay, seigneurie de,	581
Mount Murray, seigneurie de,	*ib.*
Montmorenci, chutes de,	439
Montreal, île et seigneurie de,	134
———, district de, étendue du,	89
———————, acres de terres concédées et cultivées,	90
———, ville de, description de la,	143
Mouture, droit seigneurial pour moudre le grain,	11

N.

Navigation de La Chine à Kingston, description de la,	138
Nelson, township de,	587
Neuville, ou Pointe aux Trembles, seigneurie de,	406
Newark, ville de,	634
Newton, township de,	261
Nicolet, seigneurie de,	342
———, rivière,	342
———, collège,	345
Notre Dame des Anges, seigneurie de,	430
Nouvelle York, ou Dusablé, seigneurie de,	296
Noyan, seigneurie de,	188

Page

O.

Oie, île de l', ... 567
Onslow, township d', ... 260
Ontario, lac, description du, ... 41
————, flotte Anglaise sur le, . . 621
Orford, township d', ... 284
Orleans, Isle d', description de l', . . . 497

P.

Pachot, seigneurie de, ... 566
Parlemens, provinciaux, limités par la loi, . . 18
Pêcheries, les, payent une dîme au seigneur, . 13
Perrot, île, seigneurie de l', ... 169
Perthuis, seigneurie de, . . . 398
Pierre, St., lac, description du, . . . 47
Phillipsburg, village de, ... 195
Pierreville, seigneurie de, ... 336
Pointe du Lac, ou Tonnancour, seigneurie de, . . 304
——— aux Trembles, ou Neuville, seigneurie de, . 406
Population du Haut Canada, . . . 617
Portneuf, seigneurie de, ... 395
Potton, township de, ... 270
Prince Edward, île du, courte description de l', . 56
Provinces Anglaises de l'Amérique Septentrionale, commerce des, en bois de construction, . . 84

Q.

Qualités requises pour voter dans les élections des membres du parlement, ... 18
Quebec, district de, étendue du, . . 387, 388
————, acres de terres concédées et cultivées dans le, ... 388
———, ville de, description de la, . . 441
Queenstown, dans le Haut Canada, . . . 634

R.

Ramzay, seigneurie de, ... 223
Rapide de Sault St. Louis, description du, . . 128
Rawdon, township de, ... 253

Page

Reaume, fief, ... 542
Richard Rioux, seigneurie de, ... 568
Richelieu, rivière, la navigation de la, description de la, 229
Rigaud, seigneurie de, ... 100
Rimousky, seigneurie de, ... 565
Rivière du Loup, seigneurie de, . . 299, 554
——— du Chêne, ou Deschaillons, seigneurie de, . 515
——— Ouelle, seigneurie de, ... 544
Roquetaillade, fief, ... 346
Roture, terres tenues en, ... 11
Route d'Halifax, ... 556
Rouville, seigneurie de, ... 212
———, mont, ... 213
Roxton, township de, ... 284

S.

Sabrevois, seigneurie de, ... 188
Sacket Harbour, description de, ... 642
Saguenay, rivière, description de la, . . . 583
Sandwich, ville de, ... 638
Sault St. Louis, seigneurie de, ... 125
Seigneurs, droits des, ... 12
Shefford, township de, ... 282
Shenley, township de, ... 596
Sherrington, township de, ... 267
Shipton, township de, ... 359
Sillery, township de, ... 417
———, plantations de Houblon de, ... 419
Simpson, township de, ... 356
Sol du Canada, description générale du, . . 62
Somerset, township de, ... 587
Sorel, seigneurie de, ... 224
———, ou William Henry, ville de, ... 226
Soulange, seigneurie de, ... 94
Stanbridge, township de, ... 279
Stanfold, township de, ... 383
Stanstead, township de, ... 271
Stoke, township de, ... 365
Stoneham, township de, ... 599
Stukely, township de, ... 283
Supérieur, lac, description du, ... 33

Page

Sutton, township de, ... 269
Ste. Anne, ou la Pocadiere, seigneurie de, . . 543
Ste. Anne, seigneurie de, ... 323
Ste. Anne, rivière, ... 325
St. Antoine, ou Tilly, seigneurie de, . . . 509
St. Armand, seigneurie de, ... 193
St. Augustin, ou Desmaure, seigneurie de, . . 410
St. Barnabé, seigneurie de, ... 565
St. Blain, fief, ... 205
St. Charles, lac, description du, . . . 427
————, seigneurie de, . . . 213
————, Yamaska, seigneurie de, . . 224
Ste. Clair, fief, ... 536
Ste. Croix, seigneurie de, ... 512
St. Denis, seigneurie de, . . . 216
————, fief, ... 547
St. Etienne, seigneurie de, ... 517
St. François, seigneurie de. . . . 329
————, rivière, navigation de la, . . . 330
St. Gabriel, seigneurie de, . . . 422
St. Gervais, seigneurie de, ... 528
St. Gilles, seigneurie de, . . . 511
St. Hyacinthe, seigneurie de, ... 218
————, village de, . . . 220
St. Ignace, seigneurie de, ... 426
St. Jean, Port Joli, seigneurie de, . . . 540
————, fief, ... 298
————, fort, ... 178
St. Joseph, seigneurie de, . . . 518
Ste. Marguerite, seigneurie de, . . . 305
Ste. Marie, seigneurie de, ... 323
————, seigneurie de, ... 518
St. Maurice, seigneurie de, . . . 310
————, fonderie de fer de, . . . 313
————, rivière de, ... 318
St. Michel, seigneurie de, ... 526
St. Ours, seigneurie de, ... 208
St. Pierre les Becquets, ou Livrard, seigneurie de, . 353
St. Regis, village Indien de, ... 263
St. Roch des Annais, seigneurie de, . . . 542
St. Sulpice, seigneurie de, . . . 235
————, village, ... 236

Page
St. Thomas, seigneurie de, ... 531
————--, village de, ... 534
St. Vallier, seigneurie de, ... 527

T.

Templeton, township de, ... 257
Terre Ferme de Mingan, seigneurie de, . . 586
Terrebonne, seigneurie de, ... 110
————, village de, ... 112
Terres en roture libre et commune, sujettes à des réserves, 14
——- réservées, louées à bail, ... ib.
————, quantité et valeur annuelle des, . ib.
————, comment la rente peut être payée, . ib.
Tewkesbury, township de, ... 599
Thetford, township de, ... 594
Tilly, ou St. Antoine, seigneurie de, . . . 509
Timiscouata, Portage de, description du, . . 556
Tomefobi, lac, ... 275
Tonnancour, ou Pointe du Lac, ... 304
Townships, étendue des, ... 252
Traverse, la, dans la Rivière St. Laurent, description de la, 50
Tremblay, fief, ... 200
Tring, township de, ... 595
Trinité, ou St. Michel, seigneurie de, . . . 203
Trois Pistoles, seigneurie de, ... 563
Trois Rivières, district de, étendue du, . . 293, 294
————, ville de, ... 306
————, acres de terres concédées et cultivées, . 294

V & U.

Varennes, seigneurie de, ... 203
Vaudreuil, seigneurie de, ... 98
————, seigneurie de, ... 519
Ventes et Lods, droit seigneurial, ... 12
Vercheres, seigneurie de, ... 205
Villechauve, ou Beauharnois, seigneurie de, . . 113
Vincelot, seigneurie de, ... 537
Vincennes, seigneurie de, ... 523
Upton, township d', ... 285

Page

W.

Warwick, township de, ... 382
Wendover, township de, ... 355
Wentworth, township de, ... 254
Westbury, township de, ... 372
Wickham, township de, ... 357
William Henry, ou Sorel, ville de, . . 226
Windsor, township de, ... 364
Wolfestown, township de, ... 380

Y.

Yamachiche, ou Grosbois, seigneurie de, . . 302
Yamaska, seigneurie de, . . . 327
———, rivière, navigation de la, . . . 329
York, ville d', description de la, ... 626
————, prise par les Americains, . . 659

FINIS.

Page

. 382
. 355
. 254
. 372
. 357
. 226
.. 364
. 380

. 302
. 327
. 329
. 626
. 659

AVIS AU RELIEUR,

Sur la manière dont les planches doivent être placées.

Portrait . . . *en face du titre*
Bataille de La Fourche, ou de Chateauguay . . 119
Fort Chambly 174
Isle aux Noix 180
Ville de William Henry 226
Plan des Townships sur la Rivière Ottawa . . 253
Village de Nicolet 342
Village de St. Thomas 534
Distillerie d'Harrower 541
Plan de la Route d'Halifax à la Rivière du Loup, sur le St. Laurent, suivi de la Table Général des distances . . } 556
Long's Farm sur le Lac Timiscouata . . . 559
Les Grandes Chutes, sur la Rivière St. Jean, New Brunswick 560
Table de la Distance de Montreal à Kingston . . 618
Passes de Kingston 624
Port d'York 627
Port d'Oswego 645
Esquisse de la Bataille de Chrysler's Farm . . 661

T. DAVISON, Lombard-street,
Whitefriars, London.